



Jeb. 27

SÉANCES ET TRAVAUX
DE
L'ACADÉMIE
DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

(INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE)

COMPTE-RENDU

PAR M. CH. VERGÉ, AVOCAT, DOCTEUR EN DROIT
SOUS LA DIRECTION
DE M. MIGNET
SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADEMIE

28e ANNÉE — CINQUIÈME SÉRIE
TOME DIX-SEPTIÈME (LXXXVIIe DE LA COLLECTION)

Janvier 1869. --- 1re Livraison.

PARIS
A. DURAND ET PEDONE LAURIEL, LIBRAIRES
9, RUE CUJAS.

1869

Philosophie. — Morale. — Législation. Droit public et Jurisprudence. — Economie politique et Finances, Statistique. — Histoire générale et philosophique.

TABLE DES MATIÈRES

Contenues dans la 1re livraison (janvier 1869).

Travaux de MM. les Membres et Correspondants de l'Académie

Pages.

La Bhagavad-Guîta, par M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE 5

Rapport sur la condition morale, intellectuelle et matérielle des ouvriers qui vivent de l'industrie du fer (*suite*), par M. L. REYBAUD 27

Rapport sur un mémoire de M. le docteur Brochard, relatif à la mortalité des nourrissons en France, par M. Jules SIMON 43

Observations par MM. HUSSON, COCHIN, Jules SIMON, LEVASSEUR et RENOUARD 53

Le marquis d'Argenson, par M. E. LEVASSEUR 65

Les gratifications aux gens de lettres et aux savants sous Louis XIV, par M. Pierre CLÉMENT 89

Observations sur le rapport de M. Jules SIMON, relatif au mémoire de M. le Dr Brochard, par M. le baron DUPIN 153

Nouvelle Note relative à Coligny, par M. BECQUEREL. 155

Rapport verbal sur un ouvrage de M. Bataillard, intitulé : *Les origines de l'histoire des procureurs et des avoués*, etc., par M. E. CAUCHY 157

Communications des Savants étrangers.

Un économiste inconnu du XVIIe siècle. — Traité d'économie politique par Antoine de Montchrétien, sieur de Vateville (*suite*), par M. Jules DUVAL... 103

Étude sur le Gnosticisme (*fin*), par M. Edmond de PRESSENSÉ 117

Le Malaise agricole de la France, sa portée, ses causes, les moyens réparateurs. — Tableau des ressources naturelles comparées de la France, par M. Emile BÈRES 139

Documents divers.

Bulletin des séances du mois de novembre 1868... 159

ACADÉMIE

DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

SÉANCES ET TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

(INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE)

COMPTE-RENDU

PAR M. CH. VERGÉ, AVOCAT, DOCTEUR EN DROIT

SOUS LA DIRECTION

DE M. MIGNET

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE

1869 — PREMIER TRIMESTRE

28e ANNÉE — CINQUIÈME SÉRIE

TOME DIX-SEPTIÈME (LXXXVIIe DE LA COLLECTION)

PARIS

A. DURAND ET PEDONE LAURIEL, LIBRAIRES

9, RUE CUJAS, 9

1869

LA BHAGAVAD-GUITA.

Je commence par le jugement littéraire, il est le plus facile à porter ; car les défauts sont aussi évidents que nombreux. Le premier qui frappe, c'est la prolixité ; elle est vraiment accablante ; et quelque admiration qu'on puisse ressentir à certains égards, on ne peut lire ces redites perpétuelles sans une véritable fatigue et sans une sorte d'impatience, dont on n'est pas le maître. Il ne s'agit pas de la longueur même de cet épisode, et quelque étendu qu'il soit, il pourrait n'avoir rien de trop ; une pensée peut être très-développée et n'être pas surabondante ; elle peut se déduire avec tant de rigueur et un enchaînement si pressé qu'elle n'offre rien de superflu. Mais ici ce n'est pas le cas ; et si la forme est critiquable, ce n'est point uniquement parce que cet épisode a quatorze cents vers, mais c'est que, dans les sept cents Çlokas qui le composent, l'auteur n'a dit que ce qu'il aurait pu très-aisément renfermer dans deux ou trois cents, et même moins.

A toute force, on peut accepter les détails puérils qui commencent le morceau ; il est possible que dans l'Inde, à l'époque où se passe l'action du Mahâbhârata, les rois eux-mêmes attachassent cette importance extraordinaire à jouer de la trompette et à épouvanter l'ennemi par le son belliqueux de leurs conques. Mais en passant légèrement sur ce point secondaire, qu'est-ce que ce dialogue où un seul des interlocuteurs a presque constamment la parole ? Qu'est-ce que cet interminable leçon faite à un jeune guerrier à l'instant où la bataille va s'engager ? Il est vrai que c'est un Dieu qui

parle et qui explique les mystères de sa propre nature. Mais Ardjouna lui-même est aussi une incarnation divine, et le rôle passif qu'il joue si bénévolement ne semble convenir ni à l'ardeur de sa jeunesse, ni aux devoirs de son rang, ni même aux convenances de sa situation. Qu'au moment de verser le sang humain dans une guerre civile, dans une guerre de famille et d'ambition, deux guerriers à l'âme élevée et généreuse, s'attristent du carnage qui se prépare, c'est fort naturel ; mais de ce sentiment vrai et simple à un système de métaphysique exposé avec tant de détails, il y a bien loin ; et il est clair que l'auteur, quel qu'il soit d'ailleurs, a trop songé à des doctrines qui lui étaient chères, et qu'il a négligé les intérêts évidents de son poëme. La Mahâbhârata est l'histoire de la lutte de deux maisons qui se disputent l'empire; ce n'est pas une œuvre didactique, où il soit loisible d'exposer des théories comme Lucrèce a pu le faire dans son poëme de la Nature. Nous examinerons un peu plus bas la valeur du système qui se déroule dans la Bhagavad-Guîtâ, et nous pourrons lui rendre justice à certains égards; mais ici ce système paraît absolument déplacé; c'est comme un hors-d'œuvre, qui déparerait le reste du poëme, si ce poëme n'avait d'ailleurs tant d'autres taches de composition non moins graves qui atténuent celle-là sans la justifier.

Dans toutes les manifestations du génie indien, on peut remarquer combien il est exubérant, ainsi que le monde extérieur au milieu duquel il vit et s'exerce. Dans les Védas, dans les Brâhmanas, dans les systèmes de liturgie et de philosophie, dans les poésies autres que les épopées aussi bien que dans l'épopée, jusque dans les commentaires, il y a le plus souvent une diffusion qui touche presque à la déraison ; on ne sait jamais se poser de bornes, et l'on est ordinaire-

ment lancé dans une mer sans rivages. Quand l'esprit indien a essayé de réagir contre ce vice, dont il a lui-même senti l'abus, tout en en étant la seule cause, il est tombé dans un excès contraire; et la concision des soûtras philosophiques ou grammaticaux a été poussée jusqu'à cette extrémité où la pensée devient absolument inintelligible, si ce n'est pour les initiés. L'inconvénient est le même des deux parts, et l'obscurité qui résulte soit d'une brièveté énigmatique, soit d'une loquacité sans terme, est presque également profonde. La première loi du style, c'est l'unité de la composition, et, comme l'a très-bien dit le législateur de notre goût national :

« Qui ne sait se borner ne sut jamais écrire. »

S'il y a des intelligences au monde qui n'ont jamais connu la proportion et le juste équilibre de la pensée, ce sont les Hindous. Cette infirmité est tout aussi grande et tout aussi incurable chez les Bouddhistes que chez les Brahmanes, et l'on peut voir en lisant des monuments tels que le « Lotus de la bonne loi » que, si le Bouddha a pu faire d'immenses réformes dans les croyances et dans la société indienne, il a subi lui-même la loi de cette intempérance de langage dont rien n'approche dans le reste de l'humanité.

La Bhagavad-Guîtâ n'a point échappé à ce défaut non plus que les autres œuvres du génie hindou, bien qu'elle soit une des plus belles sans contredit; elle porte toujours ce stigmate commun dont elle n'a pas su se débarrasser. Philosophiquement, l'épisode de la Bhagavad-Guîtâ atteste autant d'indépendance d'esprit que personne a pu en montrer sur les bords du Gange et de l'Indus, au milieu d'une théologie d'ailleurs fort tolérante; mais la Bhagavad-Guîtâ n'a pas secoue le joug des mœurs intellectuelles et littéraires, si elle a secoue

le joug de la religion. L'auteur écrit comme tout le monde écrit dans ces contrées, où une nature luxuriante et sans frein semble avoir empreint sur les esprits le sceau qu'elle porte, elle aussi, d'une fécondité malsaine et inépuisable. On a bien souvent comparé le génie grec et le génie indien, et dans les premiers éblouissements d'admiration qu'a provoqués la découverte de Vilkins, on est même allé jusqu'à mettre le Mahâbhârata au-dessus de l'Iliade, et l'on a trouvé Vyâsa supérieur à Homère. C'est là, on doit le croire, une exagération que l'effet d'une nouveauté inattendue peut expliquer, mais qui ne tient pas devant un examen plus réfléchi. Dans l'Iliade, il se trouve une situation analogue à celle d'Ardjouna et de Krishna, c'est la rencontre de Diomède et de Glaucus (1). Diomède, qui n'a jamais vu Glacus dans les combats, lui demande qui il est; et avant de se mesurer avec lui dans une lutte mortelle, il veut savoir son origine et sa race, sans doute parce qu'il soupçonne vaguement quelques liens d'hospitalité, si ce n'est de parenté, entre lui et l'adversaire qui s'offre à ses coups ; cet adversaire peut compter dans sa famille des ancêtres que ceux de Diomède auraient jadis accueillis dans la Grèce comme des hôtes. Le guerrier troyen répond à cette question du guerrier grec; et il exprime sur le sort de l'humanité, telle que les dieux l'ont faite et la régissent, quelques idées qui ne sont guère moins mélancoliques que celles d'Ardjouna. Mais ce n'est pas en sept cents Çlokas ou quatorze cents vers, c'est en cinq ou six vers comme il convient au milieu de la mêlée, et dans l'instant qui précède celui où le duel va commencer.

Que te fait mon pays? Suis-je ce que tu crois?
Les humains sont pareils aux feuilles de nos bois;

(1) *Iliade*, chant VI; vers 145 et suivants.

Le vent les jette à terre, et pourtant la nature
Chaque année, au printemps, ramène la verdure;
Ainsi pour les humains sont la vie et la mort.
Mais tu m'as demandé ma naissance et mon sort (1).

Homère ne va pas au-delà dans ces réflexions philosophiques, parce qu'en un tel moment elles seraient hors de place ; et si Glaucus continue, non sans quelque prolixité, d'expliquer à Diomède son origine et sa race remontant jusqu'à Belléro-phon, c'est qu'il tient à répondre pleinement à la question de son interlocuteur, qui ne veut pas engager avec lui un combat sacrilége. Les deux héros se quittent sans avoir lutté et en échangeant leurs armes en gage d'amitié.

Dans une autre occasion, plus solennelle que celle-là, Homère essaie aussi un système sur les choses humaines, et il l'expose un peu plus longuement, non pas pour faire montre de philosophie, comme le poëte Brahmanique, mais pour donner à l'action de son poëme plus de réalité et plus de profondeur pratique. C'est au dernier chant de l'*Iliade*. Priam vient de demander au farouche vainqueur, dont il baise les mains homicides, le cadavre de son fils, dans ce laconique et admirable discours, qui est le cri même de la nature et du cœur paternel. Achille, que Jupiter, le souverain des dieux, s'est appliqué à fléchir, est touché d'une infortune qui lui rappelle celle de son père ; il pleure sur Pélée qu'il ne reverra pas, sur Patrocle qu'il a perdu, et il laisse attendrir son âme jusqu'à la sympathie la plus sincère pour le suppliant, qui incline sa tête blanche aux genoux du meurtrier de son enfant. Achille, en pensant à Priam et à Pélée, à Patrocle et à Hector, en pensant à son propre destin, se donne le spectacle des misères humaines dans un

(1) *Iliade*, chant VI.

langage au moins aussi beau et peut-être plus grand encore que celui du père désolé ? Que dit-il ?

Ton âme est donc de fer puiqu'ici tu parais.
Prends ce siége et t'assieds. Malgré tous nos regrets,
Sachons en notre cœur renfermer notre peine ;
La douleur est amère et la plainte est bien vaine,
Les dieux nous ont tissu la trame du chagrin,
Gardant pour eux la paix de leur séjour divin.
Près de lui, Jupiter a deux urnes profondes,
Pour le bien, pour le mal qu'il répand sur nos mondes.
Celui pour qui le Dieu fit un partage égal,
Tantôt jouit du bien, tantôt souffre du mal.
Mais de l'urne mauvaise il ne sort que misère ;
La dévorante faim nous poursuit sur la terre;
Des hommes et des dieux on subit les affronts.
Tel le ciel à Pélée avait fait bien des dons, etc.

. . . .

Mais, va, ne reste point en un deuil éternel;
Ton fils ne peut renaitre à ton regret cruel.
Avant de le revoir; crains quelqu'autre blessure.

Je n'insiste pas sur l'élévation et la vérité de ces idées ni sur la beauté de ce langage, qu'Homère seul a su trouver. Tout ce que je veux faire remarquer, c'est la sobriété de ce morceau. Si on le rapproche de la Bhagavad-Guîtâ, on sent sur le champ la profonde différence qui les sépare. Homère n'étale point un système, et il ne se plaît point à y donner des proportions qui ne seraient plus en harmonie avec le reste de l'œuvre. Il ne dit que ce qu'il faut dire pour que sa pensée soit claire et complète ; il se restreint dans les justes limites ; il ne s'égare pas dans des digressions sans fin. Avec lui, déjà le génie grec possède cette mesure et ce goût qui la distinguent. Avec la Bhagavad-Guîtâ, qui est de mille ans et

plus, postérieure à Homère, l'esprit hindou a tous les défauts qui l'amoindrissent, et dont il n'a jamais su se corriger.

La Bhagavad-Guitâ n'a pas de date précise. Pour ce monument, comme pour tous les autres que l'Inde a produits, il n'y pas de chronologie à laquelle on puisse se fier. Quand on ne connaissait encore que quelques fragments du Mahâbhârata, on était porté par l'admiration, et aussi par un préjugé très-répandu, quoique très-faux, à lui donner une antiquité fabuleuse : c'était douze à treize siècles tout au moins avant l'ère chrétienne. Depuis lors, on a eu plus de sangfroid, et aussi plus d'exactitude, sans pouvoir arriver, du reste, à rien de parfaitement certain. Mais à considérer le caractère général du poëme, les légendes qui le composent, la nature des détails qu'il donne sur les mœurs et les actions de ses héros, surtout le style dans lequel il est écrit, on a dû en conclure que ce poëme, sans être une des œuvres les plus récentes de l'Inde, est très-loin d'en être une des plus anciennes, et qu'il est impossible de la placer au-delà des premiers siècles de notre ère. Ceci est de toute évidence quand on compare l'idiôme du Mahâbhârata à l'idiôme védique ; la distance est énorme de l'un à l'autre, et les pensées ne s'éloignent pas moins entre elles que les langages. Le Mahâbhârata atteste une culture d'esprit déjà très-raffinée, si ce n'est très-pure, tandis que c'est surtout l'inspiration qui domine dans les hymnes du véda, quoique certains procédés et même certains défauts de l'art ne leur soient pas étrangers. Ce sont deux mondes différents, qu'on ne peut confondre que si on ne les examine pas avec assez de soin, et qui sont à un intervalle immense. On se trompe absolument quand on veut mettre le Mahâbhârata presque immédiatement après l'époque védique.

Ainsi le Mahâbhârata n'égale pas plus l'Iliade par l'antiquité du temps qu'il ne l'égale par la beauté.

Il serait certainement téméraire de demander à l'Inde ce qu'on ne peut pas même toujours obtenir pour la Grèce; mais on peut sans imprudence aller un peu plus loin que les indications que je viens de rappeler. La Bhagavad-Guitâ expose un système philosophique, et comme ce système n'a rien d'original, on doit affirmer sans hésitation que cet épisode du grand poëme est plus récent que les doctrines qu'il reproduit, sans les inventer ni même les modifier très-sensiblement, tout en les developpant assez mal. Dès que M. Schlégel eut publié le texte de la Bhagavad-Guitâ, en 1824, M. de Humboldt affirma que ce système était le Sânkhya de Patandjali. La conjecture était aussi vraie que sagace, et aujourd'hui que ces études ont fait de très-grands progrès, il n'y a rien à changer à l'opinion de M. de Humboldt. Le Sànkhya, dont Kapila a été le fondateur, a été continué dans un sens plus mystique par Patandjali, qui a fondé le Yoguisme, ou la théorie de l'union. C'est bien cette théorie qui se déroule dans toute la Bhagavad-Guitâ, ainsi qu'on a pu le voir par la traduction de ce morceau. D'ailleurs, l'analyse que fait la Bhagavad-Guitâ n'est ni très-exacte, ni très-explicite ; elle ressemble peu aux aphorismes de Kapila et à ceux de Patandjali que nous connaissons. En somme, le fond des idées est le même ; mais la forme est tout a fait autre, à la fois par les exigences du poëme, et aussi par l'altération nécessaire que subissent les idées en passant de mains en mains, et d'âges en âges. C'est là une mesure qui n'est pas très-positive sans doute ; mais en l'absence de toute autre, elle n'est pas à dédaigner ; et si l'on sait s'en servir avec circonspection, elle peut être de quelque utilité.

Ailleurs j'ai essayé de fixer approximativement la date du Sânkhya, et de la Kârikâ élégante et fidèle qui l'a résumé et rendu populaire (1). On a cru longtemps que Kapila était antérieur au Bouddhisme, ce qui le reportait à sept siècles au moins avant notre ère; tout récemment, un savant Brahmane, converti au christianisme, a élevé sur ce point des doutes très-sérieux. L'opinion de M. Banerdjea mérite le plus attentif examen; mais elle n'a pas encore prévalu sur les opinions qu'elle remplacera peut-être. Ce n'est pas ici le lieu de trancher cette question, ni de la discuter. Mais quoi qu'il en puisse être, la date du Sânkhya ne peut pas être reculée au-delà de l'époque où on la suppute ordinairement. La Kârikâ, qui a réduit le Sânkhya à 72 Çlokas, qu'on fait apprendre par cœur aux élèves, passe pour être du premier siècle de notre ère; et comme elle se tient infiniment plus près du texte et du système original que ne le fait la Bhagavad-Guitâ, on peut supposer que cette dernière est venue encore après la Kârikâ elle-même. Ce ne sont que des débris qu'elle donne, et il faut qu'un temps assez long se soit écoulé pour que le caractère primitif de la pensée se soit effacé à ce point. On dirait une monnaie que l'usage fréquent et prolongé rend fruste et presque méconnaissable.

La succession chronologique des idées donne donc ici le même résultat approximatif que la philologie, et si la langue de la Bhagavad-Guitâ diffère beaucoup de la langue du Véda, tout en étant néanmoins la même, la doctrine que la Bhagavad-Guitâ rappelle, est bien celle de Patandjali; mais avec des modifications considérables. Parfois même le Sânkhya est très-mal compris dans ses traits essentiels, et il semble

(1) Voir le premier mémoire sur le Sânkhya, t. VIII, p. 107 et suiv. des *Mémoires*, et t. XIX et suiv. des *séances et travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques*.

probable que l'auteur ne fait qu'employer des réminiscences bien lointaines, qui remontent peut-être à l'époque où il recevait les leçons de son Gourou. Par exemple, la théorie du principe développé et du principe non développé, la théorie des vingt-cinq principes et celle des trois qualités, sont très-légèrement résumées; et si l'on ne savait pas d'ailleurs ce qu'elles sont, on aurait grand peine à les deviner sous les obscurités dont la Bhagavad-Guttâ les couvre, tout en s'en servant.

De toutes ces observations, on peut conclure que si la Kârikâ du Sânkhya et de premier siècle de notre ère, la Bhagavad-Guttâ est encore plus récente de trois ou quatre cents ans. Mais il ne faut pas trop s'arrêter même à ces déterminations quelque larges qu'en soient les limites; et en cela, comme en bien d'autres questions, il faut attendre que quelque hasard heureux apporte une soudaine lumière qu'on aura jusque-là vainement cherchée.

Après la date, et la composition de la Bhagavad-Guttâ, j'en viens au système qu'elle soutient et qu'elle préconise. En cela il n'y a plus lieu aux hypothèses ni aux doutes. Ce système, quel qu'en soit le mérite, est un fait qu'on peut apprécier avec une entière certitude, soit qu'on le condamne, soit qu'on l'approuve. Tout le monde l'a reconnu; c'est le mysticisme, avec les nuances particulières qu'il reçoit dans l'Inde. Pour caractériser le mysticisme en quelques mots, on peut dire que c'est l'effort intérieur et mystérieux de l'âme qui, sans l'intermédiaire des sens, ni même des idées et de la raison, essaie de s'élever directement au principe suprême des choses et de s'unir à lui en s'y absorbant dès cette vie. C'est là une tentative hardie, qui bouleverse toutes les conditions ordinaires où se meut et s'exerce l'intelligence humaine, et qui amène assez promptement les esprits ardents et aveugles

qui s'y livrent à ces états singuliers auquel on a donné le nom d'*extase*. Le nom est parfaitement juste, et le mysticisme pratiqué systématiquement est comme une révolution complète de l'emploi de toutes nos facultés. Les sens disparaissent; l'intelligence et la raison s'évanouissent; l'âme, réduite à sa propre substance, essaie même de s'en dépouiller en s'anéantissant dans l'être infini, dont elle n'est qu'une parcelle et une émanation. Il est facile de voir que le mysticisme est plein de périls par lui-même; et que, dans cet isolement impossible où l'âme s'abîme, il n'y a guère pour elle que des écueils et des naufrages assurés.

On ne peut nier du reste que le mysticisme n'offre uue certaine grandeur, et qu'il n'y ait une sorte de courage et d'héroïsme dans cette abstraction, qui ne s'obtient pas sans des luttes très-pénibles contre le monde extérieur, contre les sens, contre le corps et même, on peut dire, contre tous les instincts de la nature. Mais cette grandeur a quelque chose de factice et de faux qui se révèle bien vite par les aberrations et les chutes où l'âme est entraînée. Il est bien difficile de se tenir sur ces sommets et de marcher dans ces ténèbres. La lumière qu'on y cherche ne s'y montre pas; et si par hasard on s'imagine quelquefois l'apercevoir, on l'achète si cher qu'il vaudrait encore mieux l'ignorer à jamais. L'âme ne peut s'unir à l'être suprême qu'en s'y perdant. Et en effet que peut-elle être en présence de Dieu, de sa toute-puissance et de son infinitude? Ce n'est pas même une immolation que l'âme accomplit alors, un sacrifice volontaire et prémédité; c'est une pure destruction dans ces moments rapides et passagers où elle croit avoir enfin saisi l'être universelle qu'elle adore. Parce qu'elle a pour un instant aboli toute conscience en elle-même, elle croit avoir atteint la cime la plus élevée de toute connaissance, et la source de

toute vie; au fond, elle n'a fait qu'éteindre en elle pour quelques moments bien courts et bien périlleux la vie et la connaissance. C'est comme un évanouissement spirituel, qui n'est pas sans analogie avec ces syncopes purement physiques auxquels le corps est parfois exposé; c'est un sommeil, ou mieux c'est une mort anticipée.

Si le mysticisme présente et produit ces dangers redoutables dans les âmes les plus pures et les plus hautes, on peut se figurer les ravages qu'il cause dans les âmes vulgaires qui s'aventurent sans forces suffisantes dans ces voies scabreuses. C'est là ce qui fait que, tout en canonisant un saint Bonaventure, une sainte Thérèse, l'Église a dû presque toujours condamner les mystiques et flétrir des doctrines qui peuvent avoir dans la pratique de la vie et en morale les conséquences les plus désastreuses. En se mettant hors de l'humanité, on est poussé presque nécessairement à méconnaître tous les devoirs dont l'accomplissement constitue la société; et les mystiques, quand ils ne sont plus des cœurs très-fermes et très-élevés, inclinent très-vite à l'oubli de toute morale et même à une dépravation que l'autorité supérieure a dû souvent refréner et punir, soit par la censure, soit par des châtiments canoniques et l'excommunication.

Le génie hindou, avec son intempérance naturelle, ne pouvait pas être plus sage dans son mysticisme que le génie grec et le génie chrétien. Les Brahmanes ont poussé l'ascétisme jusqu'à la frénésie, aidés en cela par leur climat qui réduit presqu'à rien les besoins corporels, et par la superstition, qui chez ces peuples embrasse toutes les âmes d'ardeurs insensées et irrésistibles. On peut voir dans le cours entier du Mahâbhârata quelle est l'existence que mènent les ascètes innombrables qui se sont retirés dans la forêt, à quelles austérités ils se livrent, et par quelles espérances

extravagantes ils se soutiennent dans les rudes combats qui doivent les égaler aux dieux et leur assurer le salut éternel. On se flatte d'acquérir des pouvoirs surhumains en passant par ces effrayantes épreuves ; et quand on en sort victorieux, on est doué de la faculté de faire des prodiges, que Brahma lui-même ne peut surpasser. On est revêtu de la toute-puissance qui peut non-seulement braver toutes les lois de la nature, mais qui peut en outre les changer selon ses caprices et ses fantaisies les moins raisonnables.

A considérer les fautes habituelles du mysticisme en général et celles du mysticisme hindou en particulier, on est amené à louer presque la Bhagavad-Guità. Le système qu'elle adopte est relativement très-modéré, et on peut la féliciter de cette réserve au milieu de tant d'exemples contraires et sur une pente si glissante. Elle ne pousse pas le mysticisme jusqu'à ses extrêmes limites, et elle s'arrête devant des excès que d'autres n'ont pas redoutés. On ne peut pas dire qu'elle soit irréprochable ; mais elle se maintient dans des bornes assez sages, et elle ne se perd pas dans des extravagances ou des immoralités qui déshonorent trop souvent le mysticisme.

Il faut passer condamnation sur la cosmologie dont elle présente une très-imparfaite esquisse et qu'elle emprunte dans ses traits principaux, tout en les effaçant, au Sânkhya de Kapila. L'esprit hindou, et l'on peut même dire, l'esprit asiatique tout entier n'a jamais su observer la nature; dans l'histoire de l'intelligence humaine, la science n'a véritablement commencé que chez les Grecs, pour s'accroître depuis eux jusqu'à nous. C'est la Grèce qui a ouvert la première cette admirable et sûre carrière où nous ne faisons absolument que la suivre, bien que nous ayons quelquefois la prétention d'ouvrir des routes nouvelles. On dirait que la

science, avec ses méthodes précises, ses investigations constantes, ses analyses minutieuses et positives, est pour l'Inde et pour l'Asie un emploi trop viril et trop fort de la raison. L'Asie et l'Inde ont ignoré la science; et si quelque jour elles sont destinées à la connaître, c'est des mains de l'Europe qu'elles la recevront en se mettant à son école. Il n'y a donc pas à s'étonner que la conception du monde dans la Bhagavad-Guîtâ soit aussi fausse et aussi bizarre. Le poëte partage les erreurs communes, et voilà tout; il n'y ajoute pas; mais il les répète, sans se douter de ce qu'elles ont de déraisonnable et d'insuffisant. La poésie n'est pas tenue d'aller plus avant; et quand la philosophie, qui passe pour la plus éclairée, est si obscure et si incomplète, on ne doit pas s'attendre à trouver l'épopée plus instruite et plus exacte.

L'idée de Dieu n'est guère plus satisfaisante; les métaphores sous lesquelles la Bhagavad Guîtâ s'efforce de représenter et de faire comprendre l'être infini sont bien matérielles et bien grossières. Parfois même elles sont monstrueuses, et elles rapellent les images de ces idoles abominables qu'un art plus superstitieux encore qu'inexpérimenté tâche de dessiner pour épouvanter, bien plutôt que pour charmer, les fidèles qui les regardent. Quand Ardjouna, après de longues adorations, a le bonheur de voir enfin Krishna face à face, la figure que le dieu revêt pour se manifester à la vue d'un mortel, est hideuse. C'est un assemblage informe et repoussant de tous les êtres qui composent la création. Le dieu est composé d'un nombre infini de membres et d'organes de toute espèce, bras, jambes, têtes, yeux, oreilles, nez; il est un assemblage confus de tout ce qui est, de tout ce qui vit, de tout ce qui respire, de tout ce qui se meut et de tout ce qui ne se meut pas. Puis comme ce grand phénomène de la vie et de la mort ne pouvait échapper

même à l'observation la plus inattentive, la Bhagavad-Guîtâ lui ménage une place dans l'existence et jusque dans le corps de l'être infini. Dans sa vaste bouche qui est faite pour tout dévorer, Ardjouna voit se précipiter des myriades de créatures, dont quelques-unes s'arrêtent dans l'interstice des dents, jusqu'à ce que leur tour arrive de tomber dans ce gouffre sans fond et sans issue, pour en être rejetées tout à l'heure sous d'autres formes qui ne seront pas plus durables.

Telle est la représentation la plus haute que la Bhagavad Guîtâ nous donne de l'être infini.

Sans doute la Bhagavad-Guîtâ trouve quelquefois pour le peindre des couleurs un peu mieux choisies ; et quand elle s'en tient au panthéisme, qui identifie Dieu et le monde, elle rencontre des comparaisons qui ne laissent que d'avoir quelque grandeur et même quelque justesse, toutes vagues qu'elles sont. Instinctivement quand on confond Dieu et l'univers, c'est aux êtres supérieurs que l'on s'attache pour montrer surtout en eux son empreinte et sa toute-puissance ; on prend dans chaque genre ce qu'il renferme de plus beau et de moins imparfait pour définir les perfections de l'être infini ; et si l'on sait puiser avec discernement dans cette multitude innombrable de formes, dont quelques-unes sont en effet admirables, on peut parvenir à tracer de Dieu une image qui, en restant toujours bien faible et bien pâle, a cependant sa vérité et son solide éclat. Mais l'intempérance habituelle au génie hindou se donne ici pleine licence ; les énumérations interminables de la Bhagavad-Guîtâ ont quelque chose d'accablant même pour le lecteur le plus bienveillant et le plus intrépide. Il est à présumer que, pour les dévots yoguis, ces redites sans fin, cette monotonie qui ne se lasse pas de revenir mille fois à la même pensée, ont un

charme qu'elles n'ont pas pour nous, profanes et infidèles. Mais ces expédients poétiques répugnent absolument à notre goût, et ils nous repoussent, loin de nous plaire et de nous retenir.

Il est assez difficile de comprendre ce qu'est au juste le personnage divin de Krishna. Que cette déité assez secondaire du Panthéon indien se soit incarnée, il n'y a rien de plus fréquent ni de plus simple dans la théogonie brahmanique. Que Krishna serve, au moment de la bataille, de cocher à un jeune prince aussi pieux que vaillant, cela se conçoit encore sans peine, l'incarnation une fois supposée; mais que Krishna, qui est un dieu particulier et individuel, soit en même temps l'être infini, créateur de ce monde, appui et substance de l'univers créé par lui, cela ne peut plus se concevoir; il est évident qu'entre les deux notions il y a une contradiction flagrante. Elle doit nous choquer d'autant plus qu'Ardjouna lui-même passe pour une incarnation de Krishna, et que le dieu, en parlant au héros qu'il veut instruire, ne fait que se parler à lui-même et s'éclairer de ses propres lumières, éternelles et infinies comme lui. Mais l'esprit hindou n'y regarde pas de si près, et le poëte ne s'inquiète pas plus de ces impossibilités théologiques que des fautes de goût qu'il commet sans cesse. Le type de Krishna est celui qui prédomine à l'époque où le poëte écrit, et il l'encense avec toute l'ardeur de l'inspiration qui le transporte. Brahma lui-même, tout grand qu'il est, s'efface devant le nouveau fantôme que la superstition a enfanté, et qui tout à l'heure fera place à un fantôme non moins vain. Aujourd'hui Krishna, qui se confond aussi avec Vishnou; demain Çiva, ou tel autre, qui ne durera pas plus que lui. En attendant, Krishna détrône l'antique Brahma, qui en est réduit à être la matière des êtres créés par l'usurpateur, et c'est Krishna-Vishnou qui

est le maître souverain du monde, jusqu'à ce qu'un autre s'empare de la suprématie en s'emparant de l'imagination désordonnée de ces peuples. Le philosophe subit l'entraînement commun; et son Krishna n'est pas plus le vrai Dieu que celui qui le précédait, ou celui qui lui succèdera (1).

Si les théories de la Bhagavad-Guîtâ sur le monde et sur Dieu sont aussi peu acceptables, en voici un autre qui lui fait plus d'honneur et où le poëte a su éviter l'écueil le plus ordinaire de tout mysticisme : c'est la théorie du renoncement et de l'abnégation. Le mysticisme y échoue presque constamment de la manière la plus déplorable. Comme il ne pense et ne s'attache qu'à la vie intérieure, il oublie et il néglige la vie du dehors avec toutes ses obligations et tous ses devoirs. Il se fait gloire de les mépriser; mais en même temps il la méconnaît dans ses exigences les plus manifestes et les plus impérieuses. De là les aberrations morales de la plupart des mystiques, qui n'ont su garder aucune mesure et qui se croient d'autant plus saints et plus agréables à Dieu qu'ils bravent davantage toutes les lois auxquelles il a soumis les sociétés humaines. Dans l'Inde spécialement, les ascètes se font un jeu de défier toute pudeur, et les détails dans lesquels entre trop souvent le Mahâbhârata nous laissent assez clairement entrevoir les mœurs étranges de ces anachorètes

(1) Si l'on pouvait savoir les dates précises où se sont développés et se sont remplacés les cultes de Vishnou et de Çiva, succédant à celui de Brahma, on pourrait par cela même dater le culte de Krishna. et, par conséquent, la composition de la Bhagavad Guîtâ. Mais sur cette partie de la mythologie hindoue, les ténèbres sont profondes, comme sur tout le reste. Cependant il semble que l'adoration de Krishna est plus récente que celle des deux autres dieux S'il en est ainsi, la Bhagavad-Guîtâ serait peut-être encore plus récente qu'on ne le croit.

retirés dans le fond des bois, où les passions les plus brutales les suivent et les dominent, malgré toutes leurs austérités. C'est que le mysticisme fait très-bon marché du dehors, et qu'absorbé par le spectacle du dedans, il ne tient plus aucun compte des actes qu'il dédaigne, quelque graves et parfois même quelque révoltants qu'ils soient.

Sauf quelques nuances qu'on peut trouver excessives, la Bhagavad-Guitâ se tient dans des bornes assez sages. Le renoncement, tel qu'elle l'entend, n'a rien d'outré, et interprété, comme il doit l'être avec quelque indulgence, il ne va guère au-delà du sentiment du bien. « Quand vous agis-« sez, ne songez qu'à l'œuvre elle-même sans vous inquiéter « des conséquences qu'elle peut avoir et du fruit qu'elle peut « porter pour vous. Si elle est bonne, faites-la, dût-elle ne « pas vous être utile ; si elle est mauvaise, fuyez-la, vous « fût-elle mille fois avantageuse. » C'est là un excellent prétexte que toute morale un peu élevée doit approuver sans séserve, et l'abnégation ainsi comprise est l'application la plus noble du libre arbitre ; c'est la vertu dans ce qu'elle a de plus haut et, selon les circonstances, de plus héroïque. Le stoïcisme s'est illustré en adoptant ce principe dans toute sa rigueur, ou plutôt dans toute sa beauté. La Bhagavad-Guità le recommande avec insistance, et le précepte n'est pas moins bon dans l'Inde que dans la Grèce ou parmi nous. Pour fortifier encore cette doctrine dans le cœur de l'ascète et du yogui, la Bhagavad-Guitâ lui prescrit d'éteindre en lui toutes les passions pour atteindre enfin à cette absolue indifférence où il ne songera plus qu'au Dieu seul auquel il veut s'unir, et au salut éternel que ce Dieu lui doit assurer.

C'est ici que l'excès inévitable se montre, et que cette indifférence, qui n'est pas aussi désintéressée qu'on le croit, conduit aux abîmes, familiers à tout mysticisme. Sans doute,

il est des actes auxquels il faut opposer la plus parfaite impassibilité; ils ne méritent pas qu'on les connaisse et qu'on les sente. Mais envelopper tous les actes dans cette proscription commune, ce n'est pas moins que le renversement de toute raison; ce n'est pas moins que le plus profond et même le plus coupable aveuglement. Quoi! des guerriers vont s'égorger dans une lutte fratricide! des torrents de sang humain vont couler pour une discussion et une rivalité de famille! Des milliers d'êtres humains vont succomber dans un combat impie! Et ces massacres ne vous émeuvent pas plus que la chute de ces feuilles que le vent emporte quand il souffle l'hiver sur les bois desséchés! Vous avez beau vous dire que ces êtres qui sont immolés sont destinés à renaître sous une autre forme, et que leur disparition n'importe pas plus que leur naissance nouvelle, vous avez beau vous dire que l'être infini est le seul qui dure et qui soit éternellement ce qu'il est; c'est là un pur sophisme et la plus déplorable des confusions. On ne doit pas être indifférent au bien et au mal; il faut aimer l'un et détester l'autre pour accroître encore celui-ci et pour supprimer celui-là. Les mettre au même niveau, c'est se contredire soi-même, puisque cette ardente recherche de l'être infini repose uniquement sur la croyance à sa perfection; si vous l'adorez parce qu'il est le bien suprême, il faut aussi honorer d'un culte constant et sincère ces parcelles de bien qu'il a déposées dans son œuvre. L'indifférence absolue est un égoïsme criminel; c'est la préoccupation esclusive du salut personnel, qui ferme l'âme et le cœur à toute autre émotion. L'impassibilité érigée en système et poussée à ce point extrême, est un monstre moral que la dévotion du yogui enfante, et que sa piété, si elle était réellement clairvoyante, devrait combattre et étouffer.

Ce qui excuse la Bhagavad-Guîtâ, c'est que dans le monde indien tout entier, jamais la grande idée de la personnalité humaine n'a été comprise. Cette notion qui paraît si naturelle, si simple, si claire, a toujours été profondément ignorée; et du même coup, les conséquences admirables qu'elle entraîne nécessairement avec elle, ont été également méconnues. Il importe en effet assez peu de sacrifier si légèrement des êtres humains, du moment qu'on ne reconnaît pas en eux des êtres libres. On n'a pas de pitié de la mort et du massacre des animaux. Pourquoi s'émouvoir davantage de ce carnage qui se prépare et où tant de héros vont être immolés? L'homme est comme le reste des êtres : c'est une forme différente, mais devant l'être infini, il n'est pas plus qu'eux ; il est comme eux une partie du tout, soumis aux renaissances et aux transmigrations sans fin. Dans ce perpétuel changement, il subit le sort commun ; il n'a pas de destinée à part, et sa piété même toute sincère, toute ardente qu'elle peut être, ne le distingue pas des créatures au milieu desquelles il vit quelques instants et avec lesquelles il se confond.

Ces doctrines sont fausses autant que désolantes; mais le Brahmanisme les professe dans toutes ses œuvres et la Bhagavad-Guîtâ ne fait pas exception, bien qu'elle prétende à une science supérieure et qu'elle ait fait aussi du salut éternel le prix de l'ascétisme. Il n'y a que le Bouddhisme qui ait osé aller encore plus loin dans cette voie déplorable, et qui de ces théories déjà bien insensées ait tiré résolument le Nihilisme, qu'elles recélaient. Le Bouddhisme a effacé et dégradé la personne de l'homme jusqu'à ce point de l'identifier avec tout ce qui l'entoure dans la nature matérielle.

Je pourrais pousser plus avant encore ces considérations sur la Bhagavad-Guîtâ; mais celles-ci suffisent, je crois,

pour qu'on la juge et qu'on l'apprécie équitablement. Pour ma part, je ne voudrais ni l'amoindrir ni la surfaire; je n'ai voulu que la montrer avec ses mérites et ses défauts les plus apparents. Je conçois l'admiration exagérée dont elle a été l'objet. La surprise a beaucoup aidé à l'estime qu'on en a faite; la nouveauté a toujours grande puissance; et devant une apparition extraordinaire, il est bien difficile de ne pas se laisser entraîner dans un sens ou dans l'autre. On conservait alors bien des préventions en faveur de la sagesse de l'Orient. C'était de l'Orient que nous venait toute lumière, à ce que supposait le préjugé. La Bhagavad-Guîtâ sembla un des rayons les plus purs et les plus éclatants de ce foyer. La méprise s'explique assez bien par l'éblouissement du premier moment. Mais ce serait un tort de la continuer; aujourd'hui elle n'est plus excusable. Littérairement la Bhagavad-Guîtâ est un épisode démesuré dans un poëme, qui est lui-même sans mesure; philosophiquement, c'est une doctrine qui n'est point originale, qui a été puisée à des sources bien connues, et qui n'a pas toujours reproduit assez fidèlement les idées qu'elle empruntait. Mais il faut ajouter aussi que ce monument, tel qu'il est, mérite une attention très-sérieuse : et si le Mahâbhârata contenait beaucoup de morceaux de ce genre, il serait placé plus haut qu'il ne l'est dans l'histoire de l'épopée. La Baghavad-Guîtâ est une perle, ainsi qu'on l'a dit; mais c'est une perle qui n'a sa véritable valeur que par comparaison. Elle ne peut pas être mise en parallèle avec les chefs-d'œuvre de la Grèce; mais dans le poëme informe où elle se rencontre, elle a pu quelques instants produire l'illusion d'un vrai diamant.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

RAPPORT

SUR LA

CONDITION MORALE, INTELLECTUELLE ET MATÉRIELLE

DES

OUVRIERS QUI VIVENT DE L'INDUSTRIE DU FER

PAR M. LOUIS REYBAUD

FAIT A LA SUITE D'UNE MISSION QUE LUI A CONFIÉE L'ACADÉMIE.

RIVE DE GIER, SAINT-CHAMOND ET ASSAILLY (1).

II

On a vu que les trois forges distribuées le long du Gier emploient six mille ouvriers environ. Depuis le mécanicien jusqu'au manœuvre, il y a là tous les degrés de vigueur, d'adresse et d'intelligence. Singulier contraste que celui qui offre sur le même point, dans la même race, une égale disposition à des travaux délicats comme la soie et à des travaux de force comme le fer ! L'art et l'industrie occupent ici, par un pacte qu'explique la nature des lieux, un domaine commun. Les vallées et les coteaux des Cevennes, qui sont limitrophes, portent une richesse sans prix, le mûrier ; les flancs de la terre recèlent une richesse non moins grande, la

(1) V. t. LXXVII, p. 117; t. LXXX, p. 93; t. LXXXI, p. 201; t. LXXXV, p. 193, et t. LXXXVI, p. 161.

houille : de là ce mélange de tisserands, de forgerons et de mineurs, se partageant la besogne et y excellant. On citerait difficilement un plus heureux exemple d'une activité variée et supérieure dans toutes ses variétés.

Une fois de plus on peut, dans ces rejetons de la même souche, vérifier à quel point les habitudes transforment les hommes. Entre l'ouvrier en soie et l'ouvrier du fer il n'y a vraiment de commun que l'origine. Parmi les premiers le type le plus général est une complexion grêle, un teint mat, quelque chose de délié dans les manières et dans l'esprit; chez les seconds c'est au contraire la complexion de l'athlète, un teint haut en couleur ou bruni par le feu, un buste massif servi par des muscles qui semblent se jouer des plus lourdes tâches, une intelligence qui ne va pas au-delà de services déterminés, mais qui s'y raffine par une pratique constante. Dominants chez les hommes de la fonderie et de la forge, ces traits ne diffèrent chez les hommes de la mine que par une sorte de masque que la vie souterraine ajoute aux physionomies, la décoloration de la peau et les incrustations indélébiles qu'y trace la poussière du charbon. A la même catégorie appartient enfin un groupe dont les chemins de fer ont entamé les rangs, celle de ces robustes mariniers qui mènent avec un bras et un œil si sûrs la batelerie de la Saône et du Rhône, et parmi lesquels on rencontre des modèles que la statuaire pourrait mettre à contribution. C'est Givors qui en est la pépinière comme Saint-Etienne est celle des tisserands; les ouvriers de la mine et du fer sont répartis dans tout le bassin.

La condition de ces divers groupes est bonne en général, surtout dans les ateliers qui bordent le Gier. L'élément principal du bien-être est pour ceux-ci la sécurité de la tâche. Autant le travail de la soie est précaire et sujet à des fluctuations qui laissent à la moindre crise l'ouvrier dépourvu, autant les travaux de la mine et de la forge sont stables, suivis et sans temps d'arrêt. Avec eux du moins il est permis d'établir pour un ménage, un budget régulier et qui ne soit pas susceptible de mécompte. Un autre élément de fixité est dans la nature même des commandes qui relèvent des administrations militaires. Pour l'armée ce sont des canons de fusil; pour la marine des cuirasses ou des éperons de vaisseaux, des bielles, des arbres de couche pour les bâtiments à vapeur. Soit qu'une adjudication publique intervienne, soit que le marché se passe de gré à gré, il y a là des prix à peu près arbitraires qui laissent une belle marge à l'entrepreneur et lui permettent de ne pas lésiner sur le salaire. La concurrence n'est au fond qu'apparente. Pour exécuter ces travaux d'exception, il faut des installations si puissantes, un tel capital d'instruments, qu'à peine trouve-t-on un ou deux établissements qui en soient pourvus et que c'est forcément à eux qu'échoit le privilége de ces grosses fournitures. Ce privilége est d'autant plus indiscutable qu'il s'agit d'inventions chanceuses, qui n'ont pas encore passé dans la pratique des ateliers, et à ce titre exposent à la fois la vie des hommes et la fortune des chefs de maison.

Cette situation influe naturellement sur les prix de la main-d'œuvre: ces prix sont toujours plus élevés et mieux adaptés à la valeur des façons dans les établissements qui marchent avec aisance et ont la voix haute dans leurs contrats. Loin de subir la loi, souvent ces établissements la dictent de façon à se couvrir des dommages aléatoires auxquelles ils sont exposés. En même temps ils s'assurent d'un choix d'ouvriers en les payant largement, ce qui est de tous les encouragements celui qui remplit le mieux son objet. Le mode de rétribution est en outre un aiguillon de plus. La besogne se paie moins à la journée qu'à la tâche et moins à la tâche qu'à la pièce. C'est surtout le cas pour les objets d'architecture navale. Supposons qu'un éperon ou une cuirasse de frégate soit mis sur le chantier : au lieu de prendre à son compte le détail de l'exécution, l'entrepreneur s'en dessaisit par un marché passé de gré à gré avec un certain nombre de ses ouvriers. A eux le soin de faire les devis de manière à ce que le résultat de l'opération leur assure un salaire raisonnable ; ce point réglé ils concertent eux-mêmes leur action, forment ce que l'on nomme une équipe et s'y distribuent les rôles. Dans ces équipes se résout à bas bruit et le plus simplement du monde un problème qui chaque jour se pose en matière d'industrie, la proportion à établir entre la tâche et le salaire. Tous ces hommes se connaissent, ont pu se juger à l'œuvre ; chacun d'eux est taxé à sa valeur, avec une précision de coup-d'œil à laquelle aucun patron n'atteindrait. Point d'égalité chimérique ;

les ouvriers entre eux ne se paient pas de cette monnaie ; mais au contraire une justice très-stricte et qui a pour sanction le consentement des parties.

Ce travail aux pièces est si bien dans le goût des ouvriers et dans les convenances de l'entrepreneur, qu'on l'applique désormais à tous les objets et même à toutes les séries d'objets qui en sont susceptibles, les mouleries en acier fondu, par exemple, canons, mortiers, boulets creux ou pleins. Une comptabilité particulière s'établit dans ce cas. Comme ces travaux durent plusieurs jours, quelquefois plusieurs semaines, on ouvre à l'équipe prise collectivement un compte d'avances qui sont versées entre les mains du chef et réparties par lui entre ses hommes. Tantôt ces avances sont simplement approximatives, tantôt elles ont pour base d'évaluation un prix arbitraire de l'heure qui doit rester en deçà du prix que fera ressortir le règlement définitif de l'opération. Les ouvriers ne prélèvent en général que ce qui leur est nécessaire pour vivre : l'excédant constitue une épargne dont ils disposent au jour de la liquidation. Tout ne se consolide pas alors sur ce fonds de réserve; les dettes arriérées en prennent une partie, le cabaret en prend une autre partie; l'épargne ne recueille que ce qui a échappé à ce double prélèvement, c'est-à-dire un lot assez mince, mais supérieur pourtant à celui de beaucoup d'autres catégories d'ouvriers. Dans le travail aux pièces il y a d'ailleurs emploi de toute sorte de mains, ce qui réduit dans une proportion notable la moyenne des rétributions, et limite la somme sur laquelle l'esprit de prévoyance peut s'exercer.

Avec le travail à la tâche on a des éléments plus simples et un quotient plus fort; l'œuvre est alors individuelle et non collective. Exemple, le four à pudler. On appelle ainsi le four dans lequel s'opère au moyen d'un long brassiage la conversion de la fonte en fer, rude besogne dévolue à une élite d'ouvriers. L'unité du calcul est alors la charge d'un four; l'ouvrier est payé à raison de ce qu'elle rend en quantité et en qualité; l'addition des charges se fait par jour, par semaine, par quinzaine ou par mois, suivant les cas ou les habitudes. On arrive ainsi aux salaires les plus élevés que connaisse l'industrie du fer, 11 à 12 fr. par jour pour l'état-major des ouvriers, et successivement 10, 9, 8 et 7 fr. pour les ouvriers moins doués ou moins formés. Dans les ateliers d'ajustage les mêmes salaires d'exception se retrouvent avec des écarts plus grands; il y a encore de rares ouvriers qui gagnent 11 à 12 fr. par jour, mais pour le gros de l'atelier, c'est seulement de 4 à 5 fr. Dans beaucoup de cas, la perfection de la machine supplée l'habileté de sa main. Aux laminoirs et aux marteaux, c'est également la machine qui mène l'action, le talent des hommes consiste à y aider à propos. Aussi le salaire décroît-il pour les simples auxiliaires jusqu'à 3 fr. et 3 fr. 50. Il en est de même de la fonderie où il suffit de diriger avec précision la coulée dans les moules; les chefs de manœuvre mis à part, pour les autres la tâche est presque machinale. Il ne faut pas oublier pourtant que la matière en traitement est du métal en fusion et que dans la série de ces opérations, il y a des accidents à prévoir, suivis de blessures graves,

quelquefois mortelles. Forcément le salaire fait la part de ces risques, si mince qu'elle soit.

Maintenant nous voici nantis des principaux éléments du prix de la main-d'œuvre dans les trois établissements de la vallée du Gier. En décomposant les chiffres, on aboutit, pour l'ouvrier le moins payé à une recette annuelle de 800 fr. à 900 fr.; pour l'ouvrier le mieux payé à une recette de 2,800 à 3,000 fr. Les degrés intermédiaires sont remplis par des sommes qui correspondent à l'activité ou à l'habileté des sujets. Ajoutons que les hauts salaires n'intéressent qu'un très-petit groupe et que le gros nombre se trouve du côté des salaires moyens ou inférieurs. Or il importe moins de rechercher comment les privilégiés disposent de leurs excédants que de savoir jusqu'à quel point ceux qui sont réduits à la part la plus stricte pourvoient à leurs besoins. C'est donc sur les recettes des manouvriers qu'il faut mesurer les moyens d'existence, c'est-à-dire sur 8 à 900 fr. par an. Pour le célibataire le problème n'est pas difficile à résoudre; pour un couple marié il l'est déjà, il devient presque insoluble pour un ménage chargé d'enfants.

Nulle part pourtant les ressources ne sont plus abondantes que dans cette contrée centrale de la France; la nature s'y montre prodigue de ses biens. Tout le bassin qui de Givors remonte à Saint-Etienne et se prolonge d'un côté vers les grandes chaînes des montagnes de l'Auvergne, de l'autre vers les opulentes cultures qui bordent la Loire, ce bassin est par lui-même largement pourvu, et pourtant sa zone d'approvisionnement pro-

prement dite serait insignifiante comparée à ce qui l'entoure. Point de produit du sol et de la ferme qui n'y soit représenté dans les proportions les plus amples et les conditions les plus enviables; le bétail dans le Charolais, la volaille dans la Bresse, les vins dans le Beaujolais et la côte du Rhône, les grains alimentaires dans le Dauphiné et la Limagne, le poisson dans les eaux de deux grands fleuves et les étangs de la Dombe, les fruits de l'industrie pastorale dans les hautes montagnes qui enserrent ou sillonnent ce pays du charbon et du fer. Qu'on y ajoute un climat tempéré, un sol profond, une exposition heureuse et l'on aura une idée à peu près complète des éléments de bien-être que la nature a départis à ces populations. Aussi les objets de consommation sont-ils en général d'un prix modéré et de qualité excellente. Il n'y a pas à y comprendre le pain dont la taxe, à un ou deux centimes près, se conforme partout aux mercuriales des grands marchés, mais sur les autres denrées la marge est évidente, l'approvisionnement est moins cher qu'ailleurs. C'est surtout en gagnant vers le midi que les différences sont sensibles; il est des cas où elles s'élèvent à 20 et 25 p. 100.

Cet adoucissement profite à tous les ouvriers du groupe; il y a en outre quelques avantages de position pour ceux qui, attachés à un atelier, ont conservé leur domicile à la campagne. Partout où les distances ne sont pas trop fortes il en est ainsi. L'ouvrier n'en vaut que mieux, là où cette combinaison est possible. Outre l'économie du loyer, il en retire le bénéfice d'habitudes

plns régulières; il reste du moins chez lui, et trouve dans les soins d'un ménage rustique úne diversion à ses services industriels, quelquefois un supplément de revenus. C'est évidemment une vie plus saine que la vie des garnis; mais c'est en même temps d'autres calculs à établir dans les budgets des familles. Par voie d'élimination on arrive ainsi aux situations les plus ingrates, celle de l'ouvrier urbain, ayant un loyer et des droits d'octroi à sa charge. Arrêtons-nous sur ce type; le ménage a, je suppose, deux enfants; comment avec 800 fr. de recette suffira-t-il à ses besoins?

C'est un calcul toujours à refaire quand on passe d'un foyer d'industrie à un autre, impossible d'y échapper. La stricte condition du salaire est d'être au moins l'équivalent de ces besoins, et le point en litige est de savoir en quoi ils consistent. Il ne s'agit pas de raffinement; que l'ouvrier ait pour lui et les siens la nourriture, le vêtement et l'entretien, un peu d'argent pour l'épargne ou la dépense de poche, c'est un bilan qui ne paraît pas long à dresser. On ne saurait imaginer quel mal il donne quand on veut y mettre quelque précision, et combien d'un toit à l'autre les informations varient. Les intéressés eux-mêmes se rendent bien rarement compte de la manière dont ils vivent; c'est à force d'instances qu'on obtient d'eux quelques mots concluants. Pour la subsistance, par exemple, quelle base prendre? Il ne peut être question de chiffres exacts comme pour une troupe rationnée, mais d'approximations qui, passées au crible, prennent de la concordance. Dix ou douze ménages interrogés fournissent des réponses d'où se

dégage une vérité relative. Voilà le seul procédé d'information vraiment praticable, tout imparfait qu'il est ; avec des prétentions à une rigueur plus grande, on n'a rien proposé de mieux. Ce procédé conduit du détail à l'ensemble par la spécification de l'emploi des ressources; il vise pour ainsi dire la dépense. Que si au contraire on néglige le détail pour ne tenir compte que de l'ensemble, il suffit de s'assurer qu'au bout de l'an et au moyen de ses salaires la famille a vécu, a réparé ses forces de manière à renouveler ses services.

D'une série de calculs qui m'ont été fournis ou dont j'ai recueilli moi-même les éléments, il résulte que, dans la vallée du Gier, la dépense de bouche est en moyenne de 40 centimes par tête et par jour. Il va sans dire qu'au sein de la famille la distribution s'en fait très-inégalement. Les travaux de force exigent une nourriture substantielle; il faut à l'homme de la viande et du vin; la femme et les enfants n'ont dès lors qu'une part bien réduite, du laitage, des farineux, un peu de charcuterie dans les grands jours. C'est qu'il faut compter strictement. Dans le ménage qui nous sert de type, un couple et deux enfants, voici 584 fr. sur 800 fr. absorbés en vivres; il ne reste que 216 fr. pour le loyer, l'entretien, le chauffage, l'école et les menus frais. Il y a insuffisance évidente; le loyer seul emporte une centaine de francs; la ruine serait au bout, si la femme ou les enfants n'apportaient à la masse leur contingent de recette. Il ne manque pas dans les ateliers ou dans les champs de travaux qui leur soient appropriés; ils y vont d'instinct, vaillamment, presque

sans apprentissage. La résidence n'est bonne ni pour les oisifs, ni pour les vagabonds. Les salaires de 800 fr. sont d'ailleurs le lot des manœuvres et des débutants. Pour peu que l'ouvrier montre d'intelligence et d'habileté de main sa paie s'élève : c'est 900 et 1000 francs dans les plus modestes catégories, 1100 , 1200 et jusqu'à 1500 francs pour les hommes de choix. Dès lors la gêne cesse dans le ménage et les conseils à propager au sujet de l'épargne ne sont plus une dérision.

Il y aurait beaucoup à dire sur ce chapitre ; prêcher, encourager l'épargne n'est qu'un leurre, si par la destination qu'on lui donne, l'épargne est en péril. Naguère cette destination était des plus simples et des plus sûres ; à toute réquisition, des caisses spéciales rendaient aux déposants, intérêts compris, les sommes qu'elles en avaient reçues. Jamais service ne fut plus ponctuel, et quand, en 1848, une révolution en troubla le cours, l'État prit à tâche de faire verser largement la mesure du côté de ses créanciers. Aussi ces caisses justifiaient-elles leur nom ; longtemps elles furent le principal, presque l'unique dépôt des épargnes populaires. On pouvait y suivre presque à coup sûr la marche de l'aisance, le mouvement de l'activité regnicole, le progrès des mœurs. Dans une période récente cet état de choses s'est complètement modifié. Les caisses d'épargne ne renferment plus aujourd'hui qu'une portion très-réduite des économies populaires ; le reste s'est engagé dans des voies moins sûres et s'en va, débris par débris, dans d'onéreuses liquidations. J'ai retrouvé partout la trace de ces désastres, à Lyon, à Saint-Etienne, le long

de la vallée du Gier, et les victimes étaient surtout les ouvriers les plus intelligents, ceux qui gagnaient de forts salaires. Comment s'en seraient-ils défendus! Il y a eu pour notre société en désarroi un moment de vertige où tout le monde s'est senti pris du désir et du besoin de faire fortune en un jour. Peu importait le moyen, le prétexte, le titre, on avait trop hâte de jouir pour rien vérifier. Aussi dans cette presse qui a duré plus de dix ans que de faibles ont été écrasés, que de crédules ont été pris au piége, que de sommes laborieusement acquises ont été scandaleusement dilapidées! Les ouvriers figurent pour un contingent plus considérable qu'on ne croit dans ces lamentables inventaires. Beaucoup d'entre eux me montraient tristement les titres morts ou dépréciés dans lesquels s'était abîmée leur petite fortune; naturellement leur choix s'était porté sur des entreprises véreuses, condamnées avant de naître, mais où les chimères n'étaient pas ménagées. Voilà pourtant à quoi ont abouti ces débauches du crédit qui ont eu tant de complices et de prôneurs. En dispersant dans les aventures les épargnes du peuple, on a diminué les garanties sociales que présentait leur stabilité, et qui sait donné peut-être le goût d'une revanche aux malheureux qui ont été victimes de ces indignes spoliations.

J'ai parlé des deux industries distinctes entre lesquelles se partagent les bras disponibles; il m'est arrivé souvent de les trouver réunies dans le même ménage. Le mari, par exemple, était forgeron, la femme faisait de la passementerie, les enfants préparaient des canettes :

personne qui ne fût occupé. Quand ces conditions se rencontrent, l'aisance atteint son plus haut degré; le train de maison est celui de la bonne bourgeoisie. Il n'est pas rare d'obtenir des recettes de 3,000 à 3,500 fr. C'est à Saint-Chamond surtout que cette combinaison est possible; on l'y trouve fréquemment dans la ville même et aussi dans les campagnes où la fabrication des lacets occcupe beaucoup de métiers. Le fer reste toujours le principal, la soie est l'accessoire, comme œuvre de femme et de gagne-petit. Tout ceci témoigne à quel point cette population est ingénieuse et fait marcher de front ce qui au premier abord paraîtrait incompatible. Les enfants gardent ainsi l'option et quand l'heure en est venue, le père enmène les plus robustes aux travaux de la fonderie et des laminoirs; les autres continuent à faire du lacet ou de la passementerie avec les filles et la mère.

Les heures remplies par le travail n'empiètent pas sur celles que les écoles réclament. L'instruction est en grand honneur dans la vallée du Gier; on l'y distribue sous toutes les formes et à tous les degrés. L'enseignement communal y est gratuit dans quelques endroits, rétribué dans d'autres, partout très-suivi. La proportion constatée est d'un enfant sur sept habitants. Les programmes élémentaires font une large part aux notions qui concernent les industries locales et des cours d'adultes achèvent au besoin ce que les premières leçons ont dégrossi. Il existe d'ailleurs, pour l'une de ces industries, une institution dont la notoriété est européenne ; c'est l'école des mineurs de Saint-

Étienne d'où est sortie toute une légion d'ingénieurs qui ont fait brillamment leur chemin. Ce bassin houiller est donc au centre des bonnes méthodes et toujours au courant des perfectionnements que l'art des mines peut s'approprier; il a en outre les meilleurs cadres de pionniers que l'on connaisse pour l'exploitation de la richesse souterraine, vaillante race à qui toutes les tâches et tous les dangers sont familiers.

Ce tableau n'a-t-il pas quelques ombres? Il en a si l'on regarde de près aux habitudes et aux dispositions d'esprit de l'ouvrier. On a vu, à propos du placement de ses fonds, qu'il obéit parfois à des ambitions mal réglées ; ces mêmes ambitions se retrouvent sur d'autres points et y causent les mêmes troubles de jugement. Dans ma visite à Saint-Chamond j'eus l'occasion d'échanger avec un ouvrier quelques mots qui me sont restés dans la mémoire. Il me parlait d'une société de coopération en voie de se former au sein des ateliers et m'expliquait comment ses camarades et lui entendaient user de cet instrument. Les fonds une fois recueillis, ils comptaient acheter une usine et l'exploiter en commun. — Pas celle-ci du moins, lui dis-je — Pourquoi pas, me répondit-il ? les chefs de la maison ont été ouvriers comme nous. Pourquoi ne deviendrions-nous pas patrons comme eux ? De quoi s'agit-il ? De quelques millions : nous prendrions du temps pour payer. Singulière présomption et qu'on ne voie pas là dedans un langage isolé; il est peu d'ouvriers qui au fond du cœur ne s'y associent. Ils en sont tous venus, paraît-il, à se dire qu'en industrie la fonction maîtresse c'est la leur et que

désormais le reste doit y être subordonné. S'ils consentent à lever l'anathème lancé contre le capital et les machines, c'est à la condition que machines et capital travailleront pour eux, exclusivement pour eux et non pour des parasites. C'est un mot d'ordre qui circule parmi les meilleurs et qui se résume pour chacun dans cette poursuite avouée ; sortir de sa condition, ou pour parler la langue à l'usage des initiés, s'affranchir du salariat. Comme le tiers état au début de la révolution, l'ouvrier dit qu'il n'est rien et veut être tout.

Quand il raisonne ainsi, il ne se rend pas compte de la fragilité des existences industrielles. Ce qu'il convoite, ce qui lui semble le mieux assis deviendrait bientôt précaire sous le régime d'une gestion en commun. Dans un monument les fondations sont ce qui importe le plus et ce qui se voit le moins; il en est de même dans un établissement d'industrie. On ne se doute pas, à le voir marcher avec aisance, de ce qu'il a coûté d'argent, de soins, de combinaisons. Toute cette activité a précédé celle de l'atelier, et l'ouvrier si enivré qu'il soit du concours qu'il fournit, n'a rien à y prétendre. Puis que d'accidents à prévoir et de retours de fortune à craindre! Ici par exemple, pour en revenir à notre point de départ, une notable portion du travail des usines roule sur des dépenses que tout homme de sens tiendra pour exagérées et qui dans tous les cas auront un terme naturel. Des frettes de canons, des cuirasses, des éperons de bâtiments de guerre, des boulets creux ou pleins, un atelier d'industrie privée n'en fait pas tous les jours ni en nombre indéfini. Les budgets d'un état s'y épuisent, et l'étranger s'en

mêle; la concurrence réduit les commandes et, au grand soulagement des peuples, il arrive un moment où ces tristes gageures prennent fin. De là un fait à prévoir. Il faudra, pour combler ces vides, un certain génie sous peine de voir une portion des fourneaux s'éteindre et des groupes d'ouvriers se disperser. Dans une gestion collective ce serait au moins une crise, si ce n'est un désastre, ce ne sera qu'un jeu pour les hommes qui mènent d'une main si ferme les établissements de la vallée du Gier. Ce que leur refuseront un jour ou l'autre les arts de la guerre, ils le demanderont aux arts de la paix et au lieu de perfectionner les moyens de détruire ils ajouteront de nouveaux auxiliaires à l'outillage de la production. De telles transformations ne se font, il est vrai, ni sans efforts ni sans frais, mais les industries ne résistent et ne durent qu'à ce prix.

Louis Reybaud.

RAPPORT

SUR UN MÉMOIRE DE M. LE DOCTEUR BROCHARD

RELATIF A LA

MORTALITÉ DES NOURRISSONS

EN FRANCE.

M. Jules Simon : — J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, de la part de M. le docteur Brochard, de Bordeaux, un ouvrage intitulé : *De l'Allaitement maternel*. M. Brochard est aussi l'auteur d'un mémoire sur la *Mortalité des nourrissons en France*, auquel l'Académie des Sciences a décerné l'an dernier le prix de statistique. Au fond, ces deux ouvrages n'en font qu'un : l'auteur avait d'abord constaté les faits ; maintenant, il en recherche la cause. Il est impossible de s'occuper d'une question plus grave, et difficile de le faire avec plus de zèle et de compétence. L'Académie comprend que je ne suis pas juge des appréciations médicales de M. le docteur Brochard ; elle me permettra de rappeler aussi que, dans ces matières délicates, les résultats de la statistique ne sauraient avoir une exactitude absolue ; car si on ne se trompe pas sur les faits, on peut se tromper sur le classement. J'avoue que je voudrais croire que M. Brochard s'est souvent trompé ; mais quand je rapproche ses déclarations des témoignages analogues de M. Monot, de M. Devilliers, de M Boudet, de M. Willemin, quand je lis ces pages où l'on reconnaît partout un observateur scrupuleux et fidèle, uniquement préoccupé de mettre en plein jour une vérité douloureuse, je sens mes espérances s'évanouir, et le mal me paraissant certain, je demande, au nom de la morale, au nom de l'humanité, au nom du patriotisme, qu'il soit connu non-seule-

-ment de quelques administrateurs et de quelques médecins, mais de tout le monde, et qu'on s'efforce d'un commun accord d'en chercher le remède.

M. Brochard a divisé son livre en quatre chapitres : le premier est historique et philosophique. Il a pour but de démontrer, d'abord que toutes les femelles nourrissent leurs petits ; que la femme seule s'est servie de son intelligence pour se soustraire à ce devoir ; que chez tous les peuples l'allaitement maternel a été recommandé par les médecins et les moralistes, et que l'allaitement mercenaire ne s'est produit qu'à la suite de la corruption des mœurs. C'est la thèse que J.-J. Rousseau rendit si populaire au siècle dernier. Rousseau était dans le vrai ; avant tout, il faut que la mère nourrisse elle-même, c'est le vœu de la nature : si, par la faute de la société, ou par sa propre faute, elle se trouve dans l'impossibilité de remplir son devoir, il faut qu'au lieu de recourir à l'alimentation prématurée, elle assure une nourrice à son enfant, et une nourrice à la campagne.

Rousseau donnait à l'appui de son sentiment des raisons sentimentales, qui sont bonnes, et déjà des raisons scientifiques, médicales, qui sont invincibles, et que la science confirme de jour en jour. Le lait de la mère, la mère elle-même, l'air et le soleil, voilà la santé et la force pour l'enfant ; c'est le dyctame. L'enfant doit prospérer dans ces conditions : il ne peut que languir quand il est privé de ces trois abondantes sources de la santé et de la vie.

Le second chapitre de M. Brochard, intitulé : *De l'allaitement maternel au point de vue de la mère*, est d'autant plus précieux pour nous autres profanes, qu'il nous apporte, à l'appui d'une des thèses les plus importantes de la morale, le témoignage de la physiologie et de la médecine. L'enfant qui vient de naître doit têter et non manger. La forme de sa mâchoire, la disposition de ses muscles, l'absence de dents s'opposent chez lui à la mastication et favorisent au contraire la succion. Le lait est donc le seul aliment que puisse prendre l'enfant nouveau-né ; mais le lait de sa mère, par les principes qu'il renferme, est le seul qui lui convienne. Dans ces premiers moments de la vie, par une admirable disposition de

la nature, la mère, et elle seule, peut donner au corps la force et les accroissements dont il a besoin, comme elle peut, seule, susciter le sentiment et la pensée. Il faudra, plus tard, des maîtres habiles; mais pendant les premiers mois, et même pendant les deux ou trois premières années, cette femme ignorante est le meilleur des maîtres : non-seulement le plus puissant, mais le plus sûr. N'eût-elle jamais eu de grandeur morale, elle en trouve à ce moment-là, et dans ses conversations avec son enfant, oui, jusque dans ces conversations mystérieuses qui précèdent l'usage de la langue parlée, elle a de la noblesse, de la droiture et du cœur. Ce qu'elle n'avait pas, par la faiblesse de sa nature, ou ce qu'elle avait perdu par sa faute, la maternité le lui rend. De même pour l'éducation physique : si elle éloigne son enfant au bout de quelques heures, la première conséquence, c'est qu'il faut supprimer son lait; on sait au prix de quels périls immédiats, on ne sait pas assez au prix de quels périls futurs. La lactation est le complément nécessaire de la gestation et de la parturition, et la plupart des maladies dont sont atteintes aujourd'hui les femmes du monde, viennent de cette funeste habitude d'abréger les fonctions de la maternité, ou du moins de les suspendre.

Voilà, sans compter les sources immenses de joie et de bonheur à jamais taries, ce que perd la mère en renonçant au nourrisson ; mais M. Brochard va nous dire ce qu'y perd le nourrisson, et par conséquent, ce que perd la patrie. C'est ici qu'arrivent, dans les deux derniers chapitres du livre, les terribles constatations de la statistique.

Chargé pendant de longues années d'un service considérable de nourrissons dans l'arrondissement de Nogent-le-Rotrou, M. Brochard a constaté que la mortalité des enfants mis en nourrice était en moyenne de 35 p. 100, tandis que la mortalité des enfants nés dans l'arrondissement et allaités par leurs mères n'était que de 22 p. 100. Le même fait se reproduit sur tous les points de la France.

Les enfants élevés à Lyon, dit le docteur Rodet, sont soumis à une mortalité inférieure à 20 p. 100, tandis que ceux qui sont envoyés en nourrice à la campagne en supportent une de 36 p. 100. Et

comme Lyon n'envoie pas moins de 5,000 enfants en nourrice chaque année, il en résulte que 1,800 de ces enfants, à peu près, succombent dans le cours de leur première année, tandis qu'il n'en périrait que 1,000 tout au plus, s'ils étaient élevés à Lyon par leurs mères.

Les médecins cantonaux de Strasbourg assurent tous que la mortalité des enfants placés en nourrice dans la banlieue de cette ville est *effrayante*.

Les chiffres suivants sont empruntés à la Clinique d'accouchements du professeur Stoltz, de Strasbourg, qui les doit lui-même au docteur Willemin.

De 1845 à 1864, il est né dans cette clinique 925 enfants. 819 ont été élevés par leurs mères, 106 ont été envoyés en nourrice.

Sur les 819 enfants élevés par leurs mères, 176 seulement sont morts la première année, soit 21 p. 100.

Sur les 106 enfants envoyés en nourrice, 92 sont morts la première année, soit 87 p. 100.

Du 1er janvier 1856 au 31 décembre 1867, il est né dans les prisons de Strasbourg 84 enfants, qui tous ont été nourris par leurs mères. Il n'en est mort que 20. La mortalité a donc été parmi ces enfants de 24 p. 100.

J'ai déjà rappelé moi-même à l'Académie, l'année dernière, en lui présentant *l'Ouvrier de huit ans*, un témoignage dont je fais grand cas, celui de M. Leroy, médecin des pauvres à Rouen. M. Leroy, avec qui j'ai fait de nombreuses visites dans les quartiers de Rouen les plus misérables, me disait qu'il valait mieux, au seul point de vue de la vie probable d'un enfant, le laisser entre les bras d'une mère qui manque de tout dans un grenier ouvert à tous les vents, que de le placer dans la crèche la mieux tenue, où il est servi et nourri comme l'enfant des riches. Il y a là une puissance que toute la richesse, tout le génie et tout le cœur des philanthropes ne pourra jamais ni égaler, ni imiter : la puissance de la bonne nature, qui veut que le fruit pende à sa branche et se nourrisse de la sève qui l'a produit.

J'ai aussi entretenu l'Académie, à la même époque, d'une expérience tentée à Mulhouse par mon ami, M. Jean Dollfus. C'est un

argument et un exemple dont M. Brochard ne manque pas de se servir : « Autrefois, lui écrit M. Jean Dollfus, la mortalité des enfants mis en nourrice était énorme dans la population ouvrière que j'emploie, et qui ne s'élève pas à moins de 1,150 femmes : elle était de 36 à 40 p. 100. Aujourd'hui, d'après un règlement que j'ai établi et auquel plusieurs fabriques se sont ralliées, toutes les ouvrières sont obligées de rester chez elles pendant les six semaines qui suivent leur accouchement, afin de pouvoir allaiter et soigner convenablement leurs enfants. Pendant ces six semaines, elles reçoivent leur paye comme si elles travaillaient. Depuis que cette mesure a été rendue obligatoire, la mortalité des nouveau-nés n'est plus que de 24 à 28 p. 100. *J'arriverai ainsi à faire vivre chaque année cent ou cent cinquante enfants de plus à Mulhouse.* »

Et M. Brochard conclut en disant : « Toute mère qui confie son nouveau-né à une nourrice mercenaire, double et triple pour lui les chances de mortalité. »

Si l'allaitement mercenaire est si funeste aux enfants légitimes, il est plus funeste encore aux enfants illégitimes. On en devine les raisons, sans que je puisse ou que j'ose les dire.

Voici, sur la mortalité des enfants assistés dans quelques-uns de nos départements, des chiffres que M. le docteur Brochard emprunte à un mémoire de notre confrère M. Husson.

Mortalité des enfants assistés de 1 *jour à* 1 *an.*

Loire-Inférieure............	90 p. 100
Seine-Inférieure............	87 —
Eure.................. ...	78 —
Calvados...	78 —
Aube.....................	69 —
Seine-et-Oise..............	69 —

Après avoir présenté ce tableau désolant, puisé à une source officielle, M. Husson ajoute ces paroles : « En présence d'un mal si grand, on est obsédé par la pensée de le voir durer *et grandir encore.* On n'a fait, dit-il plus loin, que lever un coin du voile qui

cache le tableau ; le mal est seulement entrevu. On n'en sait ni l'étendue ni la profondeur. »

De son côté, M. le docteur Brochard ajoute à ces renseignements de M. Husson ceux qu'une longue expérience lui a fournis dans les départements d'Eure-et-Loir et de la Gironde.

Dans le département d'Eure-et-Loir qu'il a longtemps habité, la mortalité des enfants illégitimes varie de 42 à 95 p. 100.

Dans le département de la Gironde, *les conditions dans lesquelles sont placés ces pauvres petits êtres font frémir.* C'est le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, qui s'exprime ainsi dans une lettre adressée au préfet de la Gironde, en 1863. M. de Bethmann, maire de Bordeaux, est plus explicite encore. Dans une lettre adressée au même préfet, il affirme que les habitants de certaines communes du département sont persuadés « *que l'administration* « *place les enfants d'une manière aussi déplorable dans l'intention* « *d'en débarrasser la société.* »

Dans la commune de Pugnac (arrondissement de Blaye) et en dehors de toute épidémie, la mortalité a été de 23 sur 24. Dans d'autres localités, cette mortalité a été de 6 sur 6, de 12 sur 12; dans les communes les moins maltraitées, elle est de 15 sur 31, de 19 sur 28.

Ce ne sont pas seulement les nourrissons qui succombent en masse dans les campagnes, ce sont encore les propres enfants des nourrices qui meurent en grand nombre par suite du sevrage prématuré auquel ils sont soumis. M. Monot, a, de son côté, appelé sur ce point l'attention de l'Académie de médecine. On peut juger de cette mortalité par les chiffres suivants.

Dans le canton de Montsauche (Nièvre), pendant une période de 7 ans, 2,824 femmes sont accouchées ; 1,897 sont allées à Paris comme nourrices sur lieu. Deux sur trois ! Presque toujours, ce départ de la mère pour Paris est l'arrêt de mort du nouveau-né.

Du 1er janvier 1858 au 31 décembre 1864, il est mort, en effet, dans le canton de Montsauche 449 enfants dont les mères étaient nourrices à Paris. C'est une mortalité de 64 p. 100. « Ainsi, dit le docteur Monot qui cite ce fait, voilà, dans un seul canton, 449 in-

fanticides avec préméditation sur lesquels l'autorité ferme les yeux, et vis-à-vis desquels elle est complètement désarmée. »

L'allaitement mercenaire ne se borne pas à faire périr un grand nombre d'enfants, il ruine la constitution des nourrices, et dans certaines contrées il amène la dégénérescence de la race.

Le département de la Nièvre, qui a le triste privilége d'approvisionner la capitale de nourrices sur lieu, est, de tous nos départements, celui qui compte le plus de scrofuleux. D'après le docteur Boudin, il y a, en moyenne, en France, à l'âge de 20 ans, 1 scrofuleux sur 100 habitants ; dans le département de la Nièvre, on compte 1 scrofuleux sur 34 habitants, 23 fois plus que dans le département du Pas-de-Calais qui ne se livre pas à l'industrie des nourrices.

Que l'on s'étonne maintenant du grand nombre d'enfants scrofuleux qui existent à Paris, quand, aux chances d'hérédité qui y sont déjà si grandes, on ajoute une chance telle que la transmission du principe scrofuleux par le lait des nourrices, chance dont la probabilité est de 1 sur 34?

Il est impossible, quand on ne l'a pas observé soi-même, de se rendre compte des idées démoralisatrices de tout genre que l'allaitement mercenaire propage dans les campagnes. Le nombre des filles-mères est considérable dans les contrées où s'exerce cette industrie. Toute fille, en effet, qui devient enceinte est assurée de trouver comme nourrice une position lucrative, je dirais presque honorable. Les infanticides sont également très-nombreux, parce que la mortalité excessive qui règne sur les nourrissons habitue les populations à considérer la vie d'un nouveau-né comme *une chose de peu d'importance*. L'infanticide même s'y est élevé à l'état d'industrie avouée, lucrative, se jouant ostensiblement de la loi et du code pénal. A cette criminelle disposition des nourrices répond dans l'âme de certaines mères une préoccupation non moins révoltante. Qu'arrive-t-il quand une fille, désolée d'avoir un enfant ou pressée de recommencer, n'allant pas cependant jusqu'à l'infanticide, cherche une nourrice au loin, la paye le moins possible et le moins longtemps possible, et n'aspire qu'à pouvoir oublier sa maternité? Ces mères dénaturées

existent-elles? Sont-elles une très-rare exception parmi les malheureuses victimes des agglomérations industrielles ou de la vie de garnison? Je ne voudrais pas juger trop durement la nature humaine ; je sais qu'il y a des femmes, en grand nombre, qui, après s'être laissé séduire, élèvent leurs enfants avec courage, ne craignent ni la honte, ni le travail, ni la misère, bien supérieures dans leur abaissement au misérable qui les a trompées et délaissées; mais enfin, si on n'étudiait les crimes que dans les annales des cours d'assises, on n'en connaîtrait pas la dixième partie. M. Brochard et plusieurs de ses confrères citent des nourrices qui se chargent, moyennant salaire, de laisser mourir de faim les enfants qui leur sont abandonnés. Ces infanticides par inanition sont d'autant plus faciles à commettre que les décès dans les communes rurales ne sont pas exactement constatés, et que ces nouveau-nés disparaissent sans que personne s'en occupe. On connaît ces femmes à Paris; il y a des maisons qui correspondent avec elles. Leur industrie est très-lucrative. On leur a donné dans les campagnes un nom sinistre; on les appelle des *faiseuses d'anges*.

Si on ajoute à ces tristes détails que les substitutions d'enfants sont très-fréquentes chez les nourrices qui habitent loin des villes, on reconnaîtra avec M. Brochard que l'allaitement mercenaire est une industrie profondément et lugubrement démoralisatrice.

Quant aux nourrices qui servent à Paris, si elles reviennent à la campagne, elles y reviennent presque toujours dépravées. Le plus grand nombre reste à Paris ; elles y attirent leurs maris. C'est une des causes les moins observées de la dépopulation des campagnes; ce n'est pas une des moins puissantes. Elle agit très-activement et très-continuement dans le Morvan et l'Avallonnais. Le mouvement d'émigration produit par cette seule cause dans le canton de Montsauche a été en 10 ans de 533 personnes, soit 53 personnes par chaque année. Dépopulation d'enfants, dépopulation de femmes et d'hommes abandonnant les champs pour aller se fixer dans la capitale, les uns mourant prématurément, les autres disparaissant pour toujours du pays qui les a vus naître, le crime, la débauche, la misère, la ruine,— oserai-je le dire, l'infanticide volontaire ou inconscient à l'état d'épidémie, — voilà le

triste tableau que nous déroule ce petit livre, avec chiffres et preuves à l'appui. Je ne puis que répéter, en le retraçant, ce que je disais au début de cette analyse : je souhaite, sans pourtant l'espérer, que M. le docteur Brochard ait exagéré.

Je voudrais maintenant le suivre dans les considérations qui font la matière de son quatrième chapitre qu'il intitule *l'Allaitement maternel au point de vue de la société*. De nombreuses controverses se sont élevées sur le mouvement de la population française comparé à celui des nations voisines. Au fond, on ne discute que sur le degré, car tout le monde est bien obligé de reconnaître qu'en Angleterre ou en Prusse, la population s'accroît dans une proportion bien plus forte que chez nous. M. Brochard signale avec raison la mortalité des nouveau-nés comme une des causes les plus actives de cette infériorité, et les preuves abondent pour démontrer que cette mortalité est due à l'alimentation prématurée et à l'usage des nourrices mercenaires. Les tables de mortalité nous apprennent que sur 100 nouveau-nés, 60 environ arrivent à l'âge de 20 ans. Si, pendant les vingt années qui viennent de s'écouler, ajoute M. Brochard, on s'était un peu plus occupé des nourrissons et des enfants trouvés, ou si l'on s'était occupé d'eux autant qu'on l'a fait des animaux et des produits agricoles, on aurait tous les ans, en sus de la population réelle ou effective, près de 60,000 individus des deux sexes qui aideraient à repeupler les campagnes désertes et qui fourniraient 30,000 jeunes gens de plus aux tableaux de recrutement.

Quoi ! nous gémissons tous, et avec trop de raison, sur la faible proportion des jeunes gens de vingt ans qui échappent à la conscription ! Quand il faut, en présence des éventualités les plus menaçantes, consentir à augmenter le chiffre du contingent annuel, le gouvernement, les chambres ne se décident qu'à la dernière extrémité, toutes les familles se sentent atteintes ! Et l'on ne pense pas qu'un moyen infaillible de diminuer le fardeau, c'est d'augmenter le nombre de ces jeunes hommes parmi lesquels le sort désigne les conscrits ! Ne se rappelle-t-on pas que vingt ans après les grandes guerres, on paie cette triste échéance en mettant

dans l'armée presque tout ce que la France possède en enfants robustes ? N'est-il pas évident qu'il est moins lourd pour un pays de donner 150,000 hommes sur 600,000, que d'en donner 100,000 sur 300,000 ? Ainsi ceux que nous laissons mourir par notre faute, pèsent encore sur ceux qui restent, et nous les enlèvent en plus grand nombre par la guerre ? Mais poussons les choses plus loin. Supposons que nous prenons aujourd'hui 1 soldat sur 3 hommes valides, que l'Europe arme de plus en plus, que, pour être à son niveau, nous soyons contraints de prendre 2 soldats sur 3 hommes, et enfin, la folie de la guerre progressant, de prendre 3 sur 3, de donner tout, de livrer toute la force du pays comme des gerbes que la faucille moissonne sans laisser debout un seul brin de paille. Ne voit-on pas que, le lendemain, la progression, marchant du même pas chez nous, et du même pas aussi chez les autres, nous serons les plus faibles en donnant tout ? Puisqu'il s'agit de lutter, conservons, fortifions la vie humaine. Qu'est-ce qu'une terre sans hommes ? Celui qui ajouterait un million au chiffre de notre population ferait bien plus pour la prospérité et la prépondérance du pays que celui qui, au prix du sang, nous donnerait un territoire de quelques lieues. Heureuses les nations qui essaiment ! qui non-seulement ont chez elles tous les bras que demandent l'agriculture et l'industrie, mais qui envoient au loin leurs enfants, pour répandre leurs idées, leur langage, leurs lois, et fonder la prospérité de leur commerce et de leur marine ! Est-il possible que ces vérités soient si évidentes, que le danger soit si grand, que l'humanité crie si haut, et que nous refusions avec obstination de songer au lendemain. Les médecins au moins font leur devoir ; M. Brochard fait plus que le sien. Je me rappelle avec quelle émotion je lisais autrefois les tables de mortalité dressées par M. Villermé. Quelles étaient éloquentes ! et quelles étaient navrantes ! J'invoque son souvenir pour recommander à l'attention de l'Académie et aux méditations des hommes de cœur et des patriotes la question de l'allaitement maternel.

J. SIMON.

A la suite de la lecture du rapport de M. J. Simon, plusieurs membres de l'Académie ont présenté des observations :

M. Husson : — Après l'intéressante communication que notre éminent Confrère, M. Jules Simon, vient de faire à l'Académie, je crois opportun de porter à sa connaissance les études suivies dans une autre enceinte, sur la question dont il vient de nous entretenir.

Frappé de la grande mortalité qui se produit parmi les nouveau-nés envoyés en nourrice à la campagne, et saisi d'un travail de M. le docteur Monot (de la Nièvre) signalant la mortalité des enfants dont les mères viennent à Paris se constituer nourrices sur lieu, le Gouvernement a renvoyé ce travail à l'examen de l'Académie impériale de médecine. En même temps, ce corps recevait la brochure de M. le docteur Brochard, qu'on vient de rappeler, et divers autres ouvrages imprimés ou manuscrits traitant de la même question.

Après une première étude, l'Académie de médecine a cru devoir confier l'examen de cette grave et difficile affaire à une commission spéciale dont j'ai l'honneur d'être le président.

Il y a plus d'une année que cette commission poursuit ses travaux ; elle a reçu de nouvelles communications et consacré de nombreuses séances à discuter les faits et les systèmes ; mais, voulant s'appuyer sur des constatations officielles, elle a demandé qu'une enquête fût ouverte dans les dix principaux départements où se concentre ce qu'on appelle l'industrie des nourrices, afin de confirmer ou de redresser, s'il y avait lieu, les chiffres de sources diverses qui lui ont été fournis. M. le Ministre de l'intérieur s'est empressé d'ordonner cette enquête, et il vient d'annoncer à l'Académie de médecine, que les résultats lui en seraient envoyés dans un bref délai. Ce n'est que lorsque cette communication aura été faite, que la commission nommée pourra reprendre ses délibérations et déposer son rapport.

Mais, dès à présent, je puis dire ce qui a été fait et ce qui paraît devoir être proposé.

La commission de l'Académie de médecine ne doute pas de l'existence du mal ; elle en connaît l'étendue et elle croit que les investigations officielles qui ont été entreprises ne feront que confirmer ses prévisions. Elle en a scruté les causes ; elles sont nombreuses et complexes ; mais elles résident surtout dans la nécessité ou dans l'habitude croissante où sont un grand nombre de mères habitant les villes, de ne point allaiter leurs enfants, et de les confier à des nourrices mercenaires de qualité médiocre, manquant de lumières, imbues de préjugés, qui, par inconscience ou par indifférence, ne donnent à leurs nourrissons qu'un lait insuffisant, et y suppléent, en les mettant prématurément au régime de la nourriture solide.

La commission n'a pas manqué de rechercher en outre les moyens de réduire la grande mortalité des jeunes enfants ; elle a pensé que la législation en vigueur permettait de recourir à des mesures préventives d'une certaine efficacité. On sait, en effet, que l'autorité municipale a le droit, au point de vue de l'hygiène et du bon ordre, de soumettre à des réglements, les bureaux où les nourrices se rassemblent et viennent s'offrir aux familles. Cette intervention va même jusqu'à l'examen de l'âge et de la qualité du lait des nourrices. Un projet de réglement instituant des garanties à la fois pour les enfants, pour les familles et pour les nourrices elles-mêmes, devait sortir tout naturellement des délibérations de la commission, qui propose également la création d'un livret destiné à constater tous les faits se rattachant au contrat intervenu entre les nourrices et les familles, ainsi qu'aux obligations réciproques. Une instruction rédigée par des médecins d'une rare compétence et dont, malgré sa forme simple et familière, toutes les mères pourront profiter, complètera la série des propositions qui seront incessamment formulées.

Quel sera le résultat de ces efforts ? — Nul ne peut le savoir. Pour moi, je suis convaincu que le mal trop réel dont on se plaint tient à des causes trop complexes et trop générales pour qu'on puisse espérer les faire complètement disparaître. Je suis porté à penser que les moyens administratifs autorisés par les

lois, notamment l'organisation d'une surveillance médicale, sont susceptibles d'atténuer, dans une certaine mesure, la mortalité : j'en trouve une preuve dans les résultats constatés pour le service des enfants assistés de la Seine, qui sont envoyés en nourrice dans 13 départements de l'Empire et qui présentent une mortalité de 32,81 %. Ce chiffre est élevé sans doute, si on le compare à la mortalité générale des enfants légitimes et illégitimes qui est seulement de 17,51 %; mais, si l'on considère que les enfants illégitimes de toutes conditions offrent une proportion de mortalité qui dépasse 35 %, on sera conduit à admettre l'efficacité d'une organisation spéciale pour le bon recrutement des nourrices et la protection des enfants nouveau-nés.

Je borne là mes observations, pour ne pas trop occuper les moments de l'Académie ; mais je pourrais invoquer d'autres considérations pour faire ressortir les obstacles qui, à raison des mauvaises habitudes et du manque de lumières parmi les femmes de la campagne, s'opposent à ce que l'on obtienne, dans la première éducation des jeunes enfants, les résultats que tous les hommes éclairés et généreux doivent ambitionner.

M. Cochin : — Je ne voudrais pas que l'Académie restât persuadée, après les paroles de mon ami, M. Husson, que tout ce qui peut être fait pour conjurer le mal signalé par M. Simon et M. Brochard est fait, que le mal est en voie de guérison ou bien qu'il est incurable. Oui, je veux le croire, tout ce qui peut être fait par voie administrative est fait ; les règlements sont sages, les inspections sont bien dirigées. Mais c'est précisément parce que les moyens administratifs sont inefficaces, malgré tous les perfectionnements signalés, qu'il faut faire appel à d'autres moyens, et frapper surtout l'opinion, instruire, parler, agir sur les mœurs. En pareille matière, il ne faut pas rassurer ; il faut au contraire crier haut. M. Husson lui-même vient de nous apprendre que la mortalité des enfants envoyés en nourrice est de 32 pour 100, tandis que la mortalité des enfants légitimes n'est que de 17 pour 100. Devant de pareils contrastes, je le répète, il faut crier. C'est pourquoi j'a-

jouterai des détails à ceux que M. Jules Simon a fait connaître. Dans la Nièvre et en Bourgogne, dans les environs de Montsauche et de Semur, il y a des villages presque dépeuplés de jeunes femmes. A vingt ans elles n'ont qu'une ambition, celle de devenir *nourrices sur lieu*, et cette ambition ne s'arrête pas aux femmes mariées ; les filles-mères sont animées du même désir, et j'ai honte de dire qu'elles obtiennent souvent la préférence, parce qu'on ne veut pas avoir à charge leurs familles. Les maris, séparés, souvent oisifs, vivant du salaire de leurs femmes qui reviennent, habituées au luxe, n'ayant d'autre désir que d'être en mesure de continuer la même industrie, qui supprime ainsi deux mères à la fois, et dénoue les liens de deux familles. Les femmes de quarante ans ont une autre industrie : on les appelle des *meneuses* ou des *gardeuses ;* ce sont elles qui se chargent des enfants des autres, soit pour en prendre soin au chemin de fer, soit pour les garder chez elles, et les enfants qu'on leur confie ont reçu le nom caractéristique de *Petits-Paris*. Les médecins signalent en vain ces diverses industries comme immorales : elles persistent malgré tout et il y a là un mal immense, profond, dont tous les esprits clairvoyants et les cœurs généreux doivent se préoccuper. L'optimisme en pareille matière serait dangereux, et puisque l'Académie, par sa haute autorité, peut agir sur l'opinion, je remercie M. Simon de nous avoir entretenu d'une question si grave.

M. Jules Simon : — J'entends parler d'exagération ; ce reproche évidemment ne s'adresse pas à moi, qui n'ai fait que rapporter les chiffres de M. Brochard, en avertissant que je n'avais pu les contrôler. S'adresse-t-il à M. le docteur Brochard ? En ce cas, je prie l'Académie de se souvenir que l'auteur du mémoire sur l'allaitement maternel est un praticien consommé, qu'il a été pendant bien des années chargé d'un service de nourrissons considérable, que son livre a obtenu l'année dernière le prix de statistique décerné par l'Académie des sciences, que ses chiffres concordent avec ceux de M. Monot, de M. Devilliers, de M. Boudet, de M. Willemin, que le plus désolant de tous (90 morts sur 100 enfants assistés

dans le département de la Loire-Inférieure) est emprunté à un mémoire de notre éminent confrère M. Husson, qui lui-même l'a puisé à des sources officielles. Et qu'oppose-t-on aux chiffres de M. Brochard, à ses études, à son expérience? Rien que des allégations sans précision et sans preuves, fondées, je le crains bien, uniquement sur le désir qu'il se soit trompé. Mais alors M. Cochin a cent fois raison de dire que, si l'exagération est toujours regrettable, elle l'est infiniment moins que l'ignorance des faits et l'inertie en présence d'une plaie si cruelle. On nous assure que les choses ne se passent pas différemment en Prusse; supposons que cela soit démontré : est-ce un motif pour laisser chez nous les mères déserter leurs devoirs, les femmes des campagnes faire de l'infanticide une sinistre industrie, et les enfants mourir par milliers? Quand un mal existe, il y a deux conduites à tenir : le cacher et l'atténuer, pour ne pas faillir à la grande vertu de la modération et de la somnolence ; ou le montrer résolument tel qu'il est, pour forcer tout le monde à s'en occuper : de ces deux conduites, quelle est la plus sage? et quelle est la plus honnête? J'entends bien qu'on nous parle de l'Académie de médecine, plus compétente que nous pour guérir la plaie de l'allaitement mercenaire. Je déclare que je n'en crois pas un seul mot; qu'il s'agit d'un mal moral et non pas d'un mal physique, et que si quelqu'un est compétent et puissant, c'est nous : je crains, hélas! que nous ne le soyons pas assez. L'Académie de médecine pourra bien démontrer les dangers de l'alimentation prématurée ; elle donnera d'excellents conseils pour le choix des nourrices, l'âge du lait, les soins que réclament l'enfant et la nourrice en santé et en maladie. Mais changera-t-elle les habitudes des femmes oisives, pour les rendre dignes et capables de nourrir leurs enfants? Rendra-t-elle les mariages plus nombreux? Resserrera-t-elle les liens de la famille? Diminuera-t-elle le nombre des enfants illégitimes et des enfants trouvés? Si nous avons, comme par le passé, d'un côté des femmes dépravées et avilies par l'oisiveté, de l'autre des femmes épuisées par un travail excessif; si nous avons des maris sans honneur, qui se font de l'adultère une sorte de gloire infâme, et un nombre tou-

jours croissant de mariages de hasard et d'unions clandestines, il faut nous résoudre, en dépit de toutes les pharmacopées, à voir le mal persévérer, et même, suivant les tristes prévisions de M. Husson, à le voir grandir. L'Académie de médecine, qui ne soigne que les corps, ne peut rien à tout cela. C'est donc ici qu'est le devoir et la responsabilite, si nous sommes dignes de porter le nom d'Académie des sciences morales.

M. Husson : — Je demande à l'Académie la permission de prolonger un instant cette discussion pour répondre quelques mots à mes savants confrères, MM. Cochin et Jules Simon.

Le premier m'a presque reproché mon optimisme : il croit qu'on ne saurait trop insister, dans une question où est intéressée la vie de tant d'êtres humains. Je partage entièrement son opinion : je crois avec lui qu'il n'est pas permis d'être optimiste, en présence de faits si graves et si douloureux. Mais je crois aussi qu'il y aurait des inconvénients de plus d'une sorte à méconnaître les causes considérables et multiples du mal, et à exagérer la puissance qui est dans nos mains pour le combattre. Il ne suffirait pas seulement, pour modifier une telle situation, d'éclairer les nourrices, de détruire les mauvaises habitudes et les préjugés de la population des campagnes, ce qui est déjà une tâche très-ardue ; il faudrait encore amener les femmes des villes à la salutaire coutume d'allaiter leurs enfants. Or, vous connaissez à cet égard les idées reçues dans presque toutes les classes, et l'indifférence de beaucoup de mères qui ne se laissent même pas toucher par le spectacle trop fréquent d'infortunés qui, lorsqu'ils ne meurent pas en nourrice, en reviennent chétifs, rapportant, dans leurs organes tuméfiés ou affaiblis, le germe de maladies des voies digestives, ou d'affections scrofuleuses qui affligeront leur jeunesse et peut-être toute leur vie.

M. Cochin trouve très-élevé le chiffre de 32,81 o/o que j'ai indiqué comme étant celui de la mortalité qui frappe les enfants trouvés du département de la Seine, placés sous la protection d'une surveillance administrative et médicale. Je fais des vœux sincères pour qu'il s'abaisse encore ; mais je ne puis oublier,

comme semble le faire mon confrère et ami, qu'il s'agit ici non-seulement de pauvres êtres abandonnés par leurs mères, mais encore d'enfants nés de filles séduites ou adonnées à la débauche. Ces femmes, parmi lesquelles on compte un grand nombre de domestiques, font trop souvent des tentatives pour prévenir ou pour dissimuler leur grossesse : elles travaillent jusqu'à la dernière heure, souffrent parfois de la misère ou de peines morales, couchent dans des réduits insuffisants, et, finalement, vont faire, aux premières douleurs, leurs couches dans les hôpitaux. Dans ces conditions, non-seulement ces mères se trouvent plus exposées elles-mêmes aux maladies puerpérales, mais encore elles mettent au monde des enfants qui, au sein de la mère, ou dès la naissance, sont déjà dans un état pathologique, plus exposés, par conséquent que d'autres, à des aggravations ou à des maladies dans les diverses épreuves qui les attendent. Or, c'est cette population, on peut dire défectueuse, que nous avons à recueillir et à placer en nourrice. Le chiffre de mortalité de 32,81 % n'a donc rien qui doive étonner, si l'on ne perd pas de vue que les enfants illégitimes nés chaque année en France et qui se trouvent dans des conditions meilleures, puisque plus de la moitié reste dans le sein des familles, sont assujettis à une mortalité qui est de 35,52 %, et égale deux fois celle des enfants légitimes.

Il me reste à dire à mon confrère, M. Jules Simon, qu'il est loin de ma pensée de contester la compétence de l'Académie des sciences morales dans la question qui nous occupe. Dans un sujet aussi vaste et aussi difficile, ce n'est pas trop que notre Académie ajoute sa voix à celle de l'Académie de médecine. Mais, quelle que soit notre autorité, quelle que large que soit la publicité donnée à nos paroles, je doute qu'elles pénètrent jusque dans les campagnes et qu'elles soient assez puissantes, pour extirper des habitudes et des préjugés qui ont de profondes racines.

M. Jules Simon a fait allusion à l'influence fâcheuse que la mortalité des nouveau-nés peut exercer sur la force du pays, et il a cité la Prusse où l'accroissement de la population marche beaucoup plus vite qu'en France. Son observation est fondée : en Prusse, la

population s'augmente par diverses causes, mais surtout par la fécondité des mariages. Dans ce pays, chaque mariage produit, en moyenne 4,28 enfants, tandis que, dans le nôtre, il ne naît que 3,06 enfants par union légitime. Mais il résulte de mes recherches qu'en Prusse même, la mortalité des enfants de la naissance à un an, est un peu plus élevée qu'en France, et qu'à l'exception de l'Écosse, de l'Angleterre et de la Belgique qui comptent, pour les nouveau-nés, une mortalité inférieure, nous sommes encore sur ce point les mieux partagés en Europe.

Ce mal de la mortalité, qui frappe les enfants en bas-âge, n'est donc point particulier à la France, et cette circonstance vient s'ajouter aux raisons que j'ai fait valoir pour démontrer que, s'il est désirable que l'on recherche avec persévérance les moyens de l'atténuer, il est assurément très-difficile d'exercer une action vraiment efficace sur des causes aussi générales et aussi profondes.

M. Levasseur : — Je m'associe de tout mon cœur à la pensée généreuse que viennent d'exprimer avec tant de chaleur MM. Jules Simon et Cochin ; je crois, comme eux, que partout où existe un mal moral, il est bon de le signaler parce qu'on ne peut chercher de remède qu'aux maux que l'on connaît, et assurément nulle part il n'y a plus d'opportunité et de profit à dévoiler dans toute leur triste réalité les misères sociales qu'au sein de l'Académie des sciences morales et politiques : l'enquête de M. Villermé, dont M. J. Simon rappelait le nom vénérable, est un exemple de l'utilité de ces révélations sincères de la science, puisqu'elle a été l'origine de notre législation sur le travail dans les manufactures. J'ajoute qu'il convient non-seulement de dévoiler le mal présent dans toute son étendue, mais d'en explorer les alentours, d'indiquer d'où il vient, s'il est ancien ou récent, s'il s'aggrave ou s'il tend à diminuer, afin qu'en disant à la société : « Voici le danger, » on puisse en même temps lui dire : « Changez de route au plus vite, car vous courez vers l'abîme, » ou « redoublez d'efforts, car vous êtes loin d'être sortie du mauvais pas. »

Le mal n'est pas récent ; la comédie antique suffirait à le prouver S'il frappe aujourd'hui nos yeux, c'est en partie parce que l'accroissement de la population urbaine relativement à la population rurale a dû en effet augmenter le nombre des femmes faisant profession de nourrice sur lieu ou à la campagne ; c'est en grande partie aussi parce que la sollicitude des moralistes et les recherches des statisticiens se sont portées de ce côté. Notre génération n'est pas la première qui ait souffert de cette plaie ; elle lève pour la première fois peut-être le voile qui la couvrait.

Le mal a, dans les campagnes, deux causes qui sont bien anciennes : l'ignorance et la misère. L'ignorance empêche la mère aussi bien que la nourrice salariée de donner aux jeunes enfants les soins hygiéniques qui en préserveraient un grand nombre de la maladie et de la mort ; elle livre ces enfants à une incurie fatale dans certains cas, à des pratiques routinières et non moins funestes que l'incurie dans d'autres cas. Sous le chef de l'ignorance, on peut ranger encore l'absence d'un médecin à proximité du village, ou l'insuffisance du médecin qu'on y trouve. La misère aggrave les effets fâcheux de l'ignorance ; la nourrice est mal nourrie et l'enfant s'en ressent ; la chambre est mal chauffée ou plus souvent mal aérée, et c'est encore l'enfant, condamné à passer une partie de l'hiver dans une atmosphère viciée et humide, qui s'en ressent. Car il ne faut pas oublier que les nourrissons envoyés à la campagne sont presque toujours dans les plus mauvaises conditions sanitaires, la profession de nourrice étant principalement exercée par les ménages de paysans les plus pauvres.

La connaissance de ces causes du mal indique la nature des remèdes à appliquer de ce côté : l'instruction qui peu à peu dissipe les préjugés, la multiplication du nombre des bons médecins, le progrès de l'aisance dans les campagnes. C'est précisément la voie dans laquelle marche la société du dix-neuvième siècle. Il est évident qu'à mesure qu'elle y avancera, les chances de mortalité diminueront dans le bas âge sur lequel la misère et l'ignorance font le plus de victimes. Le nombre des nourrissons diminuera-t-il ? C'est une autre question.

Je vois à la ville deux causes puissantes qui déterminent l'envoi des nouveau-nés à la campagne ou tout au moins l'emploi des nourrices salariées : le travail et le luxe. Le travail a ses exigences. Voici une ouvrière qui gagne 3 francs par jour chez son patron ; elle devient mère ; elle peut prendre une des trois résolutions suivantes : quitter l'atelier pour se consacrer à l'éducation de son enfant, rester à l'atelier et ne donner le sein à l'enfant que le matin, à midi et le soir en le confiant durant la journée à une voisine ou à une crèche, envoyer son enfant en nourrice au prix de 25 fr. par mois (c'est le taux moyen dans le Morvan). Le premier parti est l'abandon du salaire ; l'ouvrière est elle toujours dans la possibilité de faire un pareil sacrifice ? Le second parti me paraît au point de l'hygiène le plus mauvais de tous, et il ne reste que le troisième, c'est-à-dire l'envoi de l'enfant à la campagne à un prix qui ne représente que le tiers du salaire mensuel de la femme. Combien de marchandes, de femmes de petits fabricants assistant leur mari dans son industrie, de caissières, etc., sont dans le même cas et peuvent d'autant moins renoncer à leur travail qu'il est plus lucratif et partant plus nécessaire au budget de la famille ? Il faut respecter les exigences du travail.

Tout autre est le sentiment qu'inspirent les exigences du luxe. Quand une jeune femme, n'ayant pas d'autre occupation obligatoire que celle de son intérieur, préfère les plaisirs du monde aux devoirs trop attachants de la maternité, elle fait une mauvaise action. C'est le cas où le moraliste doit élever la voix pour blâmer cette femme qui n'a pas le courage d'être mère jusqu'au bout, pour l'avertir que cet être frêle auquel elle vient de donner le jour, il lui appartient de l'éveiller à la vie morale par son regard, par ses caresses, par cette communication incessante que l'allaitement établit entre la mère et l'enfant, et pour lui dire, avec l'autorité de la médecine, qu'en désertant son devoir, elle compromet dans le présent l'existence du nouveau-né, et, dans l'avenir, sa propre santé, sa vie peut-être. En pareille matière, l'opinion publique peut beaucoup, et les écrits des moralistes font l'opinion : M. Jules Simon rappelait avec raison Jean-Jacques Rousseau qui, vers la fin du

dix-huitième siècle, avait pour ainsi dire mis à la mode l'allaitement des enfants par leur mère.

Mais le moraliste doit quelquefois s'arrêter devant une défense expresse du médecin. S'il est désirable que toutes les mères ayant du loisir puissent nourrir leurs enfants, il est malheureusement certain que toutes ne le peuvent pas. Je ne crois pas me tromper en disant que la majorité des jeunes mères ont ce désir; dans les classes aisées beaucoup le satisfont; beaucoup aussi y renoncent, non sans regret, parce que, soit par faiblesse de santé, soit par disposition particulière de la nature, leur constitution ne s'y prête pas.

Il y a encore sur ce point une observation à faire. Les mères appartenant à la classe aisée, celles sur lesquelles le moraliste pourrait le plus utilement exercer son influence, sont celles qui envoient le moins leurs enfants à la campagne; elles emploient la plupart des nourrices sur lieu, et ce n'est pas parmi les enfants élevés de cette façon que la mortalité est grande. Est-ce une raison pour que le philosophe se taise? Non, sans doute; car l'éducation serait meilleure encore si la mère faisait tout son devoir, et d'ailleurs on ne doit pas oublier que pendant qu'à la ville il y a un enfant entouré d'une mère et d'une nourrice, il y a, à la campagne, un autre enfant qui n'a plus de mère et qui souvent périt faute de soins; il y a, en même temps, à la ville une femme jetée soudainement hors du milieu où elle a longtemps vécu, et exposée à toutes les pernicieuses séductions d'une grande cité.

Il est donc bon de lutter, au nom de la morale, contre la multiplication des nourrices sur lieu dans les cas où elles ne sont pas indispensables; mais on ne doit pas se dissimuler que la lutte est difficile, parce que le progrès de la richesse, dans les agglomérations urbaines, tend précisément à en vulgariser l'usage.

La richesse est, dans la question de la mortalité des enfants, comme la lance d'Achille; elle blesse et guérit à la fois. C'est incontestablement grâce à l'accumulation de la richesse créée et en vue de la création de la richesse que se forment les agglomérations urbaines, et c'est par conséquent la richesse qui est, indirectement au moins, la cause de l'envoi de tant d'enfants des

cités laborieuses et opulentes dans les campagnes désœuvrées et pauvres ou de l'affluence des nourrices de campagne dans les cités. Mais d'autre part c'est la richesse qui permet de donner aux enfants plus de soins et des soins plus intelligents; en considérant les choses d'un point de vue général, on peut dire que c'est elle qui sauve de la mort la plus grande partie des nouveau-nés.

En sauve-t-elle plus aujourd'hui qu'autrefois? Incontestablement, plus. La richesse sociale est plus grande, et la statistique nous apprend que la mortalité des enfants au-dessous de deux ans, quelque grande qu'elle soit, est un peu moindre aujourd'hui qu'autrefois ; elle nous apprend aussi que la France est un des pays d'Europe où le nombre des adultes relativement au chiffre de la population est le plus grand, c'est-à-dire un des pays dans lequel on parvient à sauver de la mort le plus grand nombre d'enfants pour en faire des forces actives et utiles à la société.

Il convient donc, envisageant les causes du mal, de s'appliquer à diminuer cette mortalité encore si grande, sans s'effrayer outre mesure de la profondeur du mal. L'administration et les règlements publics n'y peuvent pas beaucoup ; le progrès de la richesse, de l'instruction et de la moralité y peut plus : il faut y travailler avec l'aide du temps. En concluant ainsi, je ne fais que répéter ce que pensent et ce qu'ont dit MM. Jules Simon. Husson et Cochin.

M. Renouard : — La conclusion à tirer de tout ceci est qu'il ne faut rien exagérer, ni rien taire.

Ch. Vergé.

LE MARQUIS D'ARGENSON.

I

Vers la fin de novembre 1744, le roi nommait secrétaire d'État au département des affaires étrangères le marquis d'Argenson, frère aîné du comte d'Argenson qui occupait depuis deux ans le ministère de la guerre, et fils de Marc-René le Voyer d'Argenson qui avait été lieutenant de police sous Louis XIV et garde des sceaux pendant la Régence.

La France était alors engagée dans la guerre de la succession d'Autriche; après avoir débuté par une brillante campagne en Bohême, elle avait vu son armée se fondre dans une retraite héroïque, mais désastreuse, les ennemis menacer sa frontière, et à la coalition qui s'était nouée contre elle, elle n'opposait que l'alliance de la Prusse qui l'avait déjà une fois abandonnée et celle de l'Espagne qui lui prêtait un médiocre appui et prétendait tirer de grands profits de son intervention. La situation eut paru difficile à tout homme d'État; elle l'était surtout pour le nouveau ministre qui professait hautement l'amour de la paix et qui était loin d'avoir l'esprit assez délié pour se mouvoir sans embarras au milieu des intrigues compliquées de la diplomatie. D'Argenson tenta de rattacher à la cause française le roi de Sardaigne en lui offrant la meilleure partie du Milanais; mais l'Espagne, qui convoitait le duché tout entier pour un de ses infants, contrecarra son dessein; le traité de Turin, que Voltaire nommait pompeusement « le plus beau projet, le plus utile depuis cinq cents ans » fut rompu avant d'être signé, et d'Argenson ne réussit qu'à se rendre odieux à la cour de l'Escurial.

Il ne fut guère plus en crédit à Versailles. On y tenait en fort médiocre estime un homme qui n'était doué d'aucune des qualités de parade propres à séduire dans le monde, qui ne possédait ni l'esprit d'intrigue ni la grâce persuasive, ni l'autorité de la parole et

qui n'avait pas la faculté de trancher d'un mot les questions qu'il ne connaissait pas. Il n'aimait pas les ministres, ses collègues, et les ministres ne l'aimaient pas. Depuis les dernières années de Fleury, ceux-ci avaient l'habitude de se réunir chez le cardinal de Tencin avant de se rendre au conseil du roi; d'Argenson nous apprend lui-même qu'il ne brillait pas dans ces réunions préparatoires. « Depuis que le maréchal de Noailles eut obtenu, dit-il, une place au Conseil d'État, les comités devinrent la chose du monde la plus terrible; on n'y aurait pas entendu Dieu tonner; le maréchal s'y prenait aux crins avec tout ce qui lui disputait quelque chose; il frappait des pieds; il faisait voler son chapeau dans la chambre; il changeait de principe à chaque séance. M. de Maurepas glapissait, riait de tout et donnait ses épigrammes pour des maximes d'État indubitables. Le cardinal de Tencin recourait à Moreri à chaque notion des plus communes qu'il ignorait, ce qui revenait souvent. Pour le malheureux secrétaire d'État des affaires étrangères, si malheureusement il n'avait pas de si bons poumons que ceux qui tenaient le dé, et s'il manquait de leur effronterie, il restait à peine le greffier de leurs sottises. » Aussi le secrétaire des affaires étrangères représenta-t il si bien au roi l'inconvenance de ce concert préalable que les comités furent interdits : les ministres ne le lui pardonnèrent pas, et le marquis, haï de l'Espagne, moqué des courtisans, mal vu de ses collègues, n'ayant pour appui que la volonté molle et capricieuse du roi, succomba promptement : le 10 janvier 1747, il reçut, de la main même de Louis XV, « son congé. »

Son ministère avait duré environ deux ans, sans éclat. Sa chute n'excita aucun regret public. La ville, écho de la cour, en plaisanta. « On dit généralement, écrivait l'avocat Barbier, que les affaires dont était chargé le marquis d'Argenson lui étaient véritablement étrangères; » Versailles, pour le distinguer de son frère, l'appela d'*Argenson la Bête*, et le nom lui est resté.

II

La ville et la cour l'ont mal connu et mal jugé. La postérité a été longtemps sans réviser l'arrêt des contemporains, et, malgré la pu-

blication posthume des *considérations sur le gouvernement de la France* (1) qui révélait un esprit original et profond, elle l'a laissé près d'un siècle sous le coup du surnom dont on l'avait accablé. De nos jours, l'histoire a de nouveau instruit le procès : des événements récents, une intéressante lecture faite devant l'Académie par M. Rathery, et deux éditions presque simultanées des mémoires de d'Argenson (2) ont attiré l'attention sur ses actes publics, sa vie, ses idées et sur les nombreux manuscrits, encore inédits dans lesquels il déposait, à mesure que la réflexion les faisait naître, ses pensées de politique et de morale. Quand on a pris la peine de lire ses écrits imprimés et de parcourir ses papiers dont plusieurs mériteraient les honneurs d'une publication, on demeure aisément convaincu que d'Argenson n'était rien moins que bête.

La gravure a multiplié les images de son frère ; le comte d'Argenson, qui fut un des oracles de la cour, qui resta quatorze ans ministre de la guerre et passa le reste de sa vie à pleurer sa puissance évanouie. En les voyant, on sent le courtisan qui veut et qui sait plaire, qui a modelé son allure et jusqu'aux traits de son visage sur ceux du maître, mais on y chercherait vainement, sous une grâce un peu vulgaire, l'empreinte d'un caractère énergique. Du marquis d'Argenson, nous n'avons qu'un portrait ; il est tout autre : les traits fortement marqués, le front élevé, les yeux grands et fixes, les lèvres minces, l'aspect sévère, tout dénote un homme qui pense plus qu'il ne se communique.

(1) Publié à Amsterdam en 1764, réédité avec plus de soin en 1784. — En 1785 furent édités par son fils, le marquis de Paulmy, les *Essais dans le goût de ceux de Montaigne*, puis réédités avec des modifications, en 1787, sous le titre de : *Loisirs d'un membre d'État*, et en 1825 sous le titre de : *Mémoires*.

(2) *Mémoires et journal inédit du marquis d'Argenson*, publiés et annotés par M. le marquis d'Argenson, 5 vol. bibl. elzévirienne, chez Janet, avec une introduction sur la vie du marquis d'Argenson; *Journal et Mémoires du marquis d'Argenson*, publiés pour la première fois d'après les manuscrits autographes de la Bibl. du Louvre pour la société de l'Histoire de France, par E.-J.-B. Rathery, 9 vol. in-8, 1859-1868. La lecture faite devant l'Académie se retrouve dans l'introduction sur les manuscrits et les idées de d'Argenson, que le savant éditeur a mis en tête de sa publication.

Il a essayé de se peindre lui-même dans ses mémoires : « J'ai de l'imagination, l'esprit vif... je suis naturellement fort gai, aisé à gêner, timide et craintif, étant peu sanguin. » Il se flattait sans doute en s'attribuant une vivacité que personne ne lui a reconnue. Mais sa timidité était bien réelle : elle fut peut-être le plus grand obstacle à ses succès dans le monde, et ce n'est pas sans un dépit mal déguisé qu'il explique, durant son ministère, comment la nature lui avait refusé « ce qu'on appelle le ton, cette espèce d'impudence qui ne doute de rien et qui ne permet pas la réplique, même à son maître. » « L'homme de génie, a-t-il soin d'ajouter, s'occupe continuellement de réflexions enchaînées les unes aux autres ; il est simple et droit ; il néglige les détails de l'intrigue et en méprise la servitude habituelle (1). »

Par l'homme de génie, c'est lui-même qu'il désignait. Il s'attribue plus que nous ne pouvons lui accorder : il n'avait pas les dons du génie, mais il avait ceux d'un esprit supérieur, aimant le bien et dégagé de la plupart des préjugés de son temps et de sa caste. Ce n'est pas non plus, à proprement parler, un écrivain et il serait imprudent de le comparer avec Saint-Simon, son contemporain : le rapprochement l'écraserait. Néanmoins sa phrase, jetée sans apprêt au courant de sa pensée, est souvent semée de mots vifs, piquants, qui peignent d'un trait. Sa tournure d'esprit a, comme sa conduite, des bizarreries qui étonnent. Il fuit le tumulte de la cour et va rarement à Versailles ; mais il ne sait pas goûter le calme de la vie de famille, et il vit séparé de sa femme. Il n'a pas les mœurs d'un libertin ; mais il a horreur des liens matrimoniaux ; « Je tranche net, dit-il, que le mariage devrait être défendu par de bonnes lois, que je méprise et que je fuis tous gens mariés », et il consent seulement, « en attendant mieux » à le laisser subsister « dans la canaille et parmi les protestants. » Il déteste le luxe, et se pique d'avoir beaucoup d'ordre ; cependant, il reconnait qu'il s'est endetté de 200,000 francs, et, en faisant cet aveu, il ajoute avec un visible contentement d'une si économique gestion de sa fortune : « Il ne peut pas avoir été fol ni imprudent. »

(1) *Mém.*, IV, 132, 133.

III

Tel fut l'homme. Ni les singularités de sa vie, ni les projets avortés de son ministère ne lui auraient mérité une place particulière dans les souvenirs de l'histoire ; ses mémoires mêmes ne l'auraient pas élevé au-dessus de la foule des chroniqueurs ; ce sont ses vues ingénieuses sur le gouvernement des sociciétés humaines, sa critique profonde des abus, et ses plans hardis de réforme dans l'administration française qui l'ont distingué aux yeux de la postérité ; si elle s'inquiète aujourd'hui de savoir quel fut l'homme d'état et quel est l'écrivain, c'est surtout parce que le penseur excite sa légitime curiosité.

D'Argenson avait été introduit de bonne heure dans une société d'hommes distingués qui faisaient des grands sujets de la politique leur principale étude et dont la conversation avait tourné de ce côté son esprit, naturellement porté vers la méditation philosophique. Cette société était le club de l'Entresol que M. Janet a justement nommé « le berceau de l'Académie des sciences morales et politiques. » D'Argenson y avait rencontré, à côté de l'abbé Alary qui présidait, lord Bolingbroke qui apportait son esprit indépendant et sa profonde connaissance des institutions anglaises, le bon abbé de Saint-Pierre qui unissait tant de vues généreuses à des projets chimériques et qui remplissait pour ainsi dire le club de son intarissable fécondité. D'Argenson en avait été un des membres les plus assidus; il faisait toutes les semaines un extrait de la Gazette de Hollande qu'il lisait le samedi à chaque séance et qui servait de texte à une longue discussion sur les événements politiques ; il avait été chargé en outre de préparer une histoire du droit ecclésiatique dont il a en effet écrit quelques fragments, et il avait amassé, durant plusieurs années d'une conversation agréable autant qu'instructive, les matériaux dont il devait composer plus tard son livre des *Considérations sur le gouvernement ancien et présent de la France comparé avec celui des autres États* (1).

Les réunions de l'Entresol, qui avaient eu le tort de porter om-

(1) Il paraît l'avoir composé dès l'année 1733.

brage au cardinal de Fleury en mêlant les débats de la politique aux pures spéculations de la science, furent interdites en 1731. L'esprit qui les avait animées ne s'éteignit pas. Il avait déjà inspiré quelques-uns des penseurs du XVIIe siècle, tels que Vauban et Fénelon; il se répandit au XVIIIe siècle, et suscita une foule de génies hardis qui portèrent leur examen sur l'organisation des sociétés, cherchant, avec une ardeur passionnée, à en pénétrer les secrets, et à démasquer les abus du temps présent, s'efforçant de remonter, les uns à la lumière de l'histoire, les autres sur la foi hasardeuse de l'hypothèse, jusqu'aux origines de la civilisation, étudiant, ceux-ci le droit politique et les conditions du pacte qui unit entre eux les membres d'une même nation, ceux-là la législation civile et les moyens propres à la mettre en harmonie avec le respect dû aux personnes et aux propriétés, d'autres la nature de la richesse qui nourrit les peuples et qui contribue à les rendre meilleurs en les rendant plus heureux. Tous, avec des succès très-divers, mais avec un égal et commun amour de l'humanité, poursuivirent la réalisation de la justice sur la terre, et la plupart comprirent qu'ils ne l'atteindraient qu'en faisant consacrer le principe de l'égalité dans les institutions civiles et de la liberté dans les institutions politiques.

Celles de la France sous Louis XV n'étaient pas de nature à les contenter. Le grand roi, qui avait eu les honneurs et les profits de la royauté absolue, avait légué à son successeur, avec ses traditions administratives qui furent respectueusement conservées, une nation épuisée par le poids des dernières guerres, des ruines commerciales sur lesquelles le système de Law avait amoncelé d'autres ruines et que le travail n'avait pas encore toutes réparées sous le ministère pacifique de Fleury, de lourdes dettes, une très-grande et très-préjudiciable inégalité en matière d'impôt, des priviléges de tout genre, nulle liberté, la fortune privée gênée dans son essor par des réglements trop étroits, la fortune publique mal administrée, faute de contrôle. D'Argenson, dans ses mémoires, nous fournit un exemple piquant de cette déplorable administration. Lorsque Marie Leczinska, appelée à être reine de France, se rendit, avec un bien mince équipage pourtant, d'Alsace à Paris, il fallut « les chevaux du

cortége étant sur les dents » mettre en réquisition, à dix lieues à la ronde, sur tout le parcours, les chevaux des paysans pour tirer les bagages ; on en mettait dix là où deux auraient suffi, et les pauvres bêtes qu'on gardait trois jours sans leur donner à manger, étaient exténuées. L'état des routes en était la principale cause. « On avait, écrit d'Argenson, fait marcher le paysan pour accommoder les chemins où la reine devait passer, et ils n'en étaient que pires, au point que Sa Majesté pensa se noyer ; on la retirait de son carrosse à force de bras, comme on pouvait ; dans plusieurs gîtes, elle et sa suite nageaient dans l'eau qui se répandait partout, et cela malgré les soins raffinés qu'y avait donnés un ministère tyrannique (1). » Il est juste d'ajouter qu'à cette époque Orry n'était pas encore contrôleur-général.

De tous les vices de notre système politique, le plus détestable aux yeux de d'Argenson, c'était le despotisme administratif, pénétrant partout, prétendant régler tout, partant de la cour qui circonvenait le roi et s'abattant sur les provinces, les villes et les paroisses à l'aide d'une nuée d'officiers publics de tout ordre et de tout rang, étouffant l'activité libre des citoyens par une centralisation exagérée et ne permettant néanmoins aucune communication directe entre le souverain et ses sujets. Il s'exprime très-librement à cet égard ; même à l'époque où il est aux affaires, il écrit : « Il faudrait considérer que dans les monarchies absolues, les ministres se sont chargés de trop de choses pour les bien faire, que six ou sept hommes veulent à eux seuls soigner tous les détails qu'exercent ailleurs des corps de magistrature et des assemblées de communes, qu'ils sont traversés en toutes choses par la cour ; c'est de quoi nous devons conclure qu'une telle administration ne peut jamais être ni suffisante ni complète, de sorte que le meilleur de nos ministres ne sera jamais que le moins mauvais (2). »

Il se propose de faire tomber toutes ces barrières, et de ne laisser plus en présence que le peuple et le prince, le peuple très-libre pour agir et le prince tout-puissant pour conduire la liberté vers le

(1) *Mém.*, I, 53.
(2) *Id.*, IV, 197.

bien. « C'est une erreur dit-il, de désirer une puissance intermédiaire entre la puissance publique et le peuple ; il ne devrait y avoir que le protecteur et le protégé ; le premier empêche l'anarchie ; le second jouit des lois et vit dans le bon ordre ; l'intelligence des particuliers fait le reste (1). » La première condition, c'est que tous les citoyens soient égaux. D'Argenson n'hésite pas ; le droit féodal qu'il définit « la loi du plus fort (2) » lui est profondément antipathique ; noble, il demande l'abolition de tous les priviléges aristocratiques (3) ; aîné de famille, la suppression du droit d'aînesse, des substitutions et la liberté de tester ; magistrat, la réforme de la vénalité et des tribunaux.

Imaginez la France divisée en une centaine de départements ayant à peu près même étendue et même population, les départements en « districts » les districts en arrondissements, villes et bourgs (4) ; à la tête des bourgs et arrondissements, mettez des administrateurs municipaux, nommés parmi les habitants du lieu, « par voie du scrutin (5), » rendant leurs comptes, non plus à l'intendant de la province, mais aux administrateurs qui leur succèdent (6) ; dans chaque district, une assemblée des délégués des bourgs, villes et arrondissements (7) ; dans chaque province ou département, des États provinciaux se composant presque uniquement de membres élus par les assemblées de district, sans distinction de clergé et de noblesse (8), recevant notification de la somme annuelle qu'ils ont à payer au roi, la répartissant, d'après un cadastre, entre les districts qui se chargeraient à leur tour de la sous-répartition entre les municipalités, donnant leur avis sur les réglements de police intérieure, adressant des vœux au prince, s'imposant eux-mêmes pour les besoins particuliers du département

(1) *Mém.*, IV, 141. — Voir *Considérations*, p. 171.
(2) *Cons.*, 126.
(3) *Id.*, p. 236, 270.
(4) *Pensées*, n. 395.
(5) *Cons.*, 199.
(6) *Pensées*, n. 460.
(7) *Cons.*, 201.
(8) *Id.*, 203.

et nommant une « Commission intermédiaire (1) » pour surveiller, dans l'intervalle des sessions, la perception et le maniement des deniers publics ; placez au chef-lieu de chaque département un intendant chargé de l'administration politique et financière, un évêque, un commandant militaire, un parlement (2) composé de juges inamovibles, recevant un traitement et rendant gratuitement la justice ; au-dessous, dans les principaux bourgs, des présidiaux ou tribunaux de première instance (3), vous aurez une idée des formes administratives qu'il aurait voulu substituer au régime des priviléges et des bureaux afin de faire entrer la nation dans les voies de son système démocratique. Il observe avec justesse que le patriotisme s'y retremperait, chaque citoyen devant s'intéresser davantage à la chose publique à laquelle il participerait par les administrations municipales et par les assemblées. Il est profondément convaincu que ce système serait seul capable de régénérer la France, et, pour marquer l'importance qu'il y attache, il a le soin de noter au bas de son manuscrit : « Je mets bien ceci au nombre des articles que j'exécuterai si je suis jamais premier ministre (4). » Il ne fut que ministre des affaires étrangères, et il n'exécuta rien ; il ne paraît même avoir fait aucune ouverture à ce sujet dans le conseil. Il était déjà difficile, en 1740, de dresser un pareil plan par écrit, mais bien plus difficile d'accomplir la révolution.

Néanmoins n'est-il pas remarquable de voir, dès la première moitié du XVIIIe siècle, un gentilhomme esquisser à l'avance nos cadres administratifs tels à peu près que la Révolution les a tracés, leur donner déjà plusieurs des noms qu'ils devaient porter (noms qui d'ailleurs étaient moins étrangers qu'on ne le suppose dans le langage officiel antérieur à 1789), et faire de la vie communale le fondement de la liberté politique?

Quelques contradictions qu'on puisse relever dans la masse des pensées que, durant près de trente ans, il enregistrait au jour le

(1) *Cons.*, 211.
(2) *Pensées*, n. 363.
(3) *Id.*
(4) *Id.*

jour, sur ce point capital on le trouve toujours invariable, développant son idée sous toutes ses faces et dans la plupart de ses conséquences, se félicitant de voir les impôts réduits en véritables « dons gratuits » qu'accorderaient « des corps de peuple extrêmement subdivisés (1), » vantant les avantages de l'unité de législation, mais demandant qu'on conduisît doucement la France vers ce but moins par des révisions qui superposent des règles nouvelles aux règles anciennes que par la suppression des lois compliquées qui enlacent la liberté, citant à ses concitoyens comme modèle les « juges de paix » de la Hollande qui appellent les parties en conciliation avant que leur différend ne devienne devant les tribunaux une guerre juridique, regardant la paix comme le gage d'une politique libérale, et manifestant, après comme avant son ministère, une entière confiance dans le succès de cette politique franchement pratiquée : « La France, dit-il, est si puissante qu'elle maintiendra la paix générale tant qu'elle voudra. C'est une grande affectation de craindre contre nous l'agression de nos voisins (2). »

Le côté faible de son système est dans l'accord de la liberté démocratique avec le pouvoir monarchique. D'Argenson aime son roi ; il vénère la royauté. Il ne conçoit pas que le souverain puisse vouloir le mal ni que sa volonté puisse rencontrer un obstacle ; c'est pourquoi il blâme sévèrement le rôle de critique que se sont arrogé les parlements en France et paraît gouter fort médiocrement les institutions anglaises. L'esprit de contradiction l'embarrasse. Par exemple, il voudrait, en matière religieuse, la suppression des édits sur les protestants, l'institution de prêtres « très-savants en morale et infatigables à la représenter, » une grande tolérance pour tous les actes, mais une interdiction absolue de parler sur le dogme ; on rédigera, dit-il, un petit catéchisme officiel, très-court, très-peu compliqué, et qui en demandera davan-

(1) *Pensées* n. 460. Dans ses *Considérations* (p. 209) il proscrit « le mot et l'idée de don gratuit; » mais la contradiction n'est qu'apparente; il veut dire dans ses *Pensées* que les impôts seront votés par les contribuables, et dans ses *Considérations* que les contribuables n'auront aucun droit de changer la somme demandée.

(2) *Mém.*, IV, 219.

tage « sera châtié (1). » En matière politique, il dit bien : « A l'égard de la nation, le roi n'est qu'un homme d'affaires ; » mais il dit aussi : « A l'égard des particuliers, le roi est un Dieu (2), » et il a le soin de placer toujours son roi en face des particuliers et de « corps de peuple extrêmement subdivisés, » jamais en face de la nation, n'aimant pas, « tout bien considéré, ces consultations, ni aucune assemblée des états-généraux ; car cela n'imite point le gouvernement de Dieu, qui ne consulte point les hommes sur les opérations générales (3). »

Il se proposait de prendre pour épigraphe de ses *Considérations* ces deux vers de Racine :

Que, dans le cours d'un règne florissant,
Rome soit toujours libre et César tout-puissant.

C'est là son idéal ; mais tout intelligent qu'il est, il ne s'aperçoit pas que cet idéal est une chimère, aussi bien que sa tolérance de tout faire à la condition de ne rien dire. Entre les divers organes du corps social, l'harmonie doit nécessairement régner comme entre les organes du corps humain, sous peine de destruction ; de même qu'une liberté parlementaire qui ne s'appuierait pas sur la liberté civile et communale serait sans solidité, de même la liberté démocratique qui ne serait pas défendue par un système général de libertés politiques serait sans résistance contre les empiétements du pouvoir, et se verrait exposée à être promptement envahie par le retour de tous les abus que déplorait d'Argenson.

Comment a pu se faire illusion le penseur qui connaissait la cour et qui, malgré son dévouement personnel à Louis XV, parlait en ces termes de la manière dont ce prince remplissait, en 1750, ses devoirs de roi : « Personne ne travaille plus ; le roi va à la messe à une heure, puis à deux heures à la maison de bois dans la forêt d'où il revient à Compiègne pour se coucher... On est des huit jours sans pouvoir tenir conseil... La dépense est effroyable... (4). »

(1) *Pensées*, n. 58.
(2) *Id.*, n. 404.
(3) *Id.*, n. 533.
(4) *Mém.*, VI, 227.

Il n'a d'autre excuse que celle de s'être trompé en nombreuse et bonne compagnie. Le marquis de Mirabeau, Quesnay et les économistes de son école ont professé la doctrine de la royauté absolue ; frappés de l'ordre naturel qui préside aux arrangements économiques des sociétés, ils en ont analysé le mécanisme, sans porter leur examen critique jusque sur le moteur, acceptant tel qu'ils le trouvaient, glorifiant même le pouvoir royal qu'ils confondaient avec le droit de l'État, excitant ainsi la verve moqueuse de Voltaire dans *l'Homme aux quarante écus* et l'indignation de Rousseau, qui déclarait ne voir dans le « despotisme légal, » que la réunion monstrueuse de deux mots contradictoires.

IV

D'Argenson est en effet un esprit de la même famille que le docteur Quesnay et le marquis de Mirabeau. Comme eux, il aspire à une grande réforme qui émancipe les intérêts privés, qui rende aux lois naturelles du travail leur légitime empire, et avant que le docteur n'eût dressé son tableau économique et que Mercier de la Rivière n'eût écrit son livre sur *l'Ordre naturel et essentiel des sociétés politiques*, il songeait à prendre pour titre d'une publication de ses œuvres : *les Lois et la Société mises en leur ordre naturel.* Comme eux, il préconise la royauté non par flatterie, mais par conviction systématique, et il vise, non à plaire au souverain, mais à mettre le peuple dans l'aisance. Comme eux, il a le tempérament d'un économiste, et les questions relatives à l'accroissement et à la bonne répartition de la richesse sont au nombre de celles qui le préoccupent le plus. Il n'a connu ni Mirabeau ni Quesnay ; mais il a été lié avec l'abbé de Saint-Pierre, et l'éloge qu'il fait de lui atteste clairement les tendances de son propre esprit : « Je le soutiens un des sages de la Grèce, né aujourd'hui en France et prêchant parmi nous comme un autre Cassandre. »

Il gémissait de la misère des campagnes et réprouvait un système d'impôts qui la rendait irrémédiable. C'était la plaie qu'il fallait, selon lui, fermer tout d'abord. « Convenons, dit-il, que la base de

tout perfectionnement du commerce est l'aisance et l'abondance des peuples, à commencer par le plus bas peuple... Il faut pour commencer qu'on soit d'abord à son aise, qu'on ait du trop, qu'on ait du temps et de l'argent mignon pour penser en quoi on augmentera, on perfectionnera son agriculture ou autres arts, en quoi on profitera, on gagnera sur les autres; autrement tout va au nécessaire bien juste, pensers et argent; et cecy doit commencer par le plus vil paysan, puis remonter aux plus riches jusqu'aux milionnaires. Voilà donc le principe par où l'on manque en notre gouvernement où la règle est que plus on est pauvre, plus on est accablé proportionnellement et il en devroit être tout le contraire (1). » Telle était, en effet, sinon la règle absolue, du moins la pratique funeste des financiers de l'ancien régime. La taille était le principal impôt et la plupart des autres impôts directs, capitation, vingtièmes, etc., étaient répartis au marc le franc de la taille. Or, les privilégiés, clercs et nobles, c'est-à-dire les plus riches, étaient légalement exempts dans la plupart des provinces, on le sait. On sait moins que la perception sur les biens de roture était organisée de telle façon que l'affectation d'une extrême indigence était l'unique ressource des petits cultivateurs contre les surcharges arbitraires du fisc. Dans l'intention de rendre les receveurs plus diligents à recouvrer les droits du Trésor, on leur donnait une forte prime sur les contraintes et les poursuites. Ce réglement allait directement contre son but. Les receveurs se trouvaient avoir un intérêt personnel à laisser les contribuables en retard afin de faire beaucoup de poursuites et d'avancer aux trésoriers le montant de leurs rôles au denier vingt-cinq ou vingt. Les contribuables n'auraient-ils pas pu déjouer ce calcul? Ils s'en gardaient bien. D'Argenson en demandait un jour la raison à des villageois de son domaine : « C'est qu'ils savaient bien, lui répondirent-ils, qu'ils seraient doublés l'année suivante s'ils payaient bien celle-ci. » Et ils lui donnèrent pour preuve l'accroissement continu et considérable de l'impôt depuis qu'on avait établi chez eux la taille tarifiée, et, procédé dans ce but, à un re-

(1) *Pensées*, n. 72.

censement qui avait fait connaître approximativement la valeur des biens de leur paroisse. Et pourtant la taille tarifiée était une bonne chose ; mais, dans une organisation vicieuse, les germes les meilleurs se corrompent et tournent en poison.

C'est pourquoi d'Argenson aimerait à voir chaque paroisse abonnée pour une somme fixe et invariable ; la richese n'aurait plus besoin de se dissimuler et pourrait s'accroître publiquement et sans crainte. Il caresse même une pensée d'une réforme plus radicale : plus d'impôts directs, rien que des impôts de consommation. Encore a-t-il soin de distinguer ; il exempte entièrement la matière première qu'il qualifie de « richesse naissante ; » il ménage, autant que possible, le produit qu'il trouve chez le fabricant ou le marchand et qu'il appelle « richesse existante »; il ne frappe lourdement que la « richesse dépérissante » c'est-à-dire celle qui, cessant d'être dans le commerce, est affectée à des jouissances personnelles, et il regarde ce genre d'impôt comme « une espèce de punition de la consommation qui diminue le capital de l'État (1). » Je ne dirai pas par quels moyens bizarres notre philosophe procède à l'exécution. Son principe seul nous intéresse et mériterait d'être discuté ; il est en quelque sorte l'antithèse de la doctrine de l'école de Quesnay, qui reportait le fardeau entier des contributions publiques à la naissance de la richesse, sur la terre, comme à la source première de tous les biens. Ni Quesnay ni d'Argenson ne réussiront à faire prévaloir la pratique de l'impôt unique, parce que, toute richesse devant fournir sa part proportionnelle aux dépenses de la communauté, et la richesse étant diverse, la perception doit nécessairement revêtir des formes diverses ; mais tous deux, sans s'être concertés, s'entendent pour placer les bureaux du fisc à l'une ou à l'autre extrémité, afin de dégager la transmission et de favoriser le commerce par la liberté des transactions : sur ce point, ils ont raison et la leçon qu'ils donnent ne doit pas être perdue.

Sur la question de l'amodiation des terres, d'Argenson ne diffère pas moins de Quesnay. Ce dernier est le patron de la grande pro-

(1) *Pensées*, n. 455.

priété. D'Argenson vante la petite propriété, désire que le franc-alleu se généralise, c'est-à-dire que l'agriculture soit dégagée des liens féodaux; il demande l'exploitation, non par des métayers, mais par les propriétaires, persuadé que pour faire régner l'abondance, le travail énergique de laboureurs stimulés par le sentiment de la propriété peut plus que les qualités natives du sol. Voyez les champs qui avoisinent les grandes villes? « La différence des bonnes terres n'y fait pas le plus. Tant vaut l'homme, tant vaut la terre, » dit-il, et l'économie politique, sans trancher la question de la grande et de la petite propriété, laquelle dépend des lieux et des temps, professe aujourd'hui la même doctrine que d'Argenson au sujet de l'influence qu'exercent la densité de la population, l'énergie du travail, l'abondance du capital, les méthodes perfectionnées de la science, en un mot qu'exerce l'homme sur la fécondité de la nature.

Elle l'approuve encore et le reconnaît comme un précurseur de ses grands maîtres, lorsqu'elle le voit, traitant de l'industrie et du commerce, se guider toujours par le principe, qui est devenu la devise de la science économique : *liberté*, ce qui veut dire harmonie naturelle des intérêts. Il se rencontre cette fois dans une parfaite communauté de sentiments avec Quesnay, Gournay, Turgot qui sont venus après lui, et avec Boisguillebert qui l'avait précédé. Cette rencontre n'est pas un hasard. Colbert, par le bon ordre qu'il avait mis aux affaires du royaume et par sa vigilante sollicitude, avait largement favorisé l'essor de nos manufactures; mais ses éminentes qualités étaient mortes avec lui, et son système de réglementation lui avait survécu, interprété par des esprits étroits, aggravé par des règles sans cesse nouvelles, serrant l'industrie dans d'étroites lisières, prétendant accélérer, ralentir ou supprimer les courants du commerce, et substituant partout l'autorité administrative et le privilége au jeu de la concurrence. En face d'un mal évident, les esprits supérieurs à la routine ne pouvaient manquer d'embrasser, par réaction, l'idée de la liberté du travail, et devaient, dès qu'ils avaient commencé à en apercevoir les conséquences, s'y attacher avec une conviction profonde.

D'Argenson est au nombre des plus décidés. Il raille souvent le privilége. Paraphrasant un passage de Lucien, il raconte que Ménippe, admis un jour au pied du trône de Jupiter à l'honneur d'écouter les prières des hommes qui montaient de la terre avec la fumée de l'encens jusqu'au céleste séjour, entendit un héritier qui suppliait le père des dieux et des hommes de faire mourir promptement celui dont il devait recueillir le bien, un général qui l'invoquait pour obtenir la destruction de l'armée ennemie, un plaideur qui le priait de lui faire gagner un procès de mitoyenneté, deux pilotes qui, cinglant vers des ports différents, lui demandaient de faire souffler, l'un Borée, l'autre le Notus ; mais le père des dieux et des hommes demeurait sourd à toutes les demandes qu'il n'aurait pu exaucer sans nuire à d'autres mortels : ainsi font, dit-il, les gens de commerce qui sont infatigables à réclamer des priviléges dans le but de vendre seuls ou de vendre plus cher leurs marchandises à leurs concitoyens ; mais le roi, qui est le père de tous ses sujets, doit demeurer sourd à d'injustes prétentions.

On faisait, en Normandie, des étoffes dites siamoises, à raies ou à carreaux, formées ordinairement d'une trame en laine ou en coton et d'une chaîne en fil. Les siamoises exercèrent à de fréquentes reprises la réglementation administrative. On crut s'apercevoir que cette fabrication, fort en vogue, occupait trop de bras et on jugea qu'elle constituait un danger public en disputant à l'agriculture ses moissonneurs : un édit du conseil décida qu'elle serait interdite du 1er juillet au 15 septembre de chaque année. Quelques années après, on s'aperçut avec effroi que, dans ces étoffes mélangées, les tisserands employaient du fil de lin au lieu du fil de chanvre prescrit par les règlements ; les tisserands avaient raison, parce que le lin fournit une chaîne plus souple ; cependant un édit du conseil interdit le lin : « On fait tous les jours de si petites lois de police et de commerce que cela fait pitié, écrivait d'Argenson à cette nouvelle. Pourquoi, ce qui sauverait bien des vies, ne pas ordonner qu'on sciât les cornes de tous les taureaux (1)? »

(1) *Pensées*, n. 100.

« Si on parvenait suivant mon système à abroger tant de réglements plutôt nuisibles qu'utiles sur le commerce et les manufactures, on débarrasserait l'État des soins frivoles qu'on a voulu que le roi prît de la qualité, police et taxe des marchandises, ce qui ne fait que gêner, que vexer, que produire une science inutile et immense, au lieu que, laissant faire, les marchands et ouvriers gagneraient selon qu'ils feraient bien, par la grande règle : Qui bien fera, bien trouvera... (1). » « On ne détermine, ajoute-t-il, ni pour le pain, ni pour le vin, ni pour les chevaux et les bestiaux la quantité, la qualité, le mode de production ; à quoi bon prendre cette peine à l'égard des tissus ? »

Au commerce comme à l'industrie, il veut ouvrir pleine carrière : « Le commerce de toutes choses devrait être aussi libre que le passage de l'air ; on ne manque jamais d'air, quoiqu'il entre et qu'il sorte ; on ne manquerait jamais de blé, si on avait la même confiance dans la liberté (2). » L'analogie n'est pas complète ; mais la conclusion est juste. On la retrouve nettement expliquée encore dans ses considérations : « *Plus on veut attirer l'argent, plus il s'écarte.* Croyons plutôt que *le travail assidu et la parfaite liberté sont les deux grands ressorts du commerce.* » C'est que d'Argenson s'élevait au-dessus des erreurs de l'école mercantile dont les maximes étaient alors les oracles de l'administration ; il savait parfaitement que l'important est « d'augmenter continuellement le capital de la nation (3), » et il disait que ce serait faire une belle et patriotique action, mais bien difficile, que de persuader jamais au Conseil du commerce qu'il n'y a que le profit net qui enrichisse et qu'il ne faut nullement se préoccuper de la nature du produit qui sort du royaume, argent ou marchandise (4).

« On ne fait plus la guerre que pour le commerce, écrit-il vers l'année 1756 ; ç'a été l'objet des guerres étrangères des Anglais ; on va les attaquer aujourd'hui sur cet article. Voici que, sans

(1) *Pensées*, n. 71.
(2) *Mém.*, I, 375.
(3) *Considérations*, p. 269.
(4) *Pensées*, n. 162.

guerre étrangère, il est bien aisé à chaque État d'enlever un beau matin tous les commerces des autres nations pour les attirer chez soi ; il n'y a qu'à faire la guerre et à détruire un grand ennemi du commerce qu'on appelle *douanes*, et par là enlever toute tyrannie qu'on met au commerce, droits exclusifs, tarifs, recherches, visites, etc. ; que tous vos ports soient ouverts, que toutes les marchandises entrent ou sortent d'un royaume, comme je fais d'une chambre. Ayez cette confiance et ne vous inquiétez de rien ; alors vous verrez que celui qui travaille le plus et le mieux gagne davantage. Or, nul peuple n'a plus d'industrie que le Français ; ainsi il gagnera beaucoup ; nos provinces maritimes ou frontières pourront prendre quelque chose de l'étranger, mais elles regagneront cela d'ailleurs ; on balancera les besoins, et les droits de douane pourront être portés sur les consommations qui en rapporteront bien davantage à ce malheureux fisc, source de tant de misères par la malhabileté du zèle de ses administrateurs.

« Les autres nations seraient bien étonnées d'une telle pratique et il serait plaisant qu'ils vinssent à nous faire la guerre pour cela (1). »

Pour lui, il est tellement ravi d'une pareille pratique, qu'il la qualifie de *sublime* : « J'appelle commerce sublime celui dont l'effet est surprenant comme de voir aller aux étrangers toutes nos denrées et de nous servir des leurs par préférence : cela ne se ferait sans doute qu'avec profit. avantage et grande complaisance de goût ; autrement il faudrait supposer que tous les hommes fussent devenus fols, ce qui est fol aussi à supposer, surtout chez les commerçants qui n'ont d'objet que le profit (2). »

Depuis d'Argenson, on a développé par une démonstration plus

(1) *Pensées*, n. 450. Il ajoute ailleurs (*Mém.*, IV, 453) : « Il est surprenant que d'autres nations ne se soient pas encore avisées de laisser cette liberté entière du commerce pour l'entrée et la sortie : tout ce que je crains, c'est qu'ils ne s'en avisent bientôt. Au lieu de cela, chez tous, même chez les habiles Hollandais, on s'est livré à une fausse subtilité politique pour exclure certaines marchandises ou en attirer d'autres. »

(2) *Id.*, n. 63.

détaillée les avantages de la liberté du travail et des échanges ; on ne les a jamais affirmés plus hautement ni plus fortement rattachés à leur idée fondamentale : « Laissez aller la nature et la liberté naturelle et tout ira mieux que par des réglements qui forcent : ce qui concourt à obéir aux ordres du créateur (1). »

V

Dans le cours de ses méditations, il a abordé un grand nombre de questions économiques et, sur la plupart d'entr'elles, il a porté un jugement d'une droiture d'esprit remarquable pour son temps. Il apprend qu'on va faire un emprunt de 60 millions sous forme de loterie ; il se fâche : « Les passsions nuisibles en sont les ressorts et certes il est mal au modérateur du gouvernement d'exciter ainsi les passions dangereuses aux sujets (2). Il ne se fait pas illusion sur le crédit de l'État au sujet duquel il accuse Law d'avoir propagé une vaine théorie, et que, pour sa part, il considère beaucoup plus comme un effet que comme une cause de la prospérité des nations. « On devrait se désabuser en finance de toute espèce de magie attribuée au crédit public... Quand le gouvernement est bon, il obtient crédit et confiance, et la circulation de l'argent répond aux affaires qui se négocient entre des peuples aisés, de même qu'un grand corps donne une grande ombre et que les habitants circulent beaucoup dans les rues d'une ville fort habitée (3). »

Une guerre coloniale est sur le point d'éclater : « Les colonies coûtent beaucoup, dit-il, et je vous demande de quoi elles profitent à un État. » Il leur applique le distique de Virgile : « *Sic vos non vobis* : voilà comme elles sont à l'égard de l'Europe, » et il prévoit

(1) *Mém.*, IV, 453. Dans ses *Considérations*, il dit : « Qu'on *laisse* donc *faire*, et il n'arrivera jamais de disette de blé dans un pays où les ports seront ouverts. » La maxime adoptée plus tard par les physiocrates était dans la bouche de tous ceux qui voyaient les erreurs et comprenaient les dangers de la réglementation.

(2) *Mém.*, VI, 392.

(3) *Id.*, I, 375.

qu'un jour elles se sépareront de leur tyrannique maîtresse, celles d'Angleterre en premier lieu, celles d'Espagne ensuite (1).

« Un autre grand événement à arriver sur la terre ronde, dit-il, le voici : les Anglais ont en l'Amérique septentrionale des domaines grands, forts, riches, bien policés ; ils ont en leur Nouvelle-Angleterre un parlement, des gouverneurs, troupes, habitants blancs à foison, richesses, lois et marine, qui pis est.

« Je dis qu'un beau matin ces dominations peuvent se séparer de l'Angleterre, se soulever et s'ériger en république indépendante comme les États-Généraux ont fait à l'égard de l'Espagne ; déjà tout y tend... (2). »

Il écrivait ces mots vers 1732 ; cinquante ans après, l'événement était accompli (3).

Il a une grande et noble confiance dans la raison humaine. Il croit qu'elle est en progrès, et bien qu'il ait de nombreux griefs contre ses contemporains, il reconnaît que son siècle est bien supérieur par la civilisation au siècle de Charlemagne (4). Il ne dédaigne pas « volée des jeunes gens » qu'il estime « moins fougueuse et moins libertine d'âge en âge (5) : » c'était la génération intelligente et sagement réformatrice du règne de Louis XVI qui se levait alors au-dessous de lui et qui devait être suivie elle-même de la glorieuse génération de 1789 : *Matre pulchra filia pulchrior*. Il voudrait seulement la pousser davantage aux exercices du corps qu'il déclare fort négligés de son temps (6). Il condamne la mortification comme une injure faite au créateur (7) ; mais, tout en admettant la légitimité des plaisirs qui reposent l'âme, il demande qu'on veille à imprimer une grande activité aux esprits, à hâter l'a-

(1) *Pensées*, n. 345.

(2) *Id.*, n. 155.

(3) Il n'est pas le seul à avoir fait cette prédiction ; le marquis de Mirabeau la faisait aussi en 1755 dans l'*Ami des Hommes*. Voir *le Marquis de Mirabeau*, par M. de Lavergne, *Séances et travaux de l'Académie*, février et mars 1868, p. 323.

(4) *Pensées*, n. 230.

(5) *Id.*, n. 285.

(6) *Id.*, n. 355.

(7) *Id.*, n. 285.

vancement des sciences, et il fait appel au gouvernement : « Le principal objet de la politique est de tirer tout parti des facultés de notre âme (1). » De pareilles pensées sont du domaine de la philosophie politique, science qu'il désirait voir se constituer à côté de la politique pratique (2), et certes elles ne sont pas d'un esprit vulgaire.

Je ne m'arrête pas à des prédictions qui ne sont que des coïncidences fortuites, telles que celles où il annonce qu'on ira quelque jour « dans une ville peuplée et policée de Californie, comme on va par le coche de Meaux, » ou que Paris agrandi aura « le bois de Boulogne pour campagne (3). »

Mais voici du moins une pensée dans laquelle on ne saurait méconnaître une vue raisonnée et judicieuse de l'avenir : « Comptera-t-on pour rien les prodigieux avantages qu'il y aurait à faire un beau canal de communication de la mer du Levant avec la mer Rouge, et que ce canal appartînt en commun à tout le monde chrétien ? Quelle épargne pour les marchands et quel bon marché pour les marchandises, si l'on ne faisait plus le tour de l'Afrique avec tant de périls et de dépenses (4) ! »

Il ne faut pas toutefois s'exagérer la portée de ce don de prophétie. Dans la multitude des pensées qu'enregistre d'Argenson, sans prendre toujours la peine de les avoir suffisamment nourries, le vrai et le faux, le possible, l'impossible et le contradictoire se mêlent souvent et se heurtent. Par exemple, l'ennemi du mariage propose de frapper d'un impôt spécial les célibataires, et l'ami de la liberté voudrait que l'Académie des sciences fît un réglement pour

(1) *Pensées*, n. 168.
(2) *Id.*, n. 14.
(3) *Mém.*, introd. LVI. Il parle souvent de l'enchérissement des loyers à Paris : « L'on voit avec étonnement que chaque année les loyers des maisons de Paris augmenter de prix, d'abord dans les quartiers Saint-Germain, Richelieu, Saint-Honoré ; maintenant même dans les quartiers du Marais, de l'Université. Tout le monde veut gagner Paris de plus en plus. » *Mém.*, VIII, 377 (année 1754). Voir aussi VI, 384.
(4) *Pensées*, n. 366.

fixer les heures des repas et la durée de la journée ; pour sa part, il estime que cette durée devrait être de dix-huit heures, partagées en trois parties, la première pour les audiences et les courses, la seconde pour le travail du cabinet, la troisième pour les délassements ; ce ne serait, il est vrai, qu'une « loi invitatoire ; » mais il ne doute pas du succès et il est ravi de l'effet : « Tout une ville aurait l'air de règle qu'a un couvent... (1). »

Quoi qu'il en soit, d'Argenson fut incontestablement un esprit original et profond. Comment se fait-il qu'il ait été si peu récompensé par la renommée, et que cent ans après sa mort, il ait fallu de notre temps presque exhumer de l'oubli, je ne dis pas son nom, mais l'esprit de ses travaux ? C'est que d'Argenson fut un penseur solitaire, ne publiant rien, se communiquant peu, et ayant par suite exercé peu d'influence sur la société du XVIIIe siècle. Il est juste d'ajouter : c'est que dans cet esprit il y eut des lueurs brillantes plutôt qu'un foyer lumineux. Il a indiqué plus que développé de grands principes ; il a été incomplet : son système démocratique, remarquable dans les détails, ruine par l'absolutisme royal, la liberté qu'il prétend édifier par l'organisation communale ; ses idées économiques, si nettes sur les manufactures et sur le commerce, ne semblent s'être jamais portées sur les corps des métiers et ne s'être pas élevées jusqu'à une théorie générale de la liberté du travail. Avec de pareils défauts, un penseur ne fait pas école ; il peut être un précurseur ; il n'est pas un maître de la science.

La correspondance de Voltaire a plus contribué que les pensées du marquis et peut-être même plus que les actes du comte à rendre populaire le nom d'Argenson. Voltaire s'était trouvé au collége Louis-le Grand le condisciple du marquis et il était resté l'ami des deux frères. Il les a célébrés dans ses écrits, et c'est par leur crédit qu'il a obtenu la place de gentilhomme ordinaire, celle d'historiographe, un appui à la cour et de grands profits dans des affaires de finances ; ce fut un échange de services dans lequel l'homme de lettres sut très-bien se faire sa part : « Je suis né, leur écri-

(1) *Pensées*, n. 429.

vait-il, pour être vexé par les Desfontaines, les Rigoley, les Mannory, et protégé par les d'Argenson (1). »

On sait que le marquis lui avait envoyé, du camp même de Fontenoy, un récit de la bataille à laquelle il venait d'assister, et que c'est sur ce récit que Voltaire composa son poème. Quelques années auparavant, il lui avait communiqué le manuscrit de ses *Considérations ;* Voltaire l'avait lu, médité et en faisait un grand et sincère éloge. « Je trouve toutes mes idées dans votre ouvrage, » écrivait-il alors, et plus tard, parcourant la Hollande dont il admirait l'organisation politique : « Il est tout municipal, lui disait-il, et voilà ce que vous aimez. »

Voltaire excellait à flatter adroitement ceux dont il voulait se concilier les bonnes grâces. Pendant que son principal protecteur était ministre des affaires étrangères, il lui parle sans cesse de la paix, de la bienheureuse paix : il savait que ce mot sonnait bien aux oreilles du marquis : « On dit, ajoutait-il, que je suis bon citoyen. Comment ne le serais-je pas? il y a quarante ans que je vous aime. » Il y avait certes assez longtemps pour qu'il connût bien ses sentiments, et quand, dans une autre lettre, il lui écrivait : « Souvenez-vous, Monseigneur, que vous ne pensiez pas à être ministre, quand je vous disais qu'il fallait que vous le fussiez pour le bien public, » il savait probablement qu'il était plus agréable que véridique; car d'Argenson se croyait et se disait volontiers appelé à faire de grandes choses, parce qu'en effet il nourrissait beaucoup de pensées grandes et justes, et le ministère a été le rêve de toute sa vie, non pas le ministère des affaires étrangères, entravé par les tracasseries de la cour et par l'opposition de ses collègues, mais le rang suprême de premier ministre avec plein pouvoir d'agir ; depuis le temps où il remettait des mémoires diplomatiques à Chauvelin jusqu'à ses derniers jours, il ne cessa de faire des projets dans cette vue, et il prépara même plusieurs discours confidentiels qu'il aurait, le cas échéant, adressés au roi; un des

(1) *Lettre* du 17 juin 1747.

premiers aurait eu pour texte et pour conclusion ces motse, : « Sir ne bâtissez plus. »

Son espérance devait être déçue. D'Argenson n'avait pas de parti à la cour qui, pour diverses raisons, l'auraient nommé volontiers, avec le malicieux duc de Richelieu, « secrétaire d'État de la république de Platon, » mais jamais du royaume de France, et où lui-même cachait peu son dédain pour les courtisans vieillis et toujours légers qui y donnaient le ton et qu'il qualifiait de « vieux papillons enfarinés de politique. » Il en conçut un certain dépit, mais qui n'alla pas jusqu'à altérer son humeur et sa santé, et, plus sage que son frère, il sut trouver un refuge et une consolation dans le culte des lettres et dans les travaux de l'Académie des inscriptions et belles-lettres dont il était membre honoraire depuis 1733 : « Il vécut paisiblement, dit Grimm, tantôt à Paris, tantôt à la campagne, partageant son loisir entre ses amis et le commerce des gens de lettres qu'il chérissait et qui étaient reçus chez lui avec de grandes marques de considération ; car, sous le règne des d'Argenson, ce n'était pas encore la mode de haïr les philosophes (1). »

« J'ai tendrement regretté le marquis d'Argenson, notre vieux camarade, écrit Voltaire en février 1757, un mois après sa mort. Il était philosophe, et à Versailles on l'appelait d'Argenson la Bête (2). » La postérité, mieux éclairée et plus impartiale que Versailles, dira comme Voltaire : c'est un philosophe, philosophe-réformateur qui, un des premiers dans le dix-huitième siècle, mérite d'être compté parmi les précurseurs de la science économique et de la révolution française.

(1) *Corresp. de Grimm*, mars 1765.

(2) *Id.*, 16 février 1757.

E. Levasseur.

LES

GRATIFICATIONS AUX GENS DE LETTRES

ET AUX SAVANTS SOUS LOUIS XIV.

Le plus ancien historien de l'Académie française, l'abbé d'Olivet raconte qu'en 1662, le Roi voulant récompenser les savants les plus célèbres, Colbert chargea Chapelain de lui en dresser la liste, qui fut composée de soixante personnes, quarante-cinq Français et quinze étrangers (1).

Comment une mission pareille avait-elle été confiée au pédantesque auteur de *la Pucelle ?* Chapelain, l'un des pensionnés de Mazarin, était en outre l'ami du duc de Montausier qui le recommanda sans doute au ministre. Enfin, si les contemporains se sont justement moqués de ses tristes vers, un juge difficile, Voltaire, qui avait probablement vu sa longue correspondance, a loué son érudition, lourde et indigeste, il est vrai, mais consciencieuse : « Il avait, dit-il, une littérature immense, et ce qui peut surprendre, c'est qu'il avait du goût et qu'il était un des critiques les plus éclairés (2). » Dans ces lettres, dont un grand nombre sont adressées au ministre dispensateur des grâces, Chapelain fait connaître les motifs de ses propositions et par quels titres les gratifiés justifient les libéralités du Roi. La première liste connue, celle de 1664, comprend, parmi les Français, le savant Sainte-Marthe, Molière, les deux Corneille, Fléchier, Racine, Benserade, Huet, Quinault, Conrart, Charles Perrault. Boileau n'y est pas encore, mais ses trois victimes, les abbés Cotin, Cassagnes et de Pure, y figurent. Naturellement, Chapelain ne s'est pas oublié, et il est porté pou

(1) *Histoire de l'Académie française,* édit. Livet, t. II, p. 134.

(2) *Siècle de Louis XIV,* chap. xxv, *Anecdotes.* Voir en outre, dans l'éditio Beuchot, t. XIII, p. 258, note, et t. XXXVIII, p. 359, *Mémoire sur la Satire.*

3,000 livres sur l'état : 2,400 de plus que Racine, dont la gloire commence à poindre ; 1,000 de moins que Mézeray, alors en pleine faveur. Au nombre des étrangers, on remarque Graziani, « bien versé dans les belles-lettres et qui excelle dans la poésie italienne ; » Conringius, » fameux professeur d'histoire ; » Hevelius, « savant dans l'astronomie ; » Bœklerus, « bien versé dans l'histoire et dans les humanités ; Huygens, « grand mathématicien, inventeur de l'horloge et de la pendule ; » Gevaertius, « en considération de sa profonde érudition ; » Heinsius, « grand poëte et grand orateur latin ; » Vossius, « excellent dans la géographie. »

D'autres noms apparurent. En 1665, Boileau obtient une pension de 1,200 livres, « pour luy donner moyen de continuer son application aux belles-lettres, » et celle de Racine est élevée à 800 livres. Successivement on voit passer sur les listes Scudéry, Félibien, Saint-Réal, Baluze, Varillas, Cassini, « célèbre mathématicien de Bologne, lequel a esté convié par Sa Majesté de venir en France ; » Viviani, « premier mathématicien de M. le duc de Toscane ; » Carlo Dati, « Florentin, des plus fameux de l'académie *della Crusca ;* » Ferrari, « professeur d'éloquence en l'université de Padoue. » En 1669, la pension de Racine fut élevée à 1,200 livres, tandis que celle de Molière restait fixée au chiffre de 1,000 livres qu'elle ne dépassa jamais. A qui faut-il s'en prendre si, à partir de 1667, le nom de Boileau disparaît des listes de gratification où on ne le retrouve qu'en 1677, après la mort de Chapelain, avec une pension de 2,000 livres, à côté de Racine porté pour 1,500. Il est vrai que Racine n'avait pas composé *le passage du Rhin*. On sait les griefs de Mézeray contre Colbert. Estimé du ministre pour son talent, mal noté pour l'indépendance de ses opinions, il avait été invité, s'il tenait à conserver sa pension de 4,000 livres, à parler désormais plus modérément de la gabelle et des tailles. Le Roi, aurait dit Colbert à ce sujet, n'avait pu croire, en lui donnant cette pension, qu'il écrirait avec si peu de retenue ; Sa Majesté respectait trop la vérité pour exiger que les historiographes la déguisassent par des motifs de crainte ou d'espérance, mais elle n'entendait pas aussi qu'ils poussassent la licence jusqu'à faire des réflexions sans

utilité sur la conduite de ses ancêtres et sur une politique établie depuis longtemps et confirmée par le suffrage de la nation (1). Était-il possible de concilier les justes droits de l'histoire avec de telles prescriptions ? Mézeray essaya d'adoucir sa critique, ne satisfit ni le public ni Colbert, vit sa pension réduite de moitié, et adressa le 16 mars 1672, au ministre une lettre qui précise les faits. Craignant que ce retranchement ne fût la punition de quelque nouvelle faute qu'on lui aura imputée, il voudrait bien être mis à même de se justifier et de la réparer : « J'examine pour cet effet, ajoute-t-il, à la dernière rigueur, je cherche jusqu'au fond de mon âme, et ma conscience ne me reproche rien. Je travaille, Monseigneur, selon vos intentions et selon les règles que vous m'avez prescrites. Je porte mes feuilles à M. Perrault, j'avance le travail autant qu'il est possible (2). » Les critiques de l'historien parurent-elles encore trop vives à l'ombrageux ministre ? Il faut bien le croire, car, à partir de 1673, sa pension fut complètement supprimée, et son nom cessa de paraître sur les états.

Rien n'est plus curieux que de voir dans les lettres de Chapelain les motifs déterminants de ces gratifications. Si quelques-unes avaient pour objet de récompenser ou d'encourager de vrais littérateurs, de vrais savants, dont les œuvres ou les découvertes pouvaient ajouter à l'éclat du règne, que de fois, surtout quand il s'agissait des pensions étrangères, c'était le désir de produire de l'effet, d'attirer à Louis XIV des louanges retentissantes qui dominaient tout ! Nous avons ici le témoignage même de Colbert : « Ces grands hommes, dit-il, charmés de se voir dans une si puissante protection, ont formé le dessein de faire l'histoire de ce prince en toutes façons, sçavoir : celle de son règne en latin, en françois, en pièces de poésie, en panégyriques et autres pièces d'éloquence, et en médailles ; celle de sa vie privée, où seront en détail tous les mouvemens de son esprit et toutes les choses qu'il a dites et

(1) *La vie de François Eude de Mézeray, historiographe de France*, par M. de La Roque, Amsterdam, 1726, p. 37 (Bibliothèque Impériale. L 27, n. 14, 101.)
(2) *Lettres*, t. II, 1re partie, *Finances*, p. 161.

faites (1). » En 1663, une petite maladie de Louis XIV provoqua, grâce aux excitations de Chapelain, une avalanche de stances, de poëmes, d'odes latines et françaises. « Un conseiller de Bretagne de mes amis, écrit-il à ce sujet, qui fit, il y a un an, un poëme latin de douze cents vers sur la naissance de Mgr le Dauphin, m'apporta hier une ode françoise qui n'est pas méprisable, sur le mal et la guérison du Roy. Un fort habile médecin, nommé Petit, qui n'est pas moins habile poëte latin, fit, il y a deux ans, un excellent épithalame pour le mariage de Leurs Majestés, qui a passé par nostre étamine, et, par mon induction, a fait un autre poëme latin qu'il retouche pour me le remettre avec le premier. Sa fortune n'est pas bonne, et il est de ceux que l'on obligeroit facilement à travailler beaucoup, si on les y excitoit par les libéralités du prince, et le bien qu'on luy feroit exciteroit les autres à essayer par leurs travaux de s'en attirer. » Un jour, Chapelain parle d'une ode française « d'un jeune homme appelé Racine » qui la lui a apportée, et qui la repolit sur ses avis (2). « La matière en est la guérison de Sa Majesté. Vous trouverez avec cette lettre le sonnet que je vous lus vendredy sur le mesme sujet, et que j'ay mis au point où il doit demeurer. » Dans d'autres occasions, il soumet au ministre les odes, les épîtres qu'on lui adresse, pour savoir celles qui devront être supprimées ou placées en tête de volumes qu'on se propose d'offrir au Roi. Mais c'est dans ses rapports avec les savants étrangers que l'intervention de Chapelain prend une réelle importance. Plusieurs souverains, inquiets du résultat moral de ces largesses, es voyaient avec déplaisir ; d'autres, en plus grand nombre, en avaient autorisé l'acceptation. Pour que l'effet n'en fût pas perdu,

(1) *Lettres*, Appendice, pièce XLVII, p. 537.

(2) Sept ans après, *ce jeune poëte* dédiait *Bérénice* à Colbert. On lit dans son l'épître dédicatoire : « J'aurois icy une belle occasion de m'estendre sur vos louanges, si vous me permettiez de vous louer. Et que ne dirois-je point de tant de rares qualités qui vous ont attiré l'admiration de toute la France ; de cette pénétration à laquelle rien n'échappe ; de cet esprit vaste qui embrasse, qui exécute tout à la fois tant de grandes choses ; de cette âme que rien n'étonne, que rien ne fatigue ! »

Chapelain « *couloit de son mieux aux gratifiés* ce qu'ils avoient à faire, et le ressentiment public qu'une libéralité si grande et si extraordinaire exigeoit d'eux. » Le Florentin Carlo Dati (il prétendait surpasser les anciens auteurs romains dans l'art de bien louer) avait demandé des notes pour un panégyrique de Louis XIV. « Comme la chose ne sçauroit estre de petite importance, puisqu'elle regarde le Roy, dit Chapelain à Colbert en les lui soumettant, j'espère que vous en ferez une de vos affaires, et qu'après avoir pris le temps de parcourir cet écrit, vous me ferez sçavoir si j'en puis charger le courrier, ou si, avant que de le faire, il y aura quelque chose à retrancher ou à ajouter. » Annonçant, peu de jours après, l'envoi d'autres notes sur le Roi et sur le cardinal Mazarin au sieur Ottavio Ferrari, de Padoue, Chapelain ajoutait : « Entre tous les écrivains que Sa Majesté honore de ses faveurs, ceux qui me semblent les plus dignes d'estre ménagés sont les historiens, et entre les historiens ceux qui traitent des affaires présentes ou qui ont relation aux nostres. Vous le croyez ainsi sans doute, Monseigneur, et c'estoit l'opinion des deux fameux cardinaux qui ont fait le bonheur de la France. C'est aussy ce qui me fait vous proposer un autre savant professeur d'éloquence à Dantzick, historiographe du roy de Pologne, duquel j'ay vu la guerre contre les Cosaques rebelles et leur chef Kminieski... Vous jugerez si vous le devez acquérir au Roy en luy procurant ses grâces, à quoi il y auroit d'autant plus de facilité qu'il a fait voir, par les épigrammes que vous trouverez dans mon paquet, son inclination à révérer Sa Majesté et ce qui la touche. » Gagner, comme avaient fait Richelieu et Mazarin, les écrivains qui travaillaient à l'histoire contemporaine, tel était donc l'objet principal des gratifications ! Une occasion se présenta pour demander à l'un d'eux un service considérable. Il s'agissait de faire établir, *par une main étrangère* (ce qui produirait en Europe un excellent effet), les droits de la Reine sur les Pays-Bas espagnols. Un professeur allemand, Conringius, s'y montra tout disposé, et on lui transmit les documents nécessaires ; mais un profond secret était indispensable afin de ne pas le compromettre, et pour que son travail, traduit en flamand et en espagnol, fût partout répandu comme

venant bien d'un Allemand. « Il doit avoir reçu, écrivit Chapelain à Colbert le 15 avril 1667, l'ordre de continuer l'ouvrage et d'essayer, quand il sera achevé, de le faire imprimer en Allemagne, à quoy vous contribuerez pour les frais. Mais comme il n'appréhende rien tant que d'en paroistre auteur, à cause du mal inévitable qui luy en arriveroit, par la violence des intéressés, et qu'il ne me fait instance de rien tant que de luy faire garder le secret, je ne m'oserois promettre qu'il s'accommode à vostre désir sur cet article. » L'idée de publier ce travail en Allemagne fut ensuite abandonnée, pour ne pas faire tomber l'auteur dans un *abîme inévitable*; d'ailleurs, les événements ayant marché, la publication du *Traité des droits de la Reine* était devenue inutile. Conringius pu donc se rassurer. Il fut du reste maintenu sur les états. « C'est une plume à conserver pour le besoin, écrivait Chapelain, et dont les écrits peuvent estre d'un très-grand usage. »

On est tenté de croire, en voyant la vivacité qu'il mit jusqu'à la fin à plaider la cause des savants étrangers, qu'il avait lui-même suggéré l'idée de ces gratifications. En 1668, il prévenait Colbert « qu'ils avoient tous sur le métier quelque chose de considérable pour la gloire du Roy. » Un seul, le sieur Villiotto, trompa son attente, en mesurant l'éloge à Mazarin, dans une histoire pour laquelle il lui avait envoyé des notes; exception unique, car les panégyriques les plus exagérés de Louis XIV et de ses ministres remplissaient la plupart des livres nouveaux publiés en Allemagne ou en Italie (1). En attendant, les lettres de remercîment arrivaient,

(1) Combien Pellisson était plus adroit! Écrivant à Colbert en 1671, au sujet d'un projet d'histoire de Louis XIV, il lui disait : « Il faut louer le Roy partout, mais pour ainsy dire sans louanges, par un récit de tout ce qu'on luy a vu faire, dire et penser, qui paroisse désintéressé, mais qui soit vif, piquant et soutenu, évitant dans les expressions tout ce qui tourne vers le panégyrique. Pour en estre mieux cru, il ne s'agit pas de luy donner là les épithètes et les éloges magnifiques qu'il mérite, il faut les arracher de la bouche du lecteur par les choses mesmes. Plutarque, ni Quinte-Curce, n'ont point loué Alexandre d'autre sorte, et on l'a trouvé bien loué. Il seroit à souhaiter que Sa Majesté agréast ce dessein, qui ne peut presque se bien exécuter sans elle. Mais il ne faut pas qu'elle paroisse l'avoir agréé ni sçu, moins encore commandé. »

c'était bien le moins, avec une ponctualité mathématique, et Chapelain ne manquait pas d'en relever les termes. Comme on devait s'y attendre, les énormes dépenses de la guerre de 1672 refroidirent le ministre obligé d'y pourvoir. Dès cette année même, les gratifications aux savants étrangers furent réduites de plus de moitié, et l'année suivante on les supprima. Quant à celles des Français, elles furent continuées jusqu'en 1690, où l'on cesse d'en trouver trace. Les unes et les autres avaient coûté en vingt-six ans 1,707,148 livres ; mais c'est là un chiffre approximatif, car il ne comprend ni les gratifications secrètes, ni d'autres pensions, notamment les 2,000 écus donnés pendant longtemps au Bernin pour la fameuse statue équestre du Roi. Ajoutons que cette statue, objet de tant de recommandations, causa à Versailles, lorsque enfin elle y arriva, une déception au moins égale à celle que le public avait éprouvée vingt ans auparavant, à l'apparition de *la Pucelle*.

Quelles précieuses lettres n'aurait-on pas de Colbert à ces littérateurs, ces savants, ces artistes, dont les œuvres le charmaient, si la correspondance de la surintendance des bâtiments n'était devenue, on le craint du moins, la proie du feu ! En l'absence des registres qui la contenaient, on ne peut que glaner çà et là, dans les livres contemporains, quelques particularités. Un des plus célèbres graveurs du temps. Gérard Édelinck d'Anvers, était venu à Paris, mais poussé vers l'Italie et cherchant sa voie, il sollicitait d'être envoyé à l'Académie de France à Rome. Dans la crainte qu'il ne s'y fixât, Colbert l'occupa, le maria, et parvint ainsi à garder en France l'homme à qui l'art de la gravure au XVIIe siècle doit ses plus beaux portraits (1). Son mauvais vouloir contre Puget n'a-t-il pas été exagéré ? Celui-ci avait, il est vrai, été employé par Fouquet, ce qui n'était pas un titre de faveur et, après la mort de son protecteur, il s'était établi à Gênes. En second lieu, les officiers de la flotte l'avaient desservi. Cependant, moins de prétentions au début et une déférence nécessaire aux vues des constructeurs maritimes auraient certainement tout aplani. Quand on avait voulu

(1) *Mémoires inédits sur les membres de l'Académie royale de peinture et de sculpture*, publiés par MM. Dussieux, Soulié, etc, t. II, p. 48.

l'attirer à Toulon, sa vanité naturelle s'était exaltée, et il avait fait des conditions ridicules. Le ministre ne répondant pas, Puget s'était rendu à Paris, où il n'obtint pas même une audience, tant son orgueil avait paru excessif. On l'employa pourtant à la décoration des navires : mais il se découragea, repartit pour Gênes, en revint bientôt et se remit à l'œuvre. Ses exigences indisposèrent encore une fois les autres sculpteurs, l'intendant de la marine et le ministre, qui finit par écrire que Puget ne devait pas prendre la direction des constructions, que c'était à lui de s'assujettir pour la sculpture à ce qui serait résolu par les officiers et les charpentiers du port, et que s'il se mettait de pareilles chimères dans l'esprit il faudrait bientôt le remercier. « Il vaudroit mieux, écrivait un chef d'escadre, que le Roy luy donnast 10,000 écus tous les ans pour ne jamais mettre les pieds dans l'arsenal. » Les vaisseaux de l'État n'étaient-ils, comme les églises pour beaucoup d'artistes, que des sujets de décoration, et devait-on tout subordonner à l'effet ? Poser la question, c'est la résoudre. Puget eut le tort de se débattre trop longtemps contre des nécessités évidentes ; il finit cependant par se corriger, comme le prouve une lettre de l'intendant de marine du 5 septembre 1670 : « Le défaut qu'ont les maîtres sculpteurs à l'égard des poupes et des galeries dont ils nous donnent les dessins, est qu'ils s'attachent plus aux règles de leur art et à la démangeaison de faire de belles figures qu'aux besoins, commodité et service du navire. Nous pouvons désormais éviter cet inconvénient. Le sieur Puget mesme en convient, et qu'il faut doresenavant employer en ces ornemens le moins qu'on pourra de ces grandes figures et pesantes machines qui ne font qu'embarrasser le derrière des navires et souvent nuire à leur navigation (1). » L'injustice reprochée à Colbert (2) se trouve ainsi pleinement expliquée. Il faut

(1) Une autre lettre de cet intendant (26 juin 1671) fait allusion à des reproches adressés à Puget par le même chef d'escadre (M. d'Alméras). « Puget, disait-il, s'estoit bien corrigé, et depuis longtemps, il n'estoit sorti de sa main aucun dessin qui eût pu mériter aucune censure. » La lettre est fort curieuse.

(2) *Pierre Puget, peintre, sculpteur, architecte, décorateur de vaisseaux*, pa Léon Lagrange, 3e partie, p. 97.

reconnaître enfin que les chefs d'escadre, Vivonne en tête (1), s'élevaient fortement contre ces lourds ornements, bien avant que Puget eût travaillé à l'arsenal de Toulon, et qu'ils continuèrent à se plaindre tant que cet abus n'eut pas été réformé. Enfin, l'opposition de Colbert au grand artiste provençal fut si peu systématique qu'à l'époque où il fit procéder à l'agrandissement de Marseille malgré la résistance des échevins et des habitants, il recommanda sur toutes choses de suivre les plans et les idées de Puget (2). C'est, en effet, grâce aux ordres formels du ministre que la ville dont la prospérité lui paraissait si utile à l'intérêt général eut la première en France des rues, des places, des quartiers magnifiques restés longtemps sans rivaux. Quel dommage qu'il n'ait pas appelé l'auteur de ces plans grandioses à diriger, à la place des Le Vau et des Blondel, les embellissements de Paris !

Le vif intérêt que portait Colbert au progrès des lettres et des arts se traduit sous mille formes. On pourrait en citer encore une foule d'exemples. Une des meilleures histoires locales, celle du Berry par La Thaumassière, fut entreprise d'après ses conseils (3). Il ne tint pas à lui qu'un des esprits les plus fins et les plus ingénieux de son temps, Saint-Évremond, ne vît cesser son exil (4), la rancune du Roi fut sans doute insurmontable. Le duc de Montausier avait chargé divers savants de préparer une réimpression des principaux classiques *ad usum Delphini*. Quand l'éducation du prince toucha à son terme, on craignit que l'édition ne fût interrompue. Loin de là, le 26 juillet 1678, Montausier écrivit à Daniel Huet : « J'ay parlé à M. Colbert, qui m'a dit qu'il souhaitoit qu'on achevast

(1) Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Colbert*, vol. 169, fol. 55.

(2) Léon Lagrange, *loc. cit.* p. 160.

(3) *Histoire du Berry*, in-fol. 1689. Voir la dédicace à Mgr Paul de Beauvillier, duc de Saint-Aignan, gendre de Colbert.

(4) *Lettres de Colbert*, t. II, 2e partie, p. 533, lettre du 4 juillet 1670. Voici le passage : « A l'égard du retour de M. de Saint-Évremond, cette affaire n'estant pas de mon département, je ne puis en parler au Roy; mais si dans la suite je pouvois quelque chose à sa satisfaction, non-seulement je ne m'y opposerois pas, mais mesme je tascherois d'y contribuer tout ce qui dépendroit de moy. »

tous vos auteurs (1). » Il y avait, à côté des gratifiés, ceux qui ne pouvaient, et ceux, en plus petit nombre assurément, qui ne voulaient pas l'être. Nous ne connaissons dans cette dernière catégorie que Dom Mabillon. Il avait adressé à Colbert son grand ouvrage sur *la Diplomatique*. Le ministre, qui l'avait déjà consulté utilement au sujet de la validité d'anciens titres domaniaux, lui proposa une gratification qui ne fut pas acceptée. Peu habitué aux réponses de ce genre, il voulut le comprendre dans l'état des pensions données aux savants; mais Mabillon persista, par le motif qu'il ne manquait de rien (2). Les relations de Colbert avec Sauval eurent un caractère tout différent. Le savant antiquaire avait établi les droits du roi sur des terrains que revendiquait le duc de La Meilleraye, héritier de Mazarin. Le ministre crut s'acquitter en lui envoyant une bourse de cent louis d'or. Ce n'était pas le compte de Sauval, qui, estimant davantage le service rendu, réclama une pension viagère de 1,000 écus et une charge honorifique à l'Hôtel-de-Ville. Mais sa demande fut repoussée, et, d'après un contemporain, « comme il estoit d'un naturel chagrin, il ne put supporter ce refus (3). » Il est à regretter enfin que Colbert n'ait pas mieux apprécié l'illustre Du Cange; il l'avait pourtant chargé de préparer le *Recueil des historiens de France*, et Du Cange lui avait soumis le plan et la préface de son ouvrage. Prévenu contre ce plan, Colbert y demanda des modifications auxquelles le savant se refusa, ce qui fit abandonner le projet; mais il fut repris intégralement un demi-siècle plus tard, et la continuation de ce grand travail, confiée

(1) Bibl. Imp. Mss. *Correspondance de Daniel Huet.*

(2) *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. Ier, *Éloge de Mabillon*. On trouve cependant à la Bibliothèque Impériale, Mss. R. S. G. 1,280, *Correspondance de Mabillon*, t. II, p. 206, une pièce ainsi conçue : « Ce dimanche, 2,500 livres envoyées par Bellinzani (c'était un des agents intimes de Colbert) à Mabillon, de la part de Monseigneur. » La pièce n'est pas datée. Il s'agissait sans doute d'une somme nécessaire à Mabillon, pour les frais d'une mission en Allemagne que Colbert lui avait donnée au commencement de 1683.

(3) *Bulletin du bibliophile*, août-septembre 1862 : *Henri Sauval, historien de Paris*, par M. Leroux de Lincy.

à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, compte au nombre de ses plus utiles publications (1).

On aimerait à savoir si Molière eut à se louer de Colbert. Le saura-t-on jamais? Appelé en 1663 avec sa troupe chez le ministre pour jouer *l'École des femmes*, il ne reçut que 220 livres, environ 1,100 francs. Fouquet était sans doute plus généreux, mais son successeur semblait avoir pris à tâche de ne l'imiter en rien. L'année d'après, les gratifications aux gens de lettres commencent. De ce moment jusqu'à sa mort, le grand poëte fut inscrit invariablement pour 1,000 livres sur les listes. Enfin, en 1669, l'achèvement de la fresque du Val-de-Grâce lui fournit le sujet d'une épître où il recommanda dignement au tout-puissant ministre son ami Mignard, beaucoup trop sacrifié à Le Brun :

« Poursuis, ô grand Colbert, à vouloir, dans la France,
Des arts que tu régis établir l'excellence...
De ces mains, dont les temps ne sont guère prodigues,
Tu dois à l'univers les savantes fatigues;
C'est à ton ministère à les aller saisir
Pour les mettre aux emplois que tu peux leur choisir;
Et, pour ta propre gloire, il ne faut point attendre
Qu'elles viennent t'offrir ce que ton choix doit prendre.
Les grands hommes, Colbert, sont mauvais courtisans...
L'étude et la visite ont leurs talents à part;
Qui se donne à la cour se dérobe à son art...
Un esprit partagé rarement s'y consomme,
Et les emplois de feu demandent tout un homme.

Nobles et fières paroles ! Sans doute Colbert n'aurait pas mieux demandé que d'exaucer les vœux du poëte ; mais pour cela il aurait fallu sacrifier l'orgueilleux, l'irascible Le Brun, qui n'entendait partager la faveur avec personne, et le ministre n'osa pas. « C'est une chose remarquable, dit Chamfort, que Molière, qui n'épargnait rien, n'a pas lancé un seul trait contre les gens de finance. On dit que Molière et les autres auteurs comiques du temps eurent là-dessus des ordres de Colbert. » Le ministre avait-il fait cette recom-

(1) *Glossaire Du Cange*, édit. Didot, t. VII, p. xi.

mandation? Le silence judicieusement signalé par Chamfort, la mauvaise humeur contre Mézeray, permettent de le croire. Obligé de maintenir certains impôts dont l'injustice lui était démontrée, sachant mieux que personne les abus et les souffrances qui en résultaient, il ne pouvait entrer dans ses vues de laisser ridiculiser sur la scène des hommes dont il avait besoin pour remplir le Trésor. On peut conclure encore d'un grand nombre de ses lettres qu'au lieu de faire cause commune avec la *cabale des dévots* dans la croisade contre *Tartufe*, il tenait pour le poëte contre le premier président de Lamoignon. Les mémoires du temps ne mentionnent qu'une seule fois son intervention à l'occasion d'une pièce de Molière. Un ambassadeur turc vint à Versailles; il était plein de vanteries ridicules et rabaissait tout ce qu'il voyait. On voulut se moquer de lui, et Colbert s'adressa à Molière, qui fit l'intermède du Mamamouchi pour *le Bourgeois gentilhomme*. Je note enfin un ordre du roi du 7 janvier 1674 défendant à tous comédiens, autres que ceux de la rue Mazarine, de représenter, sous peine de mille écus d'amende, *le Malade imaginaire*, avant l'impression de la pièce.

Rendons justice à Louis XIV. Non-seulement il avait investi Colbert du pouvoir nécessaire pour imprimer aux œuvres de l'esprit le prodigieux mouvement que nous avons essayé d'esquisser, mais il lui avait aussi communiqué la passion du grand en toutes choses. Lemontey a dit avec raison : « Si Colbert éclaira l'esprit de Louis XIV, Louis XIV éleva l'âme de Colbert. » On serait heureux de posséder, en fait de beaux-arts, quelques lettres du prince au ministre sur d'autres objets que Versailles et Clagny; mais si rien d'écrit n'existe, nul doute que son goût instinctif pour l'éloquence de Bossuet, la grandeur de Corneille, la raison de Molière, la pureté de Racine, le bon sens de Boileau, enfin pour Mansart et Le Brun, Le Nôtre et Girardon, Quinault et Lulli, n'ait échauffé et enflammé Colbert. Les antipathies du Roi pour les magots de l'école flamande sont connues; elles expliquent la direction donnée par le ministre à tout ce qui était du ressort des beaux-arts. Que Louis XIII eût légué à son héritier ses goûts futiles, mesquins, sans noblesse, et tout tournait autrement. On peut se demander si les choses utiles,

le canal du Languedoc, la création de la marine, la restauration du commerce et des finances, eussent été faites; ce qu'il est permis d'affirmer sans méconnaître l'originalité de Pascal, de Corneille, de Molière, dont le libre génie ne dut rien à personne, c'est que la fondation des académies, la construction du Louvre et de Versailles, les embellissements de Paris, la protection accordée aux lettrés, aux savants, toute cette œuvre évidemment commune à Louis XIV et à Colbert, jeta sur l'ensemble du règne un éclat incomparable, bien nécessaire, hâtons-nous de le dire, pour atténuer l'effet des violences et des misères réelles que Voltaire n'a pas voulu voir, mais que la vérité historique ne permet plus aujourd'hui de dissimuler.

Pierre CLÉMENT.

UN ÉCONOMISTE INCONNU DU XVIIe SIÈCLE.

TRAITÉ DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE

PAR ANTOINE DE MONTCHRÉTIEN, SIEUR DE VATEVILLE (1).

VI. — Matières diverses.

Le quatrième et dernier livre du *Traité de l'Économie politique* est intitulé : *De l'exemple et des soins principaux du Prince*, et comprend les matières suivantes :

La piété ;
La charité ;
La censure ;
La milice ;
Les finances ;
Les récompenses tant honoraires que pécuniaires ;
Les charges et magistratures.

Dès que le prince était posé au sommet de l'ordre économique, comme source de toute prospérité par sa volonté et sa sagesse, il était logique de tenir grand compte de ses vertus et de ses qualités, de ses droits et de ses devoirs. C'est ce qu'a fait Montchrétien; mais, sur ce terrain, où il a été devancé par la philosophie et la religion, tant chez les païens que chez les chrétiens, son originalité s'efface. Ses conseils, adressés cette fois au

(1) V. t. LXXXV, p. 63 et 383, et t. LXXXVI, p. 221 et 415.

jeune roi Louis XIII seul, sont la fidèle traduction des doctrines alors régnantes dans l'Église catholique et le parti monarchique : au roi tous les pouvoirs, avec des devoirs correspondants envers ses sujets; au peuple le devoir de l'obéissance et de l'amour envers son souverain. Les intérêts des peuples sont sacrés pour les rois, sans qu'aucune autorité soit reconnue, aucune conduite tracée au peuple pour les faire valoir, au cas où ils seraient méconnus et violés. C'est, en un mot, dans toute sa simplicité, la théorie du pouvoir absolu, mais juste, que Montchrétien expose, cette théorie dont Bossuet devait bientôt se faire le docteur avec tant d'éloquence, et dont la France devait subir pendant deux longs règnes la fatale application. L'auteur du *Traité de l'Economie politique* n'a pas soupçonné cette vérité capitale, que tout pouvoir livré à lui-même s'égare ou s'exagère, comme tout mouvement sans régulateur s'arrête un jour et se précipite un autre : le libre contrôle peut seul l'exciter ou le modérer dans la juste mesure. Ces idées, renouvelées de l'antiquité républicaine, et accréditées depuis que l'imprimerie avait révélé à l'esprit moderne l'esprit de la Grèce et de Rome, Montchrétien ne paraît pas les avoir comprises; longtemps encore après lui elles devaient être méconnues par les physiocrates eux-mêmes, ces amis de la liberté économique.

Quoi qu'il en soit, et une fois cette attitude acceptée, ses préceptes sont irréprochables, et son prince pratiquant la piété et la charité, modèle de toutes les vertus, présente le plus entier contraste avec celui de Machiavel. Le rapprochement est si naturel, qu'il autorise à croire que

l'auteur a voulu, de propos bien arrêté, percer de ses traits le génie perfide et cruel de Florence qui régnait à la cour de France dans la personne de la fille des Médicis, et de ses deux favoris, Concini et Léonora Galigaï. Les perfections qu'il souhaite dans son prince, il les a tracées dans un parallèle d'une concision et d'une énergie singulières, que je demande à l'Académie la permission de lui lire, bien qu'il soit un peu long, parce que l'auteur, en condensant dans cet idéal toute sa science et toute sa sagesse, y a déployé en même temps toutes les ressources de la langue littéraire de son temps. C'est un portrait du bon et du mauvais prince (1).

« Le bon prince, s'estimant né pour son peuple, ne vise qu'à son bien, repos et contentement. Le mauvais prince, pensant que tout le monde soit fait pour lui, n'a pour but que son profit ou son plaisir. — Le bon entretient la piété, maintient la justice, soutient la foi. Le mauvais n'a crainte ni amour de Dieu, n'a nulle affection à l'équité, nulle religion de serment, nul soin du salut des hommes. — Le bon se conforme aux bonnes lois, établit et conserve leur force. Le mauvais s'en dispense à toutes heures, en abandonne la protection, et bien souvent travaille lui-même à saper leur autorité. — Le bon s'avise de tout ce qu'il peut pour l'utilité de son Etat. Le mauvais n'étudie qu'en des monopoles, et malheureuses inventions pour l'incommoder. — Le bon cherche d'enrichir ses sujets. Le mauvais ne bâtit que sur leurs ruines. — Le bon venge les injures publiques et pardonne les siennes. Le mauvais se montre inexorable à tout soupçon d'offense, et déserteur de la gloire de sa patrie. — Le bon

(1) MM. Haag, dans la *France protestante*, V° MONTCHRÉTIEN, croient reconnaître une grande analogie entre ce portrait et celui qui se trouverait dans le *Miroir des Français*, par Nicolas de Montand, 1582. — Vérification faite, je n'ai reconnu aucune ressemblance

épargne l'honneur des femmes. Le mauvais fait gloire de leur honte. — Le bon prend à plaisir qu'on l'avertisse en toute modestie et liberté. Le mauvais n'a rien plus à contre-cœur que l'homme franc et vertueux. — Le bon s'efforce de tout son pouvoir de maintenir son peuple en concorde et union. Le mauvais permet que l'on y sème des partialités, que l'on y entretienne des ligues et brasse des factions. — Le bon fait état de l'amour de son peuple plus que de tout. Le mauvais ne se soucie point d'être haï, mais qu'il soit craint. — Le bon n'appréhende que pour ses sujets. Le mauvais ne redoute que ses sujets. — Le bon ne les taille que le moins qu'il peut des tailles et des subsides. Le mauvais les accable d'impôts, hume leur sang, ronge leurs os, suce leurs moëlles, dévore leurs entrailles. — Le bon appelle les gens de bien auprès de soi, les honore, les emploie en ses affaires. Le mauvais recherche les méchants, les avance en crédit, et bien souvent en use comme d'éponges. — Le bon veut s'asservir à ses propres ordonnances. Le mauvais les fait servir à ses passions et injustes volontés. — Le bon jouit d'un repos sûr et content, et s'esjouit en une profonde tranquillité. Le mauvais est toujours en transe, en angoisse, en travail, languit toujours en perpétuelle crainte. — Le bon est adoré de ses sujets, aimé de ses serviteurs, béni de tout le monde. Le mauvais est haï, abhorré, et maudit de tous, et plus que de nuls autres de ceux qui le connaissent plus familièrement. — Le bon attend la vie bienheureuse. Le mauvais ne peut éviter la damnation éternelle. — Le bon est honoré durant ses jours, et regretté après son décès. Le mauvais est diffamé de son vivant, et sitôt qu'il est mort, échafaudé en son honneur, déchiré en sa réputation (pages 310-312). »

Sans échapper à la symétrie un peu monotone qui naît d'une longue et double suite d'antithèses, défaut inévitable des parallèles, ce morceau donne un avant-goût de la belle langue littéraire du XVIIe siècle; il marque le meilleur moment de l'évolution qui achemina vers ce temps la langue naïve et souple de Montaigne vers la langue plus

ferme et plus logique de Descartes. Par le fond des idées, ce passage et le chapitre entier dépassent le cadre aujourd'hui assigné à l'économie politique : aussi, des pages qui composent le quatrième livre, ne dégagerons-nous que les propositions ayant des rapports assez proches avec les forces productives et la richesse.

Les biens d'église donnaient lieu à des abus que les derniers Etats-Généraux avaient dénoncés avec force, et dont la critique fit la popularité de la Réforme : ces abus doivent disparaître. « Leur ayant donné (aux prélats) le bénéfice pour l'office, il est en vous de les priver des fruits du bénéfice qui viennent de vous (page 320). »

En prévision des résistances et des luttes,

« Souvenez-vous toujours que l'Eglise est en l'Etat, non l'Etat en l'Eglise ; qu'elle tient de vous, après Dieu, sa splendeur et sa richesse, qu'elle ne peut ni ne doit les maintenir que par vous ; que vous êtes tellement son fils aîné, que vous ne laissez pas d'être son père nourricier ; que c'est par conséquent à vous qu'il appartient principalement de faire dispenser en leur droit et légitime usage, les biens que vous et les vôtres lui confierez, d'empêcher les abus qui s'y peuvent commettre, ou en l'acquisition, ou en la rétention, ou en la profession (page 321). »

A l'appui de ces maximes, Montchrétien ne manque pas d'invoquer les droits de l'église gallicane, avec un zèle dont on serait plus touché, s'il ne profitait au pouvoir absolu du prince, à qui il ne craint pas de dire :

« La disposition de tous les mouvements de vos sujets doit dépendre de votre seule raison, comme d'une loi vivante (page 323). »

La censure lui paraît, comme à Bodin, une institution

romaine digne d'être renouvelée dans un double but : maintenir les mœurs surtout contre l'invasion du luxe, procurer le recensement des hommes et des richesses :

« Qui ne sera content de voir réprimer le luxe et les superfluités aux habits, aux banquets, aux bâtiments, aux meubles d'or et d'argent principalement, de voir arrêter le cours des usures, des gains sordides, des pratiques déshonnêtes, des corruptions manifestes (page 326) ? »

Sur l'utilité des dénombrements de personnes et recensements des fortunes, les vues de Montchrétien ont été mieux sanctionnées par la science et l'expérience. Rappelant les nombreux exemples donnés par l'antiquité, et quelques tentatives des temps modernes, il conclut à l'utilité qu'il y a

« Que chacun donne son bien par déclaration, et fasse connaître quel est son revenu, » suivant qu'il a été fait en 1411, en Provence, et par édit de François Ier, en 1534, et plus tard par édit de Henri II. Mais les changements survenus en requièrent de nouveaux, car tel bénéficier paye plus de décimes la moitié qu'il ne doit, et tel autre n'en paye pas la huitième part de ce qu'il doit (page 332). »

Il développe ce conseil dans une suite de vues d'une inspiration irréprochable et parmi lesquelles se remarque la publicité des « successions, partages et hypothèques, closes et cachées pour la plupart, lesquelles étant avérées sans autre enquête, par les registres publics, on obvierait aux frais immenses des longues poursuites, aux inventions des faussetés, aux fabrications des faux témoignages (pages 332-333). » L'inégalité de l'impôt ne lui est pas moins importune que le secret des charges. « Si nous sommes gens de bien, si nous aimons l'Etat comme nous

devons, si nous désirons le soulagement des pauvres, comme nous sommes obligés, pourquoi refuserions-nous d'aider au public quand il en sera besoin? de participer aux charges communes? Mais est-ce quelque honneur d'être membres privés de toute fonction, incapables de tout service (page 335)? »

La charité publique se rattache à la censure par quelques côtés. Des usurpations ont été commises sur les biens des hôpitaux; qu'elles soient annulées! Que l'argent qui se lève aux bureaux des pauvres soit reconnu et appliqué à les nourrir et vêtir! C'est assurément par les souvenirs que Montchrétien avait rapportés d'Angleterre, peu après l'institution par la reine Elisabeth de la taxe des pauvres (1) que s'explique son adhésion très-nette à une contribution spéciale en faveur des pauvres, ou fonds de piété, qui serait alimentée par les sources les plus diverses. Tout y devra concourir : troncs aux portes des villes et des temples, à l'entrée et sortie des villes et passages, prélèvement sur les ventes des marchands excédant 50 à 60 livres, et ainsi que sur les péages, fermes et amodiations de la royauté et de la noblesse, libéralités des artisans, dons et travaux des dames, damoiselles et bourgeoises, retranchement volontaire sur le luxe des gentilshommes.

Le recensement périodique des personnes est réclamé par toutes les bonnes raisons qui l'ont à la longue introduit dans les lois et les mœurs des peuples modernes.

(1) Statut du 19 décembre 1601.

Loin que rien soit omis de ce qui doit entrer dans un tel inventaire de la population, à vrai dire aucun dénombrement n'est aussi complet que le souhaite notre économiste. Il voudrait savoir le nombre, l'âge, la quotité des hommes, combien on peut en tirer pour aller à la guerre ou pour demeurer à garder le pays ; combien pour envoyer en des colonies, et pour employer aux labeurs publics, combien pour faire travailler aux corvées des réparations et fortifications de place. La connaissance de l'âge éviterait, à elle seule, un million de procès, touchant la minorité ou majorité des personnes : aussi le chancelier Poyet est-il fort approuvé d'avoir chargé les curés de tenir registre de tous les enfants qui naissent. « Pareils procès seraient prévenus au sujet de la noblesse pour le déguisement des noms, des parents, des pays, de l'état et qualité d'un chacun, où, faute de papiers censiers, on ne voit ordinairement goutte (page 343). »

Au recensement des personnes s'adjoindrait celui des choses : on saurait combien il faut tous les ans de provisions ordinaires en un grand Etat; combien il en produit; combien on peut en sortir hors sans l'incommoder, et finalement combien de vivres sont nécessaires aux habitants d'une ville en cas qu'il faille soutenir quelque siége (page 343).

Avec les personnes et les produits on relèverait les occupations. « De quel état chacun se mêle, et quel métier il exerce, rendant faux ce proverbe qui court maintenant parmi nous, que la moitié du monde ne sait pas comme l'autre vit (page 344). »

Sous le nom de censure, c'était véritablement la statistique générale de la France que Montchrétien proposait à Louis XIII, comme « pouvant seule, mieux donner la connaissance de ce qu'il pouvait et devait entreprendre à faire par le moyen de ce riche et populeux royaume. » S'il ne l'a pas exécutée, il en a du moins fort bien reconnu l'importance et esquissé le programme. Quelle force nouvelle cette connaissance des ressources en hommes et en choses apporterait à la royauté, l'auteur du *Traité de l'Economie politique* se plaît à l'exposer, en traçant à grands traits un résumé des exploits accomplis par la nation gauloise et française, sous le seul aiguillon de son génie naturel et du commandement de ses rois.

Au premier rang de ces forces et de ces gloires, comptent les armes de la noblesse, si promptes à s'engager dans des duels que Montchrétien connaissait par sa propre expérience. Sur cette coutume devenue si meurtrière sous Henri IV, il s'exprime avec un sens profond de l'honneur personnel et de l'intérêt social. «Que les armes ne se tournent plus contre elles-mêmes!... Tant de tristes et funestes accidents de querelles et de morts... vous avertissent que les disputes privées des gentilshommes engendrent des ligues, les ligues des guerres civiles, et les guerres civiles des éversions d'Etat. Joignez vos commandements aux commandements de Dieu pour remédier à ce désordre fatal; abolissez cette méchante et damnable pratique des armes.... C'est par là qu'il faut commencer à rétablir la discipline militaire (page 370). »

Un paragraphe sur le duel, c'est tout ce que notre *Traité*

consacre à la milice, sans doute pour ne pas se jeter en des digressions étrangères à son plan; mais, comme l'entretien d'un si grand nombre de gens de guerre requiert un grand fonds de finances, il insistera plus longuement sur ce sujet, où reparaissent la sagacité clairvoyante et le ferme langage de l'écrivain homme d'Etat. « Bien payer et bien punir, dit-il, à propos de la force armée en gendarmerie; faute de cela, l'on prépare autant de gibets que l'on veut armer d'hommes (page 371). »

Le plan d'études qu'il recommande à Louis XIII, sous le rapport des finances, convient à tout prince, à tout temps, et à tout pays, sans en excepter les nôtres. Se faire fidèlement instruire en quoi consiste le bien et le revenu de l'Etat, tant pour le général que pour le particulier, de quelle nature sont les deniers perçus par le roi, quelle en est la destination, afin d'en régler l'emploi, « vous souve-« nant toujours, du reste, que c'est autant du pur sang de « votre peuple, qui ne mérite être employé qu'aux choses « bonnes, utiles et honnêtes. » Se faire représenter les états de recettes de chaque généralité, dressés annuellement par les trésoriers de chaque province, afin d'y apprendre tous les détails (le texte les énumère avec complaisance). Se faire représenter aussi les états de l'ancien domaine, péages, maisons royales, châtellenies, etc., d'après lesquels les intendants des finances font les départements (1) d'année en année (pages 371-372). »

(1) Le mot s'annonce de loin, comme on voit, mais dans un sens différent de celui qui prévalut en 1790.

Le prince doit en outre, conformément au plan de Henri IV, poursuivre la réintégration des parties du domaine qui ont été aliénées, mais en remboursant les créanciers, « car il n'est point digne d'un prince de violer la foi publique (page 372) » : on parviendra ainsi à rendre les comptes « nets, non brouillés, fardés et subtilisés, » et à supprimer une fourmilière d'agents de finances. Au lieu d'un si grand nombre d'officiers, il se ferait, au grand avantage du royaume, « un grand nombre de marchands, facteurs et laboureurs ; car tout reviendrait à son principe. Les uns employeraient leurs deniers à la manufacture, les autres au trafic, les autres à l'agriculture. O Dieu, que de commodités conservées et acquises! (page 374) »... Abolissez toutes finesses et déguisements, couvertures d'exactions et de pilleries ; payez bien et vous faites bien payer... Ainsi vous pouvez amasser de grands trésors et fournir à de grandes dépenses (page 375). »

Les libéralités, auxquelles est enclin tout prince généreux et puissant, sont le grand écueil de l'économie des finances. Tout en proclamant que « rien n'est si royal que de donner, » notre économiste n'a garde de faire fléchir, comme l'eût fait un courtisan, la rigueur des règles : au contraire, il les rappelle avec insistance. Il recommande de tenir un registre de tous les dons, comprenant un rapport des actes et des mérites qu'ils récompensent, avec le souvenir des largesses antérieures. Le roi seul doit les conférer, jamais ses serviteurs : qu'il ait bon œil, et ne se laisse pas tromper par l'apparence !

Ces maximes, toujours appuyées d'exemples historiques,

empruntés à la Judée, à la Grèce, à Rome, à l'histoire de France, conduisent l'auteur du *Traité de l'Economie politique* aux honneurs et charges de l'Etat ; à leur égard, il se fait l'interprète de l'opinion des meilleurs citoyens contre la vénalité qui en avait, dès avant Henri IV et sous ce prince même, corrompu l'origine et le caractère.

Parle-t-il d'abord des honneurs et dignités, objet d'une noble ambition, il en approuve le principe, et rappelle quel prestige obtint l'ordre de Saint-Michel, fondé par Louis XI. La rareté des titres en accroît le prix, qui est au-dessus de toute valeur pécuniaire. Ces dignités « se doivent acquérir par loyaux et fidèles services, non par argent. Il n'y a point de monnaie propre à payer l'honneur et à le gagner que la vertu même (page 379).»

Les charges judiciaires sont appréciées dans leur grandeur et dans un solennel langage. Il enlève la nomination des magistrats à la faveur du peuple pour l'attribuer à la royauté; de la royauté seule relèvent, quoique par des intermédiaires, les juridictions appartenant aux seigneurs et gentilshommes, à raison de leurs fiefs. « La justice est le lien des peuples et le ciment des empires... A cause d'elle, qui permet à chacun de garder et retenir ce qui lui appartient, les années sont meilleures qu'à cause de l'abondance des fruits (page 385). » L'héritier de saint Louis devra, comme son aïeul, juger lui-même de plusieurs choses, les grandes et extraordinaires principalement, ne fût-ce que pour l'exemple. Il devra voir de ses propres yeux, ouïr de ses propres oreilles. Il préfèrera l'éloge de *très-juste* à celui de *très-victorieux*, la balance de la jus-

tice à la foudre et au trident (page 391). Dans son admiration pour la justice, l'auteur traduit de longs passages d'Hésiode en vers qui sont loin de valoir sa prose; et il rentre dans sa thèse, économique autant que politique, par une vigoureuse attaque de la vénalité des charges judiciaires, « sinon seule, au moins première cause de tout désordre en la justice,... principe et fin de toute iniquité. »

Comme une telle réforme heurte bien des résistances, que la force s'appuie sur l'habileté ! « Que ce tour de roue se fasse en votre État sans beaucoup de bruit. Procédez-y par voies obliques, s'il est besoin, pour l'importance du fait, mais toutefois légitimes (page 399). »

La leçon n'a peut-être pas perdu toute son opportunité. La réforme de la procédure réclame aussi une main puissante et prudente. « Il y a trop de style de procéder « parmi nous. Le vin perd toute sa force en une si grande « quantité d'eau. » Les lois sont à abréger et aussi les procès. Le tirage au sort de juges civils, hors la compagnie des juges ordinaires, suivant l'exemple qu'en donna Vespasien, au témoignage de Suétone; la consignation préalable d'une amende, prescrite par Charles IX, ne seraient que des moyens insuffisants contre une maladie si grande et si invétérée.

La gratuité de la justice termine ce plan d'améliorations suggérées au jeune roi, ou plutôt à son gouvernement, car l'âge du prince (13 ans) réduit à une simple fiction l'allocution directe, employée par Montchrétien dans tout son *Traité*.

« J'ajouterais volontiers d'ôter tous émoluments au sacré

exercice de la justice, que vous devez gratuitement à vos sujets, tant par vous que par vos ministres. » Malgré la tournure absolue du conseil, on ne peut y voir que la suppression du salaire ou des épices payés par les plaideurs aux juges. La pensée, toujours modérée, de Montchrétien, même quand l'expression devient trop pompeuse, ne permet pas de lui attribuer le blâme de tout traitement payé aux juges par l'État. Sur ce point donc, comme sur tant d'autres, sa voix, écho des États Généraux d'Orléans (1560), de Blois (1576 et 1588), et de Paris (1614), a devancé les décisions irrévocables de la postérité. Elle a traduit la raison publique.

Jules Duval.

(La fin à la prochaine livraison.)

ÉTUDE SUR LE GNOSTICISME[1].

VALENTIN.

Après avoir, dans une première lecture, caractérisé le gnosticisme dans ses traits généraux et insisté sur le mélange hybride d'éléments divers qu'il nous présente, toujours dans une même donnée dualiste et panthéiste, j'aborde l'exposé des deux systèmes gnostiques les plus importants. Le premier appartient à l'école qui fait une certaine part au Dieu créateur, au *Démiurge* et par là même à la création matérielle et qui y voit une œuvre divine : c'est le système de Valentin. Le second, celui de Marcion, part du dualisme le plus tranché et enveloppe le monde, l'histoire du passé et le dieu des juifs, ou le *Démiurge* dans une malédiction absolue.

Pour comprendre et même supporter l'analyse de ces bizarres systèmes, il faut rompre avec toutes nos habitudes d'esprit et nous placer dans l'état maladif d'une époque de syncrétisme, où la spéculation tourne au rêve, où la philosophie se perd dans une mythologie aux cadres indéfinis, espèce de panthéon de la pensée où tous les cultes et toutes les légendes se rencontrent.

Avec Valentin, le gnosticisme forme un système complet, qui est bien lié dans toutes ses parties; la fusion entre les éléments païens et chrétiens est faite avec un art profond. Toutes les lignes de la révélation sont prolongées dans des perspectives infinies; derrière les premiers plans du

(1) V. t. LXXXVI, p. 369.

récit évangélique, s'étend un radieux et fuyant lointain qui donne à l'esprit et surtout à l'imagination une impression de vertige. La conscience chrétienne suffit bien sans doute pour dissiper le mirage; elle reconnaît bientôt que cette brillante métaphysique rapetisse ce qu'elle prétend agrandir, puisqu'elle abaisse en définitive la barrière entre la création et le créateur; mais dès que sa voix cesse de se faire entendre, la séduction est complète. On comprend combien de ces hauteurs vertigineuses le fils de l'Orient ou de l'Egypte devait prendre en pitié la doctrine de l'Église avec ses contours arrêtés et sa simplicité. Valentin avait su jeter sur sa philosophie le voile d'une poésie éclatante et étrange, entièrement conforme au goût d'une époque de décadence, qui ne sait plus goûter la beauté pure et sereine du grand art. Il avait également pénétré toute sa doctrine de ce sentiment tragique et poignant de l'existence qui était le trait distinctif de la décadence romaine; l'accablante tristesse de cette période d'universel déclin qui semblait mettre fin pour toujours à la période de force, de santé, de jeunesse, revivait dans ses symboles et leur donnait un charme morbide. Il était à sa manière un grand poète lyrique, exprimant les douleurs de son temps dans la forme bizarre qui lui plaisait le plus. D'ailleurs, toute cette tristesse était facile à accepter, parce qu'elle ne conduisait pas à l'humilité et dispensait du repentir; elle laissait debout la grande idole du paganisme, je veux dire l'humanité qui se voyait déifiée sur les sommets dénudés de la métaphysique valentinienne comme elle l'avait été sur les cimes dorées de l'Olympe. L'homme apparaissait encore comme la réalisation la plus parfaite de la divinité; la chute n'était que le passage nécessaire du divin au travers du fini; la rédemption ne réclamait ni repentir ni sacrifice, mais seulement le retour du limité à l'infini et surtout la

connaissance de ce retour, c'est-à-dire la gnose. C'était donc encore le salut par la science. Le païen d'hier devait trouver qu'une telle réhabilitation était à bon marché et la préférer cent fois au renouvellement intérieur, au baptême d'eau et de feu qui commence par les pleurs pénitents et s'achève sous l'action consumante de l'esprit de sainteté. Il était plus commode en même temps qu'il semblait plus poétique de transporter dans les espaces infinis le drame rédempteur que de lui donner pour théâtre notre terre de péché et pour acteurs de libres créatures morales appelées à mourir à elles-mêmes au pied de la croix.

Nous avons peu de détails sur Valentin. D'après Epiphane, il serait natif de la côte d'Egypte (1) et aurait reçu son développement philosophique à Alexandrie. De là il serait venu à Rome sous Antonin le Pieux et ne se serait donné pour chef d'école qu'en Chypre. Tertullien prétend qu'il aurait brigué l'épiscopat et que l'échec de son ambition l'aurait poussé dans les rangs des ennemis de l'Eglise. Rien ne justifie cette accusation que l'emportement de la passion devait faire accepter facilement par le fougueux africain. Il n'est nullement nécessaire de prêter à Valentin une mesquine irritation pour expliquer l'évolution de sa pensée. Il a suivi l'une des pentes les plus entraînantes de la spéculation dans tous les temps, celle où le portait son génie. Ce n'est pas lui faire tort que de l'accuser d'une grande superbe d'esprit. Le fragment textuel d'une de ses lettres que nous a conservé Epiphane respire le plus arrogant dédain pour la foi simple : « Je viens vous parler, disait-il, des choses ineffables, secrètes, supracélestes qui ne peuvent être comprises ni par les principautés, ni par les puissances, ni par tout ce qui

(1) Epiphane, *contra hæres.*, I, 31.

est inférieur, ni par personne; si ce n'est par ceux dont l'intelligence est immuable (1). Il nous semble l'avoir vu lui et ses pareils tel que Tertullien nous le montre, fronçant le sourcil et disant d'un air mystérieux : Ceci est profond (2). »

La doctrine de Valentin est beaucoup plus facile à résumer que celle de la plupart des gnostiques, parce qu'elle forme un tout systématique (3). Elle n'est pas proprement dualiste, puisque son grand effort est de montrer par quelle dégénérescence la matière procède du premier principe. C'est ce qui fait qu'elle se montre assez modérée dans son appréciation du judaïsme et de son Dieu, et par conséquent dans le jugement qu'elle porte sur la création. Elle est plus platonicienne qu'aristotélicienne, car elle donne une grande importance au monde idéal; l'histoire humaine avant de se dérouler dans notre monde de boue et d'obscurité s'est déroulée dans la haute sphère des idées. La tragédie de l'existence se joue en trois actes : d'abord dans la sphère supérieure qui s'appelle le *Plérome*, puis dans la région intermédiaire, et enfin sur la terre. C'est au fond le même drame, puisqu'il s'agit toujours du trouble qui est produit dans l'univers par l'aspiration du fini vers l'infini,

(1) Epiphan., *contra hæres.*, *advers. Valentin.*, I, 31.

(2) *Hoc altum est.* Tertullien, *advers. Valentin.*, I, 37.

(3) Le 1er livre du *Traité* d'Irénée *contre les hérésies* demeure une source importante, ainsi que le morceau d'Epiphane (I, 31) et celui de Théodoret (I, 7) qui est très-clair Mais les *Philosophoumena* (VI, 29-39) ont encore ici apporté la lumière définitive. La clarté de l'exposition ne laisse rien à désirer. Naturellement, les expositions du système valentinien qui n'ont pu profiter de cette source incomparable sont désormais insuffisantes, bien qu'il y ait beaucoup à profiter de celle de Néander et de Baur dans les ouvrages cités.

rouble qui se fond dans l'harmonie universelle dont la science est l'agent souverain ; c'est elle qui révèle à chaque être son rang et sa destinée L'originalité de la doctrine valentinienne est d'avoir peint avec une éloquence passionnée l'angoisse, l'aspiration ardente des êtres séparés de leur principe absolu et d'avoir ainsi rapproché le plus possible la théosophie panthéiste de la notion de la Rédemption, sans toutefois jamais l'atteindre. On est étonné de voir un système idéaliste, au point de départ, subir l'influence des mythologies les plus grossières de l'Orient, au point de leur emprunter l'idée de ces accouplements ou *sygies* qui y figurent en première ligne ; celles-ci n'y ont pas même conservé une apparence de métaphore ; l'allégorie semble être constamment prise au sérieux et elle offre une pâture dangereuse aux imaginations sensuelles. Ce qu'il y avait de plus éthéré et de plus matériel se mêlait ainsi dans ces conceptions à moitié philosophiques, à moitié légendaires.

Le principe de toutes choses, l'immortel, l'ineffable, celui qui mérite de s'appeler le Père au sens absolu, est un abîme sans fond (1). Il n'est lié ni à l'espace ni au temps, il est au-dessus de toute pensée et comme enfermé en lui-même. Près de lui repose l'éternel silence. Le Père ne veut pas rester dans la solitude, car il est tout amour et l'amour n'existe qu'à la condition de posséder un objet (2). Aussi a-t-il produit par émanation l'*Intellect* et la *Vérité*. L'*Intellect*, c'est la conscience que le Père a de lui-même, c'est le Fils unique, son image vivante, qui seul le fait connaître. L'*Intellect* est en même temps la *Vérité*, précisément à cause de

(1) Μονάς ἀγὲννητος ἄφθαρτος γόνιμος πατήρ, Phil. VI, 29.

(2) Αγάπη ἦν ὅλος, ἡ δέ ἀγάπη οὐκ εστιν ἀγάπη, ἐᾶν μή ᾖ τὸ ἀγαπώμενον. *Id.*

cette identité. L'*Intellect* et la *Vérité* produisent le *Verbe* et la *Vie*. Tel est le grand quaternaire de l'absolu. L'*Intellect* trouve son expression parfaite dans le *Verbe;* cette expression n'est pas un vain symbole, puisqu'elle est aussi la *Vie*. Le Verbe et la Vie produisent l'*Homme* et l'*Eglise*. Qu'est-ce à dire, sinon que l'absolu ne se manifeste pleinement que dans l'humanité? Le divin transcendant se confond avec l'humain essentiel. L'*Intellect* et la *Vérité* pour glorifier le Père produisent dix émanations qui s'appellent des *Eons* ou des *Eternités*. Le *Verbe* et la *Vie* en produisent douze, ce qui est un nombre moins parfait que le nombre dix. Ainsi est constituée la sphère supérieure de la plénitude ou le *Plérome* (1). Ainsi se dresse dans l'infini cette échelle des émanations que Tertullien appelait dans sa langue énergique les gémonies de la divinité (2). Déjà dans cette sphère supérieure et idéale se produit la désharmonie. Elle ne saurait être évitée que si l'équilibre est maintenu entre la double force qui anime les *Eons;* ils sont en effet attirés d'une part vers leur centre, c'est-à-dire vers l'abîme d'où ils tirent leur origine, et d'une autre part ils en sont éloignés par la force de projection ou d'émanation. Ils procèdent de l'infini, ils y tendent, et pourtant ils ne sont pas l'infini et ne doivent pas se confondre avec lui. Du moment où l'équilibre est rompu entre les deux forces, l'harmonie est détruite dans le Plérome. C'est ce qui arrive pour le dernier des douze Eons produits par le *Verbe* et la *Vie*, et qui est la vingt-huitième émanation. Se trouvant aux confins de la région lumineuse, il est dévoré du désir de rejoindre le Père, il ne se contente pas de la portion de l'essence divine qui lui est échue en partage ; il la com-

(1) *Phil.*, VI, 30.
(2) Tertullien, *adv. Valentin.*, I, 36.

pare à l'absolu, à l'infini, et il la trouve pauvre et misérable; aussi aspire-t-il à se perdre dans l'abîme silencieux du premier principe. Ce dernier des Eons du Plérome qui s'appelle *Sophia* ou la sagesse, veut plus encore, il veut, à l'imitation du premier principe, produire à son tour, mais produire seul, sans le concours de l'Eon qui forme avec lui une *sygie* ou un couple divin (1). Mais l'incréé seul peut produire dans de telles conditions; car à tous les degrés inférieurs de l'être, il faut deux éléments pour toute production, l'élément féminin ou la substance indécise et informe, et l'élément masculin ou l'élément formateur (2). De là la nécessité des sygies. Or, la *Sophia* est un Eon féminin. Aussi ne peut-elle produire qu'un être informe, un avorton (3). Dans son imprudence, elle a troublé l'harmonie du Plérome; le désordre y a pénétré, et on ne peut savoir où il s'arrêtera. Tous les Eons supplient le Père d'y mettre fin en consolant la *Sophia* qui se répand en larmes et en gémissements à la vue de l'être informe qu'elle a enfanté dans son isolement et son impuissance (4). Le salut du Plérome est attaché à la production d'une nouvelle émanation. L'*Intellect* et la *Vérité* enfantent le Christ et l'Esprit saint qui élèvent à trente le nombre des Eons. Ces deux nouveaux Eons représentent la puissance de restauration, d'harmonie, d'ordre. Ils commencent à rejeter hors du Plérome le produit informe de la sagesse; le Père fait surgir la *Limite* appelée aussi la *Croix*; il la place entre

(1) ἠθέλησε μιμήσασθαι τὸν πατέρα καὶ γεννῆσαι καθ' ἑαυτὴν διχα τοῦ συζύγου. *Phil.*, VI, 30.

(2) ἐν τοῖς γεννητοῖς τὸ μὲν θῆλυ ἐστιν οὐσίας προβλητικόν, τὸ δὲ ἄρρεν μορφωτικόν. *Phil.*, VI, 30.

(3) οὐσιαν ἄμορφον. *Id.*

(4) ἔκλαιε γὰρ καί κατωδύρετο. *Phil.*, VI, 31.

le monde supérieur et le monde inférieur, auquel appartient le misérable avorton qui a enfanté la sagesse ; il est désigné sous le nom d'*Achamot*. Le Christ et l'Esprit saint lui donnent une forme et l'empêchent de se perdre dans une confusion indéfinie (1). Puis ils remontent dans le Plérome et enseignent aux Eons l'ordre éternel des choses, la grandeur de leur origine, car ils procèdent tous du même principe. Le Plérome, guéri d'aspirations imprudentes, a retrouvé l'harmonie et célèbre le Père. Tous les Eons ensemble produisent comme gage de cette harmonie, et comme témoignage de leur reconnaissance un dernier Eon qui s'appelle Jésus ou le Sauveur et qui est le fruit du Plérome (2) Ainsi s'achève la première partie de cette trilogie qui comprend trois mondes, comme le poème du Dante et qui ne fait que reproduire le même drame sous des formes différentes.

Essayons de traduire toute cette mythologie ontologique dans le style précis de la métaphysique, sans oublier que le gnosticisme n'a jamais séparé les idées de la forme légendaire qu'il leur donnait. L'absolu doit nécessairement sortir de son immobilité ; un principe caché fermente dans l'obscur abîme et en fait découler la vie universelle qui s'épanche par degrés successifs. Mais cette manifestation de l'absolu aboutit nécessairement à une vie imparfaite ; de cette imperfection fatale résulte une aspiration douloureuse vers l'infini, et cette aspiration ne trouve son terme et son repos que par la connaissance de la relation éternelle et normale de tous les êtres avec l'absolu comme en dérivant et en faisant encore partie. L'absolu s'est retrouvé en eux ou plutôt ils se sont retrouvés en lui ; il s'ensuit que l'existence finie et impar-

(1) ἣν ὁ χριστὸς ἐμόρφωσε. *Id.*

(2) ὁ κοινὸς τοῦ πληρώματος καρπός ὁ Ιησοῦς, *Phil.*, VI, 32.

faite apparaît dans le rayonnement du Plérome « comme une petite tache sur une tunique. » Ainsi le salut dans ce domaine supérieur de la vie procède déjà de la gnose ou de la connaissance. Le Christ est la puissance de détermination, de formation, le révélateur par excellence.

Passons au second acte qui se joue dans les vagues régions qui avoisinent le Plérome. C'est là que se manifeste le plus richement le génie poétique et métaphysique de Valentin. La création et la rédemption se confondent pour lui, car notre monde n'a été produit que pour la consolation et la restauration de ce fils gémissant de la sagesse qui a été séparé de la région lumineuse, mais qui n'en saurait perdre le souvenir. Le Christ du Plérome et le Saint-Esprit l'ont abandonné à lui-même, après lui avoir donné une forme distincte ; il ne se console pas d'avoir perdu cette vision radieuse, il a gardé le parfum de leur présence et il la redemande avec larmes. *La Pistis sophia*, ce curieux livre gnostique dont j'ai déjà parlé, nous apporte un écho des plaintes de la *Sophia*, sa mère.

« O lumière des lumières, s'écrie-t-elle (1), toi que j'ai vue au commencement, écoute le cri de mon repentir ! Sauve-moi, ô lumière, de mes propres pensées qui sont mauvaises, je suis tombée dans les régions infernales. De fausses lueurs m'y ont conduite et je roule maintenant dans ces ténèbres chaotiques. Je ne puis déployer mes ailes et revenir à mon lieu natal, car les forces mauvaises émanées de mon ennemi et surtout celles à la face de lion me tiennent captive. J'ai demandé du secours, mais ma voix meurt dans la nuit. J'ai élevé mes yeux vers les hauteurs, afin que tu me secoures, ô lumière. Mais je n'y ai rencontré que les puissances enne-

(1) *Lumen luminum cui* επιστευσα *indè ab initio, audi igitur nunc, lumen, meam* μετανοιαν, Pist. soph., p. 33.



mies qui se réjouissent de mon infortune et veulent l'accroître, ils ont voulu éteindre le rayon que je tiens de toi. Maintenant, ô lumière de vérité, c'est dans la simplicité de mon cœur que j'ai suivi la fausse clarté que je confondais avec toi. Le péché que j'ai commis est tout entier devant toi. Ne me laisse pas souffrir plus longtemps, parce que j'ai crié à toi dès le commencement. Car c'est pour toi que je suis plongée dans cette affliction. Me voici dans ce lieu, pleurant, redemandant ces clartés que j'ai vues sur les hauteurs. De là la fureur de ceux qui gardent les portes de ma prison. Si tu veux venir me sauver, grande sera ta miséricorde, exauce ma supplication. Délivre-moi de cette *matière ténébreuse*, de peur que je ne sois comme perdue en elle (1). O lumière, abaisse sur moi le regard de ta pitié, car je souffre cruellement. Hâte-toi, écoute-moi, j'ai attendu mon époux pour qu'en venant il combatte pour moi et il n'est pas venu. Au lieu de la lumière, j'ai reçu l'obscurité et la matière. »

La Sophia du Plérome a communiqué tout le feu qui la dévorait à Achamot, ce produit informe de ses imprudentes aspirations ; lui aussi, à son exemple, il s'élance vers l'infini, se heurtant avec douleur à l'infranchissable limite, appelant avec passion la lumière et la vie divine (2). C'est le plus chétif des êtres avant notre monde, et cependant il est le plus noble, grâce à cet ardent soupir qu'il fait monter vers Dieu et à ce désir sacré qui ne lui laisse ni trève ni repos. Parfois un sourire splendide brille au travers de ses pleurs, c'est qu'il se souvient de l'échappée rapide qui lui fut accordée sur le Plérome (3). Comment ne pas reconnaître en lui l'image ou

(1) *Libera me e ὕλη hujus caliginis*. Pist. soph., p. 34.

(2) ἐλυπήθη καὶ ἐν ἀπορίᾳ ἐγένετο. *Phil.*, VI, 32.

(3) Tout ce qui se rapporte à la tristesse d'Achamot est traité

la personnification de cette race de dieux déchus qui se souviennent des cieux en traversant la terre? Jamais l'exil de l'âme, fille de la lumière, mais tombée dans la nuit, n'a été dépeint avec une poésie plus grandiose. Notre monde est né des douleurs d'Achamot, la trame de l'existence terrestre en est tissue, son cœur brisé palpite dans la nature. De là ce soupir universel qui semble gonfler le sein de la terre comme les sanglots soulèvent la poitrine de l'affligé!

Le Plérome a pitié d'Achamot. Il lui envoie Jésus ou le Sauveur, ce fruit béni de son harmonie. Celui-ci le délivre des sentiments qui l'oppressent et après les avoir arrachés de son sein, il leur donne la forme de substance concrète. C'est ainsi qu'est produit le monde inférieur qui deviendra à son tour le théâtre des mêmes douleurs et des mêmes délivrances que les deux régions supérieures. La sombre tristesse d'Achamot devient l'élément matériel, son désespoir est l'essence démoniaque; sa crainte et son aspiration donnent naissance à l'élément intermédiaire ou psychique qui n'est ni la matière ni l'esprit (1). Rien de plus ingénieux que cet essai de résoudre le dualisme qui avait si longtemps pesé sur la pensée antique par le moyen de cette espèce de cristalisation ou de pétrification des sentiments de l'Eon exilé. D'après Irénée, Valentin aurait poussé plus loin cette poétique théorie de la création. Les fleuves et les fontaines rouleraient sous nos yeux les larmes d'Achamot, tandis que la

avec plus d'ampleur par Irénée (*Contra hæres*, I, c. I, édit. Feuardentius, p. 20.) *ποτὲ μεν ἔκλαιε ποτὲ δ'αν πάλιν ἐφοβεῖτο, ποτὲ διεχεῖτο καὶ ἐγέλα.*

(1) *ἐποίησεν ἐκστῆναι τὰ πάθη ἀπ' αὐτῆς καὶ ἐποίησεν αὐτὰ ὑποστατικὰς οὐσίας, καὶ τὸν μὲν φόβον ψυχικὴν ἐποίησεν οὐσίαν, τὴν δε λύπην ὑλικήν, τὴν δὲ ἀποριάν δαίμονων.*

douce lumière qui nous réjouit est le rayonnement de sa joie, quand il se rappelle la visite des émanations célestes (1). Le *Démiurge* retrouve sa place dans ce système, il est né de la terreur de l'Eon, crainte salutaire qui est le commencement de la sagesse, car elle accompagne l'ardente supplication que le Plérome a exaucée. Tandis qu'Achamot occupe l'*Ogdoade* ou la Jérusalem céleste, le Démiurge est relégué dans l'*Ebdomade* composée de sept cieux, qui sont eux-mêmes sept Eons. Ces chiffres symboliques marquent la différence des deux régions, car l'ogdoade est la sphère qu'habite l'Esprit infiniment élevé au-dessus du psychique, il a produit soixante-dix verbes qui participent à son essence spirituelle. Le Démiurge, comme son nom l'indique, est le créateur et l'organisateur de notre monde, il s'en croit le Dieu souverain et il se donne pour tel à Moïse et à tous les hommes de l'Ancien-Testament. « Je suis, disait-il, le seul Dieu, et il n'en est pas d'autre que moi (2). » Les hommes ont été créés par le Démiurge ; leur corps est emprunté à la matière, mais leur âme est d'essence psychique (3). Achamot, à l'insu du Dieu terrestre, communique à un certain nombre d'entre eux, quelques parcelles de l'Esprit. Ceux-ci constituent l'aristocratie morale de l'humanité, les spirituels, en opposition aux psychiques et aux matériels ; les hommes sont ainsi classés par la prédominance en eux de l'un des trois éléments qui se trouvent en présence dans cette sphère de l'existence (4).

Les prophètes de l'ancienne alliance n'ont été que les organes du Démiurge. A la consommation des temps, le

(1) Irénée, *contra hæres.*, I, 42.

(2) Οὐδὲν οἶδεν ὁ δημιουρφγός ολως. Phil., VI, 33.

(3) *Philosoph.*, VI, 33.

(4) *Id.*, VI, 34.

Rédempteur est apparu; c'est la troisième manifestation de la puissance de restauration et d'harmonie, et par conséquent le troisième Sauveur.

Le Messie a traversé le sein de Marie « comme l'eau traverse un canal (1). » Il a éclairé le Démiurge sur l'existence du Plérome, puis il a porté la vraie lumière à la portion spirituelle de l'humanité qui était faite pour elle. Achamot voit s'ouvrir pour lui les portes de la lumière éternelle et oublie ses longues douleurs. Le Démiurge le remplace dans l'*Ogdoade;* les hommes spirituels, les vrais gnostiques unis aux Verbes émanés d'Achamot échappent pour jamais à ce qui est périssable et entrent dans la béatitude ineffable de Plérome. La matière dévorée par le feu disparaît. Elle n'est plus qu'une ombre sur le fond radieux de la suprême félicité (2). On voit que l'illumination remplace la rédemption comme dans toutes les écoles du gnosticisme. Le sacrifice, au sens réel du mot, n'a pas de place là où le péché n'a pas de réalité. Tout roule sur les rapports du fini à l'infini et non plus sur ceux de l'être moral avec le Dieu saint. Aussi toute cette brillante métaphysique recouvre-t-elle le vide; elle aboutit à un fatalisme désolant, à une prédestination absolue et capricieuse qui ne réserve le salut qu'aux élus de la gnose, aux fils de la lumière. Il importe, en effet, de remarquer que la prédestination a fait sa première apparition dans le christianisme sous le couvert de l'hérésie. Elle était le fond intime du gnosticisme. « Les valentiniens, dit Irénée, ne se croient pas obligés de parvenir à la nature spirituelle par leurs actes; ils la possèdent par nature et ils se regardent comme

(1) γεγέννηται ὁ Ἰησοῦς διὰ Μαρίας. *Phil.*, VI, 30. Ἰησοῦν διὰ Μαρίας ὼσ δὶα σωλῆνος. Epiph., *contra hæres.*, 32.

(2) *Philosoph.*, VI. 36.

parfaitement sauvés de droit divin. De même que l'or, quand même il a été déposé dans la boue, ne perd pas pour cela sa beauté, mais garde sa nature intacte, de même, ils ne reçoivent aucun dommage de toutes les actions grossières auxquelles ils peuvent se livrer, et ils conservent leur essence spirituelle (1).

L'Ancien-Testament et le Dieu qu'il révèle n'obtiennent pas grand respect de la part de Valentin. Cependant le Démiurge ne pèche que par ignorance ; il possède une vérité relative. Lui-même doit être élevé jusqu'aux confins du Plérome. Il n'y a donc pas ici opposition tranchée, absolue entre les deux Testaments, malgré le dédain de la secte à l'égard du prophétisme hébraïque.

II

MARCION ET SON ÉCOLE (2).

S'il est toujours difficile de séparer un système de la personne de son auteur, cela est surtout vrai de la doctrine de Marcion, car on y retrouve l'empreinte de son âme ardente,

(1) *μὴ διὰ πραξεως ἀλλα διὰ τὸ φύσει πνευματικοὺς εἶναι*. Irénée, I, I, 26.

(2) Les sources principales pour Marcion, sont : 1° le *Contra Marcionem*, de Tertullien ; — 2° Rhodon, *apud* Eusèbe, H. E, V, 13; — 3° Irénée, *adv. hæres.*, I, 27 ; — 4° *Philosoph.*, VII, 29 ; — *Epitome*, X, 19 ; — 5° Epiphane, *contra hæres.*, 42 ; — 6° Théodoret, *Harætic fabul.*, I, 24 ; — 7° enfin un fragment de l'évêque arménien Esnik sur la destruction des hérésies et les hymnes de saint Ephrem.

mais étroite, passionnément attachée au christianisme, mais injuste comme la passion, même lorsqu'elle se prend à ce qu'il y a de plus noble et de plus élevé, éprise du plus haut idéal moral, mais trouvant le moyen de le fausser par une exagération maladive. Toutefois quelque graves qu'aient été les erreurs de Marcion, il n'en commande pas moins notre respect par la noblesse de son caractère et la grandeur de quelques-unes de ses pensées qui ne sont devenues des brandons de discordes que parce qu'il les a présentées sans les tempéraments qui les eussent complétées. Il y avait chez Marcion le génie d'un réformateur; c'est un Saul de Tarse, demeuré toujours sous l'éclair brûlant qui l'a renversé, sans arriver à la lumière riche et sereine d'une foi apaisée. Disciple fougueux de saint Paul, il compromet la cause qu'il a embrassée en la mutilant, en brisant la grande et féconde synthèse de la prédication apostolique, pour n'en relever que le côté polémique et négatif. Il se croit appelé à renouveler incessamment la scène d'Antioche; il traite l'Eglise comme un autre Céphas qu'il s'agit de réprimander pour son attachement au judaïsme, et il comprend sous ce nom tout ce qui de près ou de loin se rattache à la religion de l'Ancien-Testament. C'était oublier les vues si larges et si profondes de l'Apôtre des Gentils sur les rapports des deux alliances et en particulier sur le rôle préparatoire de la loi. Voilà pourquoi ce paulinien outré n'a pu remplir la noble mission qui lui était dévolue, car rien n'était plus opportun de son temps que de réagir contre les tendances judaïques d'autant plus dangereuses qu'elles reparaissaient sous des noms nouveaux. L'esprit de réforme se distingue de l'esprit de bouleversement en ce qu'il ne détruit que les végétations parasites sans s'attaquer aux parties vitales de l'arbre.

Toutefois, pour être juste, il faut tenir compte des circons-

tances dans lesquelles s'est développé Marcion. Né au bord du Pont-Euxin, vers l'an 120, il se trouva en présence d'une tendance, qui empruntait à la littérature apocryphe des Juifs ses teintes chaudes et colorées pour représenter l'avenir de l'Eglise, et tombait ainsi dans un vrai matérialisme. Marcion fut poussé à l'extrême opposé. Fils d'un pieux évêque, il s'était signalé par une piété exaltée, déjà inclinée à l'ascétisme; il avait débuté par faire don à l'Eglise d'une grosse somme d'argent (1). Nous ne pouvons admettre l'accusation très-grave lancée par Tertullien contre ses mœurs; l'hérésie était assez souvent comparée à l'adultère spirituel pour qu'une image hasardée, interprétée par la malveillance la plus acharnée, se soit transformée en une calomnie involontaire. Probablement l'opposition que fit Marcion au christianisme judaïsant fut de suite immodérée et violente comme on pouvait l'attendre d'un tel homme. A la suite des quelques différends dans lesquels son père semble avoir pris parti contre lui, il se rendit à Rome (2). C'était sur ce grand théâtre que chaque novateur brûlait de se produire, sachant bien qu'il n'y avait pas de plus sûr moyen de donner du retentissement à ses idées. Marcion s'était fort peu occupé de métaphysique jusqu'à cette époque; il n'avait aucun goût pour toutes les subtilités de la gnose valentinienne. C'était un homme beaucoup plus préoccupé de pratique chrétienne que de théosophie. Il enveloppait dans sa vive antipathie pour les judaïsants l'Ancien-Testament lui-même, sans professer un système bien arrêté. Pourtant il fallait bien donner une base spéculative à ses idées, car elles ne pouvaient exercer une influence décisive tant qu'elles étaient à l'état fragmentaire. Cette néces-

(1) Tertull., *De prescriptionibus*, c. XXX.

(2) *Ibid.*, c. LI.

sité de propagande explique le rapprochement qui eut lieu entre Marcion et la gnose. A Rome, il rencontra un gnostique modéré qui avait renoncé à la savante et poétique ontologie des valentiniens, et qui partageait son opposition violente au judaïsme. Il s'appelait Cerdon et était Syrien d'origine. Sans s'embarrasser dans la généalogie des *Eons,* il se contentait de placer en face de Dieu suprême et caché un Dieu visible et inférieur; le premier représentait la bonté, le second la justice. Ainsi se trouvait justifiée l'opposition entre l'Ancien-Testament et l'Evangile. Cerdon joignait à ces vues une tendance ascétique très-prononcée (1). Marcion était gagné d'avance à un tel système; il le compléta et lui communiqua le feu et la hardiesse de son âme. C'est ainsi qu'il en fit une doctrine vraiment puissante qui recruta de nombreux adhérents. Il semble avoir toujours redouté le schisme.

Quand Polycarpe vint à Rome, il chercha à s'approcher de lui, mais le patriarche des Eglises d'Asie-Mineure le repoussa en lui disant : « Je te reconnais, tu es le premier-né de Satan (2). » S'adressant un jour aux anciens de l'Eglise de Rome, il leur demande ce que Jésus avait voulu dire quand il avait parlé de la pièce de drap neuf qui amène la déchirure du vêtement. Sans se contenter de leur réponse pleine de sagesse, il appliqua hardiment ces paroles à l'Ancien-Testament, qu'il assimilait au vêtement vieilli : « Et moi aussi je briserai l'Eglise, s'écria-t-il, et la déchirure sera pour l'éternité (3)! » Il est difficile de croire, avec Tertullien,

(1) *Phil.*, VII, 37, Comp.; Eusèbe, H. E. IV; Irénée, *contra hæres.*, I, 27.

(2) Eusèbe, H. E., IV, 14.

(3) Epiphane, *contra hæres.*, 44.

qu'un tel homme ait essayé, sur la fin de sa vie, de se réconcilier avec l'orthodoxie (1).

Marcion se distingue des autres gnostiques, tout d'abord en ce qu'il repousse énergiquement cette espèce d'aristocratisme intellectuel si dédaigneux du profane vulgaire, qui relevait entre les ignorants et les savants la barrière abaissée par le maître divin. Marcion n'admettait même pas que l'on fît une différence à l'heure de culte entre les membres de l'Église et les catéchumènes ; tant il était préoccupé du désir de populariser la vérité (2). Ensuite il rejetait également la méthode des interprétations allégoriques ; il voulait que l'on s'en tînt au sens naturel des textes, sans recourir à une exégèse complaisante qui esquivait toutes les difficultés et les noyait dans un symbolisme arbitraire. Ne pouvant user des artifices par lesquels on se débarrassait des textes difficiles ou qui prêtaient au scandale, il préférait écarter ce qu'il ne pouvait interpréter, et il se faisait un livre sacré à son usage, lequel contenait à l'entendre la vraie tradition de l'enseignement de Jésus-Christ. Il ne trouvait cette pure tradition que dans les écrits de saint Paul et dans l'évangile de Luc, attribué à l'influence directe de l'apôtre des Gentils. Encore ne l'acceptait-il que sous bénéfice d'inventaire et il en éliminait tout ce qui contredisait son système. C'est ainsi que Marcion a été le père de la critique purement interne et subjective.

N'essayons pas d'introduire une précision rigoureuse dans la métaphysique d'une école qui est avant tout préoccupée

(1) Tertullien. *De præscript.*, 30.

(2) Marcion, *Hunc locum* (Gal., VI, 6) *ita interpretatus est*, *ut putaret fideles et catechumenos simul orare debere* (Jérôme, *Comment.*, *in ep. ad Gal.*)

de religion et de pratique. Marcion ne cherche point à rattacher le monde créé au monde supérieur par une longue chaîne d'émanations ou d'Eons. Son Dieu suprême ne sort pas de son repos pendant toute l'éternité; il ne l'en fait sortir qu'au temps du salut. Le Démiurge a créé le monde sans se douter qu'il y ait un pouvoir supérieur au sien; il façonne la matière incohérente et en tire le corps de l'homme qu'il anime de son souffle. Il lui donne une loi, mais sans le rendre capable de l'accomplir. La chute de l'homme est à la charge du Démiurge (1). Celui-ci n'est pas simplement le Dieu visible, opposé au Dieu invisible; il présente encore la justice étroite, implacable, qui s'arrête à ce qui est extérieur, n'admet qu'une vertu mercenaire et incomplète et se venge du mal plutôt qu'elle ne le punit (2). Le Démiurge est l'arbre mauvais de la parabole qui se reconnaît à son fruit (3). L'Ancien-Testament est le monument de cette activité malfaisante, le peuple juif est le peuple du Démiurge, la loi est l'émanation de sa cruelle justice, et les misérables destinées d'Israël révèlent l'impuissance d'un Dieu qui n'a pas même su assurer l'ascendant de ses favoris (4). Quant au paganisme, il appartient à la matière et aux démons comme le judaïsme appartient au Démiurge. Tel est l'état du monde jusqu'à la quinzième année du règne de Tibère.

Tout d'un coup, sans transition et sans préparation, comme l'éclair qui fend la nue, le Dieu suprême apparaît

(1) Tertullien, *ad Marc.*, II, 5.

(2) « *Quo ore constitues divinitatem duorum Deorum, separationem seorsum deputans Deum bonum et seorsum Deum justum.* Tertullien, *adv. Marc.*, II, 12.

(3) *Phil.*, *Epitome*, X, 19.

(4) *Contra Marc.*, II, 18-29.

dans la personne de Jésus-Christ (1). Ce Dieu suprême, Dieu invisible et caché, est la souveraine bonté, l'amour opposé à la justice. Il ne s'irrite pas, il ne sait que pardonner et bénir. Aussi accorde-t-il le salut non pas à la justice légale mais à la foi confiante qui s'abandonne à lui (2). Il y a là l'écho de l'une des plus grandes paroles de saint Paul. Malheureusement elle est détournée de sa vraie signification, car l'amour distinct de la justice n'est plus qu'une aveugle bonté, une molle indulgence. Le Très-Bon séparé du Très-Saint n'est plus le Très-Haut.

Marcion s'attachait à faire saillir le contraste entre le Démiurge et le Dieu suprême, en dressant une longue liste d'antithèse entre l'Ancien et le Nouveau-Testament. Tandis que le Messie du Démiurge est un Messie national et local, Jésus appartient à toute l'humanité. Le premier ne promet que des biens terrestres, le second ne parle que du ciel. Le Démiurge commande d'emporter les vases d'Egypte, Jésus commande à ses disciples de ne pas même prendre un bâton avec eux. Le Dieu-juif envoie un ours contre les enfants qui ont raillé Elisée et fait descendre le feu du ciel sur ses ennemis ; l'Évangile n'enseigne que la bonté et le pardon. Enfin, le Sauveur miséricordieux a choisi pour ses disciples les excommuniés du judaïsme. Ces antithèses se résument dans ces mots éloquents : « Tandis que Moïse élève les mains au ciel pour demander le carnage des ennemis d'Israël, Jésus étend les siennes sur la croix pour le salut du genre humain. » D'un côté est l'esprit de vengeance. De l'autre est le triomphe de l'amour (3). Jésus est la manifestation directe

(1) *Subito Christus. Contra Marc.*, IV, 11, 17.

(2) *Contra Marcionem*, IV, 20-24. — Irénée, I, 27.

(3) Tertullien, *adv. Marc.*, III, 21, 23, 24 ; IV, 11, 23.

du Dieu invisible et bon. L'an xv du règne de Tibère, il plut à Dieu de descendre à Nazareth, ville de Galilée. Il ne saurait avoir aucun contact avec la matière; aussi Marcion conclut-il au docétisme le plus absolu. La naissance de Jésus est apparente; son corps n'est qu'un fantôme; il n'a rien emprunté au monde du Démiurge (1), si ce n'est le nom de Messie, car le Dieu de l'Ancien-Testament a annoncé la venue d'un sauveur juif; ses prophètes l'ont tour à tour prédit. Ce Sauveur inférieur viendra en effet, mais seulement pour le peuple élu; il lui ménage un salut digne de lui, c'est-à-dire tout matériel et terrestre (2). En attendant il allume la haine de ses Juifs contre le pouvoir rival qui a surgi à Jérusalem. Jésus est immolé sous son influence. La mort du Rédempteur a beau n'être qu'apparente comme toute son apparition terrestre, elle nous montre la voie de l'affranchissement par la rupture des biens matériels. Le Christ de Marcion ne ressuscite pas, mais il va dans l'*Ades*, chercher non les saints de l'ancienne alliance qui sont destinés aux joies grossières du paradis du Démiurge, mais les infortunés païens, fils de la matière qui ne peuvent être sauvés que par lui (3).

D'après l'arménien Esnik, il y aurait eu une rencontre entre le Christ et le Démiurge sur les confins du monde supérieur. Le crucifié aurait fermé la bouche à son adversaire en le confondant par sa propre loi, qui défend de verser le sang innocent. Il lui aurait arraché l'aveu de son infério-

(1) *Phantasma vindicans Christum non erat quod videbatur, caro nec caro, homo nec homo*. Tertull. adv. Marc., 3, 8. 'ἀγεννητος ο 'Ιησους. *Phil.* VII, 31.

(2) Tertullien, *adv. Marc.*, III, 4, 23.

(3) Irénée, *Aav. hæres.*, I, 27.

rité et aurait délivré tous ceux de ses subordonnés qui lui auraient donné leur confiance, abandonnant les Juifs obstinés aux sévérités du Démiurge. Jésus remonte au ciel ; il y attire après lui par le rude sentier de l'ascétisme tous ceux qui croient en sa parole, leur âme doit briser son enveloppe matérielle comme l'oiseau brise l'œuf ou l'épi la paille qui l'enferme (1). Ils doivent se préparer aux gloires de l'invisible en renonçant à toutes les jouissances matérielles, en rompant tous les liens charnels. Marcion imposait à ses disciples la chasteté absolue, il condamnait le mariage ; et demandait à ses catéchumènes de renoncer à la famille et à tous les liens de la terre. Bien loin de craindre l'opprobre et le martyre, il les glorifiait l'un et l'autre comme de sûrs moyens de purification. « Nous sommes voués, disait-il, à la haine et à la douleur. » On comprend très-bien l'influence exercée par un tel système, car il était plein de sève morale, pénétré d'un ardent amour pour le Christ, et d'un profond sentiment de l'incontestable supériorité du christianisme sur tout ce qui l'avait précédé. Ce qu'il avait d'erroné, la part qu'il faisait à une métaphysique légendaire et à l'ascétisme oriental, lui gagnait bien des sympathies dans un temps dont il satisfaisait les tendances les plus prononcées. Aussi malgré de vives résistances, malgré la polémique passionnée de Tertullien, le Marcionisme rencontra de nombreux adhérents et constitua une véritable Eglise schismatique. Son influence durait encore au temps de Théodoret, témoin ce farouche vieillard qu'il avait rencontré, et qui se lavait le visage avec sa salive, afin de ne pas emprunter une goutte d'eau au monde maudit du Démiurge (2).

(1) Baur, *Christliche gnosis*, p. 273.

(2) Theodoret, *Hæretic, fabul.*, I. 24.

É. DE PRESSENSÉ.

LE MALAISE AGRICOLE DE LA FRANCE

SA PORTÉE; SES CAUSES; LES MOYENS RÉPARATEURS

TABLEAU DES RESSOURCES NATURELLES COMPARÉES DE LA FRANCE.

Je viens prendre devant vous la défense d'une cause bien digne d'attention et d'intérêt.

C'est la cause de notre nombreuse famille agricole renfermant vingt-cinq millions d'âmes, rayonnant sur la surface entière du pays. Elle nous dit que la situation est des plus fâcheuses ; et tout nous porte à le croire, puisque les corps savants, les pouvoirs publics sont les premiers à en convenir.

C'est ainsi que tout récemment un esprit réfléchi, l'une des lumières du monde agricole, M. Léonce de Lavergne, a pu dire comme président de la Société centrale d'agriculture, au jour d'une solennité publique :

« Les circonstances n'ont jamais été plus graves pour l'agriculture française.

« L'indifférence et l'inertie ne sont plus de saison ; il faut agir « et parler virilement, quand il s'agit de l'industrie la plus virile « du pays, de celle qui veut les bras les plus forts et les cœurs les « plus fermes. »

Ces paroles sont aussi dignes que vraies.

Le Gouvernement, de son côté, a si bien compris la réalité des souffrances que, pour y remédier le plus sûrement possible, il s'est hâté d'accorder l'appui d'une enquête faite sur les bases les plus larges.

C'est dire que chacun, en un pareil moment, doit au pays le tribut de ses idées de bien public.

J'espère beaucoup des suites de l'enquête officielle : mais il faut du temps et même un long temps pour que ce travail volumineux

et sortant de cerveaux si différents, de localités les plus opposées, puisse être examiné à fond, bien digéré, appliqué avec profit.

Et, comme les douleurs sont grandes, les impatiences non moins vives, j'ai pensé qu'il était utile, tout d'abord, de tenter quelque chose et d'aller au plus pressé.

Je viens donc poser, et j'espère arriver à conduire vers leur solution, quelques problèmes économiques d'une réelle importance et d'une opportunité qu'il serait difficile de mettre en doute.

Au commencement de notre siècle, un savant d'une portée considérable, Georges Cuvier, a fait faire un pas immense aux sciences naturelles à l'aide de ses *Études comparées.*

C'est aussi ce même et puissant levier que nous comptons employer pour faire connaître à la France agricole les inappréciables ressources naturelles qu'elle possède, bien persuadé qu'après cela, elle aura une bien autre confiance en elle-même.

L'étendue de la France est aujourd'hui, en nombre rond, de 54 millions d'hectares.

Je me sépare ici de la méthode de quelques savants faisant deux parts du territoire national ; l'une comprenant les terres mises en cultures diverses ; l'autre part servant à indiquer les bois et forêts, les étangs, les landes et marais, les dunes, les rivières, les canaux, les chemins et routes, etc., etc.

Je comprends ce mode de calculer, lorsqu'il s'agit d'apprécier la valeur réelle de certaines contrées peu avancées en culture comme en civilisation ; mais à l'égard des pays concentrés de l'Europe, nous croyons plus exact de les étudier, de les comparer en embrassant l'ensemble de leur territoire.

Il n'y a en Europe que trois peuples qui nous dépassent comme étendue.

L'Empire russe a près de dix fois la portée de notre territoire. Les États Scandinaves renferment 100 millions d'hectares. L'Autriche en compte 62 millions.

Ce qui vient largement compenser pour nous l'infériorité du nombre, c'est l'admirable cohésion du pays, au point de vue de

l'emploi des forces productives, aussi bien que pour le mouvement prompt et facile des denrées que le sol nous donne ; et cela grâce à nos grandes routes, à notre canalisation, à nos voies fluviales, à nos chemins de fer, conditions économiques que les pays plus étendus sont loin de posséder au même degré.

Aux avantages si réels que présente l'extension de notre territoire, nous en joignons quelques autres qui ont aussi leur importance.

Mentionnons tout d'abord la portée de notre rivage maritime qui, sur la Manche, l'Océan, la Méditerranée, présente près de 1,400 kilomètres de côtes, avec des ports nombreux et quelques-uns fort importants.

La mer est un grand chemin qui met ses riverains en rapport aisé et très-économique avec les contrées voisines comme avec les régions les plus lointaines.

Cette condition favorise en particulier le transport des produits agricoles, généralement de nature encombrante.

La mer procure aux terres voisines des rosées, des pluies, des effluves très-favorables à la végétation. On lui doit également certains éléments de fertilité, comme les détritus des pêcheries, les sables salins, les coquillages calcaires, des herbes marines faciles à convertir en engrais, et enfin le sel marin aussi utile aux végétaux, aux animaux qu'à l'homme lui-même ; et plus il se trouve à la portée des cultivateurs, plus le bienfait en est grand et largement employé. Les Anglais l'ont si bien compris, qu'ils l'ont dégagé de tous droits.

Ce que nous venons de dire de l'importance des rivages maritimes, nous pouvons l'attribuer également au voisinage des lieux montagneux. Leur influence salutaire sur tout ce qui les entoure, les végétaux, les hommes, est non moins certaine que profitable.

C'est du pied des montagnes que sortent les cours d'eau et les sources nombreuses qui s'échappent lentement, en répandant partout une bienfaisante humidité. Et, à cet égard, il n'y a pas en Europe une contrée mieux partagée que la nôtre.

C'est ce qu'a reconnu du reste, avec une rare sagacité, dans l'Antiquité, Strabon, en disant :

« Il semble qu'une Providence tutélaire éleva ces chaînes de « montagnes, rapprocha ces mers ; traça et dirigea le cours de « tant de fleuves pour faire un jour de la Gaule le lieu le plus flo« rissant du globe. »

Il y a toutefois à regretter vivement que les abondantes eaux qui sillonnent nos campagnes aillent, pour la plupart, se perdre dans les profondeurs de la mer.

Nous croyons pouvoir évaluer les pertes annuelles à plusieurs centaines de millions ; tandis qu'avec l'habileté si remarquable et bien employée de nos ingénieurs, on aurait de tous autres résultats.

Si nous voulons, après cela, jeter un coup d'œil attentif sur la composition géologique de notre territoire, nous avons à signaler les riches terrains d'alluvions qui remplissent les bassins de nos cours d'eau, ainsi que les terres fortes, les sols légers, les parties calcaires et marneuses qui recouvrent nos plaines, nos coteaux.

Le climat de la France se présente, de son côté, dans les conditions les plus désirables pour les fruits de la terre ; et c'est à cela surtout que nous devons cette admirable variété de production que bien peu de pays possèdent.

Pour justifier la bonne opinion que nous avons de notre terroir, de notre climat, il va nous suffire de passer rapidement en revue la nature et les qualités des végétaux qu'ils nous donnent.

En fait de céréales, nous avons, — et parfaitemeut conditionnés, — le froment, le seigle, l'orge, le maïs, les avoines, le sarrasin. Il n'y a que la quantité, en cela, qui trop souvent nous fait défaut. Mais le remède à ce mal serait facile en cherchant à produire 20 à 25 hectolitres à l'hectare, au lieu de 13 hectolitres. Nous n'avons pour cela qu'à imiter le savoir faire des Belges, des Anglais, qui n'ont pas un meilleur sol que le nôtre et qui ont une production d'un grand tiers plus élevée.

Les racines sont faciles à produire sur la plupart de nos terrains,

notamment la pomme de terre, la betterave, la carotte, le navet. Nous pouvons en dire autant du lin, du chanvre, du colza, de la navette.

Les foins et les fourrages artificiels viennent très-bien sur nos terres.

S'ils produisent trop peu, c'est le cultivateur et non pas notre territoire qu'il faut en accuser.

Personne, dans le monde, ne nous conteste le droit de nous poser comme le pays viticole par excellence. Nous avons en effet un vignoble de 2,300,000 hectares partagés entre 60 départements, qui nous donne tout à la fois des qualités remarquables et de notables quantités.

Après la France, c'est l'empire d'Autriche qui vient avec 1,500,000 hectares et d'estimables produits.

L'Italie, l'Espagne, le Portugal, la Grèce, les bords du Rhin se signalent encore par de bons vins ; mais c'est toujours au premier rang que nous nous maintenons.

Les animaux domestiques doivent jouer, à l'avenir, dans l'agriculture française, un rôle important. Ils deviennent de plus en plus chers, par le changement qui s'est opéré, depuis quelques années, dans le régime diététique des campagnes aussi bien que des villes. Il faut donc viser et au plus vite à l'accroissement de cette production que l'étendue et la nature de nos terres permettent également.

Nous dirons tout d'abord que nous pourrions aisément et que nous devrions, sans perdre de temps, doubler la production de nos races porcines et ovines.

Sur nos 54 millions d'hectares de terre nous n'arrivons à nourrir que 5 millions de porcs, tandis que les Anglais, sur 30 millions d'hectares, ont à peu près ce même nombre ; mais n'oublions pas de noter encore que le poids moyen de leurs animaux est de 180 kilogrammes, tandis que le nôtre ne va pas au-delà de 100 kilogrammes, même sur le marché de Paris.

Cette imprévoyance de notre part est d'autant plus regrettable que, d'un côté, l'Angleterre, et de l'autre, l'Espagne nous enlèveraient aisément nos excédants.

C'est notamment dans ce Yorskshire que l'éducation du porc est devenue un élevage à la fois profitable et des mieux entendus aussi bien qu'un objet important d'exportation.

Les reproches justement adressés à nos producteurs pour la faible production porcine, je l'adresse à propos des races ovines.

33 à 34 millions de têtes, sur la vaste étendue de notre territoire, représentent un chiffre assez faible ; c'est à peu près celui de la production anglaise, avec la circonstance aggravante qu'un mouton anglais représente, par son poids, deux moutons français.

Dans diverses contrées allemandes il y a encore de bons exemples à prendre.

Nous ne connaissons pas d'injustice plus criante que les plaintes trop souvent adressées, par nos cultivateurs, au territoire de la France, à propos de l'élevage du bétail. Le moyen de réussir consisterait de leur part à multiplier les fourrages, à loger plus sainement leurs animaux, à moins négliger aussi les moyens de perfectionnement.

Nous réussirions d'autant mieux, que nous avons des races indigènes fort estimables et appropriées depuis longtemps aux besoins et aptitudes de nos diverses localités.

Ainsi, la partie de l'Est et du Nord de la France, terrain de bonne nature et surtout fort bien travaillé, présente dans son bétail quelques bonnes espèces, notamment la race flamande, aussi bonne comme ressource laitière que comme viande de boucherie.

La Normandie se recommande par ses animaux puissants et leurs brillants succès dans les concours publics.

Sur les bords de la Loire et son entourage, dans le Limousin aussi, on trouve des bœufs excellents pour le travail et donnant, après 3 et 4 années d'attelage, une viande recherchée par la boucherie.

Dans les départements du Cher et de l'Allier, nous avons à noter la race charolaise qu'on n'a pas à modifier à la légère, vu ses bonnes qualités.

Dans le bassin de la Garonne qu'arrosent régulièrement des eaux chargées des puissants détritus pyrénéens, il y a un bœuf qui suit de près le Durham comme corpulence, et qui lui est assurément supérieur comme bête de travail.

Voilà certes d'importantes et bien variées ressources ; mais convenons aussi que cette richesse pèche par un regrettable défaut, la QUANTITÉ.

12 millions d'animaux, sur le vaste périmètre de la France, ne sauraient suffire ; lorsque l'Angleterre en présente près de 14 millions d'un poids beaucoup plus lourd ; la Belgique, la Hollande, le Wurtemberg, l'Autriche, la Suisse, ont une supériorité de production, tout au moins relative.

Nous aurions aujourd'hui 300 à 400 mille bœufs à présenter dans le courant de l'année sur les marchés des pays voisins, qu'ils y trouveraient leur placement assuré.

La peste bovine sortie des provinces humides et à moitié incultes de la Russie d'où elle est partie, assure pour longtemps aux contrées salubres comme la France, un nouvel élément de production et d'écoulement commercial.

Comme nécessité économique, comme richesse nationale, comme occupation pleine d'attrait pour la jeunesse riche, ayant des loisirs, et que nous tiendrions beaucoup à rattacher par là à la vie des campagnes, examinons soigneusement ce qui peut servir à étendre la production chevaline.

Il y a déjà, sur notre territoire, une assez grande variété de races et fort bien appropriées aux ressources du sol, comme aux exigences des services publics et privés.

Les terrains gras et frais, comme ceux de la Flandre, du Pas-de-Calais, de la Somme, donnent des animaux fortement membrés, notamment le cheval boulonnais, faisant parfaitement le service du roulage, du camionage dans les grandes cités.

Les Français qui visitent Londres, ne savent assez admirer les puissants chevaux qui transportent chaque jour des milliers de tonneaux de bière sur tous les points de la vaste métropole, ne se

doutant nullement que la plupart de ces animaux sont de race boulonnaise et nés en France.

C'est la drèche, riche résidu des brasseries, qui les fait si puissamment grandir et se développer.

Les produits de la Normandie présentent un sang vaillant, une prestance pleine d'agrément, un vigoureux entrain. C'est là le cheval modèle que l'éleveur normand sait faire et doit continuer à donner, parce qu'il y a là de gros bénéfices à faire et un placement sûr que vont faciliter encore les *Ecoles de dressage*, nouvellement et très-à propos instituées.

Le cheval breton laisse à désirer au point de vue des formes; mais il a une solidité et une ténacité sans égales. Cheval de labour, cheval de poste, de charriot, d'artillerie, de train, il remplit parfaitement ces divers emplois, sans être d'ailleurs trop difficile en fait de nourriture.

Le cheval limousin est plein de qualités comme marcheur, coureur, chasseur, cheval de guerre. Il faut savoir le ménager à ses débuts ; mais une fois qu'il a pris son plein développement, il est d'une durée inappréciable.

Le cheval du Poitou et de l'Auvergne satisfait pleinement les besoins des localités montagneuses où il faut, par-dessus tout, solidité, résistance.

Les chevaux de la plaine de Tarbes, comme ceux des Basses-Pyrénées, sagement mélangés de sang arabe, sont pleins de feu, rapides à la course, on ne peut plus gracieux sous la selle aussi bien que sous le harnais d'une légère calèche, d'un char à bancs.

Les brandes de la Brenne, les landes de la Gascogne, les plaines desséchées de la Camargue, les parties sèches, escarpées de la Corse, fournissent des chevaux manquant, il est vrai, de formes, de taille, mais chevaux de fer, essentiellement rustiques et sachant, avec cela, vivre de peu.

Le cheval percheron, si plein de qualités diverses, mérite une mention toute particulière.

Attelé chaque jour aux voitures faisant le service aussi rude qu'important des *omnibus* et des chemins de fer, il n'est nul besoin de le décrire ni de vanter sa belle et robuste organisation.

Ce que je sais seulement et ce que je tiens à dire, c'est que les étrangers, même les plus connaisseurs, tiennent en grand estime les produits du pays percheron.

J'ai un ami en Angleterre, cultivateur habile, éleveur émérite qui m'a dit un jour : « Vous savez que j'ai bien réussi dans mon rôle d'éleveur : mais je tiendrais beaucoup à compléter mes succès. — Par quoi donc ! — Par l'élevage de votre percheron, selon moi, le type du cheval utile. — Vous avez raison ; mais vous aurez bien des conditions à remplir.... — Lesquelles ? — Tout d'abord il y aurait à faire un voyage en pays du Perche. Je ne vois que vous pour faire convenablement le choix des reproducteurs, d'autant plus qu'ils vous coûteront cher. — Combien ? — Vingt-quatre à vingt-cinq mille francs. Un étalon, six mille francs ; six pouliches, trois mille francs chaque. — Accordé. — Avec cela, il faudra préparer, en Angleterre, 40 à 50 hectares d'un terrain sec, de bonne qualité, de nature calcaire que vous remplirez tour à tour de froment, d'avoine, de trèfle, de luzerne, d'esparcette, de ray-gras d'Italie, en ajoutant encore quelques bonnes prairies, de manière à avoir, à mesure de l'accroissement de votre haras, pâturages, foins, fourrages variés ; et tout cela en abondance et de première qualité. — J'aurai cela coûte que coûte. — Les foins et les fourrages devront être soigneusement mélangés avec les pailles de froment et d'avoine ; les éleveurs du Perche pratiquent volontiers l'adage espagnol : *Cheval de paille, cheval de bataille* ; et enfin — quoi donc encore.. ? — Enfin vous aurez à prier le ciel qu'il vous assure, au retour de chaque été, quatre-vingts à cent jours de beau soleil qui puissent mûrir, sécher à point grains, pailles, fourrages ; tout en échauffant, — condition essentielle, — le sang de vos poulains. Sans cela, adieu les ardents percherons dont vous n'arriverez à faire qu'une pâle copie. Croyez bien qu'ils sont le produit naturel de notre crû, comme les infatigables coursiers arabes sont les fils du terroir, du soleil africains. — Votre conclusion que je reconnais être franche et juste dans le fond, me contrarie péniblement.—Mais pourquoi cela ? N'est-ce donc pas assez pour votre pays que d'avoir à propager vos magnifiques chevaux si beaux de formes, si doux à manier, si ra-

pides, si sûrs à monter. Ils vous coûtent cher, il est vrai, à produire, à soigner : que vous importe ? Votre opulence le permet et il n'est personne qui ne les admire.

La France, tout bien examiné, est l'une des contrées les mieux partagées pour réussir dans l'élevage aussi utile que varié, profitable de la race, de la richesse chevalines. Elle peut en cela et bien sûrement rivaliser avec l'Angleterre, l'Allemagne, l'Autriche, la Russie, régions aujourd'hui essentiellement hippiques et auxquelles, trop souvent, nous avons à demander de nombreux chevaux, même les chevaux de guerre....

Mais pour étendre, faire réussir notre élevage, il faut apprendre au plus vite à bien choisir nos reproducteurs, à nourrir, loger, panser intelligemment nos jeunes chevaux, il faut les aimer avec prédilection, ne pas vouloir surtout les MANGER comme on mange le bœuf, le mouton, le porc.

Faire descendre le cheval au régime, à la destination des produits de l'étable, de la bergerie, de la basse-cour, c'est par cela même, condamner le noble animal à faiblir dans notre estime, à dégénérer, lorsque tout, au contraire, semble nous convier à vouloir poursuivre, relever, hâter parmi nous son perfectionnement.

On a voulu, il est vrai, en patronnant en France *l'Hippophagie*, ajouter un supplément à nos ressources alimentaires ; mais atteindra-t-on le but ? C'est là ce qui reste à voir comme à bien élucider.

Le cheval est d'une utilité si réelle, si générale, le coût de son élevage monte si haut par suite de la nécessité d'une alimentation choisie, des soins incessants qu'il réclame, que, tant que ses services seront reconnus bons, sa valeur sera supérieure à celle des animaux employés jusqu'ici à l'alimentation humaine.

De ce fait économique que l'on ne saurait contester, il doit résulter forcément que, dans un étal à viande de cheval, on ne pourra tenir et vendre couramment que des animaux épuisés, mis au rebut ...

Premier et capital inconvénient.

La chair du cheval, viande noire, sèche, tendineuse, comme provenant d'un animal fait tout exprès pour la course, les violents ef-

forts ne sauraient être la base du *pot au feu,* ressource saine, économique de la famille ouvrière.

A plus forte raison la chair du cheval ne saurait-elle servir à préparer le *bouillon du malade* qui a besoin d'être onctueux, odorant, avec couleur plaisante à l'œil pour produire le salutaire effet que le médecin, que le malade, que la famille alarmée en espèrent.

Deuxième inconvénient qui a bien sa valeur.

Mais il y a ici un autre fait bien autrement grave.

On ne sait pas assez, dans le monde, que, de tous nos animaux domestiques, c'est le cheval qui a le plus d'affections maladives à redouter : et cela tient précisément à ses qualités distinguées, à sa nerveuse organisation.

Ces affections aussi compliquées que difficiles à guérir sont : la fièvre charbonneuse si redoutée dans nos campagnes; l'angine, la pneumonie gangréneuse, le polype cancéreux, le farcin, la morve.

Certains de ces maux ont par malheur, le principe éminemment contagieux, se communiquant même à l'homme par les soins du pansement; par suite de blessures accidentelles; par l'effet des émanations putrides, inévitables dans le cours des affections graves, prolongées.

Ces diverses maladies du cheval, surtout la MORVE, le FARCIN, sont d'autant plus à redouter, qu'elles couvent plus ou moins longtemps à *l'état latent.*

Nous voulons bien que, dans le rayon parisien, une surveillance intelligente et sévère empêche les abus, prévienne les dangers d'une alimentation organiquement gâtée : mais ailleurs? Mais dans nos campagnes surtout où le médecin vétérinaire manque si souvent, qu'adviendra-t-il?

Il est regrettable assurément que l'usage si salutaire de la viande de boucherie devienne de plus en plus élevé, et par cela même, difficile pour les déshérités de la fortune.

Mais disons qu'il y a ici mieux à faire qu'à se résigner à manger le cheval, à nos risques et périls tout autant qu'à contre-cœur.

C'est de multiplier bien vite : c'est d'améliorer par les moyens connus les races animales consommées jusqu'ici sur nos tables

expédient bien autrement convenable et certain pour le maintien de la santé des travailleurs, qui donnent de leur côté, à la société leurs forces, leur dévouement, parfois même les preuves et le présent d'un brillant génie, comme l'ont fait Bernard Palissy, le savant ouvrier potier; Richard Lenoir, l'habile ouvrier tisseur; James Watt, le grand ouvrier mécanicien.

Eh! n'est-il pas permis aussi de penser que la nature si attentive à veiller à la conservation des espèces, aura sagement voulu attacher au cerveau du cheval, le VERTIGO ; à ses vaisseaux lymphatiques, les PUSTULES DU FARCIN; à ses poumons, L'AFFREUSE MORVE ; comme pour dire à l'homme : « Tu ne mangeras pas ton brave « cheval; le dévoué compagnon de tes labeurs journaliers, de tes « luttes guerrières, de l'attachant et si populaire plaisir de « l'hippodrome. »

Après la revue méthodique, comparée que nous venons de faire des ressources naturelles de la France, nous n'avons plus qu'à apprécier rapidement la force que représente notre population.

Elle se compose d'un peu plus de 38 millions d'âmes.

Il n'y a qu'un pays en Europe qui ait une population supérieure; l'Empire russe : mais ses 60 millions d'âmes ayant à couvrir, à vivifier le vaste espace compris entre les limites de la Chine, les rivages de l'Océan glacial, les bords de la Vistule, les eaux de la Mer-Noire, se trouvent bien disséminés et perdent singulièrement par là de leur importance.

La concentration, au contraire, de notre population sur le périmètre que nous connaissons déjà, devra aisément en accroître la valeur, en remplissant certaines conditions déjà mises en pratique, dans notre voisinage.

Les principales populations qui viennent à la suite sont celles de l'Autriche s'élevant à 34 millions; de l'Angleterre avec 30 millions; de l'Italie unifiée avec 25 millions; de la Prusse nouvelle s'arrêtant au chiffre de 24 millions et de l'Espagne ne dépassant pas 16 millions.

Nous voilà donc comme nombre fort honorablement posés; et ce qui nous intéresse surtout ici, c'est de savoir que nos campagnes

absorbent les deux tiers de notre importante population nationale.

Seulement faisons bien vite remarquer que ces 25 millions d'âmes sont loin d'avoir acquis toute leur valeur morale.

En ce moment même, les documents officiels nous font connaître que sur 100 jeunes gens appelés au tirage au sort, il y en a près du tiers ne sachant ni lire ni écrire; et c'est assurément sur la jeunesse de nos campagnes que porte le plus cette regrettable infériorité.

A cet égard, nous pouvons dire, en connaissance de cause, que les populations rurales de la Belgique, de la Hollande, de l'Allemagne, de la Suisse, contrées qui nous ceignent de tous côtés, nous laissent assez en arrière : et cela doit d'autant plus nous toucher que cette supériorité morale du cultivateur n'est certainement pas étrangère à la valeur même du sol.

C'est ainsi que l'on voit la terre belge qui côtoie nos terres de France s'estimer et se vendre quatre et cinq mille francs, tandis que nous avons bien des millions d'hectares de nos terres se vendant, en moyenne, 2 mille à 2 mille 500 francs.

Dans les cantons suisses, comme ceux de Neufchâtel, de Vaud, de Genève qui avoisinent les terres de notre Jura, de l'Ain, de l'Isère; les terres arables valent couramment quatre et cinq mille fr., les prés et les herbages sept à huit mille francs. Les vignes sont vivement recherchées au prix de douze à quinze mille francs.

En Angleterre, en Écosse les terres arables, les prés et les herbages ont à peu près la même valeur qu'en Belgique.

Il y a cette autre vérité à mettre bien en vue pour intéresser le plus possible au sujet que nous abordons : c'est que la Belgique avec 3 millions d'hectares de terre a résolu le problème de nourrir, d'abreuver, et cela dans un remarquable état de bien-être général, une population de CINQ MILLIONS d'habitants et de pouvoir entretenir UN MILLION de têtes de gros bétail ou leur équivalent; c'est-à-dire en comptant 10 moutons ou 10 porcs pour une bête à cornes.

La France, par malheur, n'en est pas là puisque, avec 54 MILLIONS d'hectares, elle n'arrive pas à nourrir d'une manière constante sa population de 38 MILLIONS d'âmes.

Et si l'on nous dit qu'il est juste qu'on lui tienne compte des nombreuses terres ingrates de la Sologne, des landes et des dunes de la Gascogne, nous répondons à notre tour que la Belgique a parfaitement sa Sologne dans la Campine ; ses landes et ses dunes dans les Flandres orientale et occidentale.

Le Wurtemberg qui est tout à côté de nous compte, avec 1,900 mille hectares d'étendue, 1500 mille habitants et plus d'UN MILLION de bêtes à cornes.

La Suisse, de son côté, malgré ses hautes montagnes inaccessibles à la culture, et ses glaciers éternels occupant une assez large part de ses 4 millions d'hectares, peut y nourrir à l'aise 2,500,000 habitants ainsi qu'un nombreux et magnifique bétail.

Quant à la question de la densité des populations qui est à considérer dans un travail de la nature de celui-ci, disons aussi qu'au sein des peuples européens, nous n'arrivons qu'en SIXIÈME rang et après la Belgique, la Hollande, l'Angleterre, l'Italie, quelques Etats Allemands.....

La conclusion de ce dernier paragraphe est celle-ci.

Si la population de la France, comme ressource naturelle et force numérique est satisfaisante, elle laisse toutefois à désirer au point de vue de sa valeur morale.

Mais cependant peut-elle bientôt et avec quelques efforts se poser à la hauteur du rôle que la Providence semble lui avoir assigné ?

Nous l'espérons et nous tâcherons d'indiquer les moyens à l'aide desquels elle y devrait parvenir.

Emile BÈRES.

OBSERVATIONS

RELATIVES

A LA LECTURE DU RAPPORT DE M. JULES SIMON (1).

M. le baron DUPIN : — Je comprends tout l'intérêt qui s'attache à la question et je me garde bien de vouloir le diminuer en quoi que ce soit. Mais je demande que cette question importante soit examinée sous toutes ses faces. On a parlé des nourrices en général; chacun sait quelles sont leurs exigences, surtout quand elles arrivent vers la fin de l'allaitement. Leur emploi n'est-il pas, en beaucoup de cas, une nécessité de vie ou de mort pour les rejetons de beaucoup de familles? Je pourrais citer une dame, excellente mère, laquelle a donné le jour à quatre enfants. Elle s'était fait un devoir et un bonheur d'allaiter le premier; ses efforts ont échoué, et, dans moins d'un mois, l'enfant a péri parce qu'il ne pouvait pas extraire le lait d'un sein trop plein et très-durci. Les trois autres enfants ont eu des nourrices qu'on a fait venir dans le sein de la famille sous l'œil vigilant de la mère; les bons soins ont réussi complètement, et tous les trois, parvenus à l'âge nubile, se portent parfaitement. Je le répète, il faut voir les choses sous leurs différents points de vue, et ne pas se laisser entraîner sans réserve vers des déclamations exagérées.

Maintenant, j'ai entendu faire une autre objection qui se rapporte à la classe ouvrière. Il ne faut pas dire que c'est constamment un tort chez une femme d'ouvrier de confier son enfant aux soins d'une nourrice. La question du sentiment a sans doute ici beaucoup d'importance, et je comprends que du premier mouvement l'on dise à la mère qu'elle ne doit pas se séparer de son enfant; mais il convient de voir aussi les autres côtés de la question. Il faut bien croire, quand elle se résigne à se séparer du fruit chéri de ses en-

(1) V. plus haut. p. 43.

trailles, qu'il y a dans les nécessités de son ménage des raisons impérieuses, ainsi, par exemple, l'obligation du travail en ville ou dans un atelier.

Je le répète, je n'infirme pas les chiffres qui vous ont été présentés et les observations qui vous ont été soumises. Mais je ne puis m'empêcher de regarder comme empreinte d'une certaine exagération les 30,000 conscrits supprimés chaque année, par cela seul qu'il y a des nourrices en France. Exagérée ou non, la chose en elle-même est déplorable, et je désire du fond de mon cœur, que l'on persévère dans l'étude du mal et dans la recherche des remèdes. C'est une question scientifique du plus haut intérêt, et l'on ne saurait témoigner trop de reconnaissance aux administrateurs et aux médecins pour lesquels elle est un sujet de préoccupations constantes ? Leurs efforts ont produit déjà des résultats importants et l'on ira plus loin, je l'espère, dans cette voie bienfaisante.

Baron Ch. DUPIN.

NOUVELLE NOTE RELATIVE A COLIGNY [1].

Mes chers Confrères,

Je prends la liberté de vous communiquer une nouvelle Note relative à Coligny, et qui ne sera pas, je crois, sans intérêt pour l'Académie.

L'amiral Coligny, seigneur de Châtillon-sur-Loing (Loiret), berceau de ma famille, avait fait rebâtir le château de ses pères, sous Henri II, à l'époque de la Renaissance ; il le fit décorer par des artistes que le roi avait appelés d'Italie pour embellir son château de Fontainebleau. Les peintures avaient été faites en partie, suivant l'opinion de Girodet, sur des cartons de Jules Romain et par le Primatrice lui-même.

Il y a une dizaine d'années, à l'occasion de l'ouverture du cercueil de Coligny, à laquelle j'assistai, je rédigeai une note relative à l'histoire de cette illustre victime de la Saint-Barthélemy, en rapportant surtout les vicissitude que ses restes mortels avaient éprouvées, et que j'eus l'honneur de présenter à l'Académie. L'idée me vint aussitôt de rassembler les panneaux peints par des artistes célèbres, du moins ceux qui pouvaient exister encore dans le pays et que j'avais vus dans ma jeunesse, avant que le château, qui était un véritable palais, ne fût rasé par la bande noire. Je fus assez heureux, grâce à la bienveillance des habitants pour moi, d'en retrouver un assez bon nombre, que je m'empressai de faire restaurer et placer convenablement de manière à être à l'abri de la destruction. La plupart de ces panneaux sont du beau temps de la Renaissance. Il y en a un surtout qui représente une femme vêtue à l'antique et portant à la main une tablette, partagée en quatre compartiments par deux lignes croisées à angles droits, et dans

(1) V. t. XLV, p. 159.

chacun desquels sont écrits de la main de Coligny les mots suivants, qui résument ses opinions religieuses et politiques :

VN DIEU	VNE FOY.
VNE LOY	VN ROY.

On peut interpréter comme il suit ces quatre mots : la foi émane de Dieu, comme le roi de la loi ; c'est aujourd'hui la maxime des constitutionnels, qui était celle des protestants il y a plus de trois cents ans.

Dans le but de m'assurer de l'identité de l'écriture avec celle de Coligny, je l'ai comparée à l'écriture de son testament, qui est déposé à la bibliothèque impériale et dont j'ai pu me procurer une copie autographiée. La comparaison était d'autant plus facile, que ces quatre mots s'y trouvent en entier ou en parties. L'identité est telle, qu'il semblerait qu'on les a enlevés du testament pour les appliquer sur le panneau. Ce panneau, autant que je puis me le rappeler, servait de porte de communication de la chambre à coucher de l'amiral à son cabinet ; il avait donc constamment sous les yeux les deux maximes que je viens de rapporter.

BECQUEREL.

RAPPORT VERBAL

SUR UN OUVRAGE DE M. BATAILLARD

INTITULÉ :

LES ORIGINES DE L'HISTOIRE

DES PROCUREURS ET DES AVOUÉS, ETC.

M. E. CAUCHY : — M. Charles Bataillard, avocat, ancien avoué, ancien juge de paix suppléant à Paris, m'a chargé de faire hommage à l'Académie d'un volume qu'il vient de publier sur *les Origines de l'Histoire des Procureurs et des Avoués depuis le* v[e] *siècle jusque vers la fin du* XV[e].

L'auteur est un esprit sérieux et cultivé, qui, à l'exemple de Martial d'Auvergne, dont il nous raconte la vie partagée entre les travaux du Palais et le culte des Muses, n'a pas délaissé non plus dans la pratique des affaires ses goûts de lettré et ses recherches d'érudit. Sous un titre modeste, son livre nous fait remonter aux origines communes des divers ordres de fonctions qui concourent, sous nos yeux, à l'administration de la justice. Le point capital qu'il met en lumière, est la révolution complète qui s'est opérée dans les idées depuis le temps où il était de principe que les plaideurs eux-mêmes devaient comparaître en personne devant leurs juges, tandis que notre législation moderne leur fait au contraire une obligation absolue d'emprunter le ministère d'un avoué pour procéder devant les juridictions civiles, soit en première instance, soit en appel. Il montre comment l'autorisation donnée aux parties de se faire représenter par des procureurs a passé d'abord du droit romain dans les justices d'église, puis s'est introduite dans les cours laïques à la suite de cette grande réforme qui date surtout des *établissements de saint Louis*, et qui a fait succéder peu à peu le jugement par les voies de droit à l'ancienne forme du *gage de bataille*, où les champions, loués pour le combat, portaient déjà le nom d'*avoués*, mais pour l'avilir. A mesure que l'ordre se rétablit, les mandataires *ad lites*, bien qu'ils soient encore séparés par un degré du rang des avocats, partagent avec ceux-ci le titre de *Maîtres*, et conservent pendant plusieurs siècles l'honneur de porter le même nom que les *gens du roi;* car le mot de *procureur général* avait été inventé pour désigner un homme de loi qui, après avoir prêté un serment professionnel, faisait état de postuler au nom de tout plaideur dont il obtenait la confiance. A la

différence des *attournés* ou *procureurs particuliers* qui tenaient seulement leur caractère d'un mandat spécial des parties et ne prêtaient serment qu'à l'occasion de chaque affaire dont la conduite leur était déléguée.

M. Bataillard n'hésite pas à considérer comme un notable progrès dans nos mœurs judiciaires le principe nouveau qui, au lieu d'obliger les parties à se présenter à la barre en personne, c'est-à-dire avec leurs passions, leurs préjugés, leur ignorance de la procédure et des lois, offre à leur choix des hommes de probité, de savoir et d'expérience, dignes d'être *avoués* par elles pour leurs mandataires légaux dans la qualification et la poursuite de leurs droits.

Le volume qui vous est offert contient le développement [de cette thèse : il m'a paru mériter d'être apprécié par vous. C'est une noble et utile pensée que de rappeler aux membres d'une profession, qui a sa part nécessaire dans la préparation des arrêts de justice, combien cette part s'ennoblit par la majesté du but qu'il s'agit d'atteindre, que de citer les noms et les exemples de ceux qui ont été l'honneur de cette profession, et dont l'avis a été souvent demandé par les chefs de la magistrature pour la rédaction des coutumes comme pour l'élaboration des ordonnances judiciaires les plus célèbres. La manière intéressante et solide dont l'auteur a traité la première époque de cette histoire, fait désirer que sa santé lui permette de la poursuivre et de l'achever.

Ces études rétrospectives touchent d'ailleurs à des questions d'une évidente actualité. L'auteur se préoccupe, non sans quelques raisons, de la portée que pourraient avoir certains projets de réforme qui, pour faire disparaître des abus dont, suivant lui, le remède serait surtout dans un abaissement des droits fiscaux, iraient jusqu'à compromettre l'existence ou (ce qui est tout un) la dignité d'une institution étroitement liée aux derniers progrès du droit civil, et dont l'absence rouvrirait la porte à de bien plus graves abus.

Le meilleur moyen d'établir les services que rend à la justice le ministère des avoués et les droits qu'ils ont à l'estime de tous et à la faveur la loi, est de remonter, comme fait l'auteur de ce livre, à l'époque où la sagesse de nos pères voulant introduire quelque ordre dans le chaos des procédures, inventa cette sorte de *régime représentatif* à l'usage des plaideurs qui permit aux juges de démêler enfin le point de droit, et aux parties de voir clair dans leur propre cause.

E. CAUCHY.

BULLETIN

DES SÉANCES DU MOIS DE NOVEMBRE 1868.

Séance du 7. — Il est fait hommage à l'Académie, par M. Vacherot, de son ouvrage sur *la Religion*, Paris, 1869, in-8° ; — par M. Franck, de son livre ayant pour titre : *La Morale pour tous*, Paris, 1868, in-12 ; — par M. Pierre Clément de son étude historique sur *Madame de Montespan et Louis XIV*, Paris, 1868, in-8°; — par M. Wolowski d'un écrit sur *l'Or et l'Argent*, br. in-8°.

Des remerciements sont adressés par M. le Président à MM. Vacherot, Franck, Clément et Wolowski.

M. Perrens continue la lecture du Mémoire qu'il a été admis à communiquer à l'Académie et qui est relatif *aux mariages espagnols sous la régence de Marie de Médicis.*

M. le Secrétaire perpétuel lit la suite du travail de M. Du Châtellier *sur les Administrations collectives de l'Ancienne France. (Les Etats de Provence.)*

Séance du 14. — L'Académie reçoit les ouvrages dont les titres suivent : *Royaume de Belgique ; — Documents statistiques publiés par le département de l'Intérieur avec le concours de la commission centrale de statistique*, t. XII, Bruxelles, 1867, in-4° : — *Archivio giuridico* di Pietro Ellero, vol. II, fasc. 2, Bologna, 1868 in-8°.

M. Perrens continue la lecture du mémoire qu'il a été admis à communiquer à l'Académie et qui est relatif aux *mariages espagnols sous la régence de Marie de Médicis.*

M. le Secrétaire perpétuel lit la suite du travail de M. Du Châtellier *sur les administrations collectives de l'Ancienne France (Les Etats de Provence.)*

Séance du 21. — M. Levasseur entretient l'Académie, avec intérêt et étendue : 1° d'un rapport ayant pour titre : *De l'enseignement des classes moyennes et des classes ouvrières en Angleterre*, rédigé par M. Marguerin, directeur de l'École Turgot, et M. Motheré,

professeur au Lycée Charlemagne, et présenté en 1864 à M. le Préfet de la Seine ; 2° d'un rapport ayant pour titre: *De l'enseignement secondaire en Angleterre et en Écosse*, rédigé par MM. Demogeot et Montucci. et présenté en 1867 à M. le Ministre de l'Instruction publique.

SÉANCE DU 28. — L'Académie reçoit les ouvrages dont les titres suivent: *La Région du bas de la Loire*, par M. Audiganne, Paris, 1868, br. in-8o; – *Études sur les principaux économistes*, par M. Gustave du Puynode, Paris, 1868, 1 vol. in-8°; — *De la Dette hypothécaire*, par M. Desbans, Le Mans, 1868, br. in 8o; — *Association française contre l'abus du tabac*, statuts et réglements, Paris, 1868, br. in-18.

M. Becquerel père, de l'Académie des Sciences, fait une communication sur l'amiral de Coligny, au sujet de ses restes mutilés après la Saint-Barthélemy, des lieux où ils ont été successivement déposés et où ils sont conservés, et au sujet aussi de quelques maximes fort belles, écrites de sa main sur des panneaux aujourd'hui en la possession de M. Becquerel avec d'autres débris tirés des ruines de Châtillon, au moment de la Révolution. Ces maximes sont confirmées par le testament olographe de l'amiral et pour ainsi dire rappelées par une médaille qu'a frappée, en 1565, le parti protestant, quelque temps après la première paix des guerres religieuses.

M. le Président remercie M. Becquerel de cette communication qui est d'un grand intérêt historique.

M. Jules Simon lit un rapport étendu sur l'ouvrage de M. le docteur Brochard ayant pour titre: *De l'allaitement maternel étudié aux points de vue de la mère, de l'enfant et de la société.*

A la suite de ce rapport, MM. Husson, Cochin, Ch. Dupin, Levasseur et J. Simon présentent ou ajoutent des observations sur le même sujet.

Le gérant responsable,

Ch. VERGÉ.

PUBLICATIONS NOUVELLES.

Librairie Guillaumin et Cie.

Code annoté des chemins de fer en exploitation, par M. Lan
Fleury, 2e édition, 1 fort volume in-8°.

Traité d'Economie politique, sociale ou industrielle, par M. Jos
Garnier, 6e édition, 1 fort volume in-18.

De la Marine marchande à propos du percement de l'Isthme de S
par M. Marius Fontane, 1 volume in-8°.

Annuaire de l'Economie politique et de la statistique, pour
(25e année), 1 fort volume in-18.

Questions de droit maritime international, par M. L.-B. Haute
1 volume in-8°.

Des droits et des devoirs des nations neutres en temps de
maritime, par le même, 3 vol. in-8°.

Liberté et Socialisme, par M. Courcelle-Seneuil, 1 volume in

Histoire de l'Association commerciale, par M. Ernest Frigne
in-8°.

La Liberté commerciale, et les résultats du Traité de Comm
1860, par M. Wolowski, membre de l'Institut, 1 volume in-

Histoire de l'Impôt en France, par M. Clamageran, 1re et 2e p
2 volumes in-8°.

Des Privilégiés de l'ancien régime en France, et des Privilégié
nouveau, par M. le comte d'Esterno, 2 volumes in-8°.

La Propriété et sa Rente, par M. Ch. Le Hardy de Beaulieu, 1 v
in-18.

Du Change et de la liberté d'émission, par M. Clément Juglar
1 volume in-8°.

Traité théorique et pratique du Change, des Arbitrages et des
matières d'or et d'argent, pas M. Charles Le Touzé, 2e édition,
1 volume in-8°.

Etudes sur les principaux Economistes, par M. G. Du Puynode,
1 volume in-8°.

Essai sur la Science sociale; — économie politique; politique
théorique; morale expérimentale, par M. Ambroise Clément,
2 volumes in-8°.

Toutes les réclamations relatives à la non-réception d'une livraison doivent être adressées immédiatement après la réception de la livraison suivante.

MM. les abonnés qui n'ont point fait connaître le 1er janvier, *au plus tard*, leur intention de discontinuer leur abonnement, sont considérés comme abonnés pour l'année suivante.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

Le Compte-Rendu des Séances de l'Académie des Sciences morales et politiques paraît tous les mois depuis 1842, par livraison d'environ 10 feuilles, formant chaque année quatre volumes in-8° de 30 feuilles.

Paris, 20 fr. — Départements et Etranger, 25 fr.

Payables en un mandat sur la poste ou en un bon à vue sur Paris, à l'adresse de A. DURAND ET PEDONE LAURIEL, libraires, 9, rue Cujas, à Paris.

Première, deuxième, troisième et quatrième Séries.

Il reste un très-petit nombre d'exemplaires complets des 84 premiers volumes de 1842 à 1869. Le prix en est de 560 fr. — Chaque année détachée : 20 fr.

ON S'ABONNE :

A Paris, chez **A. DURAND et PEDONE LAURIEL**, rue Cujas 9.

FRANCE.

AIX.	Makaire.
BORDEAUX.	Chaumas.
CAEN.	Bouchard, Legost.
CLERM.-FERRAND.	Etienne.
DIJON.	Lamarche.
GRENOBLE.	Merle, Maisonville et fils et Jourdan.
HAVRE.	Lemale.
LILLE.	Beghin.
LYON.	Brun et Ce, Auguste Brun.
MARSEILLE.	Camoin frères.
NANCY	Mlle Gonet.
POITIERS.	Létang.
RENNES.	Verdier, Ganche.
ROUEN.	Le Brument.
STRASBOURG.	Dérivaux, Salomon, Treuttel, Wurtz.
TOULOUSE.	Gimet, Privat.
ALGER.	Bastide.

ÉTRANGER.

AMSTERDAM.	Caarelsen, Muller.
BERLIN.	Asher et Ce, Calvary.
BONN.	Marcus.
BRUXELLES.	Decq.
BUENOS-AYRES.	Lucien, Vignal, Danthonay.
FLORENCE.	Ricordy et Jouhaud, Molini Vieusseux.
GAND.	Duquesne.
GÊNES.	Beuf, Rossi.
GENÈVE.	Cherbuliez.
JASSY.	Codresco et Ce.
LA HAYE.	Belinfante, Nyhoff.
LEIPZIG.	Brockaus.
LEYDE.	Brill, Van Lieuwen.
LISBONNE.	Sylva Junior et Ce, Melchiades et Ce.
LIEGE.	Desoer.
LONDRES.	Barthes et Lowell, Dulau, Nutt, William Norgate.
MADRID.	Bailly-Baillière
MEXICO.	Malliefer
MILAN.	Dumolard.
MOSCOU	Gauthier, Renaud, Urbain.
NAPLES.	Aubry et Boutteaux Margheri, J. Dura, Mi[illegible]lli.
NEW-YORK.	Christern.
OXFORD.	Parker.
PALERME.	Pedone Lauriel frères.
PHILADELPHIE.	John Penington and Son
PISE.	Nistri.
RIO DE JANEIRO,	Pinto ey C.
ROME.	Merle.
ROTTERDAM.	Kramers.
ST-PETERSBOURG.	J. Issakoff, B. Issakoff, Glarner, Cluzel et à la poste.
TRIESTE.	Münster.
TUBINGUE.	F. Fues.
TURIN	Bocca freres, Marietti.
UTRECHT.	Kemminck et fils.
VENISE.	Munster, Brigola.
VIENNE.	Ch. Gérold et fils. Sternickel, in

Orléans. — Typographie ERNEST COLAS.

April 12

SÉANCES ET TRAVAUX
DE
L'ACADÉMIE
DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES
(INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE)

COMPTE-RENDU
PAR M. CH. VERGÉ, AVOCAT, DOCTEUR EN DROIT
SOUS LA DIRECTION
DE M. MIGNET
SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE

28e ANNÉE — CINQUIÈME SÉRIE
TOME DIX-SEPTIÈME (LXXXVIIe DE LA COLLECTION)

Février et Mars 1869. --- 2e et 3e Livraisons.

PARIS
A. DURAND ET PEDONE LAURIEL, LIBRAIRES
9, RUE CUJAS.

1869

Philosophie. — Morale. — Législation. Droit public et Jurisprudence. — Economie politique et Finances, Statistique. — Histoire générale et philosophique.

TABLE DES MATIÈRES

Contenues dans les 2e et 3e livraisons (février et mars 1869).

Travaux de MM. les Membres et Correspondants de l'Académie

Pages.

Rapport présenté à l'Académie des sciences morales et politiques au nom de la section de philosophie *sur le Concours relatif à la question de Socrate, considéré surtout comme métaphysicien*, par M. VACHEROT.......................... 161

Rapport verbal sur une publication de lettres inédites de Descartes, par M. de Budé, de Genève, par M. P. JANET.. 183

Annexe au rapport qui précède. — Extraits des lettres de Descartes.. 187

De l'influence du change sur le marché monétaire, par M. L. WOLOWSKI.. 257

Rapport *sur le Concours relatif aux doctrines morales en France au XVIe siècle*, par M. Ernest BERSOT............ 307

Principes de la science politique (8e mémoire). — Des rapports entre les institutions religieuses et les institutions politiques, par M. E. DE PARIEU........................ 329

Extrait de la force productive des nations (9e partie). — L'Asie occidentale, par M. le baron Ch. DUPIN.................. 349

Discours d'ouverture prononcé à la séance publique annuelle du samedi 16 janvier 1869, par M. RENOUARD, président de l'Académie.. 411

Notice historique sur la vie et les travaux de M. Victor Cousin, par M. MIGNET, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, lue à la séance publique annuelle du 16 janvier 1869.............................. 429

Rapport verbal sur le 3e volume de la *Statistique médicale des hôpitaux de Paris* (année 1863), par M. A. HUSSON.... 473

Rapport verbal sur un ouvrage intitulé : *Réglement d'organisation pédagogique des écoles publiques du département de la Seine,* par M. Ernest BERSOT.............................. 477

Communications des Savants étrangers.

Négociation des mariages espagnols sous le règne de Henri IV et la régence de Marie de Médicis, 2e partie (*suite*), par M. PERRENS.. 193

Un économiste inconnu du XVIIe siècle. — Traité d'économie politique par Antoine de Montchrétien, sieur de Vateville (*fin*), par M. Jules DUVAL.................................. 365

Documents divers.

Table des matières du tome LXXXVII.............................. 479



RAPPORT

PRÉSENTÉ A L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

AU NOM DE LA SECTION DE PHILOSOPHIE

SUR LE CONCOURS RELATIF A LA QUESTION DE

SOCRATE

CONSIDÉRÉ SURTOUT COMME MÉTAPHYSICIEN.

MESSIEURS,

Parmi les titres si nombreux et si éclatants qui recommandent la mémoire de Victor Cousin au souvenir des amis de la philosophie et des lettres, il en est un qui n'a jamais trouvé de contradicteurs, même chez ses adversaires les plus décidés : c'est celui de restaurateur, en ce qui concerne la philosophie, des études historiques plus ou moins délaissées par les siècles précédents. Avant cette mort qui vous l'enleva si brusquement, il avait légué un dernier témoignage de son dévouement à la science, en fondant un prix de 3,000 fr. à décerner tous les trois ans au meilleur mémoire sur une question d'histoire de la philosophie ancienne.

Sur la proposition de la section de philosophie, et sous l'inspiration de son illustre président, l'Académie mit au concours en 1865 la question suivante :

Socrate considéré surtout comme métaphysicien.

PROGRAMME.

« I. Méthode à suivre pour arriver à quelque chose de certain sur la philosophie de Socrate parmi les témoignages

de Xénophon et de Platon ; secours à tirer du témoignage trop peu employé d'Aristote.

« II. Les concurrents se rendront compte de l'état de la philosophie grecque avant Socrate.

« III. Ils rechercheront quels ont été les maîtres de Socrate et ses premières études.

« IV. Impression profonde produite sur l'esprit de Socrate par la lecture du livre d'Anaxagore, qui pose l'*intelligence* comme le premier principe de toutes choses. Nouvelle direction des études de Socrate, et ce qu'il ajoute à la doctrine d'Anaxagore.

« V. Du caractère essentiel de la révolution introduite dans la philosophie par Socrate. L'étude de l'homme établie comme le point de départ et la condition de toute saine spéculation philosophique.

« VI. Diverses théories propres à Socrate.

1° Ce qu'on appelle la maieutique et l'ironie socratique ;

2° Théorie de la définition fondée sur un élément général, premier germe de la doctrine platonicienne des *Idées ;*

3° Théorie des causes finales et de la providence ;

4° Théorie du Bien, Harmonie du Bien et de l'Utile ;

5° Théorie de l'Amour ;

6° Du démon de Socrate ;

7° Socrate et la religion de son temps.

« VII. Lutte de Socrate contre les sophistes.

« VIII. Des causes du procès de Socrate. — Accusation portée contre lui. — Sentence de l'aréopage telle qu'elle nous a été conservée.

IX. « Conclure en recherchant et en déterminant ce que la philosophie du XIXe siècle peut encore emprunter à la philosophie de Socrate. »

Il suffit d'être au courant des études historiques de notre temps pour voir qu'il y avait une importante lacune à combler dans le domaine de la philosophie grecque. Platon, Aristote, les Alexandrins avaient été successivement l'objet de laborieuses et savantes recherches. Le philosophe à qui l'histoire assigne le rôle d'initiateur et de promoteur de tout le grand mouvement philosophique qui commence à la réfutation de la sophistique et finit aux derniers alexandrins, Socrate restait un mystère, sinon dans sa vie et sa mission, du moins dans sa doctrine, et surtout dans la partie la plus haute et la plus profonde de cette doctrine, dans sa métaphysique. Qu'est-ce que Socrate? N'est-ce que l'adversaire des sophistes, opposant une méthode modeste, mais sûre à un étalage de fausse dialectique et de captieuse rhétorique, ou bien encore un bon sens imperturbable à des paradoxes fondés le plus souvent sur des équivoques et des jeux de mots? N'est-ce qu'un sage venant apprendre à cette société d'Athènes, si légère et si mobile, comment on vit et comment on meurt pour rester en paix avec sa conscience? N'est-ce qu'un grand moraliste qui aurait ramené à l'étude de l'homme et à la science des mœurs la philosophie égarée jusqu'à lui par l'effort ambitieux d'une explication universelle des choses? Ou enfin Socrate n'a-t-il pas encore, outre ces mérites incontestés, un mérite supérieur, bien que moins apparent, celui d'être un métaphysicien qui aurait eu pour véritables disciples, même en métaphysique, Platon, Aristote, les Stoïciens eux-mêmes? En sorte qu'on pourrait dire, s'il en était ainsi, comme Leibnitz l'a dit de certain disciple fameux de Descartes, que toutes ces écoles n'ont fait que cultiver les semences de la philosophie socratique. Tel est le problème livré par l'Académie à la sagacité de la critique; problème d'autant plus difficile à résoudre que Socrate n'a pas écrit une ligne de sa doctrine, et que les témoignages

où elle s'est conservée sont très-divers et parfois contradictoires; problème si obscur encore, après tant d'études sur la philosophie grecque, que la recherche d'une métaphysique socratique a même aujourd'hui aux yeux de bons esprits et de savants critiques quelque peu l'air d'un paradoxe historique. Après le concours que vous êtes appelés à juger, le problème est résolu; le paradoxe est devenu une claire et incontestable vérité. Le métaphysicien est enfin apparu, dégagé des préjugés historiques qui avaient réduit Socrate à n'être qu'un dialecticien, un moraliste et un sage; nous retrouvons un vrai, un grand métaphysicien, père de toutes les écoles si métaphysiques qui ont rempli la seconde et même la troisième période de la philosophie grecque.

Le sujet a tenté la curiosité d'un grand nombre de concurrents. Huit mémoires ont répondu à votre appel; plusieurs sont des travaux considérables qui ne craindraient pas l'épreuve de la publicité; le meilleur de tous, d'un mérite vraiment rare, nous semble destiné à prendre rang parmi les livres les plus remarquables publiés, depuis trente ans, sur l'histoire de la philosophie ancienne.

Quand nous parlons de huit mémoires, à vrai dire, nous exagérons un peu les richesses du concours. On ne peut guère donner ce nom à des compositions d'une lecture plus ou moins intéressante, comme les n^{os} :

4 Epigraphe : « Le Bien. »
1 Epigraphe : *Nosce te ipsum*;
6 Epigraphe : *Rem tibi Socraticæ poterunt ostendere chartæ* (HORACE.)

La première de ces compositions, réduites à 22 pages, n'a rien de sérieux ni d'agréable; la deuxième, plus développée et mieux écrite, effleure à peine les questions du programme, et ne témoigne pas toujours, d'ailleurs, d'une

parfaite justesse de pensée ; la troisième, aussi superficielle et plus pénible à lire que les précédentes, mais un peu plus judicieuse peut-être, renferme quelques aperçus ingénieux. Sans vouloir décourager aucune tentative par une sévérité trop grande, la section de philosophie croit devoir avertir que de pareilles compositions, aussi courtes que légères, sans érudition, sans analyse, sans critique, n'offrent pas le caractère d'études vraiment académiques, quels qu'en puissent être d'ailleurs l'intérêt, l'agrément, le sentiment enthousiaste pour un philosophe qu'on ne peut mieux célébrer ici qu'en le faisant connaître à fond.

Le mémoire n° 7, qui a pour épigraphe :

> *Summum crede nefas animam præferre pudori,*
> *Et propter vitam vivendi perdere causas,*

est encore une étude *insuffisante ;* mais enfin c'est déjà une étude, où toutes les questions du programme sont traitées d'une façon sérieuse, sinon profonde. L'auteur paraît au courant de tout ce qui a été publié d'important sur le sujet ; mais il ne l'a point étudié par lui-même et dans les sources. Aussi, quoique son esprit ne manque ni de force ni de justesse, il n'arrive point à bien exposer et à bien expliquer les choses, faute d'en avoir puisé dans les textes la connaissance intime et précise. Sur toutes les questions du programme : l'état de la philosophie anté-socratique, les maîtres de Socrate, la sophistique et la révolution socratique, la méthode du maître, sa logique, sa psychologie, sa morale, sa doctrine de l'amour, le mémoire est faible et très-incomplet ; il confond l'amour platonique avec l'amour socratique ; il traite le *Banquet* comme un de ces dialogues qui témoignent particulièrement de la pensée du maître, sans en donner la moindre preuve. Sur un point essentiel, la méthode de défi-

nition, où Socrate se montre déjà métaphysicien, il oublie de citer les passages décisifs de la *Métaphysique d'Aristote*; enfin, il fait de la doctrine morale de Socrate une sorte d'*utilitarisme* (le mot y est), sans paraître se douter que les mots de bien et d'utile n'expriment point la même opposition dans la langue de la philosophie ancienne que dans celle de la philosophie moderne. La conclusion, où l'auteur fait preuve d'un certain sens critique en défendant Anaxagore et les philosophes physiciens contre l'anathème de Socrate, est, du reste, superficielle, comme son exposition. Rentrer en soi-même et faire son examen de conscience; vivre comme on pense, quand on pense sérieusement : voilà tout ce qu'il recueille de la tradition socratique qui a été le point de départ de toute cette grande philosophie connue dans l'ordre de la spéculation et dans l'ordre de la pratique, sous le nom de spiritualisme. Enfin, pour dire un mot de la manière d'écrire de l'auteur, la lecture de son mémoire est assez pénible ; le langage en est incorrect, parfois barbare. Les formules de la philosophie allemande y sont appliquées aux idées de la philosophie grecque. On y trouve beaucoup de phrases comme celles-ci : « Le nombre et la mesure n'ont à se *préoccuper* de la matière qu'en tant que celle-ci occupe une place. » « Le *subjectivisme* de Socrate est beaucoup plus équilibré. Il ne songe point à *statuer* un antagonisme irréductible entre le monde objectif et le monde subjectif. » C'est au point qu'on serait tenté d'attribuer une telle manière de dire à une origine étrangère.

Mémoire n° 5, avec l'épigraphe :

ὁδὸν ἔχει, *aperit viam.*

(Aristote, τοπ. I, π. 6.)

Ici commence la série des mémoires vraiment dignes d'un concours académique par l'ampleur des proportions, l'abon-

dance des textes cités, l'étendue et la précision des analyses, le développement des critiques et des conclusions. Ce mémoire de près de 300 pages est complet; il embrasse tout le programme, en insistant sur les points essentiels; il répond à toutes les questions d'une façon plus ou moins exacte. Outre qu'il puise aux meilleures sources et connaît les textes décisifs, on voit qu'il est au courant de toutes les études faites sur la philosophie ancienne. Si on le lit en oubliant que la question principale, dans ce sujet, est de chercher en Socrate le métaphysicien sous le dialecticien et le moraliste, si surtout on n'a point encore lu le mémoire nº 8, il semble que ce mémoire, sans rien contenir de fort ni de distingué, forme un tout assez satisfaisant, où ne manque ni l'érudition, ni l'analyse, ni même une certaine critique. Que manque-t-il donc? Précisément la faculté nécessaire pour résoudre un pareil problème, la sagacité et la pénétration. L'auteur, qui connaît les textes, n'en sait point dégager tout ce qu'ils contiennent. Il les cite à propos; mais il ne les fait point parler, dans un sujet où il est nécessaire de joindre à chaque moment l'interprétation à la citation. Il est si loin d'*accoucher* Socrate, comme le fera avec tant de bonheur le nº 8, qu'il ne voit pas même le plus souvent la portée manifeste des textes, et qu'il en laisse passer sans les noter les traits décisifs et les formules fécondes. Aussi, quand on l'a lu, se trouve-t-on à peu près instruit de tout ce qui a été dit sur ces matières, sans rien savoir de net et de certain sur le sujet même du concours, Socrate métaphysicien. On voit bien ce qu'a fait, ce qu'a dit, ce qu'a pensé Socrate sur un grand nombre de points qui ne font pas question: on ne voit pas ce qu'il a pensé, et encore moins ce qu'il a fait penser à ses disciples sur la métaphysique.

Il semble que l'auteur n'ait vu dans le sujet proposé par

vous qu'une étude à faire sur Socrate ; tant la vraie pensée du sujet est absente des analyses, des critiques et des conclusions du mémoire. Ce n'est pourtant pas qu'il soit tombé dans le défaut de certains historiens qui réduisent Socrate aux proportions des *Mémorables* de Xénophon. Car c'est plutôt Platon que Xénophon qu'il prend pour base de ses analyses. Mais l'un ne l'éclaire guère plus que l'autre sur les hautes et profondes pensées du maître. Ainsi ni son tableau des écoles philosophiques avant Socrate, littéralement exact, mais peu instructif, en ce qui touche à la question essentielle des antécédents de la philosophie socratique, ni son appréciation de la révolution socratique, dont la portée métaphysique lui échappe, ni son analyse de la dialectique de Socrate, très-bien faite d'ailleurs sur les textes, mais sans préoccupation aucune de la vérité qu'il s'agissait d'en dégager, ni son exposé assez complet de la morale socratique, où il n'essaie pas d'expliquer comment Socrate entend la conciliation de l'honnête et de l'utile, ni son analyse de la théorie de l'amour où il introduit un peu légèrement les sentiments peu authentiques de tendresse de Socrate pour sa famille, ni son esquisse de la théodicée, dont il ne montre pas l'origine toute psychologique, ni aucune des études solides et bonnes en elles-mêmes qui font la substance du mémoire, n'est conduite de manière à préparer la solution du vrai problème. Si donc on ne peut guère signaler dans ce travail de lacune partielle, sauf quant à la psychologie de Socrate dont il n'est pas fait mention, l'insuffisance en est manifeste, en ce qui concerne la pensée générale du sujet. Les parties mêmes où il a le mieux réussi, en fait d'études d'érudition, comme le chapitre sur les sophistes, le chapitre sur le procès de Socrate, surtout le chapitre sur le démon de Socrate, où il a montré une certaine sagacité de critique, bien qu'il prenne,

à tort selon nous, au sens propre, la voix de ce génie tout intérieur, sont toutes d'un caractère plutôt historique que philosophique, et ont, par conséquent, moins de rapport avec la question capitale que les autres parties du mémoire.

A une pareille analyse, il n'y avait qu'une conclusion : un Socrate chez lequel le métaphysicien s'efface presque entièrement devant le dialecticien et le moraliste. Non-seulement l'auteur n'a pas résolu le problème dans le sens juste, mais il ne paraît même pas avoir compris qu'il y avait un problème à résoudre, tout au moins par la négative, si l'affirmative lui semblait trop douteuse. Cette manière de traiter le sujet paraît conforme, du reste, à la tournure d'esprit de l'auteur du mémoire nº 5, lequel, si nous ne nous trompons, répugne à l'effort, préfère les tâches faciles, est plus fait pour exposer avec exactitude et clarté ce qui est acquis à la science que pour sonder les véritables problèmes par une investigation vigoureuse, fine et pénétrante. Et si nous ajoutons qu'il en est de sa manière de dire comme de sa manière de penser, et qu'il ne montre pas plus d'effort, de nerf, d'accent dans l'une que dans l'autre, nous aurons donné une idée complète d'un travail estimable à beaucoup d'égards, mais où manquent les qualités vraiment distinguées de la pensée et du style.

Mémoire nº 3, avec l'épigraphe :

« La psychologie est le point de départ nécessaire de toute « saine philosophie ; elle seule introduit légitimement dans le « sanctuaire de la métaphysique. »

(M. Cousin, *Hist. générale de la philosophie*, 7e édit., p. 6.)

Ce mémoire, qui a près de 400 pages, a d'autres qualités et d'autres défauts que le mémoire précédent. S'il a une érudition très-variée, plus étendue même que le nº 5, il n'en use pas aussi discrètement. Sur chacune des questions

du programme, ses analyses sont moins complètes, ses citations moins précises et moins concluantes. Il n'a pas de mesure dans sa manière de traiter les questions, tantôt écourtant, tantôt allongeant les développements, selon son goût, nous dirions presque selon son humeur, se laissant aller à citer saint Augustin, Bossuet, Descartes, Leibnitz, quand il n'a pas interrogé suffisamment Xénophon, Platon, Aristote sur les problèmes les plus difficiles et les plus délicats du sujet. C'est ainsi, par exemple, qu'au lieu de s'en tenir à l'analyse et à l'interprétation des textes grecs, il s'engage, à propos du *Phédon*, dans une longue discussion sur l'optimisme, où figurent Leibnitz et Bossuet. C'est encore ainsi qu'à propos du γνῶθι σεαυτόν, il parle de méthode psychologique, dans le sens tout moderne du mot, et fait intervenir saint Augustin et Bacon. Chez lui, le sens critique fait défaut, devant la forte préoccupation des principes, des croyances, ou même des sympathies *à priori*. Sa confiance dans la doctrine socratique est sans bornes. Il n'y voit jamais rien de faible ni d'exclusif. Il va jusqu'à dire, par exemple, à propos du dédain reproché à Socrate pour les spéculations de l'ordre purement physique : « Socrate aurait été le premier à saluer avec reconnaissance une exposition du *Système du monde.* » Or, à part la différence de science, de méthode et de génie, Laplace n'essayait-il pas de faire ce que Socrate reprochait tant aux physiciens et aux mathématiciens de son temps, c'est-à-dire d'expliquer toutes choses, sans faire intervenir la cause par excellence? Il cite de nombreux passages de *la République,* sans se demander s'il a le droit d'y voir la pensée même de Socrate.

Le sens historique ne lui manque pas moins que le sens critique. Il faut voir comment il traite les écoles antésocratiques, mêlant partout à une analyse peu exacte une critique

déclamatoire. Il ne comprend pas mieux les Eléates que les Ioniens, et les confond tous dans un même anathème. « Est-il bien nécessaire, dit-il, de faire observer que le panthéisme sort aussi naturellement de cette doctrine que la feuille du bourgeon qui la renferme (1). » Les rapprochements les moins fondés lui viennent naturellement à l'esprit. « Faut-il croire davantage que l'idéalisme, avec ses affirmations sans preuves et ses négations violentes, répugne au scepticisme ou qu'il en soit la condamnation naturelle... Dangereuse et redoutable illusion... Voyez la tentative de Berkeley, p. 36. » Qui se serait attendu à voir Berkeley figurer à côté de Parménide ? Mais c'est surtout dans les conclusions qu'il ne ménage pas les paroles sévères aux doctrines contraires à la sienne. « Je ne sais en vérité si je m'abuse, dit-il ; mais je suis bien tenté de comparer la philosophie des écoles opposées dont j'ai parlé aux philosophes qui florissaient dans la première période de la philosophie grecque ; je me surprends malgré moi à les considérer comme les descendants des philosophes ioniens et des philosophes d'Elée qui se disputaient le terrain en Grèce avant Socrate. Je ne voudrais pas pousser plus loin un rapprochement que je n'indique qu'avec une défiance extrême, et que tant de circonstances peuvent rendre à la fois injuste et inexact : mais ne pourrait-on pas encore comparer dans une certaine mesure le rôle actuel de l'école critique qui compte aussi parmi nous ses représentants ardents et vagues, et qui ne sait et ne veut conclure, au rôle principal que la sophistique a joué en Grèce contre les doctrines opposées de Parménide et d'Héraclite (2). »

Si le mémoire nº 3 n'a pas les mérites modestes et un peu

(1) P. 23.

(2) P. 388.

négatifs du mémoire n° 5, c'est-à-dire un esprit exact, sans pénétration dans l'analyse, judicieux et modéré sans portée dans la critique, il montre en revanche et à un degré assez élevé ce qui manque le plus au précédent, à savoir : la préoccupation constante du véritable problème, Socrate métaphysicien, une certaine puissance de développement, le mouvement dans l'exposition, la force dans l'expression. On y sent partout une pensée inquiète pour la doctrine qui lui est chère, une âme qui fait de cette doctrine sa foi véritable. L'ardent spiritualisme de l'auteur supplée, en quelque sorte, dans ce mémoire, à la sagacité d'analyse et de critique qui lui manque, en tenant son esprit toujours en éveil sur les points essentiels du sujet, en le rendant attentif au côté métaphysique de la philosophie socratique : ce qui est le point capital, tout à fait négligé par le mémoire n° 5. Cette préoccupation qui remplit le travail de l'auteur, ce sentiment qui l'anime d'un bout à l'autre, communiquent à l'œuvre entière un intérêt particulier, et même tout personnel. Comme dit Pascal, on y cherche un auteur, et on trouve un homme. Si l'esprit de l'auteur n'a pas les qualités qui font l'investigateur habile, le critique profond que nous révèlera le n° 8, s'il sait peu, comme lui, interroger les textes pour en tirer tout ce qu'ils contiennent implicitement, si enfin il ne parvient pas à démontrer sa thèse par l'analyse et l'interprétation savante des textes, il faut reconnaître qu'il en sent, qu'il en devine quelque chose, à l'aide de la pensée fixe qui le possède.

C'est ce qui fait qu'autant la lecture du n° 5 est monotone, autant celle du n° 3 est attachante, malgré ses perpétuelles digressions et ses tirades un peu déclamatoires. Après une œuvre terne et froide, sans style et sans accent, on sent qu'on entre dans une œuvre vivante, personnelle, qui a du

nerf et de la couleur. C'est là le vrai, le principal, sinon le seul mérite, d'un mémoire où l'on retrouve bien plus les sentiments d'une âme profondément spiritualiste que les pensées d'un esprit vraiment libre, où la flamme est plus sensible que la lumière, où même il est permis de reconnaître un accent de spiritualisme plutôt chrétien que philosophique dans les paroles suivantes : « La vertu n'est pas pour Socrate une vaine fleur de gloire humaine, mais véritablement cette étincelle divine, cette émanation de la loi éternelle dont nous parle, dans un si magnifique langage, la théodicée chrétienne. » Il y aurait dans ce mémoire un assez grand nombre de pages à citer pour l'élévation de la pensée et la force du style. Nous devons nous borner à un seul exemple tiré de la conclusion : « Il faut que l'homme en revienne à se connaître lui-même, car le tort de cette philosophie de la nature qui tend à s'imposer à nous consiste surtout à méconnaître la nature humaine. Voilà la source de ses prétentions excessives et le principe des ambitions déplacées de la physiologie. La physiologie a beau faire, jamais elle ne pénètrera jusqu'à l'âme de l'homme, et l'on peut dire à la lettre que, plus elle se flatte d'en approcher, plus l'âme se rit de ses vaines tentatives en se renfermant impénétrable au plus profond de son sanctuaire. Que voulez-vous ? Les plus vigoureux efforts ne peuvent réussir à changer la nature des choses, et ce n'est pas pour la satisfaction d'une école ou la plus grande harmonie d'un système préconçu que l'âme va changer son essence et se métamorphoser tout à coup en une partie de l'univers, observable au physicien et prête à s'offrir à ses expériences. Platon avait raison de prêter des ailes à l'âme, en ce sens qu'elle ne cessera jamais de planer au-dessus du monde des phénomènes et des réalités sensibles dont elle peut seule pénétrer et comprendre les lois, et

qu'elle peut défier dans son vol invisible toutes les témérités. » Ce n'est pas tout à fait là, si l'on veut, le langage de la critique. Mais on chercherait vainement dans le précédent mémoire quelque passage qui puisse fournir matière à citation, comme celui que nous venons de reproduire. Voilà surtout ce qui a décidé la section de philosophie à préférer le nº 3 au nº 5, et à vous proposer une seconde mention pour cette intéressante composition.

Mémoire nº 2, épigraphe :

ἡμᾶς δ'ὁρᾷς αὐτουργούς τινας τῆς φιλοσοφίας ὄντας.

(Xénoph., *Conviv.*, ch. 1, § 5.)

Avec les mémoires nº 2 et nº 8, nous arrivons à des ouvrages d'un mérite vraiment supérieur, soit par la variété et la richesse de l'érudition, soit par la sagacité de l'analyse et l'originalité de la critique. L'auteur du mémoire nº 2, qui a plus de 600 pages, n'a pas suivi l'ordre du programme tracé par votre section, tout en traitant toutes les questions qui y sont comprises. Il a divisé son travail en deux grandes parties égales en étendue : l'une contenant la biographie de Socrate; l'autre comprenant l'analyse et la critique de la doctrine avec une conclusion. La section de philosophie a toujours laissé aux candidats la plus entière liberté, quant au plan de composition à suivre; la seule chose à laquelle elle tienne absolument, c'est qu'aucune des questions qu'elle propose dans son progamme ne reste sans réponse. Or l'auteur a rempli cette condition. Si donc nous croyons devoir faire remarquer le changement, c'est qu'en substituant un programme de son choix au programme de la section, l'auteur nous a semblé un peu perdre de vue le problème proposé par vous, Socrate métaphysicien. On voit en effet dans toute la suite du mémoire que l'auteur n'a qu'une médiocre

confiance dans ce sujet, que le métaphysicien ne lui apparaît guère, qu'au fond il ne retrouve dans la philosophie étudiée par lui qu'une dialectique et une morale. Voilà pourquoi l'auteur, comprenant le sujet un peu autrement que votre section, a renversé les proportions du programme, a fait de l'accessoire le principal et du principal l'accessoire, consacrant toute la première partie de son mémoire à la biographie de Socrate, et comprenant tout le reste, c'est-à-dire l'exposé de toute la doctrine et la conclusion dans la seconde partie. De cette manière de concevoir et de traiter le sujet est résulté un ouvrage à la fois exubérant et incomplet, où la biographie de Socrate reçoit un développement hors de proportion avec tout le reste.

Cette biographie considérée à part du sujet total est une œuvre achevée, aussi intéressante qu'étendue, dont le tissu, composé d'ailleurs avec talent, est fait de l'érudition la plus sûre et la mieux choisie. C'est un livre complet sur la matière, qui suffirait à lui seul pour donner un prix tout particulier à un travail qui n'a peut-être pas son égal dans notre collection des biographies philosophiques, ni pour la variété et l'abondance, ni pour l'emploi judicieux des textes, ni pour l'intérêt de la composition et le charme du style. Les particularités de la vie de Socrate, tous les traits de cette grande et originale personnalité, sont reproduits avec une parfaite exactitude et sous des couleurs vivantes. Nul biographe n'a mieux compris et mieux expliqué le rôle historique de Socrate, sa guerre aux sophistes, son démon familier, les causes diverses de son procès et de sa mort; nul n'a mieux réduit à néant les calomnies répandues par des écrivains sans autorité contre son caractère et ses mœurs, et dissipé les nuages qui pouvaient obscurcir cette pure et sublime figure devant des regards superficiels. On peut voir avec quel bon sens et quelle sûreté de critique l'auteur ramène M. Grote à

la juste appréciation de la sophistique, pour laquelle l'historien anglais a été si indulgent, parfois même sympathique. Il faut lire surtout les pages émues de cette biographie où l'auteur s'inspirant du Phédon raconte les derniers moments de Socrate. Ne pouvant citer tout ce morceau, dont la manière simple et unie d'ailleurs ne permet guère d'en rien détacher, nous nous bornerons à reproduire une page où il démêle avec un discernement parfait le vrai caractère de l'accusation sous laquelle Socrate a succombé : « La passion politique n'a été, quoi qu'en dise Fréret, ni l'unique ni le principal ressort de la poursuite : il est bien vrai qu'Anytus était un démocrate, que Socrate avait un penchant avoué pour le gouvernement aristocratique, qu'on lui reproche d'avoir inspiré à Alcibiade et à Critias leur odieuse politique, d'avoir critiqué le gouvernement populaire, le mode d'élection par le sort, d'avoir conseillé de traiter les classes inférieures d'une manière dédaigneuse et sévère. Mais cependant ces griefs ne font point partie de l'accusation, et n'occupent, dans le portrait que nous a laissé Aristophane, qu'une place relativement petite. Je crois donc que Socrate a succombé à un sentiment de terreur aveugle qui s'était emparé d'un grand nombre d'esprits, de ceux qui se croient ou se disent conservateurs, et qui voyaient attaquer avec une persévérance, une habileté, une force, une modération invincibles, des principes de religion, de politique, de morale sur lesquels, pensaient-ils, reposaient l'intérêt de l'Etat, et aussi le leur. Il me semble que sous les traits chargés que la licence de la comédie explique, le portrait qu'Aristophane nous trace de Socrate est celui que devait s'en faire la majorité de l'opinion, ou du moins de ceux qui pouvaient, dans l'opinion publique, toujours vague, créer une majorité factice ou réelle. Or l'idée qu'Aristophane nous donne de Socrate est

claire et précise : c'est un sophiste dont le scepticisme universel ébranle la religion, la famille et l'Etat. On l'accuse donc de ruiner tout l'édifice social (1). »

La seconde moitié du mémoire nº 2 est fort inférieure à la première, bien qu'elle soit la plus importante par le sujet. C'est là, en effet, que la question de doctrine, Socrate métaphysicien, doit être décidée. Ce n'est pas que l'auteur ne montre ici, comme partout, une parfaite connaissance des sources et une science exacte des textes. Ses analyses sont complètes, ses citations bien choisies. Mais, soit qu'il ne possède point à un degré suffisant cette sagacité pénétrante qui excelle à dégager des textes ce qui n'est pas visible à tous les regards, soit plutôt qu'il n'ait pas bien compris toute la portée du mot *métaphysicien* appliqué à Socrate, il est certain qu'il n'a pas vu dans les divers témoignages de Platon, d'Aristote, de Xénophon lui-même, tout ce qui pouvait justifier ce titre, dans sa plus haute signification. Dés le début s'annonce la méthode de l'auteur. Entre les deux sources principales d'information, en ce qui concerne la philosophie de Socrate, Xénophon et Platon, c'est à Xénophon qu'il s'attache de préférence, montrant, dans tout le cours de son exposition, une réserve à l'endroit de Platon qu'il pousse souvent jusqu'à une défiance systématique. Toujours plus occupé de traiter en elles-mêmes les diverses questions du programme que de les rattacher au problème qui domine tout le sujet, il trace une esquisse de la philosophie avant Socrate un peu vague, pas toujours claire ni même très exacte au fond, surtout en ce qui concerne l'école d'Elée dont la métaphysique abstraite paraît lui avoir échappé. Ce résumé, d'ailleurs, n'est pas en rapport assez direct avec le sujet, en ce qu'il n'est

(1) T. I, p. 196 et 197.

pas fait de manière à préparer à l'intelligence de la réforme socratique, comme le demandait le programme. On peut en dire autant du tableau, fort intéressant du reste, mais peu utile au sujet, qu'il trace des arts, des lettres et de la civilisation grecque, au temps où vécut Socrate. Si l'auteur eut été plus préoccupé de la question dominante, il n'eut trouvé ni le loisir ni la liberté de se livrer à un pareil hors-d'œuvre fait pour une étude historique plutôt que pour une étude philosophique.

Le meilleur chapitre de cette seconde partie est peut-être celui qui est consacré à la sophistique. L'auteur, qui a bien étudié les textes, rend justice à Protagoras et à Prodicus, vrais disciples des grands philosophes de l'époque précédente, qu'il distingue des autres sophistes, professeurs mercenaires de dialectique et d'éloquence, sans autre ambition que celle de vivre de leur art et d'apprendre aux autres à s'en servir pour le succès d'une profession quelconque. Il leur restitue leur caractère de penseurs sérieux, quelque erronée que soit leur doctrine. On voit qu'il a profité des travaux de la critique contemporaine, particulièrement des études de M. Grote, sans suivre le savant anglais dans toutes ses explications par trop favorables de la sophistique. Notre auteur, au contraire, avec Platon, Xénophon et Aristote lui-même, a un vif sentiment de la mission antisophistique de Socrate, et son admiration s'élève jusqu'à un enthousiasme qui le rend éloquent dans sa manière de le célébrer. De même, sur la religion de Socrate, l'auteur a compris comment le philosophe n'accepte les croyances et les institutions religieuse de son temps que sous la réserve de sa conscience et de sa raison, voyant, jugeant, épurant tout à la lumière de ses propres idées morales.

Malheureusement l'intelligence philosophique de l'auteur, en ce qui touche aux questions de doctrine, n'égale pas son

intelligence historique, appliquée à la vie, à la personne et au rôle de Socrate. Ainsi, son analyse de la méthode socratique nous a paru pleine d'anachronismes. Il fait de Socrate tantôt un Descartes professant la souveraineté de la raison individuelle, tantôt même une espèce de Kant fondant une théorie plus ou moins savante de l'entendement. Si Socrate a créé une grande doctrine morale, ce que l'auteur n'a pas assez fait ressortir, s'il a créé même une grande doctrine métaphysique, ce que l'auteur soupçonne à peine, on ne voit pas qu'il soit beaucoup plus psychologue ou critique, dans le sens moderne du mot, qu'il n'est physicien ou naturaliste. Et la méprise ici est d'autant plus sensible que l'auteur semble la faire ressortir encore par le peu de mesure de l'expression. On s'étonne de trouver dans un ouvrage écrit avec simplicité et presque toujours avec goût des phrases comme celle-ci : « Socrate est le génie, le Dieu même de la critique. » Pour être juste, il faut dire que ces exagérations sont fort rares, qu'en général la critique de l'auteur est aussi judicieuse que son exposition est exacte. Toutes ses appréciations et ses interprétations sont appuyées sur des textes. Quand ces textes ne cachent rien de profond, et qu'il n'y a pas de véritable problème à résoudre, l'auteur, qui joint un esprit juste à une solide érudition, explique la doctrine d'une façon satisfaisante. C'est ainsi qu'il a fort bien parlé, quoiqu'un peu longuement, de l'ironie socratique, tandis qu'il ne paraît pas avoir compris toute la portée de la dialectique. Il est évident que son sens des choses, plus littéraire que philosophique, lui fait mieux voir les finesses de la première que les profondeurs de la seconde. Le passage suivant donnera une idée de la manière de l'écrivain. « Sous l'apparence d'une modestie qui se montre, d'une humilité qui s'affiche, l'ironie est l'expression du sentiment vif et profond d'une supériorité réelle : dans le demi-jour et sous le demi-mot

où elle se place, elle fait éclater dans une nuance indéfinissable et que tout le monde saisit, le dédain et le mépris. Je pense ne pas faire tort à Socrate en disant que ce sont là ses sentiments véritables à l'endroit des sophistes ; ses flatteries ne sont qu'un jeu, son mépris est sérieux et profond. Plus faible qu'eux dans l'opinion séduite, il prend cette arme, de tout temps l'arme du faible contre l'insulte du fort... Socrate n'arrache pas durement et grossièrement le masque de ses adversaires ; il le soulève doucement, avec un respect insolent, et sous les dehors menteurs du savoir, il nous laisse voir à nu la plus honteuse ignorance, l'ignorance de soi-même. »

Nous avons dit que le regard de l'auteur, en voyant toujours clairement ce qui est à la surface des textes, ne pénètre pas souvent jusqu'au fond. Sur la morale de Socrate pas plus que sur la dialectique, il n'a bien vu toute la pensée du maître, telle qu'elle se révèle à un regard plus perçant dans les textes de Platon, d'Aristote, et même de Xénophon cités par lui. Il ne comprend dans toute leur portée ni la théorie de la volonté, ni la théorie de la vertu, ni la théorie de l'identité du bien et de l'utile. Il a certainement raison dans sa critique d'une morale qui méconnaît le libre arbitre et le jeu des passions au point de réduire la vertu à la science pure. Quoi qu'en ait dit Socrate et son grand disciple Platon, le *video meliora proboque, deteriora sequor* sera toujours l'expression d'un fait éclatant de conscience. Mais la doctrine socratique et platonicienne a un profond côté de vérité qu'il fallait faire ressortir, et qui n'échappera point à l'auteur du mémoire n° 8 ; c'est que la contingence qui paraît le caractère du libre arbitre diminue à mesure que la vertu humaine augmente en perfection, et que dans la vertu parfaite, c'est-à-dire divine, elle fait place à une sorte de nécessité morale où le libre arbitre disparaît, pour faire place à une liberté su-

périeure. De même, en se tenant à la surface des textes de Xénophon et de Platon sur la définition du bien, l'auteur en a tiré cette conclusion critique que Socrate n'a pas connu le bien absolu, ne comprenant pas que Socrate, comme Xénophon, Platon et Aristote lui-même, n'a vu dans l'utile qu'un bien relatif, c'est-à-dire un degré inférieur du bien en soi, objet suprême de la sagesse et de l'amour. « Socrate, dit-il, n'a pas donné à la loi morale sa véritable nature : confondant l'idée du bien avec celle de l'utile, il ne peut plus reconnaître à la première une valeur absolue et universelle. Au lieu de reconnaître que tout ce qui est bien en soi enferme l'obligation et constitue un devoir, il ne voit dans le bien que quelque chose de relatif à l'homme. » La morale de Socrate est tout autre que ne la montre cette analyse incomplète. On le verra bien dans l'analyse supérieure de l'auteur du mémoire nº 8.

La conclusion offre les mêmes qualités et les mêmes défauts que l'exposition. L'auteur ne fait qu'y résumer avec une sobriété qui pourra paraître excessive les principaux résulats de son analyse et de sa critique. Il juge Socrate comme un moraliste qui réduit toute spéculation à la morale, et comme un psychologue qui restreint à la conscience le domaine de la science, par conséquent excluant la métaphysique aussi bien que la physique. Sur cette manière d'entendre la science et la philosophie, l'auteur ne fait qu'une seule réserve en faveur des recherches physiques et naturelles pour lesquelles il trouve que Socrate professe une trop grande indifférence. Quant à la métaphysique proprement dite, n'en ayant guère lui-même le sens et le goût, il ne regrette point cette lacune dans la doctrine socratique, et incline à penser, au contraire, que Socrate n'en a été que plus parfait philosophe pour avoir évité l'écueil où son grand disciple

s'est égaré. Erreur capitale de l'auteur, qui n'a pas vu que Socrate trouve dans la conscience la seule véritable explication, l'explication métaphysique des phénomènes et des lois de la nature, qu'il n'a pas circonscrit à la seule science de l'homme, toute science véritable, mais qu'il a fait de la psychologie la clef de toutes les explications, la vraie lumière de toutes les sciences cosmologiques. Socrate, on ne saurait trop le redire, n'a pas réduit la philosophie à la psychologie ; il a fait de celle-ci non-seulement le point de départ, mais aussi le principe de toutes les théories de celle-là, quel qu'en soit l'objet, l'homme ou la nature. C'est ce point de vue qui caractérise éminemment la métaphysique de Socrate, et c'est sur ce terrain que l'auteur aurait dû porter la discussion, dans la conclusion qui termine son fort estimable et, même à certains égards, remarquable mémoire. En somme, l'impression de votre section est tellement favorable à ce travail, qu'elle n'hésite pas à le proposer pour la première mention honorable, à une très-grande distance de la mention accordée au mémoire n° 3.

(*La fin à la prochaine livraison.*)

RAPPORT VERBAL

SUR UNE PUBLICATION

DE

LETTRES INÉDITES DE DESCARTES

PAR M. DE BUDÉ, DE GENÈVE.

M. Janet : — Je demande à l'Académie la permission de lui faire connaître par anticipation une publication intéressante, due aux soins de M. de Budé, membre de la société archéologique de Genève qui a bien voulu nous en offrir les prémices. Ce sont dix-sept lettres inédites de Descartes, qui manquent à sa correspondance, telle que nous la possédons, et que M. de Budé a trouvées dans des papiers de famille, à lui appartenant.

La première chose à faire, lorsqu'il s'agit de publications inédites, c'est de s'assurer que ces publications sont d'abord vraiment inédites, et en second lieu qu'elles sont authentiques et non falsifiées. Ici, nous pouvons dire que ces deux conditions se trouvent remplies de manière à satisfaire la critique la plus exigeante.

L'éditeur, en effet, nous avertit dans son Introduction qu'il n'a trouvé les lettres qui composent le nouveau Recueil ni dans l'édition *princeps* de 1668, ni dans les Œuvres posthumes de 1701, ni dans les inédits, publiés par Leclère en 1811 ; ni dans l'édition de Clerselier, ni dans celle de M. Cousin, ni dans les fragments inédits, donnés par M. Foucher de Careil, ni enfin dans l'ouvrage de M. Millet, *Descartes avant* 1637, récemment publié. Une seule lettre, la première, est dans l'édition de M. Cousin (t. VII, p. 414); mais elle porte une autre date, et elle a été réunie avec une autre.

Quant à l'authenticité des lettres, elle me paraît ressortir avec évidence des renseignements qui nous sont donnés par M. de Budé.

Sans doute, ce ne sont que des copies, mais cette circonstance même est favorable ; car dans le temps où nous sommes, lorsque l'on fait des inédits, on ne se contente pas de copies, et on va jusqu'aux originaux. De plus, la provenance des pièces est ici parfaitement expliquée. Ces lettres ont été trouvées par M. de Budé dans les archives de la famille des Turretini, famille célèbre d'érudits protestants, d'origine italienne, émigrés à Genève au xvie siècle. Les Turretini avaient des alliances de famille avec M. de Pollot, l'un des correspondants de Descartes, auquel un grand nombre de ces lettres sont adressées.

On sait d'ailleurs qu'au xviie siècle, les correspondances des savants étaient des documents qui avaient une sorte de quasi-publicité, on se les passait de mains en mains ; on les copiait, on les conservait. Quoique les lettres ci-jointes n'aient pas un grand intérêt scientifique, on comprend cependant facilement que les Turretini ayant su que leur allié M. de Pollot avait des lettres autographes de Descartes, ils aient eu le désir d'en avoir quelques copies en leur possession. J'ajoute que le peu d'intérêt philosophique de ces lettres donne aussi à penser qu'on ne s'est pas donné la peine de les fabriquer ; car les inventeurs qui font de ces sortes de choses, recherchent surtout ce qui peut paraître intéressant et nouveau. Enfin tous les doutes sont levés par la lecture même des lettres, où l'on ne peut méconnaître le style même de Descartes, et le style du temps.

J'ai dit que les lettres données par M. de Budé n'offrent malheureusement pas un grand intérêt philosophique : car c'est à peine si l'on y découvrirait un mot ou deux de philosophie. Mais elles ont un assez grand intérêt biographique ; et viennent très-heureusement combler une lacune importante de la correspondance de Descartes, relativement à l'un des moments les plus intéressants de sa vie : elles viennent aussi confirmer la parfaite exactitude de l'ouvrage de Baillet, en apportant le témoignage même de Descartes à l'appui du récit de celui-ci.

L'épisode principal auquel se rapportent les lettres données par M. de Budé est la persécution entreprise contre Descartes par le

célèbre Voët, et dont Descartes a fini par sortir victorieux, grâce à d'illustres appuis. La nouvelle correspondance nous fait entrer dans le détail de cette affaire, et nous en dévoile à peu près toutes les péripéties.

Le principal correspondant de Descartes est M. de Pollot, gentilhomme de la cour des princes d'Orange, plus tard professeur à Bréda, et l'un de ceux qui ont introduit le Cartésianisme dans les Universités hollandaises. Un autre des correspondants est M. Van Sureck, l'un des hommes d'affaires de Descartes, et qui lui fournissait de l'argent, quand il en avait besoin. Descartes lui fit une reconnaissance de sa dette au moment où il quitta la Hollande pour la Suède. Ce fut devant ce M. de Sureck, qu'après la mort de Descartes, eut lieu l'ouverture de la caisse dans laquelle se trouvaient un grand nombre de papiers laissés par lui en Hollande, et l'on soupçonne avec plus ou moins de raisons, l'honnête Surreck. de s'en être approprié quelques-unes. Tels sont les deux corrrepondants de Descartes. Voyons, maintenant les principaux faits qui résultent de cette correspondance.

L'ennemi acharné de Descartes, Voët avait eu la précaution de ne pas l'attaquer directement. Il suscita contre lui un nommé Schook (Schookius) qui écrivit contre Descartes un libelle diffamatoire. où il est accusé d'athéisme et comparé à Vanini. Descartes, qui ne se trompa point sur le véritable auteur de cette agression, au lieu de répondre à Schookius, s'adressa directement à Voët lui-même par un long écrit que nous possédons (1). Cet écrit, très-énergique et très-éloquent, enflamma la colère de Voët; et celui-ci obtint des magistrats d'Utrecht la condamnation de l'écrit de Descartes comme diffamatoire, *famosus*. C'est dans ces circonstances que commence la correspondance publiée par M. de Budé (2).

M. Van Surek, cet ami de Descartes dont nous avons parle plus

(1) *Lettre de Descartes à Voët*, édit. V. Cousin, t. XI.

(2) Cependant les quatre premières lettres ne se rapportent pas encore à l'affaire en question.

haut, avait offert son intercession auprès du prince d'Orange (1). Descartes lui écrit pour le remercier, et pour lui dire que l'ambassadeur de France est tout prêt à l'aider dans cette affaire. Quand ils virent l'intervention de ces deux grandes puissances, le prince d'Orange et l'ambassadeur de France, les magistrats d'Utrecht s'aperçurent qu'ils avaient fait fausse route ; ils hésitèrent, et tandis que Voët insistait, demandant une prise de corps, la saisie et la confiscation des papiers, et que le mémoire de Descartes fût brûlé, ils ordonnèrent le renvoi ou l'ajournement de l'affaire. Si Descartes avait pu se contenter de cette demi-satisfaction, les choses ne seraient pas allées plus loin, mais il craignit que la poursuite momentanément abandonnée ne fût reprise ; aussi insista-t-il pour que la condamnation prononcée contre lui fût rétractée et qu'à son tour Voët fût condamné comme diffamateur. C'est alors qu'il trouva un nouvel appui dans les États provinciaux d'Utrecht. Au sein de ces États on discuta avec animosité au sujet des priviléges de l'Université d'Utrecht. Les chanoines et les nobles se prononcèrent pour Descartes. Les bourgeois et les magistrats pour Voët. Là-dessus les ennemis de Descartes reculèrent ; le livre de Schook allait être réimprimé ; la troisième feuille était déjà tirée ; on en arrêta l'impression. Néanmoins Descartes n'était pas tout à fait tranquille ; il craignait la saisie d'une rente qu'il avait dans cette province. L'influence des États et du prince d'Orange s'exerça pour amener l'apaisement de la querelle. Voyant ses avantages, Descartes reprit alors l'offensive et poursuivit Voët comme diffamateur devant le sénat de Groningue dont relevait l'académie d'Utrecht ; le sénat dit alors à Descartes de se contenter de ce qui avait été décidé et la justice renvoya les deux parties dos à dos, avec défense de vendre livres et mémoires pour ou contre. Tel est sommairement l'épisode sur lequel les lettres que j'indique à l'Académie jettent de nouvelles clartés.

(1) Nous voyons, par cette lettre même, que c'est grâce à cette circonstance que Descartes fit la connaissance de M. Van Surek, qu'il n'avait jamais vu auparavant.

La publication de M. de Budé complète donc d'une manière intéressante la correspondance de Descartes, et vient heureusement confirmer la véracité de son biographe Baillet. Nous devons des remercîments à l'éditeur génevois pour les soins qu'il a donnés à ce travail et pour l'hommage qu'il rend ainsi à notre illustre compatriote. Non-seulement il s'est appliqué à une publication exacte des lettres de Descartes, mais il y a joint une introduction intéressante et instructive, sans laquelle on se serait orienté difficilement dans la lecture des lettres elles-mêmes. L'Académie surtout lui doit des remercîments d'avoir bien voulu l'informer la première de sa précieuse trouvaille, et de lui en avoir donné les prémices.

P. Janet.

ANNEXE AU RAPPORT QUI PRÉCEDE :
Extraits des lettres de Descartes.

(A M. Van Surek.)

Monsieur,

Je vous considère comme un bon Ange que Dieu a envoyé du Ciel pour me secourir.... C'est pourquoi ie prends icy la liberté de vous supplier trez humblement, puisque vous jugez qu'il n'y a que l'autorité de son Altesse meüe par l'intercession de M. l'ambassadeur qui me puisse tirer hors des pieges qu'on m'a tendus, de me vouloir tant obliger que d'en parler à l'un et à l'autre.... J'en Ecris particulièrement à M. l'ambassadeur, et luy mande que vous le verrés et irez avec lui s'il luy plaist chez son Altesse, car M de Pollot m'a fait espérer que vous ne me refuserez pas cette faveur et ie seray toute ma vie, Monsieur, etc.

Du Hœf en Egmond le 17e octobre 1643.

(A M. de Pollot.)

Monsieur,

... Quoique ie ne doute point que M. Vander (1) ne me veuille du bien et qu'il ne soit trez honnête homme, ie ne laisse pas de craindre que pour sauver l'honneur de sa ville il ne veuille conduire les choses d'un biais qui ne me soit pas avantageux, car vous me mandés qu'on a trouvé des expédients pour faire que la cause ne se termine point par sentence, et pour moy de l'humeur que ie suis J'aimerois mieux qu'ils me condamnassent et qu'ils fissent tout le pis qu'ils pourroient pourveu que ie ne fusse pas entre leurs mains, que non pas que la chose demeurat indécise, car cela étant il serait touiours en leur pouvoir de la renouveller quand ils voudroyent, Et ainsy ie ne serais iamais assûré, outre qu'ils m'ont deja diffamé en condamnant mon livre comme fameux et me faisant citer par l'Escoutete, en l'absence duquel mardy qui estoit le jour de l'assignation son procureur demanda deffaut et prise de corps contre moy, sur quoy les juges n'ordonnèrent rien mais remirent l'affaire à une autre fois. Les choses étant en ces termes ie ne vois point d'expédient pour me tirer du pair que de prendre à partie l'escoutete et les Magistrats qui m'ont desia condamné sans avoir aucun pouvoir sur moy, et employer le crédit de M. l'ambassadeur pour demander à Son Altesse que ie puisse avoir des juges non suspects qui décident l'affaire.... Selon toutes les regles de mon Algebre, je ne voy pas qu'ils (2) se puissent exempter de blasme si ce n'est qu'ils veuillent eux-mêmes ouvrir les yeux pour reconnoistre les impostures et calomnies de V. (3) et qu'en le condamnant ils m'absolvent et déclarent qu'ils avoyent été mal informés.... et puisqu'il a demandé d'eux une si rigoureuse punition des calomnies qu'il pretend que i'ai Escrites contre luy,

(1) Le magistrat d'Utrecht favorable à Descartes.

(2) Les magistrats d'Utrecht.

(3) Il s'agit de Voët.

par ses mêmes loys ils auront droit de le chatier pour celles qu'il a fait escrire contre moy.... Je vous dirai donc icy entre nous que si M. Vander Hooleck medite quelque chose de semblable et qu'il se promette d'en pouvoir venir à bout avec le temps, ie seray bien ayse de temporiser, et de faire cependant tout ce qui sera en mon pouvoir pour y contribuer. Mais s'il veut seulement tacher d'assoupir les choses affin qu'on n'en parle plus, c'est ce que ie ne désire en façon du monde, Et plutost que de m'attendre à cella, ie me propose d'aller demeurer à la Haye pour y soliciter et demander justice, jusques à ce qu'elle m'ayt été rendue ou refusée....

Du Hœf le vendredi 23ᵉ octobre 1643.

(A M Van Surek à la Haye.)

Monsieur,

. . . .

On me dit de plus qu'ils ont escrit pour cella à la Cour de Hollande, de façon que s'ils y obtiennent ce qu'ils désirent il pourroit arriver que sans que i'y pensasse on viendroit à Hœf saisir mes papiers qui est tout le bien qu'ils pourroyent saisir, et brusler cette malheureuse philosophie qui est cause de toute leur aigreur, c'est pourquoy ie vous prie de voir M. de Pollot et luy communiquer cette lettre pour le prier de voir M. Brasset et faire qu'il continue le dessein qu'il avoit dimanche de supplier son altesse qu'il luy plaise en faire escrire de sa part au provost d'Utrecht pour faire cesser ces procédures.

Je suis, etc.

De Leyde en passant le mardy à midy.

(A M. de Pollot.)

Monsieur,

. . . .

M. l'ambassadeur ayant déclaré qu'il entreprendroit mon affaire à bon escient, et son altesse même m'ayant fait la faveur d'en faire escrire et d'en parler, il ne me semble pas que ie doive rien craindre, et ie me propose d'en attendre les evenements sans inquietude.

On m'ecrit d'Utrecht que messieurs les Etats de la province ont esté assemblez les trois derniers jours de la semaine passée, et qu'ils ont disputé avec beaucoup d'animosité touchant les privileges de leur Academie, mais que la ville a été contrainte de ceder aux chanoines et aux nobles, et de casser ce qu'elle avoit fait, on me mande aussy qu'entr'autres propos le President avoit fait mention des mauvaises procedures dont on usoit contre moy, et ce que i'admire le plus c'est qu'on aioute que M. du Vroetschap se persuadent que c'est moy qui suis cause de ce qu'on leur a fait rompre ce qu'ils avoyent fait et qu'ils sont d'autant plus irritez contre moi.... On m'a mandé aussi qu'on avoit recommencé d'imprimer le livre de Schoock contre moy et qu'il y a longtemps que les trois premières feuilles sont faites, mais que le reste ne vient point, et comme on croit ne viendra point. C'est grand pitié que de n'aller pas le droit chemin, on est contraint de retourner souvent sur ses pas, et on prend beaucoup de peines inutiles, ie ne me remue point tant, mais grâces à Dieu ie vay toûiours un même rain, et ie suis toûiours avec la même passion, etc...

Du Hœf le 17 mars 1643.

Monsieur,

....Je n'avois point encore ouy ce que vous m'apprenez à scavoir que MM. les Députés ont tiré parolle des Bourguemaistres et Eche-

vins qu'ils ne passeroyent point outre en leurs procedures contre moy. Mes amis d'Utrecht ne m'ont rien escrit de semblable mais bien au contraire que ces MM. de Vroetschap sont plus animés contre moy qu'auparavant. Même on m'a menacé depuis de leur part que si ie repondois au livre intitulé : *Testimonium Academiæ* où ils m'accusent d'avoir rempli mes escrits de menteries.... Ils m'ont dis-ie fait menacer qu'ils se saisiroyent de certaine rente qu'ils ont sceu que i'avois en cette province et sans que le nom de son Altesse, ni la justice de ma cause, ny les iugemens de tous les gens d'honneur de ce pays qui leur donnent le tort les en détourne. Ce qui me fait croire qu'ils se laissent encore conduire par l'esprit violent de mon ennemy et que cette brouillerie n'a servy qu'à l'affermir en sa puissance.... Mais surtout ie pense avoir beaucoup gagné en ma querelle pour ce qu'elle est cause que i'ay l'honneur d'estre connu de son Altesse et de luy avoir de très grandes obligations; car enfin c'est à sa seule faveur que ie doy maintenant ma seureté et mon repos qui sont les biens que i'estime le plus au monde. Tout ce que MM. les Députés ont fait n'a été qu'à sa considération....

Du Hoef le 30 nov. 1643

Monsieur,

. . . .

Au reste il m'importe extremement de demander iustice à Groningue car on m'assure que Schoock a desja dit que s'il estoit attaqué par moy il déclareroit librement ce qu'il estoit de luy et ce qu'il estoit de Vœtius, que la préface qui est le pire de tout n'est nullement de luy, et que le Magistrat dit avoir veu des lettres qu'il avoit escrites à Vœtius ou il mandoit qu'il prevoyoit bien que ce livre ne luy tourneroit pas à honneur, et qu'il n'entreprenoit de l'escrire que pour l'amour de luy. et qu'il s'appuyoit sur son authorité, ainsy peut-estre qu'on découvrira diverses choses par son

moyen. Et si ie puis avoir sa deposition ie ne doute point que ie n'obtienne aussy justice à Utrecht. Je remercieray cy-après M. Brasset de ce qu'il a fait pour moy, et de ce qu'il a disposé aussy M. Aldringa a escrire. Ie viens de lire les Thèses d'un Professeur en Philosophie de Leyde qui s'i déclare plus ouvertement pour moy et me scite avec beaucoup d'éloges que n'a iamais fait M. de Roy.... On me mande aussy qu'il y en a un à Groningue qui veut estre de mon coté, ces choses là ne me touchent guères, mais ce sont des coups d'état pour mon adversaire qui ie croy ne dort pas si bien que moy.

Monsieur,

Je viens d'apprendre que le règne de Schoock dure encore si longtemps que ie ne voy aucune apparence d'en pouvoir attendre la fin, qui ne sera, ainsy qu'on escrit que vers les jours caniculaires.... Je ne me soucie pas tant du prompt départ de Mr de la Thuillerie (1) bien que cella peut estre aneantira mon affaire de Groningue, car ie ne l'ay jamais prise beaucoup à cœur.... Je n'ay encore rien d'asseuré de Groningue mais cella m'est entierement indifferent, et ie suis resolu de les laisser faire sans iamais me remuer d'un pas ni escrire ou dire aucune chose a personne pour ce sujet.

D'Egmond le 18e may 1645.

(1) L'ambassadeur de France.

NÉGOCIATION DES MARIAGES ESPAGNOLS

SOUS LE RÈGNE DE HENRI IV

ET LA

RÉGENCE DE MARIE DE MÉDICIS (1).

DEUXIÈME PARTIE.

CHAPITRE IV.

Dernières négociations et dernières difficultés. — Le bruit des mariages se répand. — Émotion qu'il produit. — Les mariages communiqués au Conseil (26 janvier 1612). — Publication des mariages en Espagne (2 février). — Joie de la cour de France. — Mécontentement dans la nation et à l'étranger. — Plaintes et négociations du duc de Savoie. — Publication des mariages en France (25 mars). — Écrits apologétiques des mariages. — Réjouissances publiques (5 avril). — Satisfaction du pape. — Ambassade du duc de Mayenne en Espagne. — Ambassade du duc de Pastrana en France. — État de l'opinion publique.

Cependant l'assemblée des Huguenots venait de prendre fin (septembre 1611); avec elle tombait la raison alléguée par la reine pour différer la publication des mariages. Don Inigo et Ubaldini s'empressèrent de réclamer qu'elle fût faite sans plus de retard; mais Villeroy sentait trop le mécontentement que cette nouvelle provoquerait en France pour ne pas ajourner encore : il fallait, disait-il, attendre

(1) V. pour la première partie, t. LXXXII, p. 345; t. LXXXIII, p. 167 et 379; t. LXXXIV, p. 131 et 363; et t. LXXXV, p. 145 et 419; et pour la seconde partie, t. LXXXVI, p. 47, 185 et 391.

que le bruit de l'assemblée se fût éteint et que les esprits des réformés parussent adoucis (1). Comme on ne pouvait espérer que le calme y régnât de sitôt, c'était une porte ouverte à de nouveaux délais : Villeroy se flattait de les prolonger jusqu'à la majorité du roi; mais, cette fois, il dut plier devant la formelle volonté de la régente, et reprendre les pourparlers pour les derniers arrangements.

Marie de Médicis n'avait pas tort, peut-être, de croire qu'ayant fixé l'époque où l'assemblée des Huguenots serait dissoute, pour publier les mariages, elle en devait alors reparler la première. Elle était fort inquiète des contrariétés qui pouvaient survenir jusqu'au jour où, les princes ayant atteint l'âge nubile, les mariages pourraient être consommés. Elle demandait donc qu'après la célébration des fiançailles, l'infante Doña Ana fût conduite en France, et se disait prête, si les Espagnols le désiraient, à envoyer Madame dans leur pays. Comme on lui répondait que l'infante devait, aux termes du traité, renoncer, avant de quitter Madrid, à tous ses droits à la couronne d'Espagne, et qu'elle ne le pouvait faire tant qu'elle serait mineure, la reine faisait remarquer que Sa Majesté Catholique ayant trois fils vivants qui passaient avant sa fille aînée, les droits de celle-ci étaient de peu de conséquence; ne pouvait-on, d'ailleurs, prier le pape de la déclarer, quoique mineure, apte à y renoncer? Ubaldini qui voyait une nouvelle pierre d'achoppement dans la combinaison proposée, aurait bien voulu que la régente y renonçât; mais il se

(1) Ubaldini, dép. du 13 septembre 1611.

heurtait à cette obstination plus qu'espagnole qu'il devait bien connaître, et que n'excluait pas l'habitude de donner raison au dernier qui parlait. Désespérant de surmonter cet obstacle, il tâcha de persuader à Don Inigo qu'après tout, Sa Majesté marquait assez l'intention de s'engager sérieusement; on avait obtenu d'elle qu'elle admît la renonciation, ce qui était le point capital; ne trouverait-on pas quelque moyen de lever d'insignifiantes difficultés qui portaient sur la forme et nullement sur le fond (1)?

Don Inigo de Cardenas n'avait de l'esprit de conciliation que ce qui en peut entrer dans une tête castillane. Il représenta avec fermeté que cette négociation nouvelle demanderait du temps, et que tout délai pouvait compromettre les bonnes dispositions qui régnaient des deux parts. Le plus prudent était donc de conclure officiellement les mariages : on fixerait plus tard, et à loisir, l'époque où les deux princesses devraient être échangées. Mais Marie de Médicis tenait trop à cette garantie de l'échange, la seule efficace à ses yeux, pour l'ajourner indéfiniment (2). Elle préférait l'expédient proposé par Botti de tout différer pendant une année encore, mais elle y mettait la condition de garder jusqu'à cette époque, comme par le passé, un silence absolu. Le pape jugeait raisonnable cette proposition d'un nouveau délai : « Sa Sainteté, écrivait Brèves, commence « à se rendre capable des raisons qui font temporiser « Votre Majesté et supporter beaucoup de choses que sa « piété et dévotion réprouve pour s'accommoder au temps

(1) Ubaldini, dép. du 29 septembre 1611.
(2) Ubaldini, dép. des 11 et 25 octobre 1611.

« et donner loisir à la minorité du roi (1). » Quant au secret à garder, il n'était déjà plus que celui de la comédie. Villeroy lui-même avait avoué à l'ambassadeur vénitien Giustinian que les mariages étaient chose résolue (2) ; à plus forte raison, les Espagnols ne s'en taisaient-ils point, car ils avaient intérêt à brouiller la France avec les protestants d'Angleterre, d'Allemagne, de Hollande (3). Ils demandaient que des ambassadeurs extraordinaires se rendissent l'un à Paris, l'autre à Madrid, pour assister à l'écriture publique, avec les représentants du pape et ceux du grand duc, proposition que repoussaient ces derniers, parce qu'elle n'était propre qu'à diminuer leur importance, et avec eux Villeroy, parce qu'elle aurait ouvert les yeux aux moins clairvoyants. Mais les Espagnols en rendirent l'acceptation nécessaire, par les confidences calculées qu'ils continuaient de faire dans les pays de religion réformée ; la reine, malgré les protestations de Botti, se résigna, non sans dépit (4).

(1) Brèves, dép. du 24 décembre 1611.

(2) *Rel. ven.* de Giorgio Giustinian, 29 novembre 1611. France, t. I, p. 511.

(3) Ubaldini, dép. du 25 octobre 1611.

« Le faune (Vaucelas) a bien compris de quelle façon le relieur (Villeroy) entend qu'il parle du matero (mariage), ce qu'il observera punctuellement. Mais je vous diray que par deça soit par desseing ou autrement ils ne sont plus si retenuz, et s'en parle librement comme de chose faicte de laquelle on ne diffère la publication que pour certaines considérations et encores pour peu de jours. Tous les principaux de l'Escurie (Espagne) en parlent ainsi, et jusques au hère (roi d'Espagne), lequel dict à ung chacun, non pas à moy, il tient le tout pour conclud. » (Vaucelas à Puysieux, dép. du 26 novembre 1611.)

(4) Siri, *Mem. recond.*, t. II, p. 611.

Elle vit bien que, dès ce moment, il lui fallait changer de tactique, et qu'au lieu de traîner en longueur pour attendre soit l'apaisement des esprits, soit la majorité du roi, elle devrait hâter le dénouement, puisqu'elle se voyait exposée aux attaques des princes et des hérétiques, sans pouvoir compter encore sur l'appui de l'Espagne. Elle eut recours au pape : elle le supplia d'intervenir auprès des Espagnols, pour qu'ils accédassent à l'échange des deux princesses, aussitôt que les mariages auraient été publiés.

« J'ai fait savoir à Sa Sainteté, écrivait Brèves, que les assemblées que ceux de la prétendue religion font par les provinces de leur Etat sont fortifiées de l'intelligence qu'ils ont avec tous les hérétiques d'Angleterre, d'Allemagne et autres lieux, causées de la déclaration que le roi catholique a faite des alliances du roi et de Madame, sa sœur, avec les prince et infante d'Espagne ; que je suppliois Sa Sainteté de se ressouvenir de ce que je lui avois dit à mon audience dernière, à savoir que si elle jugeoit ces alliances nécessaires au bien et grandeur de la chrétienté, qu'elle devoit y mettre la main pour les conclure et envoyer en France l'infante aînée et Madame en Espagne, et que si cela n'arrivoit bientôt, je prévoyois que Votre Majesté ne pourroit plus demeurer incertaine de l'avenir et voir perdre au roi son fils toutes les anciennes ligues et confédérations que les défunts rois et de bonne mémoire le dernier mort lui avoient laissées, sinon au grand désavantage de leur Etat ; que outre cela je croyois que le Saint-Siége en recevroit du désavantage, puisque Sa Sainteté ne pouvoit subsister ni conserver la dignité pontificale qu'avec l'appui et grandeur de la France. Elle espère que son autorité et persuasion mettront bientôt fin à cette négociation, et que le roi d'Espagne tiendra à cher d'envoyer l'infante aînée, sa fille, sous la tutelle et nourriture de Votre Majesté et recevoir en son lieu Madame. Je lui ai fait confesser qu'il n'y avoit autre moyen d'avantager le bien de la religion

que celui-là, qui ne vouloit en façon du monde aucune longueur (1). »

L'intervention du pape aurait été tardive et elle fut bientôt jugée inutile. Le roi d'Espagne avait pris une résolution dont il ne devait pas se départir. Quinze jours plus tard, Brèves écrivait encore :

« Quelques cardinaux de ce Sacré-Collége, et en particulier celui de Sainte-Cécile m'a dit toutes les particularités, et que le roi catholique étoit résolu, soudain que l'infante son aînée auroit douze ans, de l'envoyer sous la tutelle de Votre Majesté, et de recevoir Madame pour le prince son fils. Voilà comment il n'y a plus rien de caché. C'est pourquoi le plus tôt qu'il se pourra effectuer sera le meilleur (2). »

Il y fallait pour le moins un an encore, puisque l'infante Anne d'Autriche n'était née que le 22 septembre 1601, et ces nouveaux retards pour la conclusion d'une alliance ébruitée à dessein (3) pouvaient mettre en péril le pouvoir de la régente. Les seigneurs et les princes en France et dans l'Allemagne protestante, les ambassadeurs de Savoie, de Hollande, d'Angleterre avaient été pris quelques-uns d'une colère, tous d'une émotion ou d'une surprise extrême : « Si les accords, disaient-ils, n'étaient pas préju-

(1) Brèves, dép. du 24 décembre 1611.

(2) *Id*, dép. du 8 janvier 1612.

(3) « Le bruict de la ville est que ce courrier vous porte les pourtraictz du prince et de l'infante que je ne croy pas pouvoir représenter au vray la beaulté des originaulx. Ce prince que voyons souvent paroist un petit ange ; je croy que l'infante est de mesme, que l'on dit se beaucoup mieulx porter depuis quelque temps et plus guaye et gentille que jamais. » (Vaucelas à Puysieux, dép. du 13 janvier 1612. Ms. 16115).

diciables, on les aurait déjà publiés (1). » La princesse d'Orange était « très-animée; » le duc de Savoie poussait les Huguenots aux armes. Jacob excitait les grands : par le connétable et Soissons il soulevait des tempêtes dans le conseil : « Si j'avais de l'argent, écrivait-il, je les gagnerais tous (2). » C'est parce que Marie de Médicis n'était pas dans la même pénurie, qu'elle triompha de leur mauvais vouloir. Ses caresses n'y avaient pas suffi; ses gratifications eurent plus de succès, excepté peut-être auprès de Soissons, qu'elle appelait « inconstant, vain, intéressé, pour s'être opposé à une négociation si utile à la France. » En même temps, la régente envoyait des ambassadeurs aux pays réformés, en Angleterre, en Hollande, en Allemagne, pour y rassurer les esprits sur la direction nouvelle que semblait devoir prendre sa politique (3). Mais elle y réussissait médiocrement, parce que ses actes et les petits événements de sa Cour étaient en contradiction avec ses paroles. On savait que Madame Elisabeth apprenait la langue espagnole; que le roi informait lui-même les jeunes seigneurs dont il faisait sa compagnie, des honneurs qu'ils devraient rendre à l'infante, sa future épouse, quand elle serait à la Cour, et qu'il se mettait à deux genoux devant un portrait de cette princesse qu'il avait dans son cabinet (4).

(1) *Rel. ven.* de Giorgio Giustinian, 24 janvier 1612. France, t. I, p. 511.

(2) Jacob au duc de Savoie, dép. du 9 décembre 1611, ap. Siri, *Mem. recond.*, t. II, p. 598, 601, 609.

(3) Siri, *Mem. recond.*, t. II, p. 601.

(4) Jacob au duc de Savoie, 28 décembre 1611, ap. Siri, *Mem. recond.*, t. II, p. 609.

Il est vrai que ces mêmes incidents, connus en Espagne, y donnaient une confiance que la régente était acharnée d'y inspirer. Don Inigo, qui avait gardé, pendant plusieurs mois, le silence avec Jacob, l'alla visiter (janvier 1612) et usant de modestes paroles, lui dit d'engager son maître à s'accorder avec Sa Majesté Catholique en même temps qu'avec la reine régente, parce que les deux couronnes venaient de contracter une alliance où l'on avait réservé une place pour Son Altesse le duc, s'il savait la prendre (1). Mais ce prince, loin de se résigner à ne venir qu'en tiers et pour la moindre part, renouvelait ses protestations et ses intrigues. « L'encre, pour ainsi dire, manquerait à la plume, dit un auteur du temps bien renseigné sur les affaires de Savoie, si l'on voulait noter tous les artifices que contenaient les ordres du duc (2). » En était-il donc besoin, quand il pouvait opposer tant de bonnes raisons au manque de foi dont il était victime! La régente ne lui en pouvait donner aucune pour lui retirer Madame : dirait-on que durant la minorité du roi rien ne se pouvait conclure? Mais justement on concluait avec une autre puissance. Alléguerait-on que l'Espagne menaçait la France d'une rupture? mais, à supposer l'assertion véritable, Sa Majesté avait bravé ce danger dans des circonstances bien autrement graves, au lendemain de la mort du roi et dans les premiers embarras d'une régence, pour terminer le différend dont Clèves et Juliers étaient l'objet. Toutefois, comme il ne lui servait de rien d'avoir le droit pour lui,

(1) *Rel. ven.* de Giorgio Giustinian, dép. du 24 janvier 1612. Fr., t. I, p. 511.
(2) Siri, *Mem. recond.*, t. II, p. 567.

quand il vit que la résolution de la reine était irrévocablement prise et qu'il n'essuyait que des refus en Angleterre pour les propositions de mariage qu'il y avait faites, il se résigna à se « raccommoder » une fois de plus avec le roi catholique en lui faisant « de grandes soumissions (1). »

Il était temps, car l'Espagne, coupant court enfin à ses temporisations éternelles, voulait déterminer la régente à « faire le saut (2) » sans plus de retard : dans les derniers jours de janvier 1612, Don Inigo de Cardenas lui faisait savoir que, selon les lettres qu'il avait reçues de Madrid, Sa Majesté y pouvait envoyer un ambassadeur, et que le roi d'Espagne en enverrait un à Paris pour signer les deux contrats. Marie de Médicis ne désirait rien davantage; mais au moment de déchirer tous les voiles et de renoncer aux dénégations mensongères auxquelles depuis longtemps elle se croyait redevable de son repos, elle tremblait devant l'opposition de ses sujets, qu'elle savait sérieuse, quoique contenue, et devant celle des princes, qui la pouvaient rendre bruyante. Forcée pourtant de se prononcer, elle répondit qu'il lui fallait auparavant donner communication de son dessein au Conseil. Elle ne s'en pouvait dispenser, en effet, dans une circonstance si grave, car le principal grief des princes était précisément de n'être jamais consultés. Don Inigo représenta en vain que tout nouveau délai serait mal vu en Espagne : il dut se résigner à attendre, ce qu'il ne fit pas sans en concevoir quelques alarmes, car il craignait que les plus ardents

(1) Brèves, dép. du 22 janvier 1612.
(2) Ubaldini, dép. du 29 février 1612.

n'entraînassent les plus timides, et qu'à leurs efforts réunis la faiblesse de la reine ne sût pas résister jusque au bout. Il ignorait sans doute que Marie avait pris contre les grands du royaume des précautions efficaces aux dépens du trésor, et qu'elle pouvait compter sur l'appui du plus grand nombre d'entre eux.

Ces mêmes hommes qui se plaignaient de n'être jamais appelés au Conseil, il ne fut point facile, malgré une convocation formelle, de les réunir. Soissons et Condé, chefs présumés de la résistance, étaient partis, au premier bruit de ce qu'on attendait d'eux, l'un pour sa maison de campagne, l'autre pour chasser dans ses bois. Ce départ qu'expliquaient non des motifs patriotiques, mais la crainte que l'autorité royale, s'appuyant aux Espagnols, ne fût désormais hors de tutelle, paraissait à la régente n'être qu'une bouderie d'enfants ; elle en était toutefois assez blessée pour passer outre sans rappeler les princes mécontents : Villeroy lui fit comprendre que l'assentiment du Conseil, obtenu en leur absence, aurait moins de poids, et qu'ils pourraient élever des protestations dont tout le monde ne sentirait pas la nullité : elle se décida donc à les prier par écrit de revenir à la cour. Soissons obéit; Condé ne se rendit qu'à la troisième sommation ; Lesdiguières s'excusa sous prétexte qu'il avait pris médecine (1): mais on déjoua ce mauvais vouloir en remettant la séance du Conseil à un autre jour, et, dans l'intervalle, on accabla Soissons de caresses, on laissa croire à Lesdiguières qu'il serait fait

(1) Jacob au duc de Savoie, dép. du 30 janvier 1612, ap. Siri, *Mem. recond.*, t. II, p. 623.

duc et pair, on obtint même de lui qu'il engageât le comte à ne plus faire opposition aux mariages (1).

Enfin, le 26 janvier, quand les princes, les ministres et les autres conseillers furent réunis, Marie de Médicis fit lire par Villeroy un résumé de toutes les négociations, même de celles qui avaient eu lieu sous le règne précédent. Aussitôt que cette lecture fut achevée, Condé demanda qu'on prît séparément l'avis de chacun, et la reine s'étant tournée du côté du chancelier, pour témoigner qu'elle y consentait, celui-ci, selon le droit de sa charge, se mit en mesure d'interroger l'une après l'autre les personnes présentes. Le duc de Guise, quand son tour fut venu, dit à voix haute et résolue qu'une telle proposition demandait non pas des délibérations, mais des applaudissements et des actions de grâces, d'abord à Dieu qui, par une bénédiction si grande, voulait faire le bien de la chrétienté, ensuite à Sa Majesté, à la bonté, à la prudence de laquelle la France était redevable de ce qui devait assurer sa tranquillité. Le duc de Nevers opina dans le même sens. Le connétable de Montmorency, dont les quatre-vingt-dix ans commandaient le respect, parla des mariages comme d'un miracle de la protection divine, qui soutenait toujours le royaume, quand il semblait sur le penchant de sa ruine. Tous les autres approuvèrent confusément, d'une commune voix. Soissons lui-même, intimidé par ce concert, laissa échapper quelque vague signe d'approbation. Lesdiguières et Bouillon firent seulement cette réserve qu'il était bien entendu que ces mariages se feraient sans

(1) *Histoire de la Mère et du Fils*, t. I, p. 181.

préjudice des anciennes amitiés et confédérations. Seul, Condé n'avait pas donné son avis ou son assentiment. La reine se tourna vers lui pour l'interroger du regard. Comme il continuait à rester silencieux, elle lui demanda pourquoi il ne parlait pas. — Parce que, répondit-il sèchement, sur une chose faite il n'y a pas lieu de donner des conseils. — Il n'osa rien ajouter, voyant bien qu'on ne l'appuierait pas, quoiqu'il fût venu, ainsi que Soissons, avec le désir de s'opposer à ces alliances. — Vous voyez, lui dit celui-ci, qui avait retrouvé sa présence d'esprit, vous voyez qu'on nous traite en esclaves. — La reine, rouge de colère, voulait répondre : elle en fut adroitement détournée par le chancelier, qui attira aussitôt son attention sur une autre affaire. En sortant du Conseil, le vieux connétable s'approcha de Condé, son gendre : Vous n'avez su, lui dit-il, ni combattre ni fuir (1).

La reine, enchantée de cet assentiment presque unanime, fit aussitôt savoir à Don Inigo qu'elle avait pris sa résolution; le 25 mars suivant, le roi déclarerait à ses peuples qu'il envoyait en Espagne, pour conclure son mariage avec l'infante, le duc d'Aiguillon, récemment devenu duc de Mayenne par la mort de son père, et que l'Espagne pourrait faire une démarche semblable pour le mariage de Madame. Ce dernier délai paraissait nécessaire pour que Bouillon et Schomberg envoyés, l'un en Angleterre, l'autre en Allemagne, eussent le temps d'y dissiper les soupçons et les mécontentements que la publication des

(1) Ubaldini, dép. du 31 janvier 1612. — Jacob au duc de Savoie, dép. du 30 janvier 1612, ap. Siri, *Mem. recond.*, t. II, p. 621-623.

mariages aurait pu faire naître, s'il n'en avait été donné communication par avance aux Cours de ces deux pays (1).

Assurément la précaution était utile, et l'on aurait pu s'en promettre quelque effet, si le secret avait pu être gardé quelque temps encore; mais à Madrid on le rompait par calcul : loin d'attendre le 25 mars, comme le désirait la reine, dès le 2 février, jour de la Purification, les sujets de Sa Majesté Catholique recevaient avis de la double alliance qui était résolue. La veille, au sortir de la chapelle royale, où il avait entendu les vêpres, Vaucelas fut abordé par les seigneurs qui accompagnaient Philippe III et reçut d'eux le « parabien, » c'est-à-dire leurs félicitations pour les accords des mariages. Il vit bien par là que malgré ce que la régente avait fait entendre à Don Inigo, on voulait passer outre à la publication. Il ne se trompait point, et ce manque d'égards le mettait dans une position difficile; mais ici nous devons lui laisser la parole :

« Étant de retour, me vint trouver le sieur Arostiqui, qui me dit comme le roi, son maître, l'envoyoit vers moi pour me dire ce qui étoit des mariages et s'en réjouir, à quoi je lui témoignai le compte que je faisois de cet honneur-là, comme aussi la réjouissance de chose si utile à la république chrétienne et bien particulier de ces deux couronnes. Il m'ajouta de plus que la publication s'en feroit le lendemain ; que de ce pas il en alloit avertir les autres ambassadeurs, qui tous, comme aussi tous les grands, en donneroient le parabien à Sa Majesté Catholique et aussi à l'infante ; qu'il croyoit que je ferois le semblable. Alors, Madame, je fus obligé de lui dire que si Don Inigo leur avoit mandé les intentions de Votre Majesté, comme je croyois qu'il avoit fait, je m'étonnois comme ils prenoient cette résolution dont je savois que Votre Majesté désiroit le dilayement pour quelque temps, pour raisons si justes et importantes qu'ils ne devoient s'opposer à ce

(1) Ubaldini, dép. du 31 janvier 1612.

petit délai. Le dit Arostiqui me dit que l'on avoit tenu le conseil là-dessus et que la résolution en étoit prise, par quoi j'avisasse comme j'aurois à me gouverner et à ne point faillir en chose de tel poids et en ce qui étoit de l'honneur qu'il falloit rendre à une princesse qui étoit pour être ma reine. Je lui dis qu'en mon âme je la tenois jà ce qu'il me disoit et ne manquerois à lui rendre les honneurs et devoirs tels que je devois, lorsque j'en aurois l'ordre de Vos Majestés; que je ne pouvois autrement, étant ce que j'étois. Il seroit long, Madame, à vous dire tout ce qui se dit là dessus, lui pour son dessein qui étoit de me faire rendre ces devoirs, m'ajoutant que le roi son maître étoit résolu de faire traiter la dite infante de Majesté et ensuite comme reine, et moi à le persuader à ce que ces bonnes intentions de Vos Majestés fussent suivies, à quoi je n'omis les raisons qu'elle m'avoit fait entendre par les siennes, enfin lui fis confesser ce terme de la Notre-Dame de Mars, et vis bien que la faute ne venait point de Don Inigo. Il me remit à me faire savoir ce qu'il apprendroit au palais, cependant, le duc de Lerme étant trop difficile à voir... Il me dit qu'il étoit bien vrai qu'ils avoient entendu qu'à cause des Huguenots leurs Majestés désiroient ce délai. Je lui dis bien le contraire, et remis cela sur le poids de l'affaire, la différence de la régence au règne et les princes du sang qui n'avoient été avertis de tout cela ; mais je connus bien à son air et à quelques paroles qu'ils craignent aucunement que ce délai et participation aux princes et officiers de la couronne n'apporte quelque mutation. Je l'assurai fort des bonnes et sincères intentions de Leurs Majestés. Peu avant qu'il se séparât de moi, il me pria surtout qu'on ne sût point ici comme Leurs Majestés avoient désiré ce dilayement, et que le lendemain je gardasse ma chambre comme malade, ce que je promis et accomplis plus parfaitement que je n'eusse désiré, le dégel m'ayant causé une cruelle douleur de tête ; mais pour le premier, encore que je lui aie promis de n'en parler, ce sera chose difficile à être longtemps célée. Quand ce ne seroit que de France, bientôt l'on saura que la publication n'aura été faite au même jour (1). »

(1) Vaucelas à Marie de Médicis et à Puysieux, dép. des 2 et 3 février 1612.

Il était dix heures du soir et Vaucelas se trouvait dans son lit quand il reçut du secrétaire Arostiqui cette singulière visite. La « cruelle douleur de tête » qui devait, le lendemain, le retenir dans sa chambre, ne l'empêcha point d'en sortir à cette heure indue, pour faire auprès du ministre Don Juan Idiaquez, à défaut de l'invisible Lerme, une démarche dont le succès n'était point vraisemblable :

« Je lui alléguai, dit Vaucelas, les raisons plus pregnantes sur ce sujet ; mais je le trouvai tellement porté à cette résolution, qu'il ne me fut possible de le fléchir aucunement, et n'oublia de me remontrer à ce que j'avisasse bien à ce que j'aurois à faire et que je considérasse comme mes déportements seroient remarqués et comme il seroit mal séant, tous les ambassadeurs allant donner le parabien au roi et à l'infante, que je demeurasse sans rien dire. Enfin, Madame, je crus ne point faillir de lui dire, après mille honnêtetés, que leur résolution par trop précipitée et différente aux mêmes desseins de Votre Majesté apporteroit le désordre et non moi, qui ne pouvois sans ordre exprès faire à présent autre démonstration. Je crois que ce que je dis audit Don Juan et que du depuis j'écrivis au dit Arostiqui fut porté au palais. A onze heures ou minuit, il me vint trouver et m'ayant encore une fois ou deux convié de me trouver en chapelle et que je donnasse un simple parabien au roi son maître, cela suffiroit, m'assurant fort que la publication qu'ils faisoient étoit selon l'intention de Votre Majesté et ce que leur avoit mandé Don Inigo. Là-dessus il m'allégua quelques termes de ses lettres et moi des miennes, où il connut que Votre Majesté m'avoit rendu possible plus participant de cette affaire qu'il ne pensoit, et ainsi nous séparames, lui disant que je serois là en cœur et en esprit à honorer cette petite princesse, comme j'espérois en bref en effet, et qu'il me pardonnât si je lui disois qu'ils étoient cause de tout ce malentendu, que je le priois que l'on pensât encore avant que de précipiter,

au contraire des louables intentions de Votre Majesté, qui devoient, ce me semble, être davantage prisées (1). »

Vaucelas n'obtint point que la publication des mariages fût ajournée jusqu'au 25 mars, mais quelques modifications furent apportées au cérémonial, de manière à donner à ses plaintes une apparence de satisfaction. Le lendemain 2 février, la chapelle fut tenue, mais les ambassadeurs qui devaient y venir furent contremandés, afin sans doute que l'absence de Vaucelas ne fît point scandale. Le roi d'Espagne marchait tenant ses deux enfants par la main, l'infante du côté gauche, ce qu'il n'eût fait s'il l'avait traitée en reine. En outre, les grands et autres seigneurs allèrent donner au roi catholique « le parabien des paroles données, » mais ils ne firent point de même à l'infante, et ne la saluèrent point du titre de Majesté (2). Toutefois cette concession fut de courte durée; deux jours plus tard, toute la Cour employait ce nom, et Vaucelas se voyait réduit à solliciter de la régente l'autorisation d'en user de même, sans quoi « les compliments qu'il eût faits eussent plutôt indigné que contenté (3). » Il ne tarda pas à la recevoir, en même temps qu'une entière approbation de toute sa conduite en cette affaire, et la certitude qu'il n'avait pas eu plus tôt commandement d'accomplir ces offices et compliments, dissipa les ombrages qu'avait conçus le roi d'Espagne (4).

(1) Vaucelas à Marie de Médicis, dép. du 2 février 1612.

(2) Vaucelas à Marie de Médicis et à Puysieux, dép. des 2 et 3 février 1612.

(3) Vaucelas à Puysieux, dép. du 8 mars 1612.

(4) ...Que j'aye au plus tost ordre de leurs Majestez comme elles entendent que je me gouverne icy sur ces complimens, ayant

La joie que ressentaient Ubaldini et Don Inigo d'avoir mené à bonne fin une si difficultueuse négociation, éclatait officiellement dans toute l'Espagne : on y publiait, on y vendait des images où l'on voyait le jeune roi Louis XIII et l'infante Doña Ana devant un ange qui unissait leurs mains, et sous une colombe gigantesque représentant le Saint-Esprit, tandis que Philippe III, placé derrière eux en face de Marie de Médicis, déposait la couronne de France sur la tête de la future reine. Sur la même feuille, et au-dessous de cette image, était une can-

ce jourd'huy entendu que au palais les dames donnent à l'infante aisnée tiltre de Majesté, que ma femme en la visitant ou moy envoyant seulement scavoir de ses nouvelles, ne pourrions mancquer à luy donner sans leur mescontentement. (Vaucelas à Villeroy, dép. du 4 février 1612.) — « Je voy qu'ilz ont sceu icy par leur ambassadeur comme je n'avois eu plus tost commandement d'accomplir ces offices et complimens ayant receu du roy d'Espagne, lorsque je luy fis donner le « pesame » de la mort de l'empereur un visage encores plus riant et gracieux que jamais. Quelques jours auparavant le marquis de Velade m'avoit fait quelques excuses de ceste presse qu'ilz m'avoyent donnée sur mes complimens qu'ilz pensoyent lors que j'eusse ordre de faire, et que le roi d'Espagne ayant sceu que je ne l'avois, avoit jugé que n'avois faict que ce que je devois... Ce disant, Madame, je commence à trouver plus de facilité aulx affaires qui se présentent pour le soulagement des subjectz de Vos Majestez. » (Vaucelas à Marie de Médicis, dép. du 28 février 1612.) — « Ce ne m'a esté peu de contentement de ce que la Royne n'a désaprouvé la façon dont je me suis conduit sur ce qui s'offrit à la Chandeleur et qu'ilz l'ayent sceu icy... Je suis bien ayse de ce qu'à vostre dernière lettre n'y a nulle restriction pour les termes parlant à l'infante, car en effect je ne la pourrois nullement saluer sans luy user de ce tiltre de Majesté. » (Vaucelas à Puysieux, dép. du 8 mars 1612.) — I Spagnuoli hanno fatto qui querela che l'ambasciatore francese a Madrid, richiesto di trattar l'infanta di Maestà, e come regina di Francia, habbi negato d'haverne l'ordine, il quale gli è hora stato inviato. (Ubaldini, dép. du 29 février 1612.)

tate où l'on célébrait ce jour des merveilles, promis par les oracles depuis que Henri le Grand était allé en Etrurie chercher un soleil de grâce et de beauté. Cet enthousiasme de commande n'éclata à Paris que plus tard, quand les mariages y furent publiés; mais dès lors la satisfaction était trop démonstrative autour de la reine pour que le secret fût possible encore. Cette princesse ne se possédait pas à l'idée qu'elle se faisait sans fondement, que les hérétiques eux-mêmes verraient dans les mariages une source de prospérité et de puissance pour le royaume. Le jeune roi courait et sautait tout joyeux, il disait à chacun, en battant des mains, qu'il était marié; il priait la régente de lui enseigner comment on fait les enfants. Madame « jubilait; » elle remerciait sa mère, qui avait voulu qu'elle fût reine et non duchesse; elle s'exerçait en toute occasion à débiter le peu d'espagnol qu'elle savait (1). Elle était ravie de voir l'ambassadeur castillan qui venait la saluer comme sa souveraine, fléchir le genou en terre devant toute la Cour, et ne se relever, quoiqu'elle lui ordonnât de le faire, qu'il n'eût achevé de débiter sa harangue.

Les Français, il est vrai, peu habitués à de pareilles cérémonies, et toujours prêts à railler les coutumes étrangères, ne se firent faute de plaisanter sur ces génuflexions (2). Mais leurs plaisanteries, loin d'être aussi frivoles qu'elles pouvaient le paraître, n'étaient qu'une manière, toute conforme au génie national, de marquer une opposition fondée sur des motifs sérieux. Elles se produisaient en tous lieux et par les moyens les plus divers.

(1) Ubaldini, dép. du 31 janvier 1612.
(2) Siri, *Mem. recond.*, t. II, p. 641.

Soissons et Condé, redevenus libres de leurs paroles, se plaignaient de n'avoir pas été consultés, de voir détruire l'œuvre laborieusement préparée par le roi défunt, et annonçaient le dessein de ne signer aux contrats que lorsqu'ils en auraient reçu l'ordre de Sa Majesté parvenue à l'âge de commander; car ils n'approuvaient pas l'injure qu'on faisait à la future épouse du roi en l'obligeant de renoncer à tous ses droits sur la couronne paternelle, et ne croyaient pas que la France fût descendue si bas qu'elle dût payer de ce prix l'amitié de l'Espagne. Condé repartait aussitôt pour son gouvernement de Guienne, et Soissons pour sa retraite, où, avant peu, il devait mourir (1). Tous deux, de loin, renouvelaient leurs plaintes, reprenaient leurs négociations avec l'Angleterre, la Savoie, les hérétiques, et déclaraient leur résolution de ne revenir à la Cour que si le chancelier et Villeroy en étaient chassés (2).

A Madrid, Vaucelas résistait avec la fermeté qu'on a vue aux compromettantes prétentions des Espagnols et tenait son gouvernement en garde contre une trop facile créance à leurs excuses et déclarations (3).

De Rome, Brèves écrivait les paroles suivantes, qui, sous une forme grave et contenue, laissent assez paraître ses sentiments :

« Le 25 ensuivant, l'ambassadeur d'Espagne qui est ici, quittant pour ce jour là le deuil (qu'il portait depuis la mort

(1) Siri, *Mém. recond.*, t. II, p. 643, 649, 686.
(2) Ubaldini, dép. du 27 mars 1612.
(3) « Quant aux raysons qu'ils vous ont alléguées pour excuses de ce qu'ils avancèrent ces jours passez, aurez bien sceu adjouster foy selon l'apparence. » — (Vaucelas à Puysieux, dép. du 8 mars 1612.)

14.

de la reine d'Espagne) fut à son audience le plus pompeusement qu'il lui fut possible, pour témoigner le contentement que le roi son maître avoit de la conclusion de cette alliance qui est maintenant le plus grand entretien de cette cour, où chacun en discourt selon sa passion. Dieu fasse que le tout réussisse à sa louange et au contentement de Vos Majestés. Pour moi, je n'ai quitté le deuil que je porte depuis la mort de feu mon seigneur, et ne le quitterai ni ferai autre démonstration d'allégresse que je n'en reçoive particulier commandement de Vos Majestés (1). »

Parmi les étrangers, il est à peine besoin de le dire, le mécontentement n'était pas moindre. Le roi d'Angleterre exprimait le sien à Bouillon (2), mais il n'avait pas attendu la publication des mariages pour annoncer qu'il se croirait en devoir de porter secours aux réformés, s'ils éprouvaient quelque dommage de ces alliances. Les Etats des Provinces-Unies ne voyaient pas sans un déplaisir extrême la France se rapprocher de l'Espagne, leur ennemie, à laquelle ils devraient peut-être livrer bientôt de nouveaux combats. Dans les précédentes guerres, ils avaient obtenu l'appui de Henri IV ; ne risquaient-ils pas, maintenant, de se voir abandonnés à leurs propres forces, et n'était-il pas vraisemblable que cette espérance déterminerait l'Espagne, quand expirerait la trêve, à ne pas conclure la paix ? L'Allemagne protestante, enfin, ne pouvait voir que de mauvais œil une alliance qui la privait aussi d'un puissant soutien.

Mais personne ne faisait entendre des plaintes plus vé-

(1) Brèves, dép. du 1er mars 1612.

(2) Scrive il Maresciallo di Bouillon dall' Inghilterra che il re gli ha parlato molto vivamente contro i matrimonii con Spagna. (*Rel. ven.* de Giorgio Giustinian, dép. du 23 mai 1612. Fr., t. I, p. 512.)

hémentes et plus répétées que le duc de Savoie. Se plaindre était chez lui passé en habitude, et jamais il n'avait eu de le faire un plus légitime sujet. Il accusait le pape et son nonce, qui, disait-il, l'avaient mis de côté (1). Il accusait la France, qui ne lui tenait pas la parole donnée. Sa colère, toutefois, ne l'empêchait point de chercher par quels moyens il pourrait encore tirer parti des circonstances. L'idée lui était venue de se rendre Paul V favorable, en prenant part à une expédition du grand-duc de Toscane contre les Turcs, afin que le pontife l'aidât à obtenir pour son fils aîné une autre fille de Marie de Médicis. En effet, la reine, pour le calmer, lui ayant fait dire par Lesdiguières qu'il pouvait tout demander, excepté trois choses : une province, la guerre et Madame, promise aux Espagnols, il avait cru comprendre qu'on lui voulait offrir, pour son fils aîné, la main de Mme Chrétienne, seconde fille de France, et il s'empressait de la faire demander, avant même d'avoir rompu toute pratique en Angleterre. On lui répondit, à sa grande surprise, que cette princesse était trop jeune pour qu'on songeât à la marier. Mais il ne se tenait pas pour

(1) « Sa Sainteté me dist qu'il en avoit qui pensoient desia veoir une guerre civille en France, soubz le nom et manteau de religion, dont ils croient profiter. Je luy repliquay que l'ung de ceux-là estoit M. le duc de Savoye, que fasché de l'alliance suivye entre la France et l'Espagne ne desiroit ny ne recherchoit aultre que les moyens de desplaire à ces deux grandes couronnes. Elle me le confessa ingenument, et entrant sur le gouvernement et conduitte du dit sieur duc, elle m'en représenta beaucoup de choses à son blasme et mespris, monstrant avoir peu de satisfaction de ce prince là, qu'il continuoit à se plaindre d'elle, l'accusant d'avoir esté cause de toultes ses disgraces et malencontres. » (Brèves, dép. du 8 juin 1612.) — Ubaldini, dép. du 29 février et du 15 mars 1612.

battu ; il demandait des accords secrets, comme ceux qu'avait obtenus l'Espagne, et il laissait entendre que si la reine avait intention d'établir sa seconde fille ailleurs, les maisons de France et de Savoie avaient encore d'autres enfants dont on pouvait projeter et conclure l'union (1). Par tant de bruit, d'emportements tantôt naturels, tantôt calculés, et surtout d'insistance, il arrachait à la régente une réponse qui ouvrait des horizons à son esprit avide d'espérer : il fut convenu, d'un commun accord, qu'on attendrait que Madame Chrétienne eût grandi pour décider si l'on donnerait sa main à un prince de Savoie (2).

Quant à la nation française, elle était trop peu au courant des secrètes combinaisons de la politique pour en concevoir et surtout en manifester son sentiment avec quelque ensemble et quelque énergie, avant les actes officiels qui les devaient porter à sa connaissance. Mais le 25 mars, jour fixé pour la publication des mariages, étant enfin arrivé, la Cour quitta le deuil et se réunit au Louvre, pour assister à la cérémonie des fiançailles. L'ambassadeur d'Espagne, Don Inigo de Cardenas, fut conduit auprès de la reine par le nouveau duc de Mayenne, grand-chambellan de France. Le chancelier Sillery proclama la volonté du roi touchant l'accord des deux mariages. L'ambassadeur d'Espagne prit ensuite la parole et fit connaître, en employant les mêmes termes, le consentement de Sa Majesté Catholique. Pour conclure la cérémonie, il fut annoncé que les ambassadeurs extra-

(1) Ubaldini, dép. du 29 février et du 15 mars 1612.

(2) Jacob au duc de Savoie, dép. du 6 avril 1612, ap. Siri. *Mem. recond.* t. II, p. 671.

ordinaires se rendraient l'un à Madrid, l'autre à Paris, afin de faire la demande officielle des deux princesses et de régler les contrats.

Les mêmes formalités furent accomplies à la Cour d'Espagne; on y voulait d'abord éviter toute pompe, sous prétexte que la publication avait été déjà faite le jour de la Chandeleur.

« J'usai d'artifice, écrit Vaucelas, pour faire qu'ils honorassent davantage notre maître en m'accompagnant mieux que par un maître d'hôtel, ainsi qu'ils eussent fait, si je n'y eusse remédié. Ces gens ici sont comme les chevaux paresseux auxquels il faut parfois de l'éperon, ou autrement ils vous aisseroient tomber à terre (1). »

« Le samedi, l'infante jeûna et le dimanche donna à dîner à certain nombre de pauvres. Comme on lui avoit mis, dès le matin, certains pendans d'oreille de peu de valeur, mais ayant la forme de fleur de lys, comme ils l'achevoient de parer, ils lui en voulurent mettre d'autres plus riches. Je crois, dit-elle, que ne savez ce que vous faites. C'est bien aujourd'hui un jour qu'il me les faille ôter! ne voyez-vous pas bien la forme qu'ils ont? Je veux que tout respire France. — Et n'en voulut d'autres. Entre trois et quatre du soir, le duc d'Albe me vint prendre en mon logis, accompagné de huit ou dix grands, comme entre autres les ducs d'Albuquerque, de Maquede, de Pastrane, de Montalte, de Feria, Don Pedro de Tolède, le vice-roi de Portugal et l'amiral de Castille. Le marquis de Spinola y étoit aussi et don Juan Idiaquez et le secrétaire Arostiqui et la plupart des titulades et principaux cavaliers de cette cour, jusques au nombre de cent cinquante chevaux, tous les cavaliers parés avec cape et gorre et quantité de pierreries, la presse telle par les rues de carosses pleins de dames et de quantité de peuple qu'il ne se peut dire plus, témoignant tous une extrême joie, voyant que ce jour-là on ratifioit à bon escient ce qu'ils avoient voulu d'eux-mêmes

(1) Vaucelas à Puysieux, dép. du 7 avril 1612.

avancer avant le temps. Je trouvai le roi d'Espagne sous un dais, ayant l'infante à sa main droite et le prince à sa gauche. Au visage du roi et aux termes dont il m'usa se pouvoit bien connoître son contentement : l'infante se contenta de me demander des nouvelles de la santé de Votre Majesté, et que je ne manquasse à lui mander comme elle lui baisoit mille fois les mains. Le prince me dit aussi qu'il étoit extrêmement amoureux de Madame. Après ces compliments, ils me signalèrent place près le prince de Piémont, avec une dame, la confidente de l'infante, et aussitôt les cardinaux de Tolède et de Borgia, comme aussi tous les grands, l'un après l'autre baisèrent la main au roi d'Espagne, à l'infante et à leur prince, lui donnant le parabien. L'accompagnement du retour fut tout semblable. Il n'y avoit fenêtre par toutes les rues où nous passâmes qui ne fût pleine de dames, et une telle presse dans les rues qu'à peine pouvions nous passer. Tout Madrid a été en feu grande partie de la nuit, et, au palais, outre la place tout environnée de feux, les fenêtres, tout le reste des logis en étoit garni ; quantité de hautbois et de trompettes, et le carillon encore des cloches par toutes les églises, qui est jusques où ils ont pu étendre leur démonstration de joie, n'ayant su passer outre à cause de la mort de la feue reine d'Espagne (1). »

C'était plus assurément qu'on n'avait fait en France ; mais la Cour de la régente allait bientôt prendre une éclatante revanche. On y voulait dissiper le mécontentement général qui commençait à se faire jour, depuis que la résolution des mariages était connue (2). Plusieurs écrits furent publiés à cet effet, quelques-uns sur commande, d'autres par désir de mériter des faveurs, tous dans un

(1) Vaucelas à Marie de Médicis et à Puysieux, dép. du 28 mars 1612.

(2) *Histoire de Louis XIII* par Charles Bernard, lecteur ordinaire de Louis XIII et historiographe de France, p. 57. Paris, 1646, in-fol.

style enthousiaste qui atteignit les dernières limites de l'hyperbole :

« Aujourd'hui que la double alliance qui se fait entre l'un et l'autre royaume, était-il écrit dans le *Mercure françois*, surpasse de bien loin toutes les plus mémorables et plus glorieuses alliances qui se soient faites il y a longtemps en toute la chrétienté, que peuvent plus faire davantage et la France et l'Espagne, sinon de changer leurs bénédictions et leurs louanges anciennes en admiration et de tenir leurs félicités si entières qu'elles ne puissent rien désirer, sinon qu'elles soient perpétuelles (1)?

La France qui, d'une commune allégresse participe, écrivait, quelques mois plus tard, un certain Baudoin, au bonheur de cette journée, accompagne ces fortunées alliances d'une infinité d'acclamations et souhaite à la reine régente l'âge de la Sibylle et à son roi celui de Nestor, afin de se maintenir toujours florissante en ce siècle d'or qu'elle a vu naître sous le règne de son grand Henry, père de la patrie et les délices de la France (2). »

D'autres faisaient la compendieuse énumération de tous les mariages princiers qui, en France ou dans tout l'univers, avaient fait, à les en croire, le bonheur des peuples (3), ou bien ils portaient la guerre dans le camp ennemi : « C'est témoigner de n'avoir pas aimé nettement le père, « écrivait effrontément le lyonnais Pelletier, de ne voir « de bon œil la félicité du fils et l'heureuse conduite « de la mère (4). »

(1) *Mercure François*, année 1612, t. II, p. 326.

(2) *L'entrée de Monseigneur le duc de Pastrana*, par J. Baudoin. Paris, 1612, in-8° (pièce).

(3) *Le triomphe de Louis XIII et d'Anne d'Autriche*. Pièce in-8°, 1616. — D'Autreville, *Estat général des affaires de France*, p. 225. Paris, 1617.

(4) *L'éjouissance des François. A la reine sur la solennité et*

Quelques-uns prenaient souci d'imaginer une forme plus ingénieuse dans sa naïveté : ils mettaient en scène un « craintif, » homme du peuple qui craint pour ses blés, un soldat qui voit compromis l'exercice de son métier, et un « judicieux, » homme de robe qui les rassure en disant à l'un qu'on le mènera en guerre contre le Turc ou ailleurs, à l'autre qu'il vendra ses blés au lieu de les laisser gâter, et que la paix est propice à faire de bons chrétiens (1). Ceux qui maniaient le crayon avec plus d'aisance que la plume, mettaient en vente une image où le pape était représenté bénissant les deux couples, et l'on en faillit voir une autre où Paul V eût été remplacé par le grand-duc de Toscane : ce n'est pas sans peine qu'un sage ami détourna l'ambassadeur Botti de jeter ce ridicule sur lui-même et sur son maître (2).

Les pamphlets, car il y en devait avoir, n'étaient pas encore prêts à paraître ; mais on avait le temps d'y penser, jusqu'à l'époque, encore éloignée, où s'accompliraient les mariages. D'ailleurs, ces sortes d'écrits eussent été impuissants, selon toute apparence, à distraire les Parisiens des réjouissances et fêtes qui leur étaient promises et dont les préparatifs captivaient déjà toute leur attention : dès lors ils avaient un goût prononcé pour ces vains spec-

publication des nouvelles alliances de France et d'Espagne, par Pelletier. Lyon, 1612, in-8° (pièce).

(1) *La consolation du soldat François et l'asseurance du craintif sur l'alliance de France et d'Espagne à eux apportée par un judicieux leur amy pour remède au dueil et à la peur qu'ils en avoyent, avec les pourtraits des dicts soldats François, du craintif et du judicieux*. Paris, 1612 (pièce).

(2) Ubaldini, dép. du 22 mai 1612.

tacles, et s'en montraient cette fois d'autant plus avides que, depuis long-temps, par le malheur des guerres civiles et par la mort du roi, ils en étaient privés.

Ils faillirent l'être encore, car le duc Vincent de Mantoue, beau-frère de la reine, étant venu à mourir, on pensa un instant à tout contremander; mais l'Etat et les seigneurs qui devaient figurer dans les fêtes avaient déjà fait des dépenses si considérables, on sentait si bien la nécessité d'étouffer les propos des mécontents sous les bruyantes clameurs de l'allégresse publique, que la régente, au mépris des lois de l'étiquette, donna ordre de passer outre. Il y eut seulement un retard de quelques jours.

Commencées le 5 avril, ces réjouissances, unique objet de l'attention publique, durèrent trois jours et coûtèrent plus de deux cent mille écus. Sur les soixante-dix mille ou quatre-vingt mille spectateurs qu'elles eurent, il n'y en avait pas un qui eût souvenir de rien de si magnifique. « Les nuits furent changées en jours, les ténèbres en lumières, les rues en amphithéâtres, » écrit un témoin oculaire, le futur cardinal de Richelieu (1); un autre, l'ambassadeur vénitien Giustinian, dit que « les nuits, quoique éclairées de lumières et de feux, restaient inférieures au spectacle des trois journées; et cependant, ajoute-t-il, qu'il était beau de voir dans la ville illuminée, Leurs Majestés suivies d'une infinité de cavaliers et d'hommes armés, avec un nombre infini de torches, aux acclamations et applaudissements d'un peuple innombrable (2)! »

(1) *Histoire de la Mère et du Fils*, t. I, p. 178.
(2) *Rel. ven.* de Giorgio Giustinian, dép. du 17 avril 1612. France, t. I, p. 511.

A l'extrémité de la ville, dans le quartier qu'habitaient alors les plus nobles et les plus riches sujets du roi, sur cette place Royale que Henri IV avait fait bâtir, mais qui venait à peine d'être terminée, eurent lieu de brillants carrousels, où l'on courut la quintaine et la bague. C'était une imitation des anciens tournois, tout ce qu'on en osait conserver, depuis que la mort de Henri II, frappé dans une joûte, avait montré le danger de ces divertissements, souvenir attardé du moyen-âge. Les plus illustres seigneurs de la Cour, le duc de Guise, le duc de Nevers, le comte de Bassompierre, le prince de Joinville, M. de la Chataigneraie, capitaine des gardes, avaient reçu de la reine ordre d'être les tenants de la lice, et de surpasser le faste même des Espagnols. Ils ne s'y épargnèrent pas. Le prince de Conti, second prince du sang, qui, loin de marquer du mécontentement, comme avaient fait Soissons et Condé, venait d'assister à la cérémonie publique du 25 mars, dépensa pour son propre compte, quoique ses biens fussent peu considérables, et malgré les représentations de la régente, près de vingt mille écus. Le duc de Vendôme et la duchesse de Mercœur, belle-mère de ce bâtard de Henri IV, égalèrent presque ces folles prodigalités.

On tomba d'accord de donner aux divertissements cette forme allégorique qui avait plu si longtemps dans la poésie, et dont le goût public n'était pas encore bien revenu. Les tenants avaient pris les noms d'Almidor, Léontide, Alphée, Lysandre, Argant: ils se disaient chevaliers de la gloire, gardiens du temple de la Félicité, prêts à combattre quiconque y voudrait pénétrer. Leur appel fut entendu. Tous les grands officiers de la maison du roi,

tous les jeunes seigneurs qui pouvaient faire de la dépense, fût-ce en engageant l'avenir, formèrent de brillants quadrilles, parmi lesquels on distinguait ceux du prince de Conti, des ducs de Retz, de Longueville et de Montmorency; le connétable, père de ce dernier, et les quatre plus anciens maréchaux étaient les juges du camp.

Au centre de la place, où on l'avait établi, s'élevait en outre le palais de la Félicité. Tout autour, en dehors des barrières, on voyait des échafauds destinés à recevoir le Roi, la régente, les filles de France, la reine Marguerite et les juges. Seuls, les ambassadeurs des puissances n'étaient pas invités, et s'ils asssistèrent à ces fêtes, ce fut en simples particuliers; encore remarqua-t-on l'absence de l'ambassadeur d'Angleterre (1). Marie de Médicis les avait omis à dessein, pour pouvoir, sans les blesser, admettre dans sa loge Don Inigo de Cardenas, honneur inusité, mais qui semblait dû au représentant du souverain qui allait donner une reine à la France.

Partout, sur le pavé de la place, aux fenêtres des maisons, et jusque sur les toits se pressait une foule immense. Deux mille personnes au moins prirent part aux jeux avec mille chevaux. Les machinistes, les décorateurs avaient fait des merveilles qu'ont rapportées tous les historiographes et les historiens du temps (2), notamment Honoré Laugier, sieur de Porchères. En tête de son livre, gros volume in-quarto, étaient gravés sur un double feuillet, vis-à-vis l'un de l'autre, le portrait du roi Louis XIII

(1) *Rel. ven.* de Giorgio Giustinian, *loc. cit.*

(2) On les trouve résumées avec agrément dans l'*Histoire de France sous Louis XIII*, par M. Bazin, t. I, p. 118.

et celui d'Anne d'Autriche, sa future femme, de sorte qu'en le pliant on faisait se toucher les deux figures ; à raison de quoi le poète disait ingénieusement au lecteur :

« Ne trouble pas longtemps son aise.
« Ce roi, bien qu'il soit enflammé,
« Est si discret qu'il ne la baise
« Que lorsque le livre est fermé (1). »

Autour de cet ouvrage considérable d'un futur membre de l'Académie française, où M. Laugier de Porchères devait avoir Pellisson pour successeur, gravitèrent, comme autant de satellites, un nombre infini de volumes et opuscules, ceux-ci de quelques pages seulement, ceux-là allant parfois jusqu'à plusieurs centaines, témoignage irrécusable de l'effet produit sur les imaginations parisiennes par ces splendeurs inusitées, où le plus grand nombre, revenant pour quelques jours de ses préventions trop fondées, voulut voir, du moins en espérance, un gage de paix et de prospérité (2).

(1) Bazin, *Histoire de France sous Louis XIII*, t. I, p. 118. — *Le Camp de la place Royale*, par Honoré Laugier. Paris, 1612, 1 vol. in-4° de 341 pag.

(2) *Cartel présenté par les chevaliers de la gloire, soutenants, contre tous assaillants, publié à Paris le* 13 *mars* (sic) 1612, *en réjouissance des mariages des plus grands rois de l'univers.* Lyon, 1612, *prins sur la copie imprimée à Paris.* — *Le roman des chevaliers de la gloire*, par Fr. de Rosset, 1 vol. in-4° divisé en journées et contenant les différentes aventures du combat. — *Le carrousel des pompes et magnificences faites en faveur du mariage de Louis XIII.* — *Le Triomphe royal.* — *Complainte du Faquin du Parc Royal qui a soutenu tous les cavaliers du carrousel*, 1 vol. sur un ton très-licencieux. Le Faquin se plaint qu'on ne fasse pas mention de lui. — *Satire des dames contre les chevaliers du carrousel.* — *Les courses de bague faites en la place Royale*, par N. L. M. — *Les réjouissances des compagnies*

Notification fut faite ensuite aux diverses puissances de l'Europe, des mariages arrêtés entre les deux couronnes. Le souverain pontife, heureux de ce résultat, oublia sans trop de peine que le grand duc de Toscane avait pris dans ces négociations la place occupée d'abord par le Saint-Siége :

« J'ai donné compte au pape, écrit Brèves, selon les commandements de Vos Majestés, de la publication en leur royaume des mariages du roi et de Madame, et pris pour cet effet une audience extraordinaire où je fus accompagné et suivi, sans y avoir apporté le soin que les Espagnols prennent ordinairement en semblables occasions, de cent cinquante carrosses, qui ont rendu cette action autant plus solennelle et pompeuse que celle que fit en ce sujet l'ambassadeur d'Espagne, d'où Vos Majestés connoîtront quelle est la puissance de leur faction en cette cour. Depuis que j'y suis je n'ai point vu Sa Sainteté plus contente que ce jour-là. Elle ne fut pas avare de ses bénédictions pour la prospérité des dits mariages, joignant les mains par plusieurs fois, remercia et loua Dieu de la grâce qu'il lui faisoit d'avoir vu, durant son pontificat, une réconciliation et union si grande entre les deux plus grands princes de l'Europe, qu'elle confessoit que c'étoit un coup du ciel (1). »

Il ne restait plus, pour dernière cérémonie de ces fiançailles, qu'à donner l'ordre de se mettre en route aux deux ambassadeurs extraordinaires qui devaient signer, l'un à Madrid, l'autre à Paris, les deux contrats. Mais avec l'Espagne, les moindres circonstances, les plus vaines forma-

qui auroient fait montre devant le roi et la reine régente, par Des Viettes, historiographe de Leurs Majestés. — *Les alliances royales et réjouissances publiques*, par Navières. — *Les feux de joie de la France*. — Voy. encore *Mercure françois*, ann. 1612, t. II, p. 326; Siri, *Mem. recond.*, t. II, p. 651.

(1) Brèves, dép. du 27 avril 1612.

lités étaient cause de difficultés sans nombre et d'interminables délais. Depuis le 25 mars, le jeune duc de Mayenne était désigné pour aller en Espagne; un mois plus tard, le roi catholique n'avait pas encore fixé son choix (1). Cette mission fut proposée en son nom au duc de Medina-Sidonia, au marquis de Viluma et surtout au comte de Bénévent; mais quoiqu'on leur promît que ce voyage serait de courte durée, ils s'excusèrent, outre qu'ils appréhendaient la dépense, parce qu'ils n'étaient pas bien avec le duc de Lerme, et prenaient plaisir à ne pas obéir à ses volontés quand ils en avaient le moyen (2). On se rabattit alors sur le duc de Pastrana, de qui l'on n'avait pas à craindre un refus, malgré son avarice connue, tant cet honneur était inespéré pour un jeune homme de son âge et de son rang (3). Il n'était point, en effet, de maison ancienne et connue, ce qui mit un premier obstacle à son départ, « aucuns de ceux qui lui avoient promis de l'ac-
« compagner en son voyage ayant changé d'avis et disant
« librement que pour un duc d'Albe ou de l'Infantado,
« ils l'accompagneroient, mais non celui qu'ils disoient
« être grand seulement à cause des amourettes du feu roi
« Philippe (4). » Les autres obstacles venaient de ce que la Cour d'Espagne ne fournissant point aux dépenses, le duc de Pastrana se voyait réduit à engager ses biens pour une somme qu'on disait de cent mille écus, quoique, suivant l'estimation de Vaucelas, il la fallût diminuer de

(1) Vaucelas à Marie de Médicis, dép. du 20 avril 1612.
(2) Vaucelas à Villeroy, dép. du 20 avril 1612.
(3) Vaucelas à Marie de Médicis, dép. du 20 avril 1612.
(4) Vaucelas à Puysieux, dép. du 3 juin 1612.

moitié; en outre, le jeune ambassadeur « avoit sur le bureau » un procès duquel dépendait en partie sa fortune, et qu'il ne pouvait abandonner avant le jugement (1).

La Cour d'Espagne était enchantée d'avoir ce prétexte de ne point presser le départ : elle désirait que Mayenne se mît en route le premier, soit pour conserver l'avantage d'attendre toujours les premières démarches, soit pour se régler sur le train de dépense des Français, et ne faire à leur égard que le strict nécessaire. Cette question d'économie était, à Madrid, l'objet de préoccupations constantes : on ne s'y résignait qu'à contre-cœur à défrayer Mayenne; on hésitait à lui fournir des vivres et du linge, on désirait qu'il réformât sa table, soi-disant parce qu'on ne trouverait pas de salle assez grande pour y placer tout son monde (2), on marquait l'intention de ne fêter sa présence que par quelques combats de taureaux (3), et l'on accueillait avec empressement, sauf à se raviser plus tard par orgueil, la proposition dédaigneuse de la régente que chacune des deux nations défrayât son ambassadeur (4). Enfin l'on

(1) Vaucelas à Puysieux, dép. du 20 juin 1612.

(2) « Ils sont en peine d'une sale grande qui mancque là dedans et seroyent bien aise que M. du Maine reformast sa table d'une certaine grandeur, qui ne fust que pour les plus califiés. L'humeur des François n'est pas de se ranger à la seconde ; touteffois il fauldra essayer d'accommoder cela selon ce qu'ils prépareront. » (Vaucelas à Marie de Médicis, dép. du 17 juin 1612.)

(3) Vaucelas à Marie de Médicis, dép. du 17 juin 1612.

(4) « On donnera une certaine quantité de vivres, mais je ne scay s'ils fourniront du linge de table... Par celle que la royne m'escript elle me donnoit bien à entendre qu'elle seroit bien contente que les uns et les aultres se deschargeassent de ce deffray par les chemins. Il n'a esté besoin de grande rethorique pour leur persuader que ceste voye estoit la meilleure, car facilement ils se

avait renoncé à lutter de splendeur avec Mayenne, et décidé, pour que le contraste fût moins sensible, que le duc de Pastrana attendrait, avant de partir, l'arrivée des Français en Espagne, c'est-à-dire le moment où ils devraient suivre le chemin qui leur serait tracé par les maréchaux-des-logis de Sa Majesté Catholique; de cette manière, en prenant une autre route, le cortége espagnol éviterait une rencontre et de blessantes comparaisons (1). Voilà à quoi

sont résoluz, et croy à la vérité qu'ils n'avoyent resolu le dict deffray si asseurement que l'on en faisoit courir le bruict. » (Vaucelas à Villeroy, dép. du 20 avril 1612.)

(1) « C'est la vérité que le duc de Pastrana a un procez important sur le bureau; mais il pourroit estre qu'ils seront bien aises de prendre ce prétexte pour le faire partir selon que M. du Maine sera advancé, lequel j'ay appris que ce duc ne rencontrera en son chemin prenant le sien par Valladolit lorsque M. du Maine sera vers Burgos, et ce afin de ne le rencontrer. L'inégalité des troupes en pourroit estre cause. » (Vaucelas à Puysieux, dép. du 3 juin 1612.) — « Le secrétaire Arosticquy m'a bien fait paroistre qu'il croyoit que le séjour de M. du Maine ne seroit icy que pour tout le reste du mois qui vient, et que le duc de Pastrane ne seroit que 20 jours ou environ en vostre cour, et que la grande despence seroit un esguillon à ces seigneurs pour haster leur retour. Ce peu de séjour ce rapporte à ce que j'ay entendu qu'estiez d'accort que les contractz ne se passeroient en mesme jour; aussy seroit il impossible, puisqu'à leur comte M. du Maine partiroit d'icy avant que le duc de Pastrane arrivast à Paris, car à peine y arrivera il plus tost que le 12 aoust... Depuis ce retour du duc de Lerme, ils ont résolu que celuy de Pastrane rencontreroit M. du Maine sur le chemin à la campagne, de façon que s'il veut voir ceste entrée, il fauldra qu'il revienne et retourne en poste joindre ses gens. » (Vaucelas à Villeroy, dép. du 29 juin 1612, portée par erreur à la date de 1611.) — « Bien qu'ils dient depuis deulx jours qu'ils hastent le partement de ce duc pour le 25 du présent ou 3ᵉ de juillet je le tiens limité selon le temps nécessaire pour se costoyer ainsy l'un et l'aultre à la passée en ce cartier. » (Vaucelas à Marie de Médicis, dép. du 17 juin 1612.)

la pénurie du Trésor réduisait une Cour vaniteuse; mais elle en souffrait cruellement et craignait qu'on n'attribuât « cette réformation à avarice ou à faute d'argent plutôt qu'au deuil de la feue reine d'Espagne (1). »

Ces retards, dont Vaucelas communiquait à Paris le motif, s'ils n'y changeaient point les résolutions de la régente, faisaient différer le départ de Mayenne, et, chose étrange! on s'en plaignait à Madrid, comme si la conduite des uns ne devait pas se régler sur celle des autres. « Toutes ces Dames nous prennent à partie, écrivait « Vaucelas, de ce que M. du Maine ne vient point. La « gouvernante de la petite reine m'a conjuré que, par les « premières, je donne avis que les remises ne sont à pro- « pos avec les dames en matière d'amour (2). » Il était facile de rétorquer l'argument, puisque la lenteur du duc de Pastrana semblait, au même titre, accuser la négligence du prince des Asturies envers Madame Elisabeth; mais Marie de Médicis était trop ardente à l'exécution de ses desseins, pour les compromettre par des susceptibilités même légitimes. Le 5 juin, quoiqu'on sût que Pastrana partirait seulement un mois plus tard, Mayenne s'achemina vers l'Espagne. Arrivé le 17 à Bayonne, il passait presque aussitôt la frontière, et le 24, écrivait de Saint-Sébastien, première ville d'Espagne, plusieurs dépêches qui font connaître la réception qui lui était faite et le jugement qu'il en portait :

« Etant entré en ce pays, j'ai pensé devoir donner avis à

(1) Vaucelas à Marie de Médicis, dép. du 17 juin 1612.
(2) Vaucelas à Puysieux, dép. du 10 juin 1610.

Votre Majesté comme j'y ai été reçu, qui fut hier matin par deux alcades et un corrégidor que je trouvai sur le bord de la rivière qui sépare la France de l'Espagne, près d'Irun, où ils me donnèrent une lettre de la part de la province, témoignant comme elle se réjouissoit de mon arrivée, étant envoyé de la part de Vos Majestés pour un si bon sujet, et que j'y serois très-bien reçu. Il me fut aussi donné un passeport du roi d'Espagne pour mes hardes et une défense ou exemption de l'inquisition. Approchant de cette ville, je trouvai le corrégidor qui est le lieutenant du gouverneur et quelques gens de peu qui m'attendoient environ demi-lieue, hors de la dite ville, où ils me reçurent, et à l'entrée furent tirés force coups de canon. J'ai désiré savoir pourquoi il ne s'est trouvé aucun de la part du roi d'Espagne pour me recevoir, et appris que ceux du pays ont des priviléges dont ils sont si jaloux qu'ils n'ont jamais souffert que ses officiers ni autres que les leurs se soient entremis de semblables cérémonies, qu'ils font, à la vérité, à bonne intention, mais à leur usage et fort grossièrement. Ce matin, le gouverneur de Fontarabie m'est venu trouver avec une lettre de la part du vice-roi qui m'écrit que Sa Majesté Catholique a mandé qu'arrivant en cette province, son intention est que j'y sois bien reçu, sans autre commandement plus particulier. Dès hier matin, il m'en avoit été déjà donné une ainsi que je sortois de Saint-Jean de Luz de la part du même vice-roi, témoignant le regret qu'il avoit en son particulier seulement de ne pouvoir me voir sans me dire aucune raison, ni montrer qu'il en eût lors charge du roi son maître, comme il a fait ce matin (1). »

Des coups de canon, de vagues excuses, quelques danses grossières de montagnards, ne semblaient pas à Mayenne un accueil suffisant pour la dignité dont il était revêtu. Décidé cependant à continuer son voyage, il envoya en toute hâte un exprès à la régente pour l'informer de ce

(1) Mayenne à Marie de Médicis, dép. du 24 juin 1612, ms. fr., 16115, lettre 37.

manque d'égards et prendre ses ordres. Deux jours plus tard, il écrivait de Villeréal :

« Les nouvelles que j'appris hier arrivant en ce lieu, par un gentilhomme qui doit accompagner le duc de Pastrana en son voyage, m'étonnent, car il me dit qu'il ne faisoit qu'arriver de Madrid où il avoit laissé le dit duc n'ayant encore reçu l'argent ni toutes les livrées de son équipage qu'il change sur l'avis qu'il a eu des miennes, et n'estimoit pas qu'il pût partir de quatre ou cinq jours après que je serai arrivé. Je suis ébahi de ce que M. de Vaucelas ne m'en mande rien, n'ayant aucunes nouvelles de lui sur ce sujet. Cela me fait grandement appréhender que mon séjour ne soit beaucoup plus long en ce pays qu'il n'a été prévu et que je ne désire. Je vous supplie, Monsieur, au nom de Dieu, de vouloir conférer avec M. de Villeroy, afin d'aviser à ce que jugerez être expédient pour y remédier, et me semble qu'il ne seroit hors de propos de témoigner à l'ambassadeur d'Espagne que cette procédure n'agrée pas à Leurs Majestés, et toutefois je m'en remets à votre conduite. Je continuerai cependant mon voyage aux plus petites journées que je pourrai, afin de vous donner loisir de m'avertir comme je me dois conduire en cette longueur (1). »

Tels sont les motifs qu'avait Mayenne de trouver « ce pays fort différent de notre France, et de conjurer la reine, Villeroy et Puysieux, de ne l'y laisser que le moins qu'il se pourroit (2). » Un autre, plus mêlé qu'il n'était à la cabale des grands, plus chatouilleux sur les questions d'étiquette et d'honneur, plus mal disposé pour les mariages, n'eût manqué de rebrousser chemin, ce qui eût peut-être amené une rupture : « Il a procuré, écrit Ubal-
« dini, d'excuser ici et de recouvrir la faute de ces mi-
« nistres d'Espagne qui ont manqué sur bien des points

(1) Mayenne à Puysieux, dép. du 26 juin 1612.
(2) *Ibid.*, dép. du 24 juin 1612.

« à la courtoisie qu'ils devaient en cette occasion, et c'est « une grande providence de Dieu qu'au lieu du duc de « Mayenne ce n'ait pas été un prince d'autre prudence et « valeur (1). »

Les premières impressions que Mayenne avait ressenties ne tardèrent pas à se dissiper. Le bon accueil qu'il reçut des habitants de Vittoria lui fit oublier sinon les retards du duc de Pastrana, dont il continuait à « être au désespoir, » du moins « l'incivilité et rudesse du peuple des montagnes (2). » Les historiographes, qui passent sous silence ces premiers mécomptes, les laissent pourtant deviner par leur langage :

« On n'épargna pas même, dit Claude Malingre, les processions et le son des cloches, qui sont des honneurs réservés pour leurs rois tant seulement. Enfin ils en ont tant fait que les François seroient fort déraisonnables s'ils n'en étoient fort satisfaits, et faut avouer que tant s'en faut qu'ils eussent sujet de se plaindre d'eux, qu'au contraire ils se sont cent fois fâchés de ce qu'ils en faisoient trop, parce qu'ils étoient contraints de s'arrêter de lieue en lieue pour voir les combats et les danses que les hommes, les femmes et les enfants venoient faire à l'envi au-devant de lui, par tous les chemins où il passoit. Il est vrai qu'ils leur eussent peut-être plu davantage, s'ils eussent été faits dans une autre salle que la campagne et avec d'autres flambeaux que le soleil (3). »

Ce motif et bien d'autres, qui tenaient au caractère français, toujours étonné et comme blessé de ce qui l'arrache à ses habitudes, faisaient souhaiter aux gentils-

(1) Ubaldini, dép. du 5 juillet 1612.

(2) Mayenne à Marie de Médicis, 28 juin 1612. — Autres à Puysieux, 28 juin et 3 juillet 1612.

(3) *Histoire de Louis XIII*, par Claude Malingre, p. 148. Paris, 1616, in-4°.

hommes de Mayenne le prompt retour que celui-ci, de son côté, ne désirait pas moins ardemment. Il ne se louait encore qu'à moitié des attentions du roi d'Espagne : s'il trouvait ses logis et sa provision de vivres préparés, c'était, écrit-il, « sans me faire aucun présent de chose quelcon- « que, ni y mettre le taux et ordre que l'on m'avoit fait « espérer, de sorte que toutes choses sont extrêmement « chères, et n'est pas croyable à qui ne l'éprouve (1). » Une tardive lettre de Vaucelas vint pourtant lui donner le courage de poursuivre, en lui disant au vrai l'état des choses :

« De Saint-Augustin, 1er juillet, 3 heures du matin :

« Monsieur, arrivant hier soir près de ce lieu, j'ai reçu sur le chemin celle qu'il vous a plu de m'écrire de Vittoria et auriez raison, Monsieur, de vous étonner, voire de vous plaindre de moi, de vous avoir avis assuré du jour du partement du duc de Pastrane, sans qu'il n'a été résolu que depuis trois jours et pour jeudi prochain, ainsi que m'assurèrent avant hier le duc de Lerme et lui aussi, et fusse parti trois jours plus tôt pour vous aller rencontrer même au-delà de Burgos, sans que j'ai cru devoir attendre le retour du duc de Lerme de l'Escurial, tant pour presser le dit partement que pour savoir la route qu'ils désiroient que prissiez, sur quoi les bruits ont été divers jusques à l'arrivée du dit duc, qui fut seulement jeudi, avec la petite reine et le prince, car vous savez, Monsieur, que jusques aux moindres choses elles ne se résolvent je ne dirai sans lui, mais que par lui. Il y a longtemps que j'ai donné avis en France que ce duc ne partiroit que ne fussiez en Espagne. Or cette retarde extrême doit autant être attribuée à faute d'argent qu'à gloire; néanmoins, Monsieur, je suis de votre opinion qu'il seroit plus séant que ne fussiez si près de la cour lorsque ce duc partira. Voilà pourquoi vous donnant maintenant avis du jour qu'ils ont déterminé, vous

(1) Mayenne à Puysieux, dép. du 3 juillet 1612, de Burgos.

aviserez s'il seroit plus à propos de commencer dès Burgos à faire quelque petite pause, à ce qu'à tout le moins le duc eût fait deux ou trois journées avant que le rencontrassiez. De Burgos passant par Lerme, en deux jours vous viendrez aisément à Aranda, logis assez commode et propre pour faire encore votre seconde pause, si le trouvez à propos. Quant à ce que me mandez, Monsieur, que les contrats doivent être passés à même jour, je l'ai toujours cru aussi, et néanmoins j'ai avis qu'ils ne s'y attendent pas, et l'ai ainsi écrit à Leurs Majestés depuis trois jours, et auparavant le dit avis, j'ai mandé à M. de Villeroy, il y a près d'un mois, que je trouvois que les dits contrats ne se pouvoient passer en même jour, sans que fussiez contraint, Monsieur, de faire ici un extrême séjour, puisque ce duc de Pastrane tardoit tant à partir, et qu'eux mêmes tardoient tant à rendre la réponse que savez à leur ambassadeurs. Longueurs que l'on ne sait si on les doit attribuer à gloire ou nonchalance. Cependant je trouvai le duc de Lerme, en cette dernière visite, si content de votre prompte arrivée et du bon acheminement de ces affaires, que je veux croire que leur naturel lent domine plus en eux quasi qu'ils ne voudroient. Pour remédier, Monsieur, à cette retarde que j'ai faite, et à laquelle je ne pouvois manquer à cause de ces incertitudes dont je voulois être éclairci avant que de partir, j'avois résolu de prendre la poste pour me rendre incontinent à Burgos; mais la chaleur survenant avec le malheur de notre vie oisive à la mode de ce pays, j'ai eu crainte en pensant m'avancer, de me retarder par quelque fièvre ou autre incommodité. Il étoit nécessaire pour le service de Leurs Majestés et votre contentement, que sussiez leur résolution présente de ce partement ; je dis présentes, car on change d'avis en ce pays aussi bien qu'ailleurs, et crois toutefois qu'ils ne changeront plus. Mais si trouvez bon de séjourner un peu ou raccourcir vos journées, il sera à mon avis bon que vous en céliez le sujet. »

Ici, pour quelques jours, les dépêches manquent : les historiens seuls de ces voyages et cérémonies nous apprennent que les deux ambassadeurs, lorsqu'ils se croisèrent

près de Burgos, n'ayant point passé par cette ville, firent échange de compliments par l'intermédiaire de deux gentilshommes de leur compagnie (1). C'est aux mêmes sources qu'il faut puiser, sous toutes réserves, le récit peut-être embelli de la réception qui fut faite à Mayenne quand il arriva au château de Lerme :

« Deux Mores vinrent au-devant de lui avec des trompettes et furent suivis par une quantité de gens vêtus en paysans, qui, de deux en deux portoient sur les épaules de grandes perches pleines de toute sorte de gibier et particulièrement de tant de lapins qu'on eût cru dès lors que les Espagnols avoient attendu sa venue pour prendre leur revanche et se venger des lapins, qui, selon leur propre histoire, avoient autrefois rendu déserte une grande partie de l'Espagne. Après, suivoient des mulets couverts de tapis de Turquie chargés de veaux et de moutons, de coqs d'Inde, de cuirs, de vins, de jambons, de fruits, de confitures et de tant d'autres sortes de viandes qu'ils sembloient qu'ils eussent entrepris de nourrir une armée: enfin ce fut un vrai triomphe de carême-prenant, plutôt une des processions que les gastrolates font, dans Rabelais, à leur dieu ventripotent (2). » — « Dès qu'il fut descendu de cheval en la cour du château, en montant le perron, la porte de la salle s'ouvrit, et à l'instant M. de Mayenne et ceux qui l'accompagnoient sentirent une si suave odeur de parfums qu'ils confessèrent tous de n'en avoir jamais senti de pareille (3). »

Ce qui acheva de réconcilier Mayenne avec la cour d'Espagne, c'est qu'étant tombé malade à Barage, petite

(1) *Histoire entière et véritable de tout ce qui s'est passé en Espagne pour l'accomplissement du mariage du roi, depuis le départ du duc de Mayenne jusqu'à son retour*. Paris. 1612, in-8°. — Mém. de Fontenay-Mareuil, p. 53. (Coll. Michaud, 2e série, t. V.)

(2) *Histoire de Louis XIII*, par Claude Malingre, p. 148.

(3) *Mercure françois*, ann. 1612, t. II, p. 461.

localité à deux lieues de Madrid (1), on lui envoya force médecins. Il apprit ainsi à ses dépens que Vaucelas n'était point blâmable d'user de lenteurs nécessaires à la santé sous ce climat brûlant. Le 17 juillet, sur les sept heures du soir, l'ambassadeur put enfin faire son entrée dans la capitale de toutes les Espagnes, avec l'appareil que comportait une mission en deuil. Il était accompagné du duc de Lerme et de Don Pedro de Tolède qui l'étaient venus recevoir à deux cents pas hors de la porte (2), « ce qui « étoit une faveur particulière laquelle n'avoit encore été « faite à aucun, n'ayant accoutumé de monter à cheval « pour aller au-devant de personne (3), » et suivi de dix-sept barons, sept comtes ou vicomtes, quatre marquis, en tout deux cent dix-sept gentilhommes et cinquante-deux pages. Cent trente-quatre mulets suffisaient à peine pour porter son bagage persónnel. Il en avait encore soixante-cinq pour sa suite, tous avec « des lunettes et billes d'argent et couverts de couvertures de drap noir (4). » Sur le passage du cortége on criait en français : Bien venus ! bien venus !

« Le roi d'Espagne, la petite reine et le prince s'étoient mis à une fenêtre du couvent des Déchaussés, qui prirent grand plaisir, à ce qu'on m'a dit depuis, à voir passer notre troupe, où, Dieu merci, il n'y avoit point de confusion. Et afin de donner moyen au peuple de la voir aussi, Sa dite Majesté

(1) Mayenne à Marie de Médicis, dép. du 22 juillet 1612.—Les historiens disent à Spulveda, à deux *journées* de Madrid.

(2) Vaucelas à Puysieux, dép. du 20 juillet 1612.

(3) Mayenne à Marie de Médicis, ép. du 22 juillet 1612.

(4) *Le magnifique tournoi de Naples, ensemble les ambassades des ducs du Maine et de Pastrana*, p. 9. Paris, 1612, 1 vol. de 120 pages.

nous fit traverser toute la ville et faire de longs tours par les rues, où il s'en trouva une si grande quantité, outre ce qui étoit dehors à la campagne, que je n'eusse pas cru la ville être capable d'en pouvoir tant loger, témoignant tous, par une joie et applaudissement extraordinaire et qu'il seroit malaisé de représenter, le contentement qu'ils recevoient de l'arrivée de la part de Vos Majestés, qui ont véritablement occasion de se louer du soin et affection que Sa Majesté Catholique, tous les grands et généralement tout le peuple ont fait paroître pour me bien recevoir (1). »

Etant arrivé à l'hôtel Spinola, qu'on lui destinait, Mayenne y fut salué par toute la musique du roi. Les Français, rendus maîtres des maisons où ils étaient logés, y trouvèrent leurs chambres tendues de soie, et mises à l'abri de toutes perquisitions de la justice (2). Ils jouissaient du privilége d'aller partout dans le palais et de voir dîner la petite reine et les princes ses frères, ce que les Espagnols n'avaient jamais pu obtenir.

Dès le lendemain, Mayenne commença à être visité. Pour lui laisser le loisir de se reposer, l'audience royale avait été ajournée, « mais je puis assurer Votre Majesté, écrit-il à la reine-mère, que les grandes visites qui ont toujours continué depuis m'en ont bien empêché (3). » Les dames s'arrêtaient en carrosse devant son logis, et l'appelaient aux fenêtres, lui donnaient la musique elles-

(1) Mayenne à Marie de Médicis. dép. du 22 juillet 1612. Vaucelas à Puysieux, dép. du 20 juillet 1612.

(2) « Mon logis est très-beau et parfaitement bien meublé, et tous les seigneurs et gentilshommes sont si bien logez et acomodez qu'ils s'en louent comme à la vérité je voy qu'ils ont raison, n'estant oublié aucune sorte de soin pour les honorer et contanter. » (Mayenne à Marie de Médicis, dép. du 22 juillet 1612.)

(3) Mayenne à Marie de Médicis, dép. du 22 juillet 1612.

mêmes, lui envoyaient des gants, des parfums, des eaux, des confitures, de toutes sortes de régals, et publiaient « à haute voix qu'elles n'avoient jamais vu personne ni de si belle façon, ni de si belle taille. » Elles admiraient sa livrée, sa vaisselle d'argent, qui pouvait suffire en même temps à deux tables de cinquante couverts et à quatre services, ouvertes à toute heure, à toute sorte d'étrangers. Elles assistaient à son dîner, et par tant d'avances le provoquaient à des galanteries dont il ne sut pas assez s'abstenir. « J'ajoute, dit l'historien Claude Malingre, le buffet « où, durant un mois entier, ils ont été attachés par les « yeux, s'enquérant tantôt si ce n'étoit point celui d'Ata- « balipa, dont l'histoire de leurs Indes a tant parlé, et « tantôt le mettant à tel prix qu'ils se faisoient accroire « les uns aux autres que leur roi avoit fourni une partie « et notre reine une autre (1). »

Pour inégale qu'en réalité fût la dépense, celle que firent les Espagnols acheva de les ruiner. Ils furent contraints de prendre même les sommes peu considérables qui étaient destinées de longue main aux enfants et aux veuves des anciens serviteurs de Charles-Quint et de Philippe II. Plus tard, quand Mayenne fut parti, ils « rehaussèrent d'un tant de maravédis chaque livre de « viande, » ne trouvant d'autre ressource pour remplir leur trésor vide (2). C'est pourquoi ils ne voyaient pas le jour de mettre fin aux deux ambassades (3), et, pour ce qui

(1) *Histoire de Louis XIII*, par Claude Malingre, p. 167.

(2) Vaucelas à Marie de Médicis, dép. du 20 septembre 1612.

(3) « Ils ont bonne envie de finir cest affaire et se descharger de ceste trouppe françoise qui est icy et leur cause peine et

les concernait, ils remplaçaient les fêtes dispendieuses par d'insignifiants honneurs qui ne leur coûtaient rien et qu'ils faisaient sonner très-haut : par exemple, Lerme venait prendre Mayenne pour une promenade, « chose, écrit celui-ci, qui ne lui était encore arrivée avec qui que ce soit (1). » Une autre fois, c'était le roi d'Espagne qui se faisait accompagner à cheval par Mayenne à travers la ville, du palais royal au jardin du premier ministre, « ce qui est tenu à faveur extraordinaire en ce pays (2). »

Mais quelque hâte qu'eussent les Espagnols d'en finir, ils ne l'osaient faire paraître, la croyant contraire à leur dignité : ils différaient, comme on l'a vu, l'audience royale, sous prétexte que Mayenne avait besoin de repos; ils soulevaient des difficultés d'étiquette et s'y acharnaient obstinément. Ils exigeaient que Mayenne saluât l'infante des noms de reine et de majesté. Comme il s'y refusait, faute d'ordres, disant qu'à sa seconde audience seulement il devait parler des mariages, « la première étant « pour les remerciements de la bonne volonté que « Sa Majesté catholique avoit témoignée après le décès de « Sa Majesté et sur la consolation de la mort de la reine « d'Espagne, » Lerme s'étonna de la difficulté soulevée : Vaucelas avait donné ces titres à l'infante qui les avait

despence. » (Puysieux à Villeroy, dép. du 13 août 1612. Ms., 16115, L. 48.)

(1) Mayenne à Villeroy, dép. du 5 août 1612.

(2) Vaucelas à Marie de Médicis, dép. du 2 décembre 1612. — « Faveur si fort signalée et si rare qu'il n'y a point de prince en tout le monde, soit-il de ses plus proches parents, qui se puisse vanter d'avoir reçu jamais un semblable honneur. » (*Histoire de Louis XIII*, par Claude Malingre, p. 166.)

gardés depuis ; lui en donner de moindres serait une chose honteuse et insupportable aux Espagnols. Le roi, au surplus, avait résolu que Mayenne ne verrait ni ne saluerait Doña Ana qu'en cette qualité. L'embarras de l'ambassadeur était grand, car ses instructions portaient qu'il ne lui donnerait, en sa première audience, d'autre nom que celui d'infante.

« Enfin, écrit-il, j'ai pensé que puisque ce pouvoir avoit été donné au sieur de Vaucelas, ce n'étoit pas l'intention de Votre Majesté de rien faire au contraire, et ai trouvé un expédient que j'estime qu'elles n'auront pas désagréable. C'est, Madame, que j'ai fait entendre à l'infante par Mme de Vaucelas qu'étant la maîtresse de mon Roi, elle me pouvoit commander ce qu'il lui plairoit et que je m'assurois tant de l'affection de Vos Majestés envers elle et particulièrement de celle du roi, qu'elles auroient très-agréable que j'obéisse à ce qu'elle m'ordonneroit. Ce que je supplie très-humblement avoir agréable, ne l'ayant fait que par la seule considération du service que je lui dois, et pense en cette façon n'avoir rien déféré au roi catholique, et que j'éviterois un grand bruit et éclat. L'infante m'ayant mandé que je ne saurois rien faire de plus agréable au roi son père et à elle que de lui faire cette visite avec le même titre et reconnoissance que l'ambassadeur ordinaire de Votre Majesté accoutumé, je leur fis entendre que mon intention étoit de la saluer la première après le roi son père (1). »

Mayenne craignait fort que sa résolution ne fût blâmée à Paris, et il s'en excusait, comme « n'ayant point vu de « meilleur remède pour éviter une grande brouillerie qui « se préparoit et eût été malaisé de pouvoir raccommoder « après avec des gens défiants et qui se piquent extrême-

(1) Mayenne à Marie de Médicis, dép. du 22 juillet 1612.

« ment sur ces petits points (1). » L'audience, si longtemps retardée, eut lieu au palais, avec toute la solennité désirable. « Il y avoit une si grande foule tant des Espa-« gnols que de nos François, écrit Mayenne, que je fus « toujours porté depuis les degrés du palais jusques « auprès du roi, et quelque soin et diligence qu'on y eût « apporté pour y garder de l'ordre, il ne put servir et ne « s'en vit jamais moins, n'ayant oncques vu au Louvre « une telle presse qu'il y avoit ici (2). Philippe III « étoit au-dessous du dais, assis dans sa chaire, vêtu « d'une soutane de frise noire et d'un grand manteau de « même étoffe et couleur qui lui pendoit jusques aux « pieds (3). » Il accueillit l'ambassadeur et sa suite avec une bienveillance qu'ils trouvèrent pareillement auprès de la jeune princesse. Mais ici nous devons laisser de nouveau la parole à Mayenne :

« Je fus voir l'infante, et l'approchant, je commençai à lui dire que ses commandements m'étoient parfaitement chers, puisque je savois qu'ils seroient agréables à Vos Majestés, qui me l'avoit fait préférer à toutes autres considérations. Et après je lui fis le compliment du deuil, lui faisant entendre que je réservois le surplus à l'autre audience, suivant l'intention et instruction de Vos Majestés, que je puis assurer être la plus belle et agréable princesse qui se puisse voir, et telle que le portrait qui en a été envoyé à Vos Majestés lui fait plus de tort que d'avantage. Elle me reçut fort courtoisement et toutefois ne se leva pas. Je crois bien qu'elle n'avoit été avertie de la coutume de France que je fis entendre à quelques-uns des siens pour lui dire, après m'être

(1) Mayenne à Villeroy, dép. du 22 juillet 1612.
(2) Mayenne à Marie de Médicis, dép. du 22 juillet 1612.
(3) *Le magnifique tournoi de Naples*, etc., p. 19.

retiré, et crois que cette franchise françoise ne sera pas trouvée mauvaise ni hors de propos (1). »

Tant qu'il n'était question que de cortéges, d'audiences et de révérences, le duc de Mayenne pouvait suffire à la tâche; mais comme il n'était point homme d'affaires, quand on s'aperçut à Paris qu'avant de signer les contrats, il faudrait encore, pour débattre quelques points contestés, toute la souplesse et les ressources d'esprit d'un homme d'Etat, il fut reconnu insuffisant, et l'on décida de lui adjoindre Puysieux qui partageait avec Villeroy, accablé par son grand âge, les fonctions de secrétaire d'Etat pour les relations extérieures. Les Espagnols, en effet, prétendaient que le gros des articles était seul accordé; il restait donc nombre de difficultés à vider, sur lesquelles, vu l'obstination de cette cour, on pouvait n'être pas sans inquiétudes (2). A peine le conseil de Castille eut-il connaissance du dessein d'envoyer un auxiliaire à Mayenne, que sans autre motif que de conserver l'égalité, il fit partir pour Paris le secrétaire Maldenat, sous le vain prétexte de porter des dépêches au duc de Pastrana (3). On avait beau rabaisser ainsi le personnage de Puysieux, sa pré-

(1) Mayenne à Marie de Médicis, dép. du 22 juillet 1612. — Les dépêches de Mayenne et de Vaucelas ne tarissent pas sur la beauté de l'infante, mais ils se tiennent toujours dans des termes vagues, parlant surtout de son teint éblouissant et de sa belle carnation. M[me] de Motteville qui la vit plus tard non plus infante, mais femme accomplie, loue sa taille, ses beaux yeux, sa bouche petite et vermeille, ses cheveux châtain-clair, ses mains incomparables. (*Mém.* Ed. Charp., t. I, p. 27 et suiv.)

(2) Mayenne à Villeroy, dép. du 5 août 1612. — Puysieux à Villeroy, dép. du 23 août 1612.

(3) Mayenne à Villeroy, dép. du 5 août 1612. — Puysieux à Villeroy, dép. du 13 août 1612.

sence fut fort utile. Il arriva le 18 août à Madrid. Le comte de Salaçar vint au devant de lui jusqu'à une lieue de la ville, par ordre du roi d'Espagne, et lui offrit son logis, préparé pour le recevoir; mais Puysieux préféra descendre chez Mayenne. Il y reçut aussitôt la visite du secrétaire Arostiqui, « lequel, dit-il, j'ai bien reconnu « être envoyé pour découvrir quelle étoit ma charge et « les commandements que j'apportois. Toutefois, j'en ai « usé de sorte, suivant vos sages records, que je l'ai fait « parler le premier, et connu qu'ils ont bonne envie de « finir cette affaire. Nous nous servirons de l'occasion de « cette presse pour l'avancement d'icelui (1). » Le mardi 14, Mayenne et Puysieux eurent audience du roi catholique, « près duquel étoit le prince, sans doute pour « n'être salué après l'infante qui étoit en son apparte- « ment. » Celle-ci, qu'ils visitèrent ensuite, les « vit très-vo- « lontiers et reçut de bon œil, témoignant en son visage, « qui est fort beau, et au peu de paroles qu'elle pronon- « çoit, combien lui étoit agréable cette ambassade, plus « encore le sujet d'icelle et tout ce qui lui venoit de la « part de Vos Majestés (2). »

On s'occupa alors de régler les difficultés pendantes, ce qui fut l'œuvre de peu de jours. Puysieux nous apprend quel était l'objet de ces minutieuses discussions :

« Le secrétaire Arostiqui nous revint trouver peu après, envers lequel nous jugeâmes à propos de faire instance que le contrat fût passé en présence du roi d'Espagne pour les raisons que nous lui représentâmes sur-le-champ, auxquelles

(1) Puysieux à Villeroy, dép. du 13 août 1612.
(2) Puysieux à Marie de Médicis, dép. du 23 août 1612.

Sa Majesté Catholique, pour la hâte qu'il avoit de sortir de cette affaire, se laissoit aller aucunement, combien que ses ministres nous alléguassent la coutume de leurs rois et les lois du pays au contraire ; mais quand on est venu à examiner chaque article du contrat, et la forme de la passation d'icelui, comme de la signature, il s'y est rencontré plusieurs difficultés dignes de considération, dont la principale est que le dit roi entendoit signer *Yo el Rey*, ainsi qu'il pratique d'ordinaire en ses écrits et signature, et se sont aheurtés si opiniâtrément à cette forme contre laquelle nous avons représenté les traités faits ci-devant et nommément les derniers de la paix de Vervins et de la ratification de la neutralité de Bourgogne, que plutôt que de s'en départir ils eussent souffert un délai de vingt jours pour dépêcher un courrier à leur ambassadeur don Inigo. Nous avons estimé, Madame, qu'il y alloit trop du vôtre et de l'intérêt de la dignité du roi d'admettre la dite signature en un contrat qui est commun et auquel les commissaires de Vos Majestés ont l'honneur de signer en leur nom, et découvrîmes aussitôt que le désir extrême qu'avoit le duc de Lerme d'être commis par son maître à cet effet et ajouter cette gloire à tant d'autres marques de faveur qu'il possède, feroit naître d'autres inconvénients et difficultés qui apporteroient de la longueur contre l'intention de Vos Majestés, sans savoir encore si nous les gagnerions.... Le dit duc de Lerme s'est donc senti grandement attenu au consentement que nous y avons prêté, et en fut porter l'avis à son maître avec grande réjouissance. Car comme il désire être reconnu le principal fauteur et promoteur de ces alliances du côté d'Espagne, aussi affecte-t-il l'honneur de la conclusion d'icelles tant pour sa gloire particulière que pour en avoir le gré des parties. Depuis cela nous avons examiné chacun article du contrat, où M. de Mayenne a apporté toute l'industrie, modération et dextérité qui se peuvent désirer pour suivre et accomplir exactement les fins et volontés de Votre Majesté, nonobstant que ceux d'ici missent peine de tirer toujours quelque avantage, quoi qu'il eût été arrêté par-delà avec leurs ambassadeurs, s'est ainsi passé quelques jours en douces paroles et contestations. Néanmoins Votre

Majesté verra par le double des contrats que nous lui envoyons, desquels nous avons retenu les originaux en françois et en castillan, qu'en la substance des articles il n'y a esté faict aucun changement. Au premier Vos Majestés ont procédé comme en la signature d'icelui, et en la séance de vos commissaires les titres ont été retranchés, le dot et douaire demeurent comme ils avoient été accordés, la constitution des rentes du premier au denier seize... La conduite et délivrance réciproque se feront quand cette infante aura les douze ans de son âge faits et accomplis. Ils faisoient difficulté de mettre que ce seroit à leurs dépens, me disant en particulier qu'ils avoient dessein d'en donner la charge à quelque grand d'ici qui le feroit aux siens, et s'il voyoit que le contrat le portoit autrement, il s'en défendroit. Nous leur dîmes que en celui de Madame cette clause étoit exprimée bien clairement et qu'il étoit expédient qu'ils fissent le semblable. Ils l'ont passé ainsi; il n'y a pas été possible de gagner qu'il y eût deux secrétaires d'Etat présents pour la passation, disant premièrement n'en avoir qu'un seul et être chose parmi eux inouïe et inusitée, et qu'en tous leurs traités de paix et de mariage jamais ils n'en ont usé autrement. La cérémonie de cette action se passa hier avec beaucoup d'honneur et solennité, tous les ducs et grands d'ici étant venus avec le duc de Lerme prendre M. de Mayenne en son logis pour l'accompagner au palais, avec lequel nous étions, M. de Vaucelas et moi, recevant pareillement ce qui nous étoit dû en considération de Vos Majestés (1). »

La signature du contrat, dont les articles avaient été arrêtés le 20 août, eut lieu le surlendemain, le duc de Lerme agissant au nom du roi catholique et le duc de Mayenne, assisté du vicomte de Puysieux et du baron de Vaucelas, au nom du roi très-chrétien. Ces articles étaient conformes aux accords secrets (2).

(1) Puysieux à Marie de Médicis, dép. du 23 août 1612.

(2) Voy. le texte officiel dans tous les auteurs du temps, d'Autreville, *Estat général des affaires de France*, p. 249; Malingre,

Comme la lecture et signature des contrats fut achevée, les Français allèrent donner le *parabien* au roi, à la petite reine et au prince qui se tenaient ensemble en une grande table, l'infante étant à la main droite de son père. Ils lui adressèrent leur première salutation, après l'avoir ainsi concerté et le roi d'Espagne y ayant volontiers consenti (1). Les historiens voudraient nous faire croire que cet événement fut célébré par des pompes extraordinaires; mais en réalité les Espagnols se couvrirent du deuil de leur reine pour éviter de faire des fêtes et des dépenses, heureux d'un prétexte qui les dispensait de comparaître avec la noblesse française « si brave et si parée (2). » Les particuliers manifestèrent seuls leur satisfaction, en allumant des lumières à leurs fenêtres et des feux de joie par les rues, où le peuple en abondance faisait entendre « des bénédictions et acclamations d'allégresse (3). » A y regarder de près, les écrivains qui nous veulent donner le change, ne disent guère autre chose : suivant Claude Malingre, « les dames qui n'ont pas accoutumé, même en « cette cour, de laisser en arrière ce qui est à leur avan« tage, et qui, ce jour-là particulièrement, n'oublièrent « pas de chercher dans toutes leurs boîtes pour trouver « ce qu'elles crurent devoir servir à leur beauté, étoient

Histoire de Louis XIII, p. 154, etc., reproduits par Dumont, *Corps diplomatique*, t. V, 2e part., p. 215. — Un ms. de la bibliothèque de M. de Fontanieu, intitulé : *Traités de mariage entre la France et l'Espagne*, t. II, contient toutes les pièces officielles à ce sujet, accords, pouvoirs, contrats, renonciations, ligues, etc. (Portefeuilles Fontanieu, 458, 459.)

(1) Puysieux à Marie de Médicis, dép. du 23 août 1612.

(2) Puysieux à Villeroy, dép. du 25 août 1612.

(3) Puysieux à Marie de Médicis, dép. du 23 août 1612.

« toutes aux balcons, regardant une si belle troupe, non « pas avec leurs yeux de tous les jours, mais avec ceux « dont elles se servent pour faire leurs plus grandes con- « quêtes (1). » Ces coquetteries, sur lesquelles reviennent souvent les auteurs, les dames espagnoles ne les avaient point faites en pure perte : Puysieux nous apprend qu'elles faillirent avoir des conséquences :

« Peu s'en est fallu qu'une indisposition d'estomac survenue à M. de Mayenne n'ait retardé la fête. Les fruits, le boire froid et les femmes lui ont causé ces incommodités. Il est à gogo, comme l'on dit, dans ce dernier plaisir. Les messages qu'il reçoit tous les jours de la hardiesse des dames du pays et de leur avarice, autant que de lubricité, l'engagent au combat, et ne sais comment il s'en pourra dépêtrer. Je lui en dis librement mon avis et lui en fais les petites remontrances, comme une personne bien sage, et en rions ainsi ensemble. Je me contente cependant d'en entendre le rapport et penser à nos affaires pour tous deux, lui laissant l'honneur et le plaisir entier, et prenant la peine et le soin pour partage. Mais pourvu que le maître soit servi et vous content, je suis prou. N'en faites, s'il vous plaît, semblant à ce porteur, qui a été de la partie (2). »

Cependant la mission était terminée et les Français plus que jamais « respiraient leur pays. » Mayenne « minuta donc son partement (3) : »

« Ayant obtenu son audience de congé, il alla saluer l'infante. Il la supplia de lui commander quelque chose pour dire au roi très-chrétien. Elle lui répondit en françois que tout ce qu'elle désiroit qu'il lui dît de sa part étoit qu'elle

(1) Claude Malingre, *Histoire de Louis XIII*, p. 163.

(2) Puysieux à Villeroy, dép. du 24 août 1612. — Ce porteur, compagnon de plaisir, était le sieur de Vincy. (Puysieux à Villeroy, dép. du 25 août 1612.)

(3) Puysieux à Marie de Médicis, dép. du 23 août 1612.

avoit une grande impatience à le voir. Lors la comtesse d'Altemira, sa gouvernante, voulant comme la reprendre de cette liberté de parler, s'adressa à elle et lui dit en langue espagnole : Quoi ! Madame, que dira le roi lorsque le duc de Mayenne lui rapportera comme vous désirez d'être sitôt en la compagnie des hommes? A quoi l'infante répartit promptement : Vous m'avez appris qu'il faut être toujours véritable, vous ne devez donc pas vous étonner, si je dis toujours la vérité (1). »

Au moment de quitter Madrid, Mayenne reçut ses présents, où parut la misère et la parcimonie de l'Espagne : « C'étoit, dit Vaucelas, une vieille ceinture de la duchesse « d'Uceda, pour servir de cordon de chapeau, avec une « laide chaîne qu'ils ont vendue à ce roi huit mille ducats ; « à peine le tout vaut-il neuf mille écus (2). » Des ducs d'Albe et de Maqueda il reçut quelques chevaux, et du duc de Lerme quelques parfums (3). Puysieux eut pour sa part un présent de deux mille cinq cents écus environ. Vaucelas, à dessein ou autrement, fut oublié : c'est pourquoi il demandait qu'à Paris l'on traitât de même Don Inigo de Cardenas (4). A ces causes de mécontentement s'en joignaient d'autres qu'on ne saurait, si futiles qu'elles soient, passer sous silence. Voyant la somptuosité des Français, qui, en un mois, avaient fait changer trois fois de livrées à leurs valets et prodiguaient l'argent sur leur passage, les Espagnols « avaient eu honte de leur honte, » ils rougissaient de leurs « vieilles nippes, » et n'osèrent donner, même aux domestiques de Mayenne, les chaînes

(1) *Mercure françois*, t. II, p. 461.
(2) Vaucelas à Villeroy, dép. du 2 septembre 1612.
(3) Vaucelas à Marie de Médicis, dép. du 2 septembre 1612.
(4) Puysieux à Villeroy, dép. du 6 septembre 1612, à Vittoria.

d'or qu'ils avaient amassées, « parce qu'ils virent nos François si lestes qu'ils les jugèrent gens pour faire peu de compte de tels présents (1). » Par gloire et par misère, ils se montrèrent donc « plus stupides et nonchalants qu'ils ne devoient (2). » Durant tout son séjour, Mayenne ne fut traité par aucun des grands, et ne reçut de visites, à la réserve des visites de bienvenue, que des ducs d'Albe, de Maqueda et de Lerme ; encore ce dernier, à l'heure du départ, ne lui vint-il pas dire adieu : il épousait la querelle de son parent, le cardinal de Tolède qui, refusant de donner à Mayenne le titre d'Excellence, quoique cet ambassadeur le reçût des neveux du pape et des autres cardinaux, de même que le duc de Pastrana, à Paris, des cardinaux français, avait provoqué la rupture de toutes relations de courtoisie entre lui et le personnel de l'ambassade (3). Le 31 août, Mayenne partit donc mal satisfait des Espagnols; mais ne l'étant point des dames, « il rentra de nuit dans la ville, écrit Puysieux, pour leur dire l'adieu,

(1) Vaucelas à Villeroy, dép. du 2 septembre 1612. — Vaucelas à Marie de Médicis, dép. du 2 septembre 1612. — Vaucelas à Puysieux, dép. du 10 novembre 1612.

(2) Vaucelas à Villeroy, dép. du 2 septembre 1612.

(3) « Il n'a rendu la visite au cardinal de Tolède, sur ce que se plaignant de ce que les nepveuz du pape et aultres cardinaulx princes le traictoyent d'exelence, luy ne l'avoit traicté que de seigneurie illustrissime, le dict card. n'auroit voulu changer de stile. Vous scavez que ce card. est parent de ce duc. » — (Vaucelas à Villeroy, dép. du 2 septembre 1612.) — Le duc de Lerme est encores icy; on m'a assuré que ce qu'il ne fust point dire adieu à M. du Mayne ce fust en revanche du cardinal. Et toutes fois depuis qu'il a sceu que nos cardinaulx ont traicté d'Exelence le duc de Pastrana, il voudroit bien, à mon advis, n'avoir usé si indignement. » (Vaucelas à Puysieux, dép. du 20 septembre 1612.)

qui n'aura pas été une petite affaire (1). » Le duc d'Albe l'avait accompagné à quelque distance, un capitaine de cavalerie lui fit escorte jusqu'à la frontière. Son ressentiment ne tint pas devant la vue du pays de France. Ayant rencontré à Bordeaux le duc de Pastrana, qui revenait de Paris, il échangea avec lui une gracieuse visite, et on les vit se promener ensemble sur la rive de la Garonne, où les navires tirèrent en leur honneur force coups de canon (2).

Don Inigo de Selva, duc de Pastrana, avait quitté Madrid le 5 juillet, un mois après le départ de Mayenne pour l'Espagne ; encore était-il revenu secrètement dans la ville, afin d'y voir l'entrée solennelle des Français (3), et de régler, s'il était possible, son cortége sur le leur. N'espérant pas y réussir, il se remit lentement en route ; le 19 juillet, il n'était encore qu'à Bayonne : le duc de Grandmont, gouverneur de cette ville, était absent par ordre exprès, ainsi qu'à Bordeaux le duc de Roquelaure. Pour regagner le temps perdu et surtout pour éviter des frais, l'ambassadeur voyageait en poste, nuisant, par cette diligence de la dernière heure, à la dignité de son équipage, si chère aux Espagnols. Les écrits du temps qui rapportent son entrée et son séjour à Paris, méritent peu de confiance : non-seulement ils donnent au duc de Pastrana toutes les qualités personnelles, mais encore ils le font descendre, sans y croire eux-mêmes, de maison fort ancienne et illustre pour avoir

(1) Puysieux à Villeroy, dép. du 6 septembre 1612.
(2) Vaucelas à Marie de Médicis, dép. du 2 septembre 1612. — *Mercure françois*, t. IV, p. 475.
(3) Vaucelas à Puysieux, dép. du 29 juin 1612.

combattu les Mores (1), quoique toute sorte de bruits injurieux courussent en Espagne sur sa naissance. Aussi Vaucelas proteste-t-il avec indignation contre tous les mensonges qu'on débitait :

« Un certain Baudet ou Baudouin, dit-il, écrit une entrée de ce duc magnifique et fait descendre du sang des ducs de Castille ceux dont les pères n'étoient tenus ici pour gentilshommes, et eux encore moins, que je connois étant bâtards d'un que l'on dit n'être gentilhomme. Il semble que prenions plaisir à élever ceux que vous savez bien qui nous rabaissent. Cependant l'on conte à notre peuple telles grandeurs pour leur faire respecter cette puissance comme le gouverneur de la chrétienté. Il ne manque plus qu'une suite de confessions pour faire croire aux idiots qu'il n'y a plus de vrais catholiques que les Espagnols, pour nous remettre dans quelques années aux malheurs passés. On devroit faire taire telles canailles qui parlent par malice ou par ignorance (2). »

A vrai dire, c'était plutôt un effet de la maladresse naturelle aux apologistes gagés, car les témoins oculaires jettent quelques ombres sur ce tableau. C'est le 13 août, par la porte Saint-Jacques, que l'ambassadeur espagnol fit à Paris son entrée. Le duc de Nevers était allé au devant de lui avec six cents chevaux, la plupart à la solde du roi, la fleur de la noblesse ayant refusé de s'associer à cette démarche de courtoisie (3). On voyait d'abord

(1) D'Autreville, *Estat général des affaires de France*, p. 266.

(2) Vaucelas à Puysieux, dép. du 3 septembre 1612. — L'ouvrage dont Vaucelas parle ici, n'étant composé que de quelques pages, parut sans retard, puisqu'à cette date, on le connaissait déjà en Espagne. Il est intitulé : *L'entrée de Monseigneur le duc de Pastrana*, par J. Baudoin. Paris, 1612.

(3) *Rel. ven.* de Giorgio Giustinian, dép. du 20 août 1612. Fr., t. I, p. 513.

cent cinquante beaux mulets dont les cinquante premiers « étoient enharnachés de velours de diverses couleurs et « fleurons émaillés; les cent autres étoient enharnachés « de velours rouge en broderie d'or et d'argent où l'on « voyoit peintes les armes de la maison de cet illustre « ambassadeur, qui sont une couronne de patenôtres, où « il y a écrit *Ave Maria* (1). » Les fleurs de lis n'y avaient point été oubliées (2). Cependant la malignité française, quoiqu'elle eût reçu défense de blesser en rien les Espagnols, admirait moins la somptuosité de cet appareil qu'elle n'en raillait l'étrangeté, c'est-à-dire ce qui n'était pas conforme aux usages nationaux, les valises placées sur le devant de la selle et non en croupe, comme c'était la mode chez nous. On aurait pu remarquer aussi ce que valait l'excuse du deuil donnée par les Espagnols pour ne point fêter Mayenne, puisqu'ils en déposaient le sombre appareil, pour entrer dans Paris. Venait ensuite le duc de Pastrana, escorté seulement de cent cinquante cavaliers, parmi lesquels on remarquait trente personnages superbement vêtus (3) de drap cramoisi, avec passements d'or, couleurs choisies comme étant celles d'Espagne (4). Cha-

(1) *Discours sur ce qui s'est passé à l'arrivée de M. le duc de Pastrana*, p. 4. Paris, 1612, pièce avec quelques prédictions attribuées à Nostradamus, « éternel honneur de Provence. » — Cet écrit nous explique l'origine de ces singulières armoiries : un des ancêtres du duc de Pastrana ayant coupé la tête à un cavalier More qui portait un chapelet attaché à la queue de son cheval, avait, en revenant du combat, attaché ce chapelet à la pointe de sa lance. (p. 4.)

(2) Vaucelas à Puysieux, dép. du 29 juin 1612.

(3) *Rel. ven.* de Giorgio Giustinian, *loc. cit.*

(4) Vaucelas à Marie de Médicis, dép. du 17 juin 1612.

cun de ces seigneurs avait deux pages : pages et valets étaient revêtus, comme leurs maîtres, d'habits brodés, « de façon, écrivait Vaucelas deux mois auparavant, que « tel aura de la broderie et du doré, le jour, qui, le soir, « déchaussera son maître. Avec le temps vous les discer- « nerez (1). »

Le roi, la reine-mère, les princesses étaient incognito à des fenêtres, sur le pont Notre-Dame, pour jouir de ce spectacle. Pastrana fut conduit à l'hôtel Saint-Paul, qu'on avait orné, pour la circonstance, des plus riches mobiliers de la couronne. Il y fut visité, au nom de la régente, par le duc de Guise escorté de cinq cents gentilshommes, et au nom du roi par M. le Grand, suivi de cent gentilshommes et d'une quantité de pages de l'écurie portant des flambeaux de cire blanche (2). Ces marques d'honneur flattèrent l'orgueil castillan; aussi les nobles cavaliers de l'ambassade ne se montrèrent-ils pas trop offensés, lorsque, le 16 août, ayant été admis pour la première fois avec leur chef à l'audience royale, dans le moment qu'ils faisaient leurs révérences, Monsieur, frère du roi, dit qu'il s'étonnait que l'ambassadeur ne fût pas noir, comme tous les autres Espagnols (3). Le duc de Pastrana revint du Louvre « avec six vingts flambeaux de cire blanche qui lui furent « envoyés de la part du roi, lesquels étant allumés, et leur

(1) « Hier le médecin qu'il meine me vint voir qui me dit que sur son habit qui est vert, y a peu moins de vingt livres d'or, et que ses deux vallets auroyent chacun un habit ou deux en broderie, de façon... » (La suite comme au texte. — Vaucelas à Puysieux, dép. du 20 juin 1612.)

(2) Claude Malingre, *Histoire de Louis XIII*, p. 169.

(3) *Mercure françois*, t. II, p. 470.

« clarté jointe à l'éclat des pierreries qui brilloient sur les « habits des seigneurs tant françois qu'espagnols, parois- « soient comme de claires étoiles et faisoient un jour de « la nuit (1). »

Le 25 août, fête de saint Louis, fut signé au Louvre, en la chambre du roi, le contrat de mariage entre le duc Philippe, prince d'Espagne, et Madame Elisabeth, fille aînée de France. Parmi les signataires ne figuraient pas les cardinaux : ils s'abstinrent à cause d'une lutte de préséance qu'ils avaient avec les princes du sang, et qu'on évitait de vider. A l'occasion de cette cérémonie, des fêtes eurent lieu à la cour. Le duc de Pastrana, convié à un festin royal, fut comblé d'honneurs extrêmes, de bonnes chères et de présents : bagues, cordons, chaînes, buffets, il reçut mille marques d'une faveur que lui avait méritée son caractère, plus aimable que n'est généralement celui des Espagnols (2). Il était si satisfait qu'il l'écrivait à sa mère, à sa femme, qui en venaient faire des remerciements à Vaucelas, et au duc de Lerme. Celui-ci, non plus que les autres seigneurs castillans, ne prenait plaisir à parler de ces particularités, parce qu'il connaissait bien que la France avait emporté l'avantage. Pastrana n'osa répondre à tant de bons procédés en refusant, le lendemain, 26 août, de danser avec Madame, au bal donné par la reine Marguerite, quoique ce fût contraire à l'usage de son pays ; aussi en fut-il blâmé, même par le petit prince d'Espagne, qui s'écria tout ébahi : « Le duc de Pastrana aurait bien pu s'en ex-

(1) Claude Malingre, *Histoire de Louis XIII*, p. 169.

(2) Vaucelas à Marie de Médicis, à Villeroy et à Puysieux, dép des 27 septembre, 8 et 9 octobre 1612.

cuser (1). » Enfin, le 4 septembre, après avoir distribué quelques présents qu'on fit sonner en Espagne bien au-delà de leur valeur, pour prendre revanche au moins en paroles d'une infériorité réelle autant qu'humiliante (2), l'ambassadeur repartit pour Madrid où on lui voulut faire une réception solennelle (3). C'est que malgré les mécontentements partiels et les froissements d'amour-propre, la cour de Castille était fort satisfaite d'un résultat si longtemps attendu. Elle en montra sa joie à sa manière, non-seulement par cette pompe inutile, dont on se dispensa à Paris, lorsqu'y revint Mayenne, mais encore en envoyant à Madame, au nom du prince son fiancé, « une chaîne de diamants en ovales au milieu desquels il y avait un rubis. » Ce bijou n'avait point été commandé pour ce présent : « Je l'ai souvent vu à la feue reine, écrit Vaucelas, « comme aussi les boutons de la robe, qui sont de même « façon (4). »

(1) Vaucelas à Puysieux, dép. du 20 septembre 1612.

(2) « Les Espagnols disent icy qu'yl a faict de grandes liberalitez, qu'oultre ce qu'il a donné à Leurs Majestez et aulx princesses, qu'il a donné des chesnes de trois mil escus a quelques uns de la maison du roy. » (Vaucelas à Puysieux, dép. du 9 octobre 1612.) — « On dit icy merveilles des liberalitez dont a usé en France le duc de Pastranne, qu'oultre le nombre infiny de parfums et choses rares, il a donné nombre de chaisnes de quinze cents à deux mil escuz pièce, que le cordon qu'il a donné à M. de Bonnœil vault quatre mil escuz. Je croy qu'il suffict d'en croire une partie. Le dict duc m'a rendu la visite, continuant ses louanges de la France et l'obligation qu'il a à Leurs Majestez. » — (Vaucelas à Puysieux, dép. du 10 novembre 1612.)

(3) « Je mande à la royne l'entrée du duc de Pastrane que les Espagnols mesmes ont jugée n'approcher en rien de celle de M. du Maine, ny de son partement. Aussi y a il bien de la différence d'onze gentilz hommes à cent cinquante. » (Vaucelas à Puysieux, dép. du 20 octobre 1612.)

(4) Vaucelas à Marie de Médicis, dép. du 27 septembre 1612

Il ne restait plus, ce semble, qu'à attendre l'époque où les deux princesses, ayant atteint l'âge d'être échangées, iraient résider dans leurs royaumes respectifs. Si quelques écrits jugés séditieux parurent alors, ils étaient sans doute de peu d'importance, car ils ne nous ont pas été conservés, et les courtisans en disaient légèrement que « personne, s'il n'avoit le timbre de la tête fêlé, » n'y pouvait remarquer que l'ignorance jointe à l'animosité dans des esprits fanatiques (1). Mais les propos des mécontents, plus dangereux parce qu'ils étaient moins saisissables, allaient jusqu'à ces exagérations extrêmes qu'on n'oserait mettre sur le papier.

« Il me semble, dit un auteur du temps, que j'entends quelques voix par pays, qui, pendant que l'on commence le triomphe de ces alliances, grincent les dents, s'alambiquent l'esprit en des frénésies inutiles et se froissent le cœur de dépit et regret de voir ces deux grandes couronnes s'aller embrasser par amour et alliance, par l'accomplissement futur des choses commencées. Je vois de la rumeur en quelques compagnies, je vois un peuple qui tremble au regard de son ombre, et se figurant en idée et chimère un monstre de malheurs, semble déjà être conduit à l'extrémité du désespoir qui lui fait prononcer autant impudemment que hardiment qu'avant que l'alliance susdite soit faite et accomplie, il se verra bien des têtes abattues (2). »

Rien n'est plus significatif que l'aveu de ces craintes exagérées : il importe peu qu'on leur oppose, avec de véhémentes injures, « les soins et les veilles d'une si au-« guste régente, les travaux et soucis d'une si célèbre « compagnie de princes, seigneurs, ducs, pairs, officiers « de la couronne, et d'un si grand et vénérable parlement,

(1) D'Autreville, *Estat général des affaires de France*, p. 273, 274.
(2) D'Autreville, *Estat général des affaires de France*, p. 267.

« cour la plus judicieuse du monde, qui n'avoit pu vouloir « vendre sa patrie (1). » Il est certain que les mariages n'étaient point approuvés de l'opinion générale en France : si tout ce bruit s'apaisa peu à peu, c'est qu'il n'était pas dans le tempérament de nos pères, pas plus que dans le nôtre, de parler et de s'occuper longtemps des mêmes choses; c'est surtout que les délais reconnus nécessaires pour qu'on pût échanger les princesses et célébrer les mariages, laissaient la porte ouverte à toutes les espérances, comme à toutes les appréhensions d'une rupture. Qui pouvait prévoir l'avenir et ses hasards? Le prince d'Espagne était d'une très-faible santé; s'il venait à mourir, Marie de Médicis consentirait-elle encore au mariage du roi son fils avec l'infante Doña Ana (2)? La ligue tout au moins défensive dont elle avait fait la condition des mariages n'était pas conclue encore, et l'Espagne semblait y mettre pour condition que si elle aidait la France contre les réformés, la France l'aiderait contre les Provinces-Unies, engagement que les traditions toujours vivantes de Henri IV ne pouvaient permettre à ses faibles héritiers. Ceux-ci, en outre, repoussaient la participation du pape à la ligue, pour ne pas augmenter l'irritation qu'entretenait la pratique des mariages dans le parti protestant, et le pape,

(1) D'Autreville, *Estat général des affaires de France*, p. 267.

(2) « Quant au désir qu'ont les Espagnols que les mariages traictez s'accomplissent, je tiens que la cognoissance qu'ils ont du peu de santé du prince d'Espagne les faict craindre qu'en mesadvenant, cela n'empeschast celuy de leur infante avec nostre roy; mais come nous voyons qu'ils désirent une chose passionément, nous debvons y prendre garde, parce que tous leurs ressorts tendent à nous desavantager. » (Brèves, dép. du 8 mai 1613.)

menacé de rester à l'écart, mécontent, d'ailleurs, de la France, à cause de la liberté qu'on y laissait aux livres publiés contre l'autorité du Saint-Siége (1), ne pressait plus son nonce d'employer sa médiation pour lever les nouveaux obstacles qui pouvaient empêcher ou retarder l'étroite union des deux couronnes. Enfin il y avait encore un point, et c'était le plus menaçant, d'où pouvait venir l'orage. Il nous faut arrêter quelques instants notre attention sur ce sujet.

(1) Brèves, dép. du 15 mars 1612.

F.-T. Perrens.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

DE L'INFLUENCE DU CHANGE

SUR LE MARCHÉ MONÉTAIRE (1).

L'opération du *change* a été connue de tout temps ; du moment où le commerce a relié les peuples civilisés, dont les transactions se trouvent facilitées et précisées par l'adoption de la monnaie métallique, instrument commun des échanges, gage assuré et interprète fidèle des engagements contractés, on a pratiqué le change.

« Ce qu'on appelle le cours du change n'est autre chose, dit avec justesse Jean-Baptiste Say, que la quantité de métal précieux que l'on consent à donner pour acquérir le droit de toucher une certaine quantité du même métal dans une autre lieu. » La qualité qu'a le métal d'exister dans tel endroit, lui donne ou lui ôte de la valeur, comparativement au même métal, qui existe dans un autre endroit.

(1) I. *The Theory of the foreign exchanges*, by George J. Goschen. — II. *Théorie des changes étrangers*, par M. G.-J. Goschen, membre du parlement d'Angleterre, traduction de M. Léon Say. — III. *Du change et de la liberté d'émission*, par M. Juglar. — IV. *Le marché monétaire et ses crises depuis cinquante ans*, par M. E. de Laveleye. — V. *The Theory of Business*, by John Laing, seconde édition, London. 1868. — VI. *The science of Wealth*, by Amasa Walker Lecturer on public Economy in Amherst College, third édition, Boston, 1867.

Le *change*, pour rappeler la définition brève et expressive de Savary, est une *vendition d'argent*. Au milieu des intérêts, qu'il a successivement mis en éveil, en dépit des complications et des obscurités préméditées du langage, ce contrat a conservé un caractère simple, un sens facile à discerner. L'action qui lui appartient a varié suivant les époques; on s'en est servi, d'abord pour satisfaire les nécessités particulières du commerce et pour établir l'équivalence réelle des monnaies, dont la valeur peut être ainsi appréciée suivant la quotité du métal fin qu'elles renferment. Le change, dans cette acception primitive, que retient encore l'office secondaire de nos changeurs, a pour résultat la rectification du cours des monnaies. Dans le monde ancien, dans le moyen-âge et jusqu'au XIXe siècle, les altérations et les falsifications constantes du numéraire imprimaient à cette action du change un caractère de grande utilité; il la conserve encore en ce qui touche la circulation fiduciaire et la monnaie de papier. Le change déjouant les précautions jalouses des lois oppressives, qui prétendaient le restreindre, a toujours assuré le libre mouvement des capitaux; il a triomphé des limitations et des interdictions du prêt à intérêt. Si, sous ces deux aspects, le progrès de la législation, et les usages des nations modernes ont rendu l'intervention *du change* moins nécessaire, si le rôle qu'il remplissait dans l'ancien système de la balance du commerce s'est singulièrement transformé, il a conquis une grande importance comme régulateur du marché universel et comme mesure de la condition monétaire des États.

Il n'est peut-être pas de problème plus grave que celui du change considéré sous ce point de vue. Chose singu-

lière, il n'en est point en même temps dont l'étude ait été plus rarement abordée de nos jours d'une manière sérieuse. Cependant les relations du commerce international, dans lesquelles le change occupe une place considérable, se multiplient et s'élèvent à des proportions colossales. Elles ne se bornent plus à mettre en œuvre, d'une façon presque exclusive, les échanges des produits manufacturés, des denrées ou des richesses du sol ; le mouvement prodigieux des capitaux, les entreprises qui font appel au concours de cet énergique levier, les emprunts publics et les ressources du crédit privé, la mobilisation des droits de chacun dans une propriété ou dans une créance communes, au moyen de titres qui en représentent les parts, et qui permettent, sous une forme simple et commode, d'en opérer partout le transport et le transfert, l'impulsion donnée aux entreprises par actions, qui existaient dans le passé, mais auquel le rapide accroissement des capitaux a donné des dimensions gigantesques, en créant une nouvelle *espèce de marchandise*, d'un déplacement rapide et d'une aliénation fréquente, tous ces éléments réunis créent une situation nouvelle. Fidèle aux principes de liberté et d'équité dont il a toujours été l'infatigable ministre, le change maintient la bonne foi dans les rapports et la justice dans les transactions ; il prévient les désastres, il modère les entraînements de la spéculation. N'oublions jamais ces paroles de Montesquieu, plus vraies et plus décisives aujourd'hui que jamais : « Le change a ôté les grands coups d'autorité, ou du moins le succès des grands coups d'autorité. »

Un homme de mérite, M. Juglar, qui a obtenu plus d'une fois les récompenses de l'Académie des sciences

morales et politiques, vient de consacrer à la question du change, un livre dont les conclusions et les tendances ne nous paraissent pas toujours irréprochables, mais qui contient sur le mécanisme du change et sur l'histoire des variations qui en ont affecté les cours dans les divers pays, des données précieuses, patiemment et consciencieusement recueillies. M. Juglar se plaint aussi de ce qu'on néglige l'étude des changes étrangers, laissant ainsi de côté l'influence capitale qui signale et qui gouverne le mouvement des affaires. D'où vient cet oubli ? D'abord on a voulu ne voir dans l'importance attachée aux mouvements du change qu'un reflet du système mercantile et des erreurs de la balance du commerce. Ceux qui ont commis une aussi étrange méprise ont seulement prouvé qu'ils s'attachaient eux-mêmes à des formes vieillies et ne savaient pas tenir compte de la modification profonde, survenue dans les rapports internationaux. Il s'agit non plus de rechercher dans le cours du change les simples indices de la balance du commerce entre les divers pays, mais de s'en servir comme d'un baromètre certain, pour connaître l'état du marché financier, la solidité du crédit, l'influence du taux de l'intérêt, la situation de la circulation, la sécurité et le sens vrai des paiements effectués. Le jargon baroque dont on se servait jadis pour dérouter l'avidité spoliatrice du fisc, ou la rigueur aveugle de mauvaises lois, a pu aussi faire dédaigner à beaucoup de gens la connaissance de faits, dont la gravité n'apparaissait pas clairement sous les explications peu attrayantes qu'on en donnait.

Si, au lieu de se laisser rebuter par l'apparence, on applique à cette étude une analyse attentive et pénétrante,

on arrive à constater l'existence de lois régulières bien définies, entraînant des conséquences aussi importantes qu'inévitables. Tel a été le mérite de M. Goschen, et voilà ce qui donne à son livre un caractère saillant d'originalité et d'utilité. Profondément versé dans la pratique des affaires aussi bien que dans la connaissance des doctrines économiques, il a su éviter les termes mystérieux; il a traduit, en style parfaitement clair, des principes qui par eux-mêmes ne présentent rien d'obscur. Maître de sa pensée, il a expliqué dans un langage net et précis des transactions qui semblaient entourées d'un voile impénétrable. Ce voile est déchiré, il n'existe plus aucun arcane inabordable au vulgaire; du moment où tout le monde peut se rendre compte de ce qui touche d'une manière directe aux intérêts généraux de la société, et à l'intérêt de chacun, il devient possible de résoudre avec plus de rectitude beaucoup de problèmes sujets à d'interminables controverses.

La difficulté n'est point de comprendre les principes du change : dès qu'on les dégage des formules cabalistiques et qu'on les traduit en idiome vulgaire, ils ressemblent à des axiomes; mais il fallait faire la lumière, en écartant les embarras d'un attirail vieilli et rébarbatif, il fallait ouvrir un large horizon à la pensée, en dissipant les nuages qui l'obstruaient. M. Goschen y a merveilleusement réussi : il a fait plus, il a su changer une matière réputée aride, en un sujet d'étude attachant :

« Il n'est pas de serpent, ni de monstre odieux
« Qui par l'art imité ne puisse plaire aux yeux. »

Sons la plume de M. Goschen, les principes généraux relatifs :

A l'origine des opération du change ;

Au fondement des engagements internationaux ;

Aux causes qui influent sur la variation des prix ;

Aux conclusions à tirer de ces variations ;

Deviennent d'une simplicité élémentaire. Il suffit de comprendre les faits avec clarté pour écarter la controverse sur les problèmes agités avec ardeur dans ces derniers temps, tels que :

La variation du taux de l'escompte ;

L'action désastreuse du papier-monnaie ;

L'emploi de la monnaie métallique, et la fonction que celle-ci remplit comme *mesure* des valeurs et des engagements, fonction supérieure même à celle qui lui est dévolue comme instrument et gage des échanges.

L'harmonie des intérêts et la marche des phénomènes économiques se présentent comme une conséquence naturelle de la vérité, qui remplace partout la fiction, et de là justice égale pour tous. Essayées dans ce creuset, les doctrines téméraires ou fantastiques s'évanouissent promptement. Il ne reste qu'une conviction fortifiante, c'est que les avantages permanents de la société et les rapports équitables entre les membres qui la composent répugnent, aussi bien sur le terrain économique qui partout ailleurs, à ce qui n'est qu'un expédient, et se déduisent comme une conséquense naturelle de la stricte application des principes.

L'influence assignée à la spéculation sur les affaires de change se trouve ramenée à une action salutaire, qui con-

siste à prévenir les secousses violentes ; cette influence est d'ailleurs moindre qu'on ne serait porté à le croire lorsqu'on ne s'attache pas à discerner les causes véritables des mouvements du marché international. Au lieu de créer le courant, la spéculation s'applique à le suivre en le modérant, après en avoir reconnu la direction naturelle.

La condition de ceux qui doivent leurs moyens d'existence à un labeur personnel, ne peut que souffrir des prétendues facilités offertes par les systèmes relâchés du crédit et de la circulation ; l'inexorable pierre de touche du change détruit promptement les conceptions fausses, elle déjoue les tentatives de l'arbitraire.

Ces conclusions se présentent d'elles-mêmes comme le corrollaire de la théorie des changes étrangers.

Pour établir cette théorie sur une base solide, il faut se familiariser avec la nature et avec le caractère des effets dont le cours traduit l'état du marché. M. Goschen s'est attaché à préciser le sens des affaires auxquelles les engagements étrangers doivent leur origine, il a scruté les transactions primodiales, et classé les obligations prises. Il a commencé par examiner le matériel et l'outillage, afin de se rendre un compte exact du mouvement et de la signification des opérations engagées.

I

Le *change*, suivant la véritable acception du terme, ne se renferme point dans la mutation des diverses pièces de monnaies les unes contre les autres, telle qu'elle se pratique dans chaque localité ; il implique l'idée d'une relation

de place en place, et surtout d'un rapport international. La *Théorie des changes étrangers* ne s'occupe naturellement que de cette catégorie de contrats; ils portent sur les engagements acceptés dans certains pays. Les détenteurs des titres qui constatent ces engagements, et qui en assurent l'exécution, les cèdent aux acheteurs désireux de toucher le montant de ces effets au lieu marqué pour le paiement. Ce procédé se substitue au transport effectif, de pays à pays, des espèces qui correspondent aux engagements acceptés; il opère la compensation internationale des dettes réciproques.

Telle est l'essence du contrat de change étranger; mais cette expression, employée d'une manière courante, s'applique au taux même auquel la transaction se conclut. La matière du change, ce sont les effets étrangers, qui constituent la représentation matérielle de dettes reconnues; le cours du change, c'est le prix variable assigné par la loi de l'offre et de la demande à cette catégorie particulière de marchandises.

Supposons qu'un négociant anglais envoie des produits ou des titres en France, tandis qu'un négociant français en expédie de l'autre côté du détroit, il est inutile que chacun des acheteurs ou des consignataires se libère par un envoi d'espèces. Si les dettes sont équivalentes, on peut appliquer l'une au paiement de l'autre, en évitant la double dépense et le double risque d'un transport d'argent. Chacun des ayants-droit tire une traite sur chacun des engagés. Ces traites, après avoir été achetées sur les marchés de Londres ou de Paris par ceux qui ont des remises à faire sur l'autre place, se substituent à ces remises, elles servent à

éteindre les dettes respectives, sans qu'il s'effectue aucun déplacement de numéraire.

Cet exemple reproduit l'ensemble des deux opérations, et permet de les suivre depuis l'origine jusqu'à l'extinction réciproque. Dans la forme la plus générale, il s'agit d'arriver à un échange des créances et des dettes entre les habitants de deux États. Les débiteurs de chaque pays recherchent ceux qui doivent recevoir dans l'autre des sommes équivalentes ; en achetant des titres de créance, ils les appliquent à l'extinction de leurs propres engagements.

Si une égalité complète existait quant aux sommes à recevoir,

Quant aux termes des paiements,

Et quant à la monnaie qui sert à les effectuer,

l'échange des titres s'accomplirait sur le pied d'une identité absolue : on obtiendrait, d'une manière stable, ce qu'on appelle le pair du change.

Mais la réalité des choses s'écarte de cette hypothèse. Les oscillations du cours du change au-dessus ou au-dessous de ce point fixe traduisent les inégalités qui existent entre les deux pays, soit pour le montant des engagements, soit pour l'époque des paiements ou le rapport des monnaies, au moyen desquelles la libération s'accomplit.

Au premier aspect, les dettes de chaque pays étant exprimées dans le langage monétaire admis sur chaque territoire, tout le problème consiste à les ramener à une compensation équitable, c'est-à-dire à échanger les unes contre les autres des espèces différentes ou analogues de numéraire. Si tout se bornait là, du moment où les nations

commerçantes adopteraient une monnaie internationale commune, le change serait supprimé. Telle est l'illusion entretenue par le projet d'unité des monnaies, si on entend le placer sur la même ligne que l'unité des poids et mesures. Rien de moins exact qu'une pareille assimilation. M. Goschen le dit avec pleine raison : « en supposant même un système identique de monnaie chez toutes les nations, les créances sur les pays étrangers seraient, suivant les circonstances, négociées à des prix différents ; on les cèderait tantôt à prime et tantôt à perte, selon les demandes et selon les offres, selon qu'à un moment donné il y aurait plus ou moins de demandes de la part de ceux qui ont à envoyer des fonds au dehors, ou qu'à ce moment il y aurait plus ou moins d'offres de la part de ceux qui, ayant des créances sur l'étranger, seraient en droit de les faire rentrer. Ce sont là les causes premières de ce qu'on appelle la hausse ou la baisse des changes étrangers. »

Il ne s'agit donc pas ici d'une simple mutation de monnaie, il s'agit d'une *vendition* de droits dont le prix varierait, quand même les monnaies seraient identiques. Ce qui décide des conditions de l'achat, c'est la somme des engagements respectifs des deux pays. Du moment où cette somme l'emporte d'un côté ou de l'autre, les effets les moins nombreux sont les plus recherchés ; ceux qui désirent les acquérir se trouvent placés dans l'alternative de les payer plus cher, ou de subir les charges et les risques de l'envoi du numéraire destiné à solder la créance, tandis que la présentation des titres l'éteint par voie de compensation.

Il en résulte que moins il y aura d'offre et plus il y aura

de demande d'effets étrangers sur une place déterminée, plus le prix relatif de ces effets haussera au-dessus du pair. La prime payée rencontre néanmoins une limite dans les frais et les charges de l'expédition du numéraire ; si elle dépassait cette quotité, le débiteur préfèrerait choisir l'autre voie pour s'acquitter; il adoptera nécessairement le mode le plus économique de libération. L'objet du change étant l'achat d'une somme d'argent payable dans un autre lieu, contre une somme d'argent équivalente versée sur la place, c'est cette somme même qu'on enverra, si le transport coûte moins que la prime demandée sur l'effet étranger qui représente une somme identique. Dès que l'opération du *change* ne conduit à aucune économie, et ne rend par conséquent aucun service réel, on s'en passe; elle ne s'accomplit qu'à raison des facilités et des avantages qu'elle procure.

L'élément fondamental du prix du change se rencontre dans le principe bien simple qui se rattache à la somme relative des engagements réciproques. Sans doute, d'autres influences s'exercent pour modifier cette expression élémentaire du contrat ; il faut en tenir compte, mais sans perdre de vue le point de départ. Le terme du paiement, le taux de l'escompte perçu là où le paiement doit avoir lieu, la monnaie au moyen de laquelle on s'y libère, la sécurité que présente l'accomplissement des engagements, sont des éléments qui modifient le résultat et qui affectent le prix du change ; mais la question dominante, à laquelle tout demeure subordonné, sera toujours celle de l'équilibre des engagements, nous ne disons pas de la balance du commerce.

Comment se forment ces engagements internationaux, représentés par les lettres de change qui leur donnent un corps? Les effets délivrés sont-ils à vue ou à terme? Quel est le crédit dont jouit le pays sur lequel ils sont tirés, et quelle est la solidité des débiteurs? En quelle monnaie seront-ils payés? Comment le taux de l'escompte pourra-t-il agir pour accélérer ou pour faire différer l'époque du remboursement, et par conséquent pour déterminer ou pour arrêter l'exportation du métal précieux? Voilà des questions qu'il faudra successivement aborder; disons d'abord en quoi peuvent consister les engagements internationaux, et comment la question de change se différencie de la question de la balance du commerce, telle que la posait le système mercantile.

Il n'y a pas longtemps encore, dans la plupart des États, les engagements à solder provenaient presque uniquement des importations des denrées ou des produits manufacturés. Les recouvrements à faire se calculaient sur la somme des exportations analogues. Comme on imaginait que la masse des métaux précieux constituait seule la richesse véritable, chaque pays s'appliquait à les attirer et à les retenir; l'étude des intérêts économiques se concentrait dans le soin attentif avec lequel on alignait la valeur des exportations et celle des importations, pour savoir si la balance du commerce penchait en faveur du pays, ou si elle lui était contraire.

Le cours du change servait de contrôle à ce calcul : quand les exportations étaient abondantes, le solde devait se résoudre en importation de métaux précieux; beaucoup d'engagements étaient pris par les acheteurs du dehors, le cours

du change témoignait de la direction future du courant métallique, en permettant d'acheter à meilleur compte les effets sur l'étranger. C'est là ce qu'on appelait un change favorable. Au contraire, si le cours des effets sur l'étranger s'élevait, cela révélait un excédant d'importations, et le change était défavorable, car il pouvait provoquer l'exportation du numéraire. Cette locution doit être bien comprise ; elle a pour objet, non pas de définir l'avantage recueilli ou le dommage subi par le pays, mais simplement d'indiquer la situation par rapport à une marchandise spéciale, l'or, dont un excédant des importations peut déterminer la sortie, tandis que l'excédant des exportations en procure l'entrée.

La balance du commerce prétendait donner la clé de la solution. Nous reviendrons sur ce point capital ; afin de pouvoir l'aborder en connaissance de cause, commençons par nous demander si les colonnes de chiffres qui remplissent les tableaux des douanes fournissent à cet égard des renseignements suffisants ; s'il suffit de connaître le mouvement des produits pour savoir la vraie situation des choses, enfin, s'il n'existe point de marchandise particulière dont l'importance, à peine aperçue jadis, grandit chaque jour, et qui ne fait, ni ne peut faire l'objet d'aucune mention dans les volumineux recueils destinés à relever les mouvements du commerce extérieur.

On arrive aisément à reconnaître que la somme des engagements internationaux admet nombre d'autres éléments que l'échange des produits. Elle comprend toutes les obligations contractées par une nation vis-à-vis d'une autre ou des autres, qu'elle qu'en soit l'origine, qu'il s'a-

grosse de marchandises achetées, d'inscriptions de rente, de titres d'actions, d'obligations, de règlement des profits, de frais de commission, en un mot, de services de toute nature, ou de dépenses faites au dehors par les nationaux qui y résident temporairement. La masse de l'actif à réclamer admet des éléments tout aussi nombreux, et rend l'étude des faits également complexe.

Le mouvement commercial, tel que le relèvent les états de douanes, constitue encore aujourd'hui, presque partout, la part la plus considérable des engagements internationaux ; mais le commerce des titres prend une activité de plus en plus notable, les emprunts consentis ou contractés au dehors et la participation aux diverses entreprises étrangères entraînent l'importation ou l'exportation d'un article particulier, lequel consiste en titres de rente, en actions et en obligations, et qui n'est pas plus coté sur les tableaux officiels que ne peuvent l'être les arrérages à servir, ou les coupons à toucher.

Aussi les engagements réciproques peuvent-ils être balancés, bien que l'un des deux pays ait acheté beaucoup plus de produits qu'il n'en a donné en échange. Tel est, par exemple, l'état normal de l'Angleterre depuis nombre d'années. A étudier les relevés de ses échanges à travers le prime trompeur du système mercantile et de la balance du commerce, on dirait que l'Angleterre se ruine. C'est par centaines de millions qu'elle compte à chaque exercice l'excédant des importations sur les exportations. Cependant, loin de décliner, elle grandit, et sa richesse, au lieu de diminuer, augmente. Le mot de cette contradiction apparente est facile à saisir : pendant longtemps, l'Angleterre a

exporté des capitaux qui se trouvent placés dans les deux mondes, et dont elle perçoit le revenu ; elle touche régulièrement des sommes considérables comme prix du fret payé pour les marchandises qu'elle transporte dans le monde entier, et des droits de commission qu'elle perçoit en qualité de négociant actif et de banquier universel.

Au point de vue de l'ancien système mercantile, un pays qui place au dehors un capital considérable, et qui prouve ainsi sa puissance d'action, arrive à une « balance défavorable, » car il exporte le numéraire, tandis que l'or, attiré par l'emprunt que contracte un pays qui se grève, conduit celui-ci à une « balance favorable. » Cette simple indication suffit pour montrer combien une pareille doctrine est peu acceptable.

Le pays emprunteur *exporte* des titres, et les capitalistes prêteurs les *importent* dans leur pays ; le mouvement s'accomplit sans laisser de trace sur les registres de la douane. Il en est de même des opérations courantes de vente et d'achat de toutes les valeurs financières. On a vu des Etats privés de ressources pour balancer leur position, n'ayant ni numéraire à transmettre ni produits à vendre en quantité suffisante, contracter un emprunt à l'étranger, et exporter des titres publics créés pour satisfaire leurs créanciers. La Russie a plus d'une fois usé de ce procédé.

Lorsqu'au contraire les épargnes d'un pays sont considérables et que les bénéfices vont croissant, les habitants achètent des titres étrangers de toute nature ; ces titres permettent ensuite par le revenu qu'ils procurent, d'accroître les importations des produits. L'entraînement de la

spéculation dirigée de ce côté n'est pas exempt de péril pour le capital national, la France ne l'a que trop éprouvé dans ces dernières années. La situation monétaire peut se trouver menacée aussi bien par des placements exagérés que par des achats trop considérables ; mais il est nécessaire d'ajouter que les fonds publics et les autres valeurs cotées sur le marché sont d'un maniement plus facile que les autres marchandises ; ils n'exigent presque aucuns frais de transport ou de retour, et n'ont pas besoin comme les matières premières d'être transformées par le travail des usines pour circuler de contrée en contrée. On envoie aujourd'hui dans une lettre les fabriques, les chemins de fer, divisés en parts d'intérêt ; ces instruments divers servent à transporter les capitaux d'un pays dans un autre, sans qu'on puisse apprécier autrement que par les révélations du change l'influence que ce mouvement rapide exerce sur le marché. Faisons remarquer un phénomène signalé par M. Léon Say, l'habile traducteur du livre de M. Goschen : les titres d'emprunts et de placements de toute nature ont une tendance marquée à revenir au pays d'origine. Le motif en paraît simple ; la situation des choses y est mieux connue et plus sainement appréciée ; on y mesure d'une manière plus exacte l'étendue du risque affronté. La valeur vénale s'accroît quand l'inquiétude, naturelle à ceux qui font des placements au dehors, se trouve éliminée par l'examen local, et le titre revient naturellement vers le marché intérieur parce qu'il y atteint la valeur vénale la plus forte.

Le prêt effectué au dehors fournit dans le titre émis un article d'importation ; le remboursement du capital renvoyé à une époque lointaine n'influe guère sur la balance

actuelle des engagements internationaux. Il en est autrement du paiement des arrérages, comme aussi des dividendes d'actions et des intérêts des obligations. Les coupons encaissés d'une manière constante et régulière augmentent la somme exigible, à la charge du pays qui a exporté les titres; c'est une dépense qu'il lui faut couvrir chaque année. Un pays riche, qui a réalisé de nombreux placements à l'étranger, peut, jusqu'à concurrence du revenu ainsi acquis, couvrir un excédant équivalent des importations sur les exportations. Telle est, nous l'avons mentionné, la condition de l'Angleterre. Depuis un quart de siècle, il n'est pas d'année où la différence entre les importations et les exportations ne se balance dans ce grand Etat, par un chiffre qui varie de 600 millions de francs à un milliard cinq cent millions, au profit des importations. Cette différence est de plus en plus sensible dans les périodes récentes. Ainsi elle était en 1858 et 1859 d'environ six cent millions, et elle a plus que doublé depuis 1861 (1).

(1) *Total des importations et des exportations anglaises (en millions de livres sterl.)*

			Excédant des importations.
1858	164.5	139.7	24.8
1859	179.1	155.6	23.5
1860	210.5	164.5	46.
1861	217.4	159.6	57.8
1862	225.7	166.1	59.6
1863	248.9	196.9	52.
1864	274.9	212.6	62.3
1865	271.	218.8	52.2
1866	295.2	238.9	56.3
1867	275.2	226.	49.2
	2.362.4	1.878.7	483.7

En faisant la somme des exportations et des importations de

Aux revenus annuels perçus dans les diverses régions du monde, l'Angleterre ajoute la somme des profits qu'elle réalise dans son immense commerce et celle des commissions qu'elle perçoit. Quand on évalue la quotité des frets, touchés pour les transports maritimes, et l'ensemble des commissions obtenues pour les opérations de commerce et de banque, on s'explique aisément l'énorme excédant des importations sur les exportations de ce puissant royaume : l'énigme se trouve résolue. Le peuple qui fait les transports pour le compte des autres acquiert une rémunération qui lui permet de payer les importations des produits ; il a commencé par exporter des services rendus. Une nation exclusivement maritime peut rapidement s'enrichir ainsi ; tel a été le levier de la fortune des Hollandais lorsqu'ils étaient comme les rouliers de la mer.

L'Angleterre se trouve dans une situation singulièrement favorable pour acquérir le revenu que procurent les intérêts des placements faits, le prix du fret ou le paiement des marchandises exportées. Servant d'intermédiaire au commerce de beaucoup d'autres peuples, et conduisant lui-même un commerce colossal dans toutes les parties du monde, ce pays est devenu le grand centre des affaires et

'Angleterre pendant la période décennale de 1858 à 1867, on voit qu'elle a exporté pour une valeur de 47 milliards de francs et importé pour une valeur de près de 60 milliards de francs. Au dire des partisans de la balance du commerce, l'Angleterre aurait donc perdu plus de 12 milliards en dix ans, elle serait ruinée. Une appréciation plus exacte voit dans cet excédant des importations le bénéfice réalisé.

des opérations de banque. Sans doute depuis un certain temps l'importance absorbante de ces relations, tout en restant considérable, tend à diminuer; le nouveau régime commercial adopté par de grands Etats du continent, en multipliant les rapports extérieurs, a créé des relations directes, qui ont permis de laisser de côté l'intervention de la Grande-Bretagne, et de réaliser l'économie des commissions et des profits qu'on lui payait. « La tendance de notre époque, dit M. Goschen est de mettre en rapport plus intime et plus direct le producteur et le consommateur, par l'élimination des intermédiaires. » Mais, si Londres n'est plus l'entrepôt universel des marchandises pour les marchés étrangers, si les négociants anglais ne fournissent plus presque tout le continent de coton, de café, de sucre, de thé, et se trouvent privés ainsi d'une partie des produits qui dérivaient des frais de commission et de transit, les relations acquises, les habitudes contractées et la puissance du crédit retiennent encore à l'avantage de l'Angleterre une somme considérable de profits, rattachés au marché de Londres non plus au point de vue des marchandises et des bénéfices de l'armateur et du négociant, mais par suite des facilités que procurent les banques publiques et privées, et les relations financières. Il est peu de pays qui n'acquittent encore de nombreux intérêts et de larges commissions vis-à-vis de l'Angleterre, à laquelle un transit séculaire conserve cette prééminence.

Le mode de règlement des droits divers, et des dettes contractées, au nombre desquelles il faut ranger, surtout pour des Etats tels que l'Angleterre et la Russie, les dépenses de voyage, faites par un grand nombre d'habitants,

se résume pour la plupart des transactions internationales, en lettres de change sur l'étranger. Celles-ci forment des catégories nombreuses, qui toutes concourent à la liquidation des comptes respectifs en épargnant les risques et les dépenses du transport du numéraire. Un échange s'accomplit entre le vendeur de l'effet et l'acheteur. Le premier cède contre un paiement sur place le droit qu'il possède vis-à-vis du débiteur étranger, et l'acheteur remet l'effet dont il est devenu maître au créancier étranger qu'il doit lui-même solder.

C'est ici qu'intervient l'action du commerce spécial de ces titres ; elle accommode suivant les circonstances d'une manière directe ou en accomplissant un circuit nécessaire, les exigences de la demande avec les besoins de l'offre. Les *cambistes*, puisqu'il faut les appeler par leur nom, rendent un service généralement peu compris. M. Goschen a développé un talent remarquable en décrivant avec une lucidité parfaite, des transactions que l'on croit hérissées d'aspérités, et voilées aux regards du vulgaire par une terminologie technique, presque indéchiffrable. Rien n'est omis dans ce tableau, qui emprunte de l'animation et même une sorte d'éclat à la parfaite entente du sujet.

Pour un œil exercé à déchiffrer l'histoire d'une lettre de change, il devient facile à simple vue, de lire, sur l'effet même, la trace de l'origine, et d'en déterminer la nature. L'étude d'un gros bordereau apprend beaucoup sur les affaires internationales, et le mouvement particulier de l'époque. On y rencontre d'ordinaire le reflet de toutes les transactions qui se résolvent en engagement d'un pays envers un autre. La majeure partie se compose du prix des

produits ou des marchandises, surtout quand il s'agit de contrées éloignées, et dont les relations sont relativement simples. Pour ceux entre lesquels se multiplient les relations de voisinage, les affaires qui prennent corps dans les lettres de change se diversifient et se compliquent. Les dépenses des résidents étrangers, les encaissements des revenus, ou les rentrées provenant de sources nombreuses — l'achat et la vente des fonds publics, le transport des capitaux, la souscription d'un emprunt, des actions ou des obligations—crèent, par exemple, un courant habituel d'effets entre l'Angleterre et la France. — Dans toute liasse de billets de commerce, on en rencontre quelques-uns tirés pour le remboursement des frets. Il est des pays dont l'industrie maritime est développée, et qui possèdent peu de produits exportables. En Suède et en Norwége, dans les remises à faire à l'étranger, on ne trouve guère que des effets causés pour la vente du bois, ou pour le payement du frét dû aux navires de ces deux Etats. Leurs importations sont entravées par la difficulté d'envoyer « des signatures de premier ordre. »

L'Inde et la Chine expédient des articles d'une grande valeur, dont l'envoi sur les marchés de consommation du monde demande un capital considérable. Aussi les affaires se concentrent-elles entre les mains de quelques maisons très-puissantes et très-riches, et les effets, généralement très-bons, sont tirés par grosses sommes, par centaines de mille francs, sur des maisons d'Europe de première classe. L'importance de chaque négociation et la longueur du crédit nécessité par la distance exigent de grandes précautions

et ne permettent de tirer que sur des personnes d'une solvabilité parfaitement reconnue.

Il en est autrement des remises du continent vis-à-vis de l'Angleterre. La fréquence des transactions et la facilité des communications multiplient les titres de forme variée, qui descendent jusqu'à de faibles sommes ; ces effets représentent des transactions de détail, aussi bien que les grandes opérations des marchands et des banquiers. Chaque bordereau du continent, reçu par un négociant de Londres, pour une valeur de dix ou vingt mille livres sterling, renferme des traites de voyageurs, des effets tirés pour vente de bétail, d'œufs et de beurre, de jouets allemands, d'objets de fantaisie de France, de vins, de fruits, de légumes. A côté de noms connus et considérables on y rencontre une véritable mêlée de personnes d'une position modeste, engagées dans toutes sortes d'affaires secondaires, de petits boutiquiers, de marchandes de modes, d'agents difficiles à classer.

Les traites américaines ressemblent à celles de l'Inde ; tirées généralement pour vente de coton, elles représentent de grosses valeurs ; mais les opérations entre New-York et Liverpool, sont plus faciles à engager et beaucoup plus rapides à conduire que celles entre Londres et la Chine ; aussi voit-on figurer parmi les obligés beaucoup de commerçants peu connus à côté des noms les plus considérables.

En dehors de ces opérations directes, résultat d'un engagement ordinaire entre le tireur et l'accepteur, se trouvent des effets qui représentent une dette au profit du tireur,

dette contractée par un tiers qui habite un pays différent. L'accepteur ne représente alors qu'un simple intermédiaire qui facilite le payement. Ainsi les thés envoyés de Chine à New-York sont généralement payés par une traite tirée par l'exportateur sur un négociant de Londres pour compte de l'importateur américain ; le marchand chinois négocie cette traite pour obtenir le prix de la marchandise livrée, et l'acheteur de New-York s'acquitte vis-à-vis du négociant de Londres par un envoi de fonds ou par une traite correspondante fournie pour du coton ou pour tout autre produit des Etats-Unis.

Les traites acceptées pour compte de tiers, compliquent la situation, elles exigent qu'on mesure non-seulement les relations entre l'Angleterre et l'Amérique, mais aussi celles de l'Amérique avec l'Orient. Cet examen plus général a surtout de l'importance en ce qui concerne les effets sur l'Angleterre, dont une très-grande partie représente de simples acceptations pour comptes d'autres pays.

Quelle est la cause de ce circuit et pourquoi la Chine préfère-t-elle tirer des traites sur Londres, plutôt que sur New-York? Pourquoi celui qui expédie du coton de la Nouvelle-Orléans en Russie, se couvre-il de ce qui lui est dû en créant des lettres de change sur Londres et non sur Saint-Pétersbourg? Ce n'est pas seulement parce que les banquiers de Londres ouvrent de plus larges crédits, ou parce que la notoriété universelle de certaines maisons anglaises accroît la valeur des titres qu'elles doivent solder, c'est surtout parce que la masse des exportations anglaises fait que presque tous les pays du monde doivent, pour s'acquitter, faire des remises sur

Londres. Les exportations des divers Etats ont beau recevoir une destination différente, les effets qui les traduisent finiront par arriver en Angleterre. Il y aura toujours une demande établie sur les banquiers de Londres, et les effets anglais seront plus facilement négociés, en vertu de la force des choses qui résulte de l'ancienneté des relations et qui crèe un courant naturel d'opérations fructueuses. Il ne saurait y avoir de change qu'avec une place sur laquelle on dirige constamment des remises. Dans tout Etat, ces transactions se centralisent en certaines localités qui donnent un change régulier.

Les exemples pratiques, habilement mis en relief par M. Goschen, ne laissent subsister aucun doute à cet égard.

L'Angleterre exporte des quantités fabuleuses de marchandises de Manchester en Orient ; elle reçoit en échange de la soie et du thé. Si la valeur de ces produits reste inférieure à celle des marchandises reçues de la Grande-Bretagne, il faudra recourir à l'Amérique pour arriver à l'équilibre. Les Etats-Unis exportent peu en Chine, alors qu'ils enlèvent beaucoup de thé et de soie, ils sont créanciers des Anglais et débiteurs des Chinois. Au moyen de traites fournies de Chine sur Londres pour compte américain, tout se balance. Puisque l'Angleterre achète et vend à tous les pays de l'univers, et que les relations créées pour le remboursement du fret, la perception des revenus, et les profits réalisés entretiennent vis-à-vis d'elle des ouvertures continuelles de doit et d'avoir, tout le monde se trouvant en rapport avec ce grand pays, ce dernier sert de point de rencontre naturel à l'acquittement de la plupart des engagements contractés, en les éteignant au moyen d'une compensation générale.

Cette règle commence à recevoir certaines exceptions, qui ne font que confirmer le principe. Du moment où un échange constant de produits, de capitaux ou de services se lie entre deux pays, ils ne tardent pas à établir entre eux un change direct. C'est ce qui a eu lieu pour Java et la Hollande, pour Brême et New-York, pour Bombay et Rio-de-Janeiro. Il y a peu d'années encore, les négociants de New-York tiraient sur l'Angleterre les effets destinés à solder le tabac expédié à Brême, tandis que les marchands de cette ville achetaient les traites du Holstein et des Pays-Bas, émises pour le paiement du bétail et du beurre envoyés en Angleterre. Aujourd'hui, l'Allemagne vend aux États-Unis beaucoup de produits manufacturés, et l'on trouve sur le marché américain des acheteurs d'effets sur Brême. On n'a plus besoin d'intermédiaire, car le coton et le tabac embarqués en Amérique servent directement à payer les produits allemands.

Il n'existe point encore de relations mutuelles et constantes entre l'Allemagne et Bombay, qui fait presque tous ses achats en Angleterre. Aussi les négociants de Bombay, ne rencontrant pas de marché suivi pour céder leurs traites sur Brême ou sur Hambourg, tirent sur Londres au compte allemand, et se remboursent ainsi de ce qu'ils ont vendu à la Confédération germanique. Ils invitent de cette manière leurs créanciers anglais à se faire solder par leurs débiteurs allemands, qui rencontrent dans l'acte des effets sur Londres le meilleur moyen de se libérer. Ce que nous venons de dire de Bombay et de Brême se présente chaque jour pour des places nombreuses ; il naît ainsi une masse énorme d'effets qui circulent afin d'effectuer ces règle-

ments indirects. Londres les attire; cette marchandise spéciale y afflue, comme toutes les denrées se centralisent dans les lieux de grande consommation ; la métropole de l'Angleterre devient le *clearing-house* de l'univers, et liquide la plupart des opérations internationales. Tout le mouvement des échanges aboutit à Londres, comme au centre financier du monde.

Nous pouvons connaître l'origine des engagements divers, représentés par les lettres de change, et la manière dont elles apparaissent. Nous savons comment ces titres fonctionnent, jusqu'au moment où ils s'éteignent par voie de paiement ou de compensation. Il est encore à mentionner une catégorie d'effets étrangers qui ne représentent point une dette, mais qui servent plutôt à contracter un emprunt ; ils ressemblent à ce qu'on nomme des billets de complaisance. M. Goschen n'est pas disposé à les condamner d'une façon absolue, il les tient seulement en défiance, et invite à porter un examen attentif pour distinguer ceux qui sont créés par anticipation d'une affaire réelle, de ceux qui reposent sur la fiction.

Les importations et les exportations d'un pays peuvent ne pas s'effectuer aux mêmes époques ; la récolte de la Russie succède à des achats faits au dehors pendant la majeure partie de l'année, et dont le paiement se trouve retardé. Avant que des effets ne puissent être tirés, en donnant aux cargaisons de blé une forme facilement négociable, l'échéance des dettes contractées arrive ; il faudrait donc expédier de l'or pour les payer, sauf à recevoir ce même or en retour des grains livrés plus tard.

Pour éviter la gêne et les frais d'un double transport de numéraire, les banquiers russes tirent sur l'étranger à un moment où ils ne pourraient trouver aucune lettre de change qui fût le résultat d'une vente réelle, et ils compensent ces effets créés à découvert en achetant les titres réguliers qui servent au paiement des denrées embarquées dans l'intervalle. C'est comme un pont jeté entre deux opérations régulières. Il faut, ainsi que pour toute construction aérienne, surveiller cet édifice d'un œil attentif et soupçonneux, car il est sans cesse exposé à être emporté par une bourrasque financière, surtout lorsqu'à côté du service qu'il est appelé à rendre, vient se glisser une spéculation peu scrupuleuse sur le choix des moyens destinés à procurer l'usage temporaire du capital. On arrive par la pratique commerciale à acquérir un tact qui permet de ne pas confondre l'instrument délicat, mais utile dans certaines circonstances, qui permet d'anticiper sur le résultat d'une vente réelle, avec l'instrument périlleux et fictif d'une opération qui ne repose sur aucune base sérieuse, et qui se résout en un emprunt déguisé et dépourvu de toute garantie. C'est dans cet examen que se révèle l'habileté du banquier, qui doit distinguer l'opération légitime de la supposition frauduleuse.

II

Qu'est-ce qui détermine le *cours du change*, et comment ce cours peut-il aider à la solution des questions les plus délicates qui s'élèvent sur le marché financier et monétaire? Voilà ce qui nous reste à étudier.

Nous avons déjà indiqué comment la masse relative des engagements influe sur le prix des effets de commerce, la limite de la prime à payer ou de la perte à subir étant posée par le montant des frais de toute nature qui accompagnent le transport d'une pareille somme de monnaie. Celle-ci constitue le régulateur du marché universel. Non-seulement elle forme l'équivalent de tous les produits et de tous les services, fractions infinies de la valeur qui se trouvent ramenées à un commun dénominateur par leur traduction en langue métallique, mais encore elle constitue un moyen de libération obligatoire. Grâce à la monnaie, toutes les transactions reçoivent un sens précis : la bonne foi et la justice y président. La question de savoir ce que vaut tel produit ou tel service, dans telle ou telle contrée, se résout toujours dans la quotité de monnaie qu'on peut recevoir en échange, et il n'en saurait être autrement, puisque le prix est simplement la valeur des choses, exprimée en monnaie. Il suffit de ne point perdre de vue cette définition élémentaire, pour se préserver de beaucoup d'erreurs, journellement commises en cette grave matière. Rien n'est donc plus essentiel pour la sécurité et pour la sincérité des relations que de maintenir une monnaie fidèle, droite de poids et de titre. Le change assure ce grand résultat, en même temps qu'il accomplit au meilleur compte la liquidation de tous les engagements internationaux, les ajustant en quelque sorte réciproquement, pour éviter les frais, les risques et les pertes d'envoi du numéraire.

Ce simple échange de dettes, et ce transfert de créances est sujet à des fluctuations continues, moins régulières,

mais tout aussi vivantes que le mouvement de la mer. Tous les créanciers à titre quelconque, constituent un groupe qui se met en contact avec un autre groupe formé de débiteurs qui ont des dettes à liquider. On pourrait admettre par la pensée que tout se trouvera éteint par une compensation mutuelle, sans qu'on mette en mouvement une pièce de numéraire, et cependant la monnaie, quoique absente matériellement, sera toujours virtuellement présente comme mesure des valeurs, comme régulateur suprême du marché, comme sens intime des contrats. Les variations du change n'ont qu'un résultat, celui de maintenir partout cette identité monétaire, qu'on essaiera vainement de réaliser d'une manière absolue par des voies matérielles. Elles servent de frein aux émissions des billets de banque, faisant office de monnaie, et aux fraudes arbitraires de la monnaie de papier. Comme l'a si profondément compris Montesquieu, le change, en soumettant sans cesse les conventions à une pierre de touche infaillible et en disciplinant les intérêts, exerce une influence heureuse au double point de vue de la politique et de la morale.

Quand le change porte sur des effets à vue, formulés en monnaie identique, le cours de ceux-ci flotte entre les deux points extrêmes, que marquent, en baisse comme en hausse, les charges du transport des espèces. Il touche rarement ces limites, car on prend des mesures, et on lie des opérations pour prévenir de pareils écarts de prix, aussitôt qu'on commence à les redouter. A mesure que la civilisation avance, que les applications merveilleuses de la science se multiplient, que la sécurité des expéditions commerciales augmente, que les voies rapides de communi-

cation diminuent en quelque sorte la distance, en abrégeant le temps nécessaire pour accomplir les transactions, et en accélérant la transmission de la pensée, les différences énormes qu'entraînait jadis l'envoi des espèces s'effacent, les variations du cours du change se restreignent. La vapeur et le télegraphe sont les deux leviers les plus énergiques de cette tendance de plus en plus prononcée, qui, en donnant plus de liberté et de sécurité aux opérations commerciales, leur imprime en même temps plus de rectitude.

Il est cependant des circonstances où le change baisse ou hausse au-delà du pair des espèces. Ce sont les époques d'agitation et de trouble, pendant lesquelles les craintes mises en éveil font attacher beaucoup de prix à la question de la réalisation des titres possédés. Les porteurs des effets consentent alors aux plus larges sacrifices, pour s'assurer des rentrées immédiates. Telle a été, en 1861, la situation des Etats-Unis. Ceux qui dans ce pays avaient à recevoir le paiement de traites payables en Europe, pouvaient s'en faire expédier le montant en or; ils n'auraient payé que le prix du transport. Ils préféraient subir une perte beaucoup plus forte, parce que l'influence de la panique leur faisait souhaiter par-dessus tout de toucher sans retard de la monnaie métallique. Ils se laissaient dominer par l'appréciation du danger, *calamitatis metu*, pour employer l'expression célèbre de Lord Overstone.

Quand un pareil désarroi atteint le commerce, on ne consent pas volontiers à se séparer pendant des semaines, de la seule valeur qui semble être à l'abri de toute commotion profonde, du numéraire. On se décide plus difficilement à

l'aliéner pour l'achat des lettres de change, même quand elles en promettent un remboursement prochain. Dans l'intervalle, le taux de l'intérêt peut monter assez haut pour absorber et pour dépasser le profit obtenu. Supposons, par exemple, que le change donne un bénéfice de 1/2 p. % et qu'il faille attendre un mois pour opérer l'encaissement de l'effet et recevoir les espèces, en défalquant 1/2 p. % que l'on peut supposer à un pareil moment, nécessaire pour couvrir les frais de transport et l'assurance des risques, il restera 1 p. %, pour le loyer mensuel du capital, ce qui équivaut à un intérêt de 12 p. % par an. La perspective est favorable quand le taux de l'escompte est à 6 p. % ; mais si ce taux s'accroît, s'il atteint 12 p. %, tout le bénéfice est effacé; s'il s'élève subitement à 24 p. %, comme on l'a vu à New-York, le gain exposé se transforme en une perte correspondante. L'état du marché où l'argent se resserre exerce ainsi une action décisive sur le change; l'offre des effets augmente et la demande diminue.

Nous avons parlé des effets à vue, afin d'étudier d'abord l'influence dominante de la somme des engagements respectifs, en éliminant les causes accessoires, souvent fort actives, qui modifient le cours du change, tel qu'il résulterait du simple rapprochement de l'actif et du passif, ainsi que du calcul des frais d'envoi du numéraire. L'Etat du marché financier, dans le pays d'où l'effet est tiré affecte les changes, comme nous venons de le voir; il rend le vendeur de l'effet plus pressé et l'acheteur plus exigeant ; le taux de la déduction sur le montant du titre, se relève avec le taux de l'intérêt courant; *les effets à vue* n'effacent ni le retard obligé, ni la distance à franchir, et il faut com-

penser cet inconvénient, d'autant mieux senti, que l'impatience du résultat de l'opération éclate davantage.

Quand, au lieu des effets à vue, on négocie des effets à échéance plus ou moins rapprochée, celui qui les achète doit subir la perte de l'intérêt des avances, jusqu'au moment du remboursement. S'il veut devancer ce moment, il faut qu'il fasse escompter le billet au taux de la place où le paiement doit avoir lieu. C'est ainsi que le taux de l'escompte dans le pays débiteur modifiera le prix des effets sur la place étrangère, d'où on les tire ou à laquelle on les a transmis, et il exercera une influence d'autant plus grande, que le terme du paiement sera plus éloigné. Les *effets longs*, c'est-à-dire les effets qui ne doivent être payés qu'à un délai plus ou moins éloigné, éprouvent le contre-coup des événements qui affectent les *effets courts*, c'est-à-dire les effets à vue. Ils sont en outre soumis à d'autres et nombreuses influences qui modifient l'expression du cours normal du change d'une place sur une autre. C'est à la cote des effets courts qu'il faut recourir pour connaître la situation monétaire, en la dégageant de l'empire qu'exercent :

Le taux de l'escompte,

La date de l'échéance,

Le mode de paiement,

La situation politique.

L'immense majorité des effets se place dans la catégorie de ceux qui sont payables à diverses époques, soit à partir du moment où on les émet, soit à partir du moment où on les présente à l'acceptation de celui sur lequel ils ont été tirés ; deux nouveaux éléments entrent dès lors dans la valeur des effets. Celui qui fait l'avance, donnant le prix

d'un effet, qu'il ne doit toucher qu'à terme, réclame le loyer correspondant du capital, et le touche sous forme de déduction sur le prix de l'effet. En outre la confiance qu'inspire la solvabilité, tant du tireur que de l'accepteur, se traduit d'une manière différente, quand les prévisions doivent s'appliquer aux divers délais de l'échéance; elle se mesure, et sur la situation personnelle du créancier et sur celle du débiteur, garants solidaires du paiement, et sur l'état du crédit dans les deux pays mis en contact.

Celui qui achète une lettre de change pour solder une dette, doit l'intérêt de cette dernière jusqu'à l'échéance. Il faut qu'il paie la durée du retard. C'est ici que s'applique de la façon la plus directe, le dicton anglais : *Time is money, le temps est de l'argent.* Le temps réprésente d'autant plus d'argent, qu'il se prolonge davantage, que la sécurité est moins grande, ou que le besoin d'obtenir des fonds disponibles augmente.

Les oscillations de la valeur des effets à vue, sont, sauf des circonstances extrêmes, dominées par le pair des espèces ; elles gravitent autour de ce point déterminé, sans s'en écarter en hausse ou en baisse, au-delà d'une limite connue. Des différences plus fortes ne se manifestent guères que si les pays mis en relation, sont séparés par une grande distance ; aussi les chemins de fer, la navigation à vapeur, le télégraphe électrique, et la sûreté des transports, ont-ils singulièrement diminué les oscillations des cours.

Les *effets longs* dépendent de la fluctuation de la valeur de l'argent, c'est-à-dire du taux de l'escompte, dans le pays qui accepte, et des calculs que provoque la solidité des signataires, responsables du paiement différé. La valeur et

la notoriété personnelle de l'homme, ainsi que le crédit du pays jouent ici un grand rôle; c'est la solidité de l'Angleterre, et la connaissance des noms de ses négociants et banquiers, que des relations suivies ont portés dans toutes les régions du monde, qui a fait de Londres le marché de compensation, le *Clearing-house* de l'univers. La cote des effets à longue échéance, varie suivant la puissance des maisons de commerce; le taux auquel celles-ci peuvent négocier leur papier est la mesure du crédit qu'elles possèdent, et la réprésentation du risque qu'elles font courir, suivant l'opinion générale.

Il en est de même des nations; il est des moments où celles qui commandaient le mieux la confiance, tombent en discrédit. Nous l'avons constaté il y a deux ans, lors de la grande crise financière qui secoua si rudement le marché de la Grande-Bretagne. Tout le monde voulait être payé, même au prix d'un rude sacrifice; comme on voit assiéger les portes d'une banque, lorsque la foule inquiète se précipite pour demander le remboursement des billets, de même une espèce de course vertigineuse entraînait les porteurs des engagements souscrits au-delà du détroit, et amenait ce *run upon England*, dont sir Stafford Northcote traçait à la chambre des communes le saisissant tableau.

Quand un pareil ébranlement se produit, il devient difficile de vendre les effets qui doivent être payés dans un pays où l'on se défie de tout le monde. La confiance, qui abandonne l'*accepteur*, se concentre sur le *tireur* de la lettre de change. Le but du contrat est toujours le même, la remise d'une somme d'argent; les tempêtes dont le marché monétaire de l'Etat qui doit effectuer le paie-

ment se trouve assailli agissent donc sur le cours des effets dont il se constitue débiteur.

Les engagements excessifs et la dépréciation de l'agent de la circulation aboutissent à un résultat équivalent.

Il faut toujours avoir présent à l'esprit le principe fondamental : le règlement en lettres de change a pour objet le paiement d'une somme d'argent sur une place, afin de recevoir l'équivalent sur une autre place. L'achat d'un effet sur l'Angleterre n'est pas autre chose que le paiement à Paris d'un certain nombre de francs, pour obtenir la cession d'un certain nombre de livres sterling, dues par une maison anglaise.

La répartition des métaux précieux entre les diverses régions du monde s'accomplit sous l'influence du change, qui reflète le résultat de tous les engagements traduits en langage monétaire, non-seulement des engagements du commerce, mais de l'ensemble des stipulations quelconques. Il est le grand niveleur qui entretient l'égalité des transactions ; il compense les différences temporaires. Le pouvoir d'acquisition que possède la monnaie ne dépend d'aucun arrangement arbitraire (1), et la distribution du *medium* de la circulation, qui sert en même temps de mesure des prix, d'évaluateur commun, se détermine par l'action libre du commerce. « Les métaux précieux, dit Ricardo, obéissent à l'impulsion de la concurrence, pour correspondre aux besoins de chaque contrée, en s'adaptant aux relations établies, de manière que (sauf la facilité et la commodité de l'opération) le commerce fonctionne

(1) Laing, *the Theory of Business*, p. 120.

d'une manière naturelle comme si les échanges internationaux consistaient en un simple troc de produits, en l'absence de la monnaie. » Il ne saurait rester dans un pays quelconque plus d'espèces que celles qui se trouvent utilisées; dépassez cette limite et vous diminuez la puissance d'acquisition du numéraire, il s'écoulera sur les marchés où il vaudra davantage, c'est-à-dire où il exercera une action plus large par l'achat. Ce mouvement se trouve nettement exprimé par le prix des effets à vue, qui reflète la situation de la place d'une manière précise et directe, en se dégageant des autres influences.

La plus active et la plus constante de ces influences est, on ne saurait trop le répéter, le taux de l'escompte dans le pays sur lequel sont tirés les effets à échéance plus ou moins éloignés. Nous préférons nous servir ici de l'expression *escompte*, au lieu d'employer, comme on le fait le plus souvent, le terme *intérêt;* il importe d'en faire voir clairement la raison, car à cette distinction, purement grammaticale en apparence, se rattachent des considérations financières d'une grande portée.

L'intérêt, à proprement parler, est le prix payé pour le loyer d'un capital engagé pour un certain laps de temps. Cette dénomination s'applique d'une manière plus directe à une location prolongée, tandis que si le capital conserve une disponibilité presque constante, s'il n'est avancé que pour peu de mois, ou pour quelques semaines, sur une lettre de change dont il effectue le paiement anticipé, il obtient une rémunération sous forme d'escompte.

En s'attachant à cette distinction, l'on reconnaît facilement que des lois différentes régissent le taux de l'intérêt et

celui de l'escompte. Tantôt le placement éphémère devient l'objet d'une préférence marquée, tantôt on aime mieux s'assurer un revenu constant par un placement durable. Dans des moments d'inquiétude, lorsque la confiance est ébranlée et qu'on ne fait presque de calculs que sur un espace de temps restreint, si les capitaux se présentent en abondance, sans vouloir courir les chances d'un engagement prolongé, le taux de l'escompte peut être bas, et le taux de l'intérêt, qui comprend les valeurs de placement, être élevé; on fait entrer en ligne de compte non-seulement le terme, mais la forme sous laquelle on rentrera dans la somme aliénée. L'escompte assure un payement rapproché et intégral; l'intérêt, l'arrérage, le dividende (qui équivalent à l'intérêt), tout en procurant un avantage marqué, exposent à une perte sur le capital placé, au moment où l'on voudra le réaliser.

Il arrive donc, et nombre de pays en ont fait l'expérience récente, que le taux de l'escompte s'affaisse, tandis que le taux de l'intérêt monte quand il ne demeure pas stationnaire. La célèbre maxime de Turgot ne doit être appliquée qu'avec cette réserve; c'est seulement lorsqu'il s'agit de placements à long terme, que l'on peut regarder la baisse du taux de l'intérêt comme un signe et un levier de la prospérité publique, et encore ne faut-il pas s'en rapporter d'une manière trop absolue aux indications d'un pareil thermomètre. La réduction du taux de l'intérêt peut venir aussi bien de l'absence d'entreprises profitables ou de la stagnation des affaires que de l'abondance des ressources disponibles. Quant au mouvement du taux de l'escompte, il subit d'une manière bien plus

énergique l'influence des circonstances transitoires : la redevance perçue peut se réduire de beaucoup, sans autre cause que l'absence de confiance dans l'avenir et la paralysie des entreprises ; elle peut aussi grossir très-rapidement sous les impressions variables du marché monétaire. Dans ce dernier cas, la situation inverse se produit d'une façon complète. Si on est rassuré sur l'avenir, mais exposé à un embarras transitoire du marché, on préfère placer son avoir dans des valeurs solides, dont le prix se trouve momentanément déprécié, plutôt que de recueillir le bénéfice d'un escompte élevé, mais qui ne porte que sur une période courte. Alors le taux de l'escompte peut s'élever beaucoup au-dessus du taux de l'intérêt. Nous ne nous occupons encore que de cette situation respective des deux modes d'emploi des fonds disponibles, nous aurons à parler plus tard de l'influence qu'exerce le taux élevé de l'escompte sur les mouvements du marché monétaire.

Une comparaison vulgaire permettra de bien saisir la distinction que nous avons essayé de tracer. Le placement normal des capitaux, engagés pour de plus longues périodes de temps, peut être assimilé à la location des appartements dans les villes, par baux de trois, six et neuf ans ; l'emploi des fonds à l'escompte, serait comme la location transitoire des appartements meublés. Il est des saisons, aussi bien dans les grandes villes que dans les localités qui réunissent les étrangers, soit pendant le séjour des eaux minérales, soit pendant la villégiature, où le loyer d'un appartement meublé s'élève dans une progression rapide ; il en est d'autres où il descend au-dessous de la fraction correspondante du bail servi au propriétaire par le principal

locataire, qui abandonne par-dessus le marché l'usage des meubles. Les choses se passent exactement de même sur le marché de l'escompte. Des variations nombreuses peuvent l'atteindre, alors que le marché de l'intérêt ne sera que faiblement affecté par les circonstances.

Le mouvement rapide du capital, sous la forme de numéraire ou des métaux précieux, permet, à mesure que les variations de l'escompte se produisent avec des écarts plus considérables, de rétablir l'équilibre par des envois de fonds à l'étranger ou par l'achat des titres de créance. En considérant la situation sous un autre aspect, cette fluctuation de l'escompte amène forcément le déplacement du capital ; elle peut agir sur le montant total des engagements, ou faire ajourner l'époque du remboursement demandé ; elle doit aussi provoquer le déplacement du numéraire lorsque la demande accrue de la monnaie en fait monter le loyer. La monnaie est une marchandise, disent tous les économistes, et ils ont raison ; comme marchandise elle subit la loi des prix, qui se traduit par la quotité des objets livrés en échange ; elle afflue là où elle obtient une plus grande puissance d'acquisition, et pour en proportionner l'existence aux besoins de la fonction qu'elle est appelée à remplir, il faut avant tout garantir la pleine liberté des métaux précieux, aussi bien à l'entrée qu'à la sortie du territoire ; toutefois il ne faut pas méconnaître les conditions qui décident de la direction du mouvement. Il faut savoir se résigner à payer l'argent, comme le blé, plus cher quand il vient à manquer. La disette d'argent exerce une pression au moins égale à celle que produit la disette du blé, car le besoin du *medium* de la circulation n'est

pas moins urgent que le besoin des substances alimentaires. Il réagit même d'une façon plus énergique sur la valeur de toute chose, car, s'il est parfaitement exact de dire que la monnaie est une marchandise, et qu'elle est soumise aux lois qui dominent le marché ordinaire, il importe d'ajouter que la monnaie n'est pas une marchandise comme une autre, qu'elle possède un caractère qui n'appartient qu'à elle seule, et qui la distingue entre toutes, que la monnaie est seule dotée de puissance libératoire pour accomplir par la voie légale la solution de tous les engagements, pour faire aboutir tous les contrats. Le caractère juridique qui la distingue, s'ajoute au caractère économique qui lui appartient, pour lui assigner un rang élevé dans les transactions sociales. Signe et gage de toutes les conventions, *medium* de tous les échanges de produits et de services, mesure commune de toutes les valeurs, la monnaie est aussi l'instrument légal de la libération pour toutes les dettes contractées, pour tous les engagements stipulés. Le système mercantile a eu comme une vague prévision de cette situation spéciale des métaux précieux, et il s'est attaché à multiplier les combinaisons artificielles et les actes de contrainte pour en faire acquérir la possession, sans se douter que cette marchandise si nécessaire, qui exerce une action si puissante sur l'ensemble des opérations commerciales, demeure sourde aux exhortations, insensible aux menaces, rebelle à l'arbitraire, qu'elle s'en va quoi qu'on fasse pour la retenir et qu'elle revient sans qu'on l'appelle, dirigée uniquement par le courant qu'imprime la loi du profit.

Cette loi du profit s'exerce avec une irrésistible influence quand il s'agit de fixer le cours du change ; elle se révèle

surtout du moment où l'on négocie les *effets-longs*, qui doivent franchir un délai plus ou moins étendu, pour arriver à maturité, c'est-à-dire pour devenir exigibles. Il serait inutile d'insister davantage sur ce point; personne ne saurait disconvenir que la déduction à faire sur un effet quelconque se mesure sur le temps qui reste à courir, pour que le payement arrive à échéance, et sur le taux de l'escompte qu'il faut solder sur la place où l'on en doit toucher le montant, pour en rendre la valeur disponible. Plus cette déduction est élevée, et plus le détenteur du titre se trouve engagé à ne pas devancer l'époque du remboursement et même à l'ajourner, plus aussi ceux qui possèdent des fonds libres sont invités à les faire servir à ce genre d'emploi. La fixation du taux de l'escompte exerce ainsi une action souveraine sur les mouvements du capital disponible, et sur le cours du change. Réciproquement le cours du change sert de moniteur pour indiquer quelles sont les mesures à prendre relativement au taux de l'escompte, afin d'exercer une action décisive sur le courant des capitaux libres, et sur la position du marché monétaire.

Le change est une *vendition d'argent*, livrable sur une place déterminée. La qualité de la monnaie, qui réalise ce contrat, influencera donc sur le cours du change, autant et souvent beaucoup plus que le taux de l'escompte. La dépréciation de l'agent de la circulation dans le pays débiteur se traduit immédiatement sur la cote de la bourse ou, comme le disent les Anglais, qui conservent à la négociation des valeurs, l'ancienne dénomination appliquée alors

que le commerce des traites constituait le principal office financier, sur la cote du *Royal Eckange*. On paie d'autant moins le billet, que la monnaie dont il stipule le paiement vaut moins. S'il ne s'agit que d'une position de place, la différence peut être promptement effacée ou modifiée ; il en est tout autrement s'il s'agit de l'altération intrinsèque de l'agent de la circulation, soit qu'elle provienne de la dégradation du titre, soit qu'elle provienne de la substitution de la monnaie de papier au numéraire métallique. Le cours du change, révélateur inexorable de la fraude et dénonciateur de l'acte arbitraire, remet les choses sur le pied véritable, il fournit immédiatement une preuve décisive pour constater une fois de plus l'impuissance de la force.

En dehors de ces variations monétaires, il existe aujourd'hui une cause de légère complication dans le calcul, qui ne tient à aucun fait repréhensible ni à aucun mode d'action irrégulière : aussi ne présente-t-il qu'un obstacle, facile à surmonter, et ne trouble-t-il point le cours régulier des transactions. Entre deux pays dont l'un a pour agent légal de la circulation l'or, et l'autre l'argent, la valeur respective de ces deux métaux précieux, et les variations qu'elle subit agiront nécessairement sur le cours du change, mais elles ne peuvent l'affecter que dans une proportion restreinte. Une solidarité intime, qui provient de la similitude des fonctions, relie en effet d'une manière intime le prix de l'or et le prix de l'argent, envisagés comme marchandises et indépendamment de leur action comme instruments monétaires. Ils peuvent être et ils sont chaque jour, soit dans les mêmes états, soit dans des états différents,

aptes à revêtir le caractère légal d'instrument libératoire ; cela suffit pour entretenir entre eux un certain équilibre, et pour diminuer les oscillations respectives. Certainement, le besoin de se procurer l'un des deux métaux pour effectuer des payements dans les pays où il forme la base de la circulation fait rechercher les billets payables sur les plans où ce métal constitue l'élément légal des échanges. Il en est ainsi du commerce anglais, lorsqu'il achète du papier sur Hambourg, pour effectuer des paiements dans l'Inde ou dans l'extrême Orient. La variation des prix relatifs des deux métaux, s'écarte peu du centre de gravité auquel la ramène le rapport légal fixé dans les pays qui admettent comme double élément du système monétaire et l'or et l'argent. Ce rapport constitue, s'il nous est permis de nous exprimer ainsi, le pair du change entre l'or et l'argent. L'expérience accomplie depuis le commencement du siècle, à travers les révolutions soudaines et profondes auxquelles a été exposée la production des métaux précieux, fournit la démonstration décisive de ce phénomène, trop peu aperçu, et trop peu mis en ligne de compte quand il s'agit des problèmes que soulève l'unité monétaire.

Si au lieu d'avoir simplement affaire à une différence de métal ou à des inégalités de titre et de poids, on se trouve en présence d'une monnaie de papier, à circulation illimitée et non convertible en or, tout calcul précis devient impossible, le cours du change se trouve constamment exposé à la pression mobile des événements extérieurs. La limite du change ne se rencontrera plus que dans la

seule concurrence de ceux qui offrent et qui demandent des traites sur l'étranger.

Quand le billet de banque est convertible en or à première demande, et que cette conversion se trouve suffisamment garantie par le maintien d'une forte proportion de gage métallique, l'émission du papier faisant office de monnaie n'agit sur l'ensemble de la circulation qu'autant qu'elle peut en avoir outre mesure enflé la masse en provoquant une périlleuse exportation de la partie qui se compose de métaux précieux. Il en est tout autrement quand on se trouve en présence du papier-monnaie proprement dit.

L'alternative de recevoir de l'or, en échange du papier, permet à la circulation mixte de se comporter à peu près comme le ferait une circulation purement métallique. Il faudrait que la portion des instruments d'échange et de libération, qui n'est pas échangeable contre le numéraire, fût extrêmement limitée; il faudrait qu'elle excédât peu le mouvement habituel des caisses publiques, toujours prêtes à recevoir ce papier, titres d'anticipation sur l'impôt exigible, comme cela se pratique en Hollande et en Prusse, pour que l'ensemble des relations n'en éprouve aucune atteinte sensible. Quand, au contraire, un État obéré a recours à un pareil expédient, il est presque impossible qu'il s'arrête sur la pente. Il est si commode de se procurer gratuitement des ressources immédiatement disponibles, en promenant sous une presse complaisante quelques rames de papier, que les gouvernements, une fois en possession d'une aussi attrayante faculté, résistent rarement à la tentation. Les limites d'abord posées ne tardent point être fran-

chies, et plus la puissance de l'instrument s'émousse par la multiplication des titres lancés dans la circulation, plus on en fabrique, afin d'atteindre un résultat déterminé : *Abyssus abyssum invocat*, c'est l'éternelle histoire de tous les assignats.

Le mal trouve sinon une atténuation, du moins un contrôle dans la prime qui s'établit sur le marché monétaire, entre l'or et l'argent, traités comme des marchandises ordinaires, et le papier déprécié. La puissance d'acquisition de celui-ci rencontre une mesure dans la quotité d'or et d'argent fins contre laquelle il s'échange, et qui permet d'établir un rapport exact entre le marché livré au papier-monnaie et les marchés où règne la fixité de l'élément métallique. Tel est aujourd'hui le cas pour les États-Unis et pour l'Italie ; la cote régulière de l'or détermine chaque jour la valeur véritable des *greenbacks* ou des billets à cours forcé. Le cours forcé aboutit ainsi à une illusion ; il se réduit en une sorte de banqueroute partielle commise à l'égard de ceux qui ont stipulé une obligation avant l'émission imposée du papier. Quant aux négociations postérieures, tout se réduit à une complication de calcul, et le change peut encore s'établir sur une base régulière. Le prix nominal était, par exemple, à 100 de New-York sur Londres, quarante dollars étant estimés contenir autant d'or que neuf livres sterling ; mais une correction provenant de la rectification de l'erreur commise ajoutait à ce prix 9 p. 100 et portait le change effectif à 109. Si l'or obtient sur les *greenbacks* une prime de 40 p. 100, l'acheteur d'un effet sur l'Angleterre doit le payer dans la même proportion, c'est-à-dire ajouter un supplément de 40 p. 100 au

taux primitif de 109. On arrive ainsi au chiffre de 152 3/5 pour le change présent(1).

Lorsque l'arbitraire fait un pas de plus, et que, pour éviter un rapprochement humiliant, ou pour pousser au bout une doctrine décevante, il interdit la cote de l'or et prohibe l'exportation des métaux précieux, il n'est plus possible de tourner la difficulté. Les créanciers du pays ainsi gouverné ne peuvent plus, en important de l'or, faire le calcul de la perte subie sur le papier, instrument nominal du paiement; ils sont forcés de recevoir des effets d'une valeur aléatoire. Les débiteurs qui habitent le pays ne sauraient non plus limiter la perte qu'ils subissent en achetant des remises, comme lorsqu'ils pouvaient expédier du numéraire au dehors. La violence aveugle des règlements oppressifs les écrase. La hausse nominale du prix de toute chose, se résout en une triste fantasmagorie, et l'équilibre finit par se rétablir, mais au détriment de la chose publique et des intérêts privés. Personne n'y gagne que les manieurs d'argent, les *cambistes*, mieux informés que les autres, plus aptes à profiter promptement de toute circonstance favorable, et à réaliser le bénéfice que leur offrent la hausse et la baisse alternative de titres, privés de tout contrôle efficace. Ce que nous disons là n'est point un grief élevé contre le commerce du *change*, qui rend toujours un service utile et dissipe les erreurs de la fic-

(1) On ajoute 40 au prix nominal de cent, ce qui donne 140; ensuite on augmente cette derniere somme de la prime de correction de 9 p. 100, nécessaire pour arriver au *pair effectif*, plus 40 p. 100 d'accroissement sur le supplément, c'est-à-dire 3 3/5es, ce qui produit le total de 152 3/5e.

tion ; c'est simplement une accusation irréfutable portée contre les systèmes qui entraînent de pareils résultats. On croit détrôner ce qu'on a si étrangement nommé « la tyrannie de l'or et de l'argent, » en substituant au numéraire métallique le papier à cours forcé, et l'on ne fait qu'augmenter la puissance et les bénéfices de ceux qui détiennent l'or et l'argent entre leurs mains.

Quels sont ceux qui supportent la perte principale ? Les artisans, les ouvriers, les laboureurs, les salariés de tout ordre. En Autriche, lorsqu'il a été question de remettre la circulation sur un meilleur pied, les manufacturiers déclarèrent qu'ils avaient rencontré la source d'un bénéfice dans la dépréciation de la monnaie, le prix de la main-d'œuvre n'ayant pas monté dans la même proportion que la valeur des produits fabriqués (1). Voilà où aboutissent certaines doctrines dont l'impuissance se drape dans une fausse tendance démocratique,

L'interdiction ou l'impossibilité du transport du numéraire, expose les changes à des variations en quelque sorte illimitées, dominées uniquement par le courant des importations et des exportations. Les roubles russes ont baissé presque de 50 p. 100, et l'on a vu la monnaie de presque tous les États du Sud perdre 40 p. 100 avant la fin de la lutte. Le pays qui subit de pareils règlements importe nécessairement plus qu'il n'exporte ; autrement il n'aurait pas besoin de se couvrir de ces vaines précautions, car l'or y affluerait en échange de l'excédant des marchandises vendues.

En présence du *correctif* ordinaire du *change*, les

(1) *Théorie des changes étrangers*, p. 73.

fluctuations subies sous l'empire du papier-monnaie sont plus apparentes qu'effectives, mais elles portent le caractère du jeu. Le pouvoir d'acquérir se nivelle, tout s'adapte à la nouvelle mesure; il n'y a de perte sensible que pour les salariés, de bénéfice que pour les marchands d'argent.

On a souvent accusé l'emploi simultané de l'or et de l'argent, dans les transactions des diverses contrées, de tourner uniquement au bénéfice des changeurs. Cet argument a été exagéré outre mesure. D'abord en ce qui concerne les pays qui possèdent, ce qu'on a nommé par erreur le « double étalon, » c'est-à-dire les pays où règne la faculté alternative de se libérer en or ou en argent, l'objection s'efface, et le calcul devient des plus simples comme des plus sûrs. Si les deux places emploient exclusivement l'une l'or et l'autre l'argent, comme le font Londres et Hambourg, le change variera suivant le prix de la marchandise-argent ou de la marchandise-or, et nous avons déjà dit pour quel motif une pareille fluctuation sera toujours très-faible.

Le cas des transactions entre deux pays, comme l'Angleterre et la France, dont l'un a une circulation d'or, et l'autre une circulation *combinée* d'or et d'argent, n'offre point de difficulté. Les variations dans le prix des effets de l'un sur l'autre pays, ne s'éloigneront que peu de celles qui affectent les cours du change entre les pays qui usent du même métal; elles dépendront de celui des agents de la circulation qui est commun aux deux pays, l'or. Un billet payable à vue à Paris ne peut pas être vendu plus cher que l'or que ce billet représente, en ajoutant les frais

de transport et de commission pour l'expédition de cet or sur Paris.

Quand l'or ou l'argent obtiennent une prime dans un pays quelconque, cette prime ne peut s'ajouter au prix de l'effet qu'à une condition, c'est que la traite ne sera payable en aucun autre métal. Si le débiteur conserve le choix, il est certain que le billet sera payé dans la monnaie qui perd relativement à l'autre, et le prix de la traite ne pourra pas monter en considération d'une *prime* qu'il ne saurait toucher. Les variations du cours du change rencontreront donc des limites aussi absolues que celles qui dominent les rapports entre deux pays, dont la circulation est la même. On achète la lettre de change pour opérer une remise, qui, quelle que soit la proportion momentanée entre le prix des deux métaux simultanément employés, se trouvera également accomplie.

Nous avons exposé le mode d'action du change et soumis à l'étude les causes qui en modifient le cours. Nous pouvons aborder l'examen de l'influence qu'il exerce sur le marché monétaire et sur l'émission des billets de banque.

L. WOLOWSKI.

(*La suite à une prochaine livraison.*)

RAPPORT SUR LE CONCOURS

RELATIF AUX

DOCTRINES MORALES EN FRANCE

AU XVIe SIÈCLE.

L'Académie, en 1864, avait choisi comme sujet de prix :

Etudier les doctrines morales en France au XVIe *siècle, notamment dans Montaigne, Charron, La Boëtie, Bodin, etc. Rechercher, dans les écrits de ces moralistes, la trace des moralistes antérieurs, montrer leur influence sur les moralistes qui les ont suivis, apprécier la valeur de leurs principes et la portée des conséquences qu'ils en ont déduites.*

Le concours, clos le 31 mars 1866, n'avait provoqué aucun mémoire et avait été prorogé au 31 décembre 1867. L'Académie, pour ce nouveau concours, n'a reçu qu'un mémoire, mais qui a paru à la section de morale avoir un véritable mérite, et qu'elle propose sans hésitation de couronner.

L'auteur est un très-bon esprit et très-alerte, parfaitement à l'aise dans une question de morale et dans l'analyse d'un livre, dont il poursuit la vraie pensée avec une remarquable pénétration ; il a aussi une plume très-dégagée ; son mémoire est comme un guide à travers les moralistes du XVIe siècle, écrit par quelqu'un qui voit tout et qui voit bien. Il ne nous a paru laisser quelque chose à désirer que dans la composition. Il y aurait à abréger certains

chapitres, à alléger presque partout les citations, à réduire en des vues d'ensemble beaucoup de remarques, d'ailleurs justes et fines; l'attention du lecteur est trop éparse, la langue aussi est un peu fluide; on désire souvent plus de concentration dans la pensée et dans le style. L'art est à ce prix.

L'auteur a bien compris le sujet proposé par l'Académie. Le nom de moralistes, comme on sait, s'applique à deux sortes d'écrivains, ceux qui observent les mœurs et ceux qui prétendent les régler. Quoique ces deux études soient voisines, il faut pourtant les distinguer, et c'est en effet la règle morale que l'Académie avait en vue. Le mémoire la recherche partout où on peut la rencontrer, dans les théologiens, dans les poètes, les publicistes, les historiens, les jurisconsultes et ceux qu'on appelle plus particulièrement les moralistes.

Il y a à chaque époque un air qu'on respire, composé de plusieurs éléments divers; la critique analyse cet air, sépare les éléments qui y entrent, détermine la nature de chacun, son action quand il est seul et quand il est combiné avec d'autres, ce qu'on en retrouve dans chacun des écrivains qui ont le plus marqué, et qui peuvent être regardés comme les représentants de cette époque. C'est ce travail qu'il s'agissait de faire pour la morale du XVI[e] siècle. Au moment dont nous parlons, ces éléments sont : le préjugé en faveur de l'autorité, de qui la morale dépend comme toutes les sciences; la discipline catholique ; les simples préceptes chrétiens; la Renaissance; la Réforme; l'influence de la littérature italienne et les guerres civiles.

Dans une société qui ne connaît qu'elle-même et l'Eglise qui l'a élevée, la Renaissance introduit tout un monde merveilleux, l'antiquité profane, les beaux écrits et les belles actions des Romains et des Grecs; à l'homme déchu et racheté

elle oppose l'homme ni déchu ni racheté, en possession constante de sa raison et de son libre arbitre, s'élevant à une admirable hauteur par les seules forces de la nature humaine; l'antiquité est comme un vin généreux qui délie la langue des hommes : Rabelais en est ivre, et laisse échapper, dans son ivresse, des pensées alors si neuves qu'elles le sont encore aujourd'hui ; elle donne à La Boëtie un accès d'éloquence républicaine, où lui-même ne se reconnaissait plus; la Réforme verse dans cette société l'antiquité biblique et évangélique ; la littérature italienne lui communique l'élégante immoralité des contes de Boccace, qui suscitent les contes de la reine de Navarre ; les guerres civiles lui donnent une extrême envie de repos, l'horreur des violences, le dégoût des nouveautés, l'éloignement des questions qui excitent les guerres et le goût des opinions qui rendent la vie supportable et la font aimer.

Le XVI[e] siècle est allé jusqu'à la tolérance; il n'est pas allé jusqu'à la liberté de conscience. Montaigne et tous les moralistes de ce siècle sont pour la religion et le gouvernement établis, pour l'unité politique et religieuse, sans laquelle la société leur paraît impossible; ils sont ennemis déclarés des révolutions, on le conçoit : ils étaient témoins et victimes de la guerre civile ; cette expérience toute seule suffirait à expliquer leur opinion, et l'auteur du mémoire paraît se contenter de cette explication ; mais il y a quelque chose de plus et on touche ici un trait du caractère français. Nos Francais ne refusent pas d'être gouvernés, pourvu qu'ils puissent critiquer leur gouvernement ; c'est, de toutes les libertés, celle qui leur est la plus chère, celle à laquelle Montaigne refuse absolument de renoncer ; ils reçoivent volontiers la loi et les dogmes d'en haut, parce qu'ils ne sont pas obligés d'y tenir comme s'ils les

avaient faits : ils ne veulent point être liés; des protestants et des républicains seraient ridicules s'ils n'observaient pas les règles qu'ils crèent; aussi la France a réfléchi avant de devenir protestante ou républicaine : le protestantisme n'a jamais été ici qu'en minorité et la république que de passage. Voltaire a été un assez grand novateur, et pourtant il ne visait qu'à corriger la monarchie sans la détruire, et il aimait mille fois mieux la France catholique que protestante. Il y a chez ceux qui inventent une discipline et l'imposent aux autres, parce qu'ils l'observent eux-mêmes, quelque chose d'âpre et de farouche qui épouvante notre aimable génie. C'est merveille comme ces grands et vieux monuments où les sociétés s'abritent sont commodes pour la vie : on y est à l'aise, on y est perdu. Les antiques religions n'ont pas duré sans faire bien des concessions à la nature humaine et aux idées et aux mœurs des temps. Les antiques gouvernements n'ont pu s'imposer à un si grand nombre d'hommes de natures différentes sans s'accommoder en quelque façon à eux, sans mille contradictions, qui les rendent tolérables; et s'ils craquent en divers endroits, la liberté s'échappe par les fentes.

En somme, l'œuvre du XVI[e] siècle a été de séculariser la morale. Ce mouvement n'est pas bien décidé chez tous les premiers réformateurs. Calvin prétend encore la soumettre à l'autorité, seulement il prétend puiser l'autorité à une source plus pure, dans l'Evangile. Erasme, comme L'Hôpital le fera plus tard, propose aux catholiques et aux réformés un traité de paix sur le terrain commun de la morale; mais le mouvement de sécularisation se prononce ailleurs plus fortement : ceux qui sont fidèles en tout ou en partie à la morale de l'Eglise ne la recommandent plus que par la raison, et on rencontre des moralistes comme Mon-

taigne, le plus grand de tous, chez qui la liberté est entière, et chez qui l'idée de la vie chrétienne disparaît. Il n'y a pas, en effet, de vie chrétienne sans la pensée toujours présente ou toujours proche de Dieu et de la mort, sans l'humilité, la chasteté et la charité. Ces vertus particulières, personne ne les demandera à Montaigne : il ne parle de Dieu ni comme témoin, ni comme modèle, ni comme juge ; il ne songe qu'à la vie, point à la mort, excepté comme une douleur, jamais comme le commencement de l'immortalité. La morale est donc sécularisée. Là aussi s'accomplit la révolution qui s'accomplit ailleurs. De même que la physique, affranchie de l'autorité et des textes, observe la nature, de même que la peinture et la sculpture, délivrées des formules, observent le corps humain, ainsi la morale étudie l'homme. Montaigne est le maître de cette étude : il ouvre ce nouveau monde.

Il nous semble que, dans l'histoire de la morale, quand on arrive au seizième siècle, il serait peu judicieux de former deux grandes divisions, mettant la morale chrétienne d'un côté, mettant de l'autre ensemble tout ce qu'on appelle morale païenne ou profane. D'abord, cette distinction ne suffit pas. Dans la morale chrétienne il conviendrait de distinguer encore la pure essence de la morale évangélique de la discipline vaste et précise établie par le catholicisme, de distinguer le libre esprit du Sermon sur la montagne des Sommes savantes où cet esprit a pris un corps ; autrement on s'expose à ne pas comprendre comment il a été possible à quelques hommes de combattre la morale régnante au nom du christianisme primitif. Puis, pour le seizième siècle, il n'y a plus de morale profane, mais une morale antique, pour laquelle on a un respect de religion. On la cherche dans les Gnomiques, les mémoires de Socrate, certains dialogues de Platon, cer-

tains traités de Sénèque, le manuel d'Épictète, les Pensées de Marc-Aurèle, les exemples des grands hommes de Plutarque ; on en trouve les principes recueillis dans ce beau Traité des devoirs, de Cicéron, qui, partant d'une juste et haute idée, l'idée de la nature humaine, et réglant toute la vie sur cette idée, propose une morale privée d'une solidité parfaite et fonde la société sur son fondement réel, la communauté du droit et de l'affection. On se résigne difficilement à appeler, avec saint Augustin, les vertus des anciens des péchés éclatants (*splendida peccata*) ; on aime le bon pape qui priait pour l'âme de Trajan et on comprend le sentiment qui saisit les esprits les plus délicats du XVIe siècle, lorsqu'ils virent reparaître la noble antiquité, le sentiment qu'un personnage du *Banquet profane* d'Erasme exprime d'une façon si touchante :

« Il ne faut pas appeler profane ce qui est pieux et utile aux bonnes mœurs. Partout la première autorité est pour les saintes lettres, mais cependant je rencontre quelquefois des choses dites par les anciens ou écrites par les païens, même par des poètes, si chastes, si saintes, si divines, que je ne puis croire qu'une divinité favorable n'ait pas inspiré leurs cœurs quand ils écrivaient ainsi. Peut-être le souffle du Christ s'est répandu plus loin que nous ne le pensons et, dans l'assemblée des Saints, il y a des noms qui ne sont pas dans notre calendrier. J'avoue à des amis ce que j'éprouve : je ne puis lire les ouvrages de Cicéron sur la vieillesse, sur l'amitié, sur les devoirs, les Tusculanes, sans embrasser l'exemplaire à plusieurs reprises, sans vénérer cette sainte intelligence, inspirée par le ciel. » (1) Erasme parle ici pour tout le seizième siècle.

(1) *Convivium profanum*

Il nous semble qu'il ne faut pas trop chercher la morale de ce siècle chez les historiens, les jurisconsultes et les poètes ; l'auteur du mémoire a eu soin de ne pas exagérer leur importance, et c'est une des choses qui montrent sa sagacité. L'histoire, alors, est l'histoire dans un temps de guerre civile, passionnée en sens contraires, mais également passionnée et incapable d'impartialité. Catholiques et protestants divisent pareillement les hommes en bons et en méchants : ils sont les bons, les méchants sont leurs ennemis ; ils expliquent même tous les événements de manière à ce que la Providence soit leur complice. C'est la seule ressemblance entre Haton et Montluc. Pourtant il leur arrive tout-à-coup de réfléchir au terrible ouvrage qu'ils font, et c'est une chose touchante d'entendre, au milieu de ces fureurs, des accents de compassion pour les pauvres gens, qui en sont les victimes. Tant il est vrai qu'il y a au fond du cœur humain une bonté naturelle, que les plus grandes violences ne peuvent complètement étouffer.

La poésie ne paraît pas avoir beaucoup emprunté au temps ni lui avoir beaucoup donné : elle a ses mouvements propres, internes, qui l'empêchent de trop participer aux mouvements extérieurs. Clément Marot, le traducteur des psaumes, est l'auteur des poésies licencieuses et Mellin de Saint-Gelais, tout prêtre qu'il est, chante le même amour que Marot. D'autres ne cherchent, comme on dirait aujourd'hui, que l'art pour l'art. Boccace envoie ses contes italiens, qui en font naître de pareils ; le théâtre est rapporté entièrement de l'antiquité, avec les maximes morales, qui y paraissent des maximes de théâtre. Où l'on trouve le plus l'impression des événements réels, c'est dans le *Discours sur les misères de ce temps*. Après les colères que Ronsard avait partagées

et les excès qu'il avait vus chez tous les partis, il est pris d'une pitié soudaine, qui élève et attendrit sa poésie.

On s'attend à trouver chez les jurisconsultes une plus forte trace des idées du seizième siècle. L'auteur du mémoire expose leurs doctrines avec une complaisance particulière : il recherche le caractère moral des principales réformes introduites alors dans notre législation ; il y consacre un chapitre très-détaillé, qui arrête un peu la marche du mémoire, quoiqu'on s'attarde volontiers avec des hommes comme Cujas et Dumoulin. Ce qui est évident, c'est que l'esprit de doute n'a pas pénétré dans la jurisprudence, qu'il y rencontre devant lui le principe chrétien et stoïcien. L'antiquité, au moment de la Renaissance, n'a pas fait irruption dans le droit ; elle n'avait pas cessé d'y être présente, dans le stoïcisme des jurisconsultes romains, maîtres de l'école.

Avec L'Hôpital, on est en plein seizième siècle ; c'est un ancien, c'est un chrétien, et sa philosophie et son christianisme s'appliquent au monde même où il vit, et où il veut ramener quelque vertu et quelque douceur. L'auteur du mémoire l'a étudié avec la sympathie qu'on ressent dès qu'on l'approche : « C'est, dit-il, un esprit naturellement porté à « chercher le bien, le juste, en toutes choses, même dans la « politique ;... il n'a pas seulement donné des conseils ou « des leçons, il a trouvé l'occasion, il a eu le mérite de les « appliquer dans un rang où chacun de ses actes était un « service rendu au pays, un exemple laissé à la postérité. » Toute la conclusion est excellente et mérite d'être citée. « Il est rare de rencontrer une intelligence à la fois plus « modérée et moins sceptique. Il se fait l'idée la plus pure de « la vertu ; il ne songe nullement à l'altérer, pour la rendre « d'une pratique facile ; mais en lui la droiture d'esprit

« adoucit la rigidité que produit quelquefois la droiture de « cœur... Le christianisme est sa foi et lui donne sa règle, « mais il possède et respecte l'antiquité, dont il parle si pure- « ment la langue. Il n'hésite pas à lui demander des exemples « pour ces vertus que la piété inspire et complète. Cependant « il ne paraît point l'adorer avec le fanatisme de ses doctes « contemporains ; il craindrait de rendre son âme païenne en « même temps que son esprit... » Que de belles maximes dans les écrits de L'Hôpital ! quelle grande idée il se fait des devoirs des rois et des magistrats, jusqu'à permettre aux magistrats de se retirer devant un ordre injuste, quoiqu'il élève si haut le pouvoir des rois ! Mais L'Hôpital est surtout resté pour nous l'apôtre de la tolérance dans un siècle intolérant. Malgré l'amour qu'il avait, comme tous ses contemporains, pour l'unité politique et religieuse, quoiqu'il impose pour premier devoir aux princes la piété, et qu'il regarde les dissidents comme coupables, il a dit : « C'est folie de croire que les que- « relles des âmes peuvent être tranchées par le glaive et par « le fer étincelant ; » et, après la saint Barthélemi, il a jeté le cri admirable : *Excidat illa dies œvo*, que l'auteur du mémoire aurait pu rappeler.

Il y avait quelque chose de l'âme de L'Hôpital dans du Vair, que le mémoire appelle un Zénon chrétien, comme Balzac sera plus tard un Socrate chrétien, et dans La Boëtie, l'auteur de la *Servitude volontaire*. Il ne faut pas prêter à La Boëtie une intention qu'il n'avait pas. A cette époque de profond respect et de pieuse obéissance envers la royauté établie, le tyran est un être de raison, contre lequel on s'escrime ; La Boëtie n'avait assurément personne en vue quand il écrivit son traité de la *Servitude volontaire* ; toutefois ce n'est pas impunément que, sous un régime où il y avait tant d'arbitraire, on pouvait entendre de si fiers accents. Il n'en est pas

de l'histoire comme de la conscience; là l'intention n'est rien; l'effet est tout.

Bodin, que notre confrère M. Baudrillart nous a fait si bien connaître, nous conduit dans un autre monde; ce n'est plus ici un pur moraliste, c'est un politique. Il a des principes de morale : il professe la croyance à la vertu désintéressée; il place même au-dessus de toutes les vertus pratiques la contemplation; mais il ne fait que traverser cette métaphysique morale : l'histoire le touche davantage. Il écrit sous l'impression des événements auxquels il assiste : dans un temps de guerre civile, il veut dissoudre la société. Il recommande ce qu'il regarde comme nécessaire à l'existence de la société : le respect de la foi jurée et du bien d'autrui, le maintien de l'autorité dans la famille, le maintien de la religion et du gouvernement établis. Sur le respect de la foi jurée, violée perpétuellement sous ses yeux, il a les expressions les plus fortes : il tient la perfidie pour plus exécrable que l'athéisme; le respect du bien d'autrui le mène jusqu'à supprimer la confiscation; contre l'anarchie il relève l'autorité: il la donne absolue aux pères de famille; il exige l'obéissance entière aux princes légitimes, qu'il ne rend responsables que devant leur conscience; il punit les dissidents des dernières peines; contre les abus du pouvoir, il permet aux magistrats de refuser d'obéir à un ordre injuste et permet même de tuer les tyrans. Tels sont les principes de l'État, où tout est réglé en vue du bien public, et, dans toute cette partie, Bodin paraît un disciple de Platon; mais il avait aussi étudié Aristote : il pensait que les divers gouvernements sont relatifs aux divers pays, ce qui ôtait déjà quelque chose au caractère absolu de ses règles; puis, nous l'avons dit, il était politique, nature d'esprit qui porte à tempérer beaucoup le droit strict; enfin, tour à tour catholique et protestant, il éprouvait le

besoin que la loi ne sévît pas à outrance contre les hérétiques. Aussi les principes fléchissent singulièrement dans l'application. Au lieu d'employer la force pour ramener les dissidents, il conseille aux princes de s'attacher à la vraie religion et de ramener les égarés par cet exemple ; s'il autorise les magistrats à désobéir à un ordre injuste, il faut tant de conditions réunies pour qu'ils en viennent là qu'ils n'y viendront guère, et comme il définit le tyran « celui qui de sa propre autorité se fait prince souverain, sans élection, ni droit successif, ni sort, ni juste guerre, ni vocation spéciale de Dieu, » il sera toujours très-difficile de démontrer qu'on a à faire à un vrai tyran, et ce tyran serait bien maladroit, s'il ne trouvait pas dans tout cela le moyen de devenir un prince légitime. Encore Bodin oubliait-il la bonne conduite et les services rendus, qui prescrivent souvent contre le vice des origines. Bref, il a accompli une révolution dans la science politique : dans une science de principes abstraits il a introduit l'élément variable des hommes, des temps et des circonstances auxquels les principes s'appliquent ; il y a fait rentrer l'observation.

On saisit aisément la pensée des autres écrivains du seizième siècle, mais la pensée de Montaigne n'est pas si simple. Ce qui paraît clair, c'est qu'il ne songe qu'à l'existence présente, que la vie est à elle-même sa fin, qu'il ne faut pas s'en faire des idées imaginaires, mais l'observer, pour voir ce qu'elle est, quel est son train habituel, et que la morale n'est pas une science comme la géométrie, mais un art : l'art de vivre.

Quelles sont les différentes règles, déjà proposées, que Montaigne trouvait devant lui ? D'abord, de suivre l'instinct. On se rappelle l'épitaphe que Régnier avait faite pour lui-même :

> J'ai vécu sans nul pensement,
> Me laissant aller doucement

A la bonne loy naturelle;
Et si m'estonne fort pourquoy
La mort osa songer à moy,
Qui ne songeay jamais en elle.

Elle est bonne, en effet, cette loi, car elle consiste à ne jamais se faire de peine, à s'abstenir de tout effort; celui qui la suit, suit l'instinct, qui le conduit comme il veut. La Fontaine, qui était aussi un disciple de cette bonne loi, ne se contraint pas et laisse paraître tous les mouvements qui sont en lui : ses mœurs abandonnées, ses solides amitiés, même sa fidélité à Fouquet en disgrâce. Cette morale de l'instinct est vraiment aimable; elle n'a que le tort de ne pas en être une : avec elle on va au hasard; elle nous mène tantôt à bien, tantôt à mal, et on ne s'aperçoit qu'elle nous mène à mal que lorsqu'on y est tombé. D'ailleurs, quand même elle mènerait à bien, ce n'est qu'au plaisir, et il y a en nous quelque chose que le plaisir ne contente pas, qui aspire plus haut que cela.

Deux nouveaux principes surviennent ici, pour corriger ces défauts : la prudence apprend à se modérer dans la jouissance, en vue du bonheur durable; la vertu nous attache au devoir; toutes les deux exigent un effort de nous, surtout la vertu, qui grandit l'homme. La pratique est donc gouvernée par deux maximes. Quand il le faut, la prudence néglige le plaisir, la vertu méprise l'un et l'autre; hors de cette nécessité, le plaisir, la prudence et la vertu se partagent librement la vie. La morale qui maintient à la fois cette liberté et cette nécessité, c'est la morale naturelle. Il se peut qu'elle ne soit exprimée entièrement nulle part, mais elle agit au dedans de nous : elle maintient le devoir si on l'oublie, et elle arrête ceux qui l'outrepassent : elle réfute les stoïciens « qui font cesser de vivre avant que l'on soit mort; » elle

ramène les mystiques sur terre; elle avertit tous ceux qui dépassent la mesure et prêchent une morale pour les anges; ou bien elle empêche les doctrines excessives de s'établir dans la société; ou bien, si les doctrines s'y établissent, elle les laisse trôner et, cachée au fond de chaque conscience, telle se fait sa part. Il est fâcheux pour toute morale de se taire quand elle parle et de parler quand elle se tait; car elle nous est toujours présente, et c'est elle qui a le dernier mot.

Montaigne a fondu ces trois principes avec une habileté merveilleuse. Il vante la vertu, et la vertu désintéressée: il remplit son livre des beaux exemples des Romains et des Grecs; il loue beaucoup la prudence, qui ménage le plaisir et prévient la douleur; il aime le plaisir avec la vivacité de la nature. Chez lui, ces principes ne sont pas aux prises : ils ont chacun leur tour; mais celui du devoir revient plus rarement : hors des jours extraordinaires, pour lesquels il réserve le sacrifice, pour l'usage de tous les jours, il ne recommande guère que le plaisir et la prudence. Il nous charme et il nous trompe; il ne nous dit pas que le plaisir passe, que la prudence est incertaine, que le devoir est de tous les instants, qu'il n'est pas l'ornement, mais le fond de la vie; qu'il est aisé d'éviter les grands chagrins, quand on tient peu à sa famille, quand on oublie le compte de ses enfants, quand la patrie et l'humanité nous sont comme étrangères; mais que plus on aime, plus on peut souffrir, et que, fussions-nous comblés des félicités présentes, il resterait encore, pour nous tourmenter, l'inconnu et l'infini.

Tout en admettant la morale d'exception, Montaigne a ramené la morale d'usage à la mesure de l'homme et même à la mesure de l'individu; en vue de l'usage encore, il recommande une morale toute nouvelle au sortir du moyen-âge, la morale mondaine. Il n'en a pris que les maximes les

plus soutenables; mais, pour bien la comprendre, il faut la rapporter à son principe et la considérer dans son étendue. Le monde, qui la règle, la fait à son usage. Il est peu exigeant pour la vertu individuelle ; la vertu sociale le préoccupe davantage : il ne travaille que pour lui-même, à mettre dans les relations l'agrément et la sécurité. A un homme jeune ou libre, il permet volontiers le plaisir, les entraînements, les égarements ; il voit là de la vie et un feu qui lui plaisent ; il croit qu'on sort de là avec de nouvelles facultés ; il ne se montre guère difficile que sur le choix des plaisirs, entre lesquels il distingue ceux qui forment et ceux qui déforment.

Les vertus sociales qu'il nous impose se réduisent à peu près à une seule, dont il ne peut se passer : respecter sa parole. Il n'interdit pas le jeu et le grand jeu, par lequel on se ruine ou on ruine sa famille, et même il goûte assez cette façon supérieure de traiter l'argent, devant lequel le vulgaire est ébahi ; mais il déclare que les dettes de jeu sont sacrées. A ses yeux encore, le mensonge est bas : mentir est ne pas oser, devant un autre, dire ce qu'on pense. Les gens ordinaires haïssent le mensonge par un simple principe de religion ou de philosophie, quand ils ne font plus d'attention au public qui les observe, mais ne voient que la sainteté de la vérité ; le monde ne regarde pas si haut ; il reste à hauteur d'homme : le respect de la vérité n'est que le courage de la dire, que chacun doit avoir, et quand on nous accuse d'avoir failli à l'un, on nous accuse d'avoir manqué de l'autre ; ce qui tache n'est pas le mensonge, c'est le démenti. Le courage, en général, est tellement compté dans la morale mondaine, qu'il tient lieu, au besoin, du reste ; que si, par exemple, on expose gratuitement sa vie dans un duel, on est censé être incapable d'aucune vilaine action.

Ah ! si le monde voulait bien protéger l'honneur, le véritable honneur, il rendrait un grand service aux hommes, en arrêtant par la crainte du blâme public ceux que la conscience n'est pas assez forte pour arrêter ; mais il s'infatue : il se met à la place de la conscience elle-même : il a ses règles, du haut desquelles il dédaigne les petites règles des petites gens; il permet à une condition sociale ce qu'il interdit à d'autres ; il repousse ceux qui paraissent gênés dans le vice et il considère presque ceux qui portent le vice fièrement. Arrivé là, il est discrédité ; il faut bien que la morale vulgaire ait sa revanche.

La morale du devoir, philosophique ou religieuse, a des saints et des héros, qu'elle revendique comme siens et qu'elle propose pour imiter ; la morale mondaine a aussi son idéal. L'homme parfait, c'est l'artiste accompli, qui se possède, qu'aucune difficulté n'étonne, qui mène haut la main les hommes et la fortune, celui qui, léger de conscience, va gaîment dans les aventures terribles, celui qui est susceptible de prendre et de quitter toutes les formes, capable de tous les plaisirs et de toutes les privations, celui qui méprise ses semblables, les dompte, les sert et s'en sert, l'être supérieur, fort, souple, aisé et gracieux, qui se joue en maître avec la vie.

Quand on n'a pas songé aux caractères de cette morale mondaine, on ne comprend pas tout Montaigne, car il a des maximes qui échappent à toutes les autres règles ; mais dès qu'on la conçoit, on conçoit aussi cette première place que Montaigne a donnée au respect de la foi jurée, la recommandation qu'il fait constamment de la vertu facile, et sa vive admiration pour Alcibiade. Seulement, dans sa hardiesse, il n'avait pas prévu jusqu'où irait cette morale, quand la sociabilité de notre nation se serait développée entièrement et l'air provincial qu'aurait plus tard son petit grec Alcibiade.



D'ici on embrasse la morale de Montaigne. Admirer les héros et les saints, sans prétendre les imiter ; se tenir dans la commune mesure de l'humanité ; user des plaisirs sans en abuser ; donner le moins de prise possible sur nous à la fortune et aux hommes, et, ramené à soi-même, se prendre comme on est, vivre doucement avec le monde et avec soi, telle est bien sa pensée. La seule règle universelle est d'être maître de soi, pour se gouverner prudemment ; le reste varie suivant les personnes, les pays et les temps. A côté de al morale, Montaigne a mis les mœurs, l'élément flexible, qui proportionne la loi à tous ceux à qui elle s'applique. Comme cette nouvelle morale change de contrée à contrée, il n'y a qu'à la suivre ; le philosophe qui prétend conduire les hommes par une règle immuable ressemble au voyageur qui, faisant le tour de la terre, prétendrait gouverner ses journées, les repas, le sommeil, etc., sur une seule et même heure invariable ; il choquerait tous ceux avec qui il serait, et la vie lui serait impossible ; la sagesse est de faire comme tout le monde, de régler sa montre sur l'heure du pays.

On voit quel renversement s'est opéré. Ce n'est plus l'homme qui est fait pour la morale, c'est la morale qui est faite pour l'homme, non pas pour l'homme en général, mais pour chaque homme particulier ; et voilà pourquoi, avec les traits qui appartiennent à la famille humaine universelle, il n'a pas craint de retracer les traits qui ne sont qu'à Montaigne, ou même qui ne sont qu'à Michel. Avec lui, la morale perd ses grandes ambitions ; les moralistes de son école ne viseront qu'à former l'honnête homme, comme on disait alors, comme on dit d'autres fois, le galant homme, celui qui se respecte et qui est praticable, l'homme du monde, poli, bien élevé, pourvu de la sagesse moyenne, qui est bonne aux autres et à soi. Charron épure et épaissit

la morale de Montaigne. Ce n'est plus Montaigne, puisque le charme n'y est plus ; mais cette sagesse didactique est mieux préparée pour un bon nombre d'esprits, et le livre qui la contient a un immense succès. Voilà les nouveaux maîtres des nouvelles générations, en ajoutant Pibrac, l'auteur des *quatrains*, maintenant oubliés, mais que, pendant un siècle, chacun a sus par cœur.

L'auteur du mémoire pense que le XVIe siècle, puisqu'il détache la morale de la religion, a eu tort de ne pas la rattacher au spiritualisme ; nous sommes entièrement de son avis. Dans l'usage ordinaire, la morale et la doctrine spéculative sont peu mêlées. C'est la perpétuelle conversation du monde, que le jugement du bien et du mal, la discussion sur l'un et sur l'autre ; mais c'est aussi une perpétuelle habitude de n'invoquer à l'appui de nos jugements que notre raison, notre bon sens, notre conscience, notre sentiment, notre instinct. Il semblerait que nous saisissons le bien et le mal par un sens, comme par des yeux, et que la spéculation n'y a rien à faire. Quelques auteurs prennent cette morale et l'exposent en maximes détachées ou la relient à quelque principe général ; les uns et les autres sans s'occuper de doctrines spéculatives, en sorte que la morale paraît reposer sur elle-même et subsister par elle-même.

Observant cela, plusieurs disent : « Vous voyez bien que la morale est libre de la spéculation, » et ils se confirment dans leur opinion lorsque, examinant les religions et les philosophies si diverses, ils trouvent dans toutes ces philosophies et dans toutes ces religions une morale, et souvent la même.

Nous aussi, nous voyons ce qu'on observe ici ; mais nous n'en tirons pas la même conclusion. Les hommes parlent beaucoup de morale et peu de questions spéculatives, parce

que les applications morales sont extrêmement intéressantes, et qu'en outre de leur importance souveraine dans la vie, notre amour-propre y est en jeu, que nous y trouvons l'occasion de critiquer les autres et de nous louer nous-mêmes ; ce n'est pas une preuve que les doctrines spéculatives nous soient indifférentes : tout ce qu'il y a à dire, c'est qu'elles ne font pas question ; elles sont supposées dans nos entretiens : nous croyons, sans avoir besoin d'en faire profession, que nous sommes capables de reconnaître la vérité, qu'il y a des vérités absolues et que notre volonté est libre. Cela est convenu entre gens qui causent, comme il est convenu que j'existe et que celui avec qui je parle existe, sans qu'il soit nécessaire à aucun de nous de l'établir au préalable. La certitude, l'existence de principes absolus et du libre arbitre sont la philosophie sous-entendue de la morale ; c'est celle qui se retrouve uniformément dans les philosophies et les religions qui imposent le devoir. Lorsque des écrivains qui proposent une morale respectable proposent, d'un autre côté, le scepticisme et le fatalisme, ils se permettent tout simplement la contradiction la plus criante, ils disent à la fois oui et non. Quand on prend la morale comme science abstraite, au lieu de la rattacher au reste des sciences, on peut se taire sur certaines vérités dogmatiques ; mais quand on la remet dans l'ensemble des connaissances humaines, elle ne s'accommode pas de toutes les affirmations et de toutes les négations ; la logique n'est point complaisante.

Suffit-il pour la morale qu'on rejette le scepticisme et le fatalisme ? Quand on consentirait à accorder que cela suffit pour la morale scientifique, la morale pratique ne s'en contente pas. La science morale n'est qu'une abstraction ; la réalité, c'est la vie. Or, est-il possible de soutenir que l'homme a la même foi dans le bien et la même force pour

l'accomplir, s'il croit qu'il est matière, un composé qui ne dure que quelques jours, ou un esprit immortel; s'il croit à un Dieu juste ou au Destin? L'homme est un : il agit avec tout son être; le scinder, c'est le mutiler.

Le programme de l'Académie demandait qu'on exposât l'influence des moralistes du XVI[e] siècle sur les moralistes qui les ont suivis. Le mémoire répond à notre programme; dans cette partie, comme dans le reste, il n'y a ni banalité ni paradoxe, mais une sérieuse étude des auteurs et la juste indication du point par où ils se rapprochent des auteurs précédents.

Avec le XVII[e] siècle, l'aspect change; on s'en aperçoit aux éditions de Montaigne, qui ne se succèdent plus avec la même rapidité. La fermentation du XVI[e] siècle est apaisée; les éléments divers ou ennemis qui s'étaient rencontrés alors n'en sont plus à leur premier contact : ils se sont conciliés et l'ordre règne. Descartes, il est vrai, continue et assure la révolution commencée par le siècle précédent, il en finit avec l'autorité en matière de philosophie; mais il est spiritualiste, la philosophie et l'Eglise se réunissent dans cette doctrine et donnent la forme au siècle nouveau. Si Pascal, qui a de la joie à « voir la superbe raison si invinciblement froissée par ses propres armes, » est charmé du scepticisme de Montaigne, si ce secours que Montaigne lui prête l'empêche de voir que Montaigne, avec son amour du *moi,* du divertissement et toute sa douce philosophie, est le plus dangereux ennemi de la sévérité chrétienne, les autres écrivains de Port-Royal ne s'y trompent pas, et on ne s'y trompe pas dans le reste de l'Eglise, témoins Bossuet et Malebranche. Pourtant la tradition de Montaigne n'est pas interrompue : elle se poursuit dans la Mothe-le-Vayer, Saint-Evremond, la Fontaine et Molière, qui empruntent au philosophe son esprit

douteur ou sa morale facile. Bayle, le grand adversaire de l'intolérance, reprend, étend et fortifie avec une admirable vigueur la pensée des *Essais*, l'incertitude des connaissances humaines, et la livre au XVIIIe siècle. Celui-ci, préoccupé de détruire l'autorité, maintient le doute, mais le restreint à la métaphysique, où se trouvent enfermés les dogmes religieux ; il maintient de grandes vérités de morale, où il convie tous les hommes à s'unir, comme autrefois Erasme et l'Hôpital avaient convié les chrétiens catholiques et protestants à s'unir dans la morale évangélique; en même temps qu'il ruine l'autorité dans son principe, il oppose au catholicisme la justice et l'humanité violées par les persécutions, et il va prendre au fond de chacun de nous les instincts rebelles à la loi religieuse, pour les soulever contre elle : contre la grâce il appelle la nature. L'auteur du mémoire a recherché dans les plus grands écrivains ce qu'ils avaient recueilli de l'héritage de Montaigne ; il a montré dans cette recherche beaucoup de discernement.

Montaigne disparaît pendant la Révolution : les maîtres du moment n'étaient pas des sceptiques délicats, ils n'étaient pas non plus tolérants ; ils étaient constamment montés au ton des héros romains, que Montaigne admirait sans s'astreindre ni astreindre personne à les imiter ; et d'ailleurs Montaigne n'était pas bien pénétré de l'amour de la patrie et du genre humain. Au début du XIXe siècle, la renaissance du sentiment religieux, la publication du *Génie du christianisme*, le concordat, marquent un de ces entraînements de restauration des croyances où il n'y a pas de place pour le doute discret. Aussi convient-il de remarquer l'heureuse idée qu'eut, en 1811, l'Académie française de mettre au concours l'éloge de Montaigne, et la fortune qu'eut Montaigne d'être loué comme on sait par M. Villemain.

Pour venir à nos jours, nous ne voyons pas que Montaigne ait jamais eu plus de lecteurs qui eussent pour lui un goût plus vif, car nous nous sommes pris de passion pour tous les génies originaux, et celui-ci est, s'il en fût, un génie original. L'écrivain nous ravit ; quant au moraliste, il ne nous lasse jamais, parce qu'il nous entretient de l'homme, de ses formes variées, que nous sommes insatiables de connaître ; puis nous sommes encore les Français pour qui il a écrit : chez nous se retrouvent ensemble tous les principes de morale qui sont chez lui, sans qu'aucun ait pu étouffer les autres, ce tempérament qui nous fait de commerce si commode. On y retrouverait même un peu de scepticisme, ce qu'il en faut pour empêcher l'infatuation de la science et le fanatisme.

Les *Essais* sont le livre favori des esprits libres et modérés, dont il y a encore quelques-uns même dans ce temps, qui ne leur paraît guère favorable. Il ne crient pas, ils ne s'agitent pas; cela n'empêche pas que l'on compte avec eux, et que l'on ne tient rien, tant qu'on ne les a pas avec soi. Ils ont une force, la force de la vérité, qui fait plus que le nombre et le bruit. L'illustre confrère que cette Académie regrette, M. Dupin aîné, disait à un de nos amis : « Quand je crois avoir raison, je ne crains personne ; mais « si je sens que j'ai tort, un stagiaire me battrait. » Oui, il ne s'agit que d'avoir raison, la raison est le centre des choses, et ceux qui restent dans la mesure sont toujours plus près d'elle que ceux qui vont à toutes les extrémités ; on est là avec Montaigne ; aussi malgré les défauts de sa morale, il nous paraît que nous avons quelque chose à gagner avec lui.

L'auteur du mémoire, qui a un incontestable talent, est

aussi un ferme et sage esprit, comme l'Académie les aime, et la section de morale est heureuse de vous le proposer pour lui décerner le prix.

Ernest Bersot.

PRINCIPES DE LA SCIENCE POLITIQUE (1)

HUITIÈME MÉMOIRE.

DES RAPPORTS ENTRE LES INSTITUTIONS RELIGIEUSES ET LES INSTITUTIONS POLITIQUES.

Les institutions religieuses peuvent être avec les institutions politiques dans trois espèces de relations différentes, caractérisées, soit par l'union intime, soit par une assistance réciproque déterminée, soit par la séparation et l'indépendance absolue.

Il y a eu plusieurs exemples du premier mode de rapport entre les Religions et les États. On peut dire que telle a été la loi de l'histoire dans l'antiquité.

Dans les anciennes monarchies de l'Orient, de même qu'aujourd'hui dans les pays mahométans et en Russie, le pouvoir religieux était presque inséparable dans son action du pouvoir politique.

L'aristocratie romaine sous la république, et plus tard les Césars, associaient les droits du pontificat à ceux de la puissance politique.

Dans l'Angleterre et la Prusse modernes, on ne saurait nier la connexité à peu près complète de l'élément ecclésiastique et de l'élément politique, sauf les garanties qui résultent de l'esprit général de la société, et qui

(1) V. t. LXXXI, p. 99 et 321 ; t. LXXXIII, p. 5 ; t. LXXXIV, p. 317 ; t. LXXXV, p. 219, et t. LXXXVI, p. 5 et 321.

ne permettent pas une immixtion trop active et trop dominante de l'État dans le domaine de la conscience.

Dans ces divers modes d'union plus ou moins intime entre la religion et la politique, il est incontestable que les deux pouvoirs se prêtent une assez grande force, soit de coaction, soit de respect, et même qu'il ne saurait y avoir de despotisme véritable avec son caractère *surhumain* sans cette fusion du pouvoir religieux et du pouvoir politique, fusion dont le dernier résultat, lorsque les mœurs n'y apportent pas d'obstacle, serait la négation de la liberté de conscience. Habituellement, dans ces situations, il arrive que la religion est en quelque sorte la création du pouvoir, et qu'elle a pour ainsi dire des commandements à son usage.

En sens inverse, il y a cependant quelques points du globe sur lesquels, cette union intime existant, le pouvoir civil est subordonné au pouvoir religieux dans le régime assez fréquent dans l'antiquité (1), qu'on nomme

(1) La théocratie est, d'après le Dictionnaire général de la Politique, la forme sociale qui se présente la première dans l'histoire des sociétés humaines, comme présidant à la civilisation des peuples nomades. La théocratie juive a été l'une des plus remarquables, tantôt s'exerçant absolument comme sous Moïse, puis fonctionnant comme contrôle de la royauté et inspirant ce qu'on pourrait appeler le tribunitiat des prophètes. Sur les fluctuations de la théocratie alternant avec l'aristocratie et la monarchie en Judée, V. Pastoret, *Histoire de la législation*, t. 3.

« Absolu sous Moïse, dit-il, le gouvernement sembla prendre une forme aristocratique sous Josué, et plus encore sous les juges; il la conserva jusqu'à Saül. Le trône devint héréditaire sous les successeurs de David, mais la monarchie qui s'affermissait par le pou-

théocratique, et qu'on pourrait appeler d'un nom plus exact, puisqu'il s'agit au moins habituellement de gouvernements sacerdotaux, empruntant quelque force au prestige religieux, mais ne pouvant prétendre représenter absolument la divinité dans tous leurs actes (1).

Malgré le caractère fortement autocratique des souverainetés musulmanes, il paraît y avoir quelque influence théocratique dans leur organisation, au moins considérée dans le droit abstrait, sinon dans la pratique habituelle du gouvernement (2).

voir, d'abord divisée par une insurrection, vacilla ensuite dans sa marche et dans ses effets, suivant que les efforts des prêtres pour en rivaliser la puissance étaient plus ou moins heureux; et les Juifs, tour à tour protégés et vaincus par Babylone et par l'Egypte, et tour à tour infidèles aux rois de ces deux empires, finirent par être esclaves d'un peuple étranger, eux qui avaient toujours redouté d'être vassaux et tributaires. »

Ibid., t. 3, p. 173.

(1) Bluntschli dans son *Allgemeines Staatsrecht*, t. I, p. 294 et suiv. appelle la théocratie *idéocratie*.

Il en signale l'existence sous la forme absolue, chez les Éthiopiens de Méroë, et sous la forme mélangée en Égypte et dans l'Inde.

(2) « Le sultan, dit M. de Maistre, peut être déposé légalement et mis à mort par un décret des mollas et des ulémas réunis; il ne peut se dispenser d'aller à la mosquée le vendredi; on a vu des sultans malades faire un dernier effort pour monter à cheval, et tomber morts en s'y rendant. » *Du Pape*, livre III, ch. IV. Il est conséquent à ce point de vue que le grand chérif de La Mecque soit revêtu d'une certaine autorité temporelle sur tout le *pays sacré* qui compose son domaine. « Dans le Kalifat, forme la plus idéale du système de gouvernement musulman, les pouvoirs du grand-

A côté de ces formes diverses et presque opposées d'union intime entre les deux pouvoirs, il y a aussi entre eux des modes de vivre, des accords, et pour employer un mot technique européen et moderne, des *concordats* très-divers (1).

Diverses combinaisons font intervenir le pouvoir politique dans le choix d'une partie du personnel ecclésiastique; d'autres bornent l'assistance politique envers les cultes à certains secours budgétaires, le tout sauf des devoirs réciproques également gradués, et dans certains cas presque annulés, en ce qui concerne les obligations des ministres du culte, comme en Belgique par exemple.

Enfin dans certains États, comme en Irlande, pour ce qui regarde la majorité de la population qui est catholique, et dans les États-Unis de l'Amérique du Nord pour tous les cultes, le pouvoir politique et le pouvoir religieux s'ignorent pour ainsi dire, et vivent réciproquement dans l'indépendance la plus absolue.

Entre ces trois modes divers de relations, le choix ne s'opère pas au hasard. Il est la conséquence de la double nature de la Religion et de l'Etat en présence.

prêtre et du roi sont réunis. Le Kalife est pape et empereur en même temps. La religion et le droit, la théologie et la jurisprudence ne sont pas suffisamment distingués. Les docteurs de la religion sont aussi les docteurs de la loi. L'islam se rapproche beaucoup plus de la théocratie que le Christianisme. » Bluntschli, p. 304.

(1) Le premier concordat a été celui de Worms, en 1122, qui termina la querelle des investitures. André, *Cours de droit canon.*, vol. 2, p. 327.

Dans l'antiquité le principe religieux dépourvu de généralité, et manquant d'une élévation suffisante dans sa doctrine et sa morale, avait été presque constamment attiré et subordonné par le principe politique. Il ne pouvait en être de même, en face de dogmes épurés et de croyances imposées par la prédication courageuse et même par le martyre aux résistances prolongées de la société officielle.

Une grande religion moderne a donc cela de particulier que, sauf le territoire restreint où son chef exerce une sorte de pouvoir à la fois religieux et politique, elle exclut le système de l'union intime sous la forme qui constituerait ses ministres les subordonnés absolus du pouvoir civil (1).

En présence du christianisme et surtout du catholicisme, la seconde et la troisième base de rapports entre la Religion et l'État que nous avons définies, se trouvent seules possibles.

En même temps que la Religion a pris un esprit nouveau et des formes nouvelles, l'esprit de la société politique a eu des exigences variées et logiques dans leurs divers principes.

Aucune monarchie fortement organisée, par exemple, n'a admis, à notre connaissance, l'isolement à son égard du pouvoir religieux. La situation de la Belgique sous ce rapport correspond à une sorte de *minimum* dans l'in-

(1) Ranke a dit : « Dans cette séparation de l'Église avec l'État consiste peut-être le caractère le plus élevé, la grandeur et la plus énergique influence des siècles chrétiens. » *Histoire de la Papauté*, traduite par M. Haiber, t. Ier, p. 28.

tensité du pouvoir monarchique, dont d'autres parties de la constitution de ce petit État montrent aussi la réalisation, de même qu'en Angleterre les liens de l'Église et de l'État ont pour ainsi dire acquis le *maximum* d'intensité compatible avec les exigences de la liberté civile.

De même que les monarchies fortes n'acceptent pas l'isolement absolu des organisations religieuses, elles ne peuvent se dispenser de les protéger et de les soutenir, dans une certaine mesure, en associant les principes de la tolérance civile aux devoirs de l'assistance exercée pour le bien des croyances. Les dotations budgétaires, les dispenses du service militaire sont des manifestations de cette protection.

La délégation considérable de pouvoir qui appartient aux monarques fait que les peuples attendent d'eux non-seulement la satisfaction de leurs besoins matériels mais encore celle des instincts de leur conscience ; et c'est dans l'accomplissement quelquefois délicat (1) de ce dernier devoir que les gouvernements puisent même une partie de leur force morale. Ils en retirent d'ailleurs le double avantage de voir contenues les exagé-

(1) « Il est inadmissible qu'un pareil traité (le concordat) et de tels rapports subsistent entre l'État d'une part et un pape de l'autre, si ce pape devient soit le sujet d'un prince étranger, soit une sorte d'apôtre enseignant de territoire en territoire. Il serait téméraire de rien préjuger sur la durée indéfinie ou sur la fin plus ou moins prochaine du pouvoir temporel établi à Rome ; mais ce qui est évident, c'est que le concordat suppose la perpétuité de ce pouvoir et n'est nullement fait pour une situation différente. » Prevost-Paradol (*La France nouvelle*, p. 239).

rations du zèle clérical et du mysticisme tout en préservant la société civile des réactions outrées de l'esprit laïque ou de la tendance à un matérialisme économique exclusif (1).

En sens inverse, les démocraties avancées répugnent souvent à contracter des liens trop étroits avec les intérêts religieux, soit par souci jaloux de la liberté et de l'égalité qui souffriraient de toute ombre de préférence pour une confession particulière ; soit parce que l'inamovibilité des fonctions religieuses est dans une sorte de contradiction avec la mobilité des éléments qui régissent la société politique.

D'autre part, dans ces sociétés, le principe d'association a des ressources qui remplacent dans l'intérêt des cultes les interventions officielles qui s'exercent ailleurs. Aussi plusieurs publicistes de nos jours tendent-ils à la solution du problème épineux d'une séparation de l'Église et de l'État. D'après l'un d'eux : « L'Église catholique accepte cette situation en Angleterre et aux États-Unis, et elle a pu se convaincre par expérience qu'elle pouvait l'endurer sans dommage... Cette recherche de l'alliance du pouvoir temporel avec l'espoir de la domination n'est donc chez l'Église catholique qu'une mauvaise habitude enracinée par les siècles ;

(1) L'état actuel de notre législation est considéré comme ayant produit des effets favorables au catholicisme, par M. Charles Dupin, qui, dans son discours au Sénat du 29 novembre 1867, a cru trouver un accroissement relatif considérable de la population catholique de la France par rapport à la population protestante, en prenant les années 1800 et 1865 comme points de comparaison.

mais on ne trouve rien dans ses doctrines qui l'oblige à ce rôle (1). » Toutefois la suite des développements auxquels se livre l'écrivain ne fait que démontrer les difficultés extraordinaires du changement qu'il paraît appeler de ses vœux.

Y a-t-il entre les institutions religieuses et les institutions politiques d'autres rapports d'influence que ceux dont nous venons de tracer l'analyse, et qui se rattachent surtout aux relations en quelque sorte extérieures des pouvoirs religieux et des pouvoirs politiques?

Y a-t-il des religions qui repoussent ou engendrent dans la sociétés des formes politiques déterminées; et des états politiques qui éloignent ou favorisent telle ou telle forme religieuse?

Hors cette situation d'union intime entre l'Église et l'État qui, créée habituellement par le despotisme, tend de plus en plus à s'affaiblir dans ses conséquences, et où la Religion et l'État sont en quelque sorte appropriés l'un à l'autre, comme dans le mahométisme, quelquefois même bornés dans leur empire et leur territoire en quelque sorte l'un par l'autre, l'histoire montre en général l'indépendance réciproque des religions et des forces politiques.

Il peut se manifester accidentellement des tendances au rapprochement entre telle ou telle croyance, et telle ou telle organisation politique. Mais le spirituel et le temporel conservent toujours en définitive leurs droits. La religion s'adresse à l'âme et à l'avenir de l'homme; la politique a ses intérêts terrestres et présents.

(1) Prevost-Paradol (*La France nouvelle*, p. 240 et 244).

Celle-ci sent que son intérêt est de ne pas avoir de luttes avec les consciences. Les religions comprennent qu'elles n'ont rien à gagner en risquant des conflits avec le fond des intérêts politiques d'une nation.

On se querelle sur les rapports extérieurs dans l'ordre social; avec le temps on se résigne à se respecter pour tout ce qui touche au fond même des choses. Les hommes sages reconnaissent une incompétence réciproque des ministres de l'ordre spirituel pour apprécier pratiquement les besoins mobiles des sociétés, et du pouvoir politique pour s'immiscer dans les questions religieuses.

Il y a bien certaine tendance à rapprocher l'organisation ecclésiastique de l'organisation civile, et par exemple l'esprit conservateur de l'Angleterre paraît avoir aussi fortement agi sur la forme de son organisation religieuse que sur sa constitution politique. L'Eglise anglicane semble par rapport au catholicisme quelque chose d'analogue à ce qu'est la famille régnante dans la Grande-Bretagne depuis 1688, une véritable branche cadette de la dynastie précédente (1). Mais divers faits manifestent cependant d'une manière éclatante l'indépendance foncière si je ne puis m'exprimer ainsi, dans

(1) ..... As the mistress of a monarch's bed,
Her front erect with majesty she bore,
The crosier wilelded and the mitre wore :
Shewd, affectation of an ancient line
And fathers councils, churches and churches' head
Were on her rev'rend Phylacteries read.

DRYDEN.

le monde chrétien, des constitutions religieuses et des organisations politiques.

Il y a non loin de nous une Église qui ne reconnaît dans son clergé aucune hiérarchie, et qui semble faite à l'image d'une république démocratique. Les presbytériens d'Écosse, après avoir par quelques-unes de leurs sectes favorisé d'abord le républicanisme, ne sont-ils pas cependant depuis longtemps aussi soumis aux souverains du Royaume-Uni que les épiscopaux anglais?

Il y a d'autre part une grande Église qui a en quelque sorte un monarque électif et viager, nommé par une sorte d'aristocratie également viagère, mais recrutée dans les masses sacerdotales.

Les sectateurs de cette Église vivent dispersés en groupes plus ou moins compacts sous presque toutes les constitutions du monde civilisé, et on peut le dire, si l'on fait abstraction de faits accidentels et de manifestations rares, en paix avec les représentants de ces formes politiques et diverses.

La flexibilité nécessaire et juste, qu'on peut constater au fond, en dépit de certains incidents et de certains malentendus, dans les rapports des religions, et de la grande Église catholique en particulier, avec les diverses formes que revêtent les intérêts politiques, n'est pas le résultat d'un abandon de principes, et ne s'exerce nullement aux dépens des dogmes religieux.

Il ne faut pas y regarder beaucoup pour constater que les diverses églises chrétiennes tracent des devoirs à toutes les situations, à tous les rangs, à toutes les

fonctions (1). « Dans notre pays même, a-t-on dit avec justesse, tout déchiré qu'il est par le funeste antagonisme de l'Église catholique et de la révolution française, combien la religion ne produit-elle pas encore de fruits excellents et ne simplifie-t-elle pas par son action constante l'œuvre si épineuse du gouvernement des hommes ? Combien de mauvais instincts réprimés, de mauvaises actions prévenues, de désordres empêchés, de soumissions obtenues au profit des lois et de l'ordre général par le moyen de la religion ? Et ce bienfait de tous les jours s'opère sans faire grand bruit, sans attirer même notre attention, émoussée par l'habitude, car les sociétés finissent par profiter de ce miracle continuel de la civilisation comme d'un phénomène régulier de la nature (2). »

C'est cette coïncidence habituelle avec la saine morale, c'est cette généralité des conseils utiles, qui émanent de la source religieuse, dont résulte l'influence habituellement bienfaisante de la religion dans les sociétés.

(1) Si, dans plusieurs passages de livres religieux et dans saint Paul par exemple, on voit le principe d'autorité spécialement appuyé par l'idée religieuse, c'est d'une part, suivant moi, qu'il faut peut-être plus de violence morale pour la soumission que pour la revendication de l'indépendance, et ensuite que les livres en question ont été écrits sous des constitutions très-favorables au principe d'autorité. Le langage de saint Paul dans le chapitre XIII de l'Épître aux Romains, dans le ch. III de l'Épître à Tite, et celui de saint Pierre dans le ch. II de la première Épître doivent être appréciés comme le seraient à cette époque des textes de jurisconsultes de l'Empire romain.

(2) Prevost-Paradol. (*La France nouvelle*, p. 353. — V. aussi *Esprit des lois*, l. XXIV, ch. VI).

Le catholicisme et le christianisme reconnaissent les droits de l'autorité dans la famille et dans l'État, mais en suivant les formes constituées dans chaque pays. Ils reconnaissent d'autre part les droits de la liberté et de la fraternité humaine.

« Les nations chrétiennes, a dit un contemporain (1), n'ont pas reçu *l'esprit de servitude* (2). L'égalité où elles sont parvenues a aboli l'esclavage, et ne se soumet qu'à certaines conditions écrites ou non écrites. L'Évangile en proclamant la fraternité humaine a établi que tous les hommes ont droit à la justice. La véritable justice, dit saint Augustin, n'existe que dans la République dont le Christ est le fondateur. Je puis en effet lui donner le nom de république, puisqu'elle est incontestablement la chose du peuple (3). »

Un des effets les plus incontestables des maximes religieuses est d'accroître chez les hommes le sentiment de leur responsabilité, et de modérer leurs désirs par la perspective d'un avenir plus éloigné, dont l'attente opère dans leur esprit une diversion utile à la moralité humaine.

Les religions contribuent à l'hygiène morale de notre espèce. Elles fortifient et protègent ses développements; mais elles ne l'enchaînent pas à un état particulier

(1) De Barante, *Études littéraires*, p. 350.

(2) Saint Paul. Je pense que c'est le verset 1er du ch. v de l'Épître aux Galates que M. de Barante a eu en vue : « *State et nolite iterum jugo servitutis contineri,* » ou le verset 13 du même chapitre : « *Vos enim in libertatem vocati estis fratres.* »

(3) *Cité de Dieu.*

d'organisation politique (1). Elles excluent ou circonscrivent certains ressorts violents, mais sans sacrifier aucun des droits de l'humanité.

Si les religions et les formes politiques sont en général susceptibles de coexister dans des combinaisons très-diverses, il y a cependant des luttes assez fréquentes où les représentants de l'esprit religieux se trouvent souvent engagés, non pour le fond des doctrines, mais à raison surtout des rapports extérieurs et en quelque sorte officiels qui unissent les pouvoirs spirituel et temporel.

L'attraction puissante que les constitutions monarchiques concentrées exercent sur l'organisation religieuse, qu'elles tendent à plier, et en quelque sorte à discipliner sous leur influence, s'est manifestée hautement dans l'Europe moderne à l'époque où des pouvoirs politiques forts y ont remplacé l'organisation moins concentrée du moyen-âge.

Alors à l'indépendance souvent dominatrice du Pontife romain, on a vu succéder une tendance des États catholiques à se détacher de Rome, tantôt en poussant jusqu'au schisme, tantôt en organisant un système nouveau de relations entre l'Église et l'État. De là est né en France ce qu'on a appelé le gallicanisme, qui constituait à la fois à l'égard du siége romain certaine indépendance du clergé, qu'on pourrait à l'extrême rigueur considérer comme ayant eu un côté démocra-

(1) Si le Saint-Siége romain avait jamais, par exemple, aucune velléité de formuler un code politique général, comment pourrait-il trouver des formules qui convinssent également aux États-Romains, à l'Italie, à la France, à l'Irlande, à la Pologne, à l'Amérique?

tique (1), mais qui entraînait aussi, à raison de la forme du pouvoir politique régnant, une grande sujétion du même clergé à l'égard du pouvoir civil (2).

Sous l'influence de cet ordre d'idées, certains droits d'élection aux dignités ecclésiastiques ont fait place à une organisation qui a soumis plus étroitement le clergé à l'action de l'État, et les fractions de la grande Église catholique ont semblé prendre un caractère plus national dans certains pays : c'est ce qui s'est produit tout au moins en France, pour cette célèbre Église gallicane, placée, suivant l'expression de Gibbon, *entre les ultramontains et les protestants*.

Dans cet état de rapprochement avec le pouvoir civil, on a vu l'affaiblissement du pouvoir central du catholicisme se combiner avec des immixtions parfois choquantes du pouvoir laïque dans les affaires ecclésiastiques (3).

(1) En employant avec une extrême réserve l'expression de démocratie par rapport à l'espèce de subordination prononcée en 1682 du pouvoir du Pape à celui des Conciles universels et des Canons et au consentement de l'Église, je tiens à indiquer que M. de Maistre a vu la *démocratie religieuse* dans l'esprit qui conduisait Port-Royal à traduire les offices divins et l'Écriture sainte. *De l'Église gallicane*, p. 52.

(2) Fénelon a dit : « Les libertés de l'église gallicane sont de véritables servitudes... Le roi, dans la pratique, est plus chef de l'Église que le pape en France. Nos libertés à l'égard du pape sont des servitudes à l'égard du roi, » p. 276. Lettre du 3 mai 1710.

(3) Voyez ce que dit le spirituel ultramontain de Maistre des Parlements qui « finirent par violer les tabernacles et en arracher « l'Eucharistie pour l'envoyer au milieu de quatre baïonnettes chez « le malade obstiné qui, ne pouvant la recevoir, avait la coupable « audace de se la faire adjuger. » *De l'Église gallicane*, p. 16.

L'intolérance a même pu sortir de ces rapprochements, et il n'est pas sans intérêt pour un historien de mesurer la courte distance qui sépare par exemple la déclaration du clergé de France en 1682 de la révocation de l'édit de Nantes en 1685.

De là, entre l'organisation politique de l'ancienne société et la hiérarchie catholique, des solidarités dont les causes et les effets ne sont pas en divers pays complétement effacés.

Aussi, lorsque les idées démocratiques ont surgi en France à la fin du siècle dernier, se sont-elles trouvées temporairement en opposition avec les intérêts temporels, l'éducation, les affections, et la manière de voir du clergé catholique, non par suite d'une incompatibilité radicale de la doctrine religieuse avec telle ou telle forme politique, mais à raison de ces liens nombreux de tradition, d'assistance mutuelle et de sympathie, qui sont toujours si puissants dans les affaires conduites par des hommes.

Ceux qui ne croient pas à la possibilité d'antagonismes permanents entre les religions et les formes politiques pourraient faire remarquer l'influence que les changements politiques de l'Europe ont eue à certain degré sur la constitution de l'Église catholique elle-même.

L'organisation du pouvoir central de la hiérarchie catholique semble s'être fortifiée à l'époque où le principe monarchique héréditaire commençait à s'établir en Europe; c'est au XIe siècle que l'élection des papes a pris un caractère plus exclusivement religieux, et que l'organisation du clergé catholique, agrandie par des

pensées d'influence européenne, s'est considérablement concentrée et hiérarchisée.

Avant cette époque, le souverain Pontife était élu surtout comme évêque local de Rome (1).

Il l'a été depuis lors dans un collége dans lequel ont été appelées plusieurs sommités ecclésiastiques de l'Église entière.

Un effet inverse s'est produit après quelques siècles, et l'époque des monarchies absolues opéra une sorte de décentralisation passagère dans l'organisation politique du catholicisme. La centralisation y a repris plus tard son cours sous le nom d'*ultramontanisme;* mais ce changement, dont l'exagération aurait ses dangers, s'est opéré en entraînant une moindre intimité dans les liens entre l'Église et l'État, ce dernier en géneral étant constitué d'une manière plus libérale ; de sorte que la

(1) Les cardinaux ont été, dit-on, institués par saint Pierre (Gerson et Eugène IV) ; et il y avait à l'origine sept évêques nommés cardinaux et attachés à l'église de Saint-Jean de Latran. Mais ces cardinaux ne sont pas mentionnés dans le compte rendu de l'élection des premiers papes. On rapporte par exemple que Serge II (844) fut élu par l'assemblée des *proceres*, des *optimates* et de tout le peuple romain. (*The history of the Papal States,* par Miley, t. 2, p. 60.)

En 1048, on voit Bruno élu pape dans un synode allemand, et accepté par le sacré collége et le peuple romain assemblés à Saint-Pierre (Miley, p. 444). Le concile de Latran, en 1059, pour éviter les influences simoniaques, décida que les cardinaux auraient la principale autorité dans l'élection des papes. Le concile ne supprima pas entièrement le droit de confirmation de l'Empereur et certain droit accessoire d'approbation par les laïcs (Miley, p. 451 et 464).

centralisation catholique a eu pour point de départ au moyen-âge une sorte d'empire, et semble devoir aboutir comme résultat final au relâchement successif des liens de l'Église avec les pouvoirs temporels. Le sort de ce dernier mouvement est lié probablement dans certaine proportion à la destinée du principe monarchique en Europe.

A mesure que les liens de l'Église et de l'État se distendront, sans se rompre encore de longtemps, est-il impossible de supposer que le caractère représentatif des diverses parties du monde catholique pourra être mieux affirmé par une répartition du nombre des cardinaux, proportionnelle à l'importance des populations des divers pays spirituellement soumis au Saint-Siége, et désormais plus rapprochés de lui par les moyens de communication et par l'assimilation des relations communes? Est-il chimérique de supposer que l'ultramontanisme pourrait ainsi avoir en quelque sorte sa trans-

Saint Pierre Damien et Baronius disent que l'élection du pape n'est pas valable si les cardinaux s'y opposent. — En 1174, dans le concile de Latran, Alexandre III ordonna que le suffrage des 2/3 des cardinaux serait suffisant pour l'élection des papes. Quoique dégagée de l'influence locale romaine, l'élection des papes reposait sur des bases un peu étroites. Le concile de Trente, en 1563 (*Sess.*, 24, c. 1), déclara que le pape devait choisir autant que possible les cardinaux de toutes les provinces de la chrétienté. En 1331, il y avait 20 cardinaux dont 17 Français. En 1447, au conclave qui nomma Nicolas V, il n'y en avait que 18. Léon X en créa 31, et le conclave qui élut Clément VII en 1524, en comptait 39. En 1555, le nombre fut fixé à 40. Il fut plus tard porté à 70. (Thomassin, *Anc. et nouv. discipline*. V° *Cardinaux*, vol. 4.)

formation libérale ? Ce serait d'autant plus logique que les grandes assemblées délibérantes de l'Église catholique, interrompues avec les assemblées politiques du moyen âge, semblent se réveiller dans une époque caractérisée depuis 1789 comme une époque de discussion politique, et que, par une dix-neuvième convocation, les conciles œcuméniques semblent prendre à peu près le pas des siècles (1).

Il n'est donc pas absurde d'imaginer que la constitution de l'Église catholique pourra recevoir quelques modifications dans l'avenir comme elle en a subies dans le passé, et que certaines des causes qui ont favorisé à la fois la centralisation administrative, et aussi les délibérations générales dans la société politique, se feront sentir avec quelques résultats particuliers dans l'organisation de l'Église catholique (2):

(1) Le prochain concile n'est le dix-neuvième général qu'autant qu'on ne compte point comme tels les conciles de Bâle et de Constance, que quelques auteurs considèrent cependant comme devant être compris au nombre des conciles œcuméniques généraux ; auquel cas le prochain concile général serait le vingt et unième.

(2) On peut se demander si plusieurs des passages du Syllabus du 8 octobre 1864, qui ont choqué un grand nombre d'oreilles françaises et dont l'ensemble n'a pas été reçu en France, ne sont pas dictés par les traditions de la papauté temporelle. Telles sont les propositions nº 24, revendiquant pour l'Église le droit d'employer la force, et nº 78, condamnant l'exercice des cultes dissidents dans les pays catholiques. Un très-grand nombre d'autres propositions du Syllabus sont relatives à la société civile considérée dans ses rapports avec l'Église, et sont la revendication des droits les plus étendus pour l'Église.

En présence de ces réactions éloignées mais perceptibles, entre les phases de la vie politique des nations chrétiennes et celles de leur vie religieuse, nous croyons nécessaire de distinguer en ces matières délicates les luttes accidentelles et transitoires, et les malentendus dictés par les situations locales, d'avec l'esprit profond et vivace des institutions religieuses, qui est, suivant nous, d'accompagner les nations dans toutes les phases de leur existence, et d'assurer aux constitutions politiques les plus diverses l'assistance indirecte dont les gouvernements qui s'adressent le plus exclusivement à la liberté et à la responsabilité de l'homme doivent, moins que tous les autres, dédaigner l'utile et salutaire concours (1).

Lorsque le Fondateur du Christianisme a posé, dans la hiérarchie de ses sectateurs, le principe du *service* substitué à l'antique et égoïste principe de la *domina-*

(1) Ces lignes étaient écrites lorsque j'ai rencontré dans l'écrit d'un prélat parlant de l'Église catholique les paroles suivantes : « Telle est la profondeur et la fécondité de ses dogmes et tel aussi le caractère expansif de la constitution, qu'elle ne sera jamais dépassée par aucun progrès de la société humaine, et qu'elle peut vivre sous tous les régimes politiques sans rien altérer de son symbole, elle tire de son trésor, comme dit Notre-Seigneur, de siècle en siècle et selon les besoins des temps, des choses anciennes et des choses nouvelles, *De thesauro suo profert nova et vetera ;* et vous la trouverez toujours prête à s'adapter à toutes les grandes transformations sociales, et à suivre l'humanité dans toutes les phases de son existence. » *Lettre sur le futur concile œcuménique,* par Mgr l'Evêque d'Orléans. Paris, 1868, p. 38

tion (1), il a presque fondé, sinon une politique nouvelle, du moins un esprit politique nouveau à côté d'une religion nouvelle aussi; et il a institué une règle dont dérivent le perfectionnement de toutes les formes de pouvoir, l'exclusion de tous les absolutismes malfaisants, et pour ainsi dire la moralisation assimilatrice des divers types de gouvernement.

(1) Voyez l'Évangile de saint Mathieu, ch. xx, V. 25, 26 et 27.

E. DE PARIEU.

EXTRAIT

DE LA FORCE PRODUCTIVE DES NATIONS

(NEUVIÈME PARTIE)

L'ASIE OCCIDENTALE [1].

J'ai l'honneur de présenter à l'Académie des Sciences morales et politiques un nouvel extrait du travail que je poursuis depuis dix-sept ans; le but que je me suis proposé d'atteindre, vous le savez, est d'exposer dans un ordre régulier *la force productive des nations*, ainsi qu'elle s'est développée depuis l'origine du siècle.

Ma méthode consiste à parcourir le globe d'Orient en Occident, et du Nord au Sud pour chaque grande division méridienne.

La Grande-Bretagne ayant été prise pour point de départ, j'ai parcouru successivement l'Irlande, les deux Amériques, l'Océanie et l'Asie la plus orientale. Ces travaux m'ont conduit à l'Inde, position intermédiaire et capitale, sur laquelle j'ai présenté tous les développements que réclamait l'importance d'un tel pays.

Je dois maintenant embrasser l'ensemble des nations qui peuplent l'Occident de l'Asie et toute l'Afrique, nations qui, la plupart ont été la conquête des Turcs et des Arabes,

(1) V. t. LXIV, p 101; t. LXV, p. 331; t. LXVII, p. 33 et 391, et t. LXXI, p. 35

excepté les peuplades les plus sauvages qu'ont protégées le difficile accès de leurs retraites, ou l'immensité des déserts.

Ce qui nous a frappé dans la portion de l'Asie qui comprend le Japon, la Chine et l'Inde, c'est la grande accumulation de notre espèce. Ces trois contrées réunissent plus de la moitié des hommes qui peuplent le globe.

Ce qui va nous frapper, au contraire, dans l'Asie occidentale et dans l'Afrique, c'est la dissémination, nous dirions presque la *raréfaction* des habitants : fait capital, qui présente surtout un contraste avec la contrée gangétique soumise au pouvoir européen.

L'empire Indo-Britannique, même en y comprenant ses tributaires et ses alliés qui sont plus disséminés, occupe seulement la trentième partie des terres du globe ; et ce trentième fait subsister, chose admirable, la septième partie du genre humain. Dans sa position nouvelle et prospère, ce nombre immense d'habitants, sans recourir à la guerre, et sans faire de conquêtes, s'accroît chaque année d'un million d'âmes. Mais l'agriculture, les arts, les métiers utiles et les travaux publics accroissent incessamment la production, de même que le commerce multiplie les échanges, bien plus vite que les familles ne multiplient leur progéniture. Par ce moyen, l'aisance et la richesse dans les rangs élevés, en même temps que le bien-être dans les rangs inférieurs, s'accroissent en même temps que la force et la prospérité nationales.

Chez les nations sémitiques et chamitiques, à l'Occident de l'Asie et dans l'Afrique, les populations étant considérées dans leur ensemble, la même étendue que celle de l'Inde, au lieu de 200 millions d'hommes, en nourrit à peine 20 millions, et 20 millions dont il nous faudra mesurer la pauvreté comparative.

La nature des climats et la diversité des territoires sont loin de suffire à l'explication d'une si grande infériorité, laquelle, d'ailleurs, n'a pas toujours été la même. D'un côté ce sont les œuvres de la sagesse et du génie, de l'autre les effets de l'ignorance primitive ou du retour à l'ignorance, les abus révoltants et les excès d'un despotisme sans limites, les ruines occasionnées par l'oppression de maîtres privés de lumières et trop souvent d'humanité.

Au milieu d'une si grande infériorité, nous allons pourtant aborder la portion de notre globe dont les monuments encore admirés ont inauguré la gloire des travaux humains. Les contrées où Sésostris, Sémiramis, Salomon, Cyrus et Mithridate ont régné, où Sidon, où Tyr, où Carthage et plus tard Alexandrie ont commercé; où l'Egypte, la Palestine et l'Assyrie ont fait voir jusqu'à quel degré, sur une terre circonscrite, peut être étendue la multiplication des hommes, lorsque tout se réunit pour la favoriser. Ces rapprochements ne seront pas pour nous un vain objet de curiosité; il en sortira des leçons qui ne sauraient être dédaignées par notre époque, et qu'il semble convenable de signaler au sein d'une Académie des Sciences morales et politiques.

Ce n'est pas seulement l'état actuel qui présente ainsi sous un même aspect d'infériorité les nations disséminées dans l'Afrique et dans cette portion de l'Asie qui fut le berceau du genre humain; un sévère avenir menace leur indépendance ou plutôt annonce à la postérité l'achèvement d'une invasion suspendue quelquefois, puis reprise avec ardeur, et dont le résultat final nous paraît inévitable. L'Europe aspire évidemment à s'approprier l'Occident de l'Asie et l'Afrique tout entière. C'est peut-être par cette conquête qu'elle se défendra contre l'envahissement de l'Amérique

du nord qui, dans son ambition prématurée et peu déguisée, convoite déjà l'Univers.

Cinq puissances conquérantes ont planté leurs drapeaux sur les côtes et sur les frontières de la portion du globe qui réclame un peuplement moins dérisoire que selui des régions dont nous allons expliquer non pas la force mais la faiblesse relative.

Voici l'étendue des périmètres occupés déjà :

par la Russie........................	750 lieues
par l'Angleterre.	600 —
par la France..	350 —
par le Portugal et l'Espagne, peut-être...	100 —
Total envahi jusqu'à ce jour............	1,800 lieues

En mesurant le contour de l'Asie occidentale et de l'Afrique, j'ai trouvé 9,800 lieues.

Ainsi déjà les Européens ont soumis à leur loi presque le cinquième de la grande périphérie des territoires dont ils entreprennent la circonvallation systématique.

Nons mesurons les découvertes qu'ils font comme explorateurs, et les actes qu'ils accomplissent comme commerçants ou colonisateurs, dans les diverses régions entamées de la sorte avec le dessein de les régénérer ou de les exploiter, ou seulement de leur imposer de nouveaux maîtres, égoïstes avant tout.

Nous essaierons d'apprécier le genre et le degré de civilisation que ces divers conquérants apportent dans leur prise de possession et dans leurs divers établissements ; ce sera le moyen de tirer quelque fruit des sacrifices de tout genre, sagement calculés ou prodigués sans réflexion, afin d'arriver à l'unique succès désirable, selon nous, le bonheur des générations présentes et futures.

Sur le nouveau théâtre où nous transportons notre étude, nous sommes fiers de le dire, la France a pris sa noble part des bienfaits, des découvertes et des conquêtes intellectuelles que notre époque a vus naître en Orient.

A peine s'était achevée la pénultième année du siècle précédent, la France apprenait aux populations de la Haute-Egypte comment elles peuvent être gouvernées pour leur bonheur par un combattant, le sage Desaix, ce guerrier que leur reconnaissance et leur admiration avaient surnommé *le Sultan juste.*

Pour interroger avec intelligence les trésors de quatre mille ans, on voyait un essaim de savants français au milieu desquels le promoteur de l'expédition plaçait dans ses actes publics, avant le titre de général en chef, rendu si grand par ses victoires, celui de simple membre de l'Institut, titre qu'il préférait pour l'honorer et s'honorer!

Ses pairs et ses amis, Monge, Berthollet, Fourier, Dolomieu, Saint-Hilaire et leurs plus éminents élèves poursuivaient leurs travaux au milieu des révoltes, comme naguère ils les poursuivaient dans Paris, au sein d'une cité tranquille. Cette colonie intellectuelle, qu'on pouvait appeler la moderne école d'Alexandrie, à côté des sciences et des lettres, transportait aux rives du Nil les arts empruntés à l'industrie européenne pour procurer des vêtements, des armes et des munitions de guerre à l'armée qu'assaillaient des besoins de plus en plus impérieux, entre le désert d'Afrique, le désert d'Asie et la mer qui, pour nous, n'était plus libre.

En dehors de si grands services, anoblis par le péril, peu d'années plus tard, le génie philologique produisait au fond de la France une immortelle découverte. C'était le coup d'essai d'un jeune homme inconnu, Champollion, qui jamais n'avait visité les monuments des Pharaon. Il devinait, il démontrait l'accord de trois langues orientales ; deux oubliées

depuis trois mille ans, et la troisième dédaignée comme la race aborigène opprimée par les Musulmans. Tel était le secret réservé pour la postérité par les ciselures sacrées, les hiéroglyphes, illisibles aux plus célèbres voyageurs depuis Solon, Hérodote et même Platon jusqu'à Volney, ce philologue qui n'en pouvait rien déchiffrer, non plus que l'Institut d'Egypte. Aujourd'hui, les découvertes de cette érudition orientale sont continuées avec grand honneur par le vicomte de Rougé et ses dignes émules.

Trente ans plus tard, lorsqu'une épidémie d'origine asiatique faisait périr en même temps Champollion et Cuvier, le révélateur d'autres hiéroglyphes imprimés par la nature sous ses couches séculaires, la France voyait paraître un second philologue de génie. En recourant aux lumières du sanscrit, Eugène Burnouf interprétait le texte primitif du Zend Avesta, texte inexpliqué jusqu'alors. Il aidait à trouver la clef d'un autre trésor hiéroglyphique dont les lettres cunéiformes sont gravées les unes sur les palais et les temples de Persépolis; d'autres sont burinées sur des pages de rochers, taillées à pic dans les montagnes médiques et persiques; d'autres sont imprimées sur de frêles carreaux d'argile, conservés sous les ruines de Ninive. Ces ruines elles-mêmes ont été trouvées et leurs chefs-d'œuvre premièrement exhumés par le zèle et le talent d'un consul français, M. Botta, rival de gloire et de découvertes avec les Layard et les Rawlinson.

Pour compléter le tableau de nos derniers titres en Orient, il faut revenir un moment à la terre des Pharaon. L'Egypte moderne doit une juste et vive reconnaissance à deux Français qui sont encore dans la force de l'âge et du talent.

L'un est M. Mariette dont les seules découvertes ont suffi pour créer au Caire un incomparable Musée, qu'il dirige avec un mérite supérieur. Ses soins, dans toute la vallée du Nil, veillent à la conservation des monuments de quarante siècles.

L'autre est M. Ferdinand de Lesseps, qui, rapportant tous ses efforts à l'utilité du présent et de l'avenir, ne travaille pas seulement pour l'Egypte et pour l'Arabie, mais pour les deux mondes. Afin d'ouvrir un passage aux plus grands navires mus par le vent ou la vapeur, il achève, entre la mer Rouge et la Méditerranée, un canal qu'on a justement surnommé le *Canal de Bonne-Espérance* (1). Au contraire, le cap du même nom, après quatre cents ans de préférence pour faire voile entre l'Occident et l'Orient, va céder la palme à la voie qui raccourcit de 2,500 à 3,000 lieues chaque voyage dont les deux termes sont l'Europe et les Grandes-Indes.

Nos contemporains n'ont pas été seulement des voyageurs, des savants et des ingénieurs de premier ordre, ils ont acquis d'autres titres sur le théâtre que nous avons à parcourir.

Pour l'honneur des temps modernes, une conquête que nous avons accomplie, il n'y a pas quarante ans, a fait disparaître de la Méditerranée la piraterie musulmane, qui vendait dans Alger ses captures et ses captifs. Cette conquête a fait disparaître l'esclavage sur tous les territoires africains où s'est déployé notre drapeau libérateur.

Par une juste récompense, quand sont venus les jours à jamais déplorables où la guerre sociale a sévi dans notre capitale, l'héroïsme des généraux qu'avaient formés les campagnes d'Afrique a sauvé par un même effort la civilisation et l'honneur de la mère-patrie ; leur vaillance plus tard a gagné sa part de victoire à l'Alma, et pris d'assaut Sébastopol, où trois peuples alliés nous ont vus triompher.

Aujourd'hui, la nouvelle France africaine, peuplée déjà de plus d'Européens que la Corse n'en comptait quand elle a pris rang parmi nos provinces, l'Algérie voit ses ports,

(1) C'est à mon frère aîné qu'appartient cette éloquente expression.

ses cités, ses remparts et ses voies publiques tantôt égaler, tantôt surpasser les travaux des Romains ; sur la même terre, de nouvelles cultures sont apportées et perfectionnées par l'industrie de nos colons. Déjà, pour succéder aux initiateurs français, une génération nouvelle, acclimatée dès le berceau, grandie, nourrie, et pour ainsi dire trempée au sein de la souffrance et du péril, réclame avec une impatience excusable le perfectionnement des lois et des procédés d'administration qui peuvent le mieux concourir au couronnement de nos prospérités en Algérie.

Sur une terre aussi rude à cultiver, les trop célèbres plaies d'Egypte ont commencé de sévir, en se montrant trois à la fois : les sauterelles, la famine et le choléra pour remplacer la peste. Alors les Européens et le bienveillant Christianisme ont réuni les efforts et combiné les ressources de la civilisation, de la science et de la charité. Les colons, montrant ainsi leur supériorité, ont su se sauver eux-mêmes, en même temps qu'ils ont procuré des moyens d'existence aux Arabes, aux Berbères, aux Kabyles.

A l'occident de la contrée où d'aussi grands bienfaits sont accomplis, voici qu'aux bouches du Sénégal, afin d'assurer notre tranquillité du côté de l'intérieur, un simple chef de bataillon, bientôt avancé par le succès, M. Faidherbe, aujourd'hui général, a trouvé tout simple d'affranchir cent lieues d'un grand fleuve jusqu'alors à peine connu ; dans les eaux et sur les rives de ce fleuve, il a fait cesser les exactions et les barbaries de populations avides, sauvages et longtemps redoutées.

Voilà, pour deux tiers de siècle seulement, l'indication très-sommaire, très-affaiblie des titres acquis aux suffrages de la postérité par les enfants de la France, dans les régions d'Asie et d'Afrique, dont je vais mesurer la force productive.

PREMIÈRE DIVISION.

L'AFGHANISTAN ET SES ANNEXES NATURELS.

Il importe avant tout d'offrir au lecteur une idée sensible du vaste pays qui constitue le groupe de l'Afghanistan avec ses annexes naturels, du pays qui, par son ensemble, forme le rempart occidental de l'Inde. Pour y parvenir, nous allons en décrire avec ordre les différentes frontières.

La première qui s'offre à nous en partant de l'Inde est le fleuve Indus, que nous avons déjà décrit et qui terminait, du côté de l'occident, notre description de la contrée à laquelle il a donné son nom. La partie de ce fleuve qui va nous occuper sous un nouveau point de vue, commence à sa traversée des monts himalayens ; il forme seul aujourd'hui la frontière orientale du royaume afghan, dans un cours très-accidenté.

A l'origine du siècle, la seconde frontière, celle du nord, partait de l'extrémité la plus orientale du pays de Cachemire, lorsque ce pays appartenait à l'Afghanistan, et nous pensons qu'il en pourra de nouveau faire partie dans un avenir plus ou moins éloigné ; la limite septentrionale de ce célèbre et beau pays est formée par les monts himalayens jusqu'au point où l'Indus sort du Tibet et s'avance vers le midi pour aboutir à l'Océan.

Aujourd'hui, la seconde frontière de l'Afghanistan, comme celle de Cachemire, fait partie de ces monts himalayens les plus élevés de la terre ; leur chaîne tourne par degrés de plus en plus prononcés vers l'ouest et le sud-ouest.

A l'extrémité de cette chaîne commence une autre ligne alpestre qu'Alexandre et ses successeurs ont nommée *les monts paropamisiens*, et que les Persans et les Tartares ont appelée

l'Hindou-Kousche, ligne que les Mongols, depuis Gengis-Khan et Tamerlan, ont assaillie et franchie, afin de pénétrer dans l'Inde, objet de leur convoitise.

Ce contour très-irrégulier, très-tourmenté, mais heureusement très-continu dans les obstacles qu'il présente, assure à l'Afghanistan, du côté du nord, un puissant rempart qui n'a pas moins de 400 lieues. Toutes les eaux qui descendent au midi de l'Hindou-Kousche appartiennent à la contrée que nous décrivons et la fertilisent, puis elles vont grossir l'Indus A l'égard des eaux qui descendent au nord, les unes, plus avancées vers l'occident, convergent vers la mer Caspienne; les autres alimentent l'Oxus et l'Iaxarte qui, tous deux, sont des affluents de la mer d'Aral.

Depuis nombre d'années, la Russie cherche à remonter le cours de ces deux fleuves; elle aussi, dans un hiver rigoureux, a vu périr son armée près des rivages de l'Oxus. Mieux avisée sur le temps le plus convenable pour devenir maîtresse de l'Iaxarte, elle en possède aujourd'hui le long bassin qui la fait progresser vers l'Afghanistan de trois cents lieues pour le moins. Du point qu'ont atteint ses conquêtes les plus avancées, elle aperçoit déjà les montagnes qui constituent la seconde frontière au nord de l'Afghanistan.

Au point où commence la troisième frontière, s'élève comme un bastion gigantesque la cité de *Hérat*, qui, dans ses beaux temps, a compté jusqu'à cent mille habitants protégés par des fortifications.

L'immense plaine que les Perses ont nommée *le Grand-Désert salé* les sépare de l'Afghanistan, et la ligne de séparation qui borde les pays habités par les Afghans et les Biloutchis compte 200 lieues à vol d'oissau depuis Hérat jusqu'à la mer.

Enfin, 250 lieues de littoral maritime, défendues par la

puissance et le prestige de la Grande-Bretagne, forment au midi la quatrième frontière, entre le golfe Persique et les bouches de l'Indus.

On verra quelle clarté répandra sur le récit des événements, sur la marche suivie par le commerce, par la guerre et par la diplomatie, la classification que nous avons présentée ; nous en offrons le résumé dans le tableau qui suit.

TABLEAU DES QUATRE FRONTIÈRES NATURELLES
QUI COUVRENT AU NORD, A L'EST L'EMPIRE HINDOU-BRITANNIQUE.

DIRECTION.	DÉSIGNATION.	ÉTENDUE.
1° du Sud au Nord...	la frontière de l'Indus...............	400 lieues
2° de l'Est à l'Ouest..	la frontière des montagnes..........	400 —
3° du Nord au Sud...	la frontière du désert jusqu'à la mer.	200 —
4° de l'Ouest à l'Est..	la frontière maritime................	250 —
	Périmètre total.................	1,250 lieues

Le territoire des contrées dont nous venons de parcourir et d'apprécier les limites peut être évalué à 80 millions d'hectares ; c'est presque trois fois l'étendue des trois royaumes britanniqnes.

Si le pays, objet de notre étude, était aussi populeux que l'Angleterre, il possèderait plus de cent millions d'habitants ; mais à peine est-il permis d'admettre qu'il atteigne aujourd'hui le chiffre modeste de 14 millions, Afghans, Biloutchis et Cachemiriens pris ensemble. Nous prions le lecteur de se rappeler que la solitude nommée le Grand-Désert salé n'est pas comprise dans les évaluations qui viennent d'être présentées.

Voilà la première vérification du grand fait qui ne cessera pas de nous frapper dans toute l'Asie moderne occidentale ; c'est la rareté, j'ai déjà dit la raréfaction de la population humaine.

Après avoir donné ce que la géométrie appellerait la pro-

jection horizontale du pays, passons à la projection verticale, non moins importante à considérer.

A l'occident le désert, au midi la mer, présentent presque partout le même niveau très-bas. A l'orient, l'Indus ne s'élève que par degrés insensibles en s'éloignant de l'Océan.

Du côté qui fait face à la Perse, le pays afghan présente de vastes plaines dont les pentes, d'abord très-douces, augmentent de plus en plus en avançant du côté de l'est ; les grands plateaux se divisent pour pénétrer par une foule de vallées dans un immense labyrinthe de territoire montagneux. Un ordre général préside pourtant à ce désordre apparent ; il donne l'idée d'un amphithéâtre dont les gradins sont des successions de chaînes principales appuyées sur des contreforts. Le simple effet de perspective observée d'un point de vue suffisamment éloigné suffit pour en donner une idée. Lorsqu'un voyageur vient du centre de l'Inde et qu'il s'approche de l'Indus, à vingt lieues de ce fleuve il aperçoit distinctement trois chaînes de montagnes ; la plus voisine et la plus basse est celle des monts Salomon ou Soliman, parallèles au fleuve, dans une longueur de 100 lieues ; la deuxième s'étend au midi de Ghazné qui fut autrefois la capitale du premier empire afghan ; la troisième est au nord de Caboul, la capitale moderne.

Ce que l'œil ne peut pas apercevoir, c'est le labyrinthe des chaînons inférieurs cachés par les lignes principales.

L'inégalité des hauteurs ou, comme on dit, des altitudes produit une incroyable diversité dans la température et ses effets. Tandis qu'au bord de l'Indus on éprouve la chaleur de la zone torride, déjà le pic le plus élevé de la première chaîne, celui que l'on appelle le Trône de Salomon, est couvert de neiges qui ne disparaissent jamais entièrement. Les sommités couvertes de neiges éternelles, très-multipliées sur

la chaîne supérieure, semblent la couronner d'un diadème argenté.

Le bananier, le palmier, l'oranger s'élèvent dans la plaine, et des plantes qui rappellent l'Arabie heureuse embaument certains abords de l'Indus. Les vergers aux fruits délicats, qu'on croirait particuliers au centre de l'Europe, sont l'ornement d'une moyenne région, sensiblement plus élevée; plus haut encore, on voit les végétaux des pays froids, les conifères, les sapins et les pins du nord qui touchent aux glaciers éternels.

Telles sont les diversités qu'offre la nature dans les hauteurs étagées des chaînes alpestres que nous avons signalées; elles subissent avec les saisons des métamorphoses redoutables.

Déjà deux fois, à douze cents ans d'intervalle, les étrangers ont éprouvé le puissant effet de ces montagnes pour assurer la liberté de l'Afghanistan.

Dans le premier siècle de l'hégyre, lorsque les sectateurs de Mahomet, ivres de fanatisme et d'enthousiasme, étendaient avec rapidité leurs triomphes et leurs conversions à main armée, après avoir passé l'Euphrate et transféré dans Bagdad au bord du Tigre leur califat oriental, ils franchirent ce dernier fleuve et soumirent la Perse à leur double joug civil et religieux. Le désert salé, malgré sa vaste étendue, ne pouvait pas arrêter les cavaliers et les chameliers arabes qui, pour opérer les marches immenses, nécessaires à la conquête d'un empire dont les souverains étaient nommés *les Rois des Rois*, n'avaient pu ni se réunir ni se recruter qu'en traversant tous les déserts d'Arabie. Ils entrèrent en force dans les grandes plaines de l'Afghanistan. La majeure partie des habitants se soumit au joug des propagateurs de l'Islam, et pour employer le langage d'Homère *le premier instant qui les mit aux fers*,

leur ravit la moitié de leur vertu première. Mais les aborigènes les plus énergiques s'étaient retirés dans les montagnes dont ils disputaient pied à pied les vallons étroits, les défilés et les hauteurs. Ils n'étaient ni moins ni braves, ni moins heureux que l'élite des Espagnols ; ces Hidalgos qui, combattant aussi les conquérants arabes, avaient sauvé leur liberté dans les Sierras de la Péninsule ibérique.

Quand les vainqueurs du bas pays Afghan en eurent goûté les délices, qui les amollirent, ils ne purent pas plus longtemps résister aux montagnards restés indépendants. Ceux-ci, descendus dans les plaines, soumirent à leur tour le mélange dégénéré des vainqueurs et des vaincus. Ils donnèrent à cette race métis le nom de *Taudjiks* ; il les attachèrent à la glèbe comme les paysans, les païens des villas romaines, qui furent les vilains du moyen-âge ; ainsi les Ilotes, en des temps plus reculés, avaient été traités, et beaucoup plus durement, par les Lacédémoniens.

Le second exemple appartient à l'époque moderne, que nous avons spécialement la mission d'explorer. Nous ferons voir dans quelles circonstances et comment, en 1841, une armée anglaise, obligée de descendre en hiver par la vallée supérieure de Caboul, périt tout entière sous l'action réunie du climat et des terribles montagnards qui, postés sur des hauteurs abruptes, lançaient des masses de rochers pour écraser les Européens, réduits à cheminer dans le lit d'un torrent qui roulait d'énormes glaçons. Ces combats avaient lieu sous une latitude qui, pourtant était de 20 degrés plus au midi que le lieu marqué par le passage à jamais lamentable de la Bérésina.

Etranges résultats des vicissitudes humaines et des changements accomplis dans les rapports internationaux, depuis le dernier quart de notre siècle ! Le grand désastre subi par les Indo-Bretons, qui fut surtout insupportable à la fierté de

l'Angleterre, aujourd'hui qu'on voit s'approcher de lieux si redoutables la puissance conquérante établie au nord de l'Europe et de l'Asie, cette calamité devient un précieux fait d'expérience. Elle doit rendre pleine d'espoir la résistance combinée des Indo-Bretons et des Afghans contre les héritiers de l'ambition et des préceptes sinon du génie de Pierre le Grand.

Les ouvrages défensifs les plus formidables pourraient être ajoutés par l'art à la nature déjà si favorablement disposée ; mais ces préparatifs resteraient sans plus d'efficacité que les murailles de la Chine, si la vaillance et le patriotisme des habitants ne donnaient pas à ces préparatifs inertes la puissance vitale qui, seule, peut les rendre invincibles. Hâtons-nous d'étudier les populations indigènes afin d'apprécier le parti que leurs alliés en sauront tirer, et l'efficacité plus grande qu'il est possible de leur faire acquérir.

Nous l'avouerons, c'est un puissant attrait pour nous que cette étude sérieuse de la nation afghane qui peut jouer un si grand rôle, avec le secours d'une si grande alliance. Examinons à quel point sa vie, son organisation, ses mœurs et ses travaux peuvent, dès à présent, l'en rendre digne ; et tâchons de rendre palpables les perfectionnements qui la peuvent conduire vers le but le plus désirable pour les amis du genre humain : organiser, développer de telles résistances qu'elles découragent même l'idée d'un conflit qui ferait couler sans résultat des torrents de sang.

Baron Ch. Dupin.

UN ÉCONOMISTE INCONNU DU XVII[e] SIÈCLE.

TRAITÉ DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE

PAR ANTOINE DE MONTCHRÉTIEN, SIEUR DE VATEVILLE (1).

VII. MONTCHRÉTIEN ET SON TEMPS.

Pour donner une juste idée d'un livre si longtemps inconnu ou méconnu, des citations nombreuses et de quelque étendue étaient nécessaires ; elles l'étaient aussi pour justifier l'appréciation qu'il nous reste à faire de l'auteur du *Traité de l'Economie politique*, en le replaçant à distance au milieu du mouvement d'idées et d'intérêts où il se trouva engagé, afin de constater ce qu'il recueillit de ses prédécesseurs ou de ses contemporains, ce qu'il transmit à la postérité. Ainsi seront déterminés son mérite, son rôle et la part d'honneur qui lui revient dans l'histoire de la science économique.

Rappelons d'abord que c'est Montchrétien qui, le premier, a inauguré le nom même de la science, l'économie politique. Nulle part ce double mot ne se trouve employé dans le cours du XVI[e] ni du XVII[e] siècle, et il n'apparaît au XVIII[e] avec quelque éclat que vers 1755, dans l'article sur ce mot

(1) V. t. LXXXV, p. 63 et 383 ; t. LXXXVI, p. 221 et 415 ; et plus haut, p. 103.

composé par J.-J. Rousseau pour l'encyclopédie de Diderot et d'Alembert. Encore Rousseau ne lui donne-t-il que le sens trop général et vague d'organisation naturelle des sociétés (1), il faut arriver en 1763, à l'italien Verri, pour le trouver employé dans le sens spécial de la production et de la distribution des richesses (2). C'est dans cet ordre d'idées que Montchrétien l'avait déjà renfermé, car le privilége royal pour l'impression donne pour titre à l'ouvrage le *Traité économique du trafic*, et le livre entier se rapporte exclusivement aux intérêts qui dérivent du travail et de l'échange, comme sources de richesses.

Ce n'est pas que le nom très-voisin d'*œconomique* ne fût déjà en circulation; la langue moderne l'avait reçue de l'antiquité, sous les auspices respectés d'Aristote et de Xénophon, l'un et l'autre, auteurs des livres *œconomiques* qui étaient familiers aux lettrés de la Renaissance, et avaient même été traduits en français (3). Mais dans le

(1) Dans son grand Dictionnaire de la langue française, au mot *Economie politique*, M. Littré dit : « L'Économie politique paraît avoir désigné anciennement la politique théorique, ce qui a rapport à la constitution intérieure et extérieure des États, » et il cite à l'appui le *Traité d'Economie politique*, par A. de Montchrétien. L'exemple n'est pas heureusement choisi, cette signification politique étant absolument étrangère au *Traité*. L'article de Rousseau eût été cité plus à propos.

(2) Joseph Garnier, *Journal des Economistes*, 1852, t. XXXII, p. 309 ; t. XXXIII, p. 12.

(3) L'*Œconomique* d'Aristote, par Oresme, d'après une version latine. Les *Œconomiques* d'Aristote et ceux de Xénophon, par La Boëtie, ce dernier sous le titre de *Ménagerie*. Voir *Œuvres* complètes d'Etienne de La Boëtie, par Léon Feugère, 1846.

sens antique l'*œconomique* était la science du gouvernement de la famille, du ménage privé. Aussi le livre d'Aristote porte-t-il dans les traductions latines le titre : *De re familiari* (1); et M. Barthélemy Saint-Hilaire, dans sa traduction française de la *Politique* (2), emploie-t-il toujours le mot *domestique*, conformément au sens littéral de l'*économique*, οἰκονομικὴ. Pour les Grecs et pour les Latins, c'était l'art de bien administrer la maison, rien de plus. En des temps où le travail était abandonné aux esclaves, où le commerce était une profession avilie, les objets de l'activité et de l'ambition des citoyens étaient seuls dignes de la philosophie qui contournait plus qu'elle n'abordait l'économie politique. Aristote cependant y avait pénétré par quelques vues profondes sur l'acquisition des richesses. dont il faisait même une science spéciale sous le nom de *chrématistique* (3), mais il se contentait de l'effleurer : « Ces généralités doivent nous suffire, dit-il ; des détails spéciaux et précis peuvent être utiles aux métiers qu'ils concernent; pour nous ils ne seraient que fastidieux. » Entretenue par le mysticisme du moyen-âge, dédaigneux de la

(1) Voir édition Du Val, en 4 vol., in-folio, 1619.

(2) *Politique*, liv. I[er], ch. II, III et IV.

(3) Le savant traducteur juge ainsi ces aperçus : « Toute la théorie d'Aristote sur l'acquisition naturelle et sur l'acquisition dérivée mérite une grande attention, comme l'un des premiers essais en économie politique. L'antiquité ne nous a laissé rien d'aussi complet (t. I, p. 60). — Deux bien graves erreurs déprécient la doctrine d'Aristote : la légitimité de l'esclavage et l'illégitimité du prêt à intérêt. — Ampère et M. Cournot ont tenté, sans y réussir, de faire revivre le mot, bien fait pourtant, de *chrématistique*. »

richesse, cette disposition d'esprit se modifie au spectacle de la prospérité des républiques italiennes et de la Hanse allemande, suivie de la découverte du Nouveau-Monde. Le sens économique se forma sous l'influence de ce courant séculaire d'affranchissement qui, par le travail et le commerce, éleva à la liberté et à l'aisance les habitants des villes associés en commune, et prépara l'avénement du Tiers-Etat. Alors apparurent des notions nouvelles sur les conditions politiques et légales les plus favorables à l'agriculture, à l'industrie, au trafic, et sur les devoirs des gouvernements envers les classes laborieuses. Pendant le règne des Valois et sous Henri IV, plusieurs lois sages avaient été édictées, et de vigoureux esprits s'étaient livrés à ces études, sans que les idées dispersées eussent reçu une exposition systématique. En ceci comme en tout, la pratique devançait la théorie. Quand Henri IV disparut de la scène, la science des intérêts matériels qu'il avait appliqués avec un zèle si chaleureux et si persévérant, n'avait pas encore reçu de nom en France. En Angleterre même, où le progrès économique était plus avancé, Bacon traçait le tableau encyclopédique des connaissances humaines, dont il agrandissait le cadre sans y comprendre la science économique. L'*OEconomique* qu'il mentionne aux côtés de la Politique, n'a en vue que les affaires de la famille : « Venio jam ad artem imperii, sive doctrinam de Republica « administranda : sub qua etiam œconomica continetur, *ut familia sub civitate* (1). » Dût on supposer, qu'à raison de

(1) *De augmentis scientiarum.* Edition Bouillier, t. I, p. 438. La première édition de cet écrit, en anglais, parut en 1605. Dans son

ce rapprochement avec la politique, Bacon a entendu la véritable économie politique, celle qui embrasse les intérêts publics, la priorité de Montchrétien, bien qu'il ait pu connaître Bacon à la cour de Jacques 1er, n'en serait pas atteinte, car le célèbre philosophe, homme d'Etat discret non moins qu'écrivain profond, garda sur l'une et l'autre science un silence absolu. « In hac parte, sicut antea « dixi, silentium mihi imperavi. »

C'est donc Montchrétien qui, dès l'année 1615, inaugura dans la langue française, et par elle dans le monde moderne, le nom d'*Economie politique*, et lui donna le sens précis et circonscrit qui lui est généralement attribué.

Cette chance, si heureuse et si rare, de doter une science d'un nom qui lui reste, ne fut pas un coup de fortune dont le principal mérite revienne au hasard. D'après un passage de la dédicace de Montchrétien au prince de Condé (édition de ses tragédies, 1606), on peut croire qu'il se préparait, depuis plusieurs années, à cette voie nouvelle. « La grandeur de votre nom demande quelque chose de plus sérieux, et mon humeur de maintenant est plus portée à un autre sujet d'écrire. » Avant de nommer la science, il en avait nettement conçu le principe et tracé les limites. On a vu précédemment avec quelle netteté de vue il reproche à Aristote et Xénophon de n'avoir pas saisi le lien qui unit l'économie politique à l'économie domestique et à la politique; il le saisit et le discute avec fermeté. On croyait jusqu'à présent que, jusqu'au XVIIIe siècle, « l'éco-

ouvrage sur Bacon, M. de Rémusat ne relève aucun trait qui se rapporte à une doctrine économique.

nomie politique était confondue avec la philosophie, la politique, la morale, le droit et l'histoire (1). » Il faut reconnaître que la distinction remonte au moins un siècle plus haut ; elle est très-nettement établie dans le *Traité* de Montchrétien, comme l'attestent et le cadre méthodique de son plan dont il exclut tout ce qui touche à la noblesse et au clergé, et la division de l'ouvrage en quatre grands livres (arts mécaniques, commerce, navigation, matières diverses) avec des sommaires que nous avons reproduits. Ce vaste ensemble embrasse le cercle presque entier de l'activité matérielle, bien distincte de tout autre, quoique touchant à tout. L'auteur déploie ses vues, en ligne tantôt droite, tantôt un peu ondoyante, mais sans jamais se jeter, que dans de rares passages, en dehors du terrain véritablement économique. Ce terrain, d'autres après lui le fouilleront plus profondément, ou l'éclaireront de plus de lumières, ou en étendront les frontières, mais le fonds en sera toujours l'industrie (en y comprenant l'agriculture), le commerce et la navigation : tous ces emplois de l'activité humaine étant, du reste, étudiés, non dans leurs procédés techniques, mais dans les lois naturelles et civiles qui en assurent ou en entravent l'essor.

Dans ce domaine, le travail de Montchrétien doit se diviser en deux parts ; l'une qu'il a héritée de ses devanciers ou reçue de ses contemporains (2) ; l'autre qui lui est plus directement propre.

(1) Wolowski, préface de la traduction des *Principes d'Economie politique*, de Roscher (t. I, p. 41).

(2) En rendant compte de la notice de M. Joly sur Montchrétien (*Revue des Provinces*, t. IX, p. 357, novembre 1865), M. Alph.

Nourri de l'étude de l'antiquité grecque et latine, il paraît étranger à ce mouvement moderne, issu de la Renaissance et de la Réforme, que jalonnèrent en France, durant le cours du seizième siècle, les noms, fameux à divers titres, de Rabelais et Charron, de Montaigne et la Boëtie, esprits hardis et profonds qui portèrent sur la société, la religion et la politique des censures tour à tour railleuses ou indignées, amères ou caustiques. Plus enclin à l'organisation qu'à la critique, Montchrétien se rapprocherait davantage des publicistes initiés aux affaires d'Etat, comme Bodin, ou des industriels, artistes et inventeurs, comme Palissy (1). Cependant, pour ceux-ci comme pour ceux-là, on ne trouve dans son *Traité* aucune trace de leur nom, aucun reflet de leurs œuvres, en dehors de ce courant qui portait les esprits d'élite vers les hautes sphères de la réflexion et de l'action. Mais plus près de lui, et tout à fait ses contemporains, avaient vécu d'autres personnages qu'il avait dû rencontrer à Rouen et à Paris : Barthélemy Laffemas, valet de chambre du roi, plus tard contrôleur général du commerce ; son fils Isaac Laffemas, avocat au Parlement ; Olivier de Serres, le seigneur huguenot du Pradel. De ces conseillers habituels ou accidentels de

Feillet a bien saisi les traits principaux du mouvement économique contemporain, dont Montchrétien fut l'interprète.

(1) Rabelais (1483-1553) ; Palissy (1510-1590) : Bodin (1530-1596) ; La Boëtie (1530-1563) ; Montaigne (1533-1592) ; Charron (1541-1603). — On peut rapprocher de ces noms Michel de L'Hôpital (1505-1573) ; Etienne Pasquier (1529-1615) ; Th. Agrippa d'Aubigné (1550-1630) ; Jacques-Auguste de Thou (1553-1617) ; Sully (1560-1641).

Henri IV, écoutés toujours avec faveur, Montchrétien a subi, l'influence, quoiqu'il n'invoque pas leur autorité; car son économie politique est, en beaucoup de points, l'écho de leurs propres leçons. Nous n'y ajoutons pas Sully, parce que ses *Mémoires* ne commencèrent à paraître que bien après le *Traité;* mais notre auteur put recueillir ses entretiens à la suite de la Cour.

Barthélemy Laffemas, né à Beausemblant en Dauphiné (1), avouait n'avoir jamais été aux écoles, et « le peu qu'il savait, il l'avait appris en faisant trafic de marchandises, tenant l'argenterie du roi (2). » C'est en l'an 1576 qu'il avait levé boutique. Vingt ans après, on le trouve valet de chambre ordinaire du roi, et obtenant la permission de faire imprimer divers traités à l'occasion de l'Assemblée des notables, tenue à Rouen en 1597, qui s'inspira de son règlement général des manufactures. Son crédit se fortifiant, il devient, vers 1604, contrôleur général du commerce, et prend part, avec le titre nouveau de sieur de Beausemblant, aux délibérations de l'Assemblée du commerce qui se tint à Paris cette année (3). A Paris, comme à Rouen, il se fait, avec conviction et non sans compétence, l'avocat de la politique économique, qui, depuis un demi-siècle, pénétrait dans les esprits et dans les lois : réformes réglementaires de l'industrie et du commerce, encouragements aux manufactures, protection

(1) Beausemblant est aujourd'hui un village de l'arrondissement de Valence (Drôme).

(2) Quatrième traité, p. 15.

(3) Voir dans l'*Histoire de Henri IV*, par Poirson, t. III, le chapitre consacré à Barthélemy Laffemas.

contre la concurrence étrangère. C'est lui qui proposa, en place des douanes et autres impôts, une taxe d'un sou par livre sur toute marchandise mise en vente, taxe qui fut bien vite frappée d'une éclatante impopularité. Sa doctrine économique se résumait en cette maxime qu'il eût voulu ériger en loi : « Que défense soit faite à toutes personnes de quelque qualité qu'elles soient de ne porter en habits ni user en aucuns meubles de maisons d'autres étoffes ou marchandises et ouvrages, sinon qu'ils aient été élaborés, facturés et ouvrés en ce royaume. » Il exceptait pourtant de cette proscription, le sucre, les épices, l'or et l'argent. Pour ses débuts, le génie de la prohibition atteignait d'un bond ses limites extrêmes ; et par une étrange inconséquence, qui s'est revue depuis Henri IV, Laffemas n'en accusait pas moins « ceux qui n'ont pas « jugement de dire que l'on veut rompre le commerce des « étrangers, lequel au contraire se fera par mer et par terre « plus que jamais. »

A ces excès, d'un zèle aveugle sans doute, mais où le patriotisme dominait, non l'égoïsme, on voit Laffemas associer bon nombre de vues plus justes. Il se plaint de la multiplicité des maîtrises à Paris, « ce qui montre l'abus pour faire croître de plus en plus les pauvres et monopoles au public. » Il blâme le réglement pour chaque classe de la société, des vêtements qu'elle doit porter. « Il faut donner aux Français la liberté que chacun porte ce qu'il voudra des étoffes manufacturières en ce dict royaume » par ce motif entr'autres, qui révèle un fin politique, du danger qu'il y a que le peuple puisse aisément se compter. Il réprouve la contrainte par corps récemment

introduite, et ce qui étonne davantage, la justice consulaire, à laquelle il eût préféré l'institution de juges spéciaux avec l'adjonction d'un jury particulier pour les affaires commerciales dans les tribunaux ordinaires. Il trouve du reste beaucoup à redire même à la justice civile et criminelle. Il apprécie l'utilité de certaines dépenses d'un luxe utile. « Faut croire que ceux qui sont braves en meubles et vêtements, et qui font édifices et bâtiments, ont plus de mérite faisant vivre le menu peuple, que les avares qui enferment leurs trésors, et les mettent en usure, lesquels engendrent la pauvreté. » Il blâme vertement les aumônes faites « avec les restes des grosses cuisines, qui devraient être réservées aux pauvres honteux, aux familles chargées d'enfants, aux prisonniers pour dettes, » au lieu d'en faire triomphe par les rues « les donnant à la gueuserie pour faire apparaître devant les hommes que (les gens de bonnes maisons et de grosses cuisines) sont de grands aumôniers. » L'aumône serait également faite à propos en habillements aux pauvres valides, et en quelque argent pour marier les filles. Contre l'oisiveté, où vivait une partie du peuple des campagnes, faute de travail autant que faute de bon vouloir, Laffemas propose la création au voisinage des principales villes de « villages publics, dont l'un pour les femmes mariées et filles, afin d'y faire travailler de force les gueux et fainéans, enfants désobéissants, serviteurs et chambrières. Il réclame la punition sévère de l'ivrognerie, que favorise dès lors la multiplicité des tavernes et cabarets, dont il rapproche un peu témérairement « les monopoleurs de change et rechange. » Dans ses plans ces mesures se concilient avec la liberté du

commerce, qu'il accepte comme le but d'une saine politique. « Il est besoin de donner une police perdurable, et sur ce parler de celle du commerce, pour faire qu'il soit libre tant par mer que par terre, au moyen d'un ordre bien établi, avec rigoureuse punition et bonne justice. » Esprit réformateur, Laffemas est chargé de donner à l'Assemblée de 1597 un avertissement « pour apporter à un chacun ce qu'ils trouveront nécessaire au fait du commerce, » sorte d'enquête faite par ordre du roi par les seigneurs de Rambouillet, président de Rys et Versigny, avec le prévôt des marchands de Paris. A l'Assemblée de 1604 il recommande « l'invention nouvelle de faire filer en un seul atelier grande quantité de toutes sortes de laines, poils et cotons, lins, chanvres, filoselles et autres semblables étoffes par les petits enfants, aveugles, vieillards, manchots et impotents, unis en lieu un, sans travail ni peine de corps, plus en un jour qu'il ne s'en peut faire en trois par les quenouilles et en plus grande perfection. » Cette machine est sans doute le rouet à filer. A la même Assemblée, Laffemas propose l'exécution du canal de Languedoc : « autre entreprise très-importante et bien plus hardie de joindre les deux mers ensemble, et d'en rendre la navigation facile de l'une à l'autre, au travers de la France sans plus passer au détroit de Gibraltar, par le moyen d'un canal bien plus facile à faire entre les deux rivières qui passent, l'une de Tholose en l'Océan et l'autre de Narbonne en la Méditerranée, que celui qui se fait pour joindre les rivières de Seine et de Loire (canal de Briare).» Voilà bien, exposée avec une précision qui ne laisse aucun doute, l'œuvre que Riquet exécutera soixante-dix

ans plus tard. Laffemas propose encore l'introduction du riz dans le midi de la France, à l'instar de ce qui s'est fait en Italie.

Il s'associa surtout, avec un zèle que n'égara aucune jalousie, à la propagation du mûrier et des vers à soie, qu'entreprit Olivier de Serres à l'appel de son roi.

Ces idées, pour la plupart rationnelles, qui montrent une intelligence ouverte et une volonté résolue, capables de comprendre et de servir le génie de Henri IV, justifient les éloges que lui ont décerné des écrivains de mérite (1). Laffemas du reste ne fut méconnu ni de son roi ni de ses contemporains. Premier théoricien des réglements industriels et de la prohibition, et en même temps de l'utilité des manufactures, il vit ses doctrines acceptées par les Assemblées de Rouen et de Paris, et récompensées par la charge lucrative de contrôleur général du commerce. Elles pénétrèrent dans les esprits, devinrent en quelque sorte la foi commune de son temps. On en trouve le reflet très-marqué, — et c'est par là que son nom rentre dans le plan de notre étude, — dans l'ouvrage de Montchrétien, qui les revêtit de ces couleurs littéraires qui manquaient entièrement au style de Laffemas.

Le second personnage, dont nous reconnaissons l'influence dans le *Traité de l'Économie politique*, est ce même Olivier de Serres que nous avons, à l'occasion de la soie, rapproché de Laffemas, presque son compatriote,

(1) Philarète Chasles, *Etudes sur le seizième siècle*, p. 206. — Weiss, *Biographie universelle*. — Poirson, *Histoire de Henri IV*, t. III.

car le Rhône seul sépare le Vivarais du Dauphiné. Né en 1535, à Villeneuve-de-Berg, assidu dès sa jeunesse à la lecture des anciens et à la culture de son patrimoine du Pradel, bientôt renommé dans le royaume pour ses succès agricoles, Olivier fut appelé, en 1599, auprès de Henri IV, qui, après l'avoir écouté, décida, contrairement à l'opinion de Sully, dans un entre ien célèbre, la multiplication des mûriers et l'établissement des manufactures de soie : « Il y apporta, dit-il, une telle diligence qu'au commencement de l'an 1601, il en fut conduit à Paris, jusques au nombre de quinze à vingt mille, lesquels furent plantés dans les jardins des Tuileries, où ils se sont heureusement élevés.... Et pour d'autant plus accélérer et avancer ladicte entreprise, et faire connaître la facilité de cette manufacture, Sa Majesté fit exprès construire une grande maison au bout de son jardin des Tuileries, à Paris, accommodée de toutes choses nécessaires, tant pour la nourriture des vers que pour les premiers ouvrages de la soie (1). (C'est l'emplacement occupé aujourd'hui par l'Orangerie.) De là les mûriers et les *magnans* se répandirent dans les généralités de Paris, Orléans, Tours et Lyon. Dès l'année précédente (1599), Olivier de Serres avait composé un Traité de la *Cueillète de la soie*, adressé à MM. de l'hôtel de ville de Paris, chapitre détaché du *Théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, qui parut peu après, et obtint un succès inouï. Entre l'année 1601 et l'année 1615, l'ouvrage eut six éditions, dont Montchrétien prit nécessairement connaissance. A cette source il a dû puiser, comme ses

(1) *Théâtre d'agriculture*, édition de 1805, t. II, p. 110, 111.

contemporains, son estime si chaleureuse pour le mûrier et pour la soie, dont il vante les charmes et les profits. Son approbation s'étend, avec la même ardeur, à toutes les branches de l'agriculture; et d'où lui serait venu ce sentiment, si nouveau en cette époque (1) et des plus perspicaces, ailleurs que de ce livre, tout imbu d'amour pour la vie agricole, et qui, par la solidité des leçons, l'étendue et la variété du savoir, la naïveté et la souplesse du langage, se pliant aux détails les plus humbles comme aux plus nobles, est resté l'un des monuments les plus précieux de notre langue (2), non moins que de notre économie rurale?

A la double influence de Barthélemy Laffemas et d'Olivier de Serres, on pourrait joindre, sans témérité, celle d'Isaac Laffemas, fils de Barthélemy, sieur de Humont, avocat au Parlement, auteur d'une *Histoire du commerce*, qui parut en 1606 (3) : dans ce livre revivent en effet toutes les doctrines du père, sur les règlements industriels, la protection, la prohibition, et aussi le même zèle pour les manufactures de soie; mais sans originalité. Aussi Isaac leur doit-il moins sa notoriété qu'au rôle qu'il rem-

(1) Les *Maisons rustiques* et les *Traités d'agriculture*, connus dès cette époque, manquaient tout à fait de ce charme qui, dans Olivier de Serres, fait aimer la vie rurale.

(2) Ce mérite littéraire n'a pas échappé à M. Philarète Chasles, dans ses *Etudes sur le seizième siècle*, p. 206-207.

(3) L'*Histoire du commerce en France*, enrichie des plus notables antiquités du trafic des pays estrangers, par Isaac de Laffemas, sieur de Humont, advocat en parlement. Paris, Toussaincts de Broy, 1606. In-18. — On lui doit aussi un *Avis pour la suppression du luxe*. 1614.

plit plus tard, de servile instrument des rigueurs de Richelieu, ce qui lui valut la terrible définition du jurisconsulte Despeisses : *Vir bonus, strangulandi peritus* (1).

Ces doctrines individuelles étaient tantôt les sources, tantôt les reflets d'un mouvement général d'idées économiques qui s'étaient fait jour sous les Valois, surtout dans les cahiers du Tiers aux Etats-Généraux (Blois, 1576 et 1588), et avaient inspiré plusieurs ordonnances restées célèbres. Prenant une importance décisive avec l'établissement de la paix au dedans et au dehors, les réformes de cet ordre étaient devenues une tendance caractéristique du règne de Henri IV, qui les avait sanctionnées par divers édits et traités, et elles revivent, avec l'autorité que l'on sait, dans les *Économies royales* de Sully, qui les avait accomplies, pour une grande part, avant de les raconter.

Témoin du mouvement, Montchrétien était doué des talents et des connaissances qui le rendaient propre à y marquer sa place. Dès sa première jeunesse, il avait assisté à la tenue de l'Assemblée des notables, à Rouen, en 1596-97, où s'était dessinée, avec un relief vigoureux, la figure du président Claude Groulard, son protecteur. Il dut connaître aussi les délibérations de l'Assemblée du commerce, tenue à Paris en 1604. Bientôt réfugié en Angleterre, plus tard industriel établi sur les rives de la Loire, il était engagé, par ses souvenirs et ses affaires autant que par la tournure naturelle de son esprit, dans

(1) En son *Traité des Droits seigneuriaux*, cité par Bonnemère, *Histoire des Paysans*. t. II, p. 22.

l'étude des questions économiques, agitées dans ces réunions, et dont la solution pouvait lui profiter ou lui nuire. Citoyen et patriote, il s'associait, par le cœur non moins que par sa fortune, aux destinées de son pays. Toutes ces tendances reçurent une nouvelle et plus vive impulsion des États-Généraux de 1614, qui, s'ils ne passionnaient pas le royaume, préoccupaient fort les hommes de sa trempe et de sa condition. Vis-à-vis de cette assemblée des trois ordres, née des exigences de la situation politique plutôt que de l'appel spontané de la monarchie. Montchrétien remplit, toutefois sans en faire partie, le même rôle que Bodin vis-à-vis des États-Généraux de Blois en 1576 : il se fit l'écho des plaintes et des vœux de la bourgeoisie.

Dans la page que nous avons citée plus haut, sur les misères du peuple, ne croit-on pas entendre la voix de Miron, le président du Tiers-État, proclamant à genoux devant le roi et sa mère, mais avec une hauteur de langage qui démentait l'humilité de l'attitude, ces accablantes vérités :

... « Le pauvre peuple travaille incessamment, ne pardonnant ni à son corps, ni quasi à son âme, c'est-à-dire à sa vie, pour nourrir l'universel royaume ; il laboure la terre, l'améliore, la dépouille, il met à profit ce qu'elle rapporte ; il n'y a saison, mois ni semaine, jour ni heure qui ne requiert un travail assidu... Et de son travail il ne lui reste que la sueur et la misère ; ce qui lui demeure de plus présent s'emploie à l'acquit des tailles, de la gabelle, des aides et des autres subventions... Ce pauvre peuple qui n'a pour tout partage que le labeur de la terre, le travail de ses bras et la sueur de son front, accablé de la taille, de l'impôt du sel, doublement retaillé par les recherches impitoyables et barbares de mille partisans, ensuite de trois années stériles, a

été vu manger l'herbe des prés avec les brutes ; d'autres plus impatients, sont allés à millions en pays étranger, détestant leur terre natale, ingrate de leur avoir dénié la nourriture, fuyant leur compatriotes pour avoir impiteusement contribué à leur oppression, en tant qu'ils n'ont pu subvenir à leur misère (1).

Dans ce lamentable tableau, qui reconnaîtrait l'héritage de Henri IV ! Quelle décadence en quatre années de dilapidation sans frein et sans honte !

Montchrétien reproduit, avec la même énergique fidélité, et en les étayant de justes considérations, la plupart des vœux du Tiers-État (2). Avec cet ordre il demande :

Le rachat des domaines aliénés ;

La diminution des tailles ;

Le retranchement des pensions ;

L'expulsion des partisans ;

La suppression de plusieurs taxes locales ;

La révocation des offices inutiles ;

L'interdiction d'en créer de nouveaux ;

L'abolition de la vénalité des charges ;

Le libre trafic avec la province de Canada ;

La liberté de l'industrie (sauf garanties) ;

La sûreté du commerce de terre et de mer ;

(1) États-Généraux de France. Voir Rathery, p. 277 : Bonnemère, t. II, p. 15. Voir aussi le livre de M. Boullée, sur les *Etats-Généraux*.

(2) Bazin, *Histoire de Louis XIII*, t. I, p. 185. — Aux États de 1614 remonte la première réclamation d'un cadastre par Claude Brosses, député du Dauphiné, qui en fit, dans sa province, l'objet d'une longue et vive revendication, suivie d'une véritable agitation (voir les *Notes inédites* de M. Alph. Feillet sur *Abraham Fabert*).

La suppression des épices judiciaires;

La rémunération des magistrats par le prince;

La simplification des procédures.

D'après ces rapprochements on ne peut refuser de voir dans Montchétien, publiant dès lors son *Traité de l'Economie politique*, le publiciste du Tiers aux États-Généraux de 1614, et ce mérite suffirait à tirer son nom de l'obscurité.

A ces éléments extérieurs, recueillis d'une main attentive et sûre, Montchrétien ajouta, de son propre fonds, beaucoup de vérités nouvelles dont l'originalité résulte des citations que nous avons données. Pour lui en assurer la priorité, il convient de jeter un coup d'œil sur l'état de la science économique en Europe à l'époque où parut le Traité.

C'est en Italie que les esprits avaient commencé à réfléchir sur cette classe d'intérêts et d'idées, étrangère au mysticisme et à la scolastique du moyen-âge (1), mais remise en lumière, avec un éclat saisissant, par la prospérité industrielle et commerciale de fameuses cités, Venise, Gênes, Pise, Florence, Milan : aussi dans l'ordre

(1) Ainsi la *Somme théologique* de saint Thomas d'Aquin, cette vaste encyclopédie du XIIIe siècle, ne considère les richesses que comme cause de perdition ou moyen de salut, ce qui est le point de vue de l'Evangile. Tous les pères et docteurs caholiques enseignaient de même en ces temps le détachement des richesses : l'art de les produire, de les conserver et de les accroître ne pouvait sourire à des esprits qui se nourrissaient de l'*Imitation de Jésus-Christ*, comme idéal de la perfection chrétienne.

chronologique, les noms de Botero, Davanzati, Scaruffi devancent-ils celui de Montchrétien, dont Turbolo et Serra sont les contemporains (1). Mais Botero avait suivi Machiavel dans les voies de la politique, et s'occupait de l'Etat plus que de la richesse. Les autres se renfermaient dans les matières spéciales de la monnaie et du change, à l'exception d'Antonio Serra, dont le *Traité* embrassait un champ plus étendu, mais circonscrit néanmoins aux moyens de faire affluer l'or et l'argent dans les pays qui manquent de ces métaux précieux. Ces moyens, il les indique du reste avec une sagacité qui lui assigne un rang élevé parmi les économistes italiens : ce sont la fertilité du sol, la situation géographique, les manufactures, la

(1) Botero, né en 1540, mort en 1617. *Della ragione di stati*, 1589; *Relazio universale*, 1592; *Della causa della grandezza della citta*, 1598. — Davanzati, né en 1529, mort en 1606. *Lezione delle monete*, 1582; *Notizia de cambj*. — Scaruffi, mort en 1584. *Discorso sopra le monete e della vera proporzione tra l'oro e l'argento*, 1582. — Serra, dont on ignore la date de naissance et de mort, publia, en 1613, son *Breve Trattato delle cause che possono far abbondare li regni d'oro e d'argento dove non sono miniere*. — Turbolo, au sujet duquel on n'est pas mieux informé, publia, de 1616 à 1618, ses *Discorsi et Relazioni sulle monete del regno di Napoli*. — Il convient d'ajouter que, dans l'ouvrage capital de Campanella, *Realis philosophiæ libri quatuor*, l'économie remplit l'un des quatre livres, à côté de la physiologie, de la morale et de la politique. -- Voir à la fin du mémoire.

Ces divers écrits (sauf ceux de Botero) sont compris dans les deux premiers volumes de la collection des économistes italiens, par Custodi, et analysés dans l'ouvrage de Pecchio, *Histoire de l'Economie politique en Italie*, traduite par Gallois, 1830.

qualité des hommes, le commerce maritime, un bon gouvernement. Sans être l'égal de Montchrétien, Serra mérite d'en être rapproché, d'autant mieux que, par une singulière analogie, leur sort fut également triste. Associé à la conspiration tramée par Campanella, pour délivrer sa patrie du joug des Espagnols, il fut arrêté et passa dix années dans une dure prison. Quant à son livre, il resta presque ignoré de ses contemporains, et le fut totalement des générations qui suivirent (1) jusqu'au début de notre siècle. En ces temps, les économistes inclinaient aisément vers les réformes politiques; et ils devenaient victimes de leur amour de la justice et de la liberté, dans des sociétés où l'iniquité et l'oppression tenaient plus de place que dans les nôtres.

Par la découverte du nouveau monde et les vastes colonies qu'elle y établit, l'Espagne semblait appelée à disputer de bonne heure à l'Italie le sceptre de la science économique. Elle s'y engagea en effet avec quelque ardeur ; mais en donnant à ses recherches le caractère politique et administratif qui répondait le mieux aux besoins immédiats de son gouvernement, plus occupé de domination que de production. Plusieurs de ses publicistes abordèrent cependant le terrain économique par des études sur les métaux précieux, les monnaies, les changes : c'était l'effet naturel de l'exploitation des mines du Mexique et du

(1) Le comte Custodi raconte, dans la préface de sa collection, que lorsqu'il voulut se procurer le traité de Serra, pour le rééditer, il eut beaucoup de peine à en découvrir deux exemplaires. La réimpression est de 1803.

Pérou. Hors de ce cadre spécial, nous ne rencontrons en Espagne, à cette époque, aucune étude d'un caractère général sur les lois économiques des sociétés (1).

En Angleterre, nous avons dit le peu que Bacon avait laissé tomber de sa plume trop discrète au sujet de l'*Economique :* un nom, une ombre, aucune réalité. Quant à Thomas Morus, qui, avant lui, avait constitué la république idéale de l'Utopie (2), il avait noyé quelques idées justes sur les sujets économiques et politiques dans le flot

(1) Dans son précieux *Catalogo de Escritores economicos españoles,* (2e édition, Madrid, 1853). M Ramon de la Sagra, correspondant de l'Institut, donne la liste d'une quarantaine d'écrits antérieurs à l'an 1615, touchant de près ou de loin aux matières politiques, morales, juridiques, économiques. Les auteurs de cette dernière catégorie d'ouvrages traitent à peu près tous des questions monétaires. Ce sont : Villalon, *Provechoso tratado de cambios y contrataciones de mercadores y reprobacion de usura,* 1546 ; — Covarrubias, *Veterum numismatum collatio, cum his quæ modo expenduntur publica et regia auctoritate percussa,* 1556 ; — Mariana, *De monetæ mutatione; De ponderibus et mensuris,* 1599 ; — Bejarano, *Resolucion de las monedas y especies de perlas de la isla Margarita; Advertancia para la medida y calculo de los desmontes,* 1600 ; — *Declaracion del valor de oro conforme a la nueva pragmatica de Madrid de* 1612 *y de la plata* 1613. M. Ramon de la Sagra donne, en outre, la date et l'intitulé de nombreuses cédules royales relatives à la matière monétaire. Quant au mot composé : *économie politique,* et ses dérivés, ils n'apparaissent, en Espagne comme en France, que dans la seconde moitié du XVIIIe siècle.

(2) Morus, né en 1480, mort en 1535. *De optimo reipublicæ statu, deque nova insula Utopia,* Louvain, 1516. Voir le chapitre consacré à Morus par M. Franck dans ses *Réformateurs et publicistes.*

de ses rêveries morales et sociales. Les auteurs anglais qui ont acquis plus tard un nom dans l'histoire économique, Joseah Child, Davenant, Locke, Petty, Dudley-North, sont tous de beaucoup postérieurs à Montchrétien (1).

Un titre plus ancien, mais plus restreint, est celui du polonais Copernic, auteur du traité *Monetæ cudendæ ratio*, dont la doctrine est tout entière sanctionnée par la science moderne (2).

Dans cette voie, Copernic avait été devancé en France par Nicole ou Nicolas Oresme, ce conseiller de Charles V, devenu évêque de Lisieux, que j'ai cité, au début de ce travail, comme un des précurseurs de la science. Son mérite est grand en effet, mais limité au terrain spécial des monnaies (3). Après lui, pour trouver en France des théories plus générales sur les matières économiques, il faut

(1) Mun écrivait vers 1635; — Child, né en 1630, mort en 1699; — Davenant, 1656-1714; — Petty, 1623-1687; — Locke, 1672-1704; — Dudley-North; ses discours parurent en 1691.

(2) Ouvrage composé en latin, en 1526; mais connu seulement en 1599, par une analyse imprimée en vieil allemand, et publié pour la première fois dans le texte original, en 1816, dans le *Mémorial de Varsovie*, reproduit dans les *Œuvres de Copernic*, 1854; enfin édité, avec une traduction française, en 1864, par M. Wolowski, à la suite de sa belle édition du *Traité d'Oresme*, dont le titre exact est reproduit dans la note suivante. — Copernic, né en 1473, mourut en 1543.

(3) *Traictié de la première invention des monnoies*, de Nicole Oresme, texte français et latin, d'après les manuscrits de la Bibliothèque impériale..., par M. L. Wolowski, membre de l'Institut, grand in-8°, Paris, 1864, Guillaumin. — Oresme, né vers 1320, mourut en 1382.

franchir deux siècles et arriver jusqu'à Bodin (1), dont les travaux, quelque variés et étendus qu'ils soient, ne présentent cependant pas un corps de doctrines embrassant l'ensemble des intérêts sociaux qui se rapportent à la production et à la consommation des richesses : ce sont plutôt des aperçus, souvent nouveaux et profonds, sur les revenus publics, le commerce, le prêt à intérêt, les climats, le luxe, les monnaies, études d'une inspiration principalement politique, où le gouvernement de la société occupe plus de place que le travail et l'échange. Entre Bodin et Montchrétien, malgré d'assez nombreux écrits qui touchent à la science (2), aucun nom d'économiste n'apparaît.

(1) Jean Bodin, né en 1530, mort en 1596. *La République*, in-8°, 1576. — Voir le livre que lui a consacré M. Baudrillart.

(2) Parmi lesquels on peut citer Fromenteau : *Secret des finances de France*, 1582. — Montand, *Miroir des Français*, 1582. — Hurault, *Discours sur l'état de la France*, de 1588 à 1592. — *Traité du revenu et de la dépense de la France*, ms. de 1607, sans oublier les deux Laffemas. — On a cité, plutôt comme des curiosités que comme des traités afférant à l'économie politique : Guillaume Aubert, *Oraison de la paix perpétuelle*, 1559. — Pierre Tahureau, *Traité de la police et république française*. — Regnault, *Observations sur l'état et peuple de France*; — et celui-ci, dont le titre singulier révèle un esprit de spéculation bien inattendu au XVI° siècle : *Discours œconomique montrant, comme par le ménagement de poules, de cinq cents livres une fois employées, on peut tirer par an quatre mille cinq cent livres de profit honnête*, par Prudent Choiselat, 1572.

Il est sans doute superflu d'ajouter que de nombreux aperçus économiques se trouvent incidemment traités par les légistes, théologiens, philosophes, politiques, littérateurs de ce grand XVI° siècle, dont MM. Villemain, Saint-Marc Girardin, Sainte-

Après ce dernier, les premiers écrivains dignes de ce nom sont Boisguillebert et Vauban, au seuil du dix-huitième siècle, précédant de quelques années l'abbé de Saint-Pierre, qui continue leurs recherches d'amélioration sociale, avec le même amour du bien public, dirigé surtout vers la justice, l'éducation et la bienfaisance (1). Les physiocrates n'apparaissent qu'au point culminant du dix-huitième siècle (2).

Mis ainsi en lumière et en place à la date de son œuvre, Montchrétien nous apparaît de toutes parts, comme économiste, sinon comme publiciste, dans un isolement qui rehausse son mérite ; de ses devanciers et de son temps il ne reçut que des matériaux dont il contruisit un monument scientifique où brillent la plupart des principes dont la postérité mal informée a fait honneur à d'autres penseurs, qui ne le suivirent qu'à longue distance.

Après Sully, mais avant les physiocrates, il apprécia la puissance productive de l'agriculture, sans méconnaître, comme ils le firent, la fécondité de l'industrie manufacturière et commerciale.

Avant Richelieu et Colbert, il reconnut la puissance productive de l'industrie et des manufactures, l'importance

Beuve, Philarète Chasles, ont tracé d'éloquents et savants tableaux. Il ne faut pas négliger non plus les cosmographes et voyageurs du temps, Belleforêt, Thevet, la Popelinière, etc.

(1) Boisguillebert, né en 1646, mort en 1724. — Vauban, né en 1633, mort en 1707. — L'abbé de Saint-Pierre, né en 1658, mort en 1743.

(2) Le *Tableau économique* de Quesnay date de 1758.

du commerce extérieur et de la marine ; mais sans leur sacrifier l'agriculture, comme fit surtout Colbert.

Avant Boisguillebert et Vauban, il répudia l'idée que la richesse consistait principalement dans les métaux précieux, et, grâce à cette rectitude d'opinion, il échappa aux erreurs du système mercantile.

Avant Fénelon et l'abbé de Saint-Pierre, il enseigna hautement à un roi de France que l'éclat de sa couronne et le prestige de son royaume pouvaient s'obtenir par le travail, le commerce et la paix, sans aucun recours à la guerre.

Avant Turgot et Adam Smith, Montchrétien glorifia le travail comme le principe suprême de la richesse, comme le meilleur remède au paupérisme.

Sur la division du travail, la concurrence, le crédit, les machines, les métaux précieux, les monnaies, les débouchés, les profits, les transports, même sur la liberté du commerce, qu'il n'entend restreindre que pour un petit nombre d'objets, il professe les doctrines les plus correctes, qui, élaborées dans les deux siècles suivants par des savants spéciaux, sont devenues les dogmes mêmes de la science.

Mais le titre qui le recommande le plus hautement à l'estime de ses successeurs, c'est que, le premier entre les économistes modernes, il affirma et prouva que l'esprit de l'homme est le moteur par excellence, comme seul foyer des lumières de la raison, comme régulateur des forces animées ou inertes de la nature ; et, guidé par cette vérité, il fit de l'éducation morale et professionnelle le pivot des progrès économiques. Par cette théorie

féconde et profonde, il se place en tête de l'école économique du dix-neuvième siècle, qui a seule bien compris cette grande doctrine.

Enfin, sur un autre point capital, la colonisation, Montchrétien rectifia Sully et précéda Richelieu, en évitant les erreurs de Colbert et celles, en sens contraire, de la plupart des économistes, avec une telle justesse d'idées, qu'aujourd'hui encore il se trouve, sur ce point, un maître au niveau des plus avancés.

On sait en effet que par une excessive réaction contre le système colonial de Colbert, frappé de justes censures, la science économique, à part de rares et d'autant plus honorables exceptions (1) a exclu de son cadre et surtout de ses sympathies la colonisation, qui en est pourtant, à vrai dire, le couronnement, sinon la base même. En France, la colonisation n'a sa théorie dans aucun cours, son chapitre dans aucun traité ; les meilleurs livres contiennent à peine çà et là quelques pages sur les colonies (2). L'émigration, nécessaire prélude de la colonisation, est plus effacée encore : c'est au point que notre ouvrage sur ce sujet, que l'Académie (3) a honoré de son suffrage, a

(1) Parmi lesquelles il faut citer les travaux de MM. le baron Charles Dupin et Michel Chevalier, qui, en opposition sur tant de points, s'accordent, dans leurs ouvrages, à faire à la colonisation une large part dans les destinées humaines. M. Courcelle-Seneuil doit leur être adjoint.

(2) Voir J.-B. Say, Rossi, Batbie.

(3) *Histoire de l'émigration européenne, asiatique et africaine au XIX*e siècle, couronnée en 1861 par l'Académie des Sciences morales et politiques (Guillaumin, 1862), et complétée en 1864, par *Les Colonies et la Politique coloniale de la France* (Arthus Bertrand).

dû ouvrir, par des recherches tout à fait de première main, cette voie nouvelle, ou du moins bien peu frayée. Dans ce vaste et continuel déplacement d'hommes et de capitaux, où une exacte appréciation des choses découvre une des lois fondamentales de l'humanité, le préjugé traditionnel ne voit qu'un malheur (1), une faute, un effet de l'esclavage et des monopoles qui furent le cortége fatal, mais non obligé, du premier âge de la plupart des colonies. L'harmonie préétablie par la Providence entre les populations et les subsistances, à la condition que le globe soit peuplé et cultivé, n'est pas même mise en discussion : on trouve plus simple de réduire la population que d'exploiter, avec une vigueur proportionnée aux besoins, l'entier champ du travail.

Au seuil du dix-septième siècle, Montchrétien, guidé par la religion, le patriotisme et la science, s'est montré plus clairvoyant. Par une pénétration qui, à elle seule, était à cette date la marque d'un esprit supérieur, il a nettement perçu les causes et les effets de la fonction colonisatrice, et fixé, sans aucun mélange d'erreur, les principales règles de l'établissement des colonies, tout en ne les appliquant qu'à sa patrie. Son programme est aujourd'hui encore plein de vérité et d'à-propos ; et au bout de deux cent cinquante ans écoulés, sa voix encourage les rares écono-

(1) Je découvre tardivement, dans le *Recueil des anciennes lois françaises*, d'Isambert, un édit de François Ier, daté d'Anet, 16 juillet 1540, qui défend l'émigration, excepté à ceux qui ont des bénéfices et propriétés hors du royaume. Malheureusement Isambert n'a pu découvrir le texte de cet édit, qui a été cependant enregistré en la chambre des Comptes de Grenoble.

mistes qui, se portant en avant de leurs contemporains, s'appliquent à élargir dans cette direction, les limites trop étroites de l'économie politique.

L'indifférence qui survit encore, en France particulièrement (1), vis-à-vis cette branche nouvelle ou renouvelée de la science, existait au temps de Montchrétien, vis-à-vis la science entière, et par la même raison : le peu de souci du lointain et de l'inconnu.

En ce temps, l'économie politique était l'avenir, l'inconnu ; ignorée, elle ne pouvait être ni désirée, ni appréciée : aussi le plus profond silence paraît-il avoir été le seul accueil fait au *Traité* durant les six années que vécut encore l'auteur.

En parlant de ses tragédies à l'occasion de sa mort (2), Malherbe ajoute : « Il donna en ce même temps-là un livre in-4° de sa façon, assez gros, à M. le garde des sceaux, et

(1) L'auteur de ce mémoire a essayé pour sa part de secouer l'indifférence publique et scientifique sur ce point par divers écrits, dont le principal est l'ouvrage intitulé : *Les colonies et la politique coloniale de la France.*

Le même sentiment anime le livre de M. A. Cochin, *Abolition de l'esclavage,* et celui de M. Cauchy, *Droit maritime international,* ainsi que la *Réforme sociale,* de M. Le Play. On peut croire qu'il n'a pas été étranger à la désignation qui a été faite par l'Académie du *Système colonial des peuples modernes,* comme sujet d'un prix de 3,000 francs à décerner en 1869.

(2) La citation entière a de l'intérêt. Lettres à Peiresc, Caen, 14 octobre 1621 :

« ..... Voilà la fin de Montchrétien. Vous le pouvez avoir vu, à la suite du Conseil, il y a, ce me semble, deux ou trois ans. Il a fait un livre de tragédies en vers français ; je crois que c'était ce

me semble que le sujet de son livre était du commerce ou de quelque chose pareille. » Mention dédaigneuse qui accuse le poète, tenant en médiocre estime la prose commerciale.

Après sa mort, le silence ne put que redoubler : huguenot rebelle et brûlé, Montchrétien ne se recommandait pas à la sympathie des sujets catholiques de Louis XIII, Louis XIV et Louis XV. A partir de la révocation de l'édit de Nantes (1685), un obstacle légal renforça la répulsion religieuse ; les priviléges d'impression furent retirés à tous les livres composés par les disciples de Calvin, et le *Théâtre d'Agriculture* même d'Olivier de Serres, qui avait eu en soixante-quinze ans dix-neuf éditions, ne trouva pas un imprimeur pendant plus d'un siècle (1).

Mais le même scrupule ne pouvait retenir les philosophes amis de Voltaire, ni leurs disciples du siècle suivant; cependant ils se taisent tous sur Montchrétien, bien

qui lui avait donné sujet de me venir voir deux ou trois fois. Il était homme d'esprit et de courage, dont il avait fait preuve en d'autres occasions qu'en celle-ci. Je me trompe ou il donna en ce même temps-là un livre in-4° de sa façon, assez gros, à Monsieur le garde des sceaux, et me semble que le sujet de son livre était du commerce ou de quelque chose pareille. Il était fils d'un apothicaire de Falaise, et dit-on que le nom de sa maison était Mauchrétien ; mais que, pour ce qu'il ne lui plaisait pas, il l'avait changé en Montchrétien. (*OEuvres de Malherbe*, édit. Hachette, t. III, p.557)

(1) La dernière édition de l'ancien régime est de 1675 ; la première du nouveau est celle de 1805, (François de Neufchâteau, Éloge d'Olivier de Serres, en tête du 1[er] volume de cette dernière, p. 24 et 25).

que ni l'homme ni l'œuvre ne fussent absolument inconnus : moins heureux que Kepler qui ne demandait à Dieu un lecteur qu'au bout de cent ans, notre économiste n'en a trouvé un qu'au bout de deux cents ans. Ce premier lecteur n'est ni Blanqui, ni M. Joseph Garnier, qui ont tout au plus ouvert ou feuilleté le *Traité;* ce n'est ni M. Joly ni moi qui l'avons étudié : ce premier lecteur est le savant et consciencieux Monteil, qui, toujours en quête des sources de l'histoire nationale, découvrit Montchrétien, et le cita plus de trente fois dans les notes de son seizième siècle de l'*Histoire des divers Etats*, parue en 1833 (1). Cinq années après, en 1838, Blanqui, averti de l'existence du livre, l'inscrivait, avec quatre brèves lignes, dans sa bibliographie économique; et après lui, quelques contemporains répétaient le nom sans lui accorder aucune importance (2).

Un silence aussi général, aussi prolongé et aussi immérité, qui atteste combien dans nos âges modernes, malgré

(1) Exactement 34 fois : t. VI de la 1re édition, p. 465, 466, 476, 512, 538, 540, 544, 522, 556, 586, 598, 600, 601, 602, 603, 608. Le *Traité de l'Économie politique* est encore fréquemment cité dans les notes du XVIIe siècle, dont les deux volumes parurent en 1839. — Neveu de Monteil par une double adoption de cœur, je me plais à rapporter à sa mémoire le mérite de cette évocation d'un livre inconnu, qui est presque une découverte.

(2) A partir de cette date, Montchrétien est quelquefois mentionné comme auteur du *Traité de l'Économie politique :* voir Ed. Fournier, édition du mémoire de la Gomberdière à Richelieu, dans la collection des *Variétés historiques et littéraires* de Janet, t. III, p. 111, et *passim.* — Levasseur, *Histoire des classes ouvrières avant* 1789, t. II, p. 155. — Roscher, *Principes*, traduits par

l'imprimerie « les livres ont leur destin » comme dans l'antiquité, ce silence portant sur un livre remarquable, dont le titre seul devait frapper l'esprit, est un phénomène de distraction ou d'injustice, unique peut-être dans l'histoire littéraire. La rareté du livre (1) y est pour quelque chose sans suffire à l'expliquer. Pour en avoir la clef, il faut redire avec Diderot, parlant des hommes de génie et des inventeurs méconnus (2).

« Il est des auteurs trop forts pour le temps où ils ont paru, ce qui fait qu'ils sont peu lus, peu entendus, peu goûtés, et qu'ils demeurent obscurs jusqu'à ce que le siècle qu'ils ont avancé soit écoulé, et que le siècle dont ils sont, avant qu'il soit arrivé, les ait atteints et rende enfin justice à leurs mérites. »

Il faut encore accuser nos habitudes d'insouciance dédaigneuse vis-à-vis les noms obscurs et les œuvres ignorées, en vertu d'une foi confiante à l'excès, malgré des démentis sans cesse renouvelés, dans la justice de la renommée. Pour l'économie politique en particulier, il y a eu pendant longtemps une sorte de parti pris de ne rien admettre de bon ni de possible avant l'ère de Quesnay et d'Adam Smith, proclamés sans conteste les premiers clas-

Wolowski, t. I, p. 32. — Frères Haag, *France protestante*, verbo Montchrétien, t. VII. Ces derniers ont fort bien apprécié leur coreligionnaire, mieux que les économistes. Nous avons déjà cité M. Joseph Garnier.

(1) Brunet, dans la première édition de son *Manuel du Libraire* (1820) ne parle que des tragédies de Montchrétien ; dans la cinquième et dernière, il mentionne le *Traité de l'Économie politique*, mais sans aucune indication de vente ni de prix.

(2) *Encyclopédie des Arts et Métiers*, au mot *Encyclopédie*.

siques de la science : les encouragements de l'Académie ont reculé les perspectives du passé, en mettant en relief la grande figure de Boisguillebert. Plus méconnu et moins protégé Montchrétien aura peut-être plus de peine à se faire accepter; il y parviendra pourtant, nous l'espérons. Et peut-être ne sont-ils pas tout à fait étrangers l'un à l'autre, ces deux économistes normands! Né et vivant à Rouen, s'occupant d'affaires publiques et d'idées économiques, Boisguillebert ne dut-il pas connaître le *Traité de l'Economie politique* imprimé dans cette même ville? L'hypothèse n'a rien que de très-vraisemblable.

Nous en sommes également réduits à une simple probabilité sur un second problème plus important. Le *Traité* fut-il connu de ses contemporains mieux que de la postérité, et exerça-t-il sur eux quelque influence?

Imprimé à Rouen en 1615, ce livre était certainement connu de l'assemblée des Notables qui se réunit dans cette ville en 1617. Nous en croyons reconnaître l'inspiration dans la déclaration suivante :

« L'Assemblée, considérant combien il importe à la réputation et à la grandeur du roi, à l'avantage de son service, à la commodité de ses sujets, que la navigation et le trafic par mer soient rendus libres et sûrs, et que l'expérience a fait voir que les exceptions faites de la liberté de commerce au-delà de la ligne donne lieu aux fréquentes déprédations et aux pirates barbares de tenir la mer, est d'avis qu'il plaise à Sa Majesté pourvoir au plus tôt aux moyens nécessaires pour entretenir dans ses principaux ports et hâvres, des vaisseaux de guerre garde-côtes en nombre suffisant ; de faire traiter par les ambassadeurs, avec les princes étrangers ses alliés, à ce que la même liberté de trafiquer, que leurs sujets ont en France, soit accordée réciproquement aux Français ;

en attendant que l'on ait trouvé les moyens propres et convenables pour rétablir la navigation, et pourvoir à la facilité et sûreté des voyages de long-cours (1). »

Dès l'année 1616, les prévots et échevins de Paris avaient adressés aux villes maritimes une lettre, qui semble, tant est parfaite l'identité des sentiments et des idées, une page détachée du *Traité de l'Economie politique* :

« Nous voyons combien les Etats voisins se sont accrus par la navigation lointaine; que, d'un côté, les Espagnols, pour s'être hasardés aux entreprises de la mer, ont fait de telles conquêtes. qu'ils peuvent maintenant mesurer la grandeur de leur empire aux plus redoutables de l'antiquité ; et, d'autre part, les Hollandais, pour avoir suivi à même train, ont rendu ce coin de terre qu'ils habitent, jadis inconnu et à demi perdu dans les flots de l'Océan, très-connu et très-habité, et tant abondant en richesses et en commodités qu'il passe de beaucoup les provinces les plus estimées d'Europe. Mais d'autant que cela les accommode nous en sommes incommodés; d'autant qu'ils en sont relevés, nous en sommes abaissés, et d'autant qu'ils affermissent leur puissance et leur autorité, celle de la France semble d'autant ébranlée et diminuée : car des richesses et commodités qui se tirent des pays étrangers, nous n'en avons rien qui ne passe par leurs mains, et n'y avons autre part que celle qu'ils nous veulent faire..... Si nous n'advisons à y porter remède, il est à craindre qu'ils tiennent dans peu de temps la France comme investie...., et ce qui nous doit plus vivement toucher, c'est que la France même leur administre les instruments de leur grandeur, leurs vaisseaux n'étant faits et équipés que des matières qu'ils tirent de nous, ni conduits que par nos hommes, ce qui nous fait embrasser avec affection les propositions qui tendent à les imiter (2). »

(1) Rathery, *États-Généraux*, p. 291.

(2) Manuscrits de Du Puy, volume XLIX, à la Bibliothèque Impériale ; cette pièce est citée par M. Gouraud (*Politique commer-*

Cette lettre est un des documents de l'enquête qu'avait provoquée Richelieu dès son premier ministère (décembre 1616-avril 1617), et dont il sanctionna les conclusions, lorsqu'après un éloignement de quelques années, il rentra dans les conseils du roi (1624) avec un pouvoir supérieur. Les mêmes desseins reçurent leur formule légale dans l'édit de 1629, connue sous le nom de *Code Michau*, qui eut pour objet de consacrer, sous les auspices du nouveau et tout-puissant ministre, les réformes demandées par les Etats de 1614, et les Assemblées de 1616 et 1626. Par un accord qui est tout au moins fort remarquable, la politique de Richelieu en matière de commerce, de navigation et de colonisation est en parfaite harmonie avec l'économie politique de Montchrétien.

L'estime clairvoyante des ressources infinies de la France, la foi absolue dans les hautes destinées de la nation, le désir impatient du premier rôle en Europe pour la monarchie de Louis XIII, l'observation vigilante jusqu'à la jalousie de la puissance et de la richesse des nations rivales, une vive ambition d'influence et de rayonnement dans le monde, par le commerce maritime et la colonisation, autant pour diminuer la maison d'Autriche que pour grandir celle de France, tous ces patriotiques sentiments se retrouvent en même temps et avec l'accent d'une passion profonde, chez le cardinal et chez le publiciste.

cial de la France, 1, 188) et rapportée par M. L. Wolowski, dans son travail sur les *Droits de Douane* et les *Traités de Commerce entre la France* et *l'Angleterre*. (Comptes-rendus de l'Académie, année 1861, t. LVIII, p. 351.)

Est-ce une fortuite coïncidence? Il est permis d'en douter, si l'on interroge les temps et les circonstances.

Lors de la clôture des Etats-Généraux de 1614, le jeune évêque de Luçon représenta son ordre pour la lecture des cahiers, et s'y fit bien vîte remarquer et agréer au point que, dès l'année 1615, il devenait aumônier de la jeune reine Anne d'Autriche, et bientôt après secrétaire d'Etat pour la guerre et pour les affaires étrangères. Le *Traité de l'Economie politique* venait de paraître, présentant dans son titre même une couleur politique qu'il a perdue aujourd'hui, et bien propre à attirer l'attention du nouveau ministre, à l'âme ardente, active et curieuse dans toutes les directions.

Malherbe, on l'a vu, nous apprend que l'auteur en offrit un exemplaire au garde des sceaux; à plus forte raison dut-il présenter le même hommage au Secrétaire d'Etat des affaires étrangères; et ce livre parvenu aux mains de Richelieu, en un temps où les livres étaient plus rares qu'aujourd'hui et les ministres moins occupés, ne dut-il pas attirer son attention? Qu'il l'ait lu, qu'il l'ait goûté, en y trouvant l'expression largement développée des grandes pensées qui déjà fermentaient dans son esprit, n'est-ce pas très-vraisemblable? L'enquête qu'il prescrivit et que nous venons de rappeler, semble être la conclusion même des vœux émis dans le *Traité de l'Economie politique*.

Les mêmes idées lui parvinrent par d'autres voies. En 1634, de la Gomberdière lui soumit un *nouveau réglement général sur toutes sortes de marchandises et manufactures* : on croit lire Montchrétien lui-même,

tant se ressemblent les conseils et même les expressions (1)?

La même analogie se remarque dans les maximes d'Etat que le cardinal trace sous forme de *Testament politique*, sur le commerce, la marine, les manufactures : la concordance fût-elle tout à fait fortuite, elle n'en fait pas moins d'honneur à Montchrétien.

Richelieu du reste estimait à sa valeur la science économique. On lit dans les statuts et réglements qu'il rédigea pour l'Académie et collége de la petite ville du Poitou d'où sa famille tirait son nom, l'article suivant : « Les professeurs enseigneront en la première classe la morale, l'œconomique, la politique et la métaphysique (2). » C'était pour le temps une innovation, quelque chose d'analogue à notre enseignement professionnel, car les cours de l'Université ne contenaient rien de pareil (3). On peut soupçonner cependant que, à l'ombre sans doute de la philosophie d'Aristote, l'Economique se glissa parmi les humanités, en trouvant dans l'abbé Fleury, vers la fin du XVII[e] siècle, un chapitre plein de logique et d'agrément, consacré à cette

(1) M. Ed. Fournier, qui a reproduit le mémoire de la Gomberdière dans le t. III des *Variétés historiques et littéraires* de Janet, a signalé plusieurs de ces rapprochements.

(2) Caillet, *Histoire de l'Administration française* sous le ministère du cardinal de Richelieu, t, 11, p. 180 (année 1640).

(3) Nous n'avons trouvé aucune trace de l'enseignement économique, ni dans *l'Histoire de l'Université de Paris*, par M. Jourdain, ni dans l'*Histoire de Sainte-Barbe*, par M. Quicherat. — Dans la 2[e] classe de l'Académie-collège de la ville de Richelieu, les professeurs devaient enseigner la géographie, la mécanique, l'optique, l'astronomie, la gnomonique, autres nouveautés scolaires.

science en la limitant aux affaires domestiques (1). Bientôt après elle s'effacera devant le triomphe de l'école cartésienne, qui ne l'admit pas dans son plan de restauration philosophique, et dans Rollin elle aura tout à fait disparu (2).

La science ne renaîtra, sous son nom moderne et dans son cadre agrandi, qu'avec le groupe immortel des physiocrates, les vrais héritiers et continuateurs de Montchrétien. Dans l'intervalle son culte aura été maintenu, sans nom déterminé, par Boisguillebert, Vauban, Fénelon et l'abbé de Saint-Pierre, auxquels il serait bien étonnant que le *Traité de l'Economie politique* fût resté inconnu, tant il s'accorde avec leurs doctrines et leurs tendances (3).

Parvenu au terme de cette étude, nous pouvons assigner à Montchrétien son rang dans l'histoire littéraire de la France, au double titre de publiciste et d'économiste.

Comme publiciste, Montchrétien nous paraît être le plus sagace interprète après Sully, — et sur quelques points mieux que Sully lui-même, — de la politique de Henri IV, fille du génie d'un homme et de l'expérience des siècles. En lui revivent fidèlement, dans une intime union, l'in-

(1) Le 23[e] chapitre du *Traité du choix et de la méthode des Etudes*, qui date de 1686.

(2) Le *Traité des Études* de Rollin, date de 1726. L'Économique n'y a plus de place.

(3) Sur l'œuvre de l'abbé de Saint-Pierre, il faut lire le livre de M. de Molinari. Boisguillebert et Vauban sont maintenant bien connus. Il reste à éclairer la figure de Fénelon, comme économiste religieux, philanthrope et politique.

spiration personnelle du grand roi et l'aspiration nationale, poursuivant la gloire, la puissance, la richesse, par le travail et la justice au dedans, par le commerce et la colonisation au dehors, par la paix entre les peuples, fondée sur l'égalité de leurs rapports et sur l'indépendance de leurs gouvernements. Que Richelieu et Colbert aient connu ou ignoré les vues de Montchrétien, leur œuvre en fut la réalisation, mais avec une regrettable déviation au profit du pouvoir absolu des rois. Aujourd'hui, que la centralisation politique a rempli son objet, qui était l'unité nationale, nous avons à renouer la tradition française et recommencer en quelque sorte notre histoire au lendemain de la mort de Henri IV, pour rétablir la décentralisation administrative et économique, qui a subi depuis cette funeste date un fâcheux arrêt de développement. Dans cette direction nouvelle, le programme de Montchrétien peut être encore consulté avec profit, et l'on pourrait même dire observé presque en entier, si les lois et les mœurs n'avaient déjà subi de profondes réformes dans le sens qu'il désire. L'esprit tout au moins de ses conseils mérite d'être interrogé : esprit d'expansion, d'agrandissement et d'influence par la production, non par la guerre.

Si, comme publiciste, Montchrétien ne fut que l'interprète très-intelligent de son temps et de son pays, en ce qu'ils avaient de meilleur, comme économiste il les devança de beaucoup. Dans l'histoire de l'économie politique, science qui était tout entière à créer en 1615, le premier rang lui appartient pour la date, non-seulement en regard de la France, mais vis-à-vis de toutes les nations

étrangères, et son rang est encore un des premiers pour le mérite.

Que ce livre ne soit pas disposé suivant le plan des traités modernes, où la science déroule dans un langage abstrait, dans un ordre didactique, ses définitions et ses principes, ses théorèmes et ses corollaires ; qu'il se compose d'une succession de discours où l'esprit se donne libre carrière pour parcourir le vaste champ de ses investigations, ce n'est là qu'une question secondaire de forme, et ce serait trop demander aux ingénieurs d'une science d'en être en même temps les architectes. La valeur du fond se tire de la solidité et de la nouveauté des idées. Celles de Montchrétien présentent un ensemble imposant qui ne remplit pas moins de six cents pages in-4°, où elles sont coordonnées avec ordre, et exposées avec une méthode qu'un peu de prolixité ne voile pas, avec une grande abondance de faits et d'arguments, avec un heureux et rare mélange de théorie et de pratique. L'esprit de réforme s'y appuie, dans une juste mesure, sur la tradition et la logique. L'alliance de ces mérites fait du livre de Montchrétien un système et un monument.

Cependant, en quelque haute estime que nous tenions l'auteur du premier traité d'économie politique, nous ne le présentons à l'Académie que comme le plus éminent des précurseurs, et non comme le créateur même de la science économique. De notre réserve voici le motif.

Des deux notions fondamentales de la science, qui sont le travail et l'échange, Montchrétien n'a bien compris, dans toute sa plénitude, que la première ; le travail : à cet égard, il y a peu à ajouter, qui soit vraiment capital, à ce

qu'il en a dit. Mais quant à la seconde notion, l'échange, il en a en partie méconnu l'essence, qui consiste dans l'égalité et la réciprocité des services. De cette équation naturelle entre la valeur des objets échangés, il résulte que, même l'étranger qui nous achète et nous vend, n'est pas seulement un concurrent de notre production, mais un client pour notre consommation, un fournisseur pour nos besoins ; et à ce double titre un auxiliaire de notre prospérité, d'autant plus utile qu'il est lui-même plus prospère. Le jour où cette vérité fut nettement comprise et affirmée, la science économique naquit ; or ce ne fut que longtemps après notre écrivain, aux yeux duquel, comme à ceux de Caton, l'idéal du bon ménager était de beaucoup vendre et de peu acheter, rien si l'on pouvait ; surtout de de se passer de l'étranger autant que possible.

Faute de s'élever à une suffisante hauteur, la science de Montchrétien manque donc de généralité et d'impartialité. Elle s'imagine que n'avoir besoin de rien hors de soi est le plus haut point de la félicité. Elle vise plus à exciter et guider une laborieuse rivalité entre les Etats, qu'à établir entre eux l'harmonie, comme il convient à toute science qui, à titre d'interprète des lois naturelles, est un instrument actif de sociabilité. Mais il convient d'ajouter que la partialité de notre auteur en faveur de la France n'accuse en rien la portée de son esprit ; de propos délibéré, il a voulu faire œuvre de citoyen plutôt que de savant ; son but est le bonheur de la France et non la constitution d'une science ; et il faut bien reconnaître que, en l'époque triste et troublée où il écrivait, les âmes avaient surtout besoin d'être relevées, retrempées, tournées vers une activité honorable

et profitable. Montchrétien s'assigna ce devoir et le remplit.

Comme écrivain, l'auteur du *Traité de l'Economie politique* mérite aussi un rang bien supérieur à celui que lui assignaient ses médiocres tragédies (1). Ce n'est pas qu'il soit exempt des défauts de son époque : parfois l'emphase espagnole, quelque prolixité, trop d'étalage de ses lectures historiques et littéraires : il abuse aussi un peu plus que de raison des études qu'il paraît avoir faites en astronomie et en physiologie (2) pour se livrer à des métaphores et à des analogies d'un goût douteux ; mais cette part faite à la critique, combien de qualités restent à louer ! Il sent, il pense, il écrit fortement. Son jugement est profond et droit. Son cœur est ému quand il dépeint les souffrances du peuple, indigné quand il accuse ceux qui ruinent le pays. Son style a une dignité et une aisance qui s'adaptent toujours au sujet ; un mouvement et une chaleur qui atteignent souvent l'éloquence. Tantôt courte, concise, précipitée, tantôt abondante et colorée, sa phrase

(1) Même comme poète, Montchrétien a des qualités qui ont été signalées par M. Sainte-Beuve (*Histoire du Théâtre français*, à la suite de son *Tableau de la Poésie française* au XVI[e] siècle, t. I, p. 314), et par M. Philarète Chasles, en ses *Etudes sur le seizième siècle*, p. 202. Il faut lire surtout la savante étude de M. Joly, citée dans les premières pages de ce mémoire.

(2) Voici une phrase qui atteste la connaissance bien précise de la double fonction des nerfs. « Du chef (tête) sourdent et se dérivent les nerfs, qui sont les instruments du sentiment et du mouvement, par où l'esprit animal influe en toutes les parties du corps humain. au moyen duquel elles exercent leurs naturelles facultés de sentir et de mouvoir (p. 303).

est claire, énergique, pittoresque : fort ou gracieux, solennel ou familier, le mot est presque toujours naturel et saisissant. Montchrétien appartient à cette période de transition qui unit la fin du seizième siècle à l'aube des splendeurs littéraires du dix-septième ; Montaigne (1580) à Corneille (1635) et Descartes (1637). Dans ce groupe de beaux esprits qui comprend, parmi les prosateurs, Etienne Pasquier, Olivier de Serres, Charron, Malherbe, d'Aubigné, Sully, Richelieu lui-même, je ne lui vois point de supérieur, et crois pouvoir sans témérité ajouter son nom à la liste des bons écrivains de la France.

De ce retour de justice envers le penseur et l'écrivain quelques reflets doivent remonter à l'homme lui-même. Vaincu et immolé, il a eu en outre le malheur, commun aux vaincus, que son histoire a été écrite par le vainqueur seul (1). Volontiers on lui reconnaît du courage, de la raison, un esprit inventif, prompt, délié, une éloquence facile et entraînante ; mais on n'admet pas d'autre motif à son enrôlement sous la bannière calviniste qu'une vul-

(1) L'histoire de la rébellion protestante de 1621 est racontée dans les ouvrages suivants : le tome VII du *Mercure français*, source commune, mais suspecte, où tous les autres historiens ont puisé ; — Ch. Malingre, *Histoire de la rébellion*, 1622 ; — Saint-Lazare, *Histoires tragiques de notre temps*, 1651 ; — Poupart, *Histoire de Sancerre*, 1777 ; — Floquet, *Histoire du Parlement de Normandie*, t. IV. — Le *Bulletin du protestantisme français*, t. IV, p. 473, année 1856, a publié le texte de la commission donnée à Montchrétien par l'assemblée de la Rochelle. Cette pièce porte les signatures de *Loubié*, président ; *Despériers*, adjoint ; *de Feneste*, secrétaire ; *Riffaut*, secrétaire. La copie fut trouvée le 9 octobre 1621 dans une carrière près de Domfront.

gaire ambition. Quiconque aura lu son *Traité* repoussera ces accusations de l'esprit de parti, tant ce livre respire d'un bout à l'autre les plus hautes et nobles passions, exprimées avec l'accent d'une ardente sincérité. Dans les pages qu'écrit sa plume se réfléchit son âme, et cette âme avait de la grandeur. Pourquoi n'admettrait-on pas qu'indigné des scandales de toute sorte qui déshonoraient la cour et ruinaient la nation, Montchrétien a désespéré du gouvernement royal, et qu'il a pris les armes à la suite de Rohan, pour assurer à sa patrie, en des mains plus fermes et plus honnêtes, une meilleure destinée ? La faute, toute politique, resterait pure de tout motif de bas aloi.

Laissant à l'histoire le soin de prononcer à cet égard un jugement définitif, revenons, pour terminer, à l'auteur du *Traité de l'Économie politique*. S'il a ouvert et labouré en divers sens le domaine de la science, il n'y a pas jeté toutes les semences d'idées vraies et fécondes. Aussi malgré nos efforts pour lui rendre sa place dans la lignée des premiers économistes, Adam Smith restera-t-il le principal initiateur aux lois de la production, de la distribution et de la consommation des richesses, suivant les plus hautes autorités parmi les économistes, les philosophes, les historiens (1). Mais si notre travail n'est pas trop inférieur à notre désir, le nom d'un vaillant pionnier sortira de son obscurité imméritée; une œuvre très-remarquable sera remise au jour; un nouvel anneau prolongera

(1) Pour les économistes, tous les maîtres. Pour les philosophes, M. Cousin, dans son cours de 1817. Pour les historiens, M. Mignet, dans ses *Notices* sur Sismondi, Rœderer, Charles Comte, M. Guizot, dans ses *Mémoires*, etc.

la chaîne des premiers investigateurs du monde moderne. Désormais l'histoire de l'économie politique ne pourra passer sous silence Montchrétien et son traité, par lesquels les racines de la science remontent d'un siècle et demi plus avant dans les profondeurs du passé. Un profit sérieux pourra même naître de cette restauration dans nos annales de la politique économique de Henri IV, déjà mise en lumière avec tant d'autorité dans ces derniers temps. En retrouvant dans un contemporain son interprète convaincu, intelligent, éloquent, cette politique, la vraie politique de la France, mieux comprise pourra être mieux pratiquée.

Et peut-être enfin aurons-nous donné un utile exemple des réparations que la postérité réserve à ces ouvriers méconnus de la première heure, avant-coureurs du progrès, accusés par la prévention, dédaignés par la frivolité et l'ignorance, parce qu'ils ont creusé leur sillon solitaire loin des foules, en dehors des voies battues, en avant de leur époque. De leur vivant la popularité leur manque, le succès les fuit; mais il en est plus d'un qui peut se consoler en s'appliquant le vers du poète :

Multa renascentur quæ jam cecidêre.

Antoine de Montchrétien, sieur de Vateville, est du nombre de ces victimes du malheur et du préjugé, destinées à une tardive mais durable renaissance. Que son traité soit exhumé, par une édition nouvelle, de la poussière des bibliothèques, et chacun y reconnaîtra, dans l'ordre spécial des faits et des idées économiques, le testament

de Henri IV, le cahier du Tiers aux Etats de 1614, le programme de Richelieu et de Colbert, le prodrome d'une science importante et nouvelle. Si longtemps qu'ils aient été méconnus, de tels titres suffisent à l'honneur d'un nom et d'une œuvre.

Jules Duval.

DISCOURS D'OUVERTURE

PRONONCÉ A LA

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU SAMEDI 16 JANVIER 1869

PAR M. RENOUARD, PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE.

MESSIEURS,

L'Institut a toujours attaché une grande importance à ses concours, et il aime à y voir s'y manifester l'influence du public sur les académies et des académies sur le public. En s'adressant par eux aux hommes éclairés, et surtout à la jeunesse studieuse, on obtient des réponses qui font lire dans leur pensée et éclairent sur leur situation intellectuelle.

Les questions ainsi offertes aux méditations sérieuses et aux savantes recherches ne sont pas de celles qui servent les émotions du jour et plaisent aux fantaisies régnantes de la mode; leur action est plus lente et plus sûre, et un suffisant intérêt d'opportunité les recommande quand elles se trouvent en accord avec les problèmes actuels de la science et avec les probabilités de l'avenir vers lequel s'acheminent les tendances des esprits et des mœurs. Une heureuse expérience atteste que d'utiles travaux naissent de ces épreuves. La plupart de ceux que l'Académie des sciences morales et politiques a couronnés ont laissé des traces durables.

Beaucoup ont été publiés en la forme sous laquelle ils avaient été présentés au concours ; plusieurs ont servi de point de départ à des ouvrages considérables. L'Académie se fait gloire de compter parmi ses membres bon nombre de ses anciens lauréats ; c'est. là une de ses meilleures pépinières, que l'avenir n'appauvrira pas.

Nous avons à décerner tous les ans deux prix de 1,500 francs dont les fonds sont faits par l'État. La munificence des particuliers a pourvu à d'autres récompenses. Voici le tableau de ces fondations, et quelques mots, trop brefs, sur leurs généreux auteurs :

La plus ancienne est celle d'un prix quinquennal de 5,000 francs destiné au meilleur mémoire *sur la question dont la solution déterminerait les moyens de prévenir ou de soulager la misère dans les divers pays, mais plus particulièrement en France.*

Elle est due au baron Félix de Beaujour, qui déjà, en 1831, avait fondé un prix de même valeur pour le meilleur ouvrage sur le commerce de Marseille.

Cet homme excellent et éclairé, dont le souvenir est resté cher à ceux qui l'ont connu, était né en Provence, à Calas, le 28 décembre 1765. Il a été consul général en Suède, en Grèce, aux États-Unis, à Smyrne ; il a rempli, en 1817, les fonctions d'inspecteur général des établissements français dans le Levant. On a de lui plusieurs ouvrages dont les plus importants sont : *Tableau du commerce de la Grèce*, publié en 1800 ; *Aperçu des États-Unis*, publié en 1814, et traduit en anglais par lord Landsdown.

Le baron de Beaujour était l'un des plus anciens cor-

respondants de l'Académie des sciences morales et politiques. Il en a fait partie, trop peu de temps, comme membre libre : élu le 19 mars 1836, il est mort à Paris le 1er juillet de la même année. Il avait été membre du Tribunat, député des Bouches-du-Rhône en 1831, pair de France le 11 septembre 1835.

Le baron Bigot de Morogues, né à Orléans, en 1776, et mort dans cette ville en 1840, a légué en faveur du meilleur mémoire *sur l'état du paupérisme en France et le moyen d'y remédier*, un prix de 2,000 francs; notre académie est appelée à le décerner tous les dix ans. Un prix de même valeur est décerné, tous les dix ans aussi, et à l'autre période quinquennale, par l'Académie des sciences physiques et mathématiques. Il est destiné à l'ouvrage qui aura fait faire en France le plus de progrès à l'agriculture, à laquelle de Morogues avait consacré une grande partie de ses nombreux écrits sur des sujets politiques et économiques.

De Beaujour et de Morogues, dont la libéralité s'est portée à la même époque sur la même question, ont été correspondants de cette académie à la même date, et nommés pairs de France le même jour.

Charles-Laurent Bordin, ancien notaire à Paris, décédé le 23 mai 1835, a coontribué avec largesse à la dotation de l'Institut. Il a légué, en nue propriété, 3,000 francs de rente à quatre de ces académies. La nôtre, née la dernière, a reçu une rente de 2,500 fr., pour être donnée en prix à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet proposé chaque année par l'Académie. Le prix a été décerné pour la première fois en

1860 à la *Science du beau*, par M. Charles Lévêque, aujourd'hui membre de l'Académie.

Le baron de Stassart, correspondant de l'Académie, lui a légué une rente de 500 francs destinés à faire l'objet d'un prix de 3,000 francs à décerner tous les six ans au meilleur éloge d'un moraliste désigné par l'Académie, ou au meilleur Mémoire sur une question de morale.

Goswin-Joseph-Augustin, baron de Stassart, né à Malines le 2 septembre 1780, est mort à Bruxelles le 10 octobre 1854. Littérateur, administrateur, diplomate, législateur, il a, dans sa vie très-remplie, constamment mérité l'estime générale.

Il a servi la France comme auditeur au Conseil d'État, intendant à l'étranger, sous-préfet, préfet, maître des requêtes. Lorsque le royaume de Belgique s'est fondé, il a été un des hommes qui ont contribué à y faire prospérer les institutions libérales. Il a présidé le sénat belge pendant plusieurs années.

Achille-Edmond Halphen, ancien juge suppléant au tribunal civil de Versailles, a légué deux rentes annuelles de 500 francs chacune, l'une à l'Académie française, l'autre à notre académie. Le legs qui nous est attribué fonde un prix de 1,500 francs à décerner tous les trois ans, *soit à l'auteur de l'ouvrage littéraire qui aura le plus contribué au progrès de l'instruction primaire, soit à la personne qui, d'une manière pratique, par ses efforts ou son enseignement personnel, aura le plus contribué à la propagation de l'instruction primaire.*

Le nom de Léon Faucher restera parmi ceux qui font l'honneur d'une académie. L'étendue et la variété de ses travaux, la fermeté de sa loyale et courageuse nature, la constance et la sincérité de ses vertus de citoyen, ont été récompensées par l'estime publique. Dans le culte pieux qu'elle lui a voué, sa veuve a su comprendre qu'un excellent mode de le bien louer était de le faire connaître intimement; et l'on doit à cette juste pensée la publication d'une correspondance où se montre à nu cette âme généreuse. Mme Faucher a voulu nous faire participer aux hommages rendus à une mémoire qui lui est si chère. Elle a fondé un prix de 3,000 francs à décerner tous les trois ans, et alternativement, au meilleur mémoire sur *une question d'économie politique*, ou sur *la vie d'un économiste illustre, français ou étranger*.

Un prix triennal de 3,000 francs a été fondé pour le meilleur mémoire sur *une question d'histoire de la philosophie ancienne*. J'aurai à dire, dans quelques instants, par quel brillant succès il a été répondu au premier appel de ce concours.

Vous savez quel nom glorieux décore ce prix. L'homme, illustre à tant de titres, qui, par les larges et actifs développements de sa raison éloquente et communicative, a tenu dans les lettres françaises de notre siècle une si haute place, et dont vous allez, à cette séance même, entendre raconter la vie par un ami digne de lui, a voulu encourager les services qui seront rendus après lui à cette histoire de la philosophie qu'il a si efficacement aimée.

Il reste à indiquer un prix unique, consistant en une somme de mille francs et une médaille d'or de même valeur, fondé par M. le docteur Beaunaiche de la Corbière, en faveur du meilleur mémoire sur *le mariage considéré au point de vue moral et religieux, légal et social*. Sept mémoires avaient été adressés une première fois à l'Académie, qui a prorogé le concours jusqu'au 31 décembre 1869.

Outre ces concours qui la concernent spécialement, l'Académie des sciences morales et politiques participe, avec tout l'Institut, au choix d'un grand prix fondé par un décret impérial du 22 décembre 1860, modificatif de deux precédents décrets des 14 avril 1855 et 11 août 1859. Ce prix est de 20,000 francs et ne peut pas être partagé ; il est biennal. Les cinq académies en soumettent successivement l'adoption aux suffrages de l'Institut tout entier ; en sorte que l'initiative en revient à chacune d'elles après une période décennale. Il est attribué *à l'œuvre ou à la découverte la plus propre à honorer ou à servir le pays, qui se sera produite pendant les dix dernières années dans l'ordre spécial des travaux que représente chacune des cinq académies de l'Institut impérial de France*. C'est à l'Académie des sciences morales et politiques que sera dévolu cette année l'honneur de proposer cette glorieuse récompense.

Cet inventaire de nos richesses montre que notre académie est provoquée à étendre son attention sur une grande variété de travaux. Ceux même qui s'appliquent le plus spécialement à la recherche du bien pratique des sociétés ont besoin de s'appuyer, avant tout, sur la

science. Notre rôle est de nous élever jusqu'à elle ; et nous ne saurions lui être assez reconnaissants de ce qu'elle nous place en dehors et au-dessus des préoccupations éphémères et des agitations stériles par lesquelles l'égoïsme des passions journalières trouble si aisément les esprits.

L'empirisme atteint quelquefois le bien ; la science seule le définit et le précise. Le droit n'est entièrement absent d'aucune société humaine, même de celles que la corruption, malheur pire que l'ignorance, aura énervées et abaissées ; mais il ne règne et ne dure, en éclairant l'opinion générale par la conviction ferme et nette de sa présence, qu'avec la connaissance de ses origines, et surtout avec la respectueuse intelligence de sa légitimité et de ses causes.

La science a la patience de la foi, parce qu'elle est soutenue par l'espérance de mener vers la vérité malgré les embarras de la route. Quand on s'est pénétré de la certitude que le fruit mûrira, on ne se dépite pas pour quelques jours de chaleur ou de bise. La science, toutefois, ne doit pas être trop vaine, car le dernier mot de la vie ne lui appartient pas. Démêler et décrire le bien et la vérité, c'est beaucoup, ce n'est pas l'essentiel ; ce qui vaut et importe est d'y conformer sa conduite publique et privée. L'œuvre définitive, mesure sure suprême de notre mérite ou de notre démérite, s'accomplit par la liberté, qui agit, qui a le sentiment de son action, et qui engage sans hésitation et sans peur sa responsabilité, quand la science lui a montré le bon chemin.

Des rapports intimes unissent les sciences que nos sections représentent : philosophie, morale, droit, économie politique, histoire. Elles s'éclairent et se complètent les unes par les autres ; elles se mêlent dans leur histoire, leurs leçons, leurs écrits; toutes aboutissent pratiquement à la morale et à la politique; et c'est dans cette communauté, disons mieux, dans cette identité de destination, que notre académie a trouvé son nom.

On l'a dit souvent : point de politique sans la morale. Il faut dire aussi : point de morale sans la politique ; car il n'est permis à aucun être pensant ni d'ignorer ce qu'est la patrie, ni de s'exonérer des obligations qui nous lient envers elle et qu'il faut connaître et aimer pour les bien remplir. Un citoyen insouciant n'est pas un complet honnête homme.

Nos devoirs politiques ne se bornent pas à nos frontières. Il existe un droit de nation à nation ; et les peuples ne méritent de n'être pas appelés barbares que lorsqu'ils arrivent à comprendre qu'ils se doivent réciproquement la justice et la paix.

Les devoirs d'homme s'étendent plus loin encore ; ils embrassent toute l'humanité.

Si la sagesse consistait à exploiter, avec les moindres chances possibles de péril, le présent et ses jouissances, si le triomphe de l'homme d'État était d'exceller dans la recherche des habiletés et des artifices les plus propres à établir et à assurer la domination d'une caste, d'une classe, d'une coterie, d'une famille, d'un individu ou de plusieurs, ou même d'un peuple sur les autres

peuples, la politique serait un art difficile, ingénieux, souvent admiré et populaire, mais un art décevant, capricieux, vivant au jour le jour, et errant sans principes et sans boussole à travers les expédients ; ainsi comprise, elle se définirait par son but, qui serait le succès de la force ou de la ruse. La politique grande et vraie a des visées plus hautes ; le but qu'elle se propose est le succès du droit ; son travail est de semer dans le monde les idées fortifiantes et fécondes ; sa récompense est d'avoir fait un peu de bien, et d'avoir pu aider un nombre croissant d'êtres humains à s'élever, d'époque en époque, de plus en plus librement, vers cette possession de soi-même qui permet de sentir et d'agir en homme et en citoyen.

Nos concours sont destinés à l'encouragement des études scientifiques dirigées vers ces nobles et utiles résultats. Vous partagerez la satisfaction qu'ont causée à l'Académie les épreuves de cette année.

Le prix Victor Cousin est décerné aujourd'hui pour la première fois. La question mise au concours, et à la position de laquelle le fondateur avait participé, est la suivante : *Socrate considéré surtout comme métaphysicien.*

Huit mémoires ont été adressés à l'Académie. Cinq ont mérité son attention.

Le mémoire n° 7 a pour épigraphe :

Summum crede nefas animam præferre pudori
Et propter vitam vivendi perdere causas.

C'est un travail estimable, mais incomplet, de même

que le mémoire n° 5 ayant pour épigraphe . Οδον ἔχει, *aperit viam.*

Le mémoire n° 3 n'a pas les mérites modestes et un peu négatifs du n° 5 : la discrétion dans l'érudition, l'exactitude dans l'analyse, la modération dans la critique ; il se laisse trop facilement aller à des digressions et à des tirades quelque peu déclamatoires ; mais il attache et intéresse. Il possède la puissance de développement et la force d'expression, et se préoccupe constamment du véritable problème, Socrate métaphysicien. C'est une œuvre vivante, personnelle, qui a de la couleur et qu'un ardent spiritualisme anime. L'Académie lui a accordé une mention honorable.

Avec les mémoires n° 2 et n° 8, on arrive à des ouvrages d'un mérite vraiment supérieur.

Le mémoire n° 2 est divisé en deux grandes parties : l'une contenant la biographie de Socrate ; l'autre comprenant l'analyse et la critique de la doctrine avec une conclusion.

La biographie, considérée à part du sujet total, est une œuvre achevée. C'est un livre complet sur la matière, qui n'a peut-être pas son égal dans la collection des biographies philosophiques, ni pour la variété et l'abondance, ni pour l'emploi judicieux des textes, ni pour l'intérêt de la composition et le charme du style.

La seconde partie, qui, le sujet étant donné, eût dû être la plus importante, est inférieure à la première. L'auteur n'a pas complètement compris la portée du mot *métaphysicien* appliqué à Socrate. Le meilleur chapitre est celui qui est consacré à la sophistique.

Dans la conclusion, l'auteur voit en Socrate un moraliste qui réduit toute spéculation à la morale, un psychologue qui restreint à la conscience le domaine de la science. C'est là une erreur. Socrate a fait de la science de l'homme le point de départ de toute philosophie, et a trouvé dans la conscience l'explication métaphysique des phénomènes et des lois de la nature ; mais il n'a pas circonscrit à la seule science de l'homme toute science véritable.

L'Académie a décerné à ce remarquable mémoire une mention très-honorable.

Le mémoire n° 8 est fort développé, et deux volumes le contiendraient à peine. Il ne serait possible d'en donner ici qu'une notion trop incomplète. C'est une composition sévère et bien ordonnée, dont toutes les parties s'enchaînent et se lient, et qu'il est nécessaire d'étudier dans son ensemble. Nous nous bornons, pour le moment, à nous référer au rapport présenté à l'Académie par sa section de philosophie, et qui expose la série d'idées de cet ouvrage vraiment grand, en y mêlant quelques critiques de détail. On y voit que l'auteur a compris la pensée du programme, et que le problème posé est résolu. Logique, psychologie, morale, théodicée, religion, esthétique, il parcourt toutes les parties de la doctrine de Socrate pour dégager et produire au jour la pensée métaphysique, qui en fait l'esprit et l'âme. La substitution de la cause finale à la force mécanique ou physique, pour l'explication des phénomènes naturels aussi bien que des phénomènes moraux, étant le caractère propre de la philosophie socratique, il n'est plus

possible de méconnaître le métaphysicien dans Socrate; et c'est à lui qu'il faut remonter pour retrouver le premier anneau de cette chaîne de doctrines qui, sous le nom de spiritualisme, se succèdent depuis Platon jusqu'à notre temps.

Le prix a été décerné au mémoire n° 8. L'auteur est M. Fouillée, professeur de philosophie au lycée de Bordeaux, déjà couronné avec éclat l'année dernière, dans le beau concours sur la *Théorie des idées de Platon*, sujet que M. Cousin avait proposé. La recommandation la plus ordinaire de l'Académie à ses lauréats est de redoubler de travail; peut-être, en parlant au vainqueur d'aujourd'hui, convient-il de lui rappeler qu'au nombre des attributs de la sagesse socratique, on compte la tempérance même dans le travail, et quelques égards pour sa propre santé.

Une mention très-honorable est accordée au mémoire n° 2. L'auteur est M. Chaignet, professeur de littérature ancienne à la Faculté des lettres de Poitiers, à qui, l'année dernière, dans le même concours sur Platon, vous avez décerné une médaille.

L'auteur du mémoire n° 3, qui obtient une mention honorable, est M. Montée, docteur ès-lettres.

Un autre concours était ouvert sur un sujet proposé par la section de philosophie : *Examen de la philosophie de Malebranche*. L'Académie se félicite de l'avoir prorogé : il lui a été adressé deux mémoires, dignes tous deux de son approbation, quoiqu'à degré inégal et avec des caractères différents.

Le mémoire n° 1 a pour épigraphe : *Si minùs erras-*

set, minùs esset notus. C'est une spirituelle esquisse, un peu écourtée, et qui se recommande par une certaine originalité de la forme. L'auteur y montre un esprit fin, sagace et libre, qui connaît bien Malebranche, qui l'interprète généralement avec justesse, quelquefois avec une pénétration peu commune. Il a laissé de côté des points importants et n'a pas répondu à cette question par laquelle se terminent tous les programmes de la section de philosophie : Que peut-on conserver ou faire revivre de la doctrine de Malebranche dans la philosophie de notre temps? Les tendances quelque peu dubitatives de l'auteur sont peut-être une explication de ce silence.

L'Académie a accordé à ce mémoire une mention honorable, parce qu'elle y a reconnu un critique et un écrivain.

Le mémoire n° 2 a beaucoup plus d'étendue. Ouvrage complet, savant, heureusement ordonné, développé largement, il répond à toutes les questions du programme, et témoigne d'un esprit noble et délicat, judicieux et fin, plein de candeur et d'élévation morale, très-capable d'entrer par la pensée dans les profondeurs du problème, mais assez ferme pour s'arrêter devant les hypothèses téméraires, et pour ne pas craindre de justifier l'irrésistible empire des croyances naturelles. Le sens commun ne s'y sépare pas de l'ardeur métaphysique, la foi chrétienne de la liberté philosophique.

L'auteur commence par l'histoire de l'esprit de Malebranche, qui s'est peint lui-même sans s'en douter, et c'est par la connaissance de son génie et de son âme que sont expliquées les origines de sa philosophie; plus tard,

avec une précision et une justesse qu'on ne saurait assez louer, l'auteur parlera de ce qu'elle doit à Platon, à Descartes, à saint Augustin, à saint Thomas, et dira en quoi elle diffère d'eux.

L'exposé de la doctrine de Malebranche est supérieur à tout ce qui a été écrit sur ce sujet difficile. L'auteur vit dans l'intimité de son philosophe ; il se l'est assimilé, et se promène tranquillement avec lui dans le monde des idées; il parle sa langue savante et mystique, raffinée et vaporeuse, qui unit l'exactitude géométrique à l'élan poétique, et dont le caractère propre et original est de montrer de l'imagination dans l'abstraction. Une importance suffisante n'a pas été donnée à ce qu'on peut appeler la psychologie de Malebranche ; et il eût été bon de montrer davantage qu'il a été non pas seulement un métaphysicien abstrait et spéculatif, mais aussi un moraliste exquis, et même un mordant satirique.

Le chapitre des critiques et des disciples de Malebranche a des pages heureuses, mais présente des lacunes. La plus grave est l'omission de l'importante correspondance découverte de nos jours entre Malebranche et Mairan. Le nom de Bayle n'est pas prononcé.

La dernière partie de ce mémoire, qui en forme plus du tiers, contient la conclusion. L'auteur s'est laissé aller à la méthode moderne, en donnant à l'exposition dogmatique de ses propres idées une place plus grande qu'à l'examen de la doctrine qu'il avait à apprécier. Il débute par une profession de foi et de sentiments chrétiens, écrite avec élévation et sincérité, et avec une onction touchante, mais qui n'imprime pas à la démonstration

d'un système philosohique déterminé des caractères distincts et spéciaux.

Le style mérite d'être loué sans réserves.

L'Académie n'a pas hésité à décerner le prix à ce mémoire.

L'auteur est M. Ollé-Laprune, professeur de philosophie au lycée de Versailles.

L'auteur du mémoire nº 1, qui a obtenu une mention honorable, est M. Royer, professeur de seconde au lycée de Dijon, ancien élève de l'École normale supérieure.

L'Académie, sur la proposition de sa section de morale, a choisi le sujet suivant :

Étudier les doctrines morales en France au XVIe siècle, notamment dans Montaigne, Charron, La Boëtie, Bodin, etc. — Rechercher dans les écrits de ces moralistes la trace des moralistes antérieurs ; montrer leur influence sur les moralistes qui les ont suivis ; apprécier la valeur de leurs principes et la portée des conséquences qu'ils en ont déduites.

C'était là un vaste champ d'observation et de science. Le XVIe siècle a sécularisé la morale ; il l'a conduite, sinon jusqu'à la liberté de conscience, du moins à la tolérance ; il a appris, avec Montaigne pour principal maître, à la lire et à l'étudier dans la nature même de l'homme.

Malgré la richesse de ce sujet, et peut-être à cause de sa richesse, aucun mémoire n'avait répondu à votre appel. L'Académie a prorogé le concours. Un seul mémoire lui a été adressé ; elle l'a jugé digne d'obtenir le prix.

C'est l'œuvre d'un esprit juste et alerte, parfaitement

à l'aise dans les questions qu'il traite, et qui expose, d'une plume élégante et très-dégagée, des pensées judicieuses et vraies.

L'auteur est M. Albert Desjardins, agrégé de la Faculté de droit de Paris, à qui a été accordée en 1866, conjointement avec son frère, une mention honorable dans le concours sur *le sénatus-consulte Velléien*, qui a donné le bel ouvrage de M. Paul Gide.

L'Académie avait prorogé le concours sur *Philippe-le-Bel*, ouvert une première fois pour 1865, sur la proposition de la section d'histoire. Trois mémoires lui ont été adressés. Les n°s 1 et 3 lui ont paru très-dignes d'être remarqués.

Ils diffèrent l'un de l'autre par le fond et par la forme. Le mémoire n° 1 excuse beaucoup de fautes de Philippe le Bel en le montrant dominé pas ses deseins pour la centralisation des forces de la France et l'unification du royaume. L'âme loyale de l'auteur déteste les abus du despotisme et se passionne pour la grandeur nationale ; mais l'amour de la monarchie toute-puissante et absolue le possède ; ce qui ne l'empêche pas de prendre partie pour l'Eglise et même de défendre un peu l'inquisition. Ses connaissances sont étendues, mais pas toujours exactes et sûres, et il néglige trop d'en indiquer les sources. La sincérité et la force de ses convictions lui ont dicté plus d'une page éloquente, et son œuvre peut offrir une lecture intéressante et profitable.

Le mémoire n° 3 surpasse le n° 1 par la simplicité de la composition, par l'érudition qui est solide et discrète, par l'impartialité et l'équité dans les jugements,

et par la manière d'apprécier les faits. L'auteur, conformément aux intentions du programme, l'a écrit plutôt pour instruire que pour émouvoir ; et il y a réussi.

L'Académie a décerné le prix au mémoire n° 3. L'auteur est M. Deroisin, avocat.

Une mention honorable est accordée au mémoire n° 1. L'auteur est M. Jules Jolly, juge au tribunal civil de la Seine.

Si je n'avais pas aussi longtemps occupé vos moments, je vous entretiendrais des concours actuellement ouverts. Je me bornerai à indiquer, par leurs titres, six nouveaux sujets de prix qui viennent s'ajouter aujourd'hui aux propositions précédentes dont on attend les résultats.

SECTION DE PHILOSOPHIE. — *De la philosophie pythagoricienne.*

SECTION DE MORALE. — *Doctrines sur l'éducation en France depuis le XVIe siècle. — Étude sur Channing. — Du repos hebdomadaire.*

SECTION D'ÉCONOMIE POLITIQUE. — *Variations des prix en France depuis un demi-siècle.*

SECTION D'HISTOIRE. — *Tendances démocratiques des populations urbaines, notamment dans la ville de Paris, pendant la dernière moitié du XIVe siècle et au commencement du XVe.*

Je n'irai pas au-delà de cette indication sommaire ; car vous êtes impatients d'entendre une parole aimée que j'ai trop retardée. L'Académie a fait connaître ses intentions et ses espérances en publiant les programmes des prix ; elle compte que l'avenir de ses concours sera digne de leur passé.

Ch. RENOUARD.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

DE M. VICTOR COUSIN

PAR M. MIGNET

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

Lue à la séance publique annuelle du 16 janvier 1869.

MESSIEURS,

Je ne puis me défendre d'une vive émotion, en venant aujourd'hui vous entretenir du cher et illustre confrère avec qui j'ai passé trente-cinq années au sein de cette Académie, de l'ami à côté duquel j'ai vécu près d'un demi-siècle dans l'intimité d'une tendre affection, sous le charme d'un intarissable esprit. L'éloge qui m'est prescrit comme un devoir académique devient, en cette occasion, une dette de mon cœur, tâche à la fois triste et douce que l'amitié m'aidera à accomplir tout autant que l'admiration. Il me sera facile d'accorder la louange avec la justice dans tout ce que je dirai du beau génie, de l'âme haute, du magnifique talent de M. Cousin, de ce grand penseur qui, avec tant d'imagination, a été le ferme théoricien des vérités entrevues par le sens commun, est demeuré, par la puissance de la raison, non moins que par l'ascendant du caractère, le chef cinquante ans suivi d'une vaste école philosophique, d'où sont sorties plusieurs générations de disciples célèbres eux-mêmes; de cet écrivain accompli, qui a

composé avec un art habile des livres conçus avec une forte simplicité, et où la perfection de la langue s'ajoute à la beauté des idées; de cet excellent Français, qui a aimé les libertés et les grandeurs de son pays dont il a soutenu les principes nouveaux et admiré les gloires anciennes, et qui a été, de notre temps, un des utiles conseillers de l'intelligence publique, comme il sera pour toujours un des nobles serviteurs de l'esprit humain.

Victor Cousin est né à Paris le 28 novembre 1792, au cœur de la vieille Cité. Son père, joaillier au Marché-Neuf, non loin de Notre-Dame, était un républicain ardent, mais très-inoffensif, auquel il dut le précoce attachement qu'il garda toute sa vie aux principes de la Révolution française. Il le dit lui-même : — « Je suis né avec la Révolution française. Dès que mes yeux se sont ouverts, j'ai vu flotter son drapeau tour à tour sombre et glorieux. J'ai appris à lire dans ses chansons : ses fêtes ont été celles de mon enfance. A dix ans, je savais les noms de ses héros. J'entends encore, au Champ-de-Mars et sur la place Vendôme, les éloges funèbres de Marceau, de Hoche, de Kléber, de Desaix. J'assiste aux revues du premier consul. Je vois ce grand visage pâle et mélancolique, si différent de la figure impériale, telle surtout qu'elle m'apparut une dernière fois, sur la terrasse de l'Élysée, à la fin des Cent-Jours. Mon instinct patriotique ne s'est pas laissé un moment surprendre à l'éclat d'une dictature militaire que je ne comprenais pas. Je n'ai compris, je n'ai aimé que les conquêtes de la liberté. »

Dès que l'Université eut été reconstituée vers les com-

mencements de l'Empire, ses parents l'envoyèrent au lycée Charlemagne, où il fit ses études classiques. Doué d'une rare intelligence, qu'animait une vive imagination et que servait la plus heureuse mémoire, il se plaisait à apprendre, pensait à l'âge où l'on joue encore, réfléchissait pour se distraire, et discourait volontiers en laissant voir déjà dans l'écolier dominateur le maître futur. Au mois d'août 1808, invité à dîner comme lauréat de la quatrième pour le lycée Charlemagne, au concours général que présidait alors un ancien ami de Mirabeau, le préfet de la Seine, M. Frochot, il rencontra à l'hôtel de ville un autre lauréat de la même classe pour le lycée Napoléon, M. Patin, qu'il devait retrouver plus tard à l'École normale, à la Sorbonne, au Journal des Savants, à l'Académie française. Les deux élèves couronnés, attirés l'un vers l'autre par cette précocité d'esprit et de goût qui les appelait à devenir tant de fois collègues, s'entretinrent longtemps ensemble. Dans cette conversation, où il mit déjà ce qui a fait de lui un causeur si fécond et si brillant, tout le reste de sa vie, le lauréat du lycée Charlemagne étonna le lauréat du lycée Napoléon : « Je me retrace encore, dit M. Patin, le feu de son regard, la vivacité singulière de sa parole et un caractère de supériorité qui, plus encore que les succès de collége, le séparait déjà de ses condisciples. »

Ce caractère de supériorité, il le montra désormais partout. Étant monté de troisième en rhétorique, sans passer par la seconde, il eut en quelque sorte tous les prix au concours général de 1810. Avec le prix d'hon-

neur, il obtint le premier prix de discours français, le premier prix de version latine, et il aurait eu le premier prix de vers latins si, dans une admiration réputée trop précoce pour la tendre et savante amie d'Abélard, il n'avait pas évoqué le souvenir d'Héloïse, destinée, ainsi qu'on l'a dit spirituellement dans cette enceinte, à porter malheur aux philosophes. Des juges trop scrupuleux écartèrent du concours, comme peu séante de la part d'un écolier, la pièce de vers qu'ils auraient dû couronner comme fort littéraire.

Toutefois, un succès aussi grand et aussi inusité appela l'attention sur le brillant triomphateur. Le Ministre de l'intérieur, M. de Montalivet, lui offrit une place d'auditeur au conseil d'État. M. Cousin, peu zélé pour l'Empire, aima mieux entrer à l'École normale. Fondée vers la fin de l'année 1810, l'École normale compléta la grande institution de l'Université qui, conservatrice du savoir ancien, dépositaire de l'intelligence moderne, réclamait pour son service des professeurs capables de distribuer, dans toute l'étendue de la France nouvelle, l'enseignement devenu laïque et donné au nom de l'État. M. Cousin fut admis le premier, de la première promotion, dans cette école des écoles, où les lettres humaines et les hautes sciences devaient recevoir une si forte culture; où allaient se former, en s'y succédant, des générations de maîtres habiles; qui devait fournir à la France une moisson presque régulière d'hommes distingués par leur savoir et leur talent, lui donner plusieurs écrivains célèbres, quelques esprits supérieurs, et dont M. Cousin était appelé à prendre plus

tard la direction et à rester à jamais la gloire. Il était destiné à l'enseignement des lettres, lorsqu'il fut entraîné par ses goûts à l'enseignement de la philosophie.

Le temps n'était cependant pas bien propice. Celui qui gouvernait alors la France et qui maîtrisait encore l'Europe estimait peu la philosophie et l'aimait encore moins. Il voulait penser pour tout le monde et agir tout seul. Livré à son génie sans mesure, cédant à une fougue sans frein, il allait en moins de trois ans perdre involontairement la grandeur de la France dont il avait volontairement détruit la liberté. Il avait supprimé, depuis le commencement du siècle, l'Académie des sciences morales et politiques, la considérant comme un asile de la pensée indépendante qu'il fallait fermer, comme une société d'idéologues qu'il fallait dissoudre. Un survivant de ces idéologues si maltraités, un philosophe aimable autant qu'ingénieux, le réformateur sensé et fin de la doctrine de Condillac, M. Laromiguière, qui avait subordonné la sensation passive à l'intelligence active, en introduisant l'esprit de l'homme dans ce qu'il perçoit et sa volonté dans ce qu'il fait; qui développait ses pensées avec tant de méthode et les exprimait avec tant de grâce, devenu professeur à la Faculté des lettres, enseigna la philosophie aux élèves de l'École normale. Dès que M. Cousin l'entendit, il fut séduit. Des leçons de M. Laromiguière partit l'étincelle qui alluma dans son esprit cette flamme perpétuelle devant laquelle ont passé, pendant cinquante années, tous les systèmes conçus par les plus beaux génies et qui les a tous éclairés

de sa vive lumière. « Ce jour, dit-il, décida de toute ma vie. Il m'enleva à mes premières études.... Je ne suis pas Malebranche, mais j'éprouvai, en entendant M. Laromiguière, ce qu'on dit que Malebranche éprouva en ouvrant par hasard un traité de Descartes. »

A la vocation littéraire s'ajouta ainsi tout d'un coup pour M. Cousin la vocation philosophique, et, sans être infidèle à l'une, il se livra avec passion à l'autre. Des leçons agréables de ce premier maître, il passa au grave enseignement du second. M. Royer-Collard, dans lequel la France allait bientôt trouver l'un de ses généreux orateurs et le plus politique soutien de sa liberté renaissante, professait en 1814 l'histoire de la philosophie moderne. Esprit puissant plus encore qu'étendu, profond plus que fécond, ayant assez appris et beaucoup pensé, M. Royer-Collard concevait avec vigueur, parlait avec une imposante autorité, écrivait avec un éclat austère. Il serrait étroitement les questions dans les nœuds de sa dialectique, et frappait plus qu'il n'entraînait par une éloquence laborieuse et magnifique où l'imagination donnait du relief à la raison, et le goût se sentait toujours dans la force. Ayant pris sous son altier patronage les sûres vérités du sens commun telles que les avait reconnues le génie observateur et circonspect de Reid, il les exposa dans sa chaire de la Faculté des lettres en affermissant les doctrines du chef de l'école écossaise, mais sans les étendre. Un troisième maître, le sagace observateur des phénomènes de la volonté, M. Maine de Biran, qui a pénétré si avant dans les profondeurs de l'âme, instruisit M. Cousin à démêler

dans toutes nos connaissances, et même dans les faits les plus simples de conscience, la part de l'activité volontaire, de cette activité dans laquelle réside et par laquelle se manifeste notre personnalité. Sous ces influences variées, M. Cousin n'était pas seulement devenu un philosophe fort exercé, il construisait pour lui-même une philosophie qu'il fut bientôt chargé d'enseigner aux autres.

Napoléon était tombé. Dans sa chute aussi profonde qu'avait été prodigieuse son élévation, il avait entraîné, avec les grandeurs démesurées de l'empire, les utiles grandeurs que la révolution avaient données à la France et qui portaient ses frontières jusqu'à ses limites naturelles. M. Cousin était, à cette époque, professeur dans un lycée de Paris ; il avait vingt-deux ans. Il aimait trop la liberté pour regretter l'empire, et il était trop bon Français pour n'être pas attristé des revers de son pays et de la douloureuse renonciation aux territoires justement acquis sous la république. Cependant il s'était réjoui, comme tout le monde, du retour de la paix, et il avait vu avec espérance la charte constitutionnelle, donnée par le sage descendant des anciens rois, remplacer les constitutions impériables, les résultats de la révolution consacrés, les droits de la nation reconnus, les habitudes de la liberté reprises et le régime de la discussion parlementaire succéder au régime de l'asservissement silencieux. Aussi, lorsque Napoléon, trop à l'étroit dans la petite souveraineté de la Méditerranée, où il avait été confiné par l'Europe victorieuse, sortit inopinément de l'île d'Elbe pour reven-

diquer de nouveau la grande souveraineté de la France, débarqua sur les côtes de Provence, à la tête de quelques soldats, traversa le territoire comme en triomphe, et s'avança vers Paris sans rencontrer d'obstacles, quelques jeunes hommes, à l'esprit ardent et à l'âme intrépide, parmi lesquels plusieurs ont été d'invariables défenseurs des libertés publiques, prirent les armes dans le dessein courageux et chimérique d'opposer une digue à ce torrent. M. Cousin s'enrôla des premiers, avec nombre d'élèves de l'École normale, dans ce bataillon de volontaires royalistes et libéraux, dont la campagne, comme on le pense bien, ne pouvait être longue et qui fut dispersé sans avoir combattu. L'irrésistible empereur rentra dans Paris, reprit possession pour quelques jours des Tuileries, marcha contre la coalition européenne, qu'il ne put ni diviser ni vaincre, et les destinées s'accomplirent, destinées prévues et funestes qui livrèrent à une nouvelle invasion notre pays, que surveilla pendant trois ans une armée étrangère campée sur son territoire, qu'accabla un tribut de quinze cents millions, et qui, sortant de cette désastreuse aventure avec moins d'étendue, moins de prestige et moins d'argent, fut exposé à avoir moins de liberté.

Ce fut après la seconde restauration des Bourbons que M. Royer-Collard, devenu le chef suprême de l'Université, vers la fin de 1815, appela M. Cousin à le remplacer dans la chaire d'histoire de la philosophiemoderne. M. Cousin était était déjà maître de conférences à l'École normale, lorsqu'il fut nommé suppléant de M. Royer-

Collard. Il commença ses cours dans une chapelle presque en ruine de l'ancien collége du Plessis. Il y attira, y retint, y vit s'accroître une foule si avide de ses enseignements et devenue à la fin si considérable, qu'il fallut ouvrir le vaste amphithéâtre de la Sorbonne au jeune maître éloquent et au nombre auditoire enthousiasmé. M. Cousin était merveilleux comme professeur. Il y avait en lui de l'orateur entraînant dans le sévère dialecticien. Mêlant les fortes conceptions aux savantes analyses, pendant cinq années, dans un langage tantôt grave, tantôt éclatant, il exposa les théories modernes, discuta les principes à l'occasion des systèmes, et soutint les grandes vérités de l'ordre intellectuel et de l'ordre moral, en traitant les questions les plus délicates comme les plus profondes de la philosophie.

M. Cousin commença dès lors à asseoir les bases de sa doctrine spiritualiste. Il constatait en observateur et concluait en métaphysicien. Entré dans cette voie psychologique qu'a ouverte Socrate dans l'antiquité, qu'a élargie Descartes dans les temps modernes, il s'y avançait d'un pas ferme, appuyé sur la méthode expérimentale que le dernier siècle avait surtout recommandé en la faisant servir encore mieux à la science des corps qu'à la science des idées. Cette méthode dans l'emploi de laquelle M. Cousin excella de plus en plus, en quoi consistait-elle ? Dans l'observation exacte des faits de la pensée soumis à une analyse complète, et ramenés, par une induction légitime, à leurs principes nécessaires. Ces faits, de nature intellectuelle, ne pouvaient être connus que par l'intelligence. C'était donc dans la con-

science de l'homme, c'est-à-dire dans l'esprit s'éclairant lui-même, que M. Cousin trouvait à la fois le champ et l'instrument de l'observation pour les phénomènes spirituels. Là seulement ils pouvaient être saisis, analysés, déterminés dans leur nombre et dans leur portée, et M. Cousin y étudiait les notions tenant à la sensibilité, les actes relevant de la volonté, les idées provenant de la raison, tous faits invisibles mais certains, issus de facultés différentes par leur objet mais unies dans leur action, dont l'utile diversité et l'heureux concert permettent à l'homme de se connaître en pénétrant au dedans de lui et de connaître l'univers en regardant au dehors. Historien déjà savant des systèmes philosophiques, enthousiaste défenseur des vérités supérieures, il persuadait et enflammait à la fois, gagnait les esprits, suscitait les vocations, fécondait les talents. Il formait ainsi sa brillante école. A la tête de la première génération de ses disciples il comptait : le méditatif et habile Jouffroy, le sage et docte Damiron, le pieux Bautain, et il avait aussi pour auditeur et pour admirateur Augustin Thierry, qu'un génie impérieux entraîna bientôt après vers l'histoire.

Après deux années d'un enseignement dans lequel il avait parcouru la philosophie écossaise en la dépassant, et ruiné la philosophie sensualiste de Condillac en la discutant, M. Cousin, dont la curiosité était insatiable, alla visiter l'Allemagne, dans ses vacances de 1817. L'Allemagne l'attirait par bien des côtés. Cette terre fertile, depuis plus d'un demi-siècle, en beaux et puissants esprits, avait produit, dans les lettres des œuvres

originales, dans l'érudition et dans les sciences de curieuses recherches et de notables découvertes, en philosophie de grands et nombreux systèmes. Tandis que Lessing, Klopstock, Wieland, Schiller, Herder, Gœthe, avaient élevé fort haut l'imagination allemande, Kant, Fichte, Schelling, Hegel, avaient eu la gloire de conduire la pensée allemande aussi loin qu'elle pouvait aller dans la connaissance quelquefois conjecturale de l'homme et dans l'explication trop souvent aventurée de l'univers.

A la philosophie trop idéaliste de Kant et de Fichte avait alors succédé la philosophie de la nature de Schelling. Schelling ne partait pas de l'homme comme Kant et comme Fichte, mais de Dieu ; il n'avait pas recours à l'observation, mais à l'intuition. Dieu est l'identité absolue de la matière et de l'intelligence, la source éternelle d'où s'écoulent, pour se répandre dans l'espace et pour coexister dans le temps, les mondes et les êtres, les corps qui s'organisent et les esprits qui se perfectionnent, et qui, ayant la même origine, étant praduits par la même force, se rapprochent, bien que séparés, et se correspondent quoique distincts. Ce qui dans Schelling était un hardi poëme pour expliquer les développements parallèles et les accords harmonieux de la matière et de l'intelligence, devenait, chez Hegel, par un procédé aussi hypothétique et avec un plus rigoureux enchaînement, une explication à la fois logique et arbitraire de l'univers, sorti cette fois non du sein de Dieu, mais des profondeurs du néant, pour arriver de progrès en progrès au déploiement des existences et à la présence de l'esprit dans l'homme.

Le jeune professeur de la philosophie du bon sens, le rénovateur ardent de l'École psychologique, allait trouver en Allemagne des doctrines bien différentes des siennes. M. Cousin devait s'en pénétrer et non y adhérer. Il visita les universités célèbres et les hommes qui en faisaient la gloire. Heidelberg et Marboug, Gœttingue et Jena, Leipzig et Berlin, le virent tour à tour converser avec les personnages les plus éminents par leur renommée et par leurs travaux. Plusieurs d'entre eux devinrent ses amis. L'éloquent Schleiermacher fut de ce nombre. Malgré la différence des âges et des vues, il contracta aussi avec Hegel une amitié que la mort seule a rompue, et que formèrent entre deux nobles cœurs et deux puissants esprits de communes sympathies pour les principes de la révolution française et un égal amour de la philosophie. Il ne connut que l'année suivante, à Munich, Schelling avec lequel il entra aussi en commerce de pensées et d'amitié. Il termina cette première visite par Weimar. Il y salua avec admiration Gœthe, qui survivait à tous ses grands contemporains de la génération passée et qui remplissait encore toute l'Allemagne de sa gloire.

Dans des pages animées, M. Cousin a fait l'intéressant récit de cette course à travers l'Allemagne. Il a laissé voir tout ce que la division des États et la liberté des esprits ont produit d'original et de fécond, de savant et de beau dans ce pays de l'indépendance et du désaccord, où cependant la pénétration a manqué quelquefois à l'histoire, l'art à l'imagination, le goût à la critique, la sûreté à l'érudition, et où la philosophie

a été trop téméraire dans ses hypothèses lorsqu'elle n'a pas été trop sceptique dans ses conclusions. Aussi M. Cousin, arrivé aux portes de la France, méditant dans une dernière nuit sur ce qu'il vient de voir et d'apprendre, s'affermit encore mieux dans une doctrine qu'il veut étendre sans l'altérer, élever sans l'affaiblir, et il écrit : — « Le jour va paraître. Mon corps est las, mais mon âme est sereine... et je me dis avec assurance : Oui, sans doute l'Allemagne est une grande école de philosophie ; il faut l'étudier et la bien connaître, mais il ne faut pas s'y arrêter. La nouvelle philosophie française, s'il m'est donné de lui servir de guide, ne cherchera pas plus ses inspirations en Allemagne qu'en Angleterre. Elle les puisera à une source plus élevée et plus sûre, celle de la conscience et des faits qu'elle atteste, et celle aussi de notre grande tradition nationale du dix-septième siècle. Déjà par elle-même, elle est forte du bon sens français, je l'armerai encore de l'expérience de l'histoire entière de la philosophie, et, Dieu aidant, nous saurons bien échapper ainsi au scepticisme de Kant, traverser le sentiment de M. Jacobi, et parvenir sans hypothèse à un dogmatisme un peu meilleur que celui de la philosophie de la nature. »

C'est ce qu'il fit constamment depuis lors par la psychologie et par l'histoire. A son retour d'Allemagne, il jeta, dans les leçons de 1818, les fondements de son ouvrage *du Vrai, du Beau et du Bien*. Cet ouvrage, auquel il n'a cessé, en le publiant dans quatorze éditions successives, de donner plus de perfection et qui

est devenu classique, contient sa théorie philosophique sur l'ordre du monde, dont la vérité est la lumière; dont la beauté est l'ornement; et le bien, la loi. M. Cousin établit en penseur profond les principes métaphysiques qu'il énumère, caractérise et explique; il expose en poétique interprète le Beau dans la nature et dans l'homme; il montre enfin les règles immuables d'après lesquelles doit être conduite la vie pour être conforme à la loi des choses et à la destination de l'homme. Il fait ainsi remonter le Vrai jusqu'à la source supérieure d'où il découle en devenant accessible aux intelligences humaines; le Beau jusqu'au dispensateur divin qui l'a répandu partout dans l'univers, et l'a mis de plus dans l'esprit de l'homme qui en reçoit ainsi l'image et en conçoit l'idée, le sent et le discerne, l'admire et l'imite, et, se l'appropriant avec art, le fait passer dans ses œuvres en l'idéalisant; le Bien jusqu'à son parfait modèle, jusqu'à Dieu, dont l'homme peut se rapprocher en comprenant sa sagesse et en obéissant à ses lois; et il couronne une métaphysique savante, une esthétique élevée, une morale pure, par une théodicée simple et grande. Ce livre, si agréable et si solide, où tant de science est présentée avec tant d'attrait, où le talent de l'écrivain orne la pensée du philosophe; ce livre, qui sera pour son auteur un titre à la gloire et qui mérite d'être appris par les ignorants et médité par les penseurs, ne peut que former de bons esprits, élever les âmes, régler la vie, faire aimer le vrai, goûter le beau, rechercher le bien, ouvrir vers Dieu de sûrs accès et vers l'avenir de l'homme de rassurantes perspectives.

La fin de ses cours fut marquée en 1820 par l'esquisse d'un système de philosophie morale et politique, dans lequel la morale était tirée de la psychologie et la politique de la morale. Cette morale qui commande d'être meilleur en soi, juste envers les autres, qui oblige à la liberté par la justice et perfectionne la justice par la charité, puisée dans la nature de l'homme et s'étendant à la constitution de la société, M. Cousin l'enseignait à plus de huit cents jeunes gens qu'il échauffait de ses feux et pénétrait de ses idées. Mais bientôt ces jeunes gens, devant lesquels la nature spirituelle de l'homme était parfaitement définie, la réalité du monde et de ses lois solidement démontrée, la grandeur et la providence de Dieu savamment établies, les principes de la société politique philosophiquement consolidés, le droit proclamé, la propriété affermie, l'ordre fondé sur la liberté, la liberté sur la justice et la justice la plus stricte accompagnée de la charité la plus généreuse ; ces jeunes gens, que M. Cousin préparait à être des hommes en leur donnant avec sagesse l'esprit de leur temps et avec force l'amour de leur pays, furent privés de l'entendre. Son cours fut subitement fermé.

Il le fut par les injonctions d'un parti qui devait être si funeste à la cause qu'il croyait servir. Ce parti arrivait alors à la domination. Hostile aux lumières de l'esprit comme aux libertés de l'État, il ne supportait pas plus l'histoire que la philosophie. Après avoir fait descendre M. Cousin de sa chaire, il empêcha M. Guizot de monter dans la sienne. Il enleva le gouvernement de l'instruction publique à M. Royer-Collard, exclu du

Conseil d'État, et conçut sans doute le dessein d'atteindre l'enseignement laïque en frappant l'École normale qui le répandait en France. Les élèves qui y avaient été admis furent licenciés, et la plupart des professeurs qu'elle avait formés furent révoqués ou suspendus. La guerre était ouvertement déclarée aux progrès de l'intelligence.

Pendant qu'il était ainsi en défaveur, M. Cousin étendit ses travaux philosophiqes. Il les porta sur l'antiquité. En érudit habile, il publia les œuvres inédites du dernier des philosophes grecs, de Proclus, et il traduisit les œuvres immortelles du plus grand d'entre eux, de Platon. Il donna cette traduction dans une langue vraiment attique comme celle de l'harmonieux Athénien ; et, sous le titre d'arguments, il plaça, en tête de la plupart des dialogues tirés des entretiens de Socrate et embellis par l'imagination de Platon, des dissertations historiques et philosophiques dignes de ces grands sujets, et qui en sont comme les savantes préfaces et les commentaires éloquents.

La disgrâce de la philosophie en France eut pour complément la persécution du philosophe en Allemagne. M. Cousin était un ami connu de la liberté, de cette liberté généreuse qui, sortie de la pensée française au dernier siècle et proclamée par la révolution de 1789 comme le droit des hommes et l'espérance des peuples, devait être la réclamation incessante du siècle nouveau et devenir l'équitable loi des sociétés civilisées. Elle était alors fort peu en faveur, encore moins en progrès. D'un bout à l'autre du continent européen, les peuples étaient

tenus dans un étroit assujettissement, et l'esprit, père reconnu et suspect de la liberté, était mis partout en surveillance. En Allemagne, les deux grandes puissances, l'Autriche et la Prusse, qui s'entendaient alors, exerçaient une autorité qu'elles faisaient rudement sentir dans les petits États, par la diète fédérale de Francfort dont elles commandaient les décisions et par la commission inquisitoriale de Mayence dont elles dirigeaint les poursuites.

C'est dans ce pays, devenu très-peu sûr pour lui, que M. Cousin fit un troisième voyage. La philosophie et l'amitié l'y attiraient, la politique l'y incarcéra. Le 14 octobre 1823, à cinq heures du matin, il fut inopinément arrêté à Dresde et conduit par la police prussienne dans les prisons de Berlin. Il y fut mis tout d'abord au secret. Qu'avait-il fait et de quoi l'accusait-on? Il avait vécu naguère dans une étroite et tendre amitié avec le noble et malheureux chef de l'insurrection piémontaise en 1821, le comte de Santa Rosa, auquel il a consacré des pages si touchantes et si belles, et qui, forcé de quitter la France, s'était réfugié dans le seul pays resté libre, l'Angleterre, d'où il était allé en Grèce se faire tuer au service d'un peuple soulevé pour devenir indépendant. La liaison de M. Cousin avec ce chevaleresque soutien des droits populaires l'avait sans doute rendu suspect, et le gouvernement prussien, pourvu de plus de défiance que de clairvoyance, crut que M. Cousin venait en Allemagne pour y conspirer. Accusé d'affiliation aux sociétés secrètes, M. Cousin resta prisonnier de la Prusse sans savoir pourquoi et fut jugé

par la commission de Mayence sans savoir comment. Après avoir vivement protesté et contre cette arrestation arbitraire et contre cette procédure mystérieuse, il montra la plus sereine dignité. L'esprit libre et l'âme ferme, il travailla, durant les heures de sa captivité, à traduire le *Banquet* de Platon, et, afin d'acquérir plus de familiarité avec la langue allemande, il fit passer dans la sienne quelques-unes des poésies de Gœthe.

Cet emprisonnement d'un Français célèbre et fort aimé émut l'opinion publique, et le gouvernement de France dut intervenir auprès du gouvernement de Prusse. Après six mois d'une détention sans raison, ainsi que le prouvèrent des recherches sans résultat, M. Cousin fut enfin rendu à son pays, où il fut accueilli comme un martyr de la cause de la libre pensée et du bon droit. Il s'y livra à de grands travaux. Il commença la publication de ces fragments philosophiques, arrivés peu à peu jusqu'à cinq volumes, sur la plupart des systèmes et des personnages remarquables de la philosophie, depuis ses origines jusqu'à nos jours; fragments où les savantes recherches précèdent les idées profondes, où se mêlent heureusement ensemble l'érudition la plus variée et l'intelligence théorique la plus sagace, où, observateur exercé, biographe intéressant, ferme critique, il porte un esprit clairvoyant et vaste sur les doctrines successives de la philosophie qu'il apprécie et expose en maître dans l'art de juger et d'écrire.

Il continuait en même temps sa belle traduction de Platon, et il réparait aussi, avec un soin patriotique,

l'ingrate négligence de son pays envers le père de la philosophie moderne. Il élevait à Descartes le monument qui pouvait le plus témoigner de sa gloire, en réunissant pour la première fois les œuvres complètes de ce penseur français qui a fait réfléchir toute l'Europe, du ferme fondateur de la Méthode, de l'auteur profond des Méditations, du mathématicien ingénieux qui a découvert l'application de l'algèbre et la géométrie, du rare génie qui a porté tant de hardiesse raisonnée et d'invention féconde dans le monde des corps comme dans celui des idées, qui a eu pour disciples tous les grands esprits dans le grand siècle, et à l'école duquel M. Cousin rattachant la sienne, a soutenu, développé, fortifié le spiritualisme méthodique dont Descartes avait été le puissant promoteur.

Des jours meilleurs pour la pensée humaine comme pour la liberté nationale se levèrent bientôt sur la France. Notre pays sait changer quelquefois avec à propos; il renversa, par le victorieux effort des élections en 1827, la domination du parti qui, depuis si longtemps, sacrifiait les intérêts généraux à ses intérêts particuliers. Un ministère réparateur sortit d'une majorité libérale, et, avec M. de Martignac, le gouvernement représentatif reprit un moment sa marche et sa générosité; l'élu de sept colléges, M. Royer-Collard, devint président de la Chambre des députés, le vœu public clairement exprimé fut sagement suivi, la liberté fut restaurée, la censure abolie, la sincérité des élections assurée, et le haut enseignement de la philosophie et de l'histoire rétabli. Au printemps de 1828, M. Cousin

et M. Guizot rentrèrent en triomphe dans cet amphithéâtre de la Faculté des lettres, d'où ils avaient été repoussés pendant sept années. Les trois chaires de philosophie, d'histoire, de littérature, dans lesquelles MM. Cousin, Guizot, Villemain firent entendre leurs doctes et spirituelles leçons, communiquées par la parole à un auditoire avide, transmises par la presse à un public immense, devinrent de retentissantes tribunes, du haut desquelles les trois professeurs de la Sorbonne parlèrent à toute la France.

De 1828 à 1830 est la grande époque de l'enseignement de M. Cousin. Il avait alors trente-six ans. Son esprit était dans toute sa force et son talent dans tout son éclat. Lorsque, le visage animé, l'accent ému, le regard étincelant, il développait de profondes doctrines dans d'éblouissantes leçons, le philosophe réfléchi était comme un orateur inspiré. Il a laissé d'impérissables souvenirs à ceux qui l'ont entendu.

Pendant ces mémorables années, il fit trois cours, d'où sont sortis trois beaux livres. Il présenta d'abord une brillante introduction à l'histoire de la philosophie. Cette introduction forme un volume. On y trouve avec infiniment d'esprit une verve sans pareille, qu'un goût rigide accompagne et n'arrête pas, l'imagination s'aventurant quelquefois sous la méthode, la pensée refaisant à certains égards l'histoire, et néanmoins une éloquence entraînante au service d'une science étendue. M. Cousin expose une théorie qu'il développe et soutient avec la plus séduisante habileté. Sous sa magnifique parole, l'humanité se déploie avec suite et avec

grandeur. Il cherche le perfectionnement progressif de ses destinées dans le développement régulier de ses facultés, et il fait voir jusqu'à quel point y contribuent les idées qu'elle acquiert, les lieux qu'elle habite, les sentiments qu'elle éprouve, les moyens qu'elle invente, les guerres qu'elle poursuit, les révolutions qu'elle traverse, les grands hommes qui l'inspirent ou la conduisent. Tout est enchaîné au point qu'on est tenté de le croire démontré. Cette histoire si bien déduite, tirée de l'esprit humain, encore plus que des réalités humaines, est-elle de tous points exacte? M. Cousin se ressentait alors un peu du commerce des derniers grands philosophes allemands, Schelling et Hegel, dont le dernier était venu lui rendre, à Paris, les visites qu'il avait reçues de lui à Heidelberg et à Berlin, et qui tous deux avaient mis beaucoup d'imagination dans la philosophie et quelques chimères dans l'histoire. Aussi M. Cousin trouvait-il plus tard qu'il avait alors beaucoup hasardé. Mais si, dans ce vaste système historique, tout n'est pas parfaitement vrai, tout y est grand. Si la conjecture y prend quelquefois l'apparence de la certitude, il y règne un esprit vigoureux et fécond. Nulle part M. Cousin n'a répandu plus d'idées et n'a présenté des aperçus plus neufs sous des raisonnements plus plausibles.

Cette introduction hardie à l'histoire de la philosophie fut suivie de deux ouvrages tout à fait supérieurs par la sûreté des jugements, comme par l'étendue des vues ; je veux parler de l'*Histoire générale de la philosophie*, et de l'*Examen critique de la philosophie de Locke* L'examen critique de la philosophie de Locke,

chef-d'œuvre de sagacité et de discussion, est l'analyse admirable et la réfutation victorieuse de ce sensualisme que le sage observateur Locke avait laissé modéré, que l'intempérant logicien Condillac avait rendu extrême, et qui, par la philosophie des sens et la morale de l'utilité, avait été en parfait accord avec la pensée toute extérieure et la mission tout humaine du dernier siècle, qui en avait fait sa foi intellectuelle et sa règle sociale.

C'est dans l'histoire générale de la philosophie qu'excelle M. Cousin. Se rendant par le savoir le contemporain des divers âges philosophiques, il les parcourt en compagnie des plus beaux et des plus puissants génies. Il va des bords du Gange aux bords de l'Ilissus, d'Athènes à Alexandrie, de l'antiquité épuisée au moyen-âge renaissant, et il séjourne dans les temps modernes où toutes les questions se renouvellent en s'étendant. Historien de la pensée humaine, M. Cousin en explique les vicissitudes, les sublimes aspirations, les hardiesses superbes, les découvertes, les mécomptes, les découragements, et il la montre poussée par le besoin de chercher la vérité, retournant à sa poursuite, pour la voir toujours de plus près et la mieux saisir, sans l'embrasser jamais tout entière.

Il indique les grandes familles de systèmes philosophiques auxquelles on peut ramener tous les systèmes et qui viennent de l'esprit humain leur commune patrie, dont la fécondité naturelle les porte toutes, en même temps que ses divers penchants expliquent leur diversité. Ces systèmes sont au nombre de quatre. M. Cousin les caractérise et les classe d'après les principes sur les-

quels ils se fondent et l'ordre dans lequel ils se produisent ordinairement, et il leur donne le nom de sensualisme, d'idéalisme, de scepticisme et de mysticisme. D'où tirent-ils leur origine? De l'observation de certains faits que l'esprit humain étudie exclusivement et qui le mènent par des vues incomplètes à des conclu sions inexactes. Pourquoi se succèdent-ils, parce que l'esprit dans son infatigable curiosité se porte d'abord sur les impressions des sens et tire d'eux tout ce qu'il connaît, se replie ensuite sur la raison aux lois de laquelle il attribue tout ce qu'il pense. Puis, comme la matière seule ne peut pas expliquer légitimement les conceptions de l'intelligence qui, de son côté, ne peut pas se donner la certitude des phénomènes de la matière, l'esprit humain constatant leurs erreurs communes et leurs bornes réciproques, sans voir que leurs imperfections viennent de leurs lacunes ou de leurs excès, et que ce qu'elles omettent ou exagèrent infirme seul ce qu'elles avancent, tombe dans le doute, et, par un scepticisme systématique, il va jusqu'à contester la réalité de la nature et la portée de la raison. Enfin, las de douter sans mesure, comme il l'avait été d'affirmer sans démonstration, ayant besoin d'arriver par le sentiment à ce qu'il ne peut plus saisir par l'observation ou savoir par la pensée, il se jette et se perd dans le mysticisme.

Ces systèmes, M. Cousin ne les a pas seulement examinés dans leur principe, expliqués dans leur succession; il en a jugé les méthodes, apprécié les résultats, caractérisé les plus célèbres fondateurs. Il a montré les

services qu'ils ont rendus à l'intelligence humaine destinée à s'étendre en se contredisant, et à se redresser bientôt lorsqn'elle s'est égarée un moment. Rejetant les côtés faux, conservant les côtés vrais des systèmes, M. Cousin adopte dans leur sévère pureté tous les principes fondamentaux qu'avaient en partie dénaturés des raisonnements arbitraires ou de téméraires imaginations, et son habile éclectisme en compose une doctrine philosophique tirée des faits bien observés, fondée sur des inductions légitimes, dérivant à la fois de l'histoire profondément connue et de la raison sagement interrogée.

Le fond inébranlable de sa philosophie fut donc le spiritualisme. Ce principe spirituel placé passagèrement, dans le corps auquel il est uni pour le diriger‘ s'en servir et lui survivre, que l'humanité entière a entrevu ou affirmé, que toutes les religions ont admis en diversifiant ses formes et ses destinées, que la raison des hommes doués de la plus haute sagesse et de la plus ferme intelligence a trouvé sans peine, assuré sans hésitation, et su mieux connaître encore que définir; cette noble cause de l'âme immortelle dont Socrate a été l'infatigable apôtre et le généreux martyr, que Platon a exposée avec le charme de ses idées, que le rénovateur de la philosophie dans les temps modernes, Descartes, a étayée de sa science et élevée encore par sa Méthode, que tant de beaux esprits et de clairvoyants génies ont adoptée avec conviction, M. Cousin l'a savamment soutenue et fermement établie.

Fondant l'existence de l'esprit impérissable sur des

faits qui lui sont propres; rattachant aux lois mêmes de cet esprit qui voit le vrai et qui peut le bien, la conformité de la conduite humaine aux notions de la vérité et aux règles de la justice; offrant à l'homme une fortifiante doctrine qui le rehausse, lui promet la récompense du bien fait avec volonté, lui annonce le châtiment du mal fait sans ignorance, et donne une vie future comme sanction à la vie présente : la philosophie élevée et morale de M. Cousin a été enseignée par lui avec un éclat constant dans des chaires et dans des livres, sous le feu d'une parole inspirée et persuasive, en des pages d'une force et d'une beauté égales. Elle a fait de M. Cousin l'un des utiles précepteurs de son siècle. Plusieurs générations se sont abreuvées à la source vivifiante de ses idées, et ceux qui pensent y ont puisé les belles espérances que la foi religieuse donne à ceux qui croient. Puissent des générations nouvelles y recourir encore, apprendre à admettre l'immatériel, à aimer le beau, à faire le bien en se conformant aux lois que la raison divine a placées dans le monde et a rendues accessibles à la raison humaine!

En 1830, M. Cousin fut nommé membre de l'Académie française, au choix de laquelle l'avaient recommandé l'éclat de son talent et ses rares qualités d'écrivain. La révolution de Juillet venait de s'accomplir. Provoquée par un coup d'État contre les libertés publiques, cette révolution faisait prévaloir la monarchie constitutionnelle fondée sur le respect absolu de la loi, le contrôle effectif du gouvernement et l'intervention souveraine du pays

dans la conduite de ses affaires. M. Cousin y applaudit ou pour mieux dire y adhéra. Il eût désiré l'établissement de la monarchie constitutionnelle par l'accord entier, s'il eût été possible, de la vieille dynastie et de la société nouvelle; mais il tenait avant tout au régime monarchique représentatif, de tout temps considéré par lui comme la forme de gouvernement qui pouvait le mieux assurer à notre pays une liberté étendue sans désordre, une administration concentrée sans oppression. Il en avait soutenu l'excellence et la nécessité dans ses cours de 1820 et de 1828; il prédit, dès 1834, qu'il ferait le tour de l'Europe; et il a écrit en 1851 qu'il convenait seul à la France, comme seul il devait être désormais la règle des sociétés civilisées. La monarchie constitutionnelle qui a été l'objet de ses persévérantes convictions a obtenu aussi ses fidèles services.

Pendant sa durée trop courte, il est entré successivement dans le conseil royal de l'instruction publique, en 1830; à la chambre des pairs, en 1832; au ministère, en 1840. Il aimait ardemment son pays. La France avait une grande place dans son admiration comme dans son cœur. Attaché à ses gloires non moins qu'à ses droits, fier de son esprit malgré les écarts auxquels il peut se laisser entraîner, enthousiaste de ses sentiments malgré les excès où ils s'emportent quelquefois, désireux de ses prospérités, souvent interrompues par des fautes, lui souhaitant de continuer, en étant libre, a grandeur qu'elle avait acquise en ne l'étant pas, il la mettait volontiers à la tête des nations par la géné-

rosité vraiment humaine de son génie et de son rôle. Appelé alors à la servir dans l'Université, qu'il nommait sa seconde patrie dans la grande, il consacra à cette mère de ses études, à cette première institutrice de ses talents, qui, de degré en degré, l'éleva si haut, le long dévouement d'une reconnaissance et d'une affection filiales. Dans le conseil royal, où il ne fut étranger à aucun des intérêts de l'instruction publique, il eut surtout à sa charge l'enseignement philosophique donné dans tous les établissements de l'État. A cette sorte de gouvernement de la philosophie, il joignit, en 1834, la direction supérieure de l'École normale et la présidence annuelle de ces concours d'agrégation pour le professorat, où il se montrait juge si encourageant du savoir, promoteur si empressé du talent. C'est à l'École normale qu'il préparait, c'est dans les concours d'agrégation qu'il choisissait les solides et brillants officiers de l'armée philosophique dont il était le glorieux général.

M. Cousin ne travailla pas seulement à fortifier la plus haute instruction, il concourut à étendre l'instruction populaire. Deux membres de cette Académie, qui, en 1832, dut son existence nouvelle à la pensée de l'un et à la décision de l'autre, M. Cousin et M. Guizot, se rendirent, en 1833, les utiles fondateurs de l'enseignement primaire. M. Cousin avait étudié, pendant des missions successives en Prusse, en Hollande, en Suisse, où le protestantisme et la liberté l'avaient mis en pratique, ce genre d'instruction qu'il souhaitait de voir répandre en France d'une façon sûre sans utopie, et

rapide sans contrainte. Il prépara le texte et rédigea l'exposé des motifs du célèbre projet de loi sur les écoles primaires, dont M. Guizot fit l'œuvre habile du gouvernement et une des institutions libérales de la France. Cette loi, que M. Guizot présenta comme ministre à la chambre des députés, que M. Cousin défendit à la chambre des pairs comme rapporteur, constitua, avec une généreuse sagesse, l'instruction progressive du peuple par un enseignement qui devait s'accroître de plus en plus, et qui, offert comme désirable sans être imposé comme obligatoire, devait à la longue l'améliorer en l'éclairant.

Après avoir, dans la chambre des pairs, pris part aux débats de beaucoup de questions importantes, soit intérieures, soit extérieures, souvent en approbateur, quelquefois en opposant, toujours en politique, M. Cousin entra au ministère en 1840. Il devint membre de ce cabinet du 1er mars, qu'un vote des chambres appelait aux affaires, et qui, sous son patriotique chef, depuis longtemps l'ami de M. Cousin, se montra disposé à régir au dedans le pays selon ses vœux et à le placer au dehors dans les voies d'une politique fière sans être provocatrice, nationale sans être immodérée. Comme ministre de l'instruction publique, M. Cousin introduisit quelques changements utiles dans l'Université, où il préparait aussi des réformes qu'il n'eut pas le temps d'accomplir. Comme membre du cabinet, il s'associa aux prévoyantes mesures qui, dans une situation difficile pour la France, rendirent plus forte l'armée protectrice de son honneur, et entourèrent d'une cuirasse

à jamais impénétrable l'immense capitale au besoin gardienne de son indépendance.

Après huit mois seulement d'existence, ce ministère se retira tout entier. M. Cousin n'eut plus occasion de revenir aux affaires jusqu'à l'heure dernière et triste de la monarchie de Juillet. En ce moment suprême, il devait entrer avec M. Odilon-Barrot, M. de Rémusat, le général Lamoricière, dans le ministère qui, sous la présidence de M. Thiers, appelé trop tard, accourait, le matin du 24 février, à travers les barricades dressées jusqu'aux abords du palais des Tuileries, pour prêter sa courageuse assistance à la royauté en péril, et opérer dans la loi électorale une réforme nécessaire. Mais les événements qui se précipitaient ne laissèrent même pas à ce ministère le temps de se former : il succomba avant d'exister, et la monarchie constitutionnelle, capable d'assurer à la France la liberté en lui donnant le gouvernement régulier d'elle-même, fut renversée pour faire place à une république qui devait tour à tour l'exposer à l'anarchie et la livrer à la dictature.

M. Cousin sortit dès ce moment et pour toujours de la vie publique. Il demeura cependant encore dans le conseil de l'instruction publique, pendant toute la durée du régime républicain, y défendant de son mieux les traditions, les intérêts, les règles de l'Université. Après avoir rempli tous ses devoirs envers l'Université, après y avoir fait des cours si brillants, y avoir répandu des doctrines si hautes et si saines, y avoir formé et laissé des disciples éminents qui étaient ses continuateurs, après tant de belles œuvres produites, de bons exem-

ples donnés, d'habiles soins prodigués, il sortit du conseil de l'instruction publique, au coup d'État de 1851, et prit sa retraite comme professeur.

En quittant l'Université, il ne s'en sépara point. Il demeurait dans le vénérable édifice qu'avait relevé le cardinal de Richelieu, et où se donnait le haut enseignement des lettres et des sciences. Il y occupait par droit d'ancienneté et presque comme souvenir de gloire, au-dessus même du vaste amphithéâtre où avait retenti son éloquente parole, l'appartement qu'avait autrefois habité Turgot, comme prieur de Sorbonne. Il y avait placé, en l'agrandissant sans cesse, la belle bibliothèque si complète sous le rapport philosophique, si exquise sous le rapport littéraire, dans laquelle il avait réuni les richesses accumulées de la pensée humaine pendant les siècles, et recueilli avec tant de soin et à si haut prix les premières et diverses éditions des classiques de notre langue, comme pour y chercher le secret de leur génie et y suivre leur progrès vers la perfection. Cette magnifique bibliothèque, qu'il nomme si modestement le moins imparfait de ses ouvrages, il la destinait et la légua à l'Université en la confiant à la direction d'un ami non moins cher à son cœur que dévoué à ses pensées, et en la laissant pourvue de larges ressources pour le service perpétué de la philosophie, des lettres et de l'histoire.

C'est dans cette bibliothèque, composée avec un savoir si habile, un goût si délicat, qu'il se tenait volontiers, qu'il consultait ses grands prédécesseurs en philosophie, lisait les œuvres achevées des maîtres en littérature,

préparait ses ouvrages, dictait en se promenant, se plaisait à recevoir ses amis, et se livrait aux plus spirituels entretiens. Qui ne se souvient, après en avoir joui, de cette conversation vive, élevée, séduisante? Une grande richesse d'idées, une variété infinie de connaissances, une forte originalité de langage et même de certains mouvements dramatiques qui en faisaient comme un spectacle, la rendaient aussi instructive qu'attachante. Chez lui tout était animé, le regard et la parole, le geste et la pensée. En tête à tête, devant un public, dans un salon, quelquefois même dans la rue, il était toujours prêt à causer, et il le pouvait faire du matin au soir, en charmant les autres, sans s'épuiser lui-même. Il avait beaucoup d'esprit et il était toujours en verve. Une gaieté aimable mêlait des aperçus enjoués à des réflexions sérieuses, et il sortait d'un ton un peu solennel par des saillies amusantes. Ses traits piquants et soudains, venus sans être cherchés, étaient tirés des choses, jamais des mots. La contradiction qu'il rencontrait quelquefois et l'enthousiasme auquel il s'abandonnait souvent pouvaient le pousser à des exagérations de jugement ou de langage dont il ne manquait pas de revenir si on laissait ses impétuosités se calmer et ses feux se refroidir. Tout servait d'étincelle à cet esprit ardent et l'enflammait. La philosophie et la politique, la morale et l'histoire, la littérature et l'art, l'animaient à l'envi et faisaient le sujet varié de ses intarissables conversations. Il s'y mettait tout entier, et l'on peut dire qu'il a répandu autant d'idées en causant qu'il en a laissé en écrivant.

Dans ses dernière années, M. Cousin s'était retiré du monde où il avait longtemps paru, beaucoup compté, et il n'allait plus guère que chez quelques amis. Il vivait à la Sorbonne dans une simplicité toute philosophique. Sans mollesse dans ses habitudes, il soutenait avec la même force les travaux qui, après avoir rempli sa jeunesse et son âge mûr, restaient la virile consolation de ses vieux ans. Il n'avait aucune complaisance pour lui-même; mais il aimait encore à être utile aux autres. Il savait toujours servir avec zèle les vrais mérites et les jeunes talents, et souvent venir en aide à l'infortune avec une délicatesse qui se cachait. Il était surtout généreux envers la science; s'il se refusait sans peine ce qui lui semblait ou vain ou superflu, il se donnait volontiers de nobles et dispendieux plaisirs. Aucun livre n'était d'un prix trop élevé lorsqu'il s'agissait d'accroître et d'orner cette superbe bibliothèque qu'il destinait au service public de la philosophie et des lettres. Rien ne lui coûtait non plus pour entretenir ou étendre le culte de la science à laquelle il avait consacré les recherches de son grand esprit et ses persévérantes ardeurs.

Traducteur brillant de Platon, il donnait une seconde fois, à ses frais, en un riche volume in-4°, que précédait une introduction savante écrite dans le latin le plus pur, les œuvres avant lui inédites et alors augmentées du dernier des platoniciens de Proclus, qui marquait à Athènes le terme de la haute philosophie de l'antiquité. Patriotique éditeur du grand philosophe français qui, au dix-septième siècle, a mis l'esprit moderne dans ses

voies, il publiait avec une libéralité somptueuse, les œuvres entières de cet au re Français du douzième siècle qui, renouvelant à Paris l'enseignement de la philosophie, avait reçu les applaudisssements de milliers d'auditeurs sur la montagne Sainte-Geneviève et encouru à Sens les condamnations d'un concile, du célèbre et infortuné Abélard, « héros de roman dans l'Église, dit M. Cousin, bel esprit dans un temps barbare, chef d'école et presque martyr d'une opinion, » qu'il ne sépare pas d'Héloïse, de cette noble créature, ajoute-t-il, qui aima comme sainte Thérèse, écrivit quelquefois comme Sénèque, et dont la grâce devait être irrésistible puisqu'elle charma jusqu'à saint Bernard lui-même. »

M. Cousin, après avoir été pendant trente années, dans cette Académie, le promoteur constant et le juge principal des concours philosophiques d'où sont sortis tant de livres qui, par le mérite comme par le nombre, formeraient une bibliothèque spéciale, embrassant, avec l'histoire éclairée des systèmes, l'examen approfondi des questions, et dont les auteurs couronnés sont devenus pour la plupart membres de l'Institut, M. Cousin institua un savant concours qui atteste sa sollicitude et porte son nom. Il fonda un prix de 3,000 fr. à décerner tous les trois ans, sur un sujet d'histoire de la philosophie grecque, dont il voulait assurer l'étude, la regardant comme la racine profonde et toujours vivante dont la sève devait monter dans les rameaux étendus de l'arbre philosophique. Le vœu du prévoyant fondateur n'a pas été trompé, et aujourrd'hui même le prix Victor

Cousin est donné au jeune et habile auteur d'un im portant ouvrage où l'érudit est philosophe et où le philosophe est écrivain.

M. Cousin n'a pas seulement écrit des ouvrages de philosophie, il a composé des ouvrages d'histoire. Il avait l'esprit comme le talent de l'historien, et il les appliqua surtout à l'étude d'une époque fort importante pour la France. Il a écrit neuf volumes sur le dix-septième siècle. Ce siècle que s'est ouvert et qui s'est fermé sous deux grands rois, dont l'aurore a vu les œuvres habiles et les généreux desseins du règne de Henri IV, et dont le crépuscule a encore été éclairé par les splendeurs bien qu'affaiblies du règne de Louis XIV; ce siècle, pendant lequel, malgré les agitations de deux minorités, la monarchie a été conduite, à travers des complots ambitieux et des désordres stériles, vers ses hautes destinées par deux ministres supérieurs, a triomphé des plus redoutables inimitiés, conclu les glorieuses paix de Westphalie et des Pyrénées, et fait de notre pays la première puissance de l'Europe; ce siècle où la France n'est pas seulement agrandie mais rehaussée, où des capitaine comme Condé et comme Turenne lui donnent le lustre des plus belles victoires, des politiques comme Richelieu et Mazarin lui assurent les prépondérances de la plus rare habileté; où le génie abonde, où Descartes renouvelle l'esprit humain par la philosophie, où Pascal pense et écrit, où Corneille donne *le Cid, les Horaces* et *Polyeucte*, où la société française, arrivée à sa fleur, acquiert la grâce, comme la nation la grandeur, la langue la beauté, l'esprit la

perfection, ce siècle des chefs-d'œuvre et des grands hommes, avait toute l'admiration de M. Cousin.

Il en préférait cependant la première moitié pour sa mâle originalité et sa grandeur animée. Aussi est-ce sur les événements qui l'ont agitée, sur les célèbres personnages qui y ont dominé, sur les femmes illustres qui l'ont ornée, sur la société polie qui y a répandu, avec toutes les élégances de la plus haute culture, tous les agréments de l'esprit, que M. Cousin a écrit ces livres sérieux ou charmants qu'on lit avec plaisir et qui instruisent autant qu'ils plaisent.

C'est en étudiant d'abord cette époque dans uu grand écrivain qu'il a été conduit à la peindre ensuite dans de vivants portraits et de séduisants tableaux. Les manuscrits découverts de Pascal ont permis à M. Cousin d'examiner dans une dissertation étendue, chef-d'œuvre de critique et de goût littéraire, le plus original, le plus profond, le plus nerveux de nos prosateurs, celui chez equel le style suit le mieux et relève le plus la pensée. De l'étude de Blaise Pascal, .M. Cousin est allé, par la pente naturelle de l'admiration, à l'histoire de Jacqueline Pascal, cette touchante religieuse de Port-Royal, qui, par l'esprit comme par le talent, est la vraie sœur de l'auteur des Lettres Provinciales et des Pensées, et qui, bien jeune, expire de douleur pour avoir été contrainte, malgré ses longues résistances, de signer le fameux formulaire imposé à son austère maison. De cette noble martyre de la foi la plus rigide, l'historien des femmes illustres du dix-septième siècle passe à des héroïnes moins pures, mais qui toutes possèdent les dis-

tinctions de l'esprit, ont ou les hauteurs du caractère ou les charmes de la grâce, intéressent par les incidents d'une vie mêlée aux événements de l'histoire et aux agitations de l'État. Cinq volumes d'un mérite rare, mais d'un attrait inégal, ont été consacrés : à Mme de Hautefort, qui porte tant de noblesse dans le dévouement et de dignité dans la disgrâce ; à Mme de Chevreuse, l'intrigante amie de la reine Anne d'Autriche, l'infatigable ennemie du cardinal de Richelieu, aussi audacieuse dans ses complots que romanesque dans ses aventures ; à la belle et passionnée Mme de Longueville, si bien dépeinte pendant son aimable jeunesse, si dramatiquement présentée durant les turbulentes péripéties de la Fronde, qui, après avoir exercé ses séductions dans son temps, les aurait étendues jusqu'au nôtre, et aurait tout à fait gagné le cœur de son historien si, à la haine implacable envers Mazarin, elle n'avait pas ajouté une trop tendre affection pour La Rochefoucauld, et surtout si, entretenant le grand Condé son frère dans une lutte désespérée contre le pouvoir de la régente, elle n'était pas devenue sa criminelle complice en traitant avec l'Espagne contre la France ; enfin à Mme de Sablé, débutant à l'hôtel de Rambouillet, finissant au Val-de-Grâce, en commerce avec ce que la cour avait de plus haut et la ville de plus distingué, amie de Voiture et de La Rochefoucauld, et tenant, dans sa retraite de la rue Saint-Jacques, cette école d'esprit sententieux et de goût raffiné, où a pris naissance le livre célèbre et immortel des Maximes. Dans ces divers ouvrages, M. Cousin a montré les mœurs

comme les idées du siècle, et il a pénétré jusqu'au fond de la société française, alors si élégante et encore si animée, dont il a retracé le fidèle tableau dans les deux volumes fort curieux, où il l'a complètement dépeinte, en se servant surtout du grand Cyrus de Mlle de Scudéry avec un art si heureux.

Au nombre des travaux historiques de M. Cousin, il èn est deux que je ne saurais oublier. Publiés l'un et l'autre en forme d'articles dans le Journal des Savants, où M. Cousin écrivait assidûment depuis 1816, ils y sont demeurés comme ensevelis, bien qn'ils méritent de paraîtreau grand jour en forme d'ouvrage. Ils renferment deux histoires, à bien des égards nouvelles : celle du duc et connétable de Luynes, après l'inauguration dans le sang et par le meurtre de la majorité de Louis XIII, et celle du cardinal Mazarin, sous la minorité si vite troublée de Louis XIV. Le connétable de Luynes est, à certains égards, le précurseur bien effacé du cardinal de Richelieu. Il prélude, toujours soutenu par son maître, à quelques-unes des entreprises qu'exécute plus tard le grand ministre, contre lequel se débat et conspire même son roi. Ce que la situation de la situation de la France commande, ce qu'exige le développement alors national de la monarchie, tous les deux le tentent, quoique à des degrés divers et par des moyens qui ne sont pas les mêmes : l'un y met sa finesse, l'autre sa force ; l'un l'essaie en favori, l'autre l'accomplit en grand homme.

M. Cousin fait bien connaître cette partie du règne de Louis XIII. Dans des récits piquants et dramatiques,

il retrace aussi, à l'occasion des carnets inédits de Mazarin, l'avénement au pouvoir du cardinal ambitieux qui s'établit pour vingt ans sur les marches du trône d'où l'on s'efforce en vain de le précipiter, après avoir mis tout en œuvre pour l'empêcher d'y parvenir. Ce personnage fameux dans notre histoire, ce petit officier italien qui devenu nonce, puis cardinal, a été désigné par Richelieu à Louis XIII et par Louis XIII à la France comme devant exercer l'autorité de la couronne pour assurer la bonne conduite de l'Etat; ce successeur d'un grand ministre, qui continue Richelieu sans lui être inégal, inférieur peut-être en génie mais non certainement en habileté; cet étranger qui rencontre toutes les oppositions sans y céder, est en butte aux complots qu'il déjoue, aux révoltes qu'il lasse, aux outrages qu'il dédaigne, et qui, à travers les obstacles, les agressions, les mépris, sait poursuivre sa route, rester le maître ou le redevenir, réaliser la pensée de Henri IV, achever la pensée de Richelieu, et, après avoir consommé l'abaissement de l'Autriche, constitué l'indépendance des petits États d'Allemagne, refoulé l'Espagne affaiblie au-delà des Pyrénées, laisse en mourant à Louis XIV une monarchie pacifiée et une France agrandie, ce grand et heureux politique fait le sujet d'un autre ouvrage dans lequel M. Cousin remonte à son aventureuse jeunesse, et raconte son apparition sur la scène de l'histoire.

Fait d'après des documents la plupart inédits, recherchés avec soin, trouvés avec peine, mis en œuvre avec talent; le volume de la *Jeunesse de Mazarin*, considé-

rable par l'étendue, est d'une solide contexture et d'un intérêt puissant. Il ne concerne pas seulement les premières années de Mazarin et ses débuts politiques, il contient le récit le plus complet, le plus exact, le plus saisissant de cette année 1630, où s'agite le sort de la haute Italie; où se traite la question importante de la succession de Mantoue; où la maison de Savoie et la maison de Gonzague, l'une soutenue par l'Espagne et l'Autriche, l'autre par la France, se disputent le Montferrat; où l'armée espagnole que commande le célèbre Spinola, l'armée impériale que dirige le comte de Collalto, l'armée française placée sous les ordres des maréchaux de la Force et de Schomberg, sont en présence et prêtes au combat; et où le jeune Mazarin intervient comme négociateur pontifical auprès de Spinola, de Collalto, de Charles de Gonzague, de Charles-Emmanuel et d'Amédée de Savoie, de Louis XIII et de Richelieu, afin d'empêcher une lutte sanglante qu'il ne peut pas entièrement prévenir, mais qu'il sait arrêter, en portant d'un camp à l'autre des propositions équitables qu'il parvient à faire accepter. On y trouve l'état de l'Italie, on y entre dans le vif des questions qui sont débattues, on pénètre auprès de tous ces personnages de l'histoire qu'on connaît et qu'on entend, on saisit leurs motifs comme leurs caractères, on assiste à la première rencontre et aux diverses entrevues de l'habile Mazarin et de l'impérieux Richelieu, on voit le jeune politique qui débute gagner dès ce moment l'esprit et pénétrer dans la confiance du politique consommé qui le fera revêtir plus tard de la pourpre romaine et le

réservera au gouvernement de la France. Ce volume est une attrayante biographie et un remarquable fragment d'histoire.

Les ouvrages, soit littéraires, soit philosophiques, de M. Cousin, sont composés avec art et écrits en perfection. M. Cousin disposait de la langue française aussi bien qu'il la connaissait. Il s'était rendu, en quelque sorte, usuelle par une longue admiration et une savante habitude, la belle langue qui commence avec Descartes, Corneille et Pascal, se développe avec Molière et Boileau, Racine et Bossuet, Mme de Sévigné et La Bruyère, Malebranche et Fénelon, reçoit l'impérissable empreinte de tant de génies divers, donne place à tant de styles originaux, dans laquelle pénètrent, pour y rester sous des formes immortelles de nobles conceptions et d'ingénieuses pensées, ce que l'intelligence produit de plus haut, ce que le goût inspire de plus délicat, où se trouvent la souplesse dans la solidité, une grâce exquise avec une mâle vigueur, et la beauté variée dans la simplicité constante. Le don naturel qu'il avait de bien écrire, M. Cousin l'avait ainsi accru en le cultivant, et il s'était fait un style qui lui est particulier, à la fois original et étudié, s'approchant des grands styles sans les imiter. Sa phrase est libre et ample; tantôt vive, tantôt harmonieuse, savammeut correcte et sobrement ornée. Les mots y suivent toujours les idées et s'élèvent avec elles; la flexibilité s'y mêle à la force, l'élégance des tours à la sûreté des termes, et bien des fois une grâce familière à une véritable magnificence. Le talent de M. Cousin était du premier ordre comme son esprit;

aussi a-t-il écrit pour toujours comme il a pensé, et il restera parmi les excellents prosateurs de la langue française.

Ces volumes sur le XVIIe siècle, dans lesquels M. Cousin a su se montrer peintre fidèle des mœurs, appréciateur délicat des lettres, juge pénétrant des hommes, historien dramatique des événements, ont été beaucoup lus et vivement goûtés. Cependant des amis austères et exclusifs de la philosophie ont regretté qu'il se soit ainsi détourné d'elle pour se donner à l'histoire. Ils lui auraient même volontiers reproché ces brillantes dis-distractions, sans lesquelles nous aurions été privés de tant d'ouvrages d'un savoir si agréable et d'un attrait si sérieux. Pour moi, loin de regretter des infidélités, à ce point, heureuses, je suis tenté d'y applaudir. N'avait-il pas assez pour la philosophie? et d'ailleurs ne devait-il pas y revenir? Dans les derniers temps de sa vie, poussé par le besoin incessant de donner à ses œuvres plus de perfection, il publia de nouveau, en cinq volumes, qui embrassaient l'antiquité, le moyen-âge, les temps modernes et même l'époque contemporaine, ses fragments philosophiques aussi précis qu'intéressants, les uns, fruits précoces d'un esprit fécond, les autres, nés plus tard de méditations savantes, tous soumis à une révision attentive. Il ne se livra pas seulement, durant l'été et l'automne de 1866, à cette laborieuse entreprise; il refondit dans une septième édition, qui méritait d'être définitive, son Histoire générale de la philosophie. Dans ce beau livre, dont toutes les pages attestent son génie et son art, il avait introduit des développements du plus haut intérêt sur la philosophie

grecque avant Socrate et sur Socrate, et donné des conclusions de la plus rare fermeté, sur la nature, l'objet, le droit et la puissance de la philosophie elle-même. L'Académie, dans deux de ses séances, entendit avec recueillement, et je ne crains pas de dire avec admiration, la lecture de ces fortes pensées, dont une mort trop rapprochée devait faire comme le testament philosophique de M. Cousin.

C'est le lendemain 17 décembre, après avoir fait ses adieux à l'Académie par d'aussi nobles communications, que M. Cousin quitta Paris pour se rendre à Cannes, où, depuis quelques années, sa santé l'obligeait à passer les mois tristes et âpres de l'hiver. L'un de ses plus chers amis, de ses plus savants disciples, M. Barthélemy Saint-Hilaire, l'y attendait, et il devait y vivre dans l'agréable voisinage de M. Mérimée, son spirituel confrère à l'Académie française, qu'il se félicitait d'y retrouver tous les ans. Quelques semaines s'écoulèrent ainsi pour lui dans les douceurs de l'amitié, les charmes de la conversation, les plaisirs purs du travail et de l'esprit, sous un ciel inondé de lumière, au milieu d'un pays où l'hiver même était un printemps. Il y était heureux et il le disait. Bien près du jour fatal où elle devait s'éteindre, cette belle lumière jeta encore de vives lueurs. Le 12 janvier même, dans une agréable soirée, il fut étincelant d'esprit et ravit tout le monde par son amabilité. Pendant la nuit il eut une de ces insomnies que lui causaient fréquemment des nerfs de plus en plus agités et les ardeurs d'une pensée toujours en mouvement. Le matin, se sentant fatigué, il se leva une heure plus tard et se mit au travail selon sa coutume. Il s'occupait

encore de l'ouvrage qu'il semblait cependant avoir conduit à toute sa perfection, et il retoucha et compléta quelques chapitres de son Histoire générale de la philosophie. Après ce travail, qui fut le dernier, et à l'heure du repas qu'il prenait en commun avec M. Barthélemy Saint-Hilaire, il descendit pour déjeuner. Il se mit à table avec plaisir, y causa avec gaieté, se plaignant toutefois d'une lassitude qu'il attribuait à l'insomnie de la nuit. Vers la fin du déjeuner, sa tête s'inclina sur sa poitrine, comme s'il cédait à un besoin insurmontable de sommeil. Mais ce sommeil, dont ne parvinrent à le tirer ni les soins empressés de l'amitié, ni les secours impuissants de l'art, était le sommeil de la mort. M. Cousin succombait, hélas! à un coup foudroyant d'apoplexie qu'il pressentait depuis longtemps, et il expira le 14 janvier 1867, à cinq heures du matin, âgé de soixante et quinze ans, un mois et seize jours.

Ainsi la mort enlevait soudainement au monde M. Cousin. Elle plongeait dans les amertumes de l'affliction ses amis et ses disciples. Elle mettait en deuil deux Académies où il tenait une si grande place, où il laissait un si grand vide, et qui ne devaient plus entendre cette parole animée, spirituelle, féconde, dont elles avaient tant de fois goûté le charme. Elle attristait les lettres françaises qui comptaient M. Cousin parmi leurs gloires les plus hautes. Elle causait une perte irréparable à la philosophie dont il était le guide clairvoyant et le dominateur accepté. Enfin, et je n'hésite pas à le dire, elle apportait un préjudice à l'esprit humain qu'il servait avec tant de zèle et d'éclat depuis cinquante ans.

Toute sa vie, M. Cousin a recherché le vrai avec l'amour du bien et le goût du grand. Il avait cette spontanéité de l'esprit qui donne la vue soudaine des choses et cette force de la réflexion qui fait tirer des choses tout ce qu'elles contiennent, dont l'une inspire, l'autre approfondit, et qui permettent, lorsqu'elles s'accordent, à l'imagination de s'avancer sans écart, à la raison de se développer sans subtilité. Sentant avec vivacité, pensant avec méthode, il mêlait ses émotions à ses idées, il animait tout ce qu'il traitait. Unissant la vigueur d'un grand esprit à son étendue, les fermes honnêtetés de l'âme à ses généreux élans, il a été un métaphysicien sensé, un critique profond, un historien savant des idées du genre humain, un moraliste éloquent de l'École de Socrate, un écrivain pur et habile, donnant à ses ouvrages, avec la forme qui les relève, le style qui les perpétue. Aussi ne laissera-t-il pas seulement de longs et tendres souvenirs à ceux qui l'ont aimé et qui l'ont perdu; ne sera-t-il pas seulement, pour les contemporains qui ont entendu son éloquente voix et lu ses beaux livres, l'objet d'un regret et d'une admiration durables : il vivra dans les temps futurs, animera en les instruisant et en leur plaisant ceux qui ne sont pas encore et ceux qui, dans un avenir plus lointain, leur succéderont. Sa mémoire ne sera pas de celles qui s'oublient, ni son talent de ceux qui passent. L'immortalité l'attend, l'immortalité à laquelle il a toujours cru pour son âme et qui ne peut manquer à sa gloire.

MIGNET.

RAPPORT VERBAL

SUR LE 3e VOLUME DE LA

STATISTIQUE MÉDICALE DES HOPITAUX DE PARIS

(ANNÉE 1863).

M. HUSSON : — L'Académie sait que les hôpitaux parisiens et les infirmeries organisées dans les hospices de la Capitale reçoivent, chaque année, près de 100,000 malades des deux sexes et de tout âge. L'observation de ces cas si nombreux de maladie, présente, pour les études administratives et charitables, aussi bien que, pour la science médicale, un incontestable intérêt. Aussi, l'Administration de l'assistance publique a-t-elle entrepris la tâche difficile de réunir et de coordonner, dans une publication annuelle, les faits aussi multipliés que variés qui se produisent dans le cours du traitement. Déjà 7 à 800,000 bulletins ont été recueillis par les chefs des divers services médicaux ou, sous leur direction, par les élèves internes, ils sont dépouillés ou en cours de dépouillement, et leur classification est assez avancée, pour que, nonobstant les difficultés inhérentes aux débuts d'une aussi vaste entreprise, trois volumes considérables aient pu être publiés.

J'ai eu l'honneur d'offrir, l'an passé, à l'Académie les deux premiers, qui embrassent les faits de 1861 et 1862, et je viens lui présenter aujourd'hui le troisième volume qui s'applique à l'année 1863.

Ce volume est composé sur le plan des deux autres; on y a observé les mêmes classifications, qui sont les plus propres à faire ressortir les résultats constatés et qui permettent d'utiles comparaisons. L'ouvrage est divisé en six parties. On y distingue les hôpitaux généraux où sont traitées les maladies communes, des hôpitaux qu'on appelle spéciaux, dans lesquels on soigne certaines catégories de malades ou des maladies d'une certaine na-

ture; on y distingue également la médecine de la chirurgie, les maladies des hommes de celles des femmes, les affections qui atteignent les adultes de celles qui frappent les enfants; on y indique la mortalité afférente à chacun des différents groupes de malades, les résultats particuliers aux opérations chirurgicales, et les rapprochements plus généraux qui se rapportent à l'âge, à l'état civil et au domicile des malades traités.

Pourtant, le troisième volume renferme quelques additions ou améliorations que je mentionnerai sommairement.

La classification des maladies par établissement, par étage et par salle, avec l'indication du nombre des lits qu'elles renferment et de leur cube d'air, classification donnée antérieurement pour la médecine seule, a été étendue à la chirurgie.

On a rendu plus complète la nomenclature des professions des femmes entrées dans les hôpitaux pour y faire leurs couches, et l'on a ajouté aux renseignements fournis pour 1861 et 1862, l'âge des accouchées et les opérations obstétricales pratiquées à la Maternité.

Dans les tableaux indiquant le nombre, la nature et le résultat des opérations chirurgicales, on a fait connaître, pour la première fois, la profession des opérés. ainsi que le procédé opératoire suivi. Trois nouveaux tableaux qui se rapportent à cette partie, sont consacrés aux opérations sur les artères, sur les veines et sur les lèvres.

Un tableau également nouveau et nécessairement très-développé, fournit à la fois, pour chacun des jours de l'année, toutes les indications barométriques et thermométriques, avec la direction des vents, et synoptiquement le nombre des malades admis quotidiennement dans les hôpitaux, ainsi que la nature des affections don ils étaient atteints. Ce document, qui aura dans chaque volume son analogue, permettra de rechercher avec sûreté les rapports de la fréquence et du développement d'un certain nombre de maladies, avec l'alternance des saisons et l'état de la température.

On a donné dans plusieurs tableaux, pour chacun des services de médecine, de chirurgie et d'accouchements et pour les années

1861, 1862 et 1863, le calcul de la mortalité rapprochée de la durée du séjour des individus décédés dans les hôpitaux. Ce renseignement qui sera désormais fourni pour les années qui suivront, est destiné à éclairer un fait resté jusqu'ici obscur, je veux parler de la mortalité un peu plus forte qui se fait remarquer dans plusieurs hôpitaux excentriques, alimentés par des populations spéciales.

Les résultats généraux constatés dans le traitement médical des hôpitaux de Paris pour l'année 1863, se résument dans les chiffres suivants :

Les malades admis dans les différents services ont été au nombre de 95,355; 84,689 seulement ont donné lieu à des observations individuelles. En 1861, il avait été dressé 72,220 bulletins d'observations et, en 1862, 84,267 : c'est, pour les trois premières années, un total de 242,176 observations médicales.

Sur 84,689 malades traités comme il vient d'être dit, il y avait 38,185 hommes et 32,269 femmes. Les enfants étaient au nombre de 14,235 : 7,350 garçons et 6,885 filles. 46,362 malades étaient soignés dans des services de médecine, 23,592 avaient des affections chirurgicales. Dans les maternités ou services d'accouchement, 7,339 femmes avaient été recueillies, et elles y avaient donné le jour à 7,396 enfants.

Quant à la mortalité, elle est restée en 1863, pour la médecine et la chirurgie, à peu près égale à celle que l'on avait constatée en 1861 et 1862; le tableau qui suit la résume pour les trois années :

	Médecine.	Chirurgie.	Accouchements.
1861	13,96 °/。	6,25 °/。	9,51 °/。
1862	13,56	6,95	6,97
1863	13,86	6,37	7,03

On remarque une diminution très-sensible de la mortalité des femmes en couches, qui avait atteint, dans toute l'Europe, vers 1860, une proportion considérable. L'année 1863 a vu se produire une amélioration qui s'est continuée, en s'atténuant encore dans ces derniers temps.

La statistique des hôpitaux de Paris a réuni les matériaux applicables aux années 1864, 1865, 1866, 1867 et 1868. Plusieurs nouveaux volumes sont déjà sous presse ; ils contiendront, dans le cadre primitivement adopté, des travaux intéressants pour l'hygiène des professions, et des recherches qui mettront en relief l'influence de l'âge dans le traitement différentiel de certaines maladies.

A. Husson.

RAPPORT VERBAL SUR UN OUVRAGE

INTITULÉ :

RÉGLEMENT D'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

DES ÉCOLES PUBLIQUES DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

M. BERSOT : — J'ai l'honneur de présenter à l'Académie le *Réglement d'organisation pédagogique des Ecoles publiques du département de la Seine*, réglement approuvé, sur la proposition du Préfet, par S. Exc. le Ministre de l'instruction publique, après avis conforme du Conseil impérial. Il est accompagné d'un rapport présenté au Conseil départemental de la Seine et d'une instruction générale adressée aux inspecteurs de l'instruction primaire par l'inspecteur de l'Académie de Paris, chargé du service de l'instruction primaire. Cet inspecteur est M. Gréard, l'auteur du livre sur la *Morale de Plutarque*, couronné par l'Académie française, un excellent esprit, élevé et pratique, sincèrement ami du bien.

On conçoit l'importance du Réglement, quand on sait que le département de la Seine comptait, au 31 décembre 1867, trois cent soixante-douze écoles communales de garçons et de filles et que, dans l'intervalle de quinze années, le budget de l'instruction primaire s'est élevé de quinze cent mille francs à près de sept millions.

Un réglement était devenu nécessaire. Il n'y avait pas d'uniformité dans les écoles. Les trois divisions dans lesquelles les élèves sont répartis ne se correspondaient plus d'une école à une autre ; dans une même division l'enseignement était perpétuellement troublé par le flot des élèves survenant, qu'on plaçait où l'on pouvait, là où il y avait de l'espace ; en sorte que l'instituteur était forcé de se mettre au pas des nouveaux venus. C'est à cet état de choses qu'on a voulu remédier. Chaque école sera divisée en trois cours : élémentaire, moyen, supérieur : le premier continuant la salle d'asile, le dernier préparant aux écoles supérieures, dont l'école Turgot est le type. Les élèves y seront rangés selon leur ordre de force, constaté par des examens ; l'effectif de chaque cours n'excèdera pas autant que possible : dans le cours supérieur,

60 élèves, dans le cours intermédiaire 80, dans le cours élémentaire 120.

Des programmes sont affectés à chacun de ces cours. Des certificats de fin d'études sont institués avec les garanties nécessaires. Il est entendu que les divers cours ne seront organisés qu'au fur et à mesure des besoins.

J'ai sous les yeux ces programmes qui sont très-bien faits; une chose surtout me paraît excellente : au lieu que les trois cours de l'école forment un enseignement de toutes pièces, qui ne profiterait que s'il était suivi jusqu'au bout, chacun des trois cours est, à lui seul, un tout; et un élève qui serait forcé de quitter l'école après le premier ou le second, en emporterait une instruction, sans doute d'un degré inférieur, mais qui, à ce degré-là, serait complète. Cette disposition heureuse d'enseignement ainsi étagé permettra aux enfants de rester dans l'un des trois cours jusqu'à ce qu'il en ait retiré le fruit nécessaire.

On ne saurait non plus trop approuver la méthode recommandée aux instituteurs, le conseil de s'adresser à l'intelligence, non à la mémoire, de s'adresser à l'intelligence en parlant beaucoup aux yeux, d'appliquer ce qu'on appelle l'enseignement par aspect, si pratiqué en Allemagne et si conforme à la nature des enfants qu'on instruit; enfin, quand il faut parler doucement à l'esprit, de ne lui proposer que les idées les plus simples, les plus claires, de fuir les abstractions et les subtilités. Toutes ces recommandations sont excellentes.

Les écoles ainsi comprises conduisent aux écoles semblables à l'école Turgot; nous nous en félicitons. Les écoles primaires supérieures décrétées par la loi de 1833 n'avaient pas réussi d'abord, faute d'un développement suffisant du commerce et surtout de l'industrie en France, au moment où la loi a été portée; ce mouvement est déclaré aujourd'hui; il faut se préoccuper décidément de fournir des hommes bien préparés à ces services, et favoriser l'avénement d'une classe qui mérite tout notre intérêt.

Le *Règlement* des écoles du département de la Seine va être proposé aux écoles du reste de la France, et c'est une nouvelle raison très-grave d'appeler l'attention sur lui.

E. BERSOT.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME DIX-SEPTIÈME.

— LXXXVII° de la collection. —

I. — Articles de MM. les Membres et Correspondants de l'Académie.

Pages.

La Bhagavad-Guita, par M. Barthélemy Saint-Hilaire... 5

Rapport sur la condition morale, intellectuelle et matérielle des ouvriers qui vivent de l'industrie du fer (*suite*), par M. L. Reybaud 27

Rapport sur un mémoire de M. le docteur Brochard, relatif à la mortalité des nourrissons en France, par M. Jules Simon 43

Observations par MM. Husson, Cochin, Jules Simon, Levasseur, Renouard et baron Ch. Dupin.......... 53 et 153

Le marquis d'Argenson, par M. E. Levasseur............ 65

Les gratifications aux gens de lettres et aux savants sous Louis XIV, par M. Pierre Clément..................... 89

Nouvelle Note relative à Coligny, par M. Becquerel...... 155

Rapport verbal sur un ouvrage de M. Bataillard, intitulé : *Les origines de l'histoire des procureurs et des avoués*, etc., par M. E. Cauchy 157

Rapport présenté à l'Académie des sciences morales et politiques, au nom de la section de philosophie, *sur le Concours relatif à la question de Socrate considéré surtout comme métaphysicien*, par M. Vacherot........ 161

Rapport verbal sur une publication de lettres inédites de Descartes, par M de Budé de Genève, par M. P. Janet. 183

Annexe au rapport qui précède. — Extraits des lettres de Descartes 187

De l'influence du change sur le marché monétaire, par M. L. Wolowski... 257

Rapport *sur le Concours relatif aux doctrines morales en France au XVI° siècle*, par M. Ernest Bersot......... 307

Pages.

Principes de la science politique (8e mémoire). — Des rapports entre les institutions religieuses et les institutions politiques, par M. E. DE PARIEU........ 329

Extrait de la force productive des nations (9e partie). — L'Asie occidentale, par M. le baron Ch. DUPIN.......... 349

Discours d'ouverture prononcé à le séance publique annuelle du samedi 16 janvier 1869, par M. RENOUARD, président de l'Académie........ 411

Notice historique sur la vie et les travaux de M. Victor Cousin, par M. MIGNET, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, lue à la séance publique annuelle du 16 janvier 1869........ 429

Rapport verbal sur le 3e volume de la *Statistique médicale des hôpitaux de Paris* (année 1863), par M. A. HUSSON. 473

Rapport verbal sur un ouvrage intitulé : *Réglement d'organisation pédagogique des écoles publiques du département de la Seine*, par M. Ernest BERSOT........ 477

II. — Articles des Savants étrangers.

Un économiste inconnu du XVIIe siècle. — Traité d'économie politique par Antoine de Montchrétien, sieur de Vateville (*suite*), par M. J. DUVAL........ 103 et 365

Étude sur le gnosticisme (*fin*), par M. Edmond DE PRESSENSÉ........ 117

Ls Malaise agricole de la France, sa portée, ses causes; les moyens réparateurs. — Tableau des ressources naturelles comparées de la France, par M. Emile BÈRES..... 139

Négociation des mariages espagnols sous le règne de Henri IV et la régence de Marie de Médicis, 2e partie, (*suite*), par M. PERRENS........ 193

III. — Documents divers.

Bulletin des séances du mois de novembre 1868.......... 159

FIN DE LA TABLE DU TOME DIX-SEPTIÈME

— LXXXVIIe de la collection. —

Orléans. — Imp. Ernest Colas.

JOURNAUX
PUBLIÉS PAR LA LIBRAIRIE A. DURAND ET PEDONE LAURIEL,
9, RUE CUJAS (ANCIENNE RUE DES GRÈS, 7.)

Annali del l'Instituto di correspondenza archeologica. Les trente premières années........ 900 »
Abonnement aux monuments et annales.............. 48 »
— au Bulletin seul....................... 8 »

Archives des Missions scientifiques et littéraires. Choix de rapports et instructions publiés sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique, 1865, 1866, 1867, 2e série, 4e vol. Gr. in-8. — Prix de l'abonnement annuel, 1 vol........................ 9 »

Archives de la Commission scientifique du Mexique, publiées sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique, 1866, 1867. Gr. in-8, t. Ier, II et III............................ 27 »

Bulletino di Archeologica cristiana, Del Cav. G.-B. de Rossi. — Ce Bulletin se publie à Rome depuis janvier 1863 et paraît tous les deux mois par numéros de 16 pages in-4o à deux col. — Prix de l'abonnement pour Paris, 10 fr. — Pour les départements.. 11 »
Les années 1864 à 1867 se vendent séparément au prix chacune de.. 10 »

Comptes-rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, publiés par Ernest Desjardins. — La première série, publiée par M. Ernest Desjardins, forme 8 vol. in-8, et se vend 40 fr. — Chaque volume séparément.................. 6 »
— Nouvelle série, par A. Tardieu, sous-bibliothécaire de l'Institut et sous la direction de l'Académie (1865, 1868), 4 vol. in-8 . 28 »
Ce Journal paraît tous les mois par numéro de deux à trois feuilles in-8. — Prix de l'abonnement........................ 7 »

Mémoires lus à la Sorbonne, dans les séances extraordinaires du Comité impérial des Travaux historiques et des Sociétés savantes, en 1861, 1863, 1864, 1865, 1866 : recueil publié sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique. — Histoire, philologie et sciences morales. 5 vol. in-8.................................. 45 »
— Archéologie, 5 vol. in-8.......................... 45 »
Chaque vol. se vend séparément...................... 9 »

Revue historique de droit français et étranger, publiée sous la direction de M. Éd. Laboulaye, membre de l'Institut, professeur de législation comparée au Collége de France ; Eug. de Rozière, inspecteur général des archives ; R. Dareste, avocat au conseil d'Etat et à la Cour de cassation ; Ch. Ginoulhiac, professeur à la Faculté de droit de Toulouse. — Abonnement pour Paris, 10 fr. ; Départements, 12 fr. — Cette revue paraît tous les deux mois. — Il ne reste qu'un petit nombre d'exemplaires de la collection complète 1855-1868, 14 forts vol. in-8.......................... 130 »
NOTA. — On vend séparément tous les volumes, moins le 4e.

Revue des Sociétés savantes des départements, publiée par le Comité impérial des Travaux historiques et des Sociétés savantes, sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique. Bulletin mensuel, prix de l'abonnement annuel.................. 9 »

Revue de droit international et de législation comparée, publiée par MM. Asser, avocat et professeur de droit à Amsterdam ; Rolin-Jacquemyns, avocat près la Cour d'appel, à Gand ; Westlake, Barrister-at-law, Lincoln's Inn, à Londres, avec la collaboration de plusieurs jurisconsultes et d'hommes d'Etat. — Première année 1869. — Ce Journal paraît quatre fois l'an par livraison de huit à dix feuilles gr. in-8, formant à la fin de l'année un volume de 512 à 640 pages. — Prix de l'abonnement. France et Italie...... 14 »

Toutes les réclamations relatives à la non-réception d'une livraison doivent être adressées immédiatement après la réception de la livraison suivante.

MM. les abonnés qui **n'ont point fait connaître le 1er janvier**, *au plus tard*, leur intention de **discontinuer leur abonnement**, sont considérés comme abonnés pour **l'année suivante.**

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

Le Compte-Rendu des Séances de l'Académie des Sciences morales et politiques paraît tous les mois depuis 1842, par livraison d'environ 10 feuilles, formant chaque année quatre volumes in-8° de 30 feuilles.

Paris, 20 fr. — Départements et Etranger, 25 fr.

Payables en un mandat sur la poste ou en un bon à vue sur Paris, à l'adresse de A. DURAND ET PEDONE LAURIEL, libraires, 9, rue Cujas, à Paris.

Première, deuxième, troisième et quatrième Séries.

Il reste un très-petit nombre d'exemplaires complets des 84 premiers volumes de 1842 à 1869. Le prix en est de 560 fr. — Chaque année détachée : 20 fr.

ON S'ABONNE :

A Paris, chez **A. DURAND et PEDONE LAURIEL**, 9, rue Cujas.

FRANCE.

AIX.	Makaire.
BORDEAUX.	Chaumas.
CAEN.	Bouchard, Legost.
CLERM.-FERRAND.	Etienne.
DIJON.	Lamarche.
GRENOBLE.	Merle, Maisonville et fils et Jourdan.
HAVRE.	Lemale.
LILLE.	Beghin.
LYON.	Brun et Cᵉ, Auguste Brun.
MARSEILLE	Camoin frères.
NANCY	Mlle Gonet.
POITIERS.	Létang.
RENNES.	Verdier, Ganche.
ROUEN.	Le Brument.
STRASBOURG.	Dérivaux, Salomon, Treuttel, Wurtz.
TOULOUSE.	Gimet, Privat.
ALGER.	Bastide.

ÉTRANGER.

AMSTERDAM.	Caarelsen, Muller.
BERLIN.	Asher et Cᵉ, Calvary.
BONN.	Marcus.
BRUXELLES.	Decq.
BUENOS-AYRES.	Lucien, Vignal, Danthonay.
FLORENCE.	Ricordy et Jouhaud, Molini Vieusseux.
GAND.	Duquesne.
GÊNES.	Beuf, Rossi.
GENÈVE.	Cherbuliez.
JASSY.	Codresco et Cᵉ.
LA HAYE.	Belinfante, Nyhoff.
LEIPZIG.	Brockaus.
LEYDE.	Brill, Van Lieuwen.
LISBONNE.	Sylva Junior et Cᵉ, Melchiades et Cᵉ.
LIEGE.	Desoer.
LONDRES.	Barthes et Lowell, Dulau, Nutt, William Norgate.
MADRID.	Bailly-Baillière
MEXICO.	Maillefer
MILAN.	Dumolard.
MOSCOU	Gauthier, Renaud, Urbain.
NAPLES.	Aubry et Boutteaux Margheri, J. Dura, Mirelli.
NEW-YORK.	Christern.
OXFORD.	Parker.
PALERME.	Pedone Lauriel frères.
PHILADELPHIE.	John Penington and Son
PISE.	Nistri.
RIO DE JANEIRO,	Pinto ey C.
ROME.	Merle.
ROTTERDAM.	Kramers.
ST-PETERSBOURG.	J. Issakoff, B. Issakoff, Glarner, Cluzel et à la poste.
TRIESTE.	Munster.
TUBINGUE.	F. Fues.
TURIN	Bocca frères, Marietti.
UTRECHT.	Kemmink et fils.
VENISE.	Munster, Brigola.
VIENNE.	Ch. Gérold et fils. Sterntckel, in

Orleans. — Typographie ERNEST COLAS.

